



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction générale de la création artistique

Campagne d'habilitation 2017-2018

Livret 2

Demande d'habilitation

Cefedem de Normandie

Diplôme d'État de professeur de musique

SOMMAIRE

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU(DES) PROJET(S) DE FORMATION SOUMIS À LA DEMANDE D'HABILITATION.....	3
1.1. Coursus de formation soumis à une demande d'habilitation.....	3
1.2. Identification des besoins concernant le (les) cursus soumis à la demande d'habilitation.....	6
1.3. Orientations pédagogiques et artistiques du(des) cursus soumis à la demande d'habilitation.....	11
1.4. Contexte et partenariats pour le(s) cursus soumis à la demande d'habilitation.....	13
1.5. Éléments budgétaires.....	18
1.6. Locaux.....	21
2 – ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, CONTENU ET STRUCTURATION DU(DES) PROJET(S) DE FORMATION SOUMIS À LA DEMANDE D'HABILITATION.....	22
2.1 Modalités d'accès à la (aux) formation(s) soumise(s) à la demande d'habilitation.....	22
2.2. Contenu et structuration du(des) cursus soumis à la demande d'habilitation.....	23
2.3. Organisation avec l'Université pour le(s) cursus soumis à la demande d'habilitation.....	25
2.4. En cas de nouvelle demande ainsi qu'en cas d'évolution pour une demande de renouvellement, modalités de validation du (des) diplôme(s).....	27
3 – ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET INSTANCES POUR LE(S) CURSUS SOUMIS À LA DEMANDE D'HABILITATION.....	30
3.1. Composition et qualification de l'équipe d'encadrement pédagogique et autres fonctions10 pour le cursus soumis à la demande d'habilitation.....	30
3.2. Composition et qualification de l'équipe pédagogique du cursus soumis à la demande d'habilitation.....	30
3.3. Coordination pédagogique du (des) cursus soumis à la demande d'habilitation.....	33
Pièces à joindre au dossier de demande d'habilitation.....	34
Notice.....	35

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU(DES) PROJET(S) DE FORMATION SOUMIS À LA DEMANDE D'HABILITATION

1.1. Cours de formation soumis à une demande d'habilitation

				Nouvelle demande ou renouvellement ¹		
Diplôme national supérieur professionnel (DNSP)						
☐ DNSP musicien	☐ Instrumentiste – Chanteur	☐ Musiques classiques à contemporaines	Instruments :			
		☐ Musique ancienne	Instruments :			
		☐ Musiques traditionnelles	Instruments : Aire culturelle :			
		☐ Jazz	Instruments :			
		☐ Musiques actuelles	☐ Instruments ☐ Chanson			
	☐ Chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux					
	☐ Métiers de la création musicale					
☐ DNSP danseur	☐ Danse classique					
	☐ Danse contemporaine					
	☐ Danse jazz					
☐ DNSP comédien	☐ Comédien Parcours spécifique : (ex : art du mime) ☐					
	☐ Acteur-marionnettiste					
☐ DNSP artiste de cirque						

¹ En cas de renouvellement, préciser à l'identique (id.) ou avec modifications (mod.).

				Nouvelle demande ou renouvellement ²
Diplôme d'État (DE)				
☒ DE musique	☒ Enseignement instrumental ou vocal	☒ Classique à contemporain	Options :toutes les options	Renouvellement (mod.) ³
		☒ Musique ancienne	Options :toutes les options	Renouvellement (mod.)
		☒ Musiques traditionnelles	Options :toutes les options	Renouvellement (mod.)
		☒ Jazz et musiques improvisées	Options :toutes les options	Renouvellement (mod.)
		☒ Musiques actuelles amplifiées	Options :toutes les options	Renouvellement (mod.)
	☒ Formation musicale			Renouvellement (mod.)
	☒ Accompagnement	☒ musique		Renouvellement (mod.)
		☒ danse		Renouvellement (mod.)
	☒ Direction d'ensembles	☒ instrumentaux		Renouvellement (mod.)
		☒ vocaux		Renouvellement (mod.)
	☒ Culture musicale			Nouvelle demande
	☒ Écriture			Nouvelle demande
	☒ Création musicale contemporaine	☒ Composition instrumentale et vocale		Nouvelle demande
		☒ Composition électroacoustique sur support et temps réel		Nouvelle demande
		☒ Musique mixte		Nouvelle demande
☐ DE théâtre				
☐ DE cirque				

² En cas de renouvellement, préciser à l'identique (id.) ou avec modifications (mod.).

³ En raison du passage du diplôme d'État à Bac + 3, l'ensemble des maquette a été révisé.

**Nouvelle demande
ou renouvellement⁴**

Certificat d'aptitude (CA)

☐ Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique	☐ Enseignement instrumental ou vocal	☐ <i>Classique à contemporain</i>	Options :		
		☐ <i>Musique ancienne</i>	Options :		
		☐ <i>Musiques traditionnelles</i>	Options :		
		☐ <i>Jazz et musiques improvisées</i>	Options :		
		☐ <i>Musiques actuelles amplifiées</i>	Options :		
	☐ Formation musicale				
	☐ Accompagnement				
	☐ Direction d'ensembles	☐ <i>instrumentaux</i>			
		☐ <i>vocaux</i>			
	☐ Culture musicale				
	☐ Écriture				
	☐ Création musicale contemporaine	☐ <i>Composition instrumentale et vocale</i>			
		☐ <i>Composition électroacoustique sur support et temps réel</i>			
☐ <i>Musique mixte</i>					
☐ Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse	☐ Danse classique				
	☐ Danse contemporaine				
	☐ Danse jazz				
☐ Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de théâtre					

⁴ En cas de renouvellement, préciser à l'identique (id.) ou avec modifications (mod.).

1.2. Identification des besoins concernant le (les) cursus soumis à la demande d'habilitation

1.2.1. État des lieux du (des) cursus soumis à la demande d'habilitation (nouvelle demande) ou bilan (renouvellement)

- En cas de nouvelle demande, état des lieux dressé par l'établissement :
Préciser selon quels constats d'ordre général, issus le cas échéant d'un état des lieux, est(ont) fondé(s) le(s) projet(s) de formation présenté(s).

La formation du CEFEDM est pensée pour offrir aux étudiants un cadre pratique et théorique qui leur permette de s'affirmer comme futurs artistes-enseignants-médiateur, intégrables en tant qu'ATEA (principal de 1re classe) ou souhaitant continuer un parcours d'études vers d'autres Licences ou le Master, en ayant développé des outils d'analyse et d'action susceptibles d'évoluer en fonction des différentes réalités territoriales, sociales et culturelles qu'ils rencontreront.

L'absence de possibilité de développement d'un cursus conduisant au DNSPM en Normandie a incliné l'établissement à une formation complète insistant tout particulièrement sur les éléments culturels et artistiques, garantissant ainsi au territoire des professionnels aux compétences générales et spécialisées, en particulier pour les étudiants ne pouvant ou n'ayant pas intégré un cursus comprenant un DNSPM et œuvrant ensuite sur dans les établissements de la région.

À cette fin, le CEFEDM souhaite articuler outils théoriques, mises en situations pratiques et ouverture disciplinaire.

Dans le même sens, il formule une demande d'habilitation nouvelle aux diplômes d'État de professeur de musique dans les disciplines Écriture, Culture musicale et Création contemporaine, afin de garantir au mieux les besoins et de favoriser les ouvertures et les complémentarités au sein des établissements normands, sachant que le projet est bien sûr de proposer un cursus disciplinaire, mais qu'il concernera très vraisemblablement une majorité d'étudiants en 2d D.E., voir en 3e, impliquant une nécessité plus grande encore de *contractualiser* en accord avec le Conseil des études une partie de la formation afin de l'adapter au mieux à l'écart entre les besoins et la demande des candidats.

Enfin, une vaste étude entièrement portée par le CEFEDM de Normandie a été lancée en 2015, mais n'a pu être complètement parachevée faute de relais financier. La synthèse déjà très aboutie montre cependant un fort besoin de formation sur le territoire de la Région Normandie (plus de 40 % d'enseignants non diplômés rien qu'en musique). Il est à noter que la situation particulière du secteur de l'enseignement artistique spécialisé, rendant possible de donner des cours avant même toute garantie d'une expertise musicale reconnue, confère à la structure professionnelle dans son ensemble une notable fragilité, puisque d'une part certains des étudiants peuvent se trouver *de facto* en situation de solliciter une formation continue alors même qu'ils ont besoin d'une vraie formation initiale et que d'autre part la formation continue diplômante est très mal financée et le dispositif de VAE fortement valorisé par une profession peu encline aux démarches de formation.

→ **Annexe A - Rapport - Mission d'étude sur l'enseignement artistique spécialisé**

→ **Annexe B1 - Liste effectifs conservatoires - DRAC Normandie**

→ **Annexe B2 - Liste DEM DET DEC - DRAC Normandie**

- En cas de renouvellement, bilan dressé par l'établissement :
Préciser si le bilan est issu du processus d'auto-évaluation ou d'un autre processus d'évaluation (résultats obtenus, taux de réussite, réalisations pédagogiques, insertion professionnelle...).

Trois évaluations ont été réalisées. Une première par les anciens étudiants, par un sondage en ligne, une deuxième par les anciens candidats VAE ayant obtenu leur diplôme, une troisième enfin par les formateurs et partenaires ayant souhaité contribuer à une évaluation qualitative de la formation.

Voir notamment :

- **Annexe C1 - Synthèse de l'enquête d'évaluation de la formation et d'insertion des diplômés FI-FC**

- **Annexe C2 - Synthèse de l'enquête d'évaluation de l'accompagnement de la VAE et de l'insertion des diplômés**

- **Annexe C3 - Liste diplômés 15-16-17**
- **Annexe C4 - Liste diplômés VAE 15-16-17**
- **Annexe D - Synthèse des évaluations qualitatives par les formateurs et partenaires**

Préciser également les effets de la prise en compte des éventuelles préconisations formulées lors de la précédente habilitation.

A partir de la remarque formulée dans les rapports d'habilitation de 2015, la relation avec l'université partenaire a été améliorée et les étudiants souhaitant obtenir une licence complémentaire ont désormais accès à une offre de deux parcours optionnels.

Les préconisations de la précédente habilitation, en particulier, reprenant la synthèse des principaux points faibles, entre guillemet et en italique, suivies des propositions et réponses institutionnelles que le CEFEDM a mises en œuvre :

– « *Suivi de l'insertion professionnelle* »

→ Une étude très complète avait été envoyée dans le cadre de la procédure contradictoire. Une autre forme d'enquête a été proposée cette année. Les résultats sont donnés en Annexe (29 % de réponses sur les diplômés par formation et 45 % réponses sur les diplômés par VAE des 3 dernières années).

→ **Annexe C1 - Synthèse de l'enquête d'évaluation de la formation et d'insertion des diplômés FI-FC**

→ **Annexe C2 - Synthèse de l'enquête d'évaluation de l'accompagnement de la VAE et de l'insertion des diplômés**

– *Problème de positionnement institutionnel, c'est-à-dire absence de soutien de la Région, de la ville de Rouen (et de son CRR). Ce point est vraiment problématique pour le devenir du CEFEDM.*

→ La Région Normandie a largement communiqué sur son projet de développement de l'établissement, en particulier au chapitre de la page <https://www.normandie.fr/la-nouvelle-politique-culturelle-de-la-region-normandie> que nous ne reproduisons pas ici par simple souci de place. La subvention afférente à la formation professionnelle des enseignants de la Danse a été maintenue (15 € ; budget Formation professionnelle). Une subvention supplémentaire a été allouée afin de payer un poste de cadre pédagogique supplémentaire (50 €, budget Culture)

→ Une convention-cadre de partenariat a été signée entre le CRR de Rouen et le CEFEDM. Elle porte entre autres sur le portage commun de la première année de formation conduisant au diplôme d'État.

→ **Annexe E - Convention-Cadre de partenariat avec le CRR de Rouen**

– *Problème aigu de locaux*

→ Une convention-cadre de partenariat a été signée avec l'Université de Rouen qui prévoit, entre autres clauses, l'accueil des activités principales du CEFEDM au sein de la composante ESPE de Rouen (location de 13 000 € par an pour 283 m² de bureaux et deux salles de cours, soit 175 m² de bureaux seuls auxquels s'ajoutent toutes les salles de cours mutualisées avec l'ESPE et l'ensemble des services (cafétéria, restauration, bibliothèque, espaces divers).

→ Une convention a été signée avec l'École de musique de Bois-Guillaume-Bihorel-Isnauville pour l'accueil d'une partie des activités de pratique musicale (école sise à 2 km des bâtiments principaux du CEFEDM à l'ESPE de Rouen (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation).

→ **Annexe I - Convention-cadre Université de Rouen - CEFEDM de Normandie**

– *Conséquence du 1er point absence de lieu d'échange et de documentation*

→ La convention avec l'Université prévoit, entre autres, un accès des étudiants du CEFEDM aux bibliothèques universitaires, aux espaces de travail et à la restauration de l'ESPE (self et cafétéria)...

Par ailleurs, une des salles des espaces des bureaux a été dévolue à la documentation propre et spécifique du CEFEDM, qui est accessible aux horaires d'ouverture habituels.

– *Relation difficile avec le CRR de Rouen, lourd héritage historique, grande dépendance du contexte local, entraînant une certaine vulnérabilité.*

→ Ces relations sont aujourd'hui complètement normalisées et fondées sur des échanges constructifs inscrits dans la durée et nourries de perspectives de complémentarités et de projets partagés. Ainsi, le portage commun de la première année 1 « interprète » et DE 1 a constitué la base de la signature d'une convention-cadre de partenariat. La ligne de bus 2 (« fast ») qui possède un arrêt devant le Conseravtoire

et devant l'ESPE de Rouen permettra le cas échéant aux étudiants d'aller et venir entre les deux lieux avec grande facilité.

Concernant les préconisations en partie différentes figurant dans le courrier accompagnant la décision d'habilitation, un très grand nombre d'entre elles ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Le contexte général régional étant passablement complexe, la situation a notamment fait l'objet d'échanges réguliers avec les services de l'État en Région.

En effet, reprenant les principaux éléments de ce courrier d'accompagnement de la lettre d'habilitation, en italique et entre guillemets, au sein des réponses apportées par l'établissement : *La normalisation des relations avec le CRR de Rouen, les locaux* » ont été aujourd'hui complètement résolus, et *« la taille critique, le volume et de la diversité des formations dispensées, le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec d'autres établissements d'enseignement supérieur culture, »* ont déjà largement été améliorés. Cependant, la question de la taille critique de l'établissement ne pourra valablement être dépassée qu'avec la possibilité d'une ouverture réelle des cursus à d'autres diplômes habilités ou non par le ministère chargé de la Culture. À cet égard, la signature de la convention-cadre de partenariat avec l'Université de Rouen-Normandie stipule et organise la possibilité pour les étudiants du CEFEDM d'accéder à deux Licences (Métiers de la Culture et Sciences de l'éducation) moyennant la reconnaissance pleine et entière de leur formation puisque seuls les enseignements correspondant à seulement 20 ECTS pour chacune de ces Licences leur sont demandés. De surcroît, des projets de Master sont déjà en discussion en partenariat avec l'ESPE de Rouen.

D'autre part, le constat selon lequel *« le dialogue et la concertation locale [faisaient] défaut à l'établissement pour assurer le rayonnement et l'attractivité nécessaire d'une offre de formation d'enseignement supérieur »* paraît aujourd'hui en grande partie amélioré, fort de l'arrimage solide à l'Université de Rouen-Normandie. À tous ces titres, la *« durée de l'habilitation [nous semble avoir été réellement] l'occasion d'ouvrir un dialogue de coopération au plan régional (opportunité de la [nouvelle] grande Région), dialogue [...] indispensable à la pérennité, la légitimité et l'ancrage du projet de l'établissement. [Ainsi,] le dépôt de la [présente] demande de renouvellement d'habilitation [nous paraît en être un début très significatif de] concrétisation »*. Sur le plan national, cependant, plusieurs pistes restent à explorer. Le projet d'établissement en fait un état prospectif dans sa conclusion. En tout état de cause, la taille modeste de l'établissement nécessite probablement des mesures adaptées au contexte politique et institutionnel singulier au sein duquel il évolue.

→ **Annexe P - Projet d'établissement 2015-2018**

Enfin, s'agissant des critiques formulées *a posteriori* sur le dispositif de *« validation des acquis de l'expérience (VAE), toute l'exigence nécessaire à garantir la réglementation en vigueur et la légalité de l'accès à ce dispositif »* a été très scrupuleusement suivie et aucun élément de nature à pouvoir éventuellement inquiéter juridiquement la structure ne peut être relevé. L'ensemble du dispositif de VAE passé et présent allant des courriers aux notifications, de la procédure d'accompagnement jusqu'aux documents distribués aux candidats, d'ailleurs fait l'objet d'un audit juridique très précis (conseil juridique en droit public).

S'agissant de la gouvernance, les membres du Conseil administration seront prochainement renouvelés et leur nombre augmenté. En effet, les statuts modifiés à l'occasion du déménagement du CEFEDM ont été amendés afin que des personnalités appartenant à différents secteurs du monde de la Culture, de l'enseignement artistique spécialisé, de l'enseignement supérieur, des formateurs et des étudiants et anciens étudiants y siègent désormais et représentent ainsi mieux la pluralité des acteurs et des partenaires de l'établissement. La présence en tant qu'observateurs réguliers des services de l'État et de la Région (ne pouvant siéger en tant que membres pour des raisons de situation de gestion de fait) participe indéniablement de l'équilibre général.

Présenter l'analyse des résultats.

→ Cf. ci-dessus.

1.2.2. Débouchés professionnels identifiés en termes de métiers et de besoins d'emploi au niveau régional, national et international relatifs au(x) projet(s) de formation

Préciser également les effectifs d'étudiants prévus au regard des besoins d'emploi identifiés.

Effectif d'étudiants :

Les capacités budgétaires et logistiques du CEFEDM permettent d'accueillir entre 15 et 25 étudiants par an, soit environ un tiers des candidatures aux tests de sélection.

Regard porté sur les besoins d'emplois :

– L'enseignement en conservatoires classés :

L'enquête menée en 2015 par le Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2017/L-insertion-professionnelle-des-diplomes-de-l-enseignement-superieur-Culture-CC-2015-3> concernant *L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (synthèse)* indique que « les jeunes diplômés de la filière musicale sont pour près de 70 % salariés du secteur public, où ils se consacrent souvent à des activités d'enseignement. Pour autant, les jeunes musiciens n'en sont pas moins exposés à une certaine précarité d'emploi : plus de la moitié d'entre eux exercent leur activité sous contrat à durée déterminée. ».

Dans l'enquête complète (page 11), il est précisé que « le niveau d'insertion est particulièrement élevé dans le domaine de la musique, où 97 % des diplômés sont actifs trois ans plus tard » et que « les diplômés des filières musique et danse se partagent entre une activité d'interprétation artistique (67 %) et une activité d'enseignement (66 %) (38 % sont à la fois interprètes et enseignants. 29 % se consacrent exclusivement à l'enseignement. 28 % sont exclusivement interprètes). Un quart d'entre eux exerce en outre une activité de conception et d'encadrement artistique, la composition ou la chorégraphie par exemple. »

Le pourcentage des étudiants ayant accès à la formation à l'enseignement semble ainsi largement sous-représentés au regard des besoins identifiés par cette enquête.

Il faut ajouter que les étudiants sont, compte tenu des réalités de l'emploi qui offres essentiellement des débouchés dans l'enseignement, pour la plupart déjà partiellement insérés. Leur passage au CEFEDM relève tout à la fois d'une démarche de légitimation et favorise ainsi à moyen terme des statuts plus reconnus, une situations mieux stabilisée et des emplois plus pérennes.

Par ailleurs, ainsi que nous l'indiquons en 1.2.1. le CEFEDM a diligenté une vaste enquête entièrement auto-financée, portant sur les besoins du secteur sur la grande Région Normandie.

→ **Annexe A - Rapport - Mission d'étude sur l'enseignement artistique spécialisé**

Par ailleurs, les chiffres de la DRAC de Normandie concernant les effectifs des conservatoires classés confirment la bonne structuration du secteur en Normandie :

Conservatoires classés - Normandie (Chiffres DRAC Normandie, 2017)

Nom de l'établissement	Nbre d'élèves	Enseignants (+ équipe de direction
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT REGIONAL		
ROUEN	1 238	91 ens + 18 adm dt 3 dir
CAEN	1 613	102 ens + 31 adm et tech
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL		
LE HAVRE	1 550	63 ens + 21 adm
CAUX VALLEE DE SEINE	1 090	75 ens + 14 adm
DIEPPE	1 037	72 ens + 17 adm
GD PT COURONNE	689	44 ens + 6 adm
EVREUX	753	51+13
LISIEUX	760	37 ens + 5 adm
ALENCON	998	47 ens + 5 adm
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL		
COTE D'ALBATRE (ST valéry - Canybarville)	505	37 ens + 6 logis + 5 adm
VAL DE REUIL LERY POSES	650	27 ens + 2 adm
ARGENTAN	505	20 + 3 adm
EURE MADRIE SEINE	490	26 ens + 4 adm
Sivom des 3 vallées MONDEVILLE	492	29 ens + 3 adm
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT COMMUNAL		
ST ETIENNE DU ROUVRAY	480	33 ens + 3 adm
FECAMP	370	19 ens + 2 adm
Pont Audemer	415	19 ens + 3 adm
BERNAY devenu intercom	673	60 ens + 4 adm
HEROUVILLE ST CLAIR	410	17 ens + 4 adm
VIRE	403	15 ens + 2 adm
CHERBOURG	726	24 ens + 3 adm

o Situation de médiations ou d'actions culturelles :

Au sein des dernières générations, tous les étudiants ayant obtenu le DE, se trouveront au carrefour de métiers divers qui nécessitera de leur part d'articuler des compétences spécifiques d'artiste-enseignant à des compétences plus généralistes d'artiste-médiateur ou d'enseignant-médiateur.

Ainsi les anciens étudiants comme les nouvelles générations ont ou auront probablement des situations professionnelles partagées entre enseignement, carrière artistique et médiation.

Il y a là non seulement un gage de qualité, de part et d'autre des missions professionnelles, mais aussi une réponse à un environnement culturel en évolution : prise en compte d'une demande croissante d'activités artistiques intégrant une dimension pédagogique, ensembles interdisciplinaires à caractère éducatif, diffusion de musiques d'esthétiques variées (création notamment).

Au sein du cursus de formation porté par l'établissement, considéré au travers l'ensemble des dispositifs, l'équivalent d'une unité d'enseignement est spécifiquement lié à l'Éducation artistique et culturelle. Elle insiste ainsi sur la formation des « porteurs de projets ».

1.3. Orientations pédagogiques et artistiques du(des) cursus soumis à la demande d'habilitation

→ **Annexe F - Orientations artistiques et pédagogiques**

Comme toute formation, celle proposée par le CEFEDM de Normandie est structurée par un ensemble de dispositifs renvoyant à des situations formatives au centre de formation et en stages, et par les évaluations leur correspondant.

Une formation s'inscrit dans un contexte environnemental et culturel, si bien que les mêmes intentions de dispositifs peuvent prendre une coloration spécifique d'un lieu déterminé à un autre.

Nous pensons dès lors nécessaire de distinguer dans ce dossier :

- **Les attendus de la formation.**

Les étudiants s'intégreront à une profession d'artiste-enseignant dont les principales singularités seront de trois ordres :

- gérer l'incertitude des contextes de leur exercice professionnel au sein de structures institutionnelles publiques, associatives... nécessitant des partenariats divers et des initiatives variées ;
- se confronter à la complexité d'évolutions technologiques et techniques affectant l'exercice de leur art, ainsi qu'à l'enseignement à des publics hétérogènes dans des lieux d'éducation formelle et non formelle ;
- participer à un effort de démocratisation culturelle vigilant aux discriminations culturelles affectant les plus défavorisés.

- **La professionnalité** visée, référée à un référentiel de compétences consensuel.

Pensant possible de développer les compétences à former en regard de quelques grandes familles d'activités en jeu dans l'exercice professionnel d'un professeur de musique : la création, l'interprétation, l'enseignement, la médiation, la technique entre autres, nous nous conformons au référentiel de compétences du Ministère de la Culture et de la Communication : la professionnalité visée consiste à former un artiste pédagogue exerçant dans un établissement sur un territoire. Les notions d'établissements et de territoires étant sans doute plus bigarrées sur la grande Normandie, regroupant des grandes agglomérations, zone très urbanisées et à forte activité industrielles, des territoires très ruraux et plus désertés, et les établissements d'enseignement artistique spécialisé en conséquence.

- **La professionnalisation** (l'ensemble des procédures à installer pour faire exister la professionnalité précédente) renvoie à des processus favorisant des temps de déconstruction-reconstruction de représentations préexistantes, à une alternance intégrative entre stages en établissements et formations au CEFEDM afin que formateurs au centre et « formateurs de terrain » adhèrent aux mêmes conceptions de l'enseignement-apprentissage, à l'existence de projets collectifs à dimension artistique, à la prise en compte des conflits de loyautés émergeant des différences de conception du métier au sein de la profession, à la présence de temps de réflexivité à propos des situations diverses rencontrées ; le tout favorisant l'existence d'identités professionnelles (artistes sur scène, professeur ou diplômé d'État dans un département constitué au sein d'un conservatoire...).

- **L'évaluation** à dimension formative se matérialise par l'attention portée aux processus suivants, en particulier, l'explicitation des attentes, l'inscription dans une complexité, l'attention portée aux processus en formation tout autant qu'aux produits, et l'installation de procédures de remédiation.

Le projet de formation de cette demande d'habilitation renferme des évaluations sommatives de diverses natures. En leur sein, quatre évaluations sont considérées comme nodales et ont une importance significative en termes de coefficient, car elles impliquent une transversalité d'usage des acquis⁵. Il s'agit de :

- la réalisation de projets artistiques (musicaux) aboutissant à une performance supposant un perfectionnement artistique personnel important et un volet de médiation significatif (UE 2) ;
- une épreuve d'enseignement-apprentissage qui sera préparée et mise en actes en tenant compte de notions inscrites dans un contexte de Culture musicale, puis d'une analyse de son déroulement faisant montre d'une lucidité pédagogico-didactique (UE 1) ;
- l'élaboration d'un projet d'éducation artistique et culturel (UE 3)
- la production d'un portfolio élaboré au long des deux années de formation et de sa soutenance devant un jury qui n'aura pas à juger de son contenu, mais du regard distancié qui en surgit à partir des contenus de la formation (UE 3) ;
- la production et de la soutenance d'un mémoire professionnel moment de synthèse par l'étudiant d'un des axes de la formation et prospective déterminante pour son éventuel parcours ultérieur vers un Master (UE 3).

Une intention forte traverse toute cette formation : permettre aux étudiants de mieux appréhender le rapport aux savoirs musicaux des élèves ou des publics dont ils ont ou auront la responsabilité. Nous utilisons la notion de rapport au savoir avec la signification qu'elle a dans le champ des sciences sociales et humaines qui l'investit à travers l'épistémologie (le rapport au savoir musical renvoyant à la structure de ce savoir), la sociologie et la psychologie (la dimension socio-familiale de ce rapport), l'anthropologie (réfractant l'idée d'universalité) et à travers la psychanalyse (attentive au concept de relation d'objet).

Conséquemment, non seulement les futurs professeurs de musique devraient être des spécialistes de la musique dont ils ont la responsabilité et des généralistes de la diversité des musiques, des spécialistes de l'enseignement-apprentissage de leur musique, mais davantage encore des spécialistes attentifs aux rapports aux savoirs musicaux de leurs élèves.

Afin de rendre le référentiel de formation plus lisible au regard des grands chapitres du référentiel de compétences, le parcours d'études a été reformulé et se décline désormais en 4 unités d'enseignement (U.E.) qui courent sur l'ensemble de la formation.

- UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement
Pédagogies, didactiques et pratiques.
- UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques
Culture musicale générale
Initiation à différentes des pratiques
Approfondissement spécifiques aux pratiques de la discipline
- UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle
Questions transversales de la profession
Mise en place de projets de médiation
Éléments relatifs à la prévention des risques psychosociaux.
- UE 4 - Recherche et innovation
Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche
Un ensemble d'apports relatifs à la technique et aux questions liées à la transformation numérique des pratiques artistiques et pédagogiques.

Nous avons maintenu tant que possible une logique d'évaluation par « tâches » complexes, visant chacun l'acquisition des compétences du référentiel.

En effet, ainsi que nous l'évoquons dans le documents consacré aux grandes orientations pédagogiques nous pensons qu'une compétence étant par nature transversale, la taxonomie d'un référentiel ne correspond pas à la réalité des activités, puisque toute compétence réelle s'inscrit dans un contexte qui n'a rien à voir avec l'opération d'abstraction qui a conduit à pouvoir la définir. A ce titre, la vérification de la maîtrise des compétences ne peut s'effectuer qu'au travers de tâches complexes. Nous renvoyons ici aux travaux d'Edgar MORIN selon lequel (*Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, chapitre 2) les principes d'une connaissance pertinente s'arriment à la nécessité :

- *de promouvoir une connaissance capable de saisir les problèmes globaux et fondamentaux pour y inscrire les connaissances partielles et locales.*
- *d'opérer le lien entre les parties et les totalités et doit faire place à un mode de connaissance capable de saisir ses objets dans leurs contextes, leurs complexes, leurs ensembles.*
- *de développer l'aptitude naturelle de l'esprit humain à situer toutes ses informations dans un contexte et un ensemble. Il est donc nécessaire d'enseigner les méthodes qui permettent de saisir les relations mutuelles et influences réciproques entre parties et tout dans un monde complexe.*

Les autres axes sont développés plus avant dans l'ANNEXE relative aux orientations pédagogiques.

1.4. Contexte et partenariats pour le(s) cursus soumis à la demande d'habilitation

1.4.1. Situation du(des) cursus vis-à-vis de l'enseignement artistique initial

a) Positionnement du(des) cursus dans le contexte régional ou inter-régional de l'enseignement artistique initial

Un réseau établissements d'enseignement initial de la musique et de partenaires constituant une base solide pour l'enseignement supérieur culture

Un réseau d'établissements d'enseignement initial de la musique particulièrement dense en Normandie

Une proximité d'avec l'Île-de-France source de projets de formation spécifiques

La Région dispose d'un réseau très fourni d'établissements d'enseignement initial de la musique, qui constitue l'un des viviers du CEFEDM, à la fois en matière d'enseignants et d'étudiants. Il est à noter que ces établissements entretiennent déjà des collaborations étroites soit entre eux, soit avec d'autres structures artistiques (ensembles, compagnies et lieux de diffusion). Le CEFEDM s'appuie largement sur ces partenariats déjà existants.

Le réseau des CRR et CRD, vivier de recrutement pour le CEFEDM de Normandie :

Seine-Maritime et Eure :

La densité des écoles de musique du territoire de l'ancienne Haute-Normandie est très importante relativement au territoire national. Ainsi, les 6 conservatoires à rayonnement régional et départemental placent la Haute-Normandie au premier rang des régions équivalentes en nombre d'habitants et à la 4ème place de l'ensemble des régions.

Par ailleurs, il convient de signaler le travail de trois écoles associatives, qui font un travail de grande qualité dans les domaines du jazz et des musiques actuelles (le CEM et le KALIF au Havre et à Rouen, l'école Christian Garros dans l'agglomération rouennaise), ainsi que le 106, structure de spectacle vivant ayant une mission d'accompagnement des pratiques amateurs.

□ Nombre de CRR et CRD : 1 CRR et 5 CRD (+ 9 CRC ou CRI)

- Nombre d'élèves : ≈ 1238 (CRR) + 6877 (autres)

- Nombre moyen de DEM entre 2015 et 2017 : 49,3

Calvados, Orne, Manche :

□ Nombre de CRR et CRD : 1 CRR et 2 CRD (+ 5 CRC ou CRI)

- Nombre d'élèves : 1600 + 1330

- Nombre moyen de DEM entre 2015 et 2017 : 17,7

CONSERVATOIRES	DEM 2015	DEM 2016	DEM 2017	Moyenne
CRR ROUEN	13	30	24	22,33
CRR CAEN	13	6	13	10,67
CRD Alençon	2	1	0	1,00
CRD Caux Vallée de Seine	4	8	6	6,00
CRD Dieppe	8	8	3	6,33
CRD Gd Couronne	10	14	8	10,67
CRD Lisieux	6	5	7	6,00
CRD Evreux	0	2	0	0,67
CRD Le Havre	3	4	3	3,33
Total Région	59	78	64	67,00
Moyenne	67			
Ex Haute-Normandie				49,33
Ex Basse-Normandie				17,67

□ La Région Normandie comptait 283 élèves en Cycle d'orientation professionnelle (COP) dans les 2 CRR et 7 CRD du territoire pour l'année 2016-2017.

□ Les cursus établis par les CRR et CRD de la Région pour l'obtention des Diplômes d'études musicales (DEM), chorégraphiques (DEC) ou théâtrales (DET) suivent les directives du ministère chargé de la Culture.

CONSERVATOIRES	DET 2015	DET 2016	DET 2017	Moyenne
CRR ROUEN	5	5	6	5,33
CRR CAEN	2	1	3	2,00
CRD Alençon				
CRD Caux Vallée de Seine				
CRD Dieppe				
CRD Gd Couronne				
CRD Lisieux				
CRD Evreux				
CRD Le Havre				
Total Région	7	6	9	7,33
Moyenne	7			
Ex Haute-Normandie				5,33
Ex Basse-Normandie				2,00

CONSERVATOIRES	DEC 2015	DEC 2016	DEC 2017	Moyenne
CRR ROUEN	12	9	9	10,00
CRR CAEN	2	2	3	2,33
CRD Alençon				
CRD Caux Vallée de Seine				
CRD Dieppe				
CRD Gd Couronne				
CRD Lisieux	2	1	0	1,00
CRD Evreux				
CRD Le Havre		1		1,00
Total Région	16	13	12	13,67
Moyenne	14			
Ex Haute-Normandie				11,00
Ex Basse-Normandie				3,33

Ces chiffres gagneraient à être complétés par des éléments statistiques tant de Bretagne-Pays-de-la-Loire que d'Ile de France. En effet, la provenance géographique importante des étudiants d'Ile-de-France et les échanges entre institutions (Convention-cadre avec le CRR de Rueil-Malmaison, par exemple) montrent, que ces deux grandes régions limitrophes et en particulier l'Ile-de-France, sont source de recrutement pour

le CEFEDM de Normandie, ou bien sont des lieux d'établissement professionnels et personnels pour les diplômés issus de l'Établissement normand. La singularité de l'établissement, qui ne délivre pas de DNSPM, appelle des projets de formation souvent un peu plus tardif ou plus renseignés sur la spécificité du cursus normand.

b) Partenariats pour le(s) cursus avec des établissements d'enseignement artistique initial

- Une convention de partenariat a été signée avec le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Rouen visant la structuration d'un parcours commun et d'un portage commun d'au moins la première année de Licence (L1 « Interprète ») déjà en lien avec l'Université de Rouen-Normandie.
- Une convention-cadre a été signée avec le CRR de Rueil-Malmaison à permettre des passerelles pour les étudiants en parcours Licence dans cet établissement en partenariat avec l'Université de Nanterre.
- de nombreuses conventions sont signées chaque année avec les différents établissements d'accueil des stages de pratique de pédagogie.

→ **Annexe G1 - Modèle de convention de stage de pratique pédagogique**

→ **Annexe G2 - Description des stages de pratique pédagogique**

Tout en s'inscrivant dans la vocation nationale de sa mission, le CEFEDM a tissé des partenariats étroits avec des acteurs régionaux. Le CRR de Rouen notamment et le CEM du Havre constituent deux partenaires privilégiés pour les stages dans la discipline et/ou pour les pratiques collectives. La nature des partenariats tient compte des spécificités de ces deux institutions :

Au CEM du Havre, par exemple, les pratiques d'ensemble en interne ou à destination des publics hors du périmètre conventionnel de l'école, et l'innovation pédagogique, sont placés au cœur du projet de l'établissement et offrent aux étudiants du CEFEDM des mises en situation pédagogiques intéressantes.

Au CRR de Rouen, le nombre important et la qualification des élèves se préparant à une orientation professionnelle, ou aux CRD de Grand et Petit Couronne, du Havre, d'Evreux ou même à Rueil-Malmaison, permettent une réflexion didactique d'une grande exigence.

Un grand nombre d'autres établissements sont sollicités, notamment dans l'accueil des étudiants en situation de formation pédagogique sur site (stages). Pour autant cette sollicitation s'inscrit dans une perspective plus large :

Les étudiants sont amenés à choisir leurs stages dans des régions où ils envisagent de s'installer professionnellement ou bien où ils sont déjà implantés, au-delà d'un ancrage régional. Par le biais des enquêtes ou des stages, ils se constituent ainsi un réseau professionnel favorable à leur insertion future.

Ce maillage quasi national se retrouve dans la diversité des postes finalement occupés et participent du rayonnement de notre établissement.

Dans le cadre des stages et des enquêtes, l'ensemble des établissements d'enseignement artistique initial est susceptible d'être sollicité par le CEFEDM, soit sous forme de conventions de stages, soit par le biais d'observations et d'entretiens menés avec des professionnels capables de former les étudiants.

Plus d'une centaine de conservatoires ou d'écoles de musique ont ainsi été en partenariat avec le CEFEDM, répartis sur maintes aires géographiques.

→ **Annexe G3 - Liste lieux stages pratique pédagogique 2011-2017**

Compte tenu du fait que la formation accueille des étudiants issus de la région parisienne voisine, l'Île-de-France est aussi largement représentée dans les partenariats soumis à convention (Conservatoires de la Ville de Paris, Aubervilliers-la-Courneuve, Bobigny, Aulnay-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Boulogne, etc.).

Dans l'avenir ce maillage devrait se densifier encore, puisque les candidats prétendant intégrer le programme de formation pourront venir des régions dans lesquelles existent des pôles supérieurs ou des Licences y compris de l'étranger (Bachelor) via la validation des acquis antérieurs (VAA) ou via des validations d'acquis de l'expérience (VAE) partielles.

→ **Annexe G4 - Liste conseillers pédagogiques 2011-2017**

1.4.2. Situation du(des) cursus vis-à-vis de l'enseignement supérieur

a) Positionnement du(des) cursus dans l'environnement de formation et d'enseignement supérieur au niveau régional, national et international⁶

D'une part en raison de la taille modeste de l'établissement et d'autre part dans la mesure où la majorité des étudiants inscrits en formation initiale pour obtenir le diplôme d'État de professeur de musique proviennent d'effectifs ayant un projet professionnel à visée d'insertion à court terme sur le territoire français, voire de confirmation dans un métier préexistant ou un poste déjà occupé, le positionnement du cursus dans l'environnement de formation et d'enseignement supérieur au niveau international ne semble pas avoir d'impact significatif.

Cependant, un nombre non négligeable d'étudiants étrangers qui s'intéressent au cursus et s'inscrivent au concours d'entrée. Ainsi, depuis 2011, les nationalités suivantes ont été représentées :

- Taïwan (saxophone, entrée en 2011)
- Cuba (piano, entrée en 2012)
- É.-U. (flûte, entrée en 2013)
- Roumanie (harpe, entrée en 2014)
- Japon (flûte, entrée en 2014)
- Serbie (piano, entrée en 2014)
- Colombie (flûte, entrée en 2015)
- Japon (piano, entrée en 2015)
- Iran (flûte, entrée en 2015)
- Japon (saxophone, entrée en 2015)
- Espagne (clarinette, entrée en 2016)
- Japon (saxophone, entrée en 2016)
- Japon (saxophone et piano, entrée en 2017)
- Grèce (piano, entrée en 2017)

Soit 16 étudiants étrangers appartenant à 10 nationalités différentes, dont 3 de l'UE.

Au niveau national, le positionnement des cursus a sans aucun doute bénéficié aux étudiants à fort projet professionnel.

b) Partenariats matériels, pédagogiques et culturels avec d'autres établissements de formation et d'enseignement supérieur⁷ concernant le(s) cursus soumis à la demande d'habilitation

- Avec d'autres établissements **œuvrant dans le domaine culturel**

- Une convention de partenariat avec le CRR de Rouen sur le portage commun de la L1/DE 1re année.
- Une convention de partenariat avec le CRR de Rueil-Malmaison pour la facilitation du passage des étudiants issus du cursus de Licence interprète-ethnomusicologie, en accord et en concertation avec le directeur du département d'ethnomusicologie de l'Université de Paris 10 Ouest-Nanterre
- Un partenariat avec le CCN de Caen pour l'intervention du directeur dans l'UE relative au corps et la pratique musicale (UE 2).
- Un partenariat avec le CEM du Havre pour la formation technique et musicale de nos étudiants relative aux musiques actuelles amplifiées et aux techniques de la scène (UE 2 et UE 4).

- Avec d'autres établissements **œuvrant dans un autre secteur professionnel**⁸

- Une convention de partenariat quadripartite entre le CEFEDM, le CNFPT, le CEM du Havre, et le FAR de Caen pour la structuration régionale de la formation professionnelle.

→ **Annexe H – Convention CNFPT-CEFEDM-CEM-FAR**

⁶ Enseignement supérieur général et enseignement supérieur culture (spectacle vivant, beaux-arts, architecture...).

⁷ À titre d'exemple : établissements d'enseignement supérieur culture, grandes écoles, centres de formation professionnelle...

⁸ Ces partenariats visent la préparation d'un diplôme menant à une qualification dans un secteur professionnel autre que celui visé dans le cadre du DNSP, DE ou CA pour les étudiants qui le souhaitent.

– Une convention-cadre avec l’Université de Rouen-Normandie très large, incluant l’accueil dans les locaux de l’ESPE et différents services aux étudiants.

→ **Annexe I - Convention-cadre Université de Rouen - CEFEDM de Normandie**

1.4.3. Situation du(des) cursus vis-à-vis de l'environnement culturel

a) Positionnement du(des) cursus dans le contexte culturel régional ou inter-régional

Le CEFEDM de Normandie inscrit son action dans un territoire dont le devenir s'inscrit dans un projet nouveau d'ouverture. Si la proximité avec Paris a été longtemps perçue comme un handicap, elle apparaît aujourd'hui comme un atout décisif. La taille du territoire perçue souvent comme limitée rend possibles les collaborations, partenariats avec une diversité d'acteurs et d'institutions culturelles et une complémentarité accessible aux étudiants de l'enseignement supérieur. Les perspectives affichées par les élus régionaux et métropolitains de construire avec (et non contre) Paris un axe de développement à plus vaste échelle rendent légitimes l'accueil d'étudiants dans l'enseignement spécialisé tout autant que la construction de liens durables avec les acteurs culturels multiples (Opéra de Normandie, Scènes nationales, Écoles d'Art, Universités de Caen, de Rouen et du Havre, compagnies et acteurs associatifs...) qui ouvrent à la construction de ce territoire en devenir. L'étudiant en Normandie a la possibilité grâce à une mobilité possible et réelle d'inscrire son parcours de formation au cœur d'un territoire innovant en construction.

b) Pour le(s) cursus soumis à la demande d'habilitation, partenariats professionnels avec des structures de création ou de diffusion au niveau régional, national ou international ainsi qu'avec des professionnels en activité⁹

Préciser : les lieux partenaires, les objectifs pédagogiques, les contenus et modalités d'organisation, le tutorat, le suivi et l'évaluation.

Cf. rubrique 1.4.1.

Le CEFEDM ne délivrant pas le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM), les liens avec les structures professionnelles du spectacle vivant ne portent que sur les aspects d'éducation artistique et culturelle, notamment développés en 2.2.3., sur des complémentarités apportées à la richesse déjà grande des structures d'enseignement public de la musique telles que le Conservatoire de Rouen (ou autres).

Ainsi des liens ont été noués en particulier avec *Les Musiciens de Saint-Julien* compagnie de musique ancienne sise à Rouen dirigée par François LAZAREVITCH, *Les Arts improvisés*, compagnie de musiques du monde sise à Saint Aubin de Bonneval (<http://www.lesmusiciensdesaintjulien.fr>), dirigée par Camel ZEKRI (<http://www.camelzekri.com/les-arts-improvisés>), *Le CEM*, école de musiques actuelles amplifiées qui est aussi un lieu de diffusion, sis au Havre (<http://www.le-cem.com>), *Le Kalif*, école de musiques actuelles sise à Rouen (<https://www.lekalif.com>), le CCN de Caen, dirigé par Alban RICHARD, lequel intervient en particulier dans le cadre du module sur le corps et la pratique musicale (<https://ccncaen.eu>), toutes structures ou tous partenaires dont les actions complètent ou éclairent de manière intéressante le projet de formation du CEFEDM.

Les dispositifs de perfectionnement artistique incluant un volet très significatif de réflexion à l'endroit du public visé, du lieu et des espaces de la production participent du positionnement du cursus vis-à-vis de l'environnement culturel.

Enfin, le volet d'étude et de mise en place de projets d'éducation artistiques et culturels favorise l'inscription du projet dans l'espace

1.5. Éléments budgétaires

1.5.1. Budget analytique global (dépenses et recettes de fonctionnement)

Joindre les budgets réalisés des trois derniers exercices budgétaires (N-3, N-2 et N-1) ainsi que les budgets prévisionnels de l'exercice en cours (N) et des exercices à venir (N+1 et N+2). Un modèle de grille budgétaire est proposé en pièce jointe.

⁹ Dans le cadre de stages, mises en situation professionnelle, projets de production ou de diffusion connexes au cursus de formation, projets artistiques et pédagogiques.

Annexe J - Budget analytique global (dépenses et recettes de fonctionnement)

1.5.2. Budget détaillé et coût étudiant du(des) cursus soumis à la demande d’habilitation pour les trois prochaines années

*Joindre les budgets du (des) cursus soumis à la demande d’habilitation pour les trois prochaines années.
Vous trouverez en notice les postes budgétaires pris en compte dans le calcul du coût étudiant.*

→ Annexe K - Budget détaillé et coût étudiant du(des) cursus soumis à la demande d’habilitation pour les trois prochaines années

1.5.3. Montants des droits d'inscription et des frais de scolarité pour le(s) cursus soumis à la demande d'habilitation (à remplir dans tous les cas)

- Montant individuel des droits d'inscription (concours, épreuves...)

	FI	FC		VAE		
		Financement par un organisme	Financement individuel	Recevabilité	Validation	
					Organisme	Individuel
DNSP M						
DNSP D						
DNSP C						
DNSP AC						
DE musique	50 €	50 €	50 €	80 €	800 €	450 €
DE théâtre						
DE cirque						
CA musique						
CA danse						
CA théâtre						

- Montant individuel des frais de scolarité

	FI	FC		VAE			
		Organisme	Individuel	Accompagnement		Formation complémentaire	
				Organisme	Individuel	Organisme	Individuel
DNSP M							
DNSP D							
DNSP C							
DNSP AC							
DE musique	400 €	6€/h	6€/h	550 €		6€/h	6€/h
DE théâtre							
DE cirque							
CA musique							
CA danse							
CA théâtre							

→ Voir aussi 2.3.2.

L'inscription des étudiants est réalisée par eux dans chaque structure, mais les modalités administratives sont simplifiées et les tarifs du CEFEDM (votés en Conseil d'administration) prévoient une homogénéisation des

montants en fonction de la part du cursus d'un établissement ou d'un autre. Ainsi, une inscription sera pour un étudiant tous les ans de maximum 400 €/étudiant. Le tableau qui suit résume cette structuration :

	Montants	L1	L2	L3	L3 (20 ECTS) complémentaire en Sc. éduc. ou en Métiers de la Culture
Droits d'inscription au tests de sélection du CEFEDM	50,00 €				
Droits de scolarité parcours CEFEDM	400,00 €	210,90 €	359,40 €	359,40 €	
Droits de scolarité Licence université de Rouen	189,10 €	189,10 €			189,10 €
Droits d'inscription aux services universitaires	40,60 €		40,60 €	40,60 €	
TOTAL/étudiant/an		400,00 €	400,00 €	400,00 €	189,10 €

1.6. Locaux

Le cas échéant, détailler l'impact du développement de l'offre de formation sur les locaux de l'établissement ainsi que les perspectives d'évolutions envisagées (travaux d'agrandissement, location de salles...).

Le CEFEDM ne possède pas de locaux en propre. Par convention, il est accueilli au sein d'une composante de l'Université de Rouen-Normandie et à l'École de Musique de Bois-Guillaume-Bihorel-Isnauville. Par ailleurs, fois les travaux du Centre culturel Marc Sangnier de Mont-Saint-Aignan parachevés, il pourra en utiliser une partie. Le projet est d'ores et déjà formalisé avec la ville de Mont-Saint-Aignan.

D'éventuels travaux d'insonorisation des équipements de l'Université pourront être envisagés à moyen terme, car ce projet figure comme possible dans la convention-cadre.

Le déménagement récent (10 juillet 2017) du CEFEDM sur le Campus de Mont-Saint-Aignan devrait permettre non seulement la bonne mise en œuvre du programme de formation, mais aussi tout développement de ces cursus ou bien d'autres encore.

→ **Annexe L - Plans détaillés des locaux - Plans 4e étage Bat G ESPE de Rouen et répartition bureaux**

2 – ORGANISATION PÉDAGOGIQUE, CONTENU ET STRUCTURATION DU(DES) PROJET(S) DE FORMATION SOUMIS À LA DEMANDE D'HABILITATION

2.1 Modalités d'accès à la (aux) formation(s) soumise(s) à la demande d'habilitation

→ L'ensemble de ces dispositions est décrit dans le *Règlement des études*.

Modalités d'orientation et de positionnement des candidats à l'entrée en formation :

Moyens de communication mis en œuvre à cette fin :

FORMATION INITIALE

Périodicité des admissions : *annuelle*

Date d'entrée de la première promotion : *Epreuves de sélection fin juin/début juillet 2018 ; début scolarité septembre 2018*

Date d'entrée de la dernière promotion :

Effectifs attendus par année (en moyenne) : *15-20 étudiants*

Limite(s) d'âge : *Sans limite d'âge*

Modalités du concours d'entrée : *Cf. Règlement des études*

Nature de l'examen :

Critères d'évaluation :

Composition du(des) jury(s) :

Modalités de prise en compte de la VAA et conditions de dispenses d'enseignement :

FORMATION CONTINUE

Effectifs attendus par année (en moyenne) : *1-6 étudiants-stagiaires*

Modalités du concours d'entrée : *Les mêmes que pour la formation initiale. Cf. Règlement des études*

Nature des épreuves :

Critères d'évaluation :

Composition du(des) jury(s) :

Modalités de prise en compte de la VAA et conditions de dispenses d'enseignement :

EXAMEN SUR ÉPREUVES

Derniers examens organisés :

Effectifs attendus par année (en moyenne) :

Critères de sélection :

- **En cas de nouvelle demande ou d'évolutions pour une demande de renouvellement, présenter les modalités du parcours articulé DE de professeur de musique - DNSPM**

Le CEFEDM de Normandie ne délivre pas le DNSPM

☐ Concours d'entrée commun DE et DNSPM :

☐ Parcours simultané aménagé ☐ Parcours individualisé au cas par cas

☐ Ouverture au parcours DNSPM après obtention du DE

☐ automatique ☐ sur avis de l'équipe pédagogique ☐ sur avis du jury terminal

☐ Ouverture à une formation complémentaire pour l'obtention du DE après obtention du DNSPM

☐ automatique ☐ sur avis de l'équipe pédagogique ☐ sur avis du jury terminal

☐ Autre

- **En cas de nouvelle demande ou d'évolutions pour une demande de renouvellement, présenter les modalités des parcours articulés Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) - DE de professeur de musique et/ou DNSPM**

2.2. Contenu et structuration du(des) cursus soumis à la demande d'habilitation

2.2.1. Organisation de la formation : présentation de la maquette pédagogique

Elle permettra d'appréhender la structuration et l'articulation des enseignements et pourra prendre la forme d'un ou plusieurs tableaux détaillant le contenu des enseignements par diplôme, le(s) spécialité(s), le(s) discipline(s), le(s) domaine(s) et, le cas échéant, le(s) option(s), par année de cursus et par semestre. Détailler à ce titre :

- le volume horaire annuel et hebdomadaire ;
- la répartition en ECTS et UE ;
- les contenus des enseignements ;
- la correspondance entre :
 - contenu et structuration des enseignements ;
 - référentiel d'activités professionnelles et de référentiel de certification ;

- la progressivité et la modularité des enseignements ;
- l'articulation, notamment en ECTS, avec les enseignements universitaires.

Vous trouverez en fin de document des modèles de tableaux pour la présentation de ces données.

Pour une demande de renouvellement avec modification(s) : joindre la précédente maquette pédagogique en regard et identifier clairement les évolutions. Décrire de quelle manière le nouveau parcours s'articule avec l'offre existante.

→ **Annexe M1 - Présentations des maquettes pédagogiques (ancienne-nouvelle)**

→ **Annexe M2 - Règlement des études 2018**

Si parcours articulé DE - DNSP : préciser les modalités d'articulation des deux parcours de formation et, le cas échéant, l'articulation avec la formation au diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).

2.2.2 Prise en compte au sein du(des) cursus de formation de la notion de risques corporels et psycho-sociaux dans les enseignements (unités d'enseignement, modules dédiés, autres...)

→ **Annexe N - Prise en compte au sein du cursus de formation de la notion de risques corporels et psycho-sociaux dans les enseignements**

La notion de risques corporels et psychosociaux est abordée selon trois axes :

- Sur un plan juridique, d'abord, au sein des modules relatifs aux aspects réglementaires et juridiques
- Dans les cours Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement, d'anatomie fonctionnelle et de relaxation
- Sur le plan des situations touchant au domaine psycho-social, par des situations dites d'Analyse des pratiques professionnelles.

Dans chacun des trois axes, des spécialistes sont sollicités et les séquences de formation allient des séquences d'analyse et des moments de cours magistraux.

Ces moments de formation sont reliés aux Unités d'Enseignement relatives à la pédagogie, la didactique ou bien encore la connaissance des contextes professionnels...

2.2.3 Prise en compte au sein du (des) cursus de formation des enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle (unités d'enseignement, modules dédiés, autres...)

→ **Annexe O - Prise en compte au sein du cursus de formation des enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle**

Depuis l'année 2015, le CEFEDM a mis en place un module de formation consacré à l'Education Artistique et Culturelle au travers d'une démarche projet, et réorienté les éléments de formations dans une perspective de développement de médiation culturelle par la pratique.

Si ces enjeux sont déjà présents dans les projets menés par les étudiants au DE, notamment à travers des contraintes dans les cahiers des charges des projets visant à l'hétérogénéité des publics visés, il constitue par ailleurs un module à part entière, visant une formation générale d'artistes-enseignants-médiateurs, capables de concevoir et mettre en œuvre des projets liés aux enjeux actuels des conservatoires.

Les étudiants sont amenés par groupes à imaginer et tant que possible (si le contexte institutionnel s'y prête, notamment) mettre en œuvre un projet suscitant auprès d'un public hétérogène une pratique musicale ou interdisciplinaire en lien avec leur contexte de vie et leur territoire, sur un temps significatif.

Ce module, situé à la croisée des enjeux artistiques, sociétaux, pédagogiques.

2.2.4. Prise en compte au sein du (des) cursus de formation de la transdisciplinarité

La transdisciplinarité est aujourd'hui consubstantielle des conservatoires et des écoles de musique : hétérogénéité des profils et des parcours d'élèves ; multiplicité des pratiques et des esthétiques enseignées ; variabilité des parcours et des profils d'enseignants dans les équipes pédagogiques.

La formation à l'enseignement au CEFEDM s'est construite sur une forte interdisciplinarité, en faisant de l'hétérogénéité des étudiants une richesse, recrutant volontairement des promotions composites, mélangées visant à faire vivre aux étudiants au sein et dans le temps de leur formation, une certaine idée de l'école de musique de la république. Ainsi,

- les travaux croisés entre étudiants permettent de travailler la notion d'équipe pédagogique avec des missions

et des attendus spécifiques à chacun des acteurs, notamment au cours des séminaires en sciences de l'éducation ou de culture musicale ;

- l'ouverture de la formation aux musiques actuelles, musiques anciennes, musiques traditionnelles, musiques électroniques... donne accès à des champs esthétiques représentatifs de la pluralité des pratiques existante ;
- l'ouverture à la discipline Formation musicale met en avant un métier où la transversalité est constitutive de la discipline ;
- l'initiation à plusieurs pratiques par tous les étudiants, quelles que soient leurs spécialités ;
- le renforcement de la didactique disciplinaire permet de travailler conjointement les spécificités disciplinaires et esthétiques, en même temps qu'une compréhension des spécificités des autres.

Par ailleurs, la transdisciplinarité fait l'objet d'un enseignement spécifique abordé sous deux angles

- un séminaire de Culture musicale étant consacré à la prise en compte de l'altérité en musique (questionnement sur la mondialisation des répertoires musicaux, développement des outils pédagogiques capables d'accueillir l'altérité : découverte des musiques extra-européennes, didactique de l'oralité)
- un cours assuré par le directeur du Centre chorégraphique national de Caen (CCN), Alban RICHARD, portant justement sur son travail artistique fondé sur la question de la transversalité.

2.3. Organisation avec l'Université pour le(s) cursus soumis à la demande d'habilitation

2.3.1. En cas de nouvelle demande ainsi qu'en cas d'évolution pour une demande de renouvellement, présentation générale du(des) partenariat(s)

- Université(s) partenaire(s) pour la délivrance d'un diplôme en parcours conjoint, ou pour tout autre partenariat

	Diplôme concerné (DNSP, DE, CA)	Nom de l'université - Ville	Intitulé de l'UFR	Intitulé du cursus universitaire
1	DE	Université de Rouen-Normandie	Musicologie Métiers de la Culture Sciences de l'éducation	Licence « interprète » Licence « métiers de la Culture » Licence « sciences de l'éducation »
2				
3				
4				

Pour chaque partenariat :

- La période du partenariat et ses modalités de renouvellement
Septembre 2017 — août 2022.
Reconduction expresse.

- La vague d'évaluation dans laquelle l'université partenaire s'inscrit pour les cursus mentionnés ci-dessus et l'année de cette évaluation

L'accréditation de l'Université de Rouen a été obtenue au terme de la vague B d'accréditation des établissements universitaires normands (Université de Rouen, du Havre et de Caen et les ESPE de l'Académie notamment) selon un calendrier quinquennal (2017-2022)

- Les modalités du partenariat pédagogique (licence commune, licence spécialement créée pour les élèves de l'établissement, cours partagés avec les étudiants de l'université, etc.)

Aucune Licence commune n'a été créée, l'ensemble des partenaires fonctionnant à moyens constants ou parfois réduits et étant par ailleurs liés à d'autres contraintes partenariales. En revanche, le principe est fondé sur des cours partagés.

Ainsi, les Licences proposées par l'Université de Rouen-Normandie aux étudiants du CEFEDM permettent un accès sur sélection en partenariat avec le Conservatoire de Rouen pour la L1 Musicologie parcours « interprète » et, sans sélection selon une entrée directe, pour tout étudiant en cours de cursus au CEFEDM de Normandie,

— vers la L3 « Métiers de la Culture »

– vers la L3 « Sciences de l'éducation »

moyennant seulement 20 ECTS d'enseignements complémentaires. Pour ces deux cursus, l'ensemble des contenus du CEFEDM est reconnu par l'Université de Rouen à hauteur de 160 ECTS pour tout étudiant ayant terminé son parcours au CEFEDM.

Le schéma suivant synthétise l'ensemble des parcours. Les cellules foncées indiquent les porteurs du parcours.

	L1	L2	L3	Diplôme délivré
Cefedem de Normandie	60 ECTS	60 ECTS	60 ECTS	DE
	*			
Musicologie (Université de Rouen-Normandie) + Conservatoire de Rouen, parcours « interprète »	60 ECTS			Licence « interprète »**
Métiers de la Culture (Université de Rouen-Normandie)			+20 ECTS	Licence de Métiers de la Culture
Sciences de l'éducation (Université de Rouen-Normandie)			+20 ECTS	Licence de Sciences de l'éducation

* complément de formation porté par le CEFEDM si la discipline et le parcours antérieur de l'étudiant le nécessitent (ex. notamment jazz, musiques actuelles, musiques traditionnelles, écriture, composition électroacoustique...).

** La Licence « interprète » ne peut être délivrée que si l'étudiant a suivi un parcours complet.

2.3.2. Organisation pédagogique entre l'établissement et l'université

Répartition des enseignements, heures de cours et ECTS, valorisation réciproque des unités d'enseignements et des ECTS, modalités d'évaluation, modes de collaboration des équipes pédagogiques, lieux où sont délivrés les cours, modalités d'inscription en parcours conjoint, etc.

La répartition des enseignements est la suivante :

En

— L1 : portage principal par le Conservatoire de Rouen et l'Université de Rouen-Normandie (département Musicologie parcours Licence « interprète ») avec compléments « à la carte » négociés avec le conservatoire de Rouen en fonction de la discipline de l'étudiant et attention particulière portée aux disciplines non instrumentales.

– L2 : portage majoritaire par le CEFEDM

– L3 : portage majoritaire par le CEFEDM

Tout étudiant au CEFEDM en L2 ou L3 peut être inscrit en L3 de Sciences de l'éducation ou de Métiers de la Culture. Il ne peut obtenir sa Licence respectivement de Sciences de l'éducation ou de Métiers de la Culture que s'il a validé et son cursus au CEFEDM et les évaluations correspondantes aux 20 ECTS complémentaires suivis dans le département choisi.

Les évaluations sont organisées par chacun des partenaires. Le CEFEDM collige l'ensemble des résultats dans

le cas du parcours dont il est *in fine* responsable.

Les cours ont lieu dans les UFR correspondantes.

L'inscription des étudiants est réalisée par eux dans chaque structure, mais les modalités administratives sont simplifiées et les tarifs du CEFEDM (votés en Conseil d'administration) prévoient une homogénéisation des montants en fonction de la part du cursus d'un établissement ou d'un autre. Ainsi, une inscription sera pour un étudiant tous les ans de maximum 400 €/étudiant. Le tableau qui suit résume cette structuration :

	Montants	L1	L2	L3	L3 (20 ECTS) complémentaire en Sc. éduc. ou en Métiers de la Culture
Droits d'inscription au tests de sélection du CEFEDM	50,00 €				
Droits de scolarité parcours CEFEDM	400,00 €	210,90 €	359,40 €	359,40 €	
Droits de scolarité Licence université de Rouen	189,10 €	189,10 €			189,10 €
Droits d'inscription aux services universitaires	40,60 €		40,60 €	40,60 €	
TOTAL/étudiant/an		400,00 €	400,00 €	400,00 €	189,10 €

2.3.3. Modalités pratiques de l'organisation du cursus entre l'établissement et l'université

Locaux, aménagement d'emploi du temps, formation en ligne, mise à disposition de ressources pédagogiques ou de services par l'université, conditions financières, etc.

Locaux : sauf pour la pratique musicale qui se passe respectivement au Conservatoire de Rouen en L1 et à l'École de musique de Bois-Guillaume en L2 et L3, les locaux dont bénéficie le CEFEDM sont en majorité ceux de l'une des composantes de l'Université de Rouen, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Aménagement d'emploi du temps : un aménagement de l'emploi du temps des étudiants rendant possible le suivi conjoint des cursus de L3 portés par l'Université est étudié. Il ne pourra éventuellement être mis en place qu'à partir de 2018-2019.

Formation en ligne : les étudiants inscrits à l'Université bénéficient de la plateforme Moodle

Mise à disposition de ressources pédagogiques ou de services par l'université : la convention-cadre entre le CEFEDM et l'université de Rouen-Normandie prévoit que les étudiants — même par exemple ceux uniquement inscrits en parcours DE seul en L2 et L3 — aient accès au même titre que les étudiants de l'Université, à l'ensemble des ressources documentaires (bibliothèque universitaire), de services (notamment médecine préventive, activités sportives, et accès au réseau Wi-Fi inter-universitaire « eduroam » ainsi qu'aux abonnements aux revues scientifiques souscrits par l'Université de Rouen-Normandie et accessibles via les identifiants de connexion.

Conditions financières : la convention-cadre entre le CEFEDM et l'Université de Rouen-Normandie prévoit une mise à disposition globale des services incluant l'accueil dans ses locaux locaux, la connexion informatique et les parcours (au total 13 k€/an pour le CEFEDM).

Les conditions financières d'accès aux cursus pour les étudiants sont détaillées en 2.3.2.

2.4. En cas de nouvelle demande ainsi qu'en cas d'évolution pour une demande de renouvellement, modalités de validation du (des) diplôme(s)

FORMATION INITIALE

Évaluation continue et critères : L'évaluation est organisée par tâches distinctes des enseignements, généralement sans lien direct de nature « applicationniste ». Les cours sont autant de ressources à convoquer

dans les tâches globales et inscrites dans la complexité proposées pour les évaluations. Ces évaluations peuvent revêtir différentes formes, allant de la prestation scénique à l'élaboration de dossier, en passant par l'animation de séminaires ou la mise en place de projets pédagogique, ou encore la rédaction d'un mémoire, la soutenance d'un portfolio, ou l'enquête visant à élaborer un projet d'éducation artistique et culturelle...

⇒ Se référer aux *Orientations artistiques et pédagogiques* en annexe.

Suivi individualisé :

Évaluation intermédiaire et critères :

Évaluation terminale et critères :

Nature des épreuves :

Composition des jurys :

Modalités d'attribution des crédits : Les crédits sont attribués pour toute évaluation validée.

L'ensemble est décrit dans le *Règlement des études*

FORMATION CONTINUE

Évaluation continue et critères : L'évaluation est organisée par tâches distinctes des enseignements, généralement sans lien direct de nature « applicationniste ». Les cours sont autant de ressources à convoquer dans les tâches globales et inscrites dans la complexité proposées pour les évaluations. Ces évaluations peuvent revêtir différentes formes, allant de la prestation scénique à l'élaboration de dossier, en passant par l'animation de séminaires ou la mise en place de projets pédagogiques, ou encore la rédaction d'un mémoire, la soutenance d'un portfolio, ou l'enquête visant à élaborer un projet d'éducation artistique et culturelle...

⇒ Se référer aux *Orientations artistiques et pédagogiques* en annexe.

Suivi individualisé :

Évaluation intermédiaire et critères :

Évaluation terminale et critères :

Nature des épreuves :

Composition des jurys :

Modalités d'attribution des crédits : Les crédits sont attribués pour toute évaluation validée.

L'ensemble est décrit dans le *Règlement des études*

EXAMEN SUR ÉPREUVES

Nature des épreuves :

Modalités d'évaluation :

Composition du (des) jury(s) :

Conditions pour les dispenses d'épreuves :

L'ensemble est décrit dans le *Règlement des études*

3 – ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET INSTANCES POUR LE(S) CURSUS SOUMIS À LA DEMANDE D'HABILITATION

3.1. Composition et qualification de l'équipe d'encadrement pédagogique et autres fonctions¹⁰ pour le cursus soumis à la demande d'habilitation

Présenter, le cas échéant, les évolutions au sein des équipes d'encadrement en vue de la création ou du renouvellement du(des) cursus soumis à la demande d'habilitation.

- Pour chaque poste nouveau ou qui a évolué, indiquer la fonction, les noms et prénoms, la date de prise de fonction, la durée du contrat, les qualifications et les expériences professionnelles des personnels concernés

Un poste de coordinateur pédagogique est créé, subventionné par la Région Normandie. Monsieur Clément GÉLÉBART est recruté entre janvier et mars 2018 pour un CDI (fonctionnaire en situation de détachement). Les formateurs conserveront un statut de « formateurs occasionnels », tels que le prévoit la Convention collective organisme de formation à laquelle est rattaché le CEFEDM de Normandie, ce qui lui impose juridiquement de ne recruter les formateurs que par contrat en CDD d'usage pour une journée au plus.

3.2. Composition et qualification de l'équipe pédagogique du cursus soumis à la demande d'habilitation

Présenter, le cas échéant, les évolutions de l'équipe pédagogique en vue de la création ou du renouvellement du(des) cursus soumis à la demande d'habilitation.

- Pour chaque poste nouveau ou qui a évolué, indiquer la fonction, les noms et prénoms, la qualité, les qualifications, les expériences et les enseignements (préciser le(s) cursus, spécialité(s), domaine(s), discipline(s), et option(s)) des personnels concernés

Se reporter aux maquettes spécifiques correspondant aux nouvelles disciplines (D.E. de Création, d'Ecriture et de Culture musicale) où sont listés les formateurs qui seront sollicités spécialement

Le coordinateur pédagogique musique travaille en étroite collaboration avec le Directeur général et Directeur musique, Monsieur Yanik LEFORT.

Le coordinateur pédagogique, Monsieur Clément GÉLÉBART, est diplômé du CNSMD de Lyon (DENSM, Master, Master de pédagogie, CA), PEA de piano en situation de détachement.

Plusieurs professeurs sont plus particulièrement impliqués dans la conception des contenus et leurs articulations. Nous ne citons ici que quelques-uns assurant plusieurs heures d'enseignement ou de formation et ayant plus particulièrement contribué à la construction des contenus et à l'architecture générale.

UE 1

- Madame Valérie LOUIS-MOREAU, professeur en Sciences de l'éducation, a enseigné en tant qu'institutrice (pédagogie Freinet) et exercé les fonctions de directrice d'école élémentaire (en quartiers sensibles). Après un parcours universitaire en Sciences de l'éducation (Master Recherche) et une recherche sur l'innovation pédagogique dans les conservatoires, elle enseigne la pédagogie et les Sciences de l'éducation au CNSMD de Lyon.

- Monsieur Laurent LESCOUARCH, maître de conférences HDR à l'Université de Rouen-Normandie au département des Sciences de l'Education et membre du laboratoire CIRNEF, co-responsable du thème 4 EPPID pour le site de Rouen. Ancien enseignant spécialisé en RASED, il travaille régulièrement avec des équipes enseignantes dans le cadre de recherches relatives aux pratiques pédagogiques dans les domaines suivants : différenciations pédagogiques, aide aux élèves en difficultés scolaires et accompagnements dans les espaces périscolaires, pédagogies alternatives.

¹⁰ À titre d'exemple : responsable de la scolarité, conseiller aux études, responsable des stages...

- Monsieur Pierre EMERY, Docteur en sciences de l'éducation, formateur à l'ESPE de l'Académie de Rouen, il intervient dans la formation initiale des enseignants du premier et du second degré, dans le cadre des masters MEEF (accompagnement des stages, analyse de situations professionnelles, tronc commun inter-degré, enseigner en milieux défavorisés ou auprès d'élèves en difficulté) et au CEFEDM de Normandie sur les questions de didactique et de pédagogie fondamentale et de didactique disciplinaire en lien avec le directeur du CEFEDM.

UE 2

- Monsieur Pierre-Albert CASTANET, compositeur, musicologue, clarinettiste et performer, Pierre Albert Castanet est Professeur à l'Université de Rouen, Professeur associé au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris. Il a fait partie d'un orchestre de Café concert et a dirigé un big band de jazz dans les années 1980 puis un ensemble de musique contemporaine avec lequel il a obtenu des prix internationaux (France, Italie, Hongrie). Il a enseigné par ailleurs une dizaine d'années dans le cadre de la formation doctorale « Musique et Musicologie du XXème siècle » (IRCAM, ENS, EHESS - Paris). Il intervient depuis 2004 comme conférencier au sein du Collège de la Cité de la Musique à Paris. Directeur du département des Métiers de la Culture à l'Université de Rouen, il est également Directeur de publication des Cahiers du CIREM (Rouen/Tours), Directeur de collections musicales pour le compte des Editions Michel de Maule, Millénaire III, Ina-GRM, Basalte Editeur, Zurfluh, Publications de l'Université de Rouen.

- Monsieur Jean-Yves HAYMOZ, professeur à la Haute École de Musique de Genève et au Conservatoire National Supérieur de Lyon dans le domaine de la théorie de la musique ancienne. Il s'intéresse particulièrement à l'improvisation, à la rhétorique et à la pédagogie. Il est fondateur et directeur de l'ensemble vocal Alternatim, spécialisé dans l'interprétation du plain-chant Renaissance et baroque, et co-fondateur de Le Chant sur le Livre, un ensemble vocal consacré à l'improvisation polyphonique dans le style de la Renaissance.

- Monsieur Cédric GRANELLE, ancien étudiant du CNSMD de Paris en écriture, il est également titulaire du CA et PEA d'écriture eu CRR de Lyon

- Monsieur Rémi BIET, PEA de jazz et directeur du département jazz au CRR de Rouen, titulaire du CA, membre de nombreux ensembles.

- Monsieur Denis CHANCEREL, musicien de jazz, notamment membre de l'ensemble *Tous dehors*, coordinateur du département jazz et musiques actuelles du CRI de Pont-Audemer.

UE 3

- Monsieur Nicolas STROESSER, directeur du CRR de Metz, Diplômé de la Schola cantorum basiliensis (Bâle - Suisse), il est titulaire du certificat d'aptitude de professeur de musique ancienne et du certificat d'aptitude de directeur. Parallèlement à son activité professionnelle, il intervient régulièrement pour le compte du CNFPT et de Collectivités locales dans le cadre de formations et de conseil portant sur les enjeux pédagogiques des établissements d'enseignement artistique et sur les aspects juridiques de la filière culturelle. Il est co-auteur avec le CNFPT Rhône-Alpes de modules de formation à distance (via Internet), à destination des enseignants de cette même filière.

- Madame Cécile RICHARD, Altiste, de formation musicale classique, études au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon, puis Paris, titulaire d'un Diplôme National d'Etudes Supérieures Musicales (DNESM), D'un Certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur d'enseignement artistique puis de directeur ; Membre de l'ensemble orchestral contemporain de 1997 à 2002, collaborations avec l'Orchestre de Paris, Orchestre national de Lyon, ensemble 2E2M, opéra de St-Etienne, actuellement Conseillère action culturelle au CRR de Lyon. Elle intervient régulièrement sur les textes-cadrant l'enseignement artistique spécialisé et la méthodologie du projet d'établissement.

- Monsieur Jean-Pierre SEYVOS, compositeur et chef de projet du CANOPÉEA (Collectif pour des Assises Nationales Ouvertes, sur les Pratiques, l'Education et les Enseignements Artistiques) ; il intervient également comme consultant et formateur.

- Madame Betty LEFEVRE, Professeure émérite des universités à l'Université de Rouen-Normandie, ses recherches portent sur l'anthropologie du corps, en particulier sur les modulations des mises en jeu du corps contemporain, des formes de sociabilités et des identités de genre dans les pratiques sportives et artistiques.

- Madame Claudine BLANCHARD-LAVILLE et Madame Sophie LERNER-SEÏ. Claudine BLANCHARD-LAVILLE est professeur émérite de sciences de l'éducation à l'université Paris Nanterre au sein de l'équipe de

recherche Savoir, rapport au savoir et processus de transmission du Centre de Recherche Éducation et formation (CREF) <http://cliniquedurapportausavoir.org> Elle est professeur associée au laboratoire EDA de l'université Paris Descartes, directrice de publication de la revue de recherche Cliopsy, www.revuecliopsy.fr. Elle est présidente de l'association Cliopsy (www.cliopsy.com) et directrice de la collection Savoir et Formation avec Nicole Mosconi et Patrick Geffard aux éditions l'Harmattan. Elle est notamment l'auteur de Les enseignants entre plaisir et souffrance (Puf, 2001, rééd. numérique 2013) et Au risque d'enseigner (Puf, 2013). Elle a dirigé et co-dirigé de nombreux ouvrages collectifs dont Processus inconscients et pratiques enseignantes. Sophie LERNER-SEÏ est MCF enseignante chercheur en sciences de l'éducation à la Faculté des sciences humaines et sociales de l'Université Paris Descartes

UE 4

- Madame Emilie DUBOIS, maîtresse de conférences au département des sciences de l'éducation de l'Université de Rouen-Normandie et chercheuse au laboratoire CIRNEF. Ses recherches s'inscrivent principalement dans le domaine de l'histoire des idées pédagogiques. Avec une équipe de chercheurs du laboratoire, elle enquête également sur les dynamiques éducatives dans les municipalités de l'agglomération rouennaise (liens scolaire / périscolaire / famille ; nouveaux rythmes scolaires ; aide aux devoirs ; accompagnement à la scolarité...).
- Monsieur Francis FABER, PEA de composition électroacoustique, compositeur, créateur (Voir : <http://fabriquenomade.com>).
- Monsieur Nicolas NOUET, Master d'informatique, SS2i pendant 6 ans, depuis 2009, responsable informatique au CEM du Havre, depuis 2015 également au CEFEDDEM, musicien, professeur de basse et de pratiques collectives au CEM du Havre.

Madame Brigitte DAMAMME et Madame Elise BIET, assistantes administratives, assurent la supervision administrative de la formation et organisent le suivi des étudiants avec le coordinateur pédagogique.

A ce second cercle de professeurs s'ajoutent celui des professeurs recevant nos étudiants dans les institutions partenaires, en particulier les stages de pratique pédagogique et les observations.

Le CEFEDDEM de Normandie a pu nouer des relations privilégiées avec de grands chercheurs dans le domaine de la pédagogie et plus largement du monde de l'éducation.

Cette relation fidèle entre ces chercheurs de très grande renommée et le CEFEDDEM peut se décliner de plusieurs manières : pour des cycles de conférences, comme grand témoin d'un dispositif de formation ou comme initiateur (initiatrice) puis conseiller (conseillère) pour des situations expérimentales, laboratoires de situations didactiques en relation avec leurs domaines de recherche, et/ou encore comme président des jury de mémoires, le CEFEDDEM accueille et / ou a pu accueillir :

- Madame Britt-Mari BARTH, professeure émérite à l'institut supérieur de pédagogie de l'institut catholique de Paris
- Madame Claudine BLANCHARD-LAVILLE, Historienne et psychanalyste, docteure en Sciences de l'éducation, professeure honoraire à l'Université de Genève
- Monsieur Michel DEVELAY, Docteur en Didactique des disciplines et docteur ès Lettres et Sciences humaines, Professeur émérite en Sciences de l'éducation à l'Université Lumière-Lyon 2, qui est également président du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique du CEFEDDEM depuis 2011
- Monsieur Michel FABRE : Docteur en Sciences de l'éducation, Professeur émérite en Sciences de l'éducation à l'Université de Nantes
 - Monsieur Bernard REY, Docteur en Sciences de l'éducation, professeur honoraire de l'université libre de Bruxelles
- Monsieur Jean HOUSAYE
- Monsieur Alain KERLAN
- Monsieur Jacques WALLET, Professeur des universités au département des Sciences de l'Éducation à l'Université de Rouen-Normandie, également chercheur au Centre interdisciplinaire sur les valeurs, les idées, les identités et les compétences en éducation et en formation. Ses domaines d'enseignement et de recherche sont les technologies éducatives et l'ingénierie de la formation à distance. Coordonnateur du réseau de recherches en

TICE de l'AUF – RESATICE – de 2004 à 2010, il est actuellement coordonnateur du Groupe d'experts IFADEM.

3.3. Coordination pédagogique du (des) cursus soumis à la demande d'habilitation

Coordinateur pédagogique et modalités de la coordination pédagogique pour le(s) cursus soumis à la demande d'habilitation (création d'une instance, etc.).

Nom et fonction du(des) coordinateur(s) pédagogique(s) :

Yanik LEFORT, directeur du CEFEDM

Clément GÉLÉBART, coordinateur pédagogique

Intitulé de(s) l'instance(s) de coordination :

Composition :

Rythme de réunion :

Pièces à joindre au dossier de demande d'habilitation

- 1 - Convention(s) ou projet(s) de convention(s) et une convention-type de stage avec, le cas échéant :
 - 1.1 - les établissements d'enseignement artistique initial
 - 1.2 - les établissements d'enseignement supérieur généraux dont l'(les) université(s) partenaire(s)
 - 1.3 - les établissements d'enseignement supérieur culture
 - 1.4 - les structures de création ou de diffusion
- 2 - Maquette pédagogique du (des) cursus soumis à la demande d'habilitation
- 3 - En cas de renouvellement avec modification, précédente maquette pédagogique
- 4 - Budgets analytique de fonctionnement de l'établissement : joindre les budgets réalisés des trois derniers exercices budgétaires (N-3, N-2 et N-1) ainsi que les budgets prévisionnels de l'exercice en cours (N) et des exercices à venir (N+1 et N+2). Un modèle de grille budgétaire est proposé en pièce jointe.
- 5 - Budget détaillé du(des) cursus soumis à la demande d'habilitation pour les trois prochains exercices budgétaires et coût étudiant, avant affectation des produits, du(des) cursus

1. Informations générales

Ce Livret 2 doit parvenir en version électronique via l'espace collaboratif du Ministère de la culture ainsi que par voie postale, à l'adresse suivante :

Ministère de la culture
Direction générale de la création artistique
Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Bureau des enseignements supérieurs et de la formation professionnelle
62, rue Beaubourg
75003 PARIS

à l'attention de Monsieur Blaise CHABANIS ou Madame Sabine SCANGA

Si la demande d'habilitation porte sur plusieurs cursus :

1^{er} cas - Les cursus appartiennent à la même spécialité (musique, danse, théâtre ou arts du cirque) : ils peuvent figurer au sein d'un même Livret 2.

À titre d'exemple, les demandes d'habilitation pour la délivrance d'un DE de professeur de musique et d'un DNSP de musicien peuvent faire l'objet d'un unique Livret 2.

S'il semble plus pertinent de différencier les demandes, le dépôt de dossiers séparés est laissé à la libre appréciation de l'établissement.

2^e cas - Les cursus appartiennent à des spécialités différentes : il est impératif de compléter autant de Livrets 2 que de spécialités concernées.

À titre d'exemple, les demandes d'habilitation pour la délivrance d'un DNSP de comédien et d'un DNSP de musicien doivent faire l'objet de livrets distincts.

Volume attendu : chaque Livret 2 est **limité à 40 pages**, hors pièces jointes.

Formats attendus :

- **une version papier reliée** (livret 2 et pièces jointes),
- **une version papier non reliée** (livret 2 et pièces jointes),
- lorsque les pièces jointes existent sous forme de brochures de communication, les transmettre en quatre exemplaires,
- **un seul fichier PDF pour le Livret 2 et les pièces jointes**,
- **les versions traitement de texte et tableur correspondantes.**

2. Informations relatives aux budgets

De la même façon que pour la collecte de données chiffrées, les budgets de fonctionnement de l'établissement demandés ici concernent uniquement les domaines relevant du spectacle vivant.

Les budgets de fonctionnement réalisés de l'établissement sur les trois exercices précédant la demande d'habilitation ainsi que les budgets de fonctionnement prévisionnels de l'établissement sur les trois prochains exercices budgétaires doivent être fournis en pièces jointes du Livret 2.

Pour cela, un modèle de budget est disponible.

N.B. : il est souhaité que les budgets prévisionnels intègrent le nouveau cursus (en cas de nouvelle demande) ou les évolutions du cursus (en cas de demande de renouvellement avec modifications).

Par ailleurs, un budget détaillé du cursus soumis à la demande d'habilitation doit être fourni pour les trois prochains exercices budgétaires en distinguant formation initiale et continue.

Calcul du coût étudiant par cursus et par an

Il est demandé un coût étudiant avant affectation des recettes.

Pour que le coût étudiant par cursus soit comparable entre établissements, il doit impérativement être calculé de manière identique. Ainsi, le calcul du coût étudiant doit comprendre trois postes de dépenses :

Poste 1 : masse salariale du personnel permanent, valorisations incluses (globalement non affectable comme les dépenses relatives aux fonctions de direction, mais dont une part peut être affectée par cursus),

Poste 2 : masse salariale pédagogique, valorisations incluses (affectable par cursus),

Poste 3 : autres charges, valorisations incluses, comprenant notamment les charges de fonctionnement : frais de bâtiment, fluides, achats, etc. (globalement non affectable mais dont une part peut être affectée par cursus comme les dépenses relatives à la location d'un studio de danse).

Parts non affectables : pour les parts du poste 1 et du poste 3 qui ne sont pas affectables par cursus, elles devront faire l'objet d'une répartition au regard du nombre d'heures d'enseignement dispensées rémunérées et valorisées pour le cursus concerné, rapporté au nombre d'heures d'enseignement dispensées rémunérées et valorisées totales.

Exemple :

Montant total de dépenses pour le poste 1 : 50 000 euros

Nombre d'heures totales d'enseignement : 2 000

Nombre d'heures d'enseignement délivrées pour le DNSP C : 1 500, soit 75 %

Part des dépenses du poste 1 affectée au DNSP C : 75 % x 50 000 = 37 500 euros

$$\text{Coût étudiant} = \frac{\text{Poste 1} \left(\begin{array}{l} \text{affectées} \\ \text{non affectées réparties selon nb h} \end{array} \right) + \text{Poste 2} + \text{Poste 3} \left(\begin{array}{l} \text{affectées} \\ \text{non affectées réparties selon nb h} \end{array} \right)}{\text{Nb d'étudiants moyen sur l'année civile}}$$

Le nombre d'étudiants moyen sur l'année civile prend en compte les étudiants sur deux années scolaires : l'année scolaire précédant la demande d'habilitation et l'année scolaire de la demande d'habilitation. Sur une année civile, 10 mois sont consacrés à la scolarité des étudiants : de janvier à juin (6 mois) puis de septembre à décembre (4 mois).

Calcul du nombre d'étudiants moyen sur l'année civile :

$$\text{Étudiants moy. année civile} = \left(\frac{\text{Nb étudiants année scolaire N-1}}{10} \right) \times 6 + \left(\frac{\text{Nb étudiants année scolaire N}}{10} \right) \times 4$$

Rappel : l'habilitation ou le renouvellement d'habilitation n'entraîne pas de façon automatique de la part du MCC un financement complémentaire. L'habilitation est la reconnaissance d'une capacité pédagogique et juridique pour l'établissement de délivrer un diplôme national. Les crédits d'accompagnement de la structuration territoriale de l'enseignement supérieur du spectacle vivant pour les cursus soumis à habilitation à destination des établissements sous statut associatif ou sous statut d'EPCC sont désormais déconcentrés en DRAC. Ces crédits ont aujourd'hui atteint leur plafond.

3. Informations relatives aux maquettes pédagogiques : exemples de tableaux

Tableau 1 : contenus et structuration des enseignements

Semestre 1	ECTS	DNSPM année 1, spécialité xxxx			licence année 1			ECTS DNSP prise cote licence	ECTS licence uniquement
UE		Contenus des enseignements	Volume horaire annuel	Volume horaire hebdo	Contenus des enseignements	Volume horaire annuel	Volume horaire hebdo		
UE 1 xxx									
UE2 xxx									
etc.									
TOTAL									

Tableau 2 : correspondances référentiel – contenus et structuration des enseignements

Activités	Tâches	Connaissances compétences	Correspondance avec le contenus des enseignements	Positionnement dans le cycle DNSP
1- Exercer son art de danseur				
	I. A. Contribuer à la mise en œuvre d'une création chorégraphique ou d'une œuvre de répertoire	– Prendre connaissance du projet chorégraphique ou de l'œuvre, en saisir la singularité artistique et esthétique – Comprendre, analyser et s'appropriier les indications reçues. – mémoriser des séquences longues et/ou complexes d'écriture chorégraphique, les assembler, les enchaîner, y apporter les modifications demandées – Participer aux phases de recherche d'écriture chorégraphique et aux répétitions	-UV Culture chorégraphique Répétitions/ Ateliers -Ateliers de répertoire -Répétitions des créations et d'extraits d'œuvres du répertoire -Méthodologie de recherche documentaire -Répétitions/ Ateliers de composition -ateliers d'improvisation	Semestre 3 > U.E 5 Semestre 5 > U.E 4 Semestre 1+2 > U.E 5 Semestre 3 > U.E 4 Semestre 4 > U.E 4 Semestre 6 > U.E 4 et 7 Semestre 3 > U.E 5

Tableau 1 : contenus et structuration des enseignements

Semestre 1	ECTS	DE année 1, <i>maquette générale toutes options</i>		licence année 1		ECTS DE prise cote licence	ECTS licence uniquem ent
UE		Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel	Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel		
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement	0		10			0	0
UE 1.1 - Approches didactiques	0	Pratique pédagogique (stages)	10			0	0
UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	26		176		176	26	26
UE 2.1.- Culture artistique et transversale	6	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	44	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	44	6	6
	2	Écriture et arrangement	12	Écriture et arrangement	12	2	2
	2	Accompagnement au clavier	12	Accompagnement au clavier	12	2	2
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante	4	Pratique instrumentale	18	Pratique instrumentale	18	4	4
	6	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	48	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	48	6	6
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques	2	Initiation autre pratique (d'esthétique différente)	6	Initiation autre pratique (d'esthétique différente)	6	2	2
	2	Improvisation non idiomatique	18	Travail scénique	18	2	2
UE 2.4 - Le corps et la scène	2	Travail scénique	18			2	2
UE 3 – Environnement institutionnel et culture professionnelle	3		38		38	3	3
UE 3.1 - Environnement institutionnel	1	Textes cadres et insertion professionnelle	18	Textes cadres et insertion professionnelle	18	1	1
UE 3.2 - Culture professionnelle	2	Langue étrangère (1 choix parmi 4)	20	Langue étrangère (1 choix parmi 4)	20	2	2
UE 4 – Recherche et innovation	1		18		18	1	1
UE 4.2 - Techniques et technologies	1	Culture numérique - Approches physiques et technologiques	18	Culture numérique	18	1	1
TOTAL	30		242		242	30	30

Semestre 2	ECTS	DE année 1, <i>maquette générale toutes options</i>		licence année 1		ECTS DE prise cote licence	ECTS licence uniquem ent
UE		Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel	Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel		
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement	1		12		12	0	0
UE 1.1 - Approches didactiques	1	Pratique pédagogique (stages)	10		10	1	1
		Mise en place de projets pédagogiques	2		2		
UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	27		176		176	27	27
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	7	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	44	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	44	7	7
	2	Écriture et arrangement	12	Écriture et arrangement	12	2	2
	2	Accompagnement au clavier	12	Accompagnement au clavier	12	2	2
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante	4	Pratique instrumentale	18	Pratique instrumentale	18	4	4
	6	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	48	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	48	6	6
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques	3	Initiation autre pratique (d'esthétique différente)	6	Initiation autre pratique (d'esthétique différente)	6	3	3
	2	Improvisation non idiomatique	18	Improvisation non idiomatique	18	2	2
UE 2.4 - Le corps et la scène	1	Travail scénique	18	Travail scénique	18	1	1
UE 3 – Environnement institutionnel et culture professionnelle	2		20		20	2	2
UE 3.2 - Culture professionnelle	2	Langue étrangère (1 choix parmi 4)	20	Langue étrangère (1 choix parmi 4)	20	2	2
TOTAL	30		208		208	30	30

Semestre 3	ECTS	DE année 2, <i>maquette générale toutes options</i>		licence année 2		ECTS DE prise cote licence	ECTS licence uniquemen t
UE		Contenus des enseignements	Vol. horaire semestriel	Contenus des enseignements	Vol. horaire semestriel		
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement	6		82		82		
UE 1.1 - Approches didactiques	3	Pratique pédagogique (stages)	20	Pratique pédagogique (stages)	20		
		Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale	12	Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale	12		
		Didactique générale et instrumentale	12	Didactique générale et instrumentale	12		
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles	1	Sciences de l'éducation	20	Sciences de l'éducation	20		
	1	Philosophie de l'éducation	12	Philosophie de l'éducation	12		
	1	Histoire des courants pédagogiques	6	Histoire des courants pédagogiques	6		
UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	10		99		99		
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	2	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	20	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	20		
		Esthétique (initiation)	6	Esthétique (initiation)	6		
		Écriture et arrangement	48	Écriture et arrangement	48		
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante	2	Pratique instrumentale	15	Pratique instrumentale	15		
		Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	10	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	10		
UE 3 – Environnement institutionnel et culture professionnelle	3		22,5		22,5		
UE 3.1 - Environnement institutionnel	0,5	Participation à des colloques	6	Participation à des colloques	6		
UE 3.2 - Culture professionnelle	2	Ethnographie de la classe	12	Ethnographie de la classe	12		
	0,5	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle	3	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle	3		
		Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)	1,5	Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)	1,5		
UE 4 – Recherche et innovation	3						
UE 4.1 - Production d'écrits	3	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)	6				
TOTAL	30		203,50		203,50		

Semestre 4	ECTS	DE année 2, <i>maquette générale toutes options</i>		licence année 2		ECTS DE prise cote licenceVI	ECTS licence uniquement
UE		Contenus des enseignements	Vol horaire semestriel	Contenus des enseignements	Vol horaire semestriel		
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement	10		73,5		73,5		
UE 1.1 - Approches didactiques	4	Pratique pédagogique (stages)	20	Pratique pédagogique (stages)	20		
	3	Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale	15	Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale	15		
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles	1	Sciences de l'éducation	26,5	Sciences de l'éducation	26,5		
	1	Musique et handicap : sensibilisation	6	Musique et handicap : sensibilisation	6		
	1	Sociologie de l'éducation musicale	6	Sociologie de l'éducation musicale	6		
UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	8		111,5		111,5		
UE 2.1.- Culture artistique et transversale	5	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	24	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	24		
		Ethnomusicologie générale	6	Ethnomusicologie générale	6		
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante	3	Pratique instrumentale	15	Pratique instrumentale	15		
		Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	10	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	10		
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques		Musiques traditionnelles et musique du monde	7,5	Musiques traditionnelles et musique du monde	7,5		
		Jazz	9	Jazz	9		
		Musiques actuelles amplifiées	10	Musiques actuelles amplifiées	10		
UE 2.4 - Le corps et la scène		Transversalité musique-danse	12	Transversalité musique-danse	12		
		Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration	18	Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration	18		
UE 3 – Environnement institutionnel et culture professionnelle	5		25,5		25,5		
UE 3.1 - Environnement institutionnel		Textes cadres et insertion professionnelle	12	Textes cadres et insertion professionnelle	12		
UE 3.2 - Culture professionnelle	3	Ethnographie de la classe	3	Ethnographie de la classe	3		
	2	Analyse de pratique à orientation Balint	10,5	Analyse de pratique à orientation Balint	10,5		
UE 4 – Recherche et innovation	7		30		30		
UE 4.1 - Production d'écrits	4	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)	6	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)	6		
UE 4.2 - Techniques et technologies		Gravure musicale	12	Gravure musicale	12		
	3	Culture numérique - Approches physiques et technologiques	12	Culture numérique - Approches physiques et technologiques	12		
TOTAL	30		210,5		210,5		

Semestre 5	ECTS	DE année 3, <i>maquette générale toutes options</i>		licence année 3		ECTS DE prise cote licence	ECTS licence uniquement
UE		Contenus des enseignements	Vol. horaire semestriel	Contenus des enseignements	Vol. horaire semestriel		
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement	11		65		65		
UE 1.1 - Approches didactiques	4	Pratique pédagogique (stages)	20	Pratique pédagogique (stages)	20		
		Didactique générale et instrumentale	6	Didactique générale et instrumentale	6		
		Initiation aux neurosciences de l'apprentissage	6	Initiation aux neurosciences de l'apprentissage	6		
	4	Mise en place de projets pédagogiques	3	Mise en place de projets pédagogiques	3		
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles	3	Sciences de l'éducation	24	Sciences de l'éducation	24		
		Philosophie de l'éducation	6	Philosophie de l'éducation	6		
UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	3		81		81		
UE 2.1 - Culture artistique et transversale		Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	22	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	22		
		Ethnomusicologie générale	6	Ethnomusicologie générale	6		
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante	3	Pratique instrumentale	15	Pratique instrumentale	15		
		Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	12	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	12		
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques		Musiques traditionnelles et musique du monde	10	Musiques traditionnelles et musique du monde	10		
		Musiques actuelles amplifiées	10	Musiques actuelles amplifiées	10		
UE 2.4 - Le corps et la scène		Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration	6	Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration	6		
UE 3 – Environnement institutionnel et culture professionnelle	9		50		50		
UE 3.1. - Environnement institutionnel	4	Méthodologie du projet d'établissement	18	Méthodologie du projet d'établissement	18		
		Participation à des colloques	6	Participation à des colloques	6		
UE 3.2. - Culture professionnelle		Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle	17	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle	17		
		Analyse de pratique à orientation Balint	7,5	Analyse de pratique à orientation Balint	7,5		
	5	Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)	1,5	Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)	1,5		
UE 4 – Recherche et innovation	7		34		34		
UE 4.1 - Production d'écrits	5	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)	12	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)	12		
UE 4.2 - Techniques et technologies		MAO scène et live	12	MAO scène et live	12		
	2	Culture numérique - Approches physiques et technologiques	10	Culture numérique - Approches physiques et technologiques	10		
TOTAL	30		230		230		

Semestre 6	ECTS	DE année 3, <i>maquette générale toutes options</i>		licence année 3		ECTS DE prise cote licence	ECTS licence uniquement
E		Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel	Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel		
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement	11		83,5		83,5		
UE 1.1 - Approches didactiques	4	Pratique pédagogique (stages)	30	Pratique pédagogique (stages)	30		
		Didactique générale et instrumentale	12	Didactique générale et instrumentale	12		
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles		Sciences de l'éducation	24	Sciences de l'éducation	24		
	4	Philosophie de l'éducation	5,5	Philosophie de l'éducation	5,5		
	3	Sociologie de l'éducation musicale	6	Sociologie de l'éducation musicale	6		
		Musique et handicap : sensibilisation	6	Musique et handicap : sensibilisation	6		
UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	5,5		90		90		
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	3	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	15	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	15		
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante		Pratique instrumentale	15	Pratique instrumentale	15		
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques	0,5	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	15	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	15		
	2	Musiques anciennes	12	Musiques anciennes	12		
UE 2.4 - Le corps et la scène		Jazz	15	Jazz	15		
		Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration	6	Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration	6		
		Transversalité musique-danse	12	Transversalité musique-danse	12		
UE 3 – Environnement institutionnel et culture professionnelle	7,5		28,5		28,5		
UE 3.2 - Culture professionnelle	0,5	Anthropologie du corps et identité de genre	21	Anthropologie du corps et identité de genre	21		
	2	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle	3	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle	3		
	5	Analyse de pratique à orientation Balint	4,5	Analyse de pratique à orientation Balint	4,5		
UE 4 – Recherche et innovation	6		18		18		
UE 4.1 - Production d'écrits	6	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)	6	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)	6		
UE 4.2 - Techniques et technologies		Techniques et technologies de la scène	12	Techniques et technologies de la scène	12		
TOTAL	30		220		220		

Semestre 6 ou 8	ECTS	Licence complémentaire de Sciences de l'éducation		ECTS licence uniquement
UE		Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel	
UE 2 - Questions vives en éducation et en formation	6		42	6
	3	Politiques éducatives	21	3
	3	Apprendre hors l'école	21	3
UE 4 - Parc. 1-Mineure métier Pré professionnalisation	12		49	12
	1	Accompagnement étudiant (6 h présent.en TD + 2 h forum)	7	1
	3	Stage filé (équivalent 5 semaines)	0	3
	2	Compléments disciplinaires (didactique) ESPE	42	2
TOTAL	18		91	18

Semestre 5 ou 7	ECTS	Licence complémentaire de Métiers de la Culture		ECTS licence uniquement
UE		Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel	
UE 1 - Scènes contemporaines	2		18	2
	2	Les politiques culturelles	18	2
UE 2 - Administrations des organisations culturelles	8		72	8
	2	Administration de la production culturelle	18	2
	2	Communication de la culture	18	2
	2	Droit de la culture	18	2
	2	Gestion comptable des organisations culturelles	18	2
UE 3 - Les TIC au service de la culture	2		20	2
	1	Cyberculture (TD)	6	1
	1	Tableurs base de données, tableurs... (TD)	14	1
TOTAL	12		110	12

Semestre 6 ou 8	ECTS	Licence complémentaire de Métiers de la Culture		ECTS licence uniquement
UE		Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel	
UE 1 – Le Spectacle vivant	2		18	2
	2	Esthétiques des arts	18	2
UE 2 - Médiation de l'organisation culturelle	6		72	6
	2	Administration de la diffusion	18	2
	1	Connaissance des publics	18	1
	2	Economie de l'entreprise culturelle	18	2
	1	Médiation en anglais	18	1
TOTAL	8		90	8

TOTAL	20		200	20
--------------	-----------	--	------------	-----------

Tableau 2 : correspondances référentiel – contenus et structuration des enseignements

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements Note : à quelques exceptions près, nous n'envisageons pas de strictes bijection compétences-contenus des enseignements. Par ailleurs, nous ne pouvons ici faire référence aux dispositifs d'évaluations complexes qui sont mis en place à la suite ou concomitamment aux enseignement et qui, en eux-mêmes, visent également le développement de compétences.	Positionnement dans le cycle DE	Modalités d'évaluation
I – ENSEIGNER					
Activité 1 : Être engagé dans une pratique musicale					
	I.1.A. Pratiquer une ou plusieurs disciplines musicales	- Maîtriser et entretenir une pratique musicale - Maîtriser un répertoire représentatif de sa discipline principale - Soutenir ses choix artistiques - Porter un regard critique sur sa pratique artistique - Développer des expériences artistiques tant individuelles que collectives - Aborder de nouveaux répertoires	- Perfectionnement de la pratique dominante, pratique instrumentale - Réaliser des projets artistiques tant individuels qu'en groupe - Initiation à d'autres pratiques - Musiques traditionnelles et musique du monde - Musiques anciennes - Jazz - Musiques actuelles amplifiées - Improvisation non idiomatique	UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques Semestre 1-6 > UE 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante Semestre 1+2 > UE 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante. Semestre 1,2, 4-6 > UE 2.3. - Ouverture sur d'autres pratiques	UE 2.1. - Culture artistique et transversale Epreuves écrites de musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale) Travaux d'écriture et d'arrangement Accompagnement au clavier UE 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante Pratique instrumentale en cours uniquement. Puis S3-S6 : réaliser 3 projets artistiques mettant en oeuvre des esthétiques différentes. La réalisation est publique, en fonction d'un cahier des charges axé sur les questions de médiation et donne lieu à des heures de cours dans la discipline. Pratiques collectives UE 2.3. - Ouverture sur d'autres pratiques Initiation autre pratique (d'esthétique différente). Présentiel et participation à un projet Improvisation non idiomatique. Présentiel et prestation publique Improvisation au départ de procédés de la musique ancienne transféré dans un contexte musical semblable ou différent Animation d'un workshop de jazz Ecrits sur l'histoire des MAA (S1). Réalisation public en groupe d'une reprise ou d'une création en MAA ou en
	I.1.B. Développer sa culture musicale et professionnelle	- Posséder les connaissances culturelles et artistiques liées à son domaine - constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture...), et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline - Se tenir informé de l'actualité musicale et artistique	- Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale) - Esthétique - Initiation ou approfondissement autre pratique (d'esthétique différente) dont Musiques traditionnelles et musique du monde ; Musiques anciennes Jazz , Musiques actuelles amplifiées,	UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements Note : à quelques exceptions près, nous n'envisageons pas de strictes bijection compétences-contenus des enseignements. Par ailleurs, nous ne pouvons ici faire référence aux dispositifs d'évaluations complexes qui sont mis en place à la suite ou concomitamment aux enseignement et qui, en eux-mêmes, visent également le développement de compétences.	Positionnement dans le cycle DE	Modalités d'évaluation
		- S'exprimer sur le contexte historique, social, économique, anthropologique, de sa pratique - S'inscrire dans le monde contemporain en s'appuyant sur des références historiques - Être sensibilisé à d'autres arts et à d'autres esthétiques musicales	- Improvisation non idiomatique - Transversalité musique-danse - Ethnographie de la classe (en conservatoires) - Anthropologie du corps et identité de genre - Musiques contemporaines		musique traditionnelle (S6) UE 2.4. - Le corps et la scène Travail scénique Lecture de l'attitude posturale et du geste instrumental d'un élève au cours d'une séance et préconisations fonctionnelles
Activité 2 : Mettre en œuvre un projet pédagogique					
	I.2.A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique	- Concevoir la formation des élèves de l'éveil au troisième cycle amateur - Participer, en lien avec un professeur d'enseignement artistique, à la formation des élèves de cycle spécialisé ou CEPI - Appliquer sa réflexion pédagogique à des publics de différents niveaux, profils et âges, et aux diverses situations. - Nommer, définir et interroger les éléments constitutifs de la musique (vocabulaire, terminologie, langage, culture...), et en particulier ceux de la culture liée à sa discipline - Posséder des connaissances élémentaires de techniques instrumentales (justesse, articulation, tessiture...) autres que la sienne - Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique	- Didactique générale et instrumentale - Pratique pédagogique (stages) - Mise en place de projets pédagogiques - Musique et handicap : sensibilisation - Sciences de l'éducation - Philosophie de l'éducation - Histoire des courants pédagogiques - Initiation autres esthétiques - MAO scène et live -	UE 1 – Approches et pratiques de l'enseignement Semestre 3 + 5 UE 1.1 – Approches didactiques Semestre 1, 2, 3, 4, 5, 6 Stages de pratiques pédagogiques UE 1.2 – Approches historiques et sociologiques et pluriréférentielle Semestre 4, 6 Musique et handicap : sensibilisation Semestre 3, 4, 5, 6 Sciences de l'éducation Semestre 3, 5, 6 Philosophie de l'éducation Semestre 3 Histoire des courants pédagogiques UE 2 Culture et perfectionnements artistiques Semestre 1, UE 2.1 culture artistique et transversale –	UE 1.1. - Approches didactiques Observation, analyse de différents cours modélisés dans un dossier et élaboration d'un projet d'enseignement fondé sur la didactique spécifique Observation en cours de formation par jury externe de deux cours donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations Deux cours à donner procédant de deux modalités définies en pédagogie générale Élaboration d'un projet pédagogique en lien avec les textes cadrant l'enseignement artistique spécialisé, visant à instituer des pratiques didactiques variées et à penser les curricula dans un souci de démocratisation culturelle et de transversalité entre disciplines UE 1.2. - Approches historiques et sociologiques et pluriréférentielle Animation de séminaires relatifs à la recherche en didactique ou en sciences de l'éducation en lien avec l'enseignement
	I.2.B.	- Définir les objectifs de son enseignement et			

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements Note : à quelques exceptions près, nous n'envisageons pas de strictes bijection compétences-contenus des enseignements. Par ailleurs, nous ne pouvons ici faire référence aux dispositifs d'évaluations complexes qui sont mis en place à la suite ou concomitamment aux enseignement et qui, en eux-mêmes, visent également le développement de compétences.	Positionnement dans le cycle DE	Modalités d'évaluation
	Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves	adapter les parcours en fonction des profils des élèves, de leurs progressions en situation individuelle et collective, et en relation avec les enseignants concernés - Mobiliser des ressources en sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, psychopédagogie...) - Appréhender les motivations et les projets des élèves - Identifier les pratiques artistiques personnelles, les aptitudes et les ressources des élèves		Initiation autres esthétiques Semestre 4, 5 Musiques actuelles UE 4 – Recherche et innovation Semestre 5 UE 4.2 – Techniques et technologies – MAO Scène et live	artistique spécialisé et la pédagogie
	I.2.C. Mener des séances d'apprentissage	- Structurer les séances d'apprentissage - Organiser et utiliser l'espace en vue de favoriser la concentration, l'écoute, la communication et l'expression artistique - Connaître les données physiques et physiologiques nécessaires à la pratique instrumentale ou vocale - Prendre en compte les risques physiologiques et les moyens de prévention - Formuler des propositions, des consignes et donner des ressources pendant la séance : consignes, interventions, exemples, supports, autres situations... - Maîtriser, utiliser et transmettre le vocabulaire technique et artistique, ainsi que des éléments			Cf. supra

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements Note : à quelques exceptions près, nous n'envisageons pas de strictes bijection compétences-contenus des enseignements. Par ailleurs, nous ne pouvons ici faire référence aux dispositifs d'évaluations complexes qui sont mis en place à la suite ou concomitamment aux enseignement et qui, en eux-mêmes, visent également le développement de compétences.	Positionnement dans le cycle DE	Modalités d'évaluation
		de la culture ou du patrimoine - Intervenir musicalement pendant la séance - Concevoir et mettre en œuvre des activités reliant les pratiques instrumentales et vocales et la théorie - Accueillir, solliciter et exploiter les propositions des élèves - Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité - Susciter et exploiter la diversité des situations pédagogiques : cours individuels, cours collectifs, pédagogie de groupe, ateliers...			Cf. supra
	I.2.C. Mener des séances d'apprentissage (suite)	- Dans le cadre de cours collectifs, pratiquer une pédagogie différenciée - Varier les supports (partitions, audio, vidéo, informatique, nouvelles technologies) - Aider les élèves à développer leur écoute musicale et maîtriser la progression de la formation auditive - Développer le lien entre l'écoute, l'oralité et l'écriture musicale - Susciter et entretenir la dynamique et la motivation du groupe ainsi que la valorisation de chaque élève - Susciter et exploiter les interactions au sein du			

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements Note : à quelques exceptions près, nous n'envisageons pas de strictes bijection compétences-contenus des enseignements. Par ailleurs, nous ne pouvons ici faire référence aux dispositifs d'évaluations complexes qui sont mis en place à la suite ou concomitamment aux enseignement et qui, en eux-mêmes, visent également le développement de compétences.	Positionnement dans le cycle DE	Modalités d'évaluation
		groupe			
	I.2.D. Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante	- Mettre en regard les éléments techniques et l'expression artistique - Mettre son expérience d'artiste au service de sa démarche pédagogique - Favoriser l'expression de la personnalité et de la sensibilité des élèves - Favoriser la mise en situation artistique et scénique de l'élève - Aborder une diversité de genres, styles et esthétiques, et les mettre en perspective - Établir une connexion entre pratique musicale et les autres arts de la scène - Favoriser l'ouverture à tous les arts et y rechercher des références dans des esthétiques diverses			
	I.2.D. Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante (suite)	- Aider l'élève à se constituer un patrimoine artistique, et à garder des traces de sa pratique sur différents supports - Susciter la curiosité de l'élève, les inciter à trouver leurs propres réponses et à développer leur esprit critique - Accompagner l'élève dans sa prise d'autonomie et le rendre acteur de son apprentissage			

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements Note : à quelques exceptions près, nous n'envisageons pas de strictes bijection compétences-contenus des enseignements. Par ailleurs, nous ne pouvons ici faire référence aux dispositifs d'évaluations complexes qui sont mis en place à la suite ou concomitamment aux enseignement et qui, en eux-mêmes, visent également le développement de compétences.	Positionnement dans le cycle DE	Modalités d'évaluation
	I.2.E. Évaluer et orienter dans le cadre du cursus	- Appréhender la progression technique et artistique des élèves - Apprécier l'évolution des comportements et des acquisitions en adéquation avec les profils et les niveaux de chaque élève - Prendre en compte l'ensemble des paramètres d'apprentissage, du global au détail (compétences, connaissances, comportements) - Rendre les élèves acteurs de leur progression et de leur évaluation - En fonction de leurs acquis, de leur progression et des réalisations personnelles dont ils peuvent faire état, orienter les élèves au fil de leur apprentissage			
II - ÊTRE ACTEUR DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT					
Activité 1 : Être acteur du projet pédagogique et artistique de l'établissement					
	II. 1.A. Participer à la réalisation du projet de l'établissement	- Participer à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet de l'établissement en relation avec le directeur et les autres acteurs - Partager et mettre en perspective ses connaissances en collaboration avec l'ensemble des acteurs du projet - Inscrire son programme d'activités dans le projet de l'établissement	- Textes cadres et insertion professionnelle - Méthodologie du projet d'établissement	UE 3 – Environnement institutionnel et culture professionnelle Semestre 1,4 UE 3.1 environnement institutionnel – Textes cadres et insertion professionnelle	UE 3.1. - Environnement institutionnel Étude de cas juridique/administratifs sous la forme d'un exposé assorti d'un éventuel dossier documentaire. Élaboration en groupe d'un projet d'établissement Participation à des colloques UE 3.2. - Culture professionnelle Rapport d'enquête ethnographique dans des conservatoires Préparation et

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements Note : à quelques exceptions près, nous n'envisageons pas de strictes bijection compétences-contenus des enseignements. Par ailleurs, nous ne pouvons ici faire référence aux dispositifs d'évaluations complexes qui sont mis en place à la suite ou concomitamment aux enseignement et qui, en eux-mêmes, visent également le développement de compétences.	Positionnement dans le cycle DE	Modalités d'évaluation
					soutenance d'un portfolio Projets d'éducation artistique et culturelle Récit de vie, analyse professionnelle autobiographique problématisée en lien avec l'analyse de pratique à référence clinique (un texte + un entretien) Epreuve de langue
	II.1.B. Travailler en équipe	- Nourrir et partager une réflexion pédagogique - Nourrir et/ou susciter des projets interdisciplinaires - Apporter ses connaissances et ses conseils pour l'achat de documents (supports audio et vidéo...) et pour la constitution et l'évolution du parc instrumental	- Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie) - Pratique pédagogique (stages) - Mise en place de projets pédagogiques - Transversalité musique/danse	UE 4 – Recherche et innovation Semestre 3, 4, 5 UE 4.1 – Production d'écrits – Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche Semestre 1, 2, 3, 4, 5, 6 Stages de pratiques pédagogiques UE1.1 Mise en place de projets pédagogiques Semestre 2, 5 UE 4.4 -Le corps et la scène – Semestre 4, 6 Transversalité musique-danse	UE 2.3. - Ouverture sur d'autres pratiques
	II.1.C. Communiquer	- Connaître le fonctionnement et la vie de l'établissement pour en informer les élèves et les parents - Communiquer sur sa démarche pédagogique - Informer les acteurs de l'établissement de son activité	- Textes cadres et insertion professionnelle - Méthodologie du projet d'établissement - Pratique pédagogique (stages)	UE 3 – Environnement institutionnel et culture professionnelle Semestre 1,4 UE 3.1 environnement institutionnel – Textes cadres et insertion professionnelle	UE 3.1. - Environnement institutionnel Étude de cas juridique/administratifs sous la forme d'un exposé assorti d'un éventuel dossier documentaire. Élaboration en groupe d'un projet d'établissement Participation à des colloques
Activité 2 : Être acteur du projet de l'établissement dans sa dimension territoriale					
	II.2.A. Développer les relations avec des publics diversifiés	- S'inscrire dans les partenariats du lieu d'enseignement (Éducation nationale, le monde associatif, institutions culturelles, sociales...) - Apporter ses compétences artistiques et pédagogiques ainsi que son expertise sur les	- Espaces, lieux et territoires de la Culture. - Projets d'éducation artistique et culturelle	UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle UE 3.2. - Culture professionnelle Semestres 3, 5 et 6	UE 3.2. - Culture professionnelle Rapport d'enquête ethnographique dans des conservatoires Projets d'éducation artistique et culturelle

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements Note : à quelques exceptions près, nous n'envisageons pas de strictes bijection compétences-contenus des enseignements. Par ailleurs, nous ne pouvons ici faire référence aux dispositifs d'évaluations complexes qui sont mis en place à la suite ou concomitamment aux enseignement et qui, en eux-mêmes, visent également le développement de compétences.	Positionnement dans le cycle DE	Modalités d'évaluation
		répertoires dans la mise en œuvre de dispositifs de sensibilisation et d'apprentissage - Contribuer à l'accompagnement de la pratique en amateur.	- Projets pédagogiques	UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement UE 1.1. - Approches didactiques Semestre 2 et 5 : Mise en place de projets pédagogiques	UE 1.1. - Approches didactiques Élaboration d'un projet pédagogique en lien avec les textes cadrant l'enseignement artistique spécialisé, visant à instituer des pratiques didactiques variées et à penser les curricula dans un souci de démocratisation culturelle et de transversalité entre disciplines
	II.2.B. Participer à un réseau territorial	- S'inscrire dans le réseau territorial des institutions culturelles et des établissements d'enseignement artistique - Participer à un travail en équipe pédagogique à l'échelle d'un réseau d'établissements (notamment conservatoires, écoles de musique, écoles associatives, MJC, centres de formation...)		UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle UE 3.1. - Environnement institutionnel Semestres 1, 5 et 6	UE 3.1. - Environnement institutionnel Étude de cas juridique/administratifs sous la forme d'un exposé assorti d'un éventuel dossier documentaire. Élaboration en groupe d'un projet d'établissement Participation à des colloques

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline « Formation musicale »

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements	Positionnement dans le cycle DE	Modalités d'évaluation
		- Connaissance de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant - Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation - Connaissances élémentaires en matière d'organologie des principaux instruments - Pratique élémentaire de direction d'ensembles vocaux et instrumentaux - Développer le lien entre l'écoute (le son) et l'écriture musicale (le signe) - Concevoir et créer des textes pédagogiques (épreuves, arrangements...) - Connaissance des styles, de l'histoire et de l'évolution des langages musicaux depuis le Moyen-Âge	- Perfectionnement instrumental - Didactique spécifique - Pratique pédagogique (stages) - Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale - Accompagnement au clavier - Écriture et arrangement - Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques UE 2.1. - Culture artistique et transversale Semestres 1 à 6 UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement UE UE 1.1. - Approches didactiques Semestre 1 à 6	Accompagnement au clavier Pratique instrumentale en cours uniquement. Puis S3-S6 : réaliser 3 projets artistiques mettant en oeuvre des esthétiques différentes. La réalisation est publique, en fonction d'un cahier des charges axé sur les questions de médiation et donne lieu à des heures de cours dans la discipline. Pratiques collectives Observation, analyse de différents cours modélisés dans un dossier et élaboration d'un projet d'enseignement fondé sur la didactique spécifique Observation en cours de formation par jury externe de deux cours donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations Deux cours à donner procédant de deux modalités définies en pédagogie générale

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline « Direction d'ensembles vocaux »

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements	Positionnement dans le cycle DE	
	Organiser et conduire des répétitions	- Connaissances de la physiologie de la voix de l'enfant - Pratique vocale personnelle notamment en s'accompagnant - Pratique d'un instrument polyphonique : accompagnement et improvisation - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétitions - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumentale - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations...	- Perfectionnement instrumental* - Didactique spécifique - Pratique pédagogique (stages)* - Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale - Accompagnement au clavier - Écriture et arrangement - Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale) - Transversalité musique-danse - Travail scénique Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration * La spécificité de la discipline induit un traitement spécifique entre pratique artistique et pratique pédagogique, ces catégories étant plus reliée que pour les autres disciplines d'enseignement.	UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques UE 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante artistique et Projets artistiques Semestres 1-6 UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement UE 1.1. - Approches didactiques Stages de pratique pédagogiques Semestres 1-6 UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques UE 2.1. - Culture artistique et transversale Harmonisation au clavier Semestres 1-2 UE 2.4. - Le corps et la scène Semestres 1, 2, 4, 5 et 6	Accompagnement au clavier Pratique instrumentale en cours uniquement. Puis S3-S6 : réaliser 3 projets artistiques mettant en oeuvre des esthétiques différentes. La réalisation est publique, en fonction d'un cahier des charges axé sur les questions de médiation et donne lieu à des heures de cours dans la discipline. Pratiques collectives Observation, analyse de différents cours modélisés dans un dossier et élaboration d'un projet d'enseignement fondé sur la didactique spécifique Observation en cours de formation par jury externe de deux cours donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations Deux cours à donner procédant de deux modalités définies en pédagogie générale
	Construire et gérer la dynamique du groupe	- Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise en compte des spécificités du groupe - Favoriser les interactions entre les membres du groupe - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet - Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe			

Savoirs associés et spécifiques du diplôme d'État pour la discipline « Direction d'ensembles instrumentaux »

Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Correspondance avec le contenus des enseignements	Positionnement dans le cycle DE	
	Organiser et conduire des répétitions	- Connaissances élémentaires en matière d'organologie des principaux instruments - Déterminer le planning des répétitions et un plan de travail de chaque répétition - Expliciter les objectifs à atteindre - Organiser les séquences au sein d'une répétition - Déterminer et conduire la progression du groupe - Utiliser l'exemple vocal et/ou instrumental - Utiliser un instrument polyphonique - S'adapter constamment au résultat de la prestation - Communiquer efficacement les consignes, remarques, remédiations... - Mettre en jeu des modes de transmission adaptés et variés (verbal, non-verbal, gestuel, instrumental, enregistrements...)	Perfectionnement instrumental* - Didactique spécifique - Pratique pédagogique (stages)* - Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale - Accompagnement au clavier - Écriture et arrangement - Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale) Technique de la scène * La spécificité de la discipline induit un traitement spécifique entre pratique artistique et pratique pédagogique, ces catégories étant plus reliée que pour les autres disciplines d'enseignement. Enquête dans la discipline		Accompagnement au clavier Pratique instrumentale en cours uniquement. Puis S3-S6 : réaliser 3 projets artistiques mettant en oeuvre des esthétiques différentes. La réalisation est publique, en fonction d'un cahier des charges axé sur les questions de médiation et donne lieu à des heures de cours dans la discipline. Pratiques collectives Observation, analyse de différents cours modélisés dans un dossier et élaboration d'un projet d'enseignement fondé sur la didactique spécifique Observation en cours de formation par jury externe de deux cours donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations Deux cours à donner procédant de deux modalités définies en pédagogie générale
	Construire et gérer la dynamique du groupe	- Construire un équilibre entre ses aspirations et la prise en compte des spécificités du groupe - Favoriser les interactions entre les membres du groupe - Installer des relations empreintes de confiance et de respect propices à la réalisation du projet - Mobiliser les ressources des individus au profit de la mise en mouvement du groupe	Stages de pratique pédagogique** **voir remarque <i>supra</i> (*)		Observation, analyse de différents cours modélisés dans un dossier et élaboration d'un projet d'enseignement fondé sur la didactique spécifique Observation en cours de formation par jury externe de deux cours donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations Deux cours à donner procédant de deux modalités définies en pédagogie général

4 – ANNEXES DU LIVRET 2

Table des annexes du Livret 2

Annexe A - Rapport - Mission d'étude sur l'enseignement artistique spécialisé	2
Annexe B1 - Liste effectifs conservatoires - DRAC Normandie	12
Annexe B2 - Liste DEM DET DEC - DRAC Normandie	13
Annexe C1 - Synthèse de l'enquête d'évaluation de la formation et d'insertion des diplômés FI-FC	14
Annexe C2 - Synthèse de l'enquête d'évaluation de l'accompagnement de la VAE et de l'insertion des diplômés	49
Annexe C3 - Liste diplômés 15-16-17	90
Annexe C4 - Liste diplômés VAE 15-16-17	91
Annexe D - Synthèse des évaluations qualitatives par les formateurs et partenaires	93
Annexe E - Convention-Cadre de partenariat avec le CRR de Rouen	142
Annexe F - Orientations artistiques et pédagogiques	146
Annexe G1 - Modèle de convention de stage de pratique pédagogique	177
Annexe G2 - Description des stages de pratique pédagogique	180
Annexe G3 - Liste lieux stages pratique pédagogique 2011-2017	195
Annexe G4 - Liste conseillers pédagogiques 2011-2017	197
Annexe H – Convention CNFPT-CEFEDM-CEM-FAR	199
Annexe I - Convention-cadre Université de Rouen - CEFEDM de Normandie	209
Annexe J - Budget analytique global (dépenses et recettes de fonctionnement)	220
Annexe K - Budget détaillé et coût étudiant du(des) cursus soumis à la demande d'habilitation pour les trois prochaines années	222
Annexe L - Plans détaillés des locaux - Plans 4e étage Bat G ESPE de Rouen et répartition bureau	223
Annexe M1 - Présentations des maquettes pédagogiques (ancienne-nouvelle)	224
Annexe M2 - Règlement des études 2018	240
Annexe N - Prise en compte au sein du cursus de formation de la notion de risques corporels et psycho-sociaux dans les enseignements	263
Annexe O - Prise en compte au sein du cursus de formation des enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle	267
Annexe P - Projet d'établissement 2015-2018	271
Annexe Q – Livret de l'étudiant	287

CEFEDM de Normandie

Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique

Mission d'étude sur l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse en Normandie (2015)

Contexte de mise en place de l'étude

En amont de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, le Ministère de la Culture et de la Communication et la DRAC de Haute-Normandie s'étaient intéressés au paysage de l'enseignement artistique en Haute-Normandie. Leur volonté : établir un état des lieux le plus précis possible afin d'améliorer son développement, son financement et sa mise en réseau, dans la perspective de l'application de la nouvelle loi de décentralisation.

Cette commande d'État, confiée à Yves Testu (responsable de formation au Centre de Formation des Musiciens Intervenants de l'Université d'Orsay) et son équipe, a **abouti à un rapport publié en mars 2005** contenant les résultats de la mission d'enquête et un volet enjeux et perspectives.

C'est en partant de cette étude, qui aujourd'hui encore fait référence dans la région, que le CEFEDM de Normandie a décidé de relancer une enquête auprès de tous les types d'établissements d'enseignement musical et chorégraphique – **du CRR aux plus petites associations** – tout en l'élargissant à l'ensemble du territoire dans la perspective de la future grande région normande.

Dix ans après la précédente enquête, ce nouveau projet vise avant tout à **connaître la réalité des situations professionnelles** (qualification, cadre d'emploi, pérennité des postes) **dans un secteur en proie à un certain nombre de difficultés, tout en dressant le portrait de « l'enseignant-artiste » en Normandie** (activités artistiques, associatives et culturelles).

L'objectif du CEFEDM est en effet d'analyser les évolutions survenues au sein des établissements, pour **cibler efficacement les besoins et demandes en termes de formation et observer les débouchés professionnels réels du secteur**.

Il convient de rappeler que la Normandie possède l'un des plus importants réseaux de structures d'enseignement artistique en France avec près de 200 écoles de musique et de danse, plusieurs dizaines de milliers d'élèves, et plus d'un millier d'enseignants. Le CEFEDM de Normandie a donc volontairement basé son étude sur l'ensemble de cette zone géographique.

Après une phase d'information auprès des structures d'enseignement, deux nouveaux questionnaires ont ainsi été élaborés, basés sur ceux de l'enquête précédente afin de rendre possible les comparaisons.

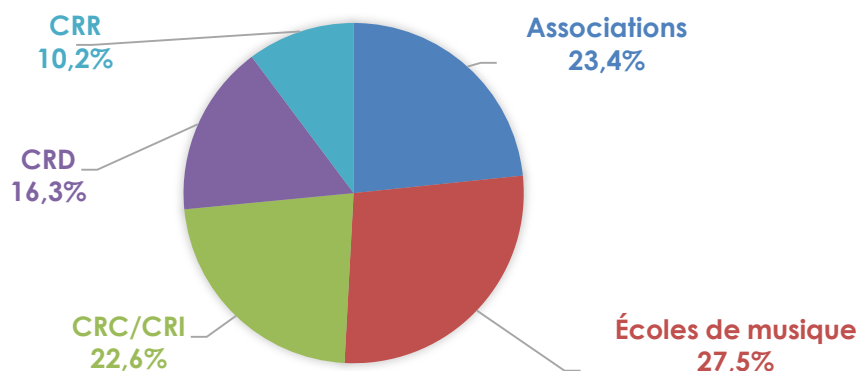
- **L'un s'adresse aux enseignants**, cœur de cible de l'enquête, comporte une trentaine de questions réparties sur huit pages et s'articule autour de cinq thèmes principaux : Profil / Parcours / Diplôme / Cadre d'emploi / Vie artistique et culturelle / Formation.
- **Le second**, beaucoup plus dense (trente-deux pages et un peu plus d'une centaine de questions), **a été envoyé aux responsables d'établissements** afin d'obtenir un maximum d'informations quant au fonctionnement de leurs structures (fonctionnement pédagogique, enseignements et évaluations, mise en réseau, pratiques amateurs, liens avec l'Éducation Nationale, création et diffusion, etc.).

Au total, ce sont plus de **3 000 questionnaires « enseignants »** et près de **200 questionnaires « directeurs »** qui ont été distribués (2/3 en Haute-Normandie et 1/3 en Basse-Normandie) à partir de juin 2015, dans chaque école de la région proposant un enseignement structuré, afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Principaux éléments de l'enquête...

Taux de réponse

Taux de réponse par type d'établissement



Conservatoires à rayonnement régional, départemental ou communal, écoles de musique et associations, tous se sont prêtés au jeu dans des proportions relativement équivalentes, ce qui a permis d'obtenir un échantillon représentatif de la profession.

Quelques mois après le lancement de l'étude, le CEFEDM a enregistré le retour de près de 15% des questionnaires. Ce taux, qui peut paraître assez faible, s'explique par divers facteurs comme le manque de communication entre les différents échelons hiérarchiques des grands conservatoires, la crainte de certains enseignants quant à l'utilisation des données fournies, ou encore la faiblesse structurelle des petites structures essentiellement tenues par des bénévoles.

Néanmoins, l'analyse des 400 premiers questionnaires enseignants a fait émerger les éléments suivants :

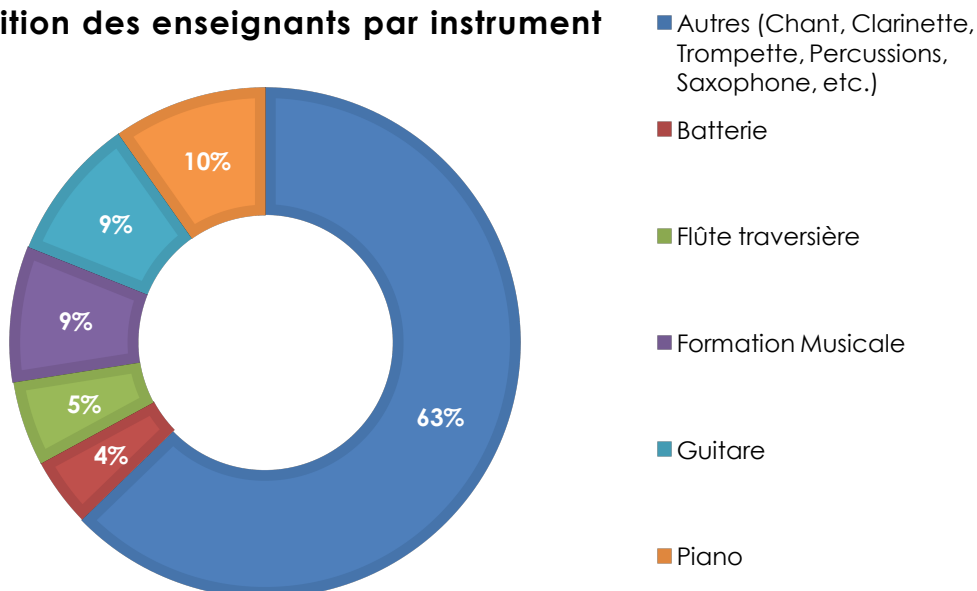
Associations, écoles de musique (municipales et intercommunales, agréées ou non) et CRC/CRI ont répondu dans des proportions assez similaires, entre 20 et 30%. CRD (16,3%) et CRR (10,2%) restent pour l'instant légèrement en retrait, de nombreux enseignants ne semblant pas se sentir concernés par cette étude malgré les relances de leur direction.

A noter que plus de **60% des 400 questionnaires proviennent des établissements de Haute-Normandie**.

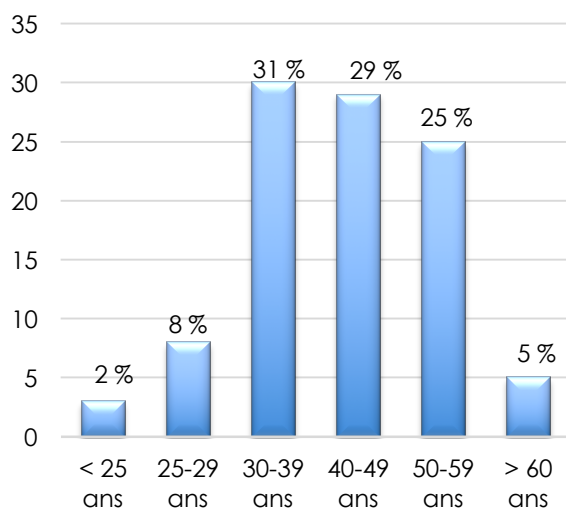
Profil type du professeur de musique en Normandie

En nous basant sur les questionnaires reçus, **le professeur de musique normand semble être un professionnel de sexe masculin (58%), entre 30 et 50 ans, le plus souvent pianiste, flûtiste ou guitariste.**

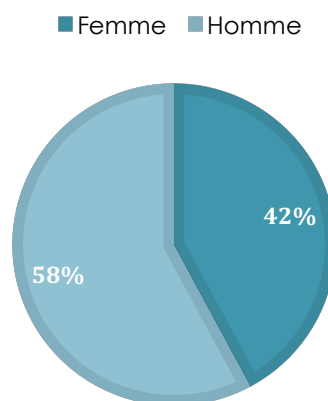
Répartition des enseignants par instrument



Répartition par tranche d'âge des enseignants



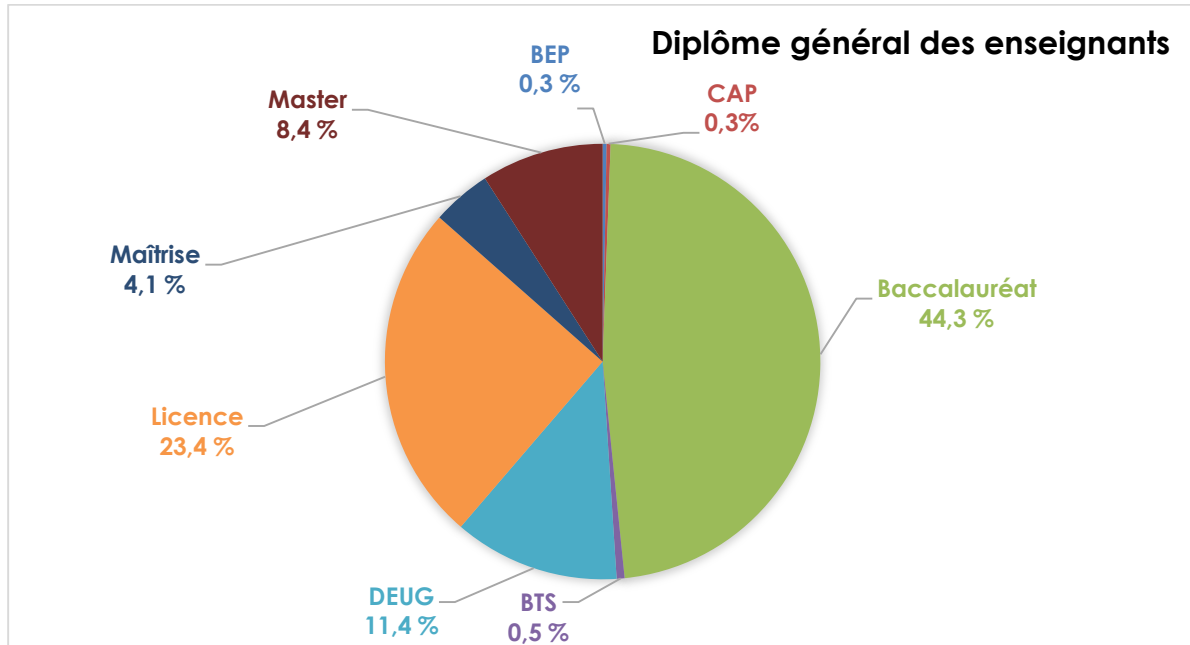
Répartition Hommes/Femmes chez les enseignants de Normandie



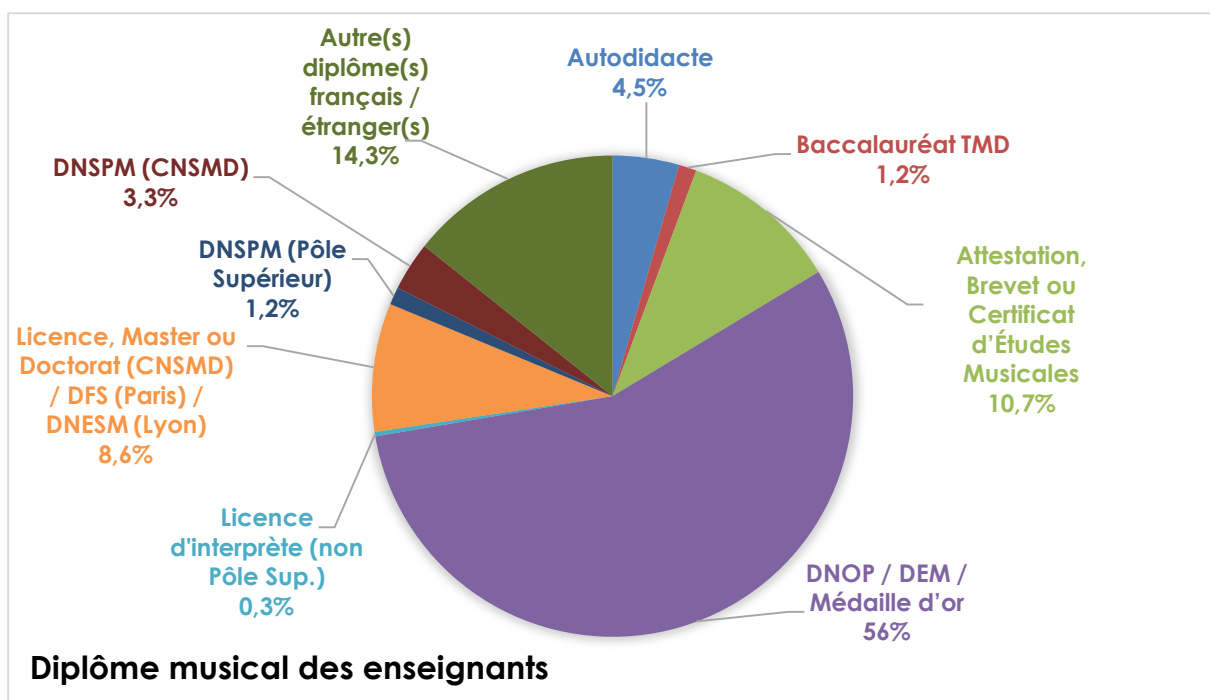
Formation initiale et diplômes

Pour la majeure partie des personnes interrogées (46%), **le Baccalauréat constitue le seul diplôme d'étude générale.**

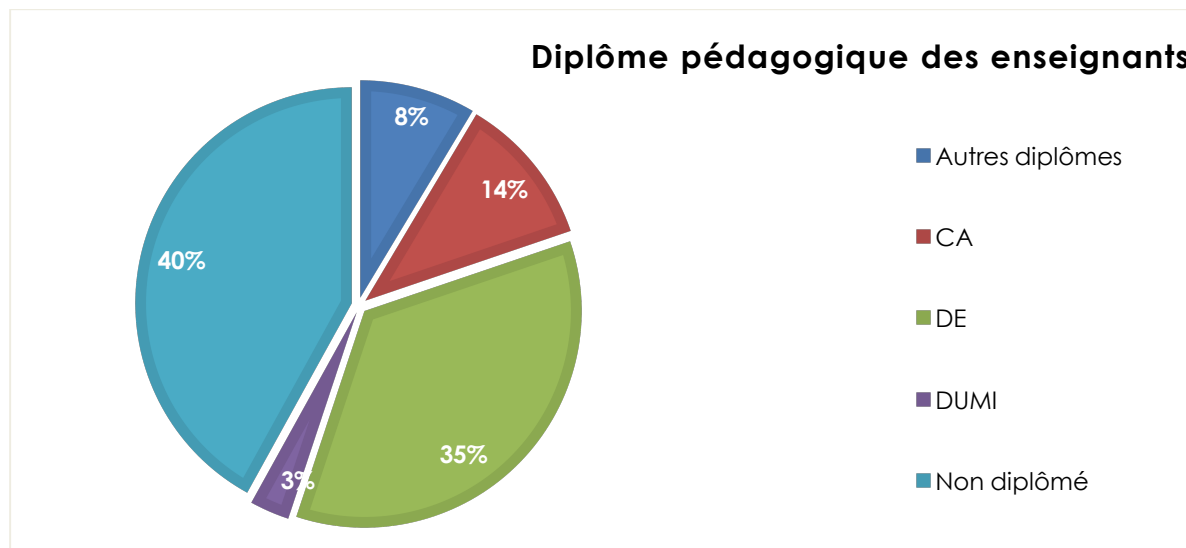
Ils étaient plus de 50% dans cette situation lors de l'enquête Testu, mais **il semblerait que les jeunes musiciens poursuivent davantage leurs études** désormais. La Licence (premier diplôme universitaire reconnu) arrive ainsi en seconde position (22,8%), tandis que la proportion de Master ne cesse de croître.



Si **le diplôme d'études musicales se borne toujours au trio « DNOP/DEM/Médaille d'or » pour plus de 55% des enseignants** (aussi bien chez les hommes que chez les femmes), **ces derniers sont de moins en moins nombreux à ne pas être diplômés** (30% il y a 10 ans, environ 15% aujourd'hui).



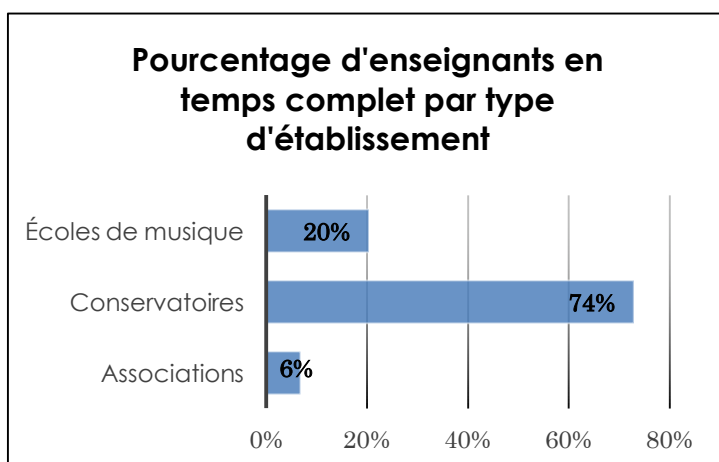
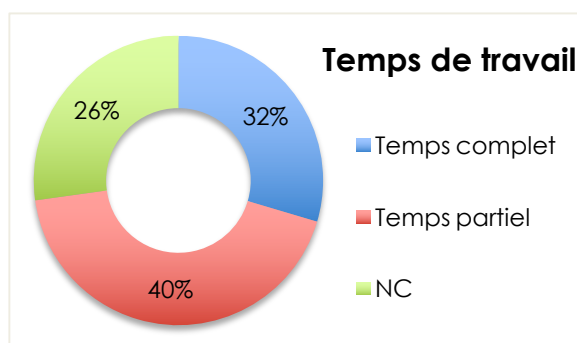
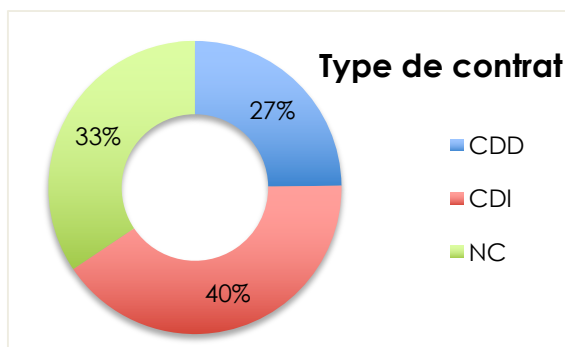
Plus préoccupant cependant, le nombre d'enseignants ne disposant pas du moindre diplôme pédagogique s'avère assez élevé (40%), notamment au sein des structures associatives et des écoles de musique non agréées (plus de 70% des non diplômés).



Néanmoins, il convient une nouvelle fois de souligner que ce chiffre est en nette baisse par rapport à celui avancé dans l'enquête Testu (64%).

Types de contrats, postes occupés et temps d'enseignement

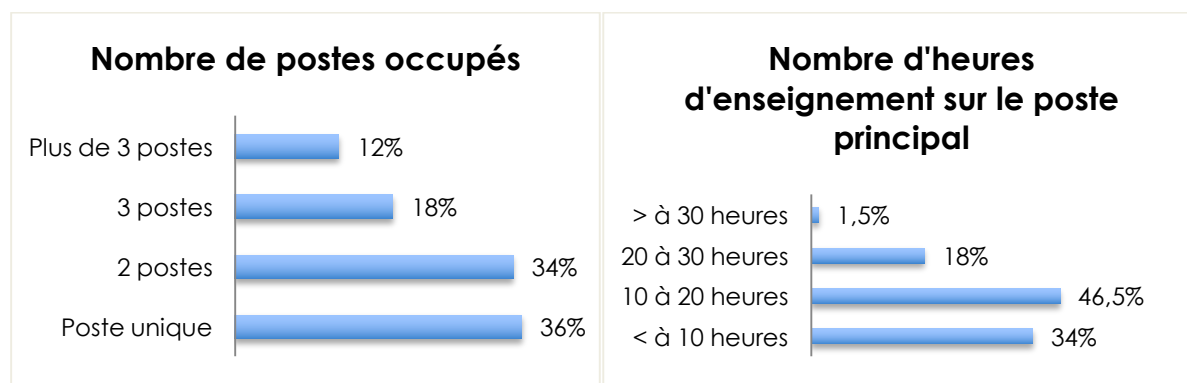
En ce qui concerne les contrats de travail, les résultats obtenus sont pour le moment à relativiser, au vu du nombre important de personnes n'ayant pas souhaité nous communiquer ces informations.



Néanmoins, les statistiques démontrent que plus de **40% des enseignants ayant répondu possèdent un CDI, contre 27% pour un CDD.**

A noter également que **le temps partiel semble très présent dans la profession (40%)**, de nombreux établissements (associations et écoles de musique) n'étant pas en mesure de proposer des postes à temps complet.

Autres données subsidiaires, celles concernant le nombre de postes occupés par les enseignants et le temps d'enseignement sur leur poste principal.



Il apparaît que près de **80% des enseignants n'excèdent pas 20 heures de cours sur leur poste principal, ce qui correspond au cadre d'emploi habituel d'un professeur à D.E. ou A.E.A. dans la Fonction Publique Territoriale.**

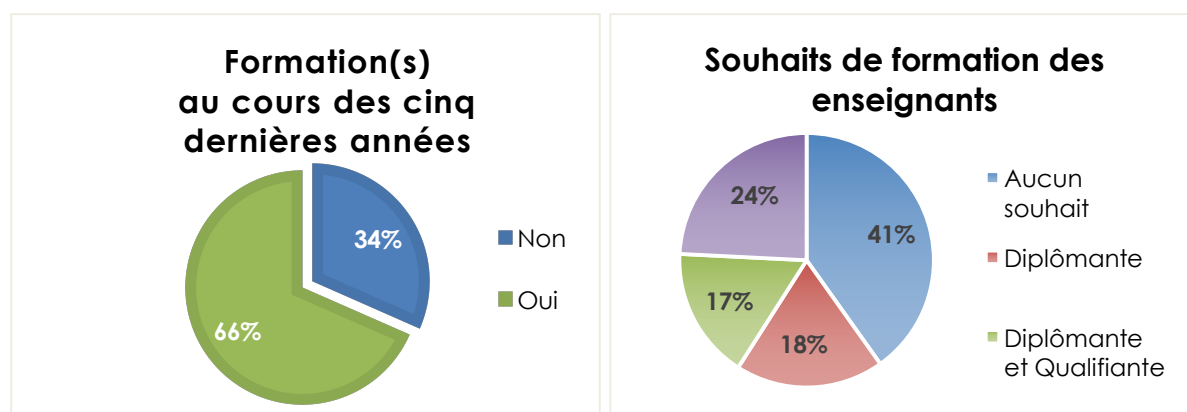
Cependant, il convient d'observer que **plus de 60% des sondés déclarent avoir deux postes ou plus, et qu'un tiers d'entre eux doit composer avec trois postes ou plus**, autre conséquence des difficultés financières rencontrées par les établissements. Mais ce phénomène s'explique également par l'enseignement de disciplines rares et/ou les modestes effectifs de certaines structures.

Cette situation est le symbole le plus flagrant de la précarité des enseignants qui, en outre, sont régulièrement contraints de parcourir de longues distances pour rejoindre leurs lieux de travail (44% déclarent en effet faire au minimum 30 minutes de route).

Une mutualisation des moyens humains et matériels à l'échelle locale, prévue par certains schémas départementaux, serait peut-être la solution à l'avenir, pour améliorer le quotidien de chacun.

Formations, projets artistiques et activités secondaires

Seul point positif, le temps d'enseignement relativement modeste semble laisser une certaine place à la formation.

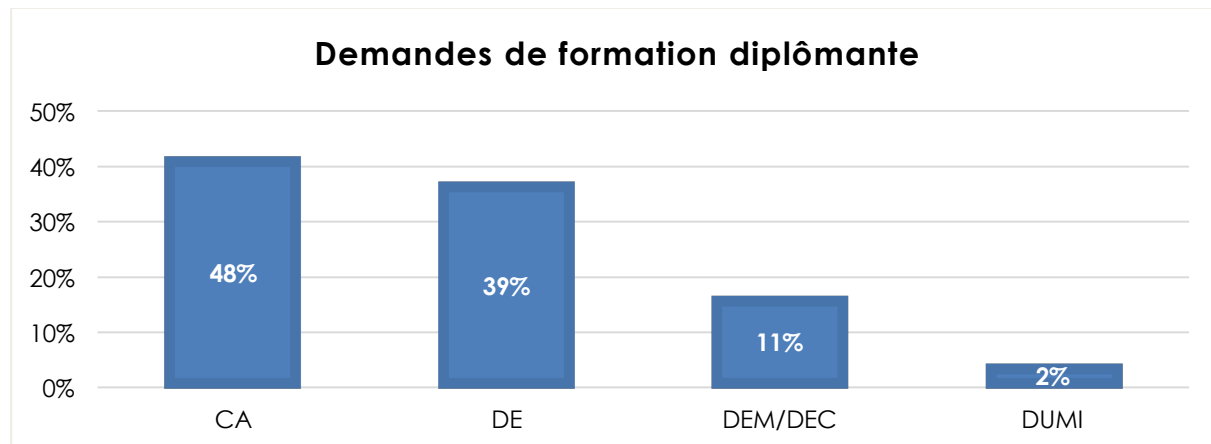


En effet, **près de 70% des personnes interrogées ont déclaré s'être formées au cours des cinq dernières années**, tandis que **60% d'entre elles affirmaient être demandeuses de formations (diplômante et/ou qualifiante), notamment chez les moins de 40 ans.**

Cette situation permet également à l'enseignant normand de consacrer une partie de son temps au développement de projets artistiques (**75% déclarent avoir une vie artistique en dehors de leur profession**) ou d'activités bénévoles.

En revanche, **plus de 85% des sondés affirment ne pas exercer d'activités secondaires, du type cours particuliers, pour agrémenter leur quotidien.**

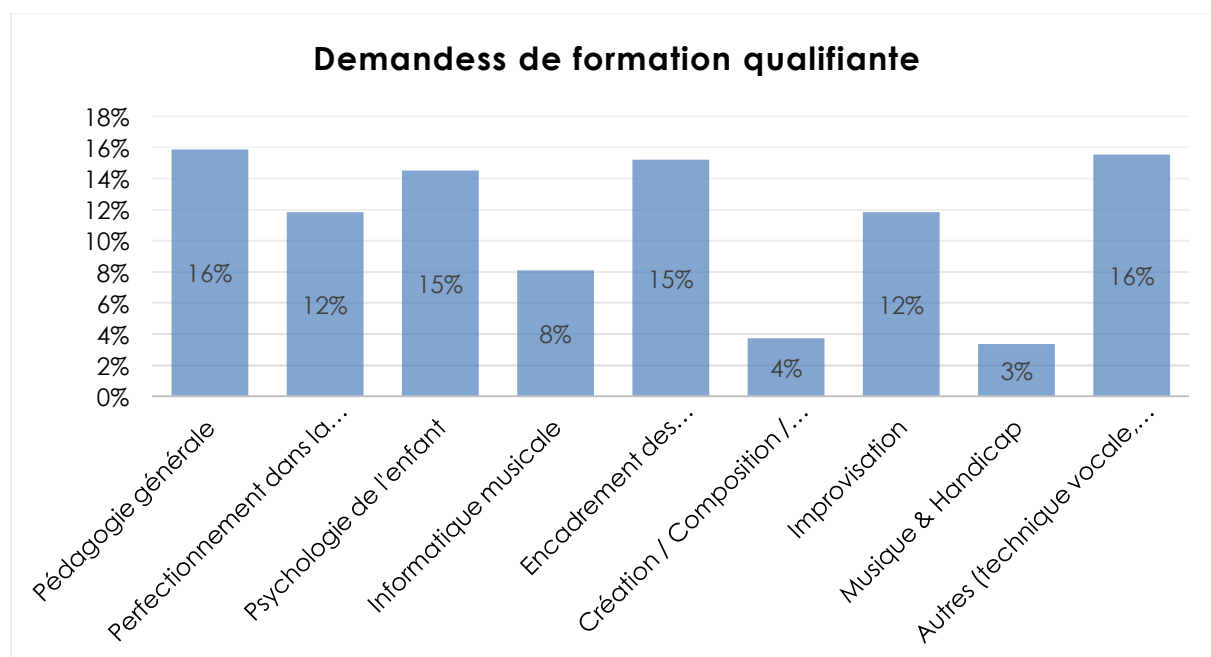
Si l'on affine la recherche concernant les souhaits des enseignants, on constate que les projets de formation professionnelle et continue sont très divers.



Généralement, **les sondés possédant déjà un diplôme pédagogique de type DE se tournent naturellement vers l'obtention du CA, idem avec le DE pour les possesseurs d'un DEM/DEC.**

En revanche, les réponses à cette question révèlent **une certaine méconnaissance des étapes qui structurent la formation diplômante** puisqu'une partie des non diplômés se dit intéressée par le DE ou le CA. Or, ces enseignants devront acquérir un DEM/DEC avant de pouvoir se présenter pour l'obtention de ce type de diplôme.

A noter que **le DUMI ne requiert que peu de suffrages, alors que les intervenants en milieu scolaire sont des acteurs essentiels du développement de l'éducation artistique et culturelle**, objectif prioritaire du ministère de la Culture et de la Communication depuis 2012.

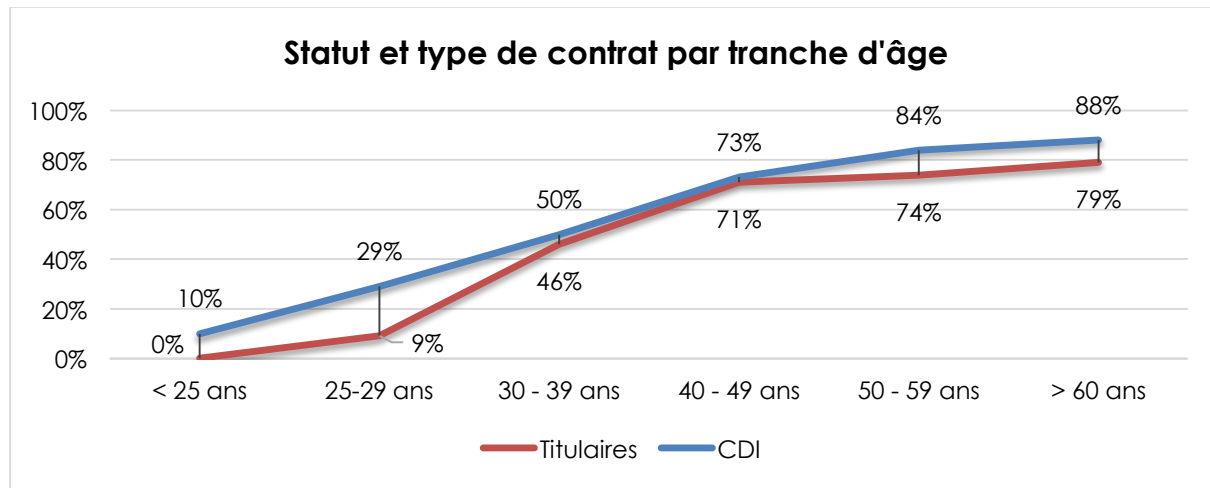


Du côté des formations qualifiantes, les souhaits sont très hétéroclites, mais peuvent être regroupés en plusieurs thèmes principaux. On retrouve ainsi essentiellement des demandes autour de la pédagogie, de la psychologie de l'enfant, du perfectionnement dans la discipline, de l'encadrement de pratiques d'ensemble, de l'improvisation...

Jeunes générations

Le déplacement du curseur de l'analyse vers les moins de trente ans, permet de faire ressortir certains éléments importants pour cette étude.

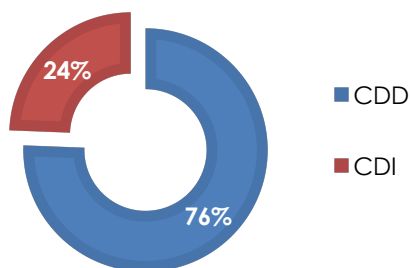
Il semblerait en effet que **les nouvelles générations évoluant dans le milieu de l'enseignement artistique connaissent des difficultés spécifiques en matière d'intégration dans le monde professionnel.**



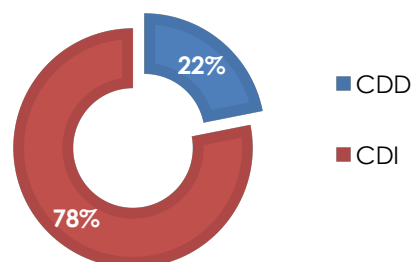
Ainsi, **ils ne sont que 24% à être embauchés en CDI** quand la moyenne française se situe aujourd'hui à 50%. A titre de comparaison, **les plus de quarante ans sont 78% à bénéficier de ce type de contrat**, preuve d'une certaine précarité chez les plus jeunes enseignants.

L'autre problème majeur concerne leurs **difficultés d'accès à la Fonction Publique Territoriale. Seuls 7% des moins de trente ans sont détenteurs du statut de professeur ou d'assistant territorial, contre 73% pour leurs aînés.** Beaucoup de non titulaires déclarent être en attente de concours et se plaignent des délais d'ouverture.

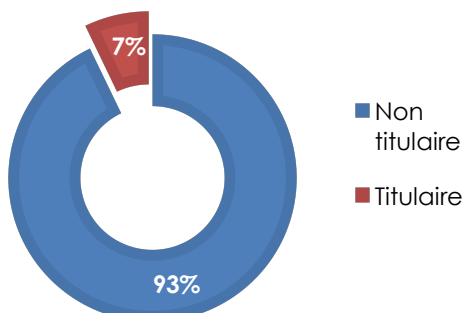
Type de contrat chez les moins de 30 ans



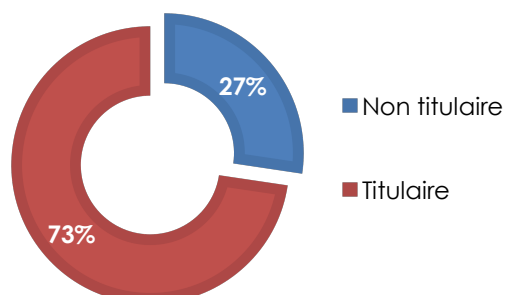
Type de contrat chez les plus de 40 ans



Les titulaires de la FPT chez les moins de 30 ans

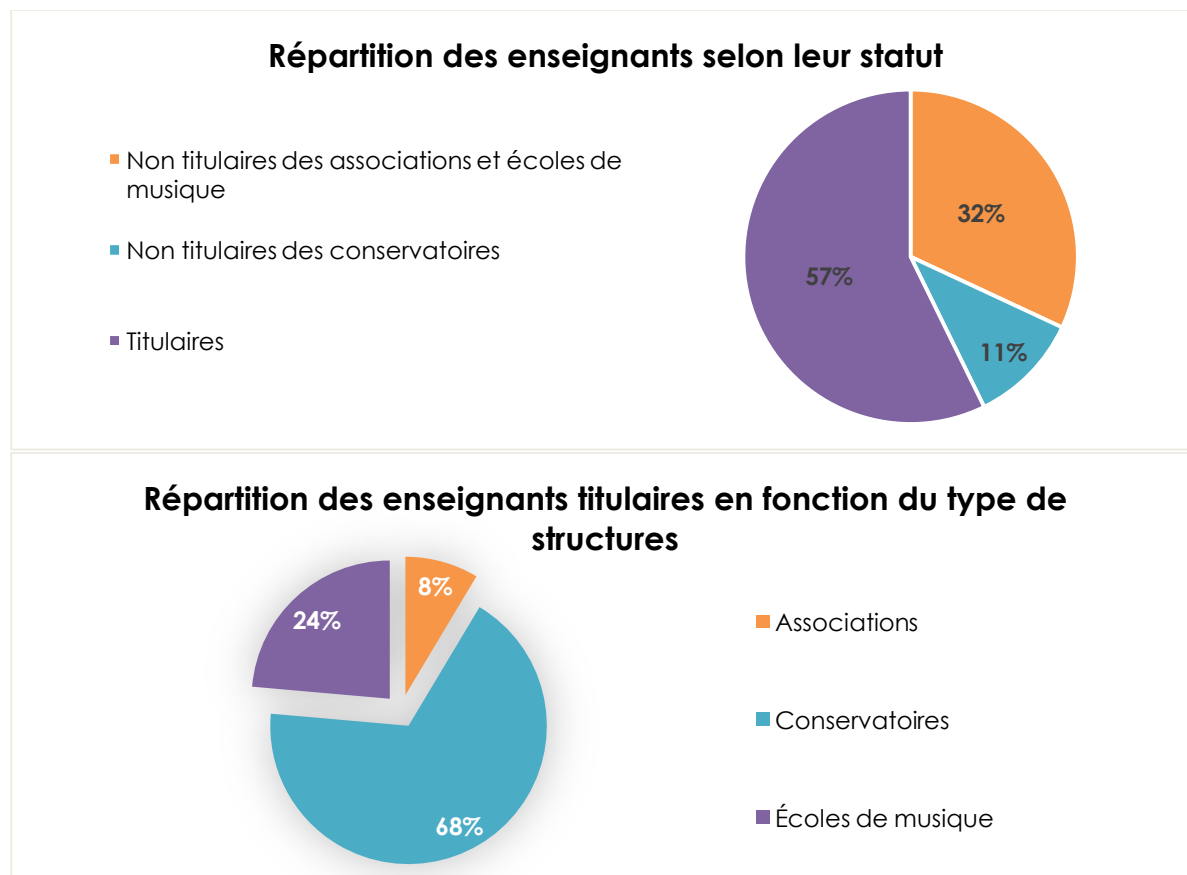


Les titulaires de la FPT chez les plus de 40 ans



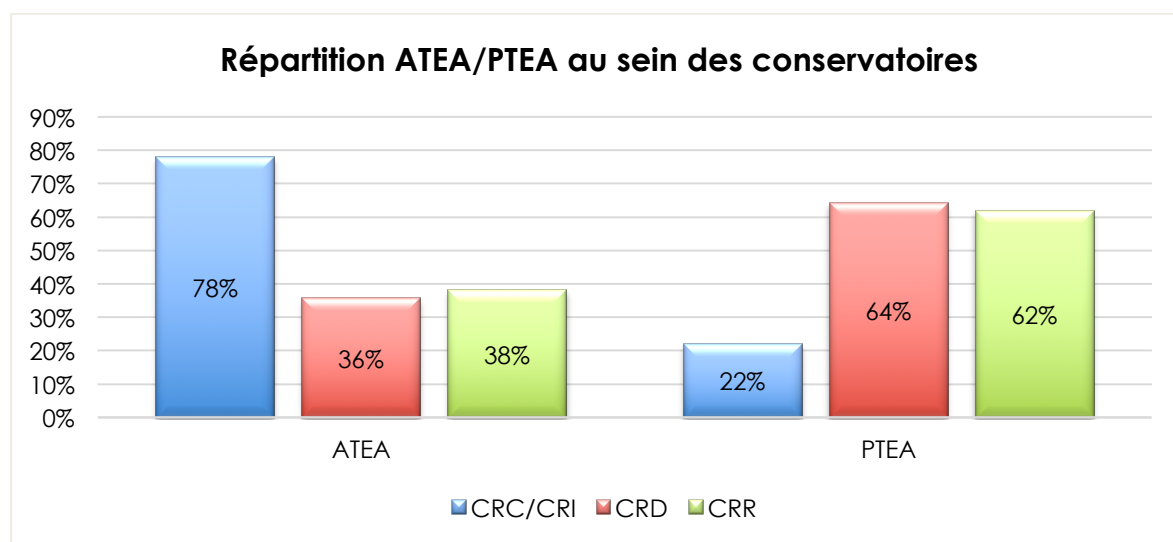
Fonction Publique Territoriale

L'enquête révèle que **57% des enseignants qui se sont manifestés sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale**. Si l'on affine la recherche, il apparaît logiquement qu'**une grande partie d'entre eux (68%) travaillent au sein des conservatoires**.

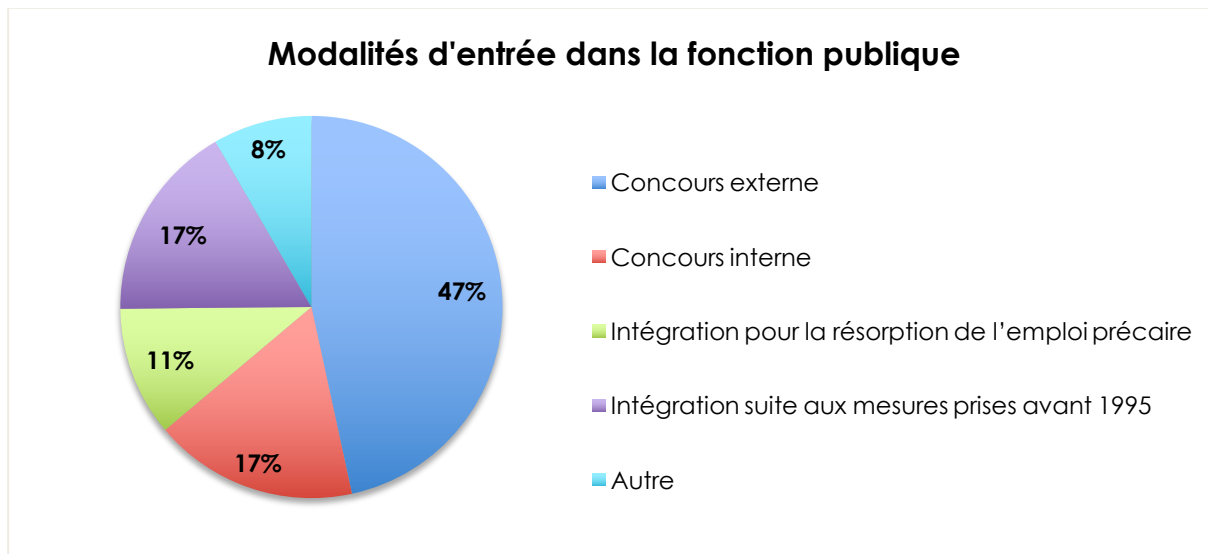


Plus de **60% d'entre eux font partie du cadre d'emploi des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique**, les Professeurs Territoriaux d'Enseignement Artistique représentent quant à eux un peu plus de 30% des sondés de la Fonction Publique.

Le graphique ci-dessous dévoile la répartition de ces titulaires au sein des trois types de conservatoires. Il est aisé de remarquer qu'**une grande majorité des professeurs territoriaux exercent au sein des Conservatoires à Rayonnement Régional et Départemental**. A l'inverse, près de 80% des enseignants titulaires dans les CRC/CRI se trouvent être des assistants territoriaux.



L'entrée dans la Fonction Publique Territoriale se fait par concours externe pour près de la moitié des titulaires, mais il est intéressant de constater qu'environ un tiers des enseignants ont été incorporés par le biais de diverses mesures d'intégration, notamment chez les plus de 40 ans.



Néanmoins, la situation sensible du personnel contractuel/vacataire reste plus que jamais d'actualité. Si les chiffres semblent aujourd'hui plus faibles que lors de la précédente enquête, plus de 30% sont encore dans ce cas de figure au sein des CRC/CRI, près de 20% dans les CRD et environ 10 % dans les CRR. La plupart sont toujours en attente de l'ouverture des concours (31%) qui se raréfient dans le contexte actuel.

... qui seront approfondis ultérieurement

Il s'agit là des premiers éléments pouvant être extraits de l'analyse des questionnaires « enseignants » obtenus.

Des relances sont actuellement effectuées, depuis septembre 2015, auprès de la totalité des établissements normands avec pour **objectif d'obtenir davantage de retours**.

Le rapport définitif sera téléchargeable sur le site internet du CEFEDM : <http://www.cefedem-normandie.fr>

Conservatoires classés - Normandie (Chiffres DRAC Normandie, 2017)

Nom de l'établissement	Nbre d'élèves	Enseignants (+ équipe de direction)
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT REGIONAL		
ROUEN	1 238	91 ens + 18 adm dt 3 dir
CAEN	1 613	102 ens + 31 adm et tech
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL		
LE HAVRE	1 550	63 ens + 21 adm
CAUX VALLEE DE SEINE	1 090	75 ens + 14 adm
DIEPPE	1 037	72 ens + 17 adm
GD PT COURONNE	689	44 ens + 6 adm
EVREUX	753	51+13
LISIEUX	760	37 ens + 5 adm
ALENCON	998	47 ens + 5 adm
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL		
COTE D'ALBATRE (ST valéry - Canybarville)	505	37 ens + 6 logis + 5 adm
VAL DE REUIL LERY POSES	650	27 ens + 2 adm
ARGENTAN	505	20 + 3 adm
EURE MADRIE SEINE	490	26 ens + 4 adm
Sivom des 3 vallées MONDEVILLE	492	29 ens + 3 adm
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT COMMUNAL		
ST ETIENNE DU ROUVRAY	480	33 ens + 3 adm
FECAMP	370	19 ens + 2 adm
Pont Audemer	415	19 ens + 3 adm
BERNAY devenu intercom	673	60 ens + 4 adm
HEROUVILLE ST CLAIR	410	17 ens + 4 adm
VIRE	403	15 ens + 2 adm
CHERBOURG	726	24 ens + 3 adm

Nombres DEM/DEC/DET Conservatoires Normandie (Chiffres DRAC Normandie 2017)

CONSERVATOIRES	DEM 2015	DEM 2016	DEM 2017	Moyenne	DET 2015	DET 2016	DET 2017	Moyenne	DEC 2015	DEC 2016	DEC 2017	Moyenne	Moyenne générale
CRR ROUEN	13	30	24	22,33	5	5	6	5,33	12	9	9	10,00	12,56
CRR CAEN	13	6	13	10,67	2	1	3	2,00	2	2	3	2,33	5,00
CRD Alençon	2	1	0	1,00									1,00
CRD Caux Vallée de Seine	4	8	6	6,00									6,00
CRD Dieppe	8	8	3	6,33									6,33
CRD Gd Couronne	10	14	8	10,67									10,67
CRD Lisieux	6	5	7	6,00					2	1	0	1,00	3,50
CRD Evreux	0	2	0	0,67									0,67
CRD Le Havre	3	4	3	3,33						1		1,00	2,17
Total Région	59	78	64	67,00	7	6	9	7,33	16	13	12	13,67	29,33
Moyenne	67				7				14				
Ex Haute-Normandie				49,33				5,33				11,00	38,39
Ex Basse-Normandie				17,67				2,00				3,33	9,50



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

ENQUÊTE 2017 ANCIENS ÉTUDIANTS DIPLOMES

*Cette enquête a été réalisée par sondage
en ligne envoyé aux 3 dernières promotions
de diplômés d'Etat à l'issue d'une formation*

Taux de réponse à la présente enquête : 31 %

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture

CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90

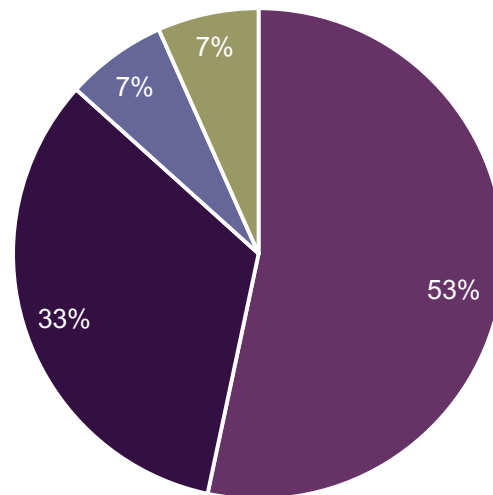
Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



1^{ère} partie : CONTEXTE d'accès au CEFEDDEM

Plus haut niveau de diplôme obtenu AVANT l'entrée au CEFEDDEM

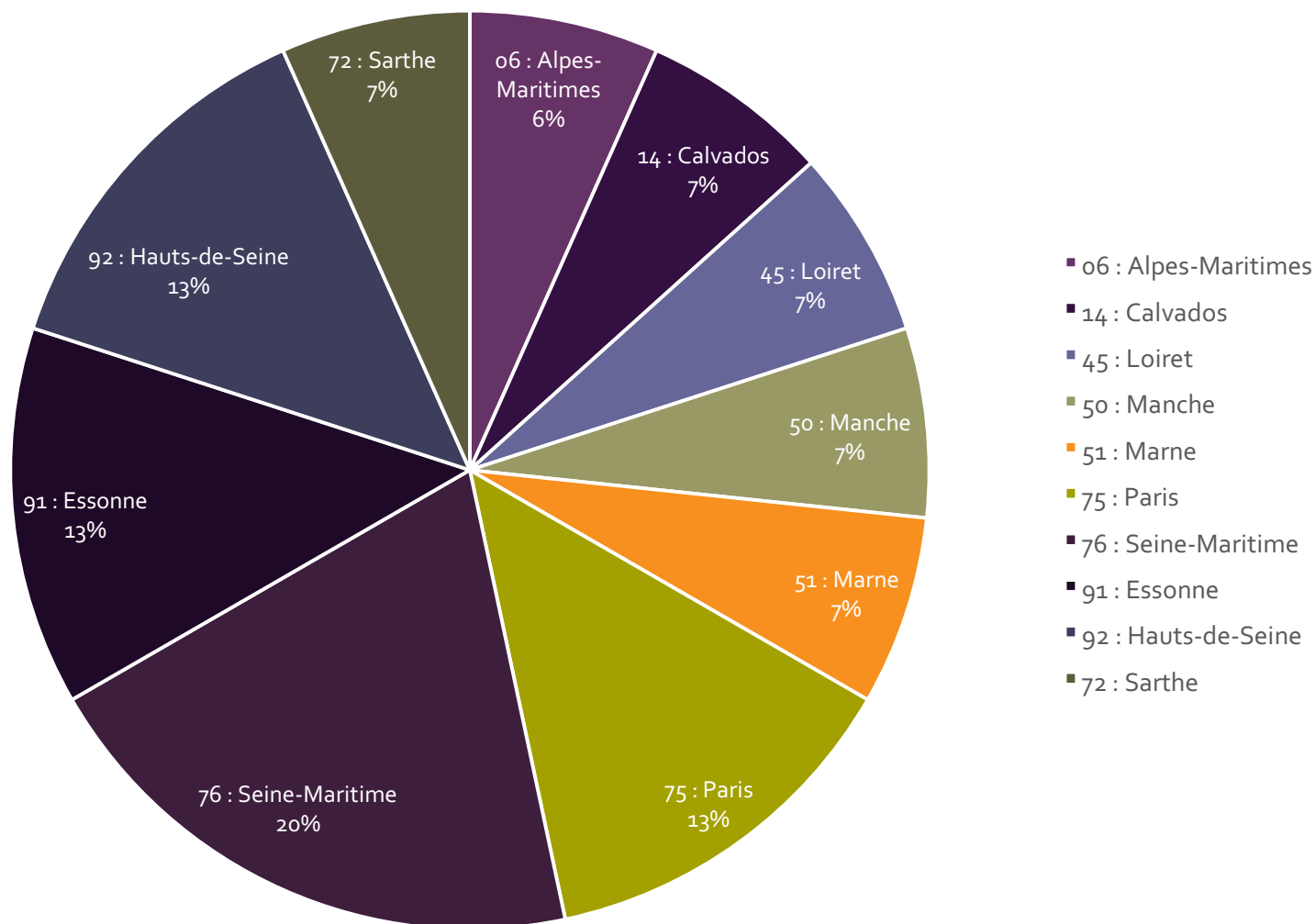


■ BAC ■ Licence ■ Master ■ DPPE

Plus haut niveau de diplôme obtenu APRÈS l'entrée au CEFEDDEM

Licence (1 réponse)

Origine géographique avant l'entrée au CEFEDM



Profession du père (si retraité ou décédé, précisez la dernière profession exercée)

Directeur d'un Conservatoire à Rayonnement Communal

Cadre à La Poste

Informaticien

Médecin généraliste

Viticulteur

Professeur de clarinette

Accordeur de piano

Professeur d'architecture en Université

Musicien

Photographe

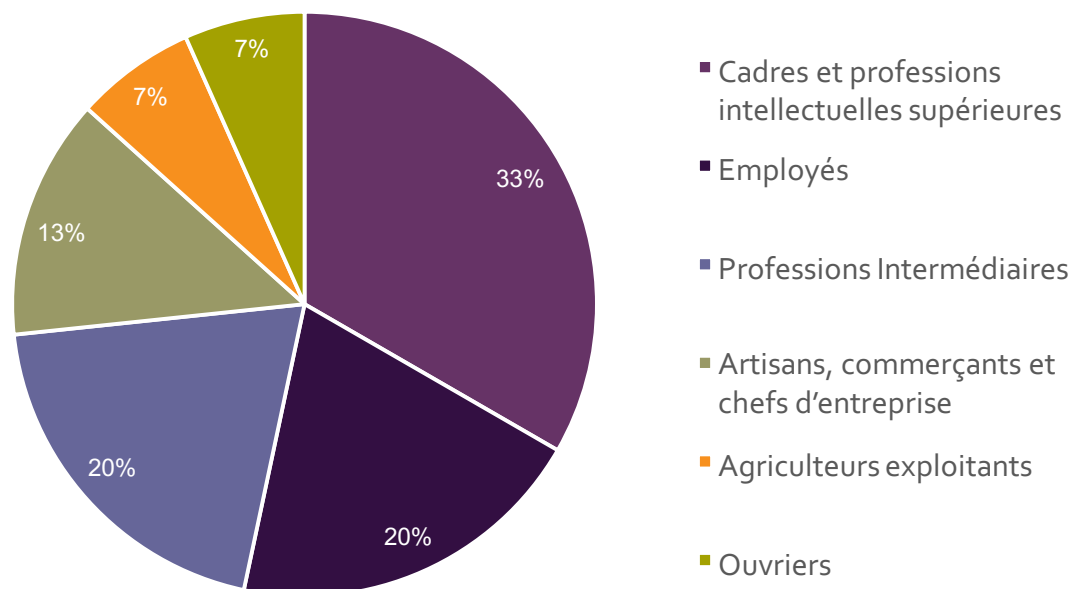
Enseignant (éducation nationale)

Chef d'entreprise

Ingénieur informatique

Fondeur

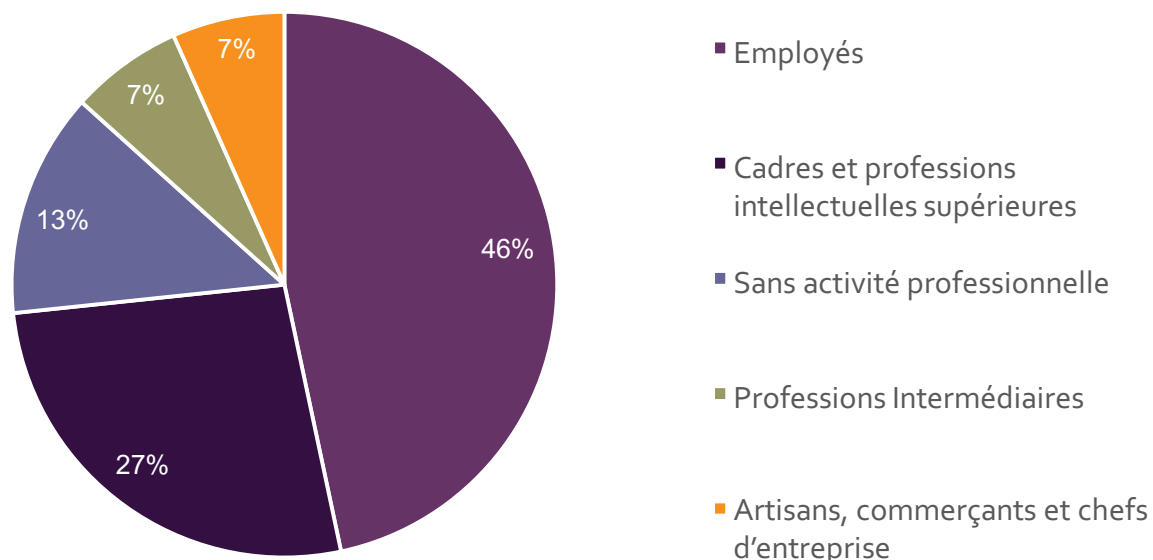
Catégorie de profession du père



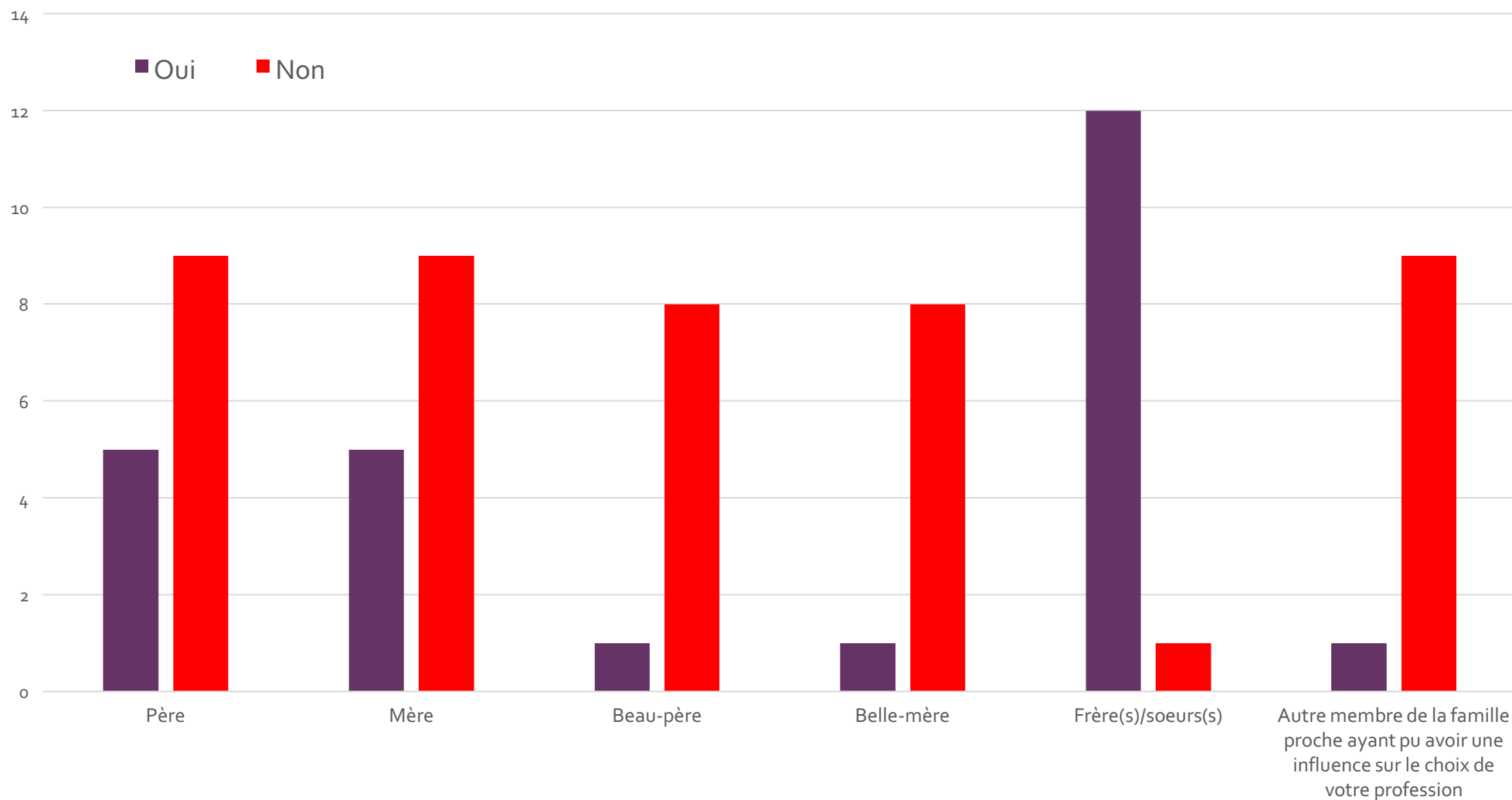
Profession de la mère (si retraitée ou décédée, précisez la dernière profession exercée)

Assistante de gestion
 Directrice d'un établissement d'enseignement artistique
 Enseignante en collège
 Secrétaire de mairie
 Hôtesse d'accueil téléphonique
 Professeur de Formation Musicale
 Professeur d'urbanisme en Université
 Musicienne
 Ingénieur
 Orthophoniste
 Professeur en école d'arts
 Non réponse
 Aide à domicile
 Sans profession
 Mère au foyer

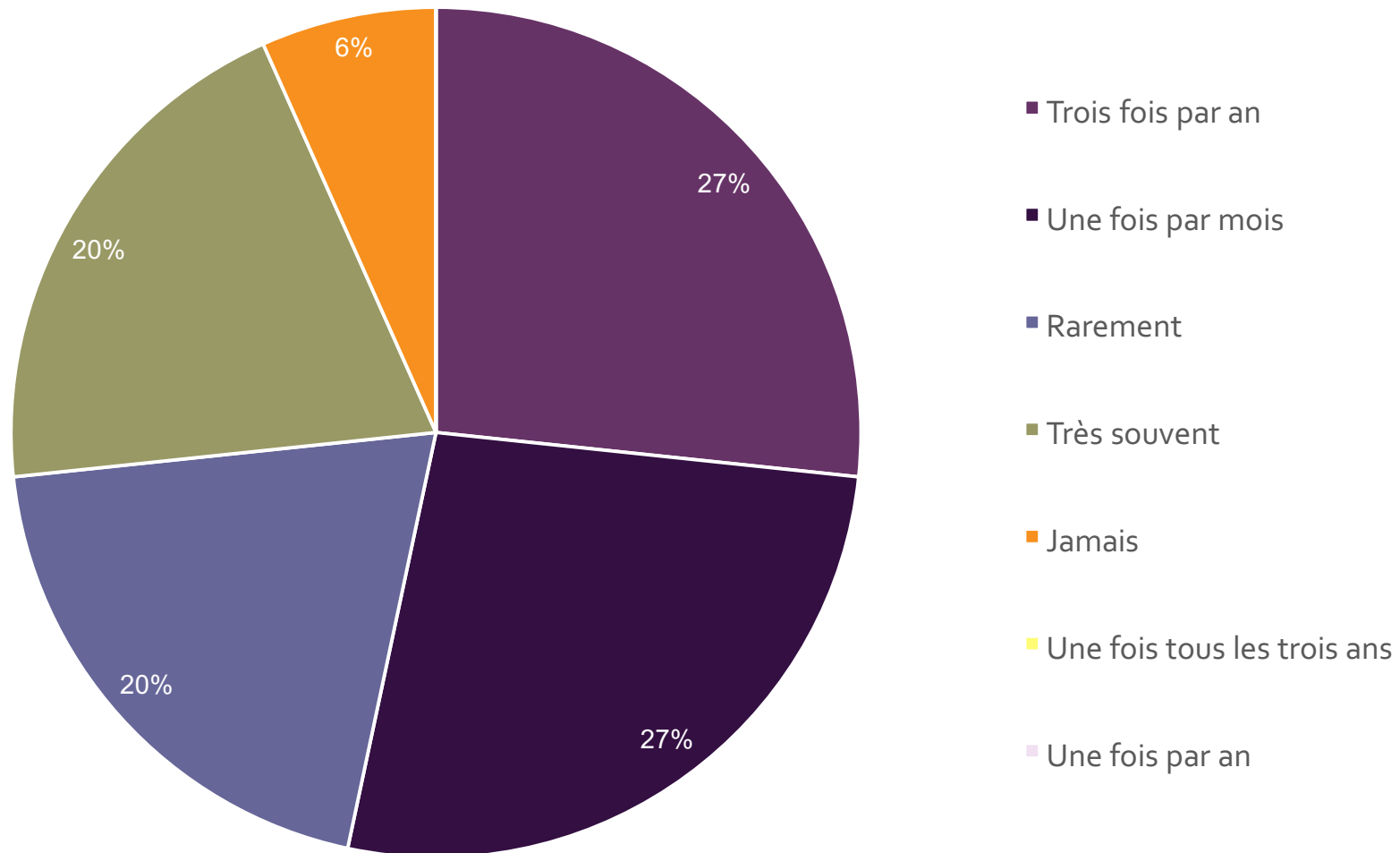
Catégorie de profession de la mère



Pratique musicale familiale (instrumentale ou chorale)

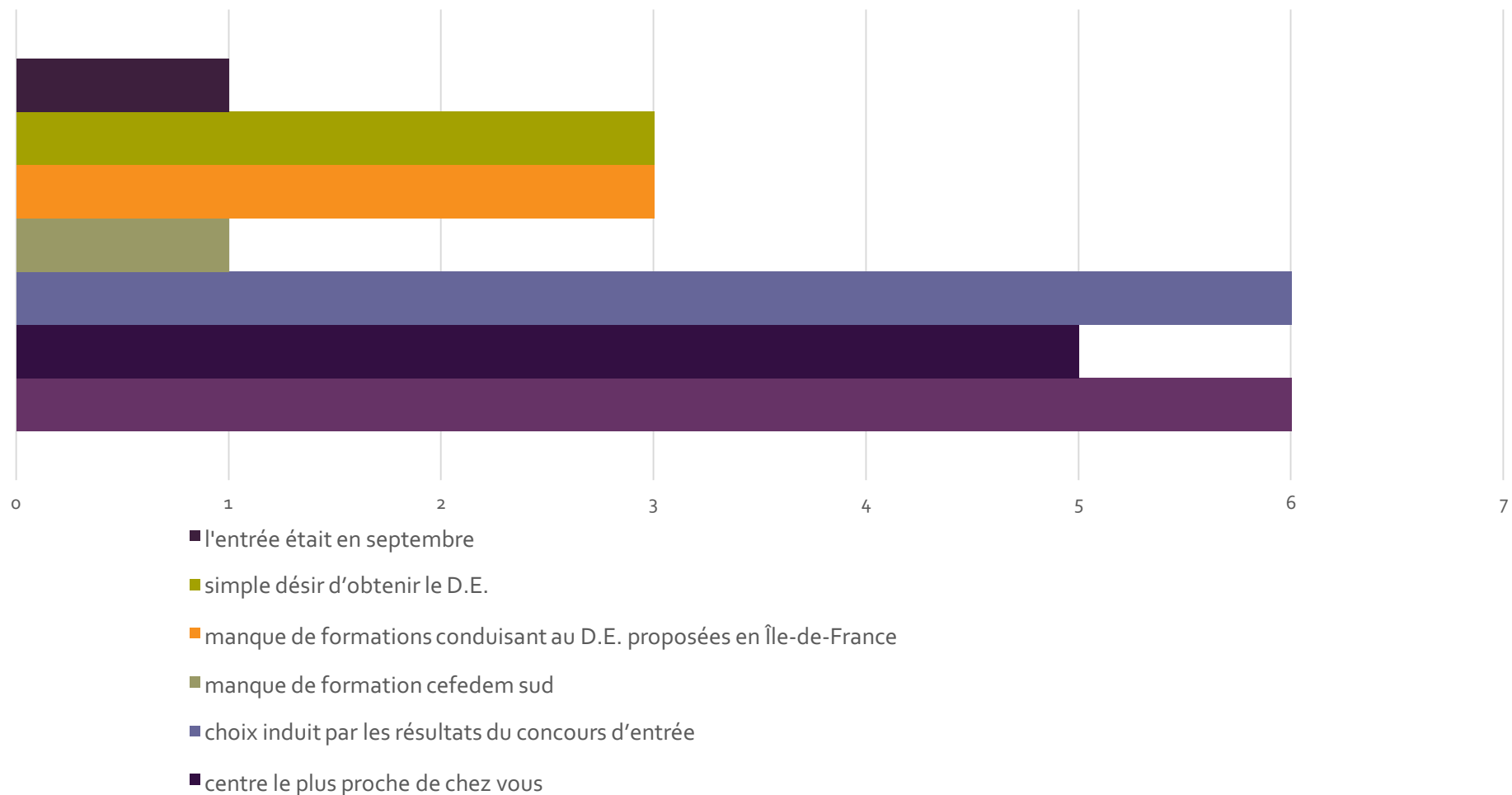


Dans votre famille, assistiez-vous à des concerts, à de l'opéra ou alliez-vous dans des festivals de musique ?



2^{ème} partie : le CHOIX du CEFEDEM

Pourquoi aviez-vous choisi de préparer un D.E. au CEFEDEM de Normandie ?



Avant votre formation, vous attendiez d'une structure comme le CEFEDM qu'elle vous apporte...

Des pistes pour mieux enseigner la musique.

Je venais avec l'envie d'obtenir mon D.E et au passage, apprendre tout ce que l'on pouvait m'apprendre. Je n'avais pas d'envie particulière, simplement continuer mon cursus pour pouvoir enseigner ma passion.

Difficile de répondre à cette question. Je ne sais plus réellement ce que je savais ou ne savais pas avant le CEFEDM. Toutes réponses seraient affectées par ma pensée actuelle... et même en essayant de faire fi de cela, toutes autres réponses ne seraient qu'une supposition de ma pensée passée. J'avais possiblement le désir d'apprendre à apprendre... et aussi de structurer mon enseignement propre à ma discipline.

Des outils pour me "trouver" en tant qu'enseignant.

Des apports pédagogiques et didactiques sur l'enseignement de mon instrument.

Les compétences pour être un bon enseignant.

Des ressources pédagogiques et didactiques. Un perfectionnement dans ma discipline.

Des connaissances musicales liées à mon instrument pour pouvoir enseigner.

Un regard nouveau sur la pédagogie.

De l'expérience sur le plan pédagogique, une ouverture vers d'autres pratiques musicales.

Des notions de pédagogie, des façons d'appréhender diverses situations, de réussir à élaborer un projet/une pensée pédagogique.

Des clés de pédagogie.

Une formation professionnelle.

Un prolongement à ma formation et mon expérience dans l'Education Nationale en développant mes compétences dans le milieu spécifique de l'enseignement de la musique.

Qu'est-ce que la formation au CEFEDM vous a apporté de positif et que vous n'imaginiez pas avant ?

Une ouverture sur les pédagogies actives et l'envie de faire évoluer la profession de manière concrète.

La formation au CEFEDM m'a permis de me poser beaucoup de questions grâce aux rencontres entre étudiants et formateurs. Je repars de cet établissement avec une curiosité décuplée et un sens de l'analyse et de la critique plus systématique, pertinent et constructif.

Elle m'a apporté plus de questions et des armes pour défendre des convictions. Convictions sur l'éducation qui étaient déjà présentes avant mais qui sont maintenant plus précises, plus riches et plus argumentées.

Je vois maintenant l'enseignement comme quelque chose de plus complexe... ce qui n'aide pas forcément dans la pratique (mais qui propose une perspective d'évolution plus forte).

La formation a développé en moi une nouvelle manière de réfléchir. Aussi bien dans mon enseignement mais également dans ma vie de tous les jours. Une grande maturité aussi qui me permet d'être là où j'enseigne par rapport à mon jeune âge. Les retours d'entretiens d'embauche montrent clairement que je me démarque par rapport aux autres candidats à travers la vision de l'enseignement (que le Cefedem de Normandie m'a transmis) et qui correspond aux besoins actuels. Pour finir, la formation ne nous donne pas directement des outils, elle nous apprend à réfléchir à comment les fabriquer soi-même.

La gestion de projets, l'ouverture d'esprit sur d'autres styles de musiques et d'autres manières d'enseigner.

Un ami.

Une ouverture intellectuelle et culturelle permettant d'étoffer une sorte de boîte à outils de l'enseignant.

Ne pas envisager l'enseignement spécialisé de la musique comme étranger à un enseignement plus générique.

Une ouverture sur la pédagogie générale, pas uniquement musicale.

Un élargissement des connaissances musicales.

Une capacité à réfléchir sur sa posture d'enseignant-artiste, un sens de l'organisation des projets artistiques.

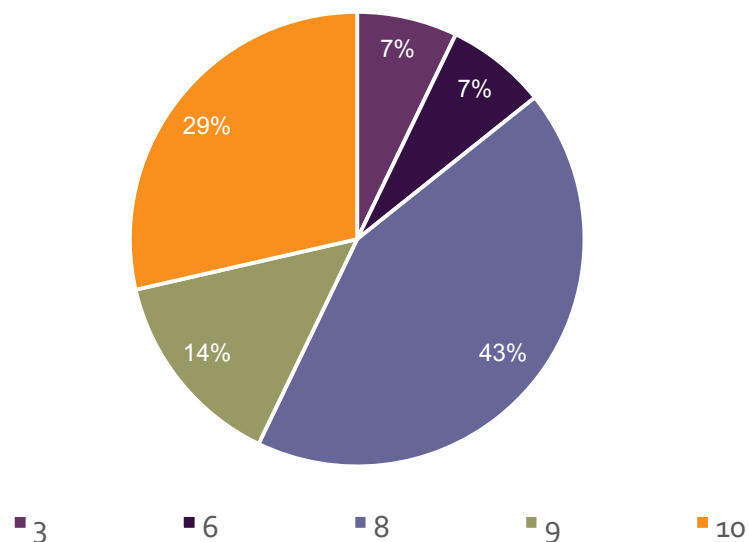
Une réflexion sur ce que je fais et pourquoi je le fais en tant qu'enseignante ou même dans ma propre pratique artistique. Une meilleure compréhension des élèves et des enjeux d'un cours.

Des rencontres exceptionnelles et une capacité à perpétuellement me remettre en question.

Légitimer, enrichir, verbaliser une pratique professionnelle de 25 ans.

Un réseau de musiciens et d'amis ; une légitimité ; la conscience que j'avais des compétences dans divers domaines.

Bilan général de la formation au CEFEDEM (notes sur 10)



Bilan général de la formation au CEFEDM

Cette formation m'a permis de grandir et d'avoir de nouvelles vues du système éducatif. J'ai bien aimé certains cours liés à la pédagogie comme j'en ai détesté d'autres qui ne m'ont rien apporté, comme l'analyse de pratique, l'anthropologie et d'autres dont je ne me souviens pas du nom. Sont-ils inintéressants ? Ou peu attirants pour moi ? Il est certain que je n'ai pas adhéré aux méthodes pédagogiques de certains formateurs. Pour finir, je dirais qu'il y a beaucoup trop de théorie et pas assez de pratique.

Je recommande vivement la formation au CEFEDM qui est assez novatrice en son genre. Il faut accepter d'être chamboulé dans ses représentations pour pouvoir profiter au mieux de ces deux années.

On peut cependant parfois déplorer le manque de cohésion et de concertation entre les formateurs ce qui apporte des doublons, des temps longs de formation, etc.

Très bien. Donne envie de continuer à se former.

En grande partie en lien avec notre profession.

Très formateur.

Trois années très riches, très denses, qui m'ont permis avec la maturité qui m'appartient de faire des connections, de "globaliser", "conscientiser" mon approche de l'enseignement.

La formation m'a permis d'avoir confiance en ma pédagogie du fait d'avoir réfléchi, organisé et structuré mon enseignement.

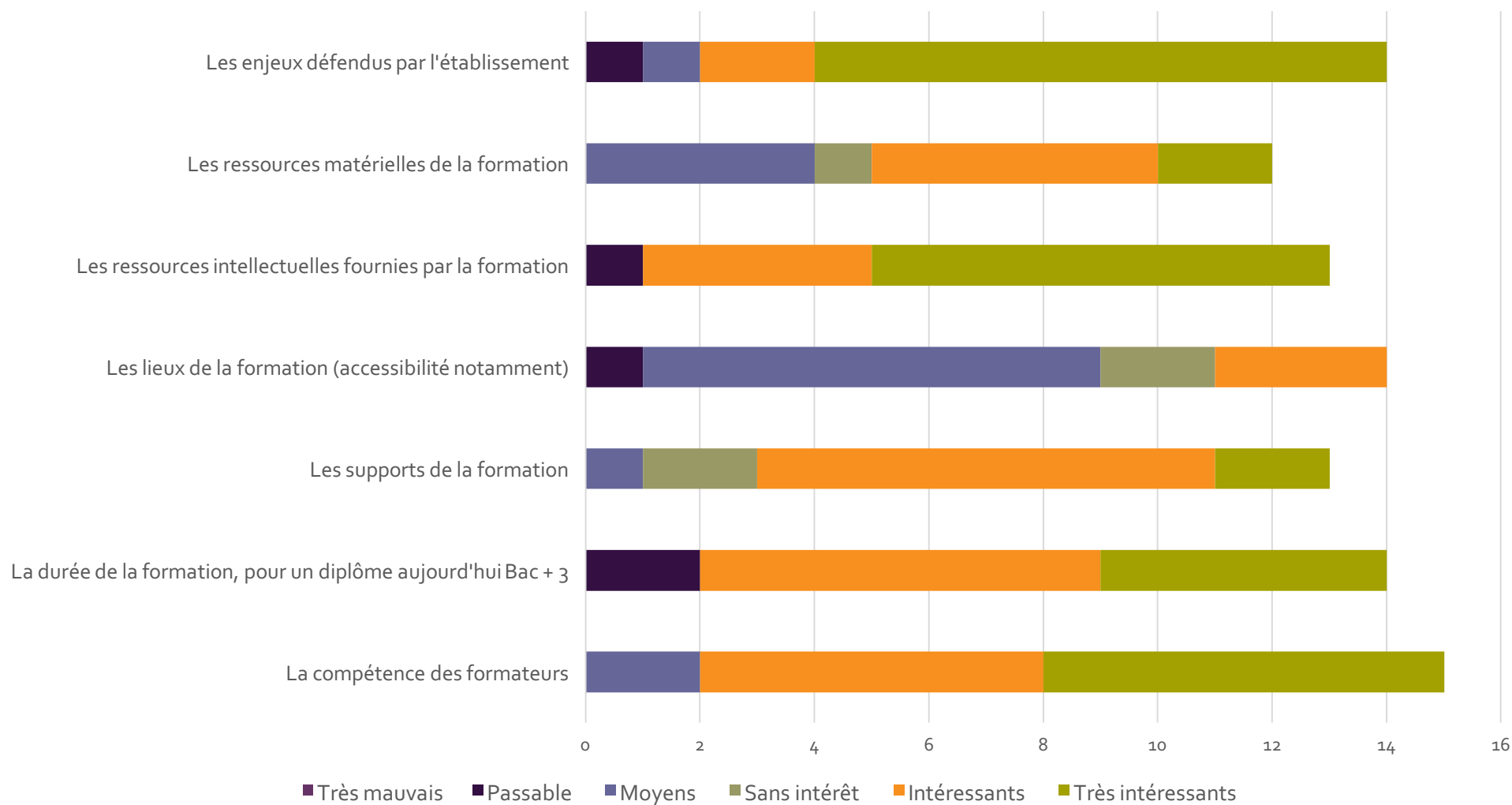
Très bonne formation mais il m'a semblé difficile de maintenir un travail instrumental en parallèle.

Formation complète, diversifiée, essentiellement fondée sur les pratiques du terrain.

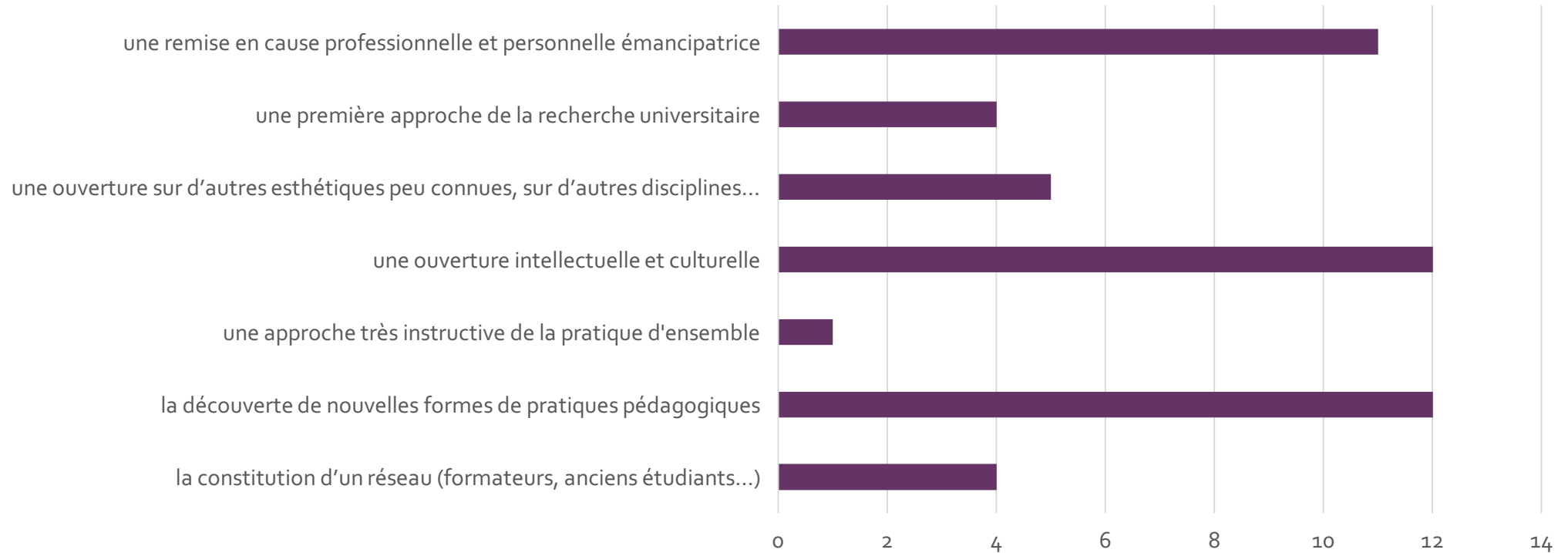
Bilan général très positif, en considérant pour ma part l'écart significatif entre le niveau demandé et mes acquis antérieurs.

Excellente même en VAE.

Bilan général de la formation au CEFEDM



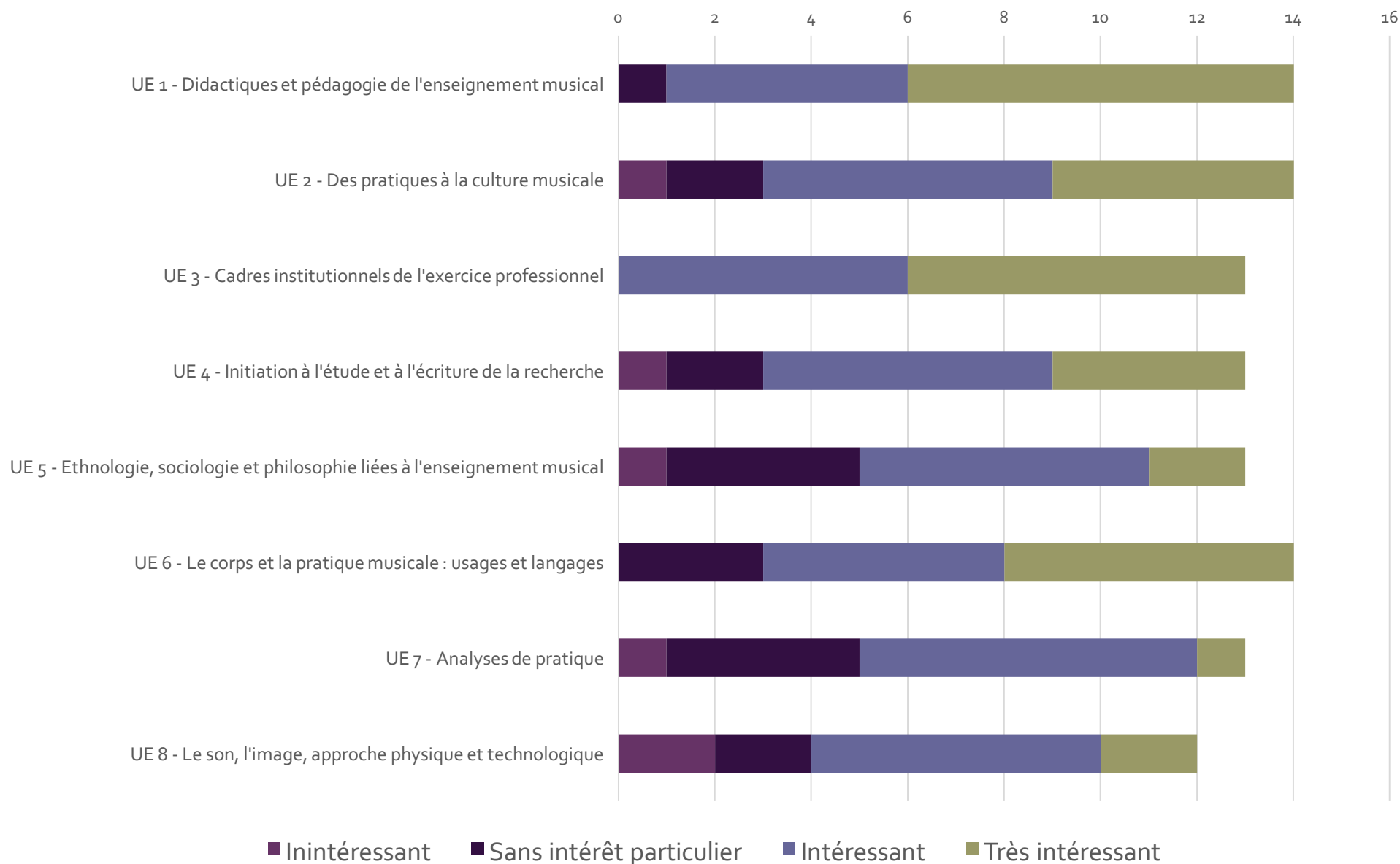
Rétrospectivement, quels sont les apports les plus essentiels de votre formation au CEFEDM ?



Rétrospectivement, le CEFEDM ne vous a pas permis...

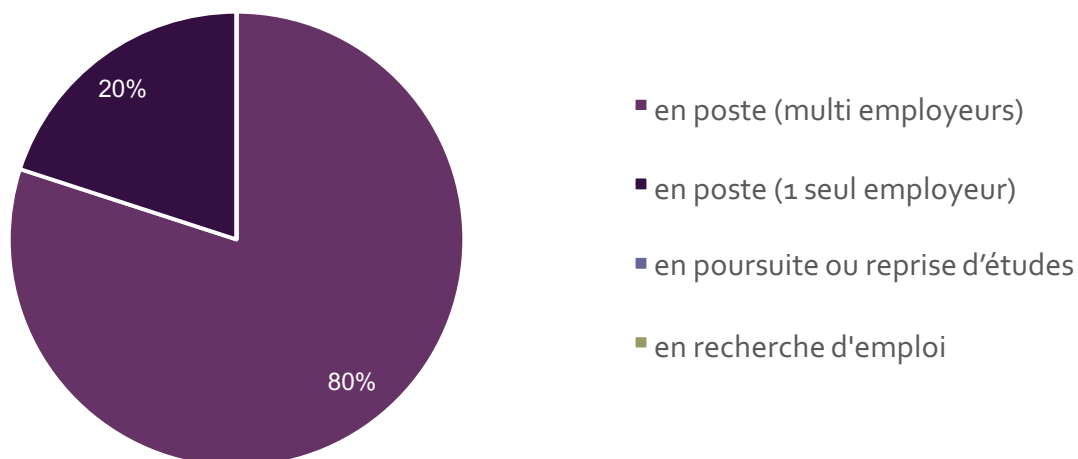


Les unités d'enseignement (UE)...

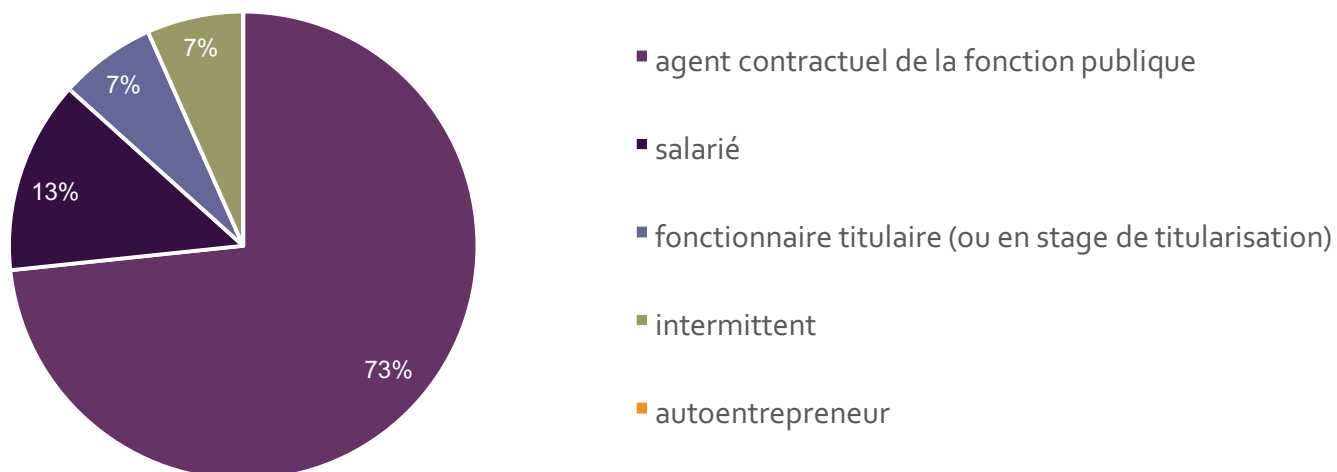


3^{ème} partie : EMPLOI actuel

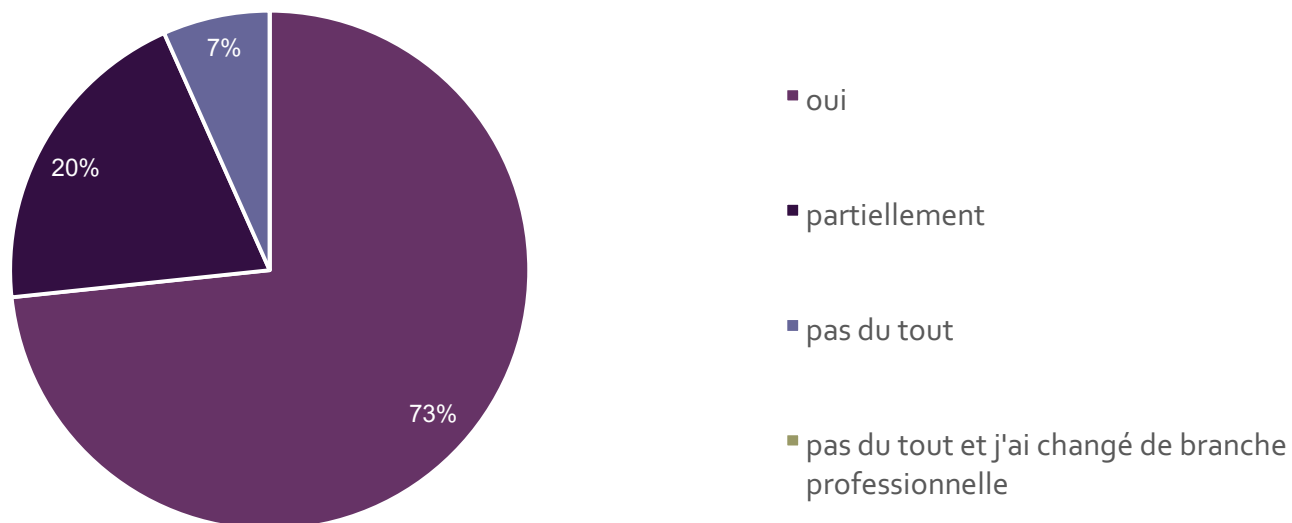
Quelle est votre situation actuelle ?



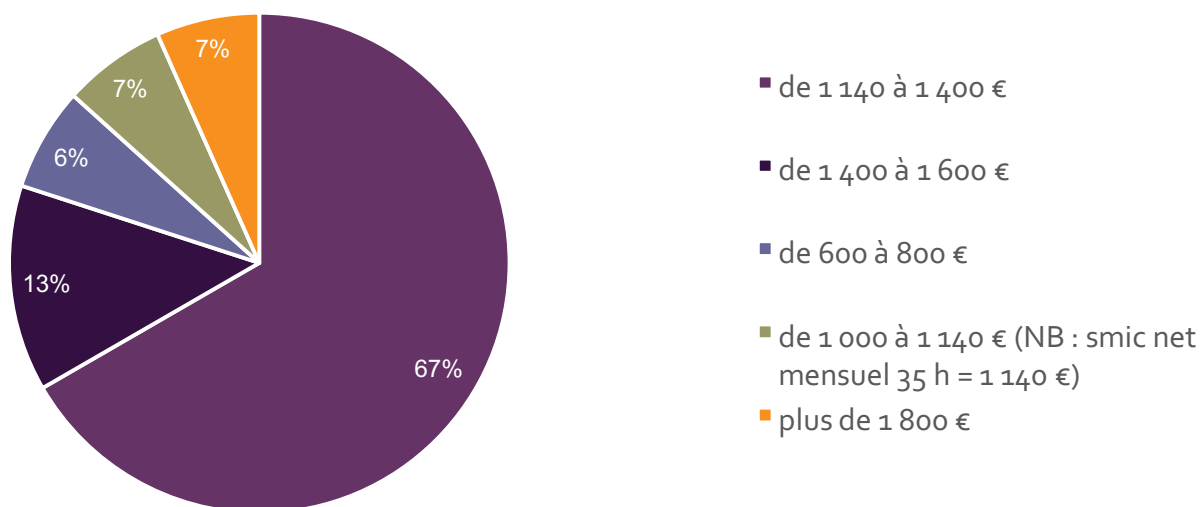
Si vous êtes en poste, quel est votre statut actuel ?



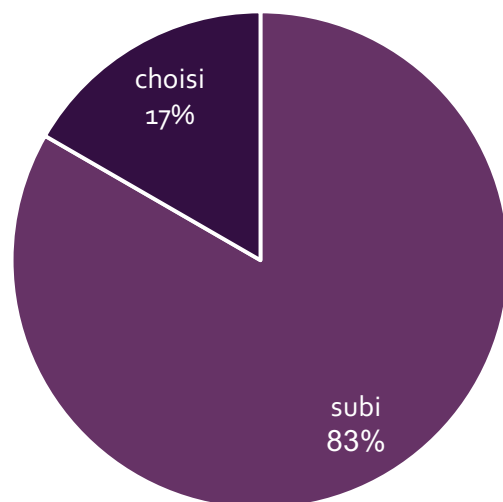
Si vous êtes en poste, est-ce dans votre spécialité de D.E. ?



Quelle est votre fourchette de rémunération mensuelle (toutes activités comprises) ?



Si vous exercez à temps partiel (moins de 20 h par semaine), cela est...



Raisons ?

Subi : Je suis à 19h cette année. L'une de mes collectivités a décidé de bloquer les heures pour cette rentrée. J'ai donc deux élèves sur liste d'attente (qui me feraient atteindre mon temps plein).

Subi : C'est difficile de trouver un poste à temps plein dans ma discipline. Néanmoins, j'ai réussi à avoir un temps complet sur deux postes grâce à la reconnaissance du D.E.

Subi : Offres d'emploi portant sur un faible volume horaire.

Subi : Poste de 18 h.

Choisi : Intermittence complétée par quelques heures d'enseignement.

Comment êtes-vous perçu.e comme jeune diplômé.e ayant suivi une formation ?

Sans plus ni moins.

On attend de moi une participation active aux échanges, surtout de la part des équipes dirigeantes. En revanche, il faut apprendre à "s'imposer" en assumant ses choix auprès des collègues qui peuvent parfois nous voir comme des "utopistes" avec "nos belles idées".

Très bien ! J'ai même des propositions intéressantes grâce à ça (coordination, conseil pédagogique, etc.)

Respecté et apprécié des collègues et de ma hiérarchie notamment pour la réflexion développée grâce au CEFEDM.

Très apprécié, très reconnu et respecté. On fait très facilement confiance à mes compétences.

La perception que les gens se font de moi est bien moins conditionnée par mon diplôme que par ma compétence artistique. Néanmoins, je dirais que dans les écoles privées le D.E. est une force et dans le public c'est assez égal.

Les contacts et retours sont positifs. La légitimité semble acquise et mon profil polyvalent est un atout.

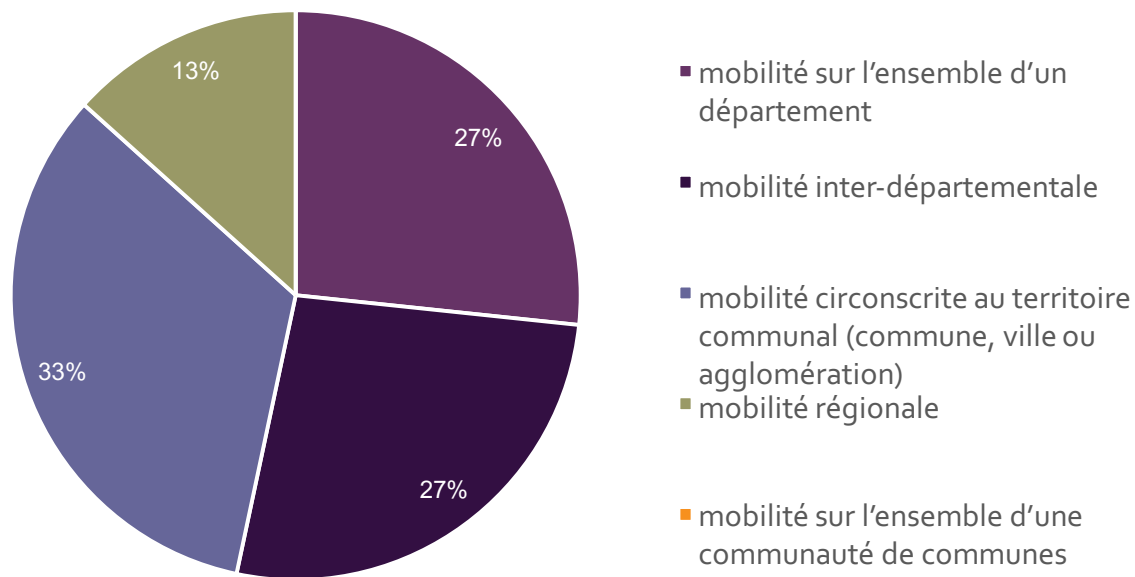
Comme n'importe quel autre collègue.

La perception ne s'en retrouve pas nécessairement améliorée.

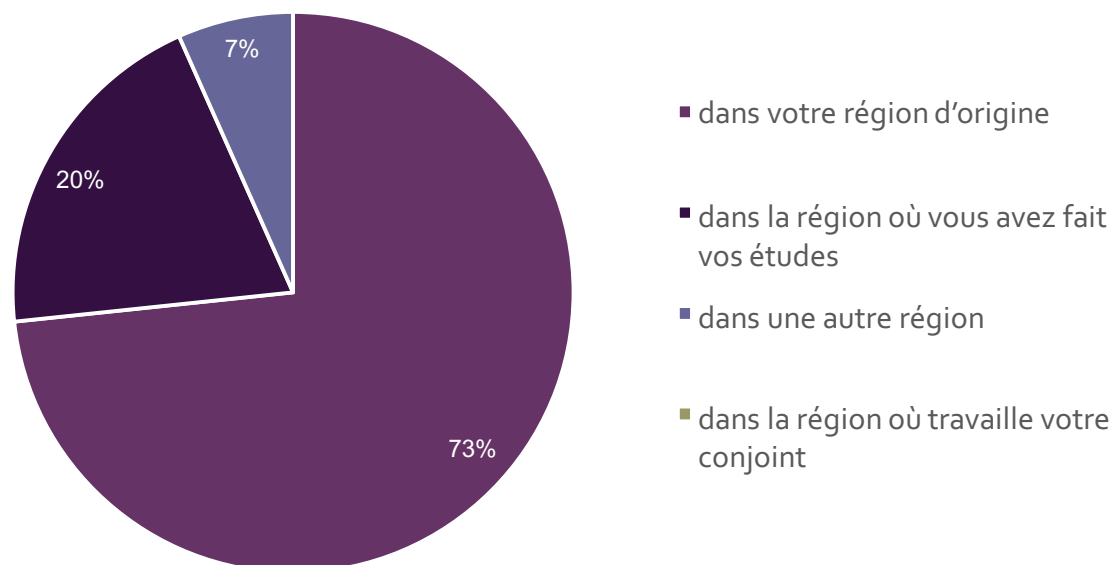
Dynamique.

Mes collègues s'en fichent. C'est pour les RH que le papier est utile. Mais la formation tout le monde s'en fiche. De toute façon ça nous apporte la même chose d'avoir fait des milliers d'heures au CEFEDM de Normandie ou un lundi tous les 15 jours dans d'autres centres pour le même papier.

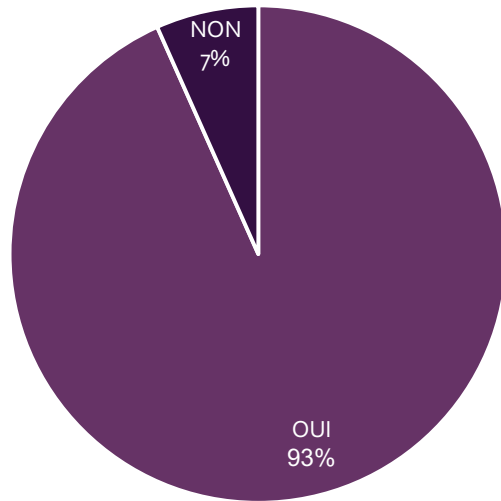
Quelle est votre zone géographique professionnelle ?



Globalement, votre (vos) lieu(x) de travail sont situés ?

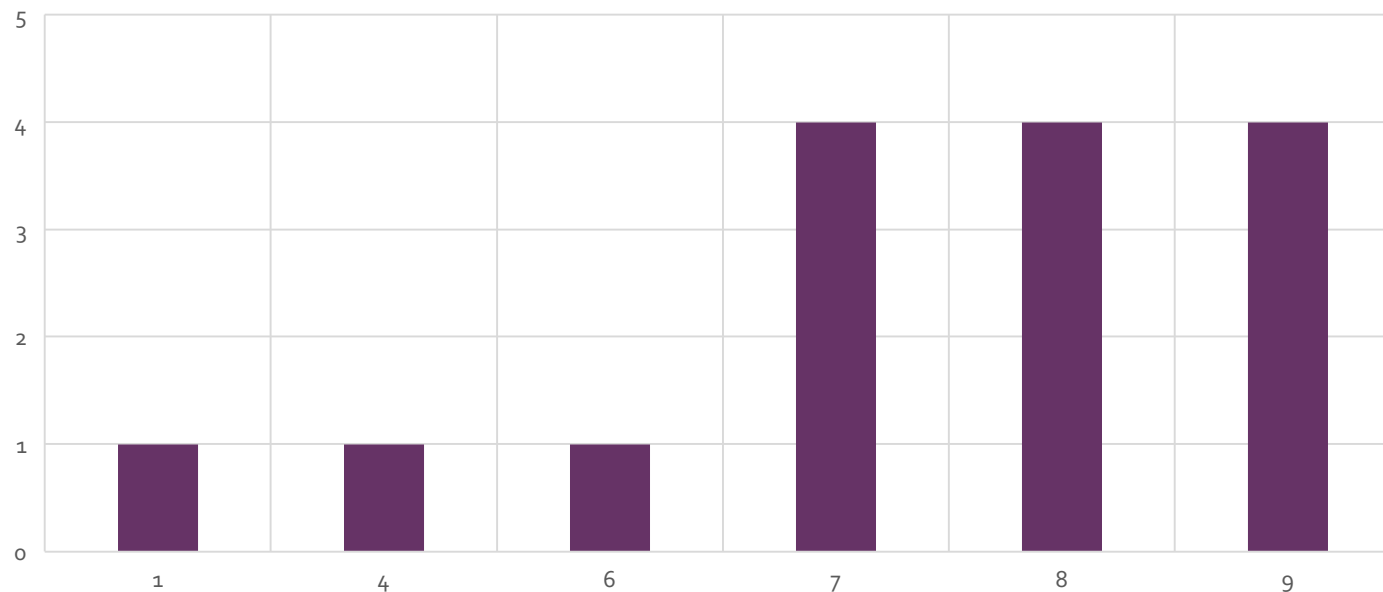


Poursuivez-vous votre carrière artistique en parallèle ?



Globalement, notez votre situation actuelle de 1 à 10

1=Extrêmement pénible et stressante ; 10=Particulièrement épanouissante)

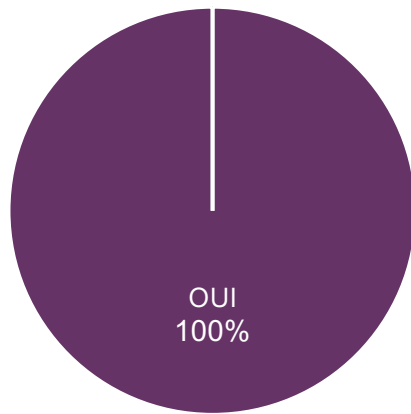


Quels sont vos éventuels regrets par rapport à votre situation professionnelle actuelle ?

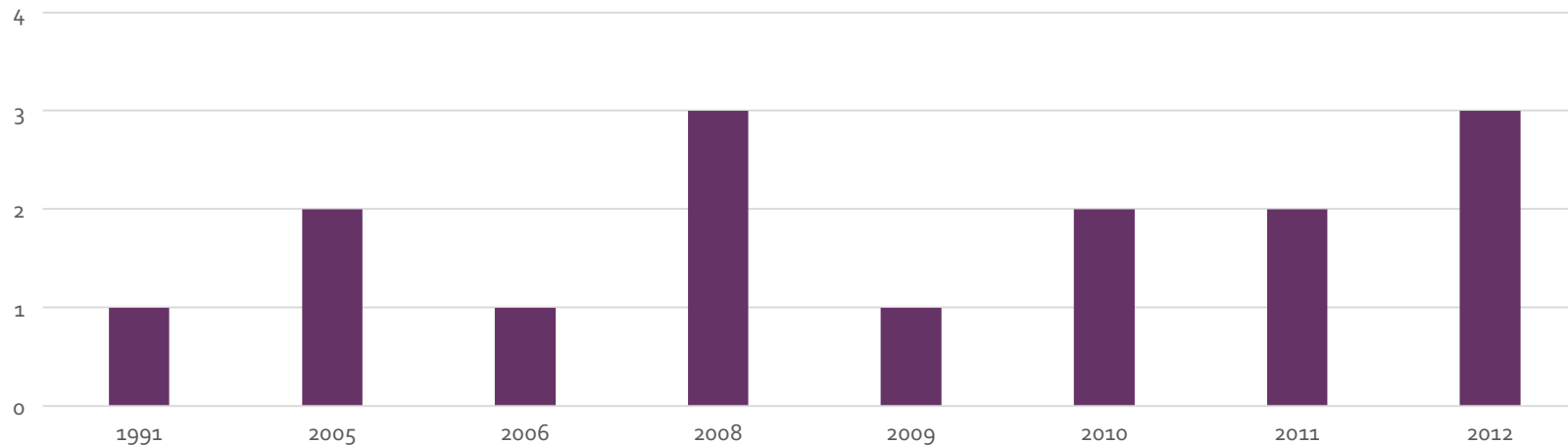


4^{ème} partie : emploi(s) AVANT et PENDANT les études

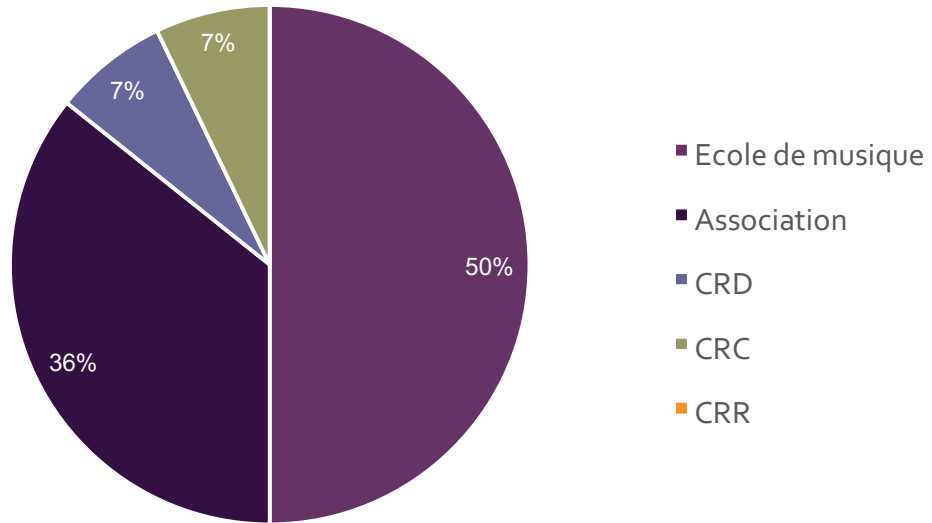
Votre activité AVANT d'entrer au CEFEDM : travailliez-vous ?



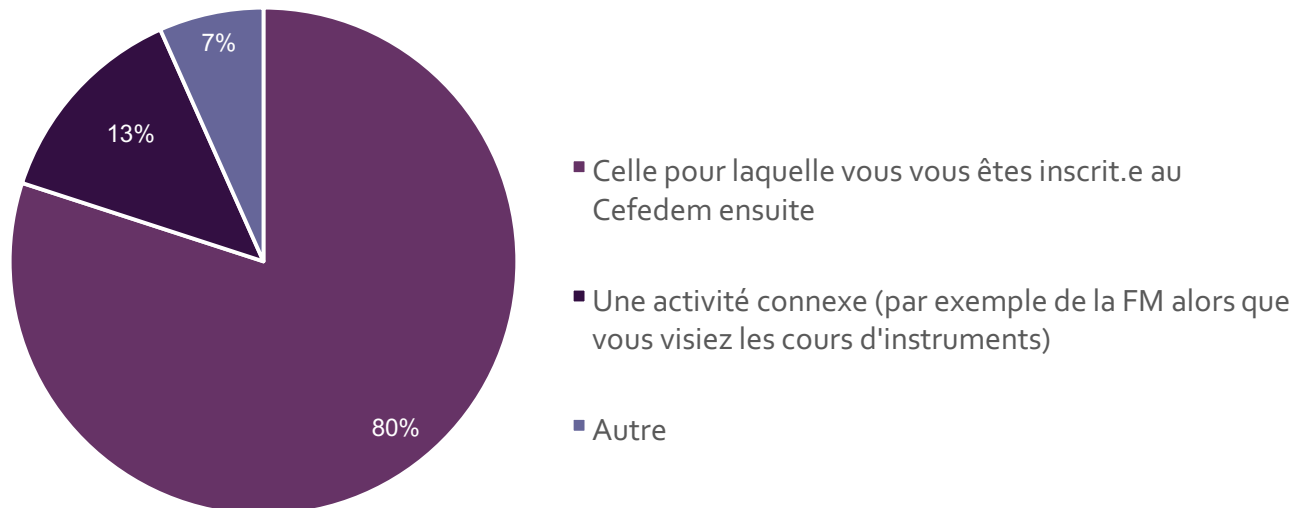
Si oui, depuis quelle année travailliez-vous ?



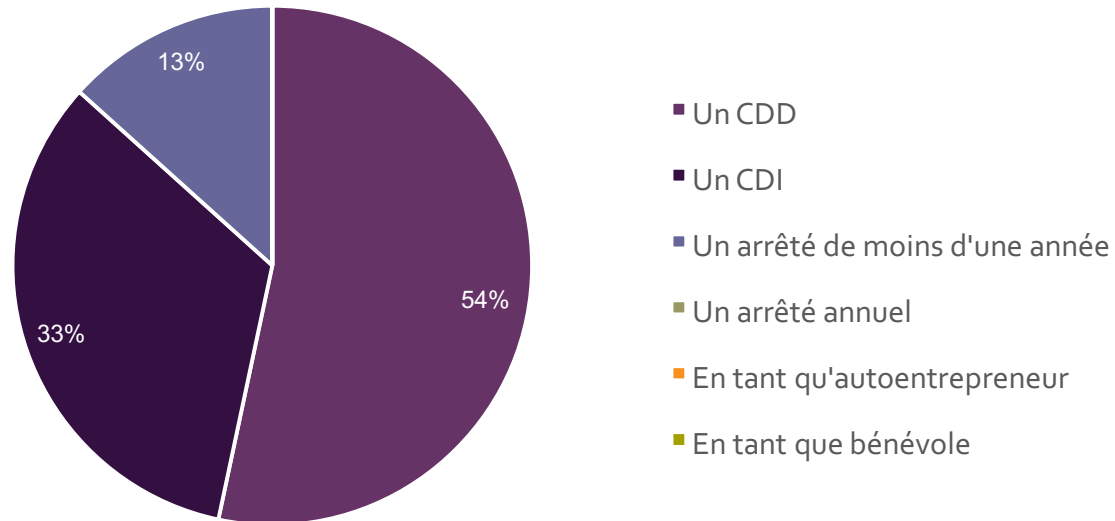
Si oui, dans quel(s) types de structure(s) ?



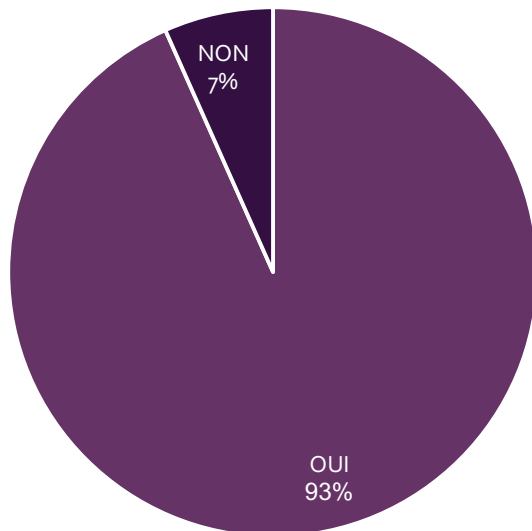
Pour quelle activité ?



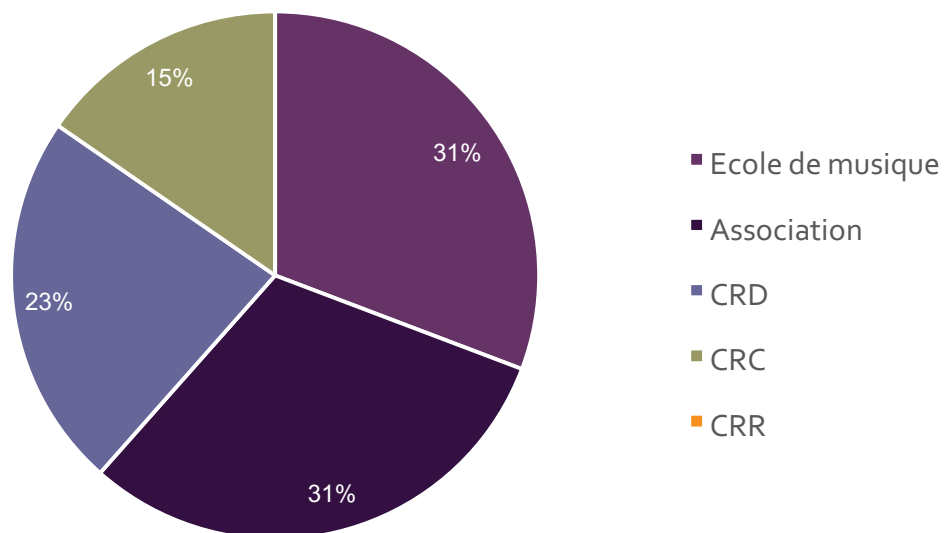
Avec quel type de statut ? (plusieurs choix possibles)



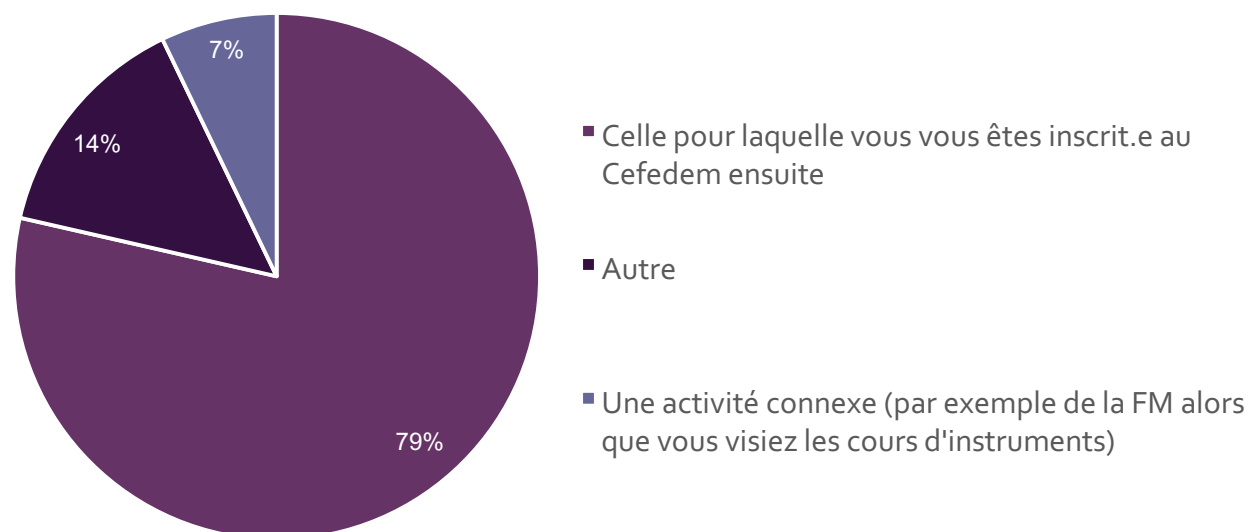
Votre activité PENDANT vos études au CEFEDM : travailliez-vous ?



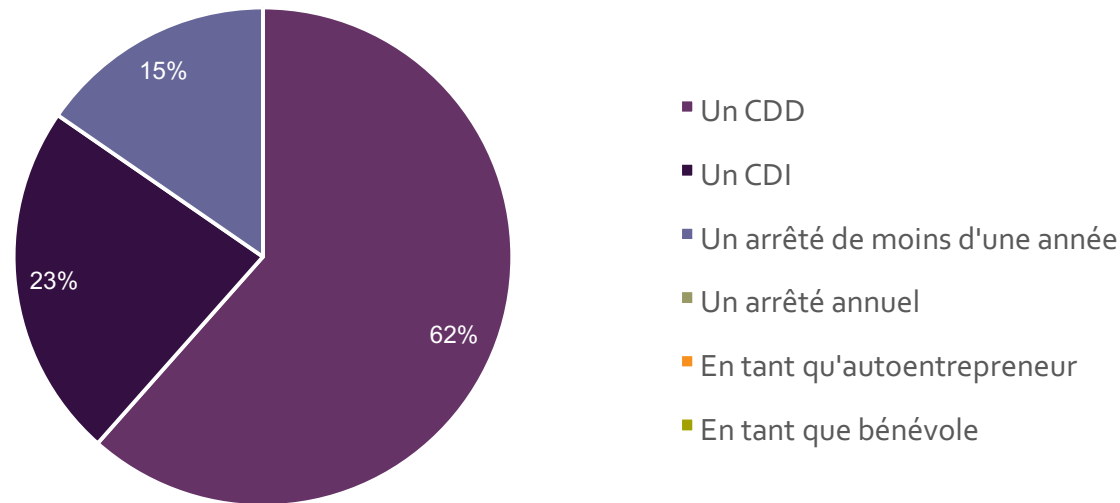
Si oui, dans quel(s) types de structure(s) ?



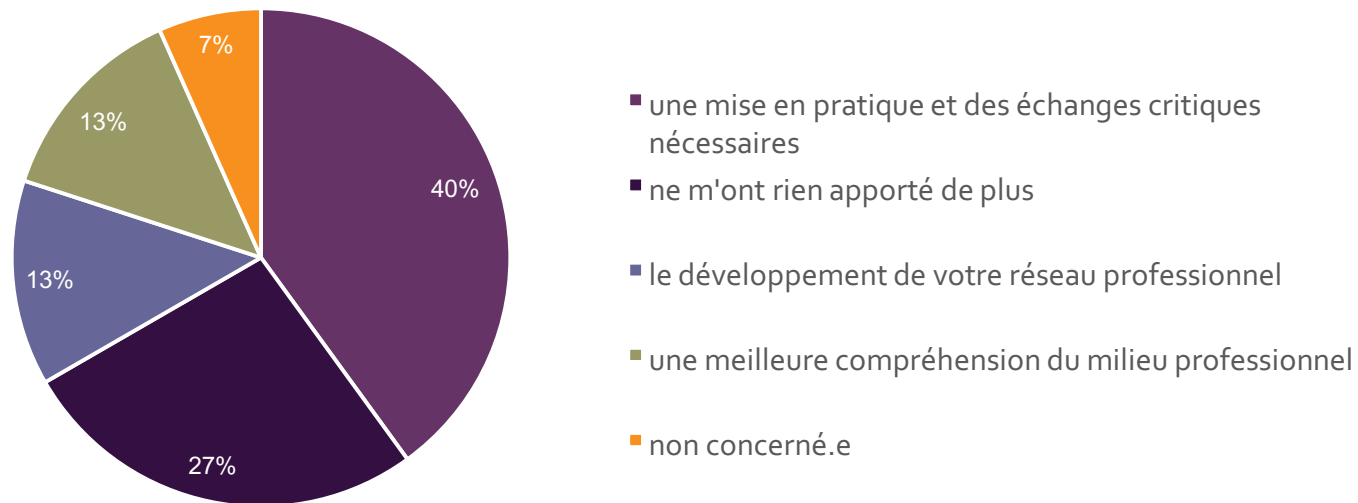
Pour quelle activité ?



Avec quel type de statut ? (plusieurs choix possibles)

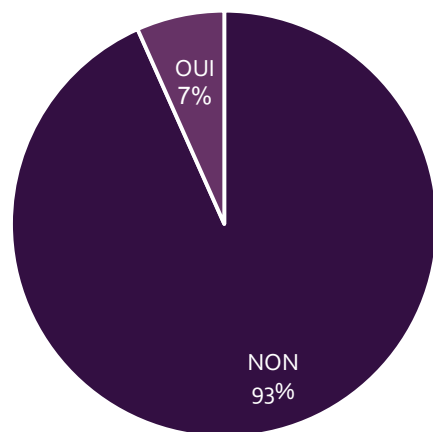


Vos stages de pratique de la pédagogie vous ont notamment permis...

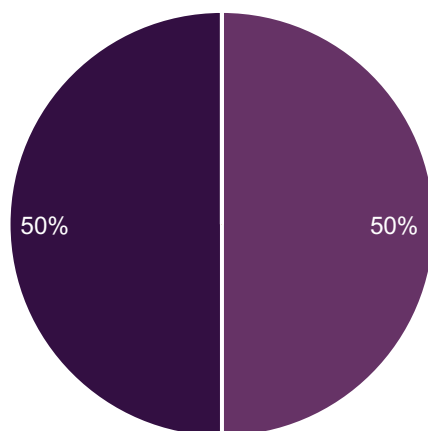


5^{ème} partie : poursuite d'études

Avez-vous poursuivi ou repris vos études, suite à l'obtention de votre D.E. au CEFEDM de Normandie ?

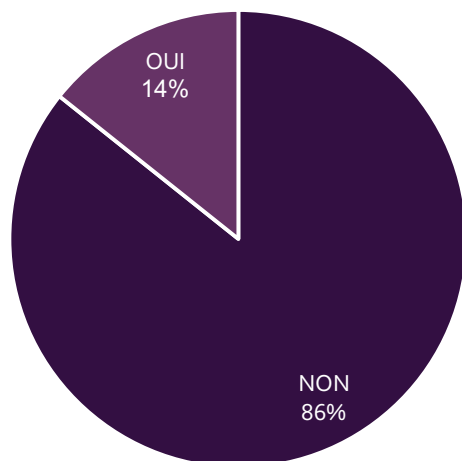


Si oui, pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi de poursuivre ou reprendre vos études ?

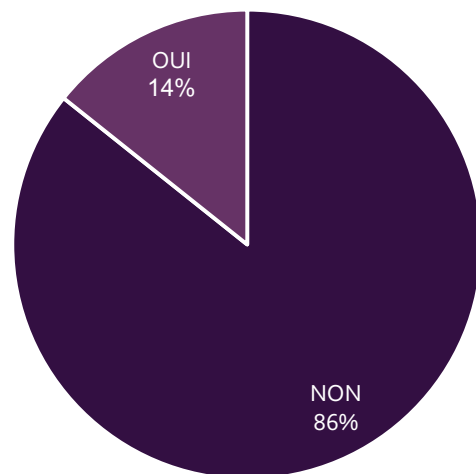


- non mais j'envisage de reprendre des études en sciences de l'éducation
- pour acquérir une compétence complémentaire
- pour acquérir un double D.E.
- dans l'attente de trouver un emploi
- par attrait pour la recherche
- pour trouver une solution à l'absence de bonne structuration de la filière (vers le CA notamment)

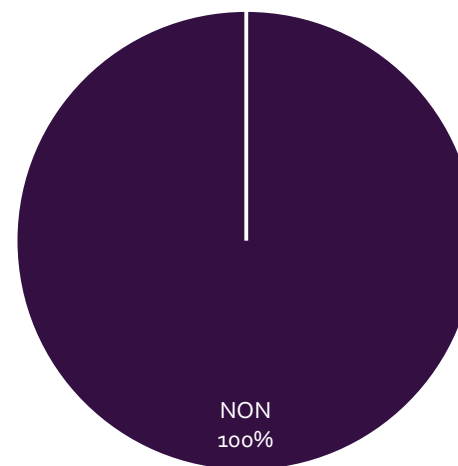
Envisagez-vous de passer à moyen terme un 2ème D.E. ?



Un CA ?

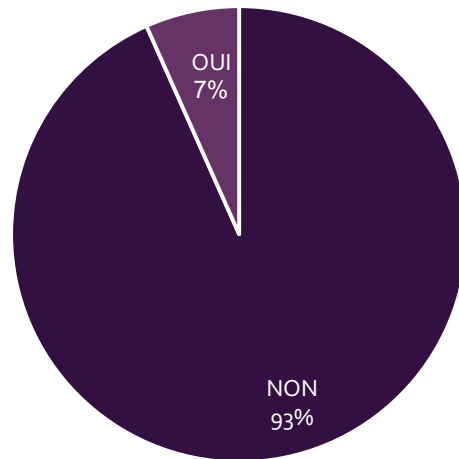


Un DNSPM ?

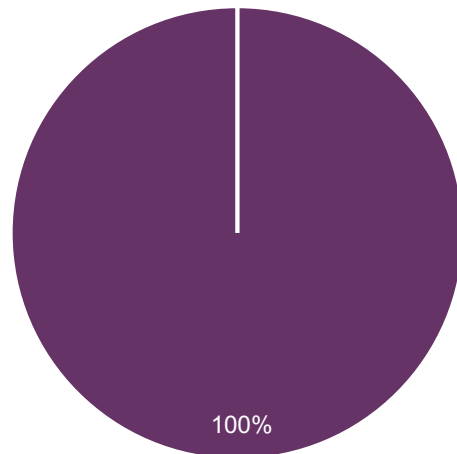


6^{ème} partie : CONCOURS de la FONCTION PUBLIQUE

Avez-vous passé un concours de la fonction publique depuis l'obtention de votre D.E. ?

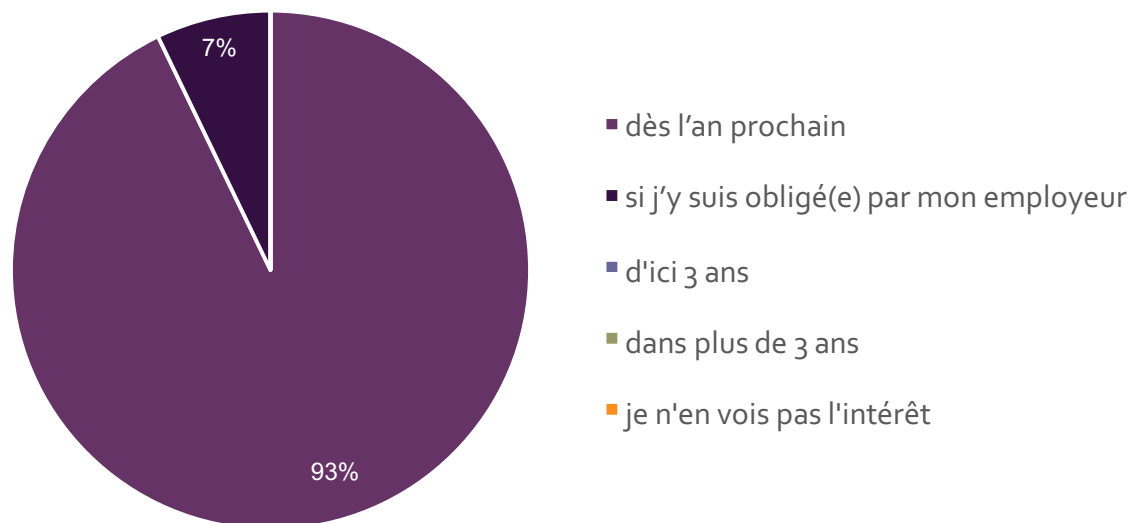


Si oui, lequel ?



- Assistant territorial d'enseignement artistique
- Professeur d'enseignement artistique

Si non, envisagez-vous de passer un concours de la fonction publique ?



Qu'avez-vous à dire sur le sujet du statut ?

J'ai très peu d'espoir quant à la continuité de ce statut. La politique du gouvernement actuel et la tendance globale m'amènent à penser que le statut de fonctionnaire disparaîtra peut-être un jour.... mais tout est encore possible...

C'est le parcours du combattant pour pouvoir se faire titulariser....

Il est pénible de devoir passer un énième concours pour rentrer dans la fonction publique. Le fait d'avoir le D.E. et d'être embauché devrait être suffisant pour y rentrer selon moi...

Complexe et lourd contre une faible rémunération.

Le statut favoriserait une meilleure communication avec mes collègues, ainsi qu'une reconnaissance sociale plus satisfaisante.

7^{ème} partie : formation professionnelle tout au long de la vie

Avez-vous suivi des stages de formation depuis l'obtention de votre D.E. au CEFEDM de Normandie ? Si oui, dans quel domaine ?

Non.

Je reviens tout juste du deuxième forum des enseignants artistiques à Saint Lo. Je vais continuer à suivre des formations au sein de Mayenne Culture (spécifiquement en lien avec mes projets professionnels). Je suis aussi inscrit pour la préparation au concours de la FP proposée par le CNFPT.

oui, 3 : un stage CNFPT sur la pédagogie de l'accompagnement, un stage CEFEDM sur l'analyse du corps dans le geste musical et un stage sur la pédagogie active organisé par des associations [Bois-Guillaume, Franqueville St Pierre, etc.]

Non.

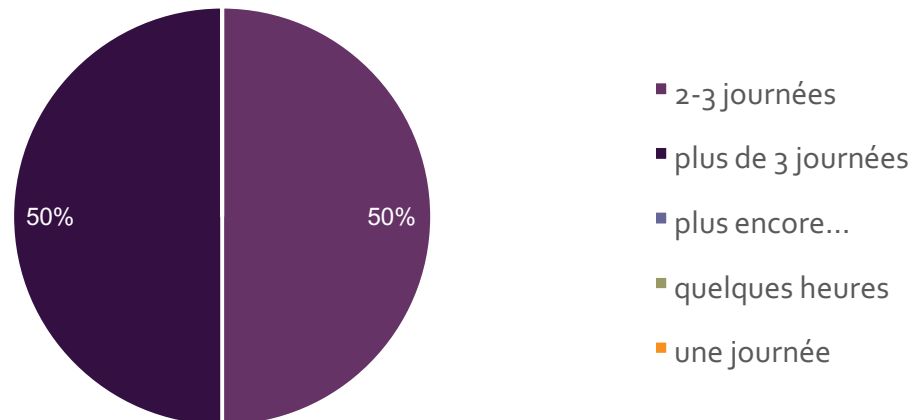
Non

Non, pas encore. C'est toutefois prévu.

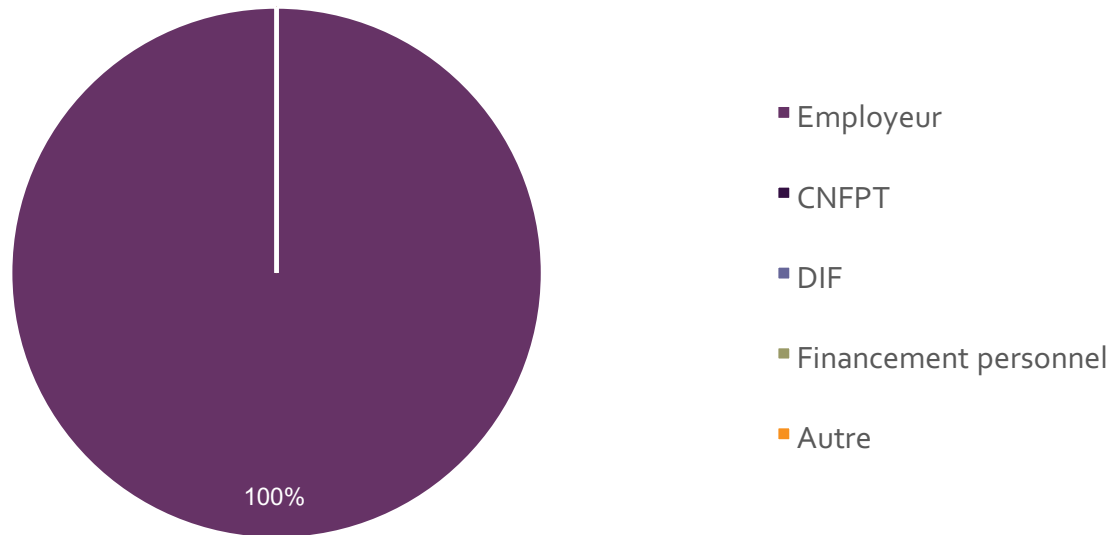
Préparation au concours ATEA.

Musique en mouvement

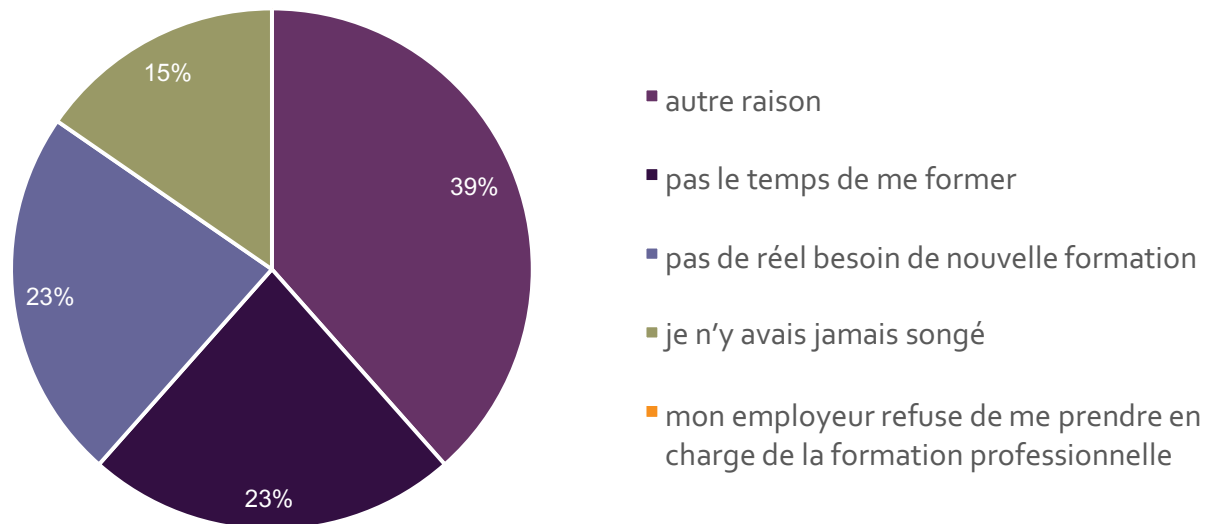
Avez-vous suivi des stages de formation depuis l'obtention de votre D.E. au CEFEDM de Normandie ? Si oui, quelle durée ?



Si oui, comment ont-ils été financés ?



Si vous n'avez PAS suivi des stages de formation depuis l'obtention de votre D.E., pourquoi ?



Envisagez-vous de faire des stages de formation à court terme ? Si oui, dans quels domaines ?

Oui : premiers secours.

Projet d'établissement et formation CNFPT sur l'encadrement d'un groupe.

Oui pour passer le concours de la fonction publique.

Formation CNFPT : l'accompagnement du projet de l'élève, la motivation dans l'enseignement artistique.

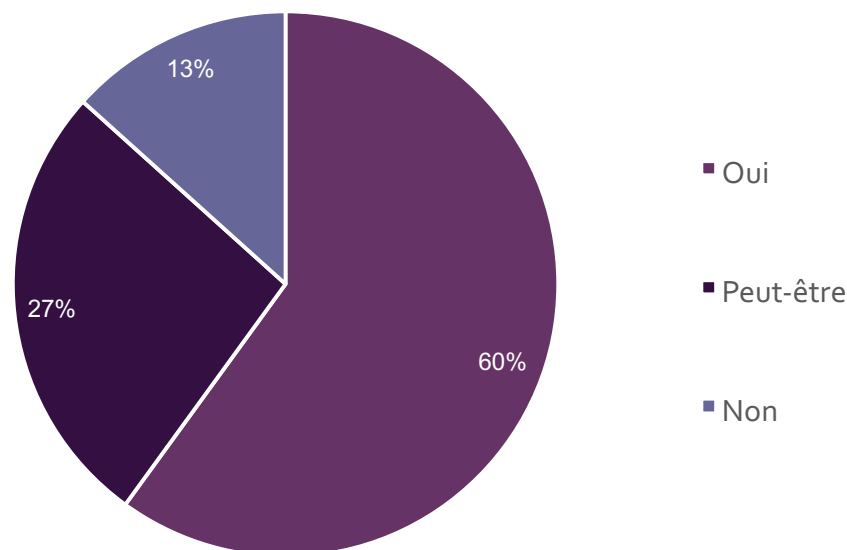
Oui éventuellement en direction.

Les cours en groupe.

Direction d'ensembles, formation aux handicaps.

Parcours de l'élève.

Si le CEFEDM de Normandie en organisait, seriez-vous prêt à y venir ?



RUBRIQUE LIBRE

Dites-nous ce que vous auriez envie de nous dire et qui ne figurait pas dans cette enquête (suggestions, autres questions, réflexion générale...)

Merci pour la formation et tout ce qu'elle m'a apporté. Cette formation est très bien reconnue et m'a permis d'être recruté dans un CRD à temps complet. Comme je l'ai précisé, le fait de sortir de ce genre de formation est très valorisé de la part de ma direction et de mes collègues qui m'ont fait très rapidement confiance. J'ai vu une réelle différence dans le comportement des professionnels du milieu entre l'avant et l'après D.E. Attention tout de même à ne pas rendre cette formation encore plus prenante qu'elle ne l'est déjà. Je pense que la coupure parfois nécessaire avec une partie de son réseau professionnel pendant la période de la formation peut être très préjudiciable pour la suite de la carrière.

Je regrette que le statut des enseignants ne soit que si peu reconnu.

Je suggère la mise en place d'une unité d'enseignement qui prépare efficacement aux entretiens, concours et examens professionnels.

L'humanisme et la bienveillance que j'ai ressentis pendant ma formation sont des valeurs rarement présentes dans des cursus similaires. L'aspect formatif est bien considéré dans sa seule acception qui doit être une action de former et non confondu avec coercition. Je m'explique : même si une formation est de toute façon contraignante, il y a une grande différence entre "asséner" une formation, qui de mon point de vue va mettre en avant l'aspect coercitif puis l'aspect formatif, et proposer un cursus de formation qui va générer des contraintes, qui ne seront pas perçues de la même façon. Néanmoins, deux formateurs dérogent singulièrement à ces principes. Mon étonnement fut grand au moment de constater la dichotomie entre leurs états d'esprit et les principes défendus par le CEFEDM de Normandie. Leurs façons de penser les choses correspondent plus à des structures conservatrices voire traditionalistes où des profils similaires aux miens "n'ont pas leur place" pour ne citer que leurs propos !

Les questions de ce questionnaire sur le contenu de la formation sont beaucoup trop larges. Evaluer par unité d'enseignement me paraît trop flou par rapport à tout ce qui était abordé au sein de chacune d'entre elles et au nombre de formateurs qui y étaient impliqués.



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

ENQUÊTE 2017 ANCIENS DIPLOMES VAE

*Cette enquête a été réalisée par sondage
en ligne envoyé aux 3 dernières promotions
de diplômés d'Etat à l'issue d'un processus de VAE*

Taux de réponse à la présente enquête : 30 %

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture

CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90

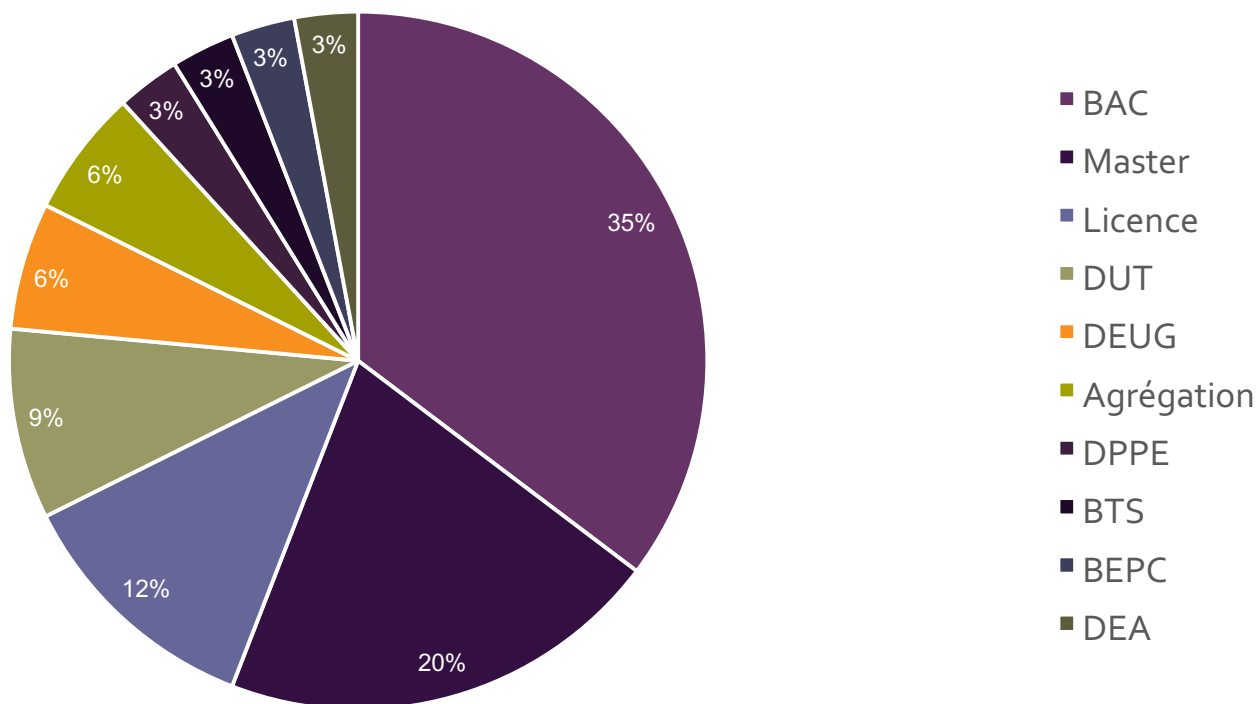
Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



1^{ère} partie : CONTEXTE d'accès au CEFEDM

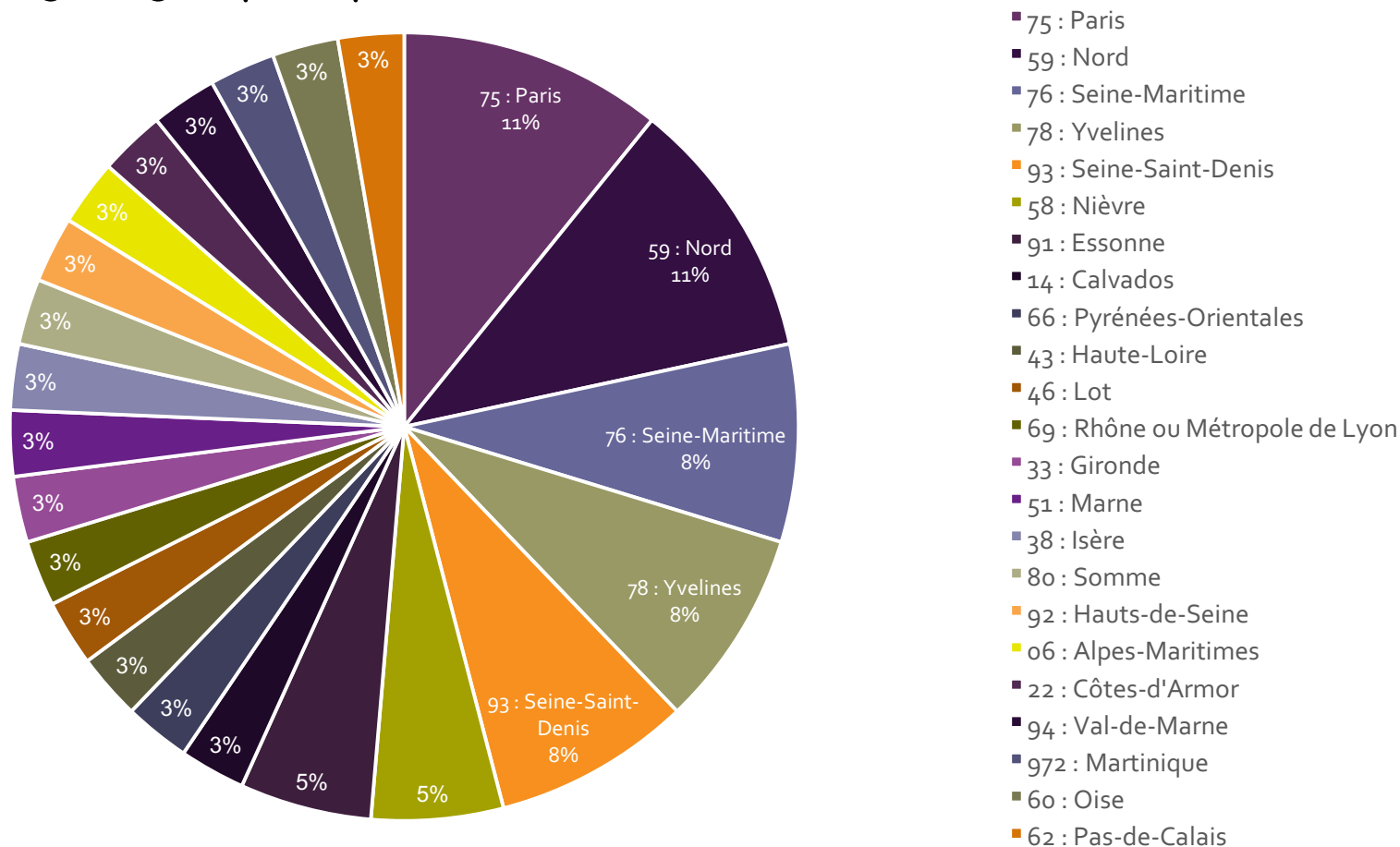
Plus haut niveau de diplôme obtenu AVANT passage au CEFEDM



Plus haut niveau de diplôme obtenu APRÈS passage au CEFEDM

Equivalence du CA
Master 2 musicologie

Origine géographique (si France)



Origine géographique (si Étranger)

Algérie
Espagne
Italie
Pologne

Profession du père (si retraité ou décédé, précisez la dernière profession exercée)

Agent SNCF

Cadre SNCF

Chauffeur

Chef d'équipe en industrie automobile

Chercheur INSERM

Commerçant (x3)

Directeur d'une petite entreprise de machines agricoles

Ebéniste

Economiste

Electricien (x2)

Enseignant en lycée

Fleuriste

Ingénieur (x4)

Maçon (x2)

Maître d'hôtel puis aide-soignant

Menuisier

Musicien

Neuro Psychiatre / Psychanalyste

Ophtalmologiste

Peintre

Pilote de chantiers

Professeur de Musique

Professeur des écoles (x2)

Profession libérale

Psychologue, sociologue

Représentant de commerce

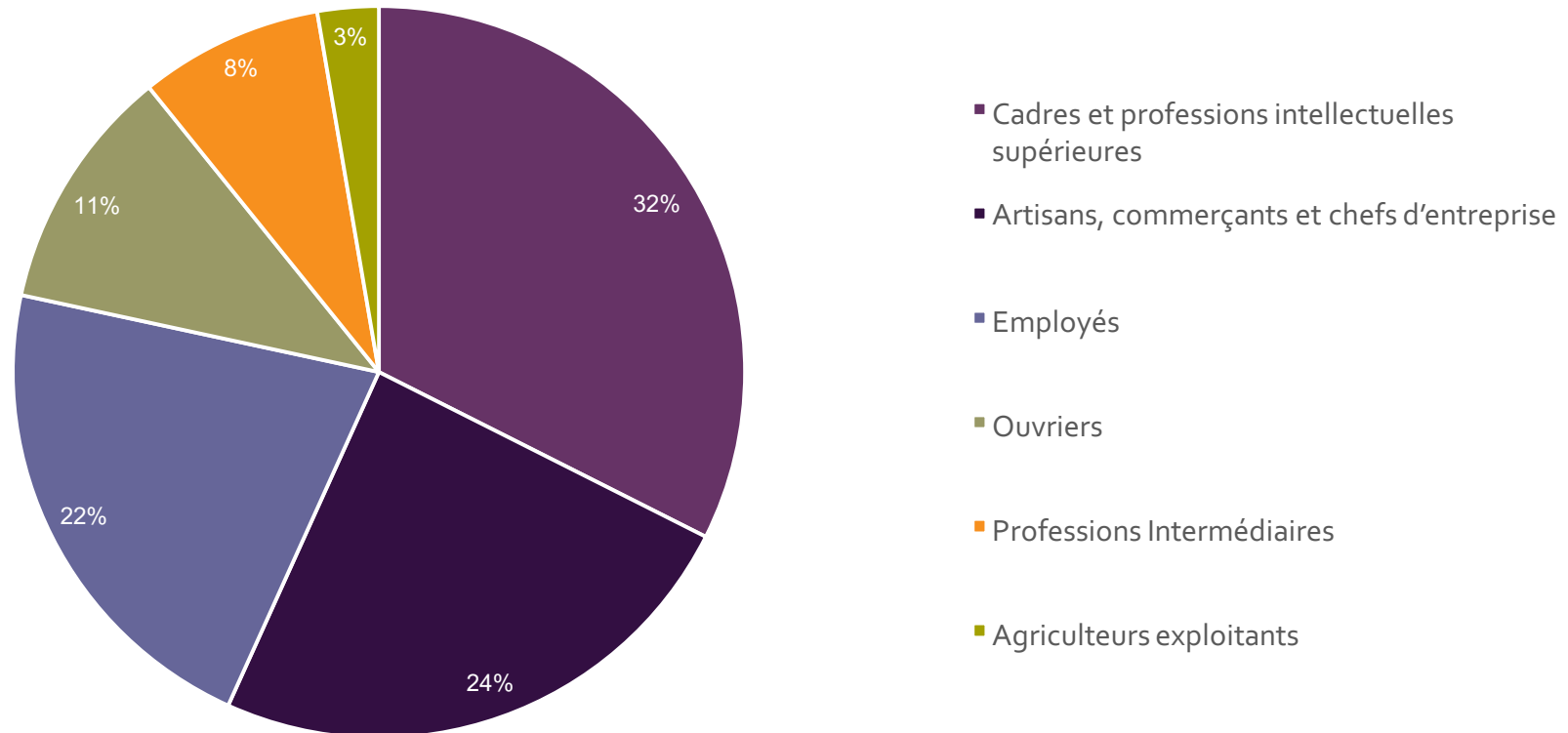
Secrétaire

Technicien (x2)

Vétérinaire

Vigneron

Catégorie de profession du père



Profession de la mère (si retraitée ou décédée, précisez la dernière profession exercée)

Agent Immobilier
 Aide médico-psychologique
 Assistante dentaire
 Auxiliaire de Vie Scolaire
 Avocate
 Bibliothécaire
 Chercheuse CNRS
 Commerçante (x2)
 Contrôleur de gestion SNCF

Déléguee à la tutelle

Employée administrative

Enseignante (x4)

Infirmière (x2)

Infirmière puis cadre supérieur de soins (coordinatrice pédagogique)

Ingénieur (x2)

Photographe

Professeur agrégé

Professeur des écoles (x5)

Psychologue

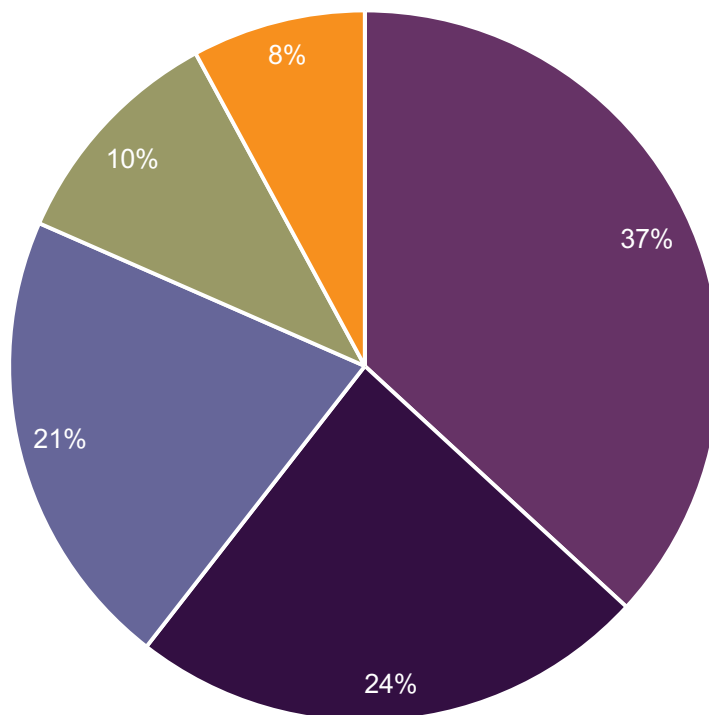
Sans profession (x4)

Secrétaire (x3)

Secrétaire de direction

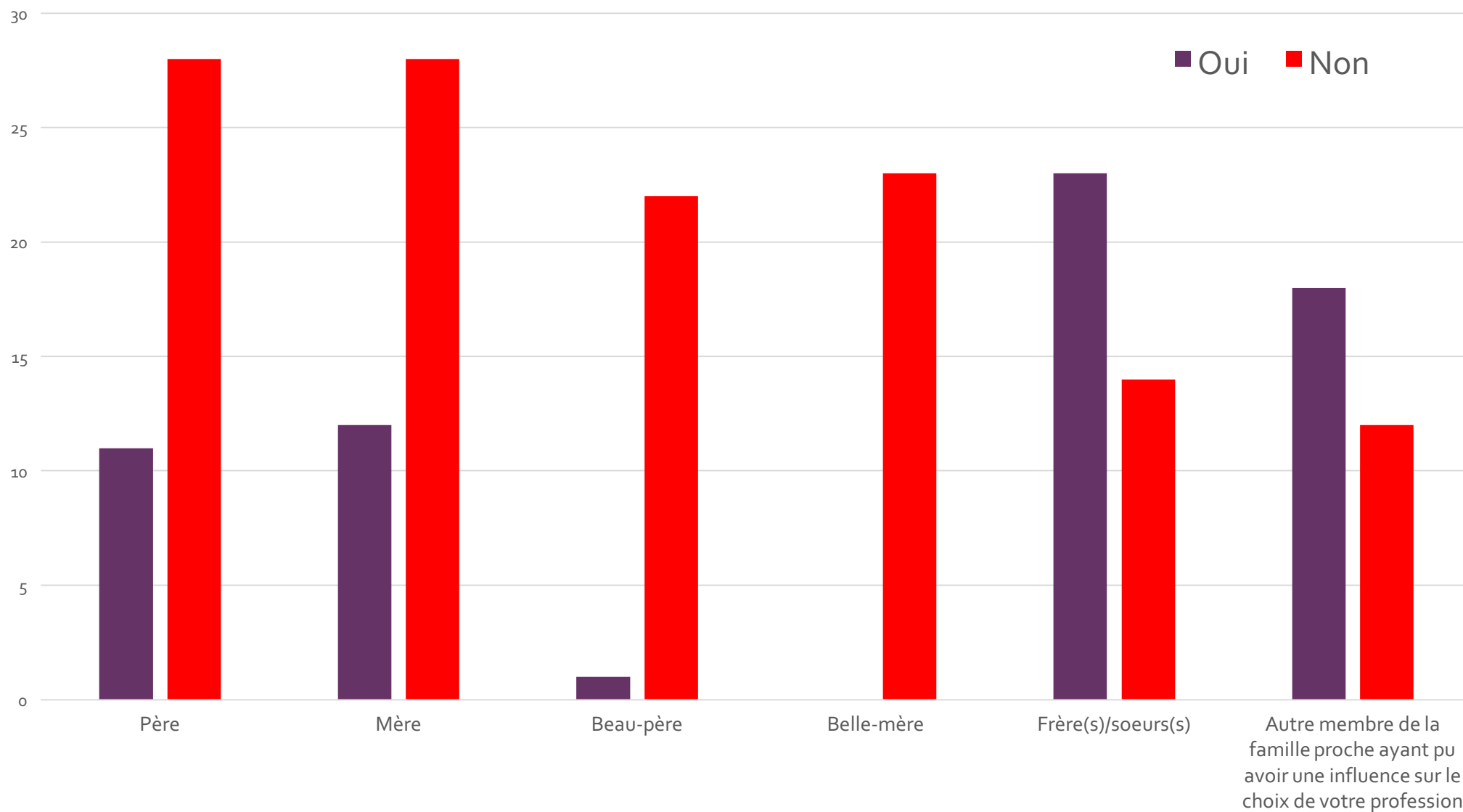
Traductrice

Catégorie de profession de la mère

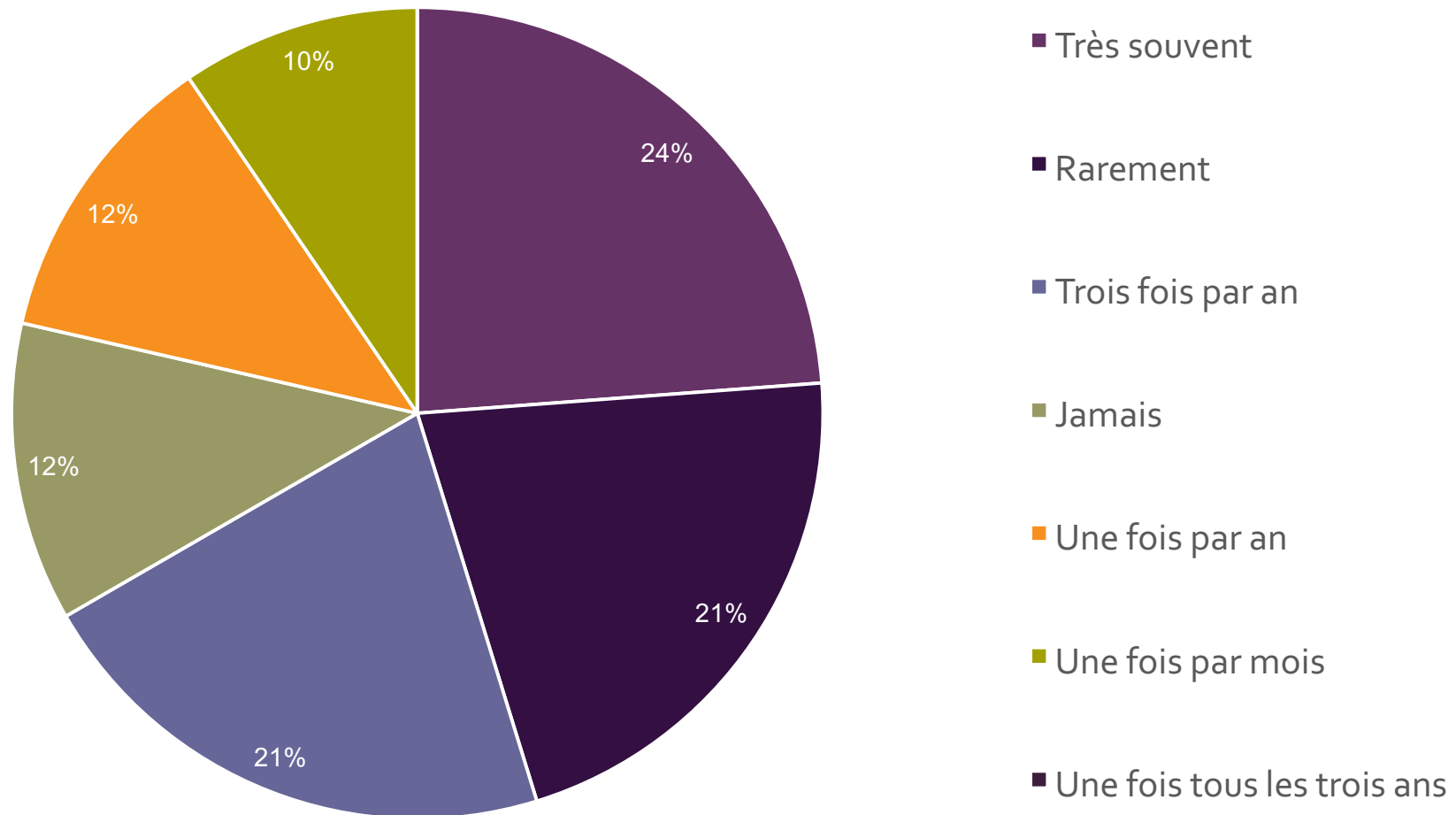


- Professions Intermédiaires
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Employés
- Sans profession
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Agriculteurs exploitants
- Ouvriers

Pratique musicale familiale (instrumentale ou chorale)

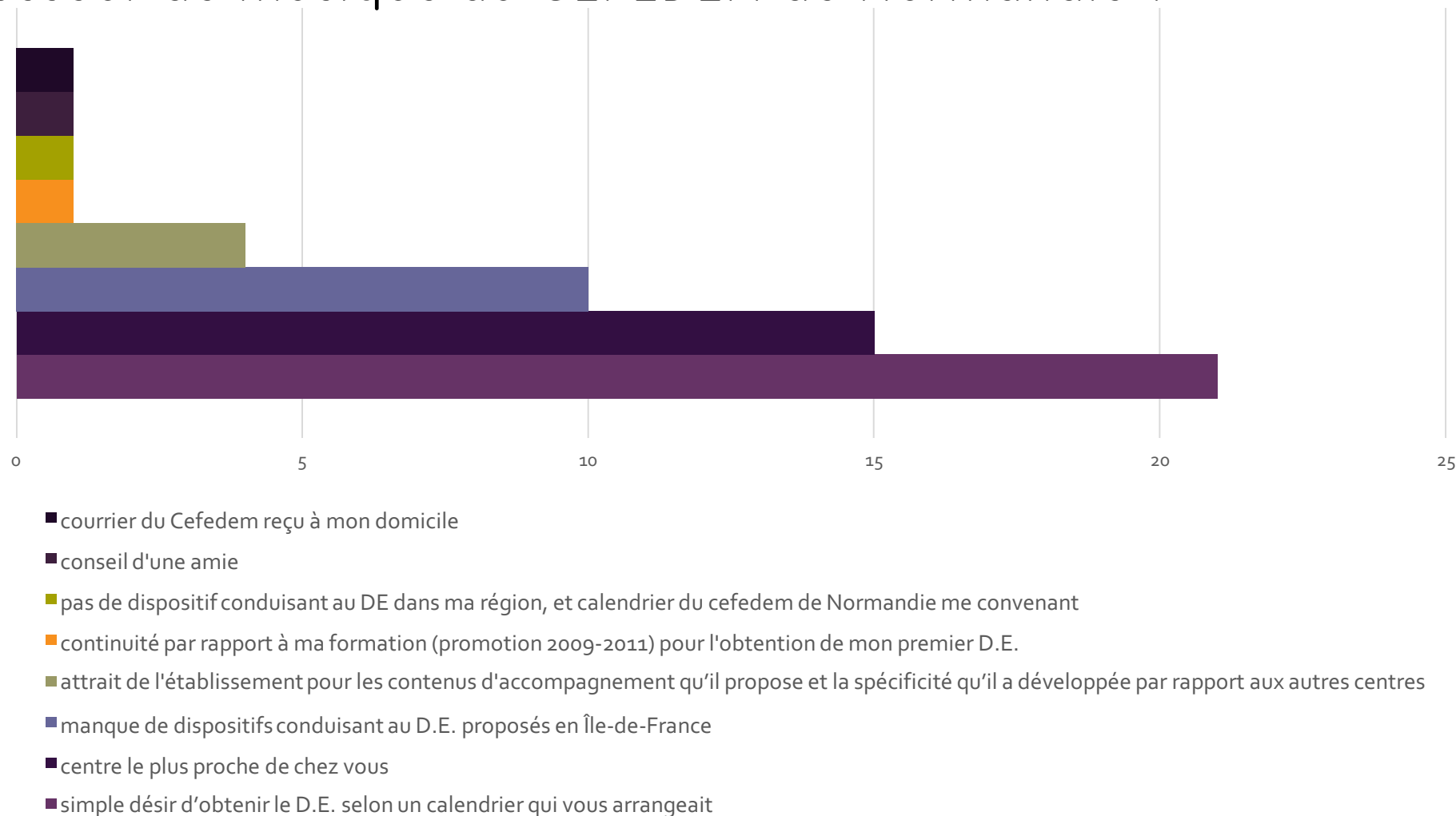


Dans votre famille, assistiez-vous à des concerts, à de l'opéra ou alliez-vous dans des festivals de musique ?



2^{ème} partie : le CHOIX du CEFEDÉM

Pourquoi aviez-vous choisi de passer la VAE pour le D.E. de professeur de musique au CEFEDÉM de Normandie ?



Avant votre passage au CEFEDM, qu'attendiez-vous qu'une telle structure vous apporte ?

Aide à la préparation et à l'obtention du diplôme.

Le Diplôme d'État (x7).

Comment dégager les grandes lignes d'un plan...

Une formation (x2).

J'attendais qu'une telle structure m'apporte des réponses quant aux interrogations que je me posais en matière de pédagogie instrumentale.

J'avoue qu'à cette époque je n'en attendais pas grand-chose.

L'explication de la démarche et de l'aide pour construire le dossier.

La nouvelle vision de la pédagogie.

La possibilité de passer le D.E. (je n'ai pas pris l'accompagnement).

Le savoir que je n'avais pas.

Les moyens d'être pertinent et de travailler conformément aux exigences du Diplôme d'État.

Rien.

Un soutien durant la préparation du dossier et de l'entretien.

Un accompagnement à la préparation du DE (x3).

Une formation quant aux questions pédagogiques ; des échanges artistiques ; développer une connaissance du cadre de travail.

Une méthode.

Une préparation à l'épreuve.

Une reconnaissance.

Si vous avez suivi l'accompagnement, qu'est-ce que le CEFEDM vous a apporté de positif et que vous n'imaginiez pas avant ?

Aide à la constitution du dossier grâce aux différentes questions à développer.

Aide sur le contenu.

Cela m'a permis de "réviser" ce dont j'avais pris connaissance auparavant (textes-cadre...).

Des conseils.

Dispositif indispensable pour moi.

L'accès aux textes cadre, l'information sur la fonction publique territoriale, la contextualisation de mon emploi dans le territoire.

L'accompagnement m'a rassurée en me confirmant que ce que j'avais imaginé des attentes était exact (mon passage par l'IUFM me permettait d'avoir une idée assez bonne du cadre et de ce qui était demandé aux candidats). La procédure d'accompagnement m'a également permis de rencontrer et d'échanger avec d'autres candidats.

L'entretien individuel ainsi que le dispositif en petits groupes pour la préparation de l'oral ont été des moments importants (avis quant au livret2, regard critique...).

La formation a été riche et intéressante. Elle m'a amenée à réfléchir en profondeur sur mon parcours musical et professionnel, et sur la spécificité de l'enseignement instrumental dans l'enseignement spécialisé par rapport et dans le prolongement d'une carrière dans l'Education Musicale.

La structuration de mes principes pédagogiques.

Le bilan de ma carrière en tant qu'enseignant.

Le CEFEDM m'a permis de structurer ma réflexion pour la rédaction du livret 2, il m'a permis de rencontrer d'autres candidats, d'échanger avec eux et de découvrir leur quotidien.

Les attentes précises du jury.

Les rencontres entre postulants.

M'a permis de faire une introspection sur ma pratique enseignante et m'a permis de me poser les bonnes questions.

Pas grand-chose, accompagnement VAE très flou, manque d'orientation précise, beaucoup de questions restées sans réponse.

Plusieurs applications possibles de certains de mes apprentissages théoriques, une vision de l'enseignement au niveau territorial, un nouveau réseau.

Précision du cadre technique et mise en adéquation de l'expérience professionnelle avec les exigences du Diplôme d'État.

Soutien et partage d'expérience pour la préparation du diplôme.

Un apport de cadre d'emploi, des échanges avec d'autres personnes, un soutien psychologique... Cela m'a poussé à aller plus loin dans mes réflexions et à prendre confiance dans la voie pédagogique que j'avais construite.

Un éclairage sur les textes officiels et de nouveaux questionnements sur ma pratique pédagogique.

Une culture.

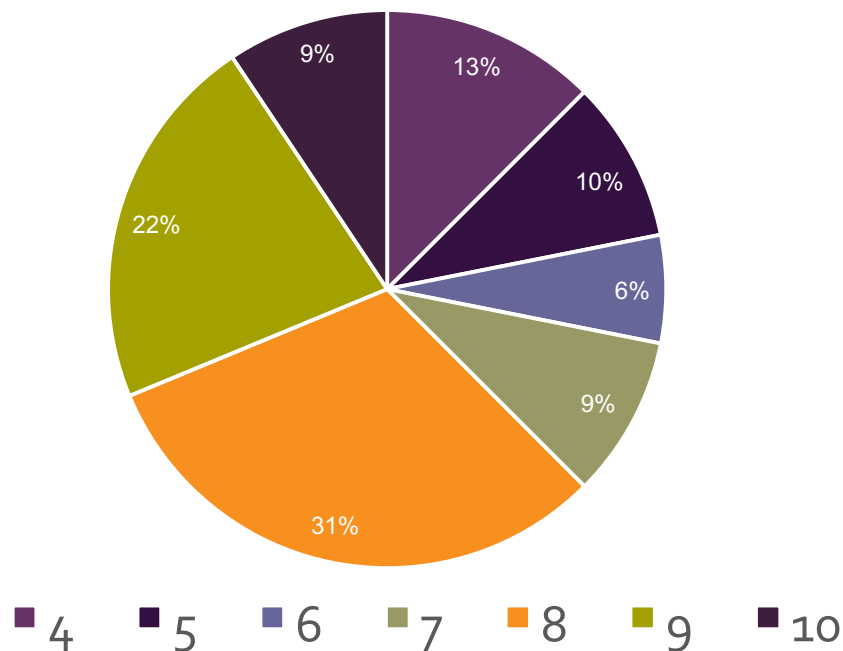
Une ouverture et un regard nouveau sur ma pratique en tant que professeur.

Une plus grande ouverture d'esprit et une réflexion sur mon enseignement. Une grande remise en cause de moi-même.

Une réflexion et une remise en cause sur mon métier de professeur. Un échange avec les autres participants.

Une réflexion plus approfondie.

Bilan général de l'accompagnement au CEFEDDEM (notes sur 10)



Bilan général de la formation au CEFEDDEM

Bon bilan, rencontre, échange.

Des informations assez vagues, cependant l'accès aux textes permettaient de combler le vide.

Assez positif.

L'accompagnement a été une formalité dans mon parcours professionnel.

Assez efficace pour appréhender les compétences attendues.

Je pense que si je n'avais pas suivi l'accompagnement je n'aurais pas eu le diplôme. Il m'a permis de structurer ma réflexion et mon travail, de définir le cadre de ce que j'allais décrire, d'orienter mes choix et de rédiger l'intégralité de mon livret. Il m'a permis de me remettre en question et de prendre confiance en mon travail de rédaction.

Satisfaisant.

Excellente plongée contextuelle bien pensée et structurant très efficacement son discours, malgré la présence d'accompagnateurs moins pertinents.

J'ai été globalement satisfaite de l'accompagnement proposé, même si la nature même de l'accompagnement m'a par moments déstabilisée ou bousculée (je m'attendais à un "enseignement" plus "classique"), mais j'ai trouvé cela vraiment intéressant.

Tout à fait positif. Beaucoup de bienveillance.

Des rencontres, des accompagnements et des intervenants intéressés et intéressants, j'en garde un excellent souvenir.

Positif dans l'ensemble.

J'ai vraiment trouvé ça très intéressant et avec le recul que j'en ai maintenant, je regrette de n'avoir pas pu suivre une formation complète à l'époque où j'aurais pu le faire.

Si cela était à refaire je recommencerais.

Pas assez approfondi.

Bonne formation, dommage que nous n'ayons pas un formateur référent qui pourrait plus nous guider dans l'écriture du dossier. Il manque également une petite formation concernant nos droits, la légalité des contrats que l'on signe, les différents grades etc.

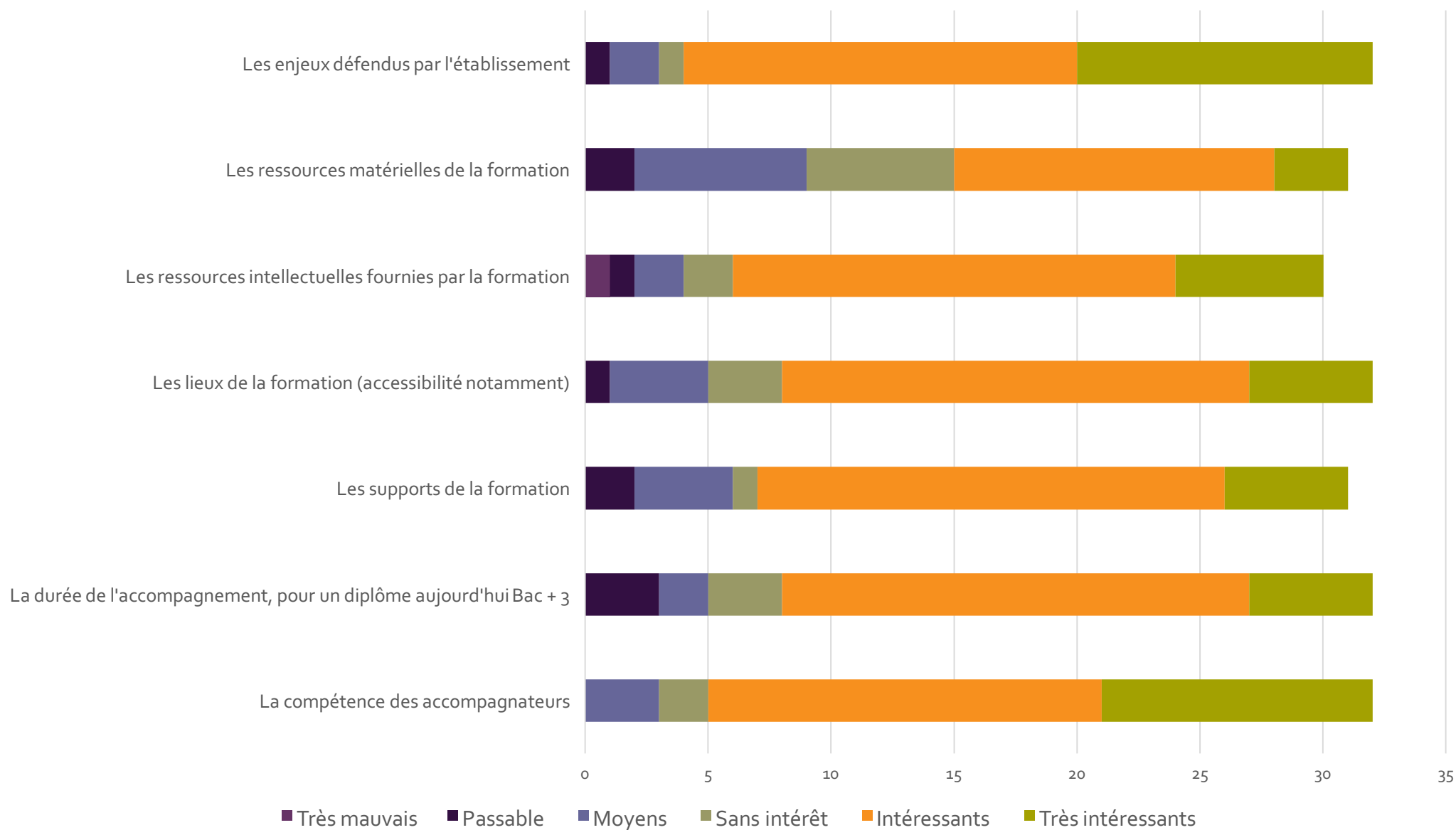
Difficultés à comprendre l'intérêt des formations le 1er mois, mais une meilleure ouverture d'esprit très rapidement. Une bonne appréhension de ce qui est demandé lors de la rédaction du mémoire.

Très satisfaisant.

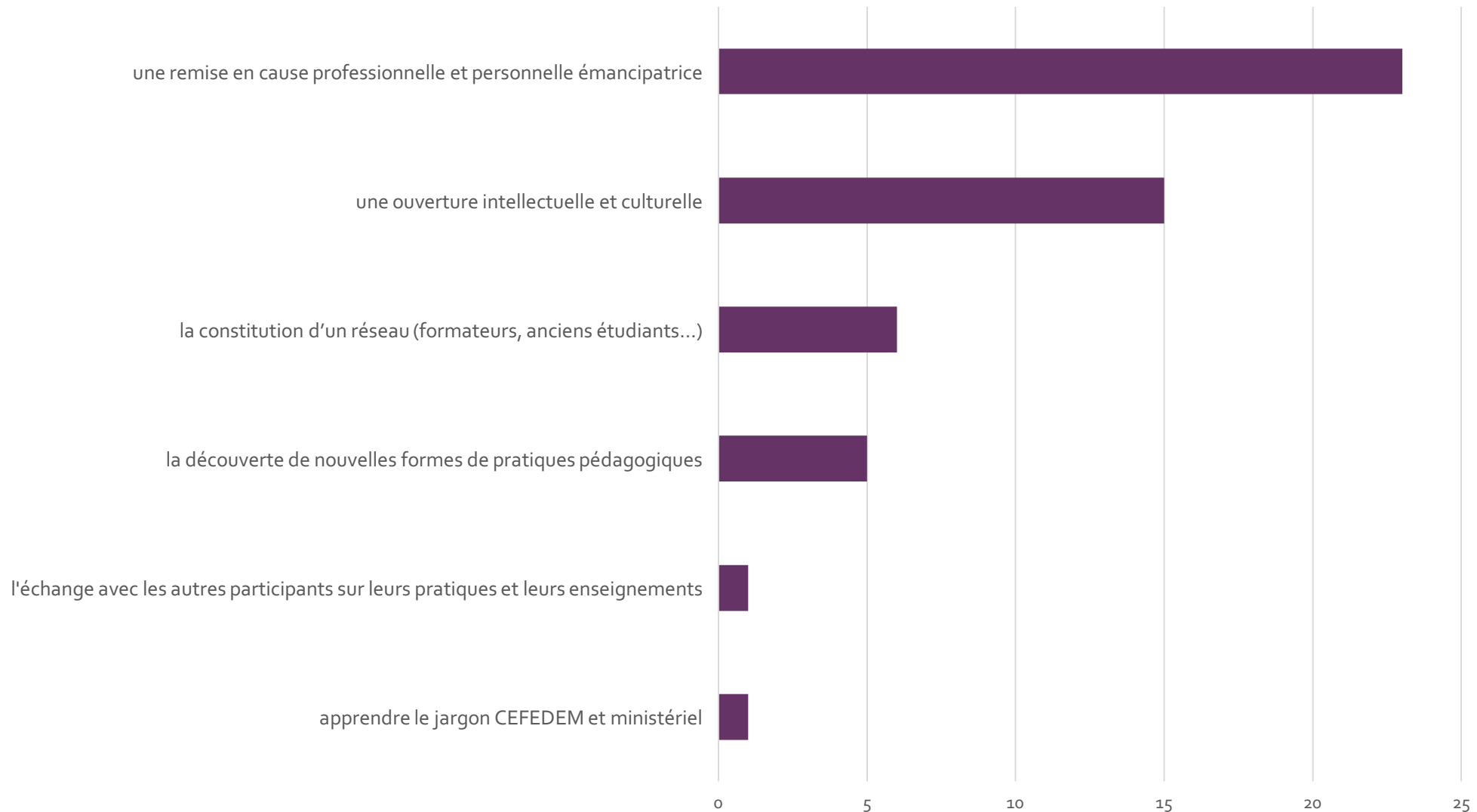
Moyen.

Mitigé.

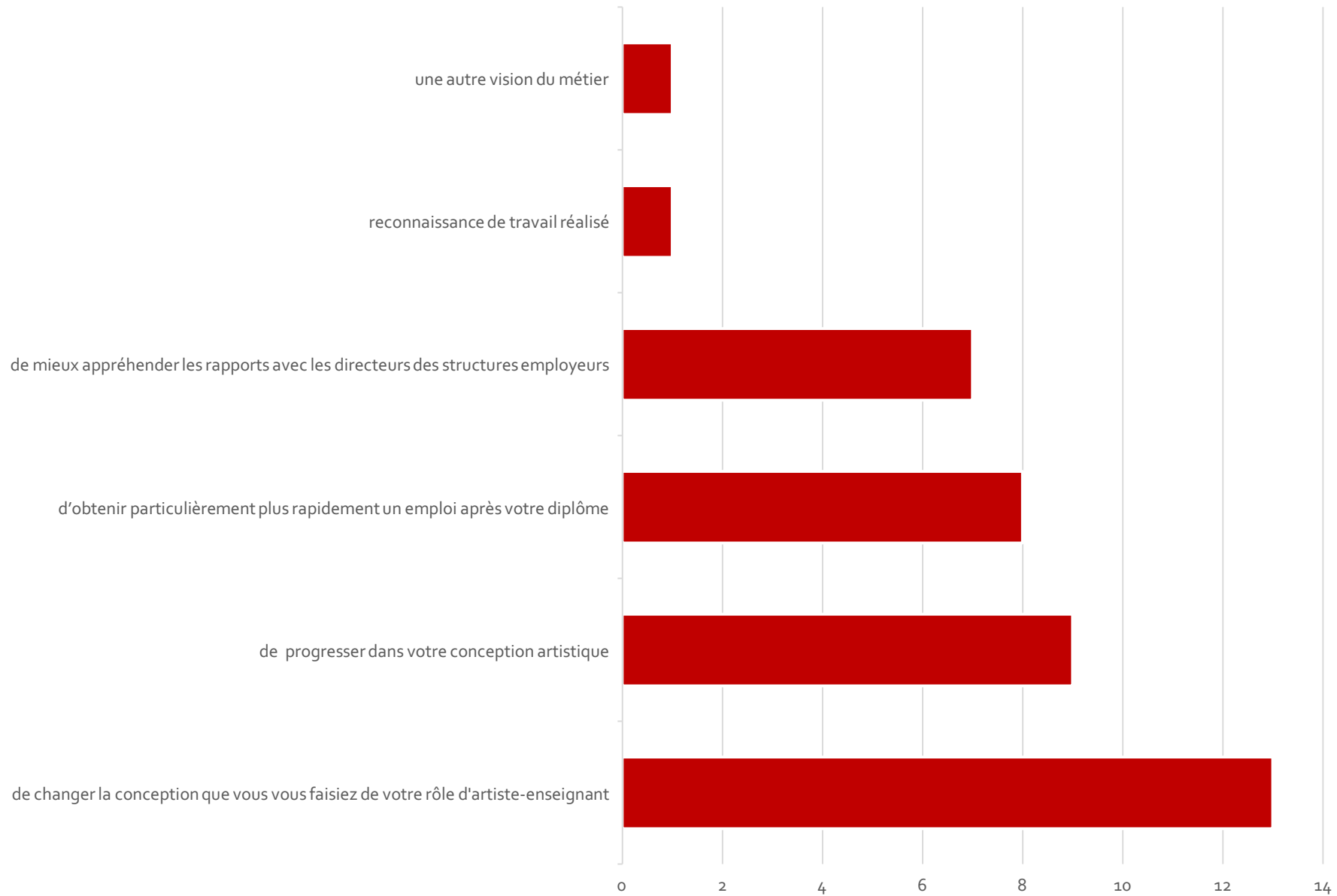
Bilan général de l'accompagnement au CEFEDM



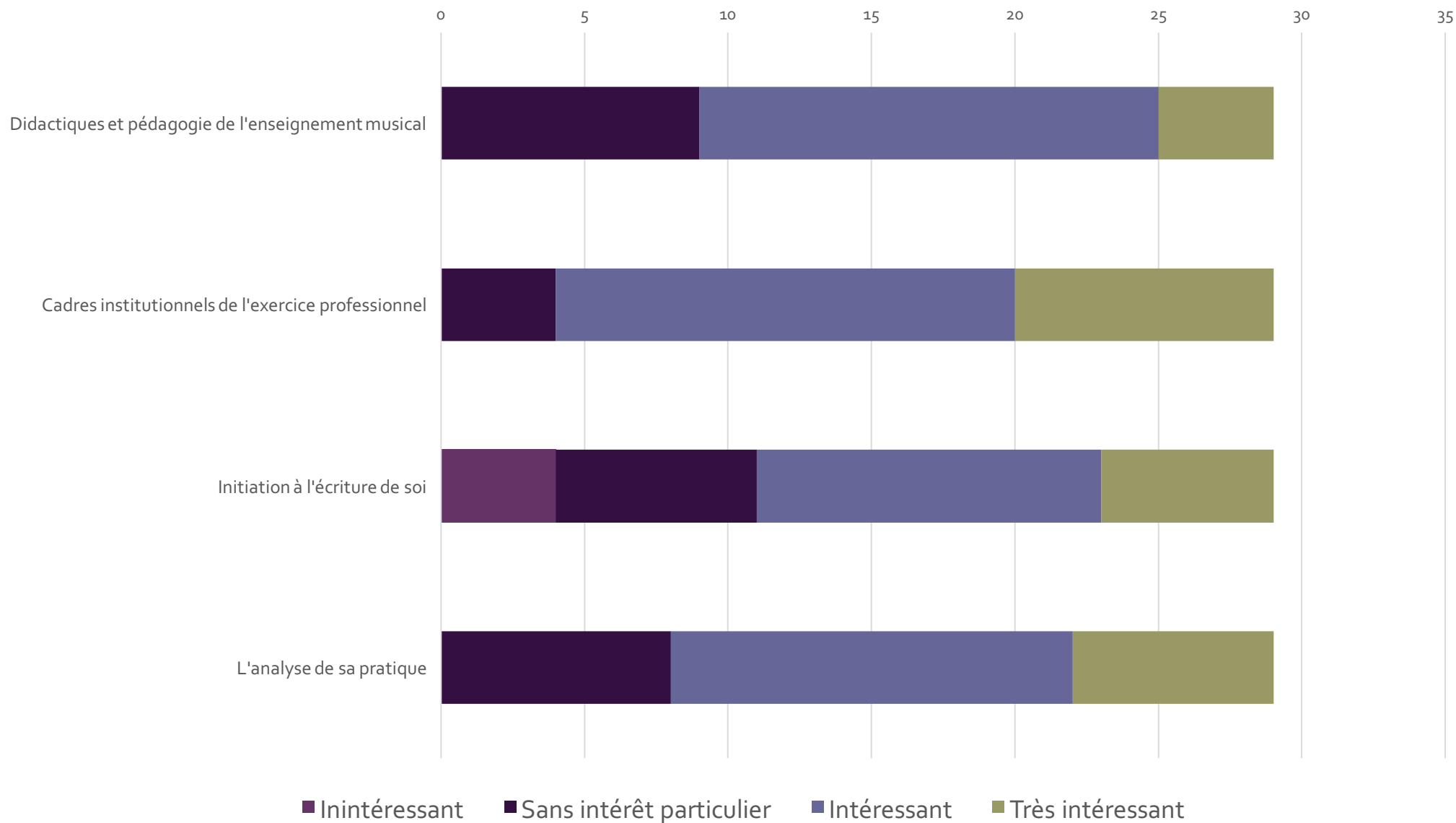
Rétrospectivement, quels sont les apports les plus essentiels de votre accompagnement par le CEFEDM ?



Rétrospectivement, le CEFEDEM ne vous a pas permis...

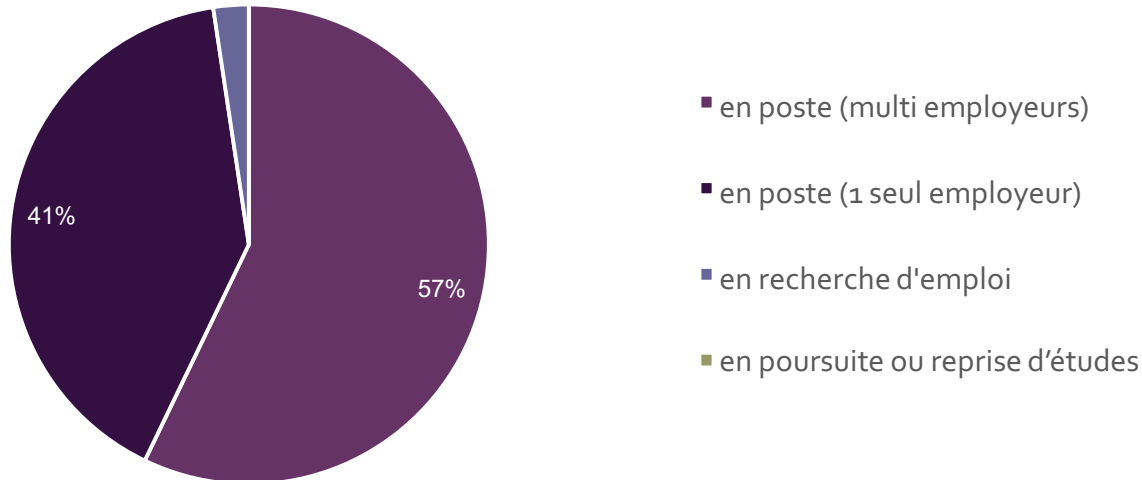


Les domaines de l'accompagnement (si vous l'avez suivi)...

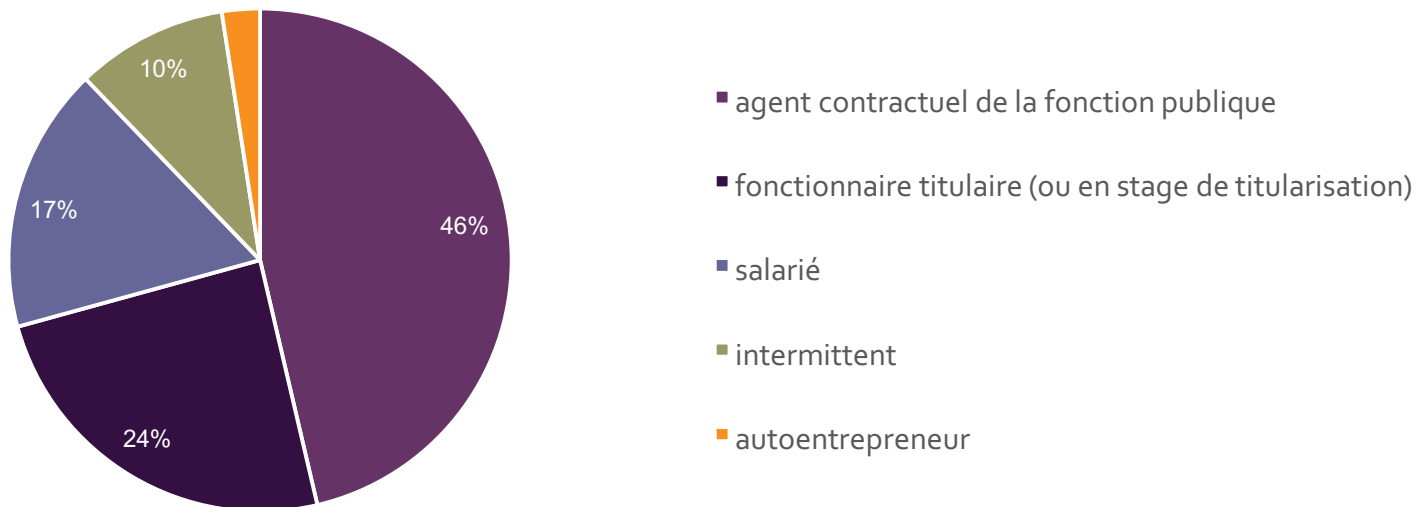


3^{ème} partie : EMPLOI actuel

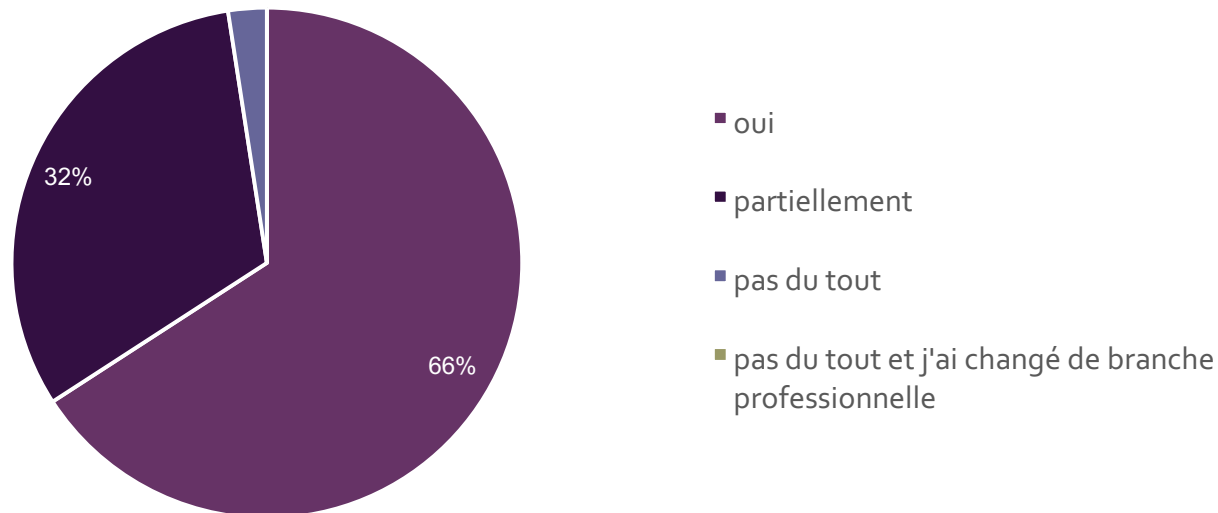
Quelle est votre situation actuelle ?



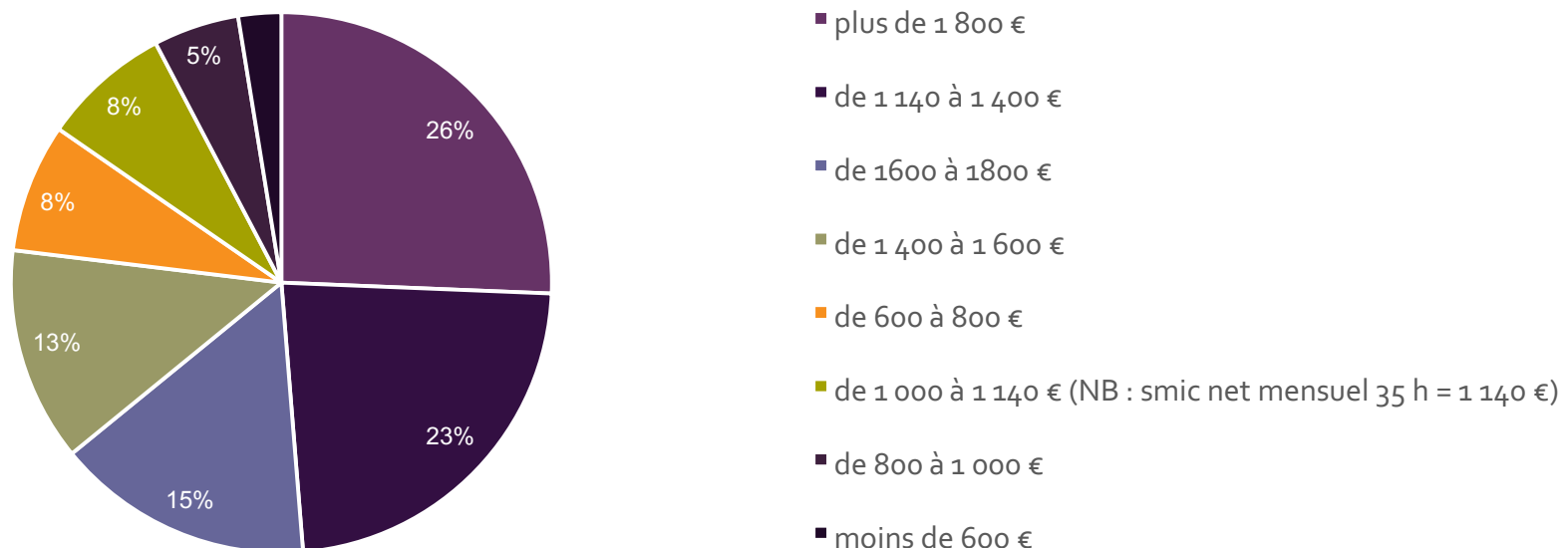
Si vous êtes en poste, quel est votre statut actuel ?



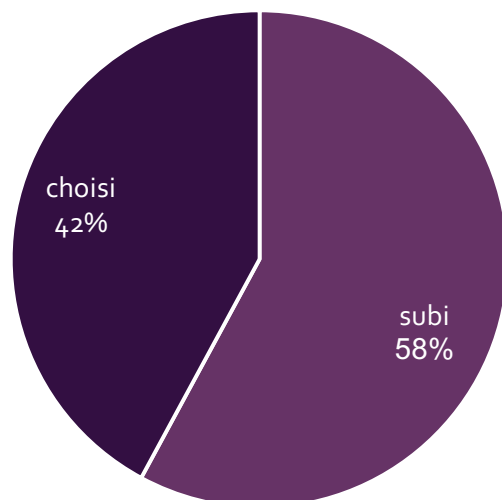
Si vous êtes en poste, est-ce dans votre spécialité de D.E. ?



Quelle est votre fourchette de rémunération mensuelle (toutes activités comprises) ?



Si vous exercez à temps partiel (moins de 20 h par semaine), cela est...



Raisons ?

Choisi : pour continuer à être musicien professionnel.

Subi : contexte de l'école dans laquelle j'enseigne.

Subi : pas de poste, pas de possibilité de titularisation, pas de concours PEA.

Choisi : je veux exercer en tant que professeur ET artiste musicien.

Subi : je suis rémunéré en fonction du nombre d'élèves au sein d'une Ecole de musique intercommunale associative, chaque année je signe des avenants modifiant mes revenus.

Choisi : je vais être titularisée début 2018 grâce à la loi Sauvadet, et mon statut de retraitée de l'Education Nationale ne me permet pas d'être titularisée au-delà de 14 heures par semaine. J'ai actuellement 11 heures, ce qui me convient très bien compte tenu du fait que je garde la direction d'une chorale en autoentrepreneur et que je m'occupe encore beaucoup de mon fils aîné handicapé.

Subi : impossibilité d'augmenter le nombre d'heures, raison budgétaire essentiellement.

Choisi : activité de musicien intermittent en parallèle.

Choisi : pour continuer à avoir une pratique musicale.

Choisi : activités artistiques en parallèle.

Choisi : poste de direction.

Choisi : choix personnel.

Comment êtes-vous perçu.e comme diplômé.e n'ayant pas suivi de formation ?

Très bien perçue, aucun a priori.

Personne dans mon entourage professionnel ne se concentre sur la formation, c'est uniquement le D.E. qui est remarqué.

A mon âge, je ne crois pas que ce soit particulièrement perçu.

Quelqu'un d'expérience et ayant déjà eu une réflexion profonde.

Ils ne savent même pas que je le suis...

Sans problème, car j'ai un diplôme d'interprète de haut niveau et une carrière de chanteur lyrique reconnue.

Plutôt bien. J'ai moi-même été formateur au Pôle SUP de Lille pour l'accompagnement au D.E. Cela dit je considère aujourd'hui que le niveau du diplôme du D.E. a été rabaissé... Le but étant de donner aux nouveaux "assistants" le travail des PEA, pour un salaire moindre et sans possibilité d'évolution de carrière car les mairies ne considèrent pas du tout le D.E. comme une passerelle vers la titularisation. Au final, le diplôme n'a (pour l'instant) rien changé. Toujours vacataire au CRD de Bobigny et au CMA 11 à Paris.

De la même manière que n'importe quel diplômé.

De façon condescendante vis à vis des autres collègues ayant eu un D.E. en suivant une formation au sein d'un CEFEDM, mais certains remarquent que la préparation de la VAE m'a pris 1 an de travail intense.

Normalement la majorité du temps, mais un peu rabaissé de temps à autres.

Très bien. Mon parcours d'ancien professeur des écoles rassure les employeurs sur les aspects pédagogiques.

Je ne suis pas perçue comme cela (comme n'ayant pas suivi de formation), la plupart de mes collègues connaissant mon parcours professionnel précédent. Je crois que mon parcours atypique intrigue et interroge, le D.E. m'a apporté une légitimité (on ne me pose plus de questions !).

Comme une personne ressource, car mon parcours est différent.

Aucun problème.

Bien par certains employeurs mais pas perçu du tout par un autre.

Très bien.

Comme courageuse.

Aucun problème. En tout cas je n'ai jamais eu de remarques par rapport à cela.

Pas de différence. Satisfaction selon résultats et participation.

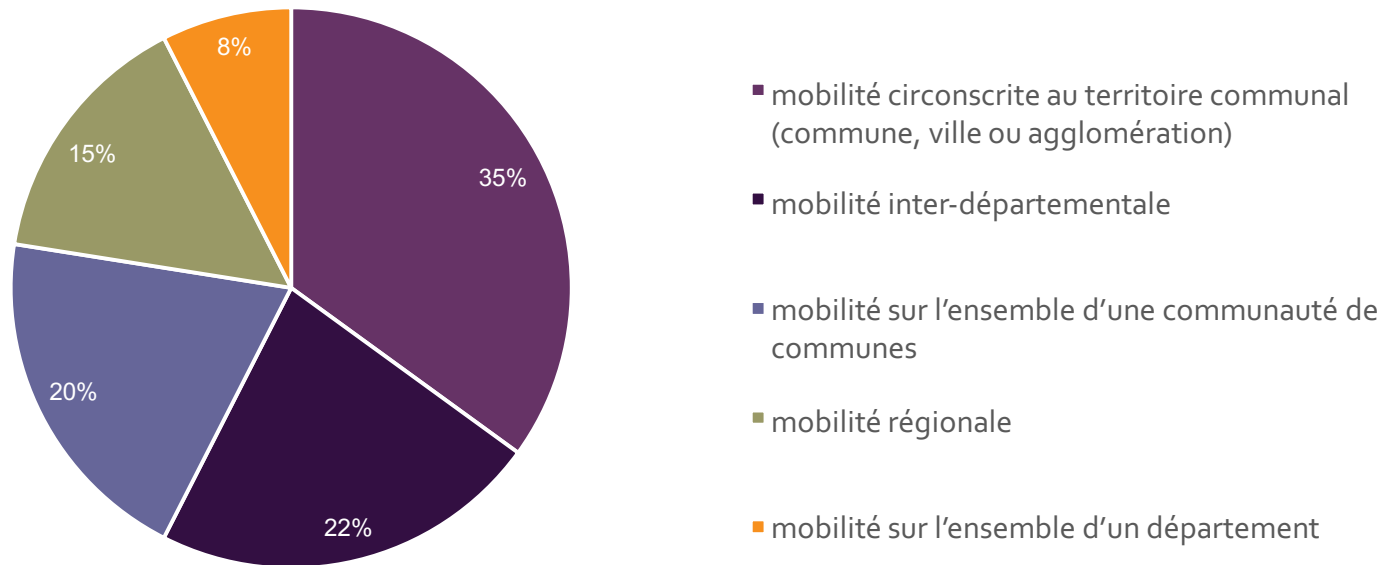
Avec 15 ans d'ancienneté, bien perçu.

Pas de changement de considération.

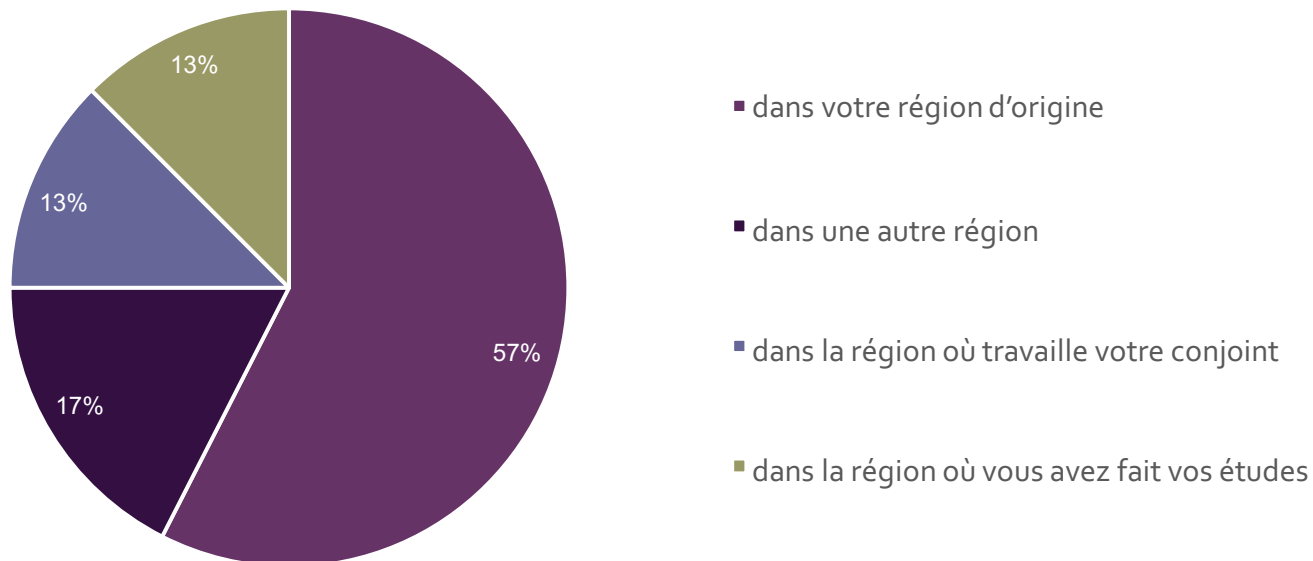
Très bien perçu. Excellents rapports. Je travaille à mon compte, à mon propre domicile.

J'ai suivi d'autres formations.

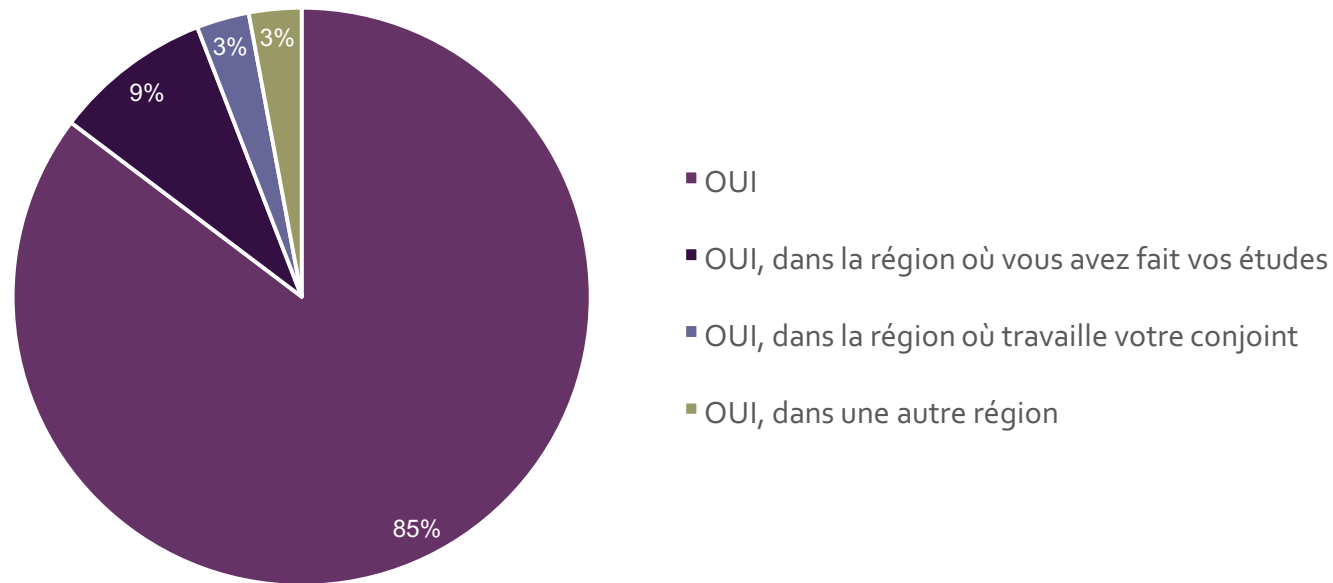
Quelle est votre zone géographique professionnelle ?



Globalement, votre (vos) lieu(x) de travail sont situés ?

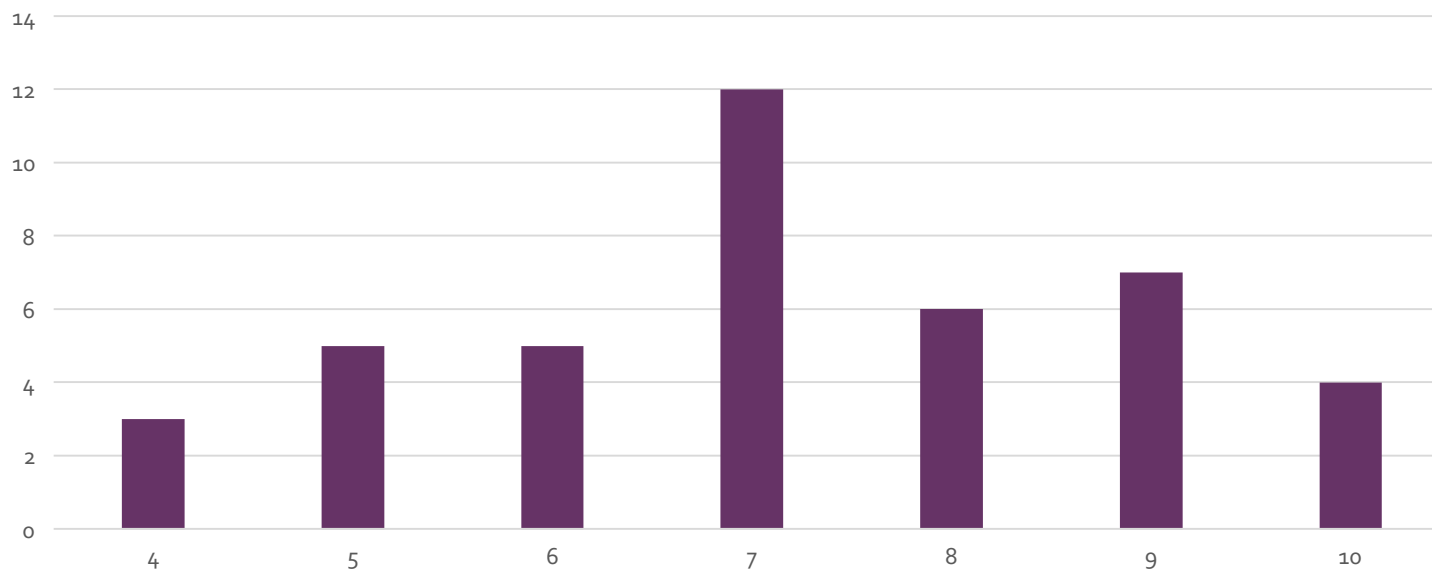


Poursuivez-vous votre carrière artistique en parallèle ?

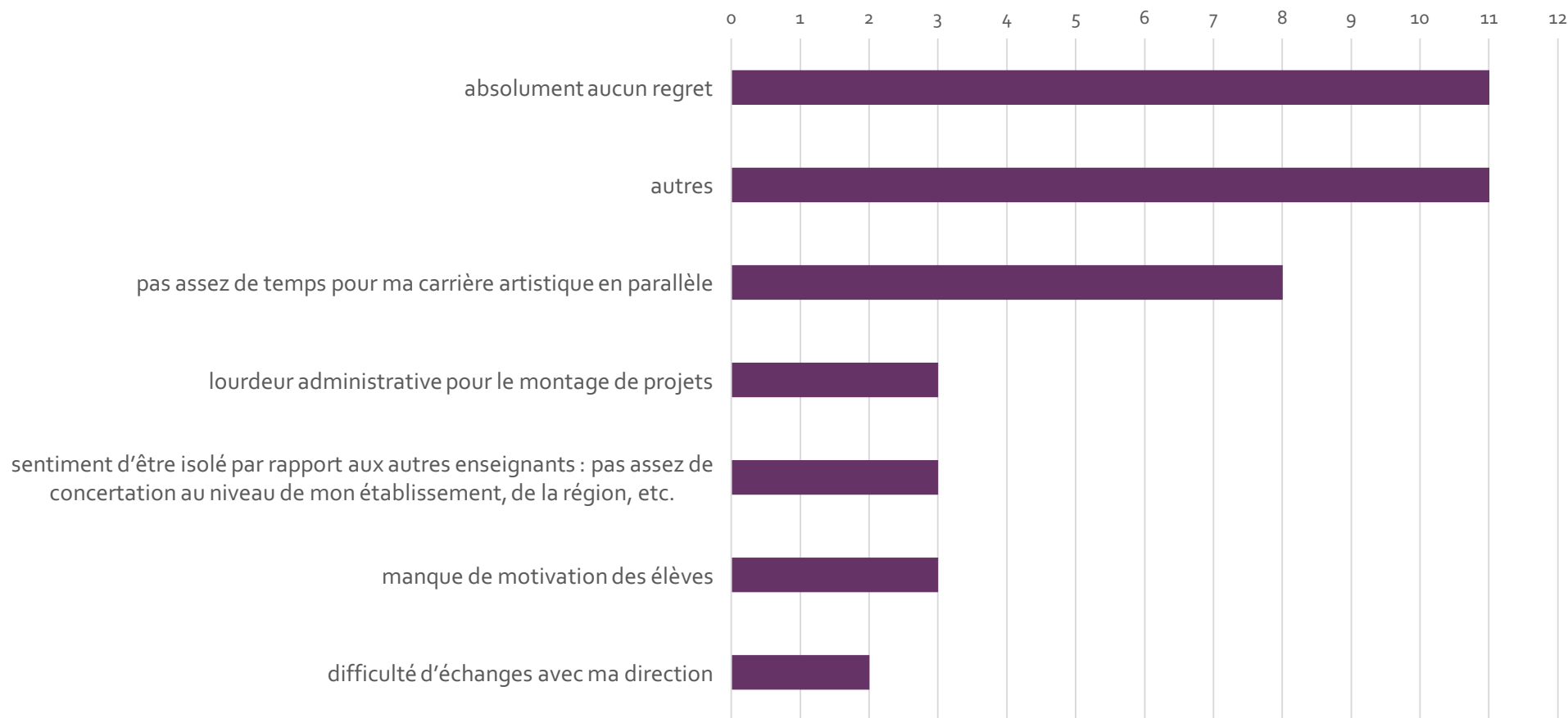


Globalement, notez votre situation actuelle de 1 à 10

(1=Extrêmement pénible et stressante ; 10=Particulièrement épanouissante)



Quels sont vos éventuels regrets par rapport à votre situation professionnelle actuelle ?



Détail des réponses autres :

De n'avoir pas pu bénéficier de cette formation dans ma jeunesse.

Difficulté d'accéder à la fonction publique : diplômée d'état ou non, je suis en CDD reconduit chaque année, en situation précaire.

Difficulté d'accéder à une titularisation ou à une situation sûre et stable.

J'aimerais trouver un poste dans un conservatoire dans ma spécialité, ou dans tous les cas dans le domaine des musiques actuelles amplifiées.

Pour un employeur ce diplôme n'a généré que des problèmes.

Paie car non titulaire donc en survie permanente car aidée de personne. Emploi du temps.

Manque de matériel, salles pas adaptées, pas assez d'heures distribuées par les mairies, cours collectifs de plus en plus imposés, manque de motivation des petits élèves, parents pas assez derrière leurs enfants, manque d'exigence dans l'évaluation des élèves de la part des directeurs, et surtout : profs de FM incapables d'enseigner le rythme !

S'épanouir...

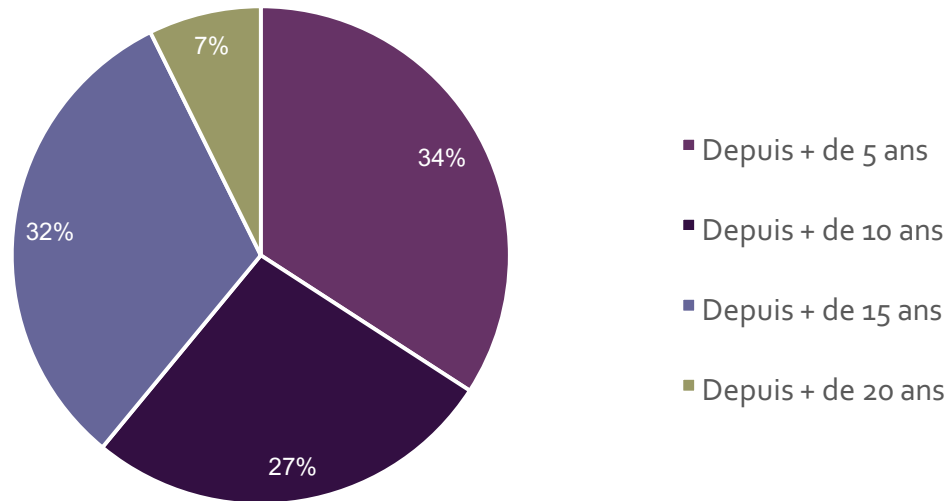
Pas assez de concerts !

Difficulté d'accéder à une titularisation ou à une situation sûre et stable.

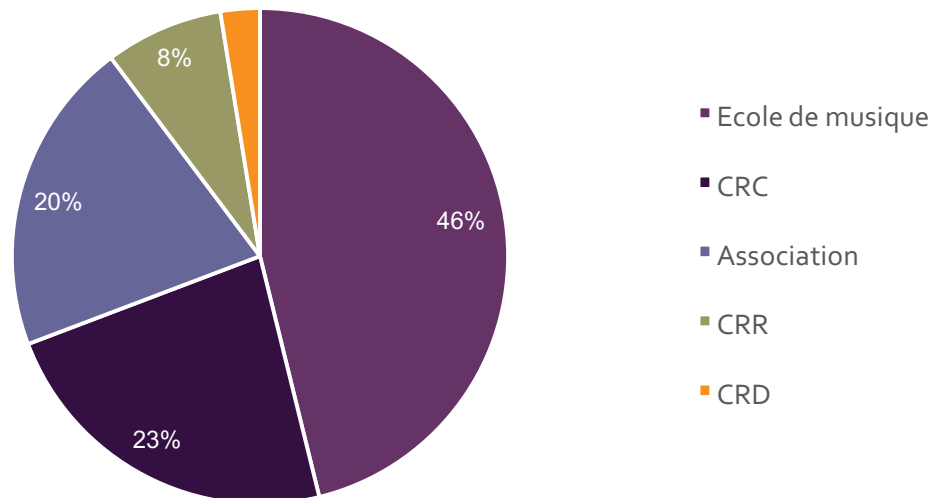
Salaire insuffisant par rapport au travail fourni.

4^{ème} partie : emploi(s) AVANT le diplôme d'État

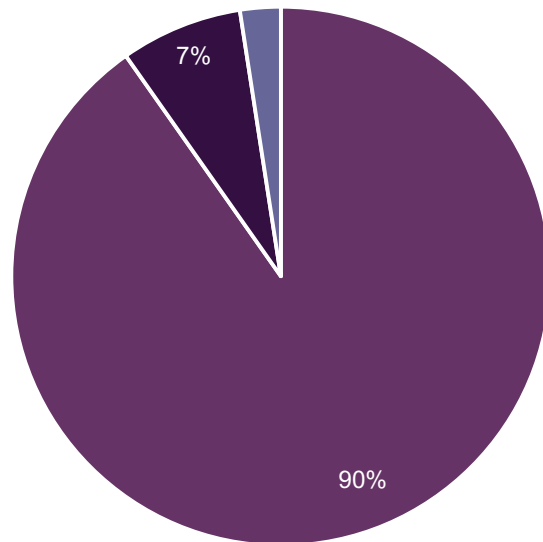
Depuis combien d'années travaillez-vous ?



Dans quel(s) types de structure(s) ?

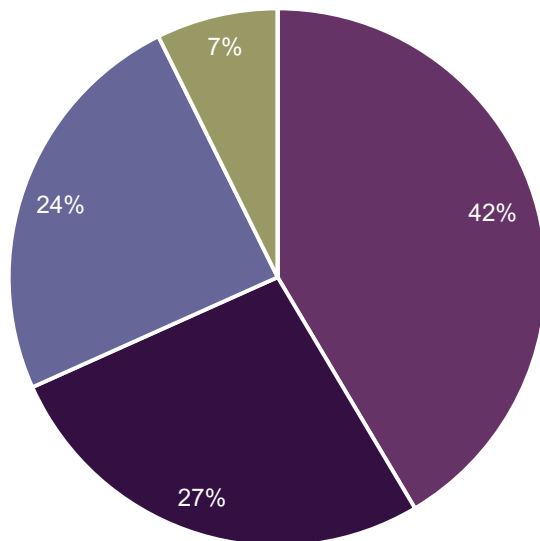


Pour quelle activité ?



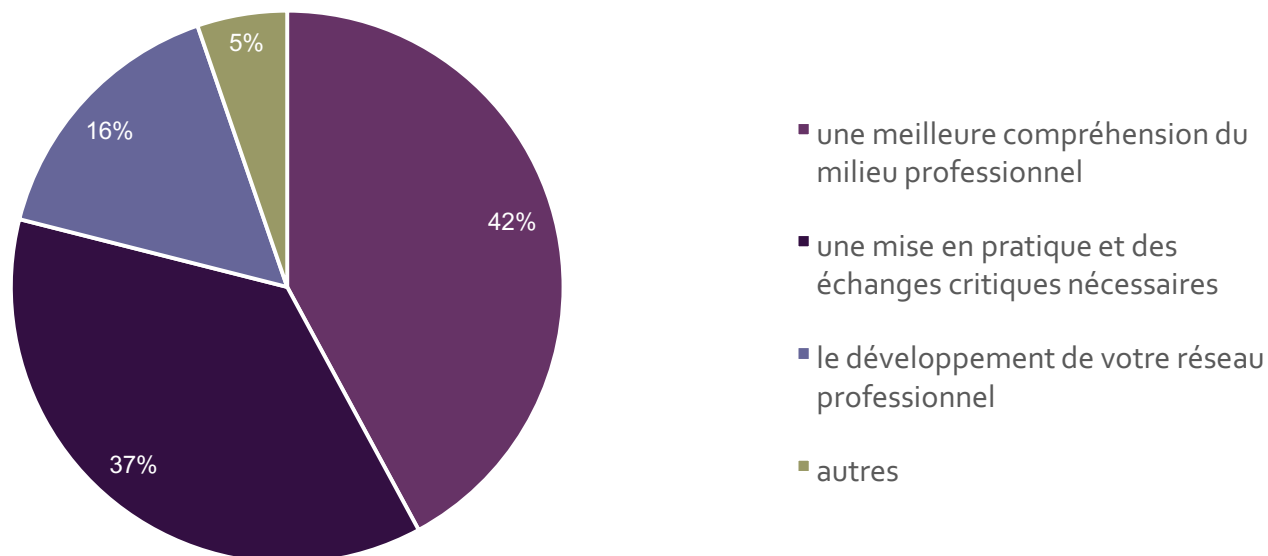
- Celle pour laquelle vous vous êtes inscrit.e au Cefedem ensuite
- Autre
- Une activité connexe (par exemple de la FM alors que vous visiez les cours d'instruments)

Avec quel type de statut ? (plusieurs choix possibles)



- Un CDD
- Un arrêté annuel
- Un CDI
- En tant qu'autoentrepreneur
- En tant que bénévole
- Un arrêté de moins d'une année

Outre vos compétences, votre pratique de la pédagogie vous a notamment permis...



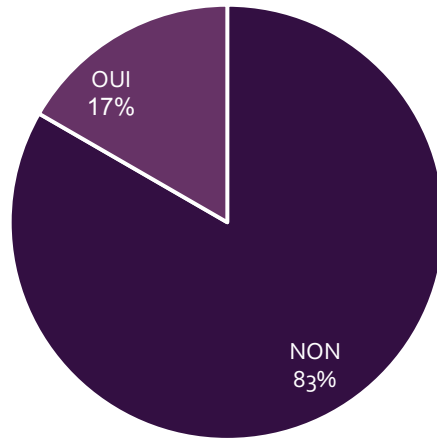
Détail des réponses autres :

De transmettre ma passion.

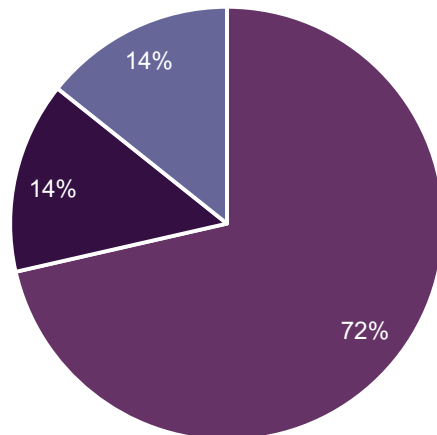
De mieux comprendre la transmission, d'appliquer à mon travail la même exigence que celle dont je fais preuve avec mes élèves. De perfectionner ma propre interprétation de certains exercices de façon à l'illustrer parfaitement à l'élève, de m'adapter aux possibilités de chaque élève, de m'épanouir en tant qu'enseignant, de trouver le maximum d'outils pédagogiques pour faire progresser mes élèves.

5^{ème} partie : poursuite d'études

Avez-vous poursuivi ou repris vos études, suite à l'obtention de votre D.E. au CEFEDEM de Normandie ?

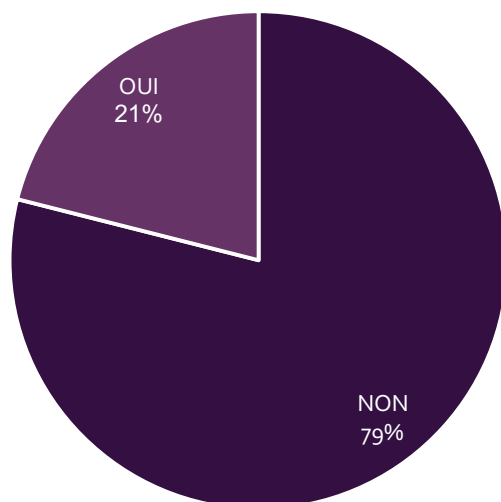


Si oui, pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi de poursuivre ou reprendre vos études ?

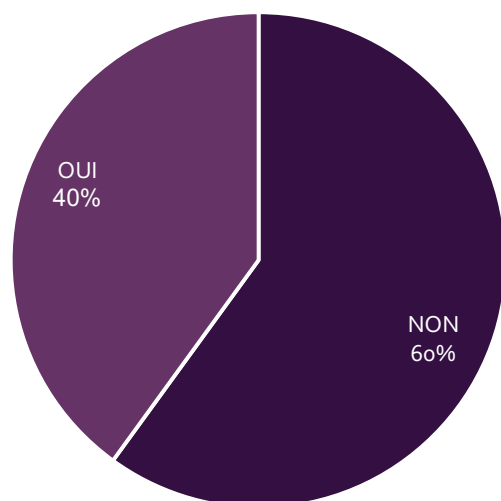


- pour acquérir une compétence complémentaire
- par attrait pour la recherche
- pour acquérir un double D.E.
- dans l'attente de trouver un emploi
- pour trouver une solution à l'absence de bonne structuration de la filière (vers le CA notamment)

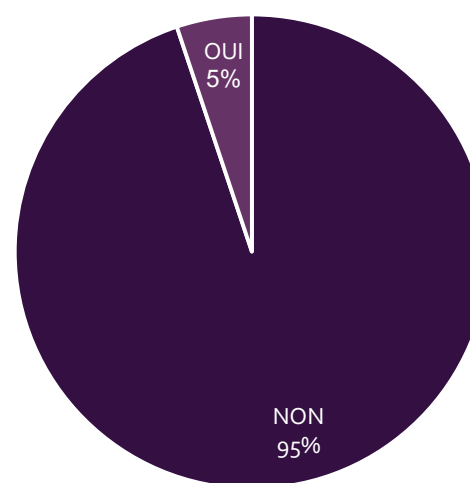
Envisagez-vous de passer à moyen terme un 2ème D.E. ?



Un CA ?

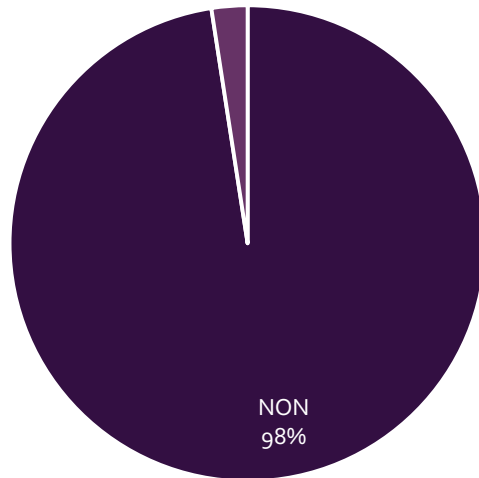


Un DNSPM ?

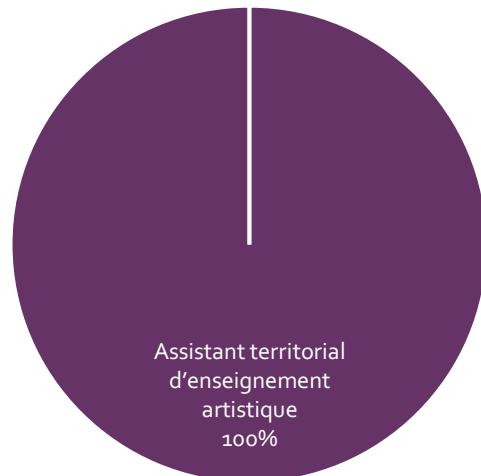


6^{ème} partie : CONCOURS de la FONCTION PUBLIQUE

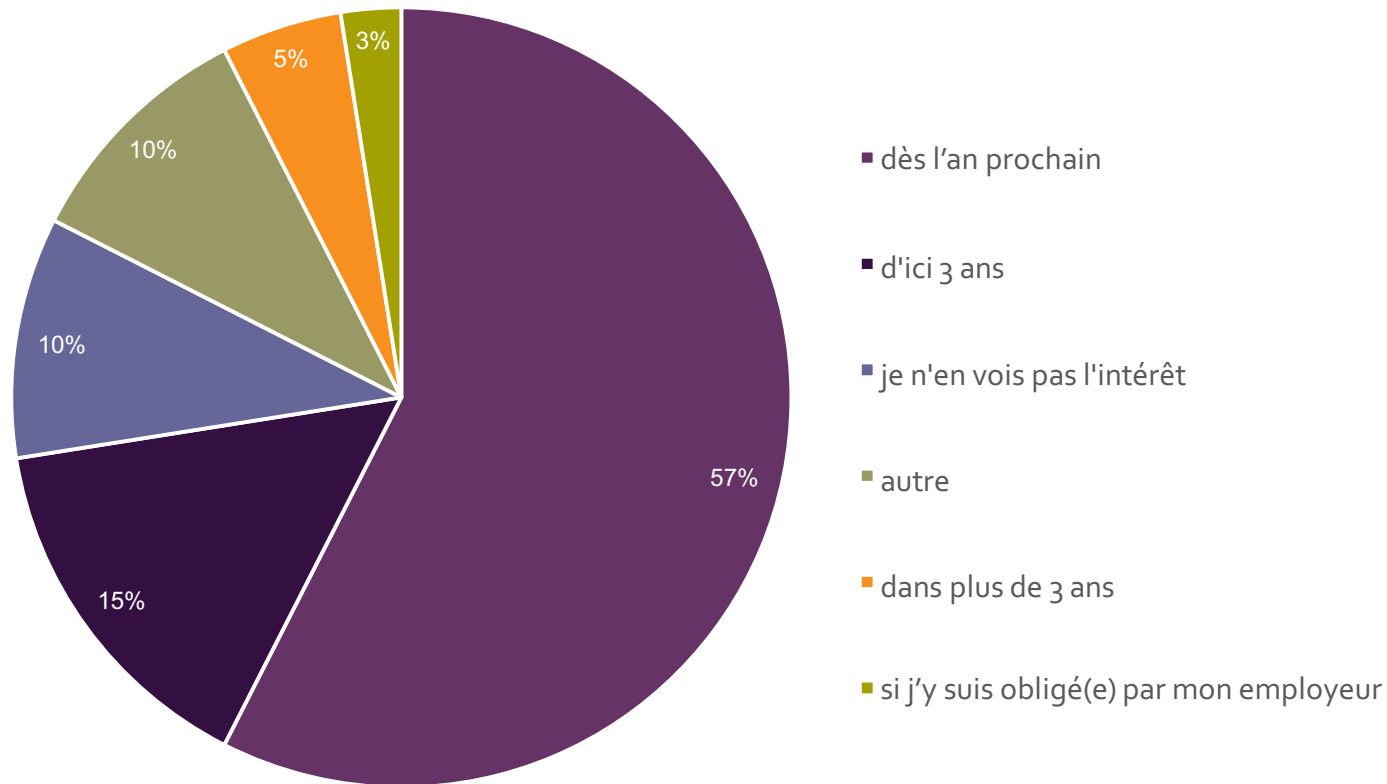
Avez-vous passé un concours de la fonction publique depuis l'obtention de votre D.E. ?



Si oui, lequel ?



Si non, envisagez-vous de passer un concours de la fonction publique ?



Détail des réponses autres :

J'ai été titularisé par voie de sélection professionnelle.

Je suis déjà titulaire de la fonction publique.

Peut-être quand j'aurai compris la politique culturelle de notre nouveau gouvernement.

Je vais être titularisée dans les prochains mois (loi Sauvadet).

Qu'avez-vous à dire sur le sujet du statut ?

Mon statut précaire me fait un peu peur et la Ville de Paris met un peu de temps à pérenniser mon poste (mais c'est le cas pour la plupart de mes collègues également).

Le statut de contractuel est très précaire, le salaire dépendant directement du nombre d'élèves inscrits. Donc pas de sécurité d'emploi, pas de crédits bancaires possibles, etc.

L'absence de concours CNFPT depuis 2011 et la tendance générale à titulariser moins d'agents, remet en cause le statut du fonctionnaire, puisque de plus en plus de personnes sont privées d'avoir accès aux concours et donc privées de sécurité garantie par ce statut.

Etre en CDD depuis 7 ans je trouve ça inadmissible et très contraignant.

C'est très difficile de survivre en étant mère célibataire, sans aide de personne, vacataire pendant 10 ans, contractuelle 13 ans, sans avoir le mois d'août pendant des années, de passer à côté de la loi Sauvadet pour un manque de 2 mois, de craindre pour son futur professionnel pendant 23 ans et d'attendre depuis 2011 un concours qui pourrait changer les choses. Mais heureusement que la passion de l'art demeure et me permet de continuer à me battre.

Pas intéressant financièrement

Le concours de CA devrait être proposé chaque année et les musiciens cinquantenaires qui ont fait leurs preuves et sont capables d'enseigner devraient tous avoir une rémunération correcte qui puisse les faire "basculer" d'un statut intermittent de plus en plus difficile à "boucler" (ce qui laisserait la place aux jeunes). Au lieu de ça, les assistants assurent exactement le même travail et ont les mêmes responsabilités qu'un PEA et sont payés deux fois moins, sans possibilité d'évolution de carrière. J'enseigne actuellement à 5 COP à Bobigny, un Pôle SUP à Paris, beaucoup de 3e cycle, je participe aux mêmes projets que les PEA Jazz (2 par conservatoire), assiste aux mêmes réunions, donne le même avis pour les cursus, suis accompagnateur (non rémunéré) pour les passages d'examens... Exactement le même travail, sans avoir la possibilité d'un poste fixe et sans aucune évolution depuis 6 ans ! Ce que je pense du STATUT ? Mis à part celui de "chômeur", depuis 1990, je n'en ai pas... !

L'absence de concours depuis 2011 a été très handicapante pour le statut (CDD et blocage au premier échelon). Devoir repasser un concours de la fonction publique pour le poste qu'on occupe depuis des années avec le diplôme adéquat est anormal et inutile.

Précaire.

Je suis heureuse que l'obtention de mon D.E. me permette d'être titularisée comme professeur du CRD du Puy en Velay sur le site de Rosières avec un mi-temps de piano (et une heure d'accompagnement, soit 11 heures), je crois avoir encore beaucoup à apporter dans ce territoire rural.

Le statut en soi est acceptable (à condition que les communes le suivent).

Pas de corrélation entre concours & diplôme, statuts multiples pour mêmes activités, fonctionnement de la FPT assez incohérente et illogique.

L'isolement au sein de notre métier d'enseignant musicien est ce qui est le plus difficile sûrement, ne pas pouvoir parler avec nos pairs des difficultés et des challenges rencontrés et faire comme si tout allait bien.

Notre statut n'est pas très clair déjà au sein des services RH avant l'obtention de mon D.E. j'étais sur un grade AEA et ma commune m'a titularisé sur ce grade (ayant obtenu mon D.E. pendant mon année de stage). Il me semble que le grade AEA concerne uniquement les personnes faisant de l'accompagnement (qui n'enseignent pas) avec ou sans D.E.

Etant titulaire depuis 13 ans je considère mon statut comme une protection et une reconnaissance, toutefois le salaire n'est pas à la hauteur de l'investissement.

Trop peu de concours.

Trop de postes car pas suffisamment d'heures dans une seule structure, pas de titularisation malgré 10 ans d'ancienneté en collectivité territoriale et pas sûr d'être titularisé même si succès au concours d'assistant. Pas assez de reconnaissance avec le D.E. dans les structures associatives convention collective de l'animation socio-culturelle, malgré une forte demande du public pour ce genre de structure.

7^{ème} partie : formation professionnelle tout au long de la vie

Avez-vous suivi des stages de formation depuis l'obtention de votre D.E. au CEFEDM de Normandie ? Si oui, dans quel domaine ?

Le domaine de l'improvisation maqamique.

Arrangement de partitions, pédagogie de groupe, formation premiers secours.

Sibelius.

Qi Gong et chant brésilien.

Formation sur les projets d'établissement.

Soundpainting, Le risque auditif, Techniques d'enregistrement, Musique et handicap, Sensibilisation mise en scène.

Posture du musicien enseignant, Motivation de l'élève.

Oui, dans le domaine pédagogique (pédagogie Dalcroze).

Formation SEAM.

Un stage sur les troubles DYS.

Musique.

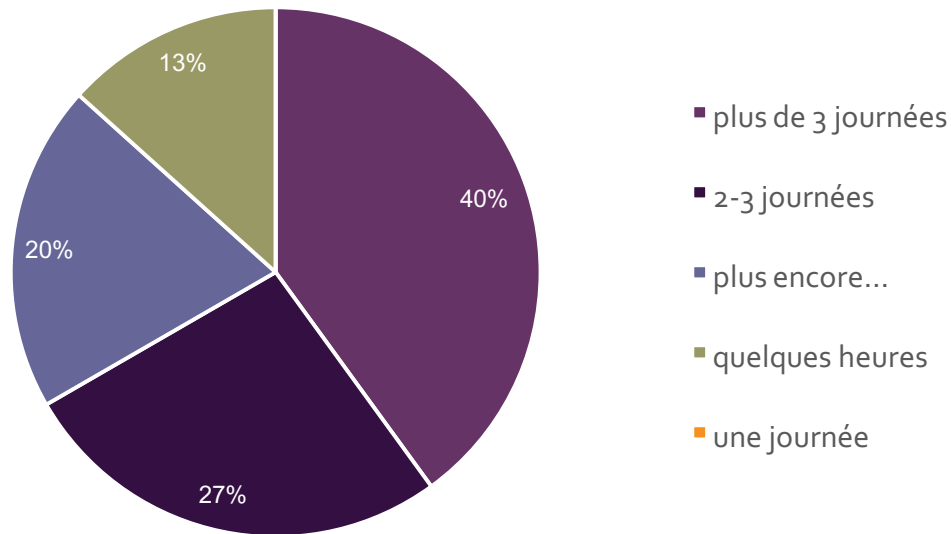
L'adaptation de mon enseignement au public en situation de handicap.

Oui en direction d'orchestre.

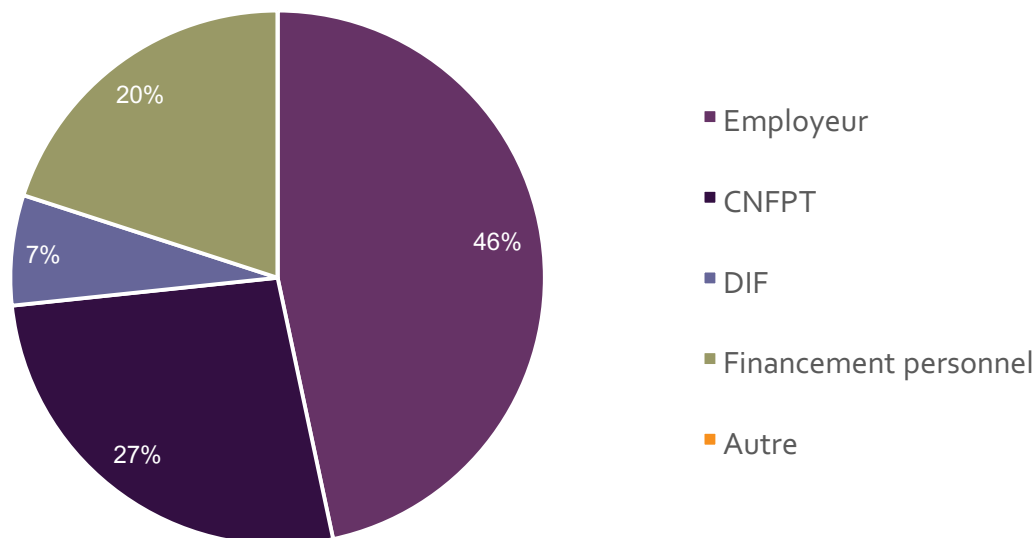
Le domaine de la voix.

Oui, pédagogique.

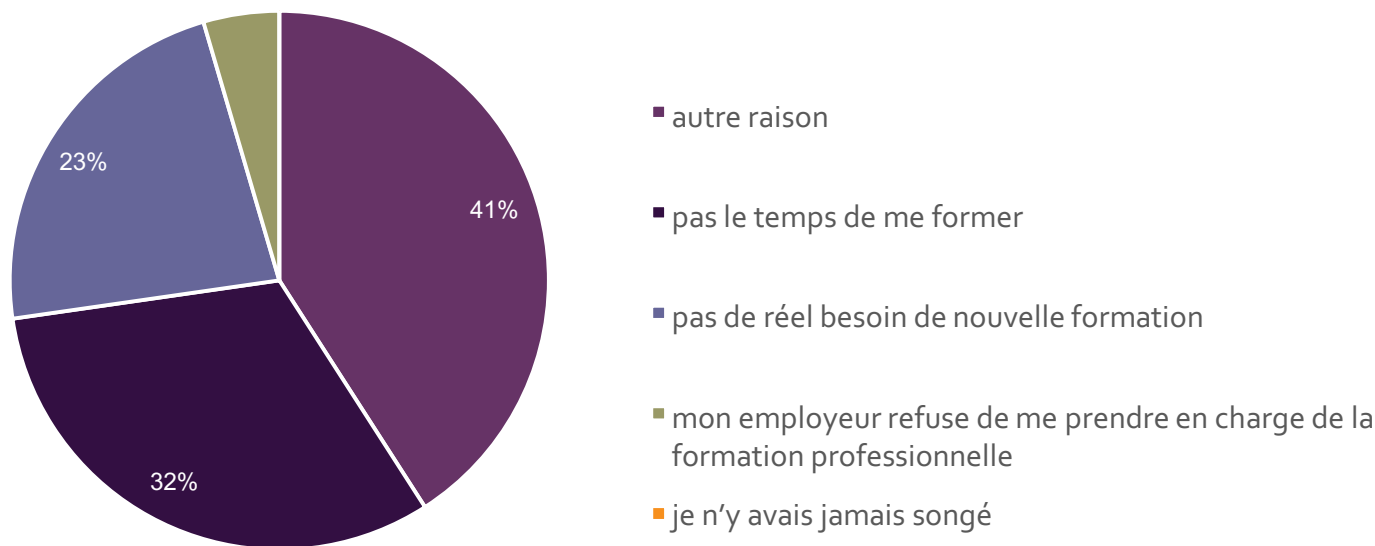
Avez-vous suivi des stages de formation depuis l'obtention de votre D.E. au CEFEDM de Normandie ? Si oui, quelle durée ?



Si oui, comment ont-ils été financés ?



Si vous n'avez PAS suivi des stages de formation depuis l'obtention de votre D.E., pourquoi ?



Envisagez-vous de faire des stages de formation à court terme ?
Si oui, dans quels domaines ?

Le domaine de l'enregistrement.

Abelton live.

Préparation au concours CNFPT.

Formation au concours de titulaire.

Technique vocale, percussions.

Formation de directeur d'établissement d'enseignement artistique.

Prendre la parole en public, Secourisme, Programmation de spectacles, Lumières et son.

Oui, création.

Prise de son et tout ce qui a trait à la musique en général.

Dans le domaine pédagogique.

Informatique musicale (édition de partitions), acquisition de la rythmique par le corps, initiation aux techniques du spectacle - sont des thèmes de formation que j'ai vus sur des catalogues CNFPT et CEFEDM (Lyon) qui m'intéresseraient.

Appréhender le monde du handicap. Projet d'établissement.

Oui bien sûr tous les stages en musique m'intéressent.

Poursuivre ma formation pour l'adaptation de mon enseignement au public en situation de handicap, me former à la direction d'ensembles, et préparer le prochain concours CNFPT.

Préparation au Concours ATEA 2018 (lieu : Saint-Cloud).

Arrangement, lutherie.

J'aimerais suivre des formations pour les publics à besoins particuliers (type formation MESH).

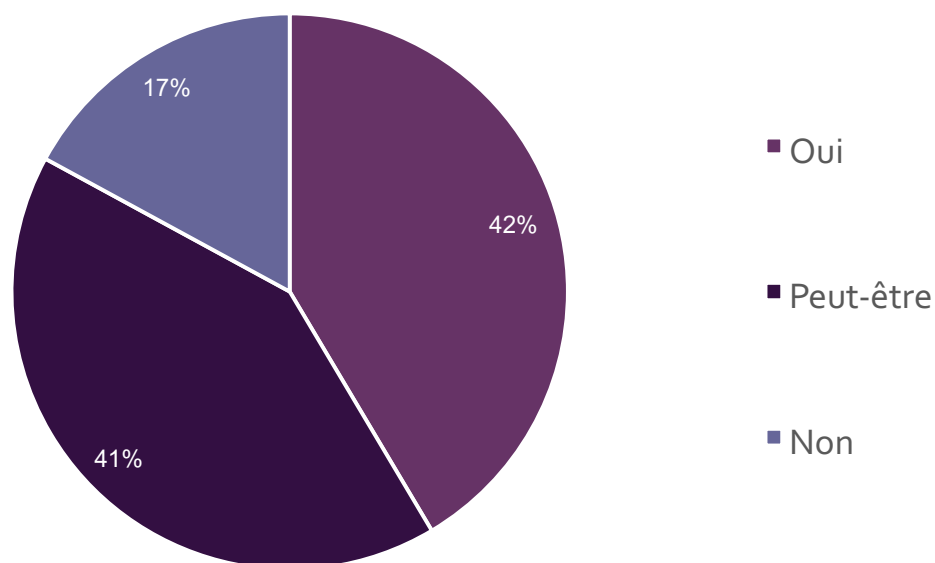
Coréen.

Pédagogie de groupe, violons dansants, colour strings.

Pédagogique, improvisation.

Gestion direction, réflexion sur les nouvelles pédagogies.

Si le CEFEDM de Normandie en organisait, seriez-vous prêt à y venir ?



RUBRIQUE LIBRE

Dites-nous ce que vous auriez envie de nous dire et qui ne figurait pas dans cette enquête (suggestions, autres questions, réflexion générale...)

Un grand merci pour la qualité de l'entretien lors de l'épreuve orale, et la bienveillance des équipes et du jury. Fusionner le D.E. (CEFEDM) et le grade d'ATEA (CNFPT) aurait fait tellement d'économies et aurait facilité les démarches trop complexes et discutables.

La qualité de l'intervention dépend directement de la qualité de l'intervenant.

Même si mon employeur actuel n'a pas tenu compte de mon D.E. et me laisse toujours au plus bas échelon car je ne suis pas titulaire, je suis très heureuse d'avoir pu le passer chez vous et bien sûr de l'avoir réussi. Et l'équipe administrative a été formidable. Merci énormément car ce diplôme que je devais préparer à 21 ans, ce qui a été refusé par mon premier directeur car les professeurs de chant avaient besoin de moi toute la semaine et le samedi, m'a beaucoup manqué durant les 20 premières années de ma vie professionnelle.

Je pense avoir dit plus haut que certains musiciens ont besoin de formation pour structurer leur esprit pour aborder un concours ou se faire accompagner pour l'obtention d'un diplôme, et il est évident qu'une VAE est en soi une remise en question et une épreuve qui peut demander l'aide de tierces personnes, donc il me semble fondamental que les CEFEDM continuent leur travail. En revanche, je pense surtout que l'Etat fait tout pour tirer vers le bas le niveau dans les conservatoires et asservir les profs, à qui ils demandent de plus en plus d'enseigner pour 19€/h en pratique collective de façon à "offrir la musique à tous" et rentabiliser le maximum d'élève pour le minimum de profs à qui on distribue le moins d'heures possible, ou le maximum d'heures mais sans possibilité d'évolution. Au vu des questions imposées à l'époque par le CEFEDM de Normandie, je sais que les responsables sont politiquement largement POUR cette dérive de l'enseignement organisée par l'Etat. Pour être intervenu à Lille, en tant que formateur, j'ai trouvé beaucoup plus de souplesse dans l'abord de la VAE pour le D.E. (moins de questions imposées, proposition d'un dossier plus "autonome" de la part de l'élève, moins de textes administratifs imposés même s'ils restent abordés) et des retours que j'ai eus, je pense que les jurys sont plus souples. Il y a notamment un président de jury à Rouen qui est (d'un avis unanime) tout simplement détestable et devrait se remettre en question. J'ai eu la chance de ne pas tomber sur lui, ou peut-être a-t-il eu la chance de ne pas tomber sur moi !

Merci pour votre aide.

Durant le questionnaire j'aurais souhaité aborder plus en détails les conditions de travail en cochant plusieurs cases selon les questions posées, par exemple travaillant au sein d'une école associative je suis obligé en parallèle d'être autoentrepreneur pour pouvoir vivre correctement de ma passion, la situation précaire des enseignants en école associative n'est souvent pas assez montrée.

J'ai été très heureux de trouver dans la validation des acquis de l'expérience une voie d'accès au Diplôme d'État correspondant à mon parcours et à mes spécificités individuelles. La formule retenue (accompagnement, dossier...) m'a permis de mettre en avant mes compétences et mon expérience avec efficacité, sans les dénaturer.

Ce qui m'a étonnée au cours de ma formation, c'est que mes collègues qui avaient fait une VAE au CEFEDM de Lyon 2 ou 3 ans plus tôt n'avaient pas du tout eu le même parcours dans le cadre de leur VAE, pas du tout les mêmes demandes quant à la constitution du mémoire (une vingtaine de pages succinctes seulement, et pas toutes ces questions à traiter) - d'une certaine façon j'ai pu trouver par moments cela injuste que les exigences pour un diplôme national ne soient pas les mêmes partout en France, parce que ce n'était vraiment pas évident à mon âge (53-54 ans à ce moment-là) de me replonger dans une telle démarche d'étude, de réflexion et d'écriture, que c'était lourd à porter parallèlement au travail et à la vie de famille, et que je m'étais mis une difficulté supplémentaire en m'inscrivant dans un centre vraiment éloigné géographiquement, mais je ne regrette absolument pas d'avoir eu à faire tout cela, je crois qu'au contraire cela m'a vraiment enrichie et que ce n'est pas un diplôme "au rabais", et que finalement suivre leur parcours qui me paraissait à ce moment-là tellement plus léger et plus facile ne m'aurait pas apporté autant.

La première chose qui me vient à l'esprit est un grand MERCI. Grâce au CEFEDM, j'enseigne actuellement au CRD du Mans et c'est un épanouissement autant personnel que professionnel. J'ai la chance d'échanger avec énormément de mes collègues et cela me permet de continuer d'évoluer dans mon enseignement et de poursuivre la remise en question que j'avais entamée pendant et après l'accompagnement que j'avais suivi au sein du CEFEDM. J'espère vous dire à bientôt pour la préparation au concours ATEA en espérant pouvoir la suivre.

Des personnes humaines à tous les niveaux (secrétariat, encadrement). L'obtention du D.E. a été une grande fierté malheureusement je n'avais pas prévu la suite.

Cela a été un moteur pour créer des jeux afin de varier l'enseignement.

Malheureusement je me questionne sur mon avenir professionnel.

Président du jury de vae extrêmement agressif et propos de l'entretien portant assez peu sur la pédagogie et/ou la musique. Le jury se donnant une attitude toute puissante, arrogante et suspicieuse alors que nous sommes tous censés être pédagogues, aimer notre métier et défendre des valeurs !

On sort de cet entretien dévalorisé, on ne sait pas au final sur quel critère on a été jugé et le pourquoi de tout cela.

Ces pratiques sont selon moi d'un autre âge et me laissent un goût très amer.

Je précise que j'ai eu ma VAE suite à cet entretien et j'ai d'ailleurs appris que mon dossier avait été plutôt apprécié, d'où une incompréhension totale de tout cela !!

J'aurais aimé être accompagné mais mon employeur l'a refusé. Même si j'ai réussi à obtenir le D.E., j'ai passé une année difficile et souvent seule dans la construction de mon dossier.

Je constate que les CEFEDM et Pôles sup' forment et font passer le D.E. à de plus en plus de musiciens. Et dans le même temps je ne constate pas une réelle augmentation des postes ni même une obligation pour les conservatoires d'embaucher des profs diplômés. Ceci étant, sur le plan personnel, le D.E. m'aura apporté une réflexion sur mon activité que je n'aurais certainement pas eu tout seul ou du moins pas si profonde.

Annexe C3 - Liste diplômés 15-16-17.xlsx

Nom	Prénom	Email	Année d'obtention 1er DE	Année d'obtention 2ème DE
AERTGEERTS	Godefroy	aertgeerts_godefroy@hotmail.com	2017	
AUGUSTE-CHARLERY	Marie-Claude	msee-972@hotmail.fr	2015	
BARREL	Louisa	louisabarrel@gmail.com	2015	
BEUZE-POLYTE	Maryse	maryse.beuzepolyte@gmail.com	2015	
BÎRLEANU-VLAD	Dora	dora.vlad7@yahoo.fr	2016	
BISSON	Aurélie	bisson.aurelie@sfr.fr	2015	
BOCCOLI	Barbara	boccoli.barbara@hotmail.fr	2015	
BRAUN	Anaëlle	braun.anaelle@gmail.com	2016	
CONNER	Alison	alisontriggconner@gmail.com	2015	
DE BAYSER	Lucie	lucie.deb@outlook.fr	2016	
DECLERCQ	Émilie	mimidec62@yahoo.fr	2015	
DENOYER	Clémence	denoyer.clems@gmail.com	2015	
DHAUSSY	Amandine	amandine.dhaussy@laposte.net	2017	
DUBOIS	Maxime	m.dubois815@laposte.net	2017	
EL HAJRI	Amine	amine.elhajri-sollet@orange.fr	2017	
ESCOTTE	Thomas	thomas.escotango@gmail.com	2017	
FRANCKEN	Edgar	the-gagar@hotmail.fr	2016	
GIRARD	Ève	eveguidou.girard@gmail.com	2016	2017
GOLVET-GRAVINAY	Marcelle-Valérie	valeriegravinay@gmail.com	2015	
GUILLON	Cécile	cecguillon@voila.fr	2015	
HAUTCOEUR	Morgane	remidolasisol@gmail.com	2015	
HENRY	Grégoire	gregh51@hotmail.fr	2016	
JACARIA	Reine-Marie	reinemarie.nemorin@gmail.com	2015	
KARPP	Géraldine	grena06@hotmail.com	2016	
LAPIPE	Auriane	aurianelapipe@hotmail.fr	2015	
LEBOUC	Anne-Laure	annelaure.lebouc@gmail.com	2017	
LEFÈVRE	Odile	odile.callais@orange.fr	2017	
LEFRANCOIS	Christopher	christopherlefrancois@gmail.com	2015	
LONDONO RIOS	Catalina	catalina1369@hotmail.com	2016	
LUSLEY	Antoine	antoine50_8@hotmail.fr	2017	
MAINOT	Grégoire	gregoire.mainot@hotmail.fr	2016	
MENARD	Solène	solenemenard@yahoo.fr	2015	
NOGUES	Mathieu	mathieu_nogues@live.fr	2015	
ONABE	Mariko	nojirikko@yahoo.co.jp	2016	
PAM	Catherine	pamicess@gmail.com	2015	
PATEL	Charlotte	charlottepatel@hotmail.com	2016	
PLANCHOT	Marine	marine.planchot025@gmail.com	2016	
RACINE	Frédéric	fredracine@hotmail.fr	2015	
RACLOT	Ken-Sébastien	ks.raclot@gmail.com	2015	
RAVET	Lucas	lucas.ravet@wanadoo.fr	2015	
RICHER	Pierre	pierrolalune76@hotmail.fr	2015	
ROUXEL	Gaël	gaelrsl@gmail.com	2016	
ROUZIES	Adrien	adrien.rouzies@gmail.com	2016	
RUIZ	Audrey	audreyruiz@laposte.net	2016	
SEHATZADEH	Setareh	s.sehatzadeh@gmail.com	2017	
TOYAMA	Mai	maitoyama2310@gmail.com	2017	
VONDERSCHER	Julie	julievond@ntymail.com	2017	
WOLAS-LÉON	Bruno	bruno.wolas@gmail.com	2017	
ZIVKOVIC	Andjelka	zivkovic_andjelka@yahoo.com	2016	

Annexe C4 - Liste diplômés VAE 15-16-17.xlsx

Nom	Prénom	Email	Année Obtention
AMROFEL	Éric	e.amrofel@gmail.com	2015
AVINÉE	Nicolas	nicavinee@laposte.net	2016
BANQ	Benjamin	benjaminbanq@hotmail.fr	2016
BARBATO	Jean-Philippe	jpbarbato@orange.fr	2015
BATAILLE	Laurent	bataille.l@free.fr	2015
BEAUSSART	Ariane	abcdulot@neuf.fr	2016
BERGAUT	Anne	anne.bergaut.guit@gmail.com	2016
BIDON	Sébastien	sebastien.bidon@gmail.com	2016
BORDAT	Magali	magali.bordat@libertysurf.fr	2015
BOUGET-DUMONT	Anne	dumanne2@gmail.com	2016
BOUVIER	Alexandre	alx.bouvier@gmail.com	2015
CHARLEMAGNE	Aude	audecharlemagne@gmail.com	2015
CHARRIER	Sylvain	charrier.syl@gmail.com	2017
CHAZALVIEL	Bruno	brunochaza@hotmail.com	2016
CHOTEAU-MOURIAUX	Sylvie	sylvie.mouriaux@orange.fr	2015
CHRISTIANY TCHOVAKHINA	Maria	marie.christiany@gmail.com	2016
CLODET	Alain	alain.clodet@free.fr	2016
COQUEMPOT	Gaëlle	gaellecok@hotmail.com	2015
COSTE	Anne	anne.coste67@gmail.com	2016
CROUHY	Jean-Denis	jdcrouhy@gmail.com	2016
DE AQUINO JUNIOR	Luiz	luizdeaquino@hotmail.com	2015
DELOFFRE	Emmanuelle	emmanuelle-deloffre@free.fr	2015
DELOZIEN	Luc	lucdel@hotmail.com	2015
DOUCERAIN	David	daviddoucerain@yahoo.fr	2015
DUBOIS	Laurène	lau.dub@libertysurf.fr	2015
DUBOS	Sylvain	sylvain.dubos.pro@gmail.com	2015
DUCASSE	Jonathan	jonathanfree.d@free.fr	2015
DUSSON	Florent	lampassa@hotmail.fr	2015
EROKHINA	Marina	marinaerokhina@yahoo.fr	2015
FABER	Caroline	carolinefaber9@gmail.com	2016
FABLET-RENAUT	Anne	anne_fablet@hotmail.com	2015
FARINANGO MUENALA	Willan Segundo	willan.farinango@yahoo.fr	2016
FILET	Marcel Nicomède	marcelfilet@gmail.com	2015
FILLIÈRE	Eric	ericfilliere@free.fr	2016
GÉNASI	Faustine	genasi.faustine@orange.fr	2015
GERBI	David	david.gerbi@free.fr	2017
GIRARD	Pierre	pierregirard.58@orange.fr	2015
GIRARD	Christine	christinegirard78@free.fr	2016
GODART	Gabrielle	gabigoda@free.fr	2015
GOMEZ FERNANDEZ	Silvia	silviagof@gmail.com	2015
GOSSSELIN	Luc	luc.gosselin@free.fr	2016
GRAIZZARO	Elisabeth	elisabeth.graizzaro@free.fr	2016
GUÉVAR	Delphine	guevardelphine@yahoo.fr	2016
HELDERWERDT	Nicolas	heldernicolas@orange.fr	2015
KARAKAS	Oguz	karakas.o@hotmail.fr	2016
KESISOGLOU	Sonja	sonjakes@yahoo.gr	2015

Annexe C4 - Liste diplômés VAE 15-16-17.xlsx

LAMBERT	Lucas	lucas-lambert@hotmail.fr	2015
LAMBERTINI	Natacha	natlamb8@gmail.com	2015
LATIL	Delphine	delphinelatil@hotmail.fr	2015
LAURENT	Erwan	erwanlaurent@gmail.com	2015
LAVALLARD	Gautier	gautierlavallard@laposte.net	2015
LEBON	Geoffroy	vitalgeff@hotmail.fr	2015
LEGRAND	Jérôme	jerome73@gmail.com	2015
LEMESLE	Jérémie	jeremielemail@yahoo.fr	2015
LÉTÉ	Sébastien	letesebastien@gmail.com	2016
LETORT	Yann	yannletort@yahoo.fr	2016
LEVAILLANT	Jean-Charles	jeancharles.levaillant@gmail.com	2016
MACÉ	Anne-Elisabeth	a_zabeth@yahoo.fr	2016
MALHERBE	Christophe	tof.malherbe@gmail.com	2016
MARION-CHARRIER	Virginie	marion.virginie@neuf.fr	2015
MARNET	Michaël	contact@michaelmarnet.com	2015
MARTIN	Grégory	gregbass@neuf.fr	2016
MATHAUT	Sylvain	sylvain.mathaut@yahoo.fr	2016
MENDIOLA HERNANDEZ	Ana Miriam	ana.mendiolah@gmail.com	2016
MENGUY	Gwenaëlle	menguygwenaelle@gmail.com	2015
MERK-MASINGARBE	Marie	masingarbe.marie@orange.fr	2016
MICHEL	Olivier	quatreordres@hotmail.com	2016
MONCHECOURT	Benoît	benoit.monchecourt@gmail.com	2016
MOREAU-FLACHAT	Lionel	lmoreauflachat@free.fr	2015
MUSSON	Caroline	caro.musson@free.fr	2015
PÉNIN	Fabrice	peninfab@aol.com	2016
PÉRISSÉ dit PRÉCHACQ	Anne	anne.perisse@free.fr	2016
PIRES FILHO	José	piresderansart@yahoo.com.br	2016
PITARD	Maxime	maxime.pitard@gmail.com	2016
PLESSIS	Gabrielle	gabrielleplessis@gmail.com	2016
POULLE	Sébastien	sebpoulle@hotmail.com	2016
PREZ	David	davidprezsax@gmail.com	2016
RIVOALLANOU-DREVET	Philippe	ledrey@gmail.com	2016
ROUX	Grégory	gregory.roux@yahoo.fr	2016
SAINT-VILLE	Cynthia	cynthia.saintville@gmail.com	2015
SCALI	Jean-Philippe	scalijp@gmail.com	2015
SIMON HOULETTE	Isabelle	msimonhoulette@sfr.fr	2015
SIMONI	Nicola	simoninicola86@gmail.com	2016
SOUCHON	Jean-Daniel	jdsouchon@hotmail.fr	2015
TAT	Emmanuelle	emmanuelletat2@free.fr	2015
TSAPIS	Stéphane	steftsapis@yahoo.fr	2015
UNG	Stéphane	stephane.ung@outlook.com	2015
VANDEVOORDE	Arnaud	nonoguitar@aol.com	2015
VIADERO	Rémy	rviadero@hotmail.fr	2016
VILLELOUP	Nina	ninachpz@gmail.com	2016
VIVES	Guy	vivesguy@aol.com	2015
WESTRELIN	Olivier	olivier.westrelin@gmail.com	2015
WROBEL	Luiza	luiza.wrobel@laposte.net	2016



AUTO-ÉVALUATION PAR LES FORMATEURS

0

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture
CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90
Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z
Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.





À : formateurs et jurés du CEFEDem de Normandie

Dossier suivi par Yanik LEFORT

☎ 02 35 14 70 90 – 06 70 20 94 86

yanik.lefort@cefedem-normandie.fr

Objet : Evaluation du projet de formation et de certification du CEFEDem de Normandie

Mont-Saint-Aignan, le 22 décembre 2017

Madame, Monsieur, cher.e collègue,

Comme vous le savez, le CEFEDem de Normandie est un organisme de formation supérieure habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique (selon la procédure décrite dans la note jointe).

1

Dans la perspective de la prochaine campagne d'habilitation s'étalant d'octobre 2017 à juillet 2018 et qui concerne le Cefedem de Normandie, et à l'instar de la précédente campagne, il nous intéresserait de réfléchir une dimension pas toujours présente dans les politiques de formation, abordée comme *processus de régulation* : la question de l'évaluation. Il nous importe de la considérer à deux niveaux : d'abord au niveau du processus auquel vous avez contribué depuis 2014-2015 (cours, séminaires, pratiques musicales, mémoire, évaluations, jury de VAE...) ; ensuite, au niveau de la relation entre ce processus et les contenus de l'habilitation de la maquette du D.E. du CEFEDem de Normandie.

Dans l'hypothèse où vous accepteriez de participer à ce travail critique, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer votre retour si possible avant le 30 octobre prochain. La forme de votre évaluation est libre, mais il nous serait très utile que celle-ci, ou quelque extrait, puissent être communicables aux autorités de tutelle. Je ne manquerai pas de faire un retour de votre apport au collège de participants à la formation.

Vous remerciant par avance de votre contribution et de l'intérêt que vous portez au projet du CEFEDem de Normandie, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher.e collègue, en l'assurance de ma haute considération.

Yanik LEFORT

Directeur général

Copie à : DRAC de Normandie

Note explicative relative aux principes généraux régissant les modalités d'habilitation des établissements supérieurs relevant du ministère de la Culture et de la Communication à délivrer des diplômes nationaux et pistes pour l'auto-évaluation.

1. Principes généraux régissant les modalités d'habilitation des Centres de formation supérieure à délivrer des diplômes nationaux.

Le processus de Bologne entamé en 1999 a conduit à la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Ce processus vise à placer les systèmes d'enseignement supérieur nationaux dans un cadre commun articulé, en France, selon trois principes fondamentaux :

1. la mise en place d'une **architecture des études supérieures indexées sur trois cycles** (Licence : Bac + 3 ; Master : Bac + 5 et Doctorat : Bac + 8) ;
2. la mise en place d'un **système commun de maquettes et de crédits (ECTS)** pour décrire les programmes d'études et les rendre comparables ;

➔ Ces deux premiers principes rendent possible et encouragent la **mobilité des étudiants**, lesquels peuvent ainsi passer d'un cursus d'études à un autre moyennant une reconnaissance pleine et entière des contenus de formation suivis jusqu'à leur changement de cursus ou d'institution, au sein de la même structure ou au sein d'une autre dans l'espace européen.

3. **L'autonomie des établissements** : ce n'est plus l'État qui délivre les diplômes, mais l'Établissement supérieur, par délégation, **après habilitation** par les instances *ad hoc*.

Chaque ministère ayant charge d'enseignement supérieur a mis en œuvre ces nouvelles orientations de manière indépendante et selon son propre calendrier. Au sein du Ministère de la Culture et de la Communication, cette réforme s'est traduite, en particulier pour les diplômes professionnels, par l'indexation de ceux-ci aux critères d'une **approche par compétence**, logique qui s'est donc ajoutée aux critères de Bologne.

Une habilitation correspond donc à une **délégation de la signature d'un diplôme** conférée à tout établissement **pouvant en faire la demande** (dont la liste est précisée par décret ou par arrêté), **moyennant certaines conditions restrictives** 1° le respect des prescriptions définies par décret ou arrêté 2° leur vérification par un évaluateur indépendant (des évaluateurs extérieurs, le corps d'inspection ou l'Agence de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur HCÉRES...), 3° l'aval du ministère de tutelle et 4° le passage devant une commission d'habilitation.

La démarche est globalement la suivante : **l'établissement doit démontrer au travers d'un dossier de demande d'habilitation sa capacité à conduire un ensemble de candidats au(x) diplôme(s) visé(s) sur un territoire donné**. Fonctionnement, voies d'accès au diplôme proposées (formation initiale, formation continue, formation partielle, validation des acquis antérieurs, validation des acquis de l'expérience), ingénierie de formation permettant aux étudiants de maîtriser les compétences du référentiel à l'issue de la formation, budgets afférents, garanties sur le haut niveau des enseignants (Doctorat ou Master II), etc., doivent figurer dans le dossier de demande d'habilitation.

➔ En somme, il s'agit de rassembler dans un même document tout à la fois un projet pédagogique, un projet d'établissement, un projet de cursus, une maquette d'enseignement, un règlement des études, un règlement intérieur, des budgets et l'ensemble des justificatifs (conventions...).

Ce dossier est évalué puis, le cas échéant, habilité par le ministère de tutelle de l'Établissement pour une durée de 5 ans maximum.

Ainsi, c'est désormais l'Établissement qui garantit légalement la validité du diplôme. Il engage donc sa responsabilité. **En cas de non-respect d'une maquette de formation ou de toute procédure** indiquée dans le dossier d'habilitation, **le juge administratif peut être saisi** par tout étudiant (voie d'une formation) ou tout candidat au diplôme (voie de la validation des acquis de l'expérience). Il peut remettre en cause la décision finale de certification ou de non-certification. Cela explique l'importance de ce processus formel d'habilitation.

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture

CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90

Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le dossier de demande d'habilitation du CEFEDM de Normandie sera rendu public sur son site Internet : www.cefedem-normandie.fr

2. Textes de référence relatifs au diplôme d'État de professeur de musique

2.1. Les textes de référence pour le D.E. de professeur de musique sont les suivants :

- le Décret n° 2011-475 du 28 avril 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique ;
- l'Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme ;
- l'Arrêté du 29 juillet 2016 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme ;
- les Annexes de l'Arrêté publiées au Bulletin officiel du Ministère de la Culture et de la Communication n° 261.

2.2. Extrait de ***l'Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme*** (version consolidée au 07/10/2017).

« CHAPITRE IV

Conditions d'habilitation

Art. 20. – Peuvent être habilités à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique les établissements publics nationaux, les établissements publics de coopération culturelle et les établissements de statut associatif, dans les conditions définies au présent chapitre.

Art. 21. – Le directeur de l'établissement qui sollicite une habilitation à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique adresse au ministère chargé de la culture un dossier de demande d'habilitation comprenant les informations suivantes :

1° Informations administratives et financières :

- dénomination et adresse ;
- statuts ;
- présentation des instances de gestion ;
- nom et qualité de l'équipe dirigeante ;
- budget de fonctionnement prévisionnel des trois prochains exercices, en recettes et en dépenses et, le cas échéant, budgets réalisés des trois derniers exercices écoulés ;
- composition et organisation de l'équipe administrative ;
- organigramme de l'établissement, précisant notamment comment sont coordonnées en son sein les formations pédagogiques ;
- descriptif de l'ensemble des locaux et des équipements en matériel pédagogique, informatique et technique utilisés dans l'enseignement et mis à la disposition des étudiants.

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien sont dispensés de produire cette partie du dossier, à l'exception des informations relatives à la coordination des formations pédagogiques.

2° Informations relatives à l'organisation des formations et aux modalités de délivrance du diplôme :

- organisation et contenu des enseignements permettant de vérifier que ceux-ci permettent d'acquérir les connaissances et compétences générales et professionnelles définies par le référentiel du diplôme ;
- disciplines, domaines et options au titre desquels est sollicitée l'habilitation ;
- articulation de la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de musique et de la formation conduisant au diplôme national supérieur professionnel de musicien ;
- conventions ou projets de conventions avec une ou des universités, précisant les articulations de la formation au diplôme d'État de professeur de musique avec une formation menant à la licence ou au diplôme universitaire de musicien intervenant, pour les étudiants qui le souhaitent ;
- toute convention ou projet de convention nécessaire à la mise en œuvre de la formation, notamment pour les stages pratiques de pédagogie ;
- liste et qualification des enseignants constituant l'équipe pédagogique, modalités de recrutement ;
- effectifs d'étudiants, en formation initiale et continue, au regard des besoins identifiés ;

- coûts totaux et par étudiant, montant des droits d'inscription, montant des frais de formation, modalités d'accompagnement de la recherche des prises en charge au titre de la formation continue ;
- modalités d'orientation et de positionnement des candidats à l'entrée en formation, moyens de communication mis en œuvre à cette fin, critères de validation des connaissances et compétences acquises par les candidats dans le cadre de formations antérieures ou d'une pratique professionnelle en qualité d'interprète ou d'enseignant, critères et modalités selon lesquels sont définies les durées et organisations des cursus ;
- règlements de l'établissement dont le règlement intérieur et le règlement des études qui décrit et définit notamment les modalités des concours et examens et les modalités d'évaluation et de délivrance du diplôme d'État de professeur de musique ;
- modalités de mise en place et de fonctionnement d'un conseil des études au sein de l'établissement ;
- modalités de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants au cours des trois années suivant l'obtention du diplôme ;
- modalités de mise en place de la procédure de validation des acquis de l'expérience, modalités d'accompagnement des candidats à l'élaboration de leur dossier.

Art. 22. – L'habilitation est conditionnée à l'intervention d'enseignants justifiant d'une carrière ou de travaux faisant autorité ou justifiant d'au moins cinq années d'enseignement de haut niveau dans la spécialité visée ou titulaires d'un diplôme français de niveau II ou I de la nomenclature interministérielle des niveaux de certification ou d'un diplôme étranger de niveau équivalent.

L'habilitation est également conditionnée au respect, par les établissements, des dispositions de l'arrêté au regard des conditions de formation et d'obtention du diplôme posées par l'article 3 du décret n° 2011-475 du 28 avril 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique. »

3. Pistes pour l'auto-évaluation

Librement inspiré du programme de l'agence européenne d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur *The Foundation for Quality Enhancement and Accreditation in Higher Music Education* <http://www.musique-qe.eu>¹ dont le cahier des charges complet est consultable à l'adresse : http://www.musique-qe.eu/userfiles/File/MusiQuE_Standards_2016-11.pdf, voici quelques éventuelles pistes pour l'auto-évaluation. Celles-ci ne tiennent pas compte de l'expérience réelle des acteurs au sein de différents processus (jury, formation, etc.), qui nous intéresse bien sûr au premier chef. Ces pistes ne constituent donc que des directions secondes.

1. Mission institutionnelle, vision et contexte

→ La mission institutionnelle et la vision sont clairement énoncées.

2. Objectifs du programme et contexte

→ Les objectifs du programme sont clairement énoncés et reflètent la mission institutionnelle.

3. Processus éducatifs

3.1 Le curriculum et ses méthodes d'enseignement (la manière dont il est décliné)

→ Les objectifs du programme sont atteints grâce au contenu et à la structure du curriculum ainsi qu'à ses méthodes de transmission.

3.2 Perspectives internationales

→ Le programme offre un éventail de possibilités aux étudiants d'acquérir une perspective internationale.

3.3 Évaluation

→ Les méthodes d'évaluation sont clairement définies et démontrent la réalisation des résultats de l'apprentissage.

4. Le profil des étudiants

4.1 Admission/qualifications à l'entrée

→ Il existe des critères clairs pour l'admission des étudiants, en fonction d'une évaluation de leur adéquation artistique/académique pour le programme de formation ou de certification.

4.2 La progression, la certification et l'employabilité des élèves

→ Le programme est doté de mécanismes formels de surveillance et d'évaluation de la progression, de la

qualification et de l'employabilité subséquente de ses étudiants.

5. Le personnel enseignant

5.1 Qualifications du personnel et activité professionnelle

→ Les membres du personnel enseignant sont qualifiés pour leur rôle et sont actifs en tant qu'artistes/pédagogues/chercheurs.

5.2 Taille et composition de l'effectif du personnel enseignant

→ Il existe un personnel enseignant qualifié suffisant pour la mise en œuvre efficace du programme.

6. Installations, ressources et personnel administratif et technique

6.1 Infrastructure, équipement

→ L'institution dispose de ressources appropriées pour contribuer efficacement aux apprentissages et à la qualification des étudiants tout au long des programmes de formation et de qualification.

6.2 Ressources financières

→ Les ressources financières de l'institution permettent la mise en œuvre réelle du programme.

6.3 Personnel administratif et technique

→ Le programme dispose d'un personnel support (administratif et technique) qualifié suffisant.

7. Communication, organisation et prise de décision

7.1 Processus de communication interne

→ Des mécanismes efficaces sont en place pour la communication interne au sein du programme (information...)

7.2 Structure organisationnelle et processus décisionnels

→ Le programme est sous-tendu par une structure organisationnelle et des processus décisionnels appropriés.

8. Culture *qualité* interne

Le programme a mis en place des procédures efficaces d'assurance *qualité* et d'amélioration.

9. Interactions avec l'extérieur

9.1 Les contextes culturels, artistiques et éducatifs

→ Le programme s'inscrit dans des contextes culturels, artistiques et éducatifs plus larges.

9.2 Interaction avec les professions artistiques

→ Le programme favorise activement les liens avec divers secteurs de la musique et d'autres professions artistiques.

9.3 Informations fournies au public

→ Les informations fournies au public sur le programme sont claires, cohérentes et précises.

3

¹ MusiQue est agréée par les organismes européens European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA), European Quality Assurance Register for Higher Education (EQAR) et European Alliance for Subject-Specific and Professional Accreditation and Quality Assurance (EASPA).

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture

CEFEDEM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90

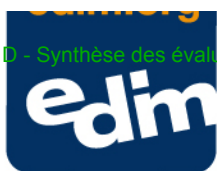
Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Auto-évaluation du CEFEDM

Liste des contributeurs :

- Daniel BEAUSSIER, directeur de l'EDIM de Cachan
- Claudine BLANCHARD-LAVILLE et Sophie LERNER, universitaires
- Dominig BOUCHAUD, jury VAE en musiques traditionnelles
- Denis CHANCEREL, formateur en jazz
- Michel CUKIER, inspecteur général honoraire du Ministère de la Culture et de la Communication
- Françoise DUCOS, ancienne conseillère pédagogique en flûte traversière
- Madeleine LIANDIER, formatrice (accompagnatrice de projets d'étudiants)
- Coline MIALLIER, professeur de Culture musicale
- Jean-Marc QUILLET, directeur adjoint du CRR d'Amiens
- Nathalie SCHULMANN, formatrice AFCMD
- Jean-Pierre SEYVOS, compositeur, formateur
- Jean-Luc TAMBY, docteur en musicologie, enseignant au CRR de Rennes
- Richard WITTORKI, directeur de l'ESPE de l'Académie de Rouen



enseignement
diffusion
information
musiques

Témoignage de Daniel Beaussier, Directeur de l'EDIM, Président de la FNEIJMA en lien avec les fonctions exercées avec le CEFEDM de Normandie.

Jury

La première fonction a été comme membre du jury pour le tutorat de DE Jazz encadré par Vincent Jacqz, responsable du département Jazz, pour 2 étudiants du CEFEDM (Eve Girard et Olivier Normand) en saison 15/16. J'ai donc fait 3 séances de jury pour l'épreuve pédagogique.

D'emblée, le principe de l'épreuve en 2 temps m'a séduit par son exigence autonome et ouverte.

Les documents d'informations fournis étaient d'une grande précision tout en laissant un cadre ouvert là encore pour le jury.

Enfin, les épreuves et délibérations étaient aussi rigoureuses qu'enrichissantes pour moi, le temps global était confortable permettant de vrais échanges avec le candidat et le jury.

Encadrement de Tutorat

Saison 15/16

Un tutorat a été réalisé pour un étudiant en DE MAA (David Leopoldie) dans des conditions un peu urgentes de fin de saison. C'était clairement un challenge car le temps ne permettait pas de réaliser un tutorat aussi complet que pour les 2 étudiants en DE Jazz.

Ajoutons que l'étudiant avait un profil moins académique ce qui n'était pas sans une certaine cohérence avec les spécificités fortes des MAA par rapport au Jazz. Il fallait donc de la part de tous les acteurs (EDIM, CEFEDM, Étudiant) une créativité aussi exigeante que souple, ce qui convient bien aux musiques invoquées (et définit assez bien le groove souvent invoqué)

Ce tutorat arrivant en fin de saison, le suivi de cours plus programmatique était réduit, et nous avons donc privilégié une large observation des pratiques collectives avec

- des échanges avec divers enseignants de l'EDIM (Les cycles Jeune et amateur ont 900 Elèves) lors de leur cours
- un accompagnement d'atelier constitué de l'EDIM. Les échanges entre nous amenant une synthèse structurante.
- Le suivi de nombreux concerts de fin de saison
- La tenue d'un journal de tutorat factuel

Saison 16/17

Après avoir obtenu le DE Jazz, Eve Girard a souhaité présenter le DE MAA et donc son tutorat a commencé en Février 2017 à EDIM.

Le planning permettant un propos complet et progressif nous avons fait en synergie avec l'acquis du stage DE Jazz

- Observation de cours des 3 cycles avec un focus sur les pratiques MA
- Mise en situation très autonome de Eve avec un atelier du DEM MAA de EDIM et en lien avec le programme du professeur d'atelier (Chant Haïtiens arrangés « jazz »)
- Suivi Conseil d'un projet UV Concert d'une élève DEM MAA (UV obtenue en Juin d'ailleurs)
- Echanges nombreux sur la base d'un journal d'observation afin de dégager des principes et cadres structurants.

Je participais aussi au jury comme Directeur de l'établissement et responsable tutorat.

Examen d'Entrée au CEFEDM de Juin/Juillet 2017

J'ai donc participé à l'examen d'entrée de Juin/Juillet soit 5 jours d'épreuves et délibérations avec environ 35 candidats dans tous les styles (Classique/Jazz/MA) Les planning et contenus de l'épreuve (Ecrit, Mise en situation, Jeu, Entretien) étaient très clairs et structurants. Le jury d'une qualité et complémentarité excellente. Ces jours furent donc de nouveau un plaisir musical, pédagogique et convivial.

Brève Synthèse d'art et de vie

J'ai apprécié en priorité le bon équilibre entre

- un apport d'information, lexicale, concept intense et ambitieux, des concepts
- un cadre fort et ouvert toujours au service de la créativité de l'artiste enseignant

L'expression et transmission de cette complexité à mesurer évaluer est toujours un challenge quotidien car on court le risque « quantique » que la mesure perturbe l'effet.

Ici, il n'en est rien car le propos explicite est toujours au service de l'implicite artistique.

De simple à complexe, je dirai simplexe

Ce qui me fait penser à cette analogie sur la pédagogie du *blues* : jouer le *blues* 3 accords est abordable à tous mais aussi sophistiqué que jouer le chef d'œuvre de Mingus *Goodbye Pork Pie Hat* avec 20 accords sous réserve qu'on dose l'usage du chemin harmonique au service des 6 notes basiques de la gamme blues. Voilà l'enjeu de l'évaluation **simplexe**.

Cela rejoint notre échange en jury de juillet avec ce guitariste « jazzcompliquéquisonnepas" sur ce moment de génie simplexe : que se cachait il derrière les 20 ré du solo de Miles *So what* dans les 2 A initiaux . Encore fallait-il que le candidat perçoive la présence première de ces 20 ré...

Maitres

Souvent, j'aime à m'aider dans cette transmission de citations de maitres incontournables

En voici 3 parmi de nombreux tous exaltants et prolixes en messages.

Monk : « Quand tu swingues, swingue plus »

Georges Braque : « avec l'âge , L'art et la vie ne font qu'un »

Miles Davis : « Do not fear mistakes, They are none »

Et quelques « images »



Nous avons été sollicitées par le Cefedem en tant qu'enseignantes-chercheuses en Sciences de l'Education pour proposer aux étudiants un dispositif groupal d'analyse clinique de leur pratique enseignante. Il s'agit d'un module de formation que nous proposons dans d'autres contextes professionnels, en formation initiale comme en formation continue. Chacune de nous a témoigné de ce type de travail dans plusieurs publications (Claudine Blanchard-Laville, 2001, 2012, 2013 ; Lerner, 2017) et s'agissant du dispositif proposé au Cefedem, nous avons publié toutes les deux dans un ouvrage paru en 2017 et dirigé par A. Dubois : *Accompagner les enseignants. Pratiques cliniques groupales* (L'Harmattan, Collection Savoir et formation).

Ce travail réflexif groupal nous semble pertinent dès le début du métier de professeur pour ces musiciens professionnels, afin de prendre conscience de la complexité de la relation enseignante, d'en appréhender toutes les dimensions, au-delà des contenus didactiques. L'enjeu de ce dispositif réside dans l'aptitude à reconnaître pour chacun la part subjective de sa pratique en lien avec sa propre construction identitaire de musicien.

C'est dans cet objectif que nous avons proposé de co-animer ces groupes d'analyse clinique de la pratique enseignante depuis 2011 auprès de 7 promotions successives. Au fur et à mesure du temps, ce dispositif a été progressivement ajusté pour l'adapter à ce public d'enseignants musiciens comme on peut le lire dans nos publications récentes.

Le protocole de travail s'est maintenu à l'identique jusqu'à aujourd'hui :

Le premier temps consiste en une présentation d'une situation tirée de sa pratique d'enseignant que l'étudiant souhaite interroger avec le groupe. S'ensuit une phase de questions des membres du groupe pour éclairer la situation et apporter davantage de précisions. À partir des éléments recueillis, le groupe associe et propose des pistes de réflexion à l'exposant du récit qui livre son ressenti au fur et à mesure de ce qui lui est proposé par le groupe.

Le travail à propos d'une situation s'étale sur une petite heure et il est repris à la séance suivante pour être approfondi, après un temps de maturation psychique entre les deux séances.

Trois principes régissent le travail d'AP : confidentialité, bienveillance/respect de la personne qui expose et non jugement.

Concernant les effectifs de chaque promotion, nous avons constaté que le travail est plus difficile quand les effectifs sont élevés (+ de 15) mais aussi à l'inverse lorsqu'il n'y a qu'une dizaine d'étudiants.

Depuis trois ans, nous présentons le dispositif d'Analyse de Pratiques lors d'une demi-journée organisée par le directeur du CeFeDeM qui explique aux nouveaux étudiants la finalité de ce module dans l'ensemble de la formation. Pour nous, il s'agit d'explicitier les enjeux du travail et les caractéristiques de notre approche en insistant sur la spécificité de ce travail groupal, eu égard notamment à sa dimension coopérative, dimension qui est inhabituelle dans les modalités pédagogiques de la formation du musicien et futur enseignant. Lors de cette présentation, sont invités deux anciens étudiants volontaires pour venir partager leur expérience de ce dispositif et répondre aux questions des nouveaux étudiants. De sorte que, grâce à leur témoignage, ces derniers puissent s'engager plus rapidement dans le travail.

Les thématiques des situations mises au travail sont très diverses et correspondent bien aux préoccupations des enseignants à l'entrée dans le métier avec quelques spécificités liées à leur identité de musiciens. En voici quelques exemples :

- Se sentir légitime en tant que professeur, alors qu'on est à peine sorti soi-même de son statut d'élève
- Le statut de remplaçant dans un établissement (où assez souvent on a été soi-même élève)
- Donner des cours particuliers au domicile de l'élève

- Enseigner à des enfants « différents »
- La relation aux parents d'élèves
- La problématique adolescente dans le parcours musical de l'élève
- Le sentiment d'impuissance face au sentiment d'impuissance de l'élève...

Nous avons pu observer qu'un temps est nécessaire avant que les étudiants s'autorisent à participer pleinement et à se saisir des outils de travail que nous leur proposons car ils sont habitués à ce que les enseignants leur transmettent des savoirs théoriques ou pratiques et non à ce qu'ils construisent eux-mêmes du sens à partir de leur vécu, de leurs ressentis et des souvenirs de leur parcours d'apprenant musicien. La mise en mots de leurs expériences demande des efforts à certains d'entre eux car l'activité langagière et les échanges verbaux ne sont pas au cœur de leur pratique. Pour d'autres, la prise de parole et l'expression verbale sont plus aisées et facilitent le travail élaboratif.

La plupart d'entre eux s'accordent pour dire au moment du bilan, que ce travail a été fructueux pour eux malgré ses contraintes. Ils ont pu prendre conscience de phénomènes jusqu'ici inconnus d'eux et dont ils reconnaissent la portée sur le plan professionnel. Ce constat s'exprime notamment au moment de l'entretien individuel qui fait suite à l'envoi d'un texte aux animatrices dans lequel chaque étudiant reprend par écrit les différentes étapes du travail autour de la situation qu'il a exposée. C'est souvent à l'occasion de cette dernière rencontre - qui n'est pas une situation d'évaluation mais l'occasion d'avancer un peu plus dans le cheminement réflexif – que les étudiants témoignent des effets qu'ils perçoivent du travail d'analyse de pratique.

Éléments bibliographiques

Blanchard-Laville, C., Lerner-Seï, S. (2017). Sensibiliser des musiciens professionnels en formation à l'analyse de leur pratique enseignante. A. Dubois : *Accompagner les enseignants. Pratiques cliniques groupales*. Paris : L'Harmattan.

Blanchard-Laville, C., Pestre, G. (2001). L'enseignant, ses élèves et le savoir. Le dispositif Balint à l'épreuve des enseignants dans C. Blanchard-Laville, D. Fablet, *Sources théoriques et techniques de l'analyse de pratiques*, Paris : L'Harmattan. p. 55-63.

Blanchard-Laville, C. (2001). *Les enseignants entre plaisir et souffrance*, version numérisée en 2013, Paris : Puf.

Blanchard-Laville, C. (2012). Pour une clinique groupale du travail enseignant. *Cliopsy*, 8, 47-71 (www.revuecliopsy.fr).

Blanchard-Laville, C. (2013). *Au risque d'enseigner*. Paris : Puf.

Lerner-Seï, S. (2017). Pour une approche clinique de la construction du soi professionnel chez des musiciens enseignants. F. Joliat, A. Güsewel & P. Terrien (Eds), *Les identités des professeurs de musique*, Paris : Editions Delatour. 65-80.

Quimper, le 27 octobre 2017

Quelques réflexions « en vrac »

sur mes expériences d'évaluateur ou d'év.A.E.luateur au CEFEDM de Normandie dans le cadre de V.A.E. au diplôme d'état de professeur de musique en 2014, 2015, 2016.

Le dossier de présentation des acquis de l'expérience : du plus mince au plus volumineux, ce dossier permet assez vite de comprendre la personnalité, la démarche, la réflexion, le niveau de compétences du candidat (à la fois par ce qui y est écrit et ce qui n'y figure pas, et par la façon dont cela est exprimé). Suscitant quelques interrogations qui permettent de questionner ensuite le candidat sur des points précis. (les sujets non obligatoires à traiter pouvaient être très utiles pour le candidat et pour le jury)

Le déroulement de l'entretien : par sa parole, le candidat exprime sa conception du métier, comment il procède, comment il résout les difficultés rencontrées. Ce qu'il a appris dans sa propre formation mais aussi ce qu'il a appris « sur le terrain », avec ses élèves, avec ses échecs, ses réussites... Les différentes questions du jury (là les membres du jury doivent savoir être perspicaces, avoir du doigté etc...) permettent d'affiner, d'approfondir les notions abordées et de sortir (ou pas) du discours stéréotypé dans lequel le candidat peut être enfermé.

Etonnement : certains candidats (souvent parce qu'ils ne se considèrent pas comme des « virtuoses exceptionnels », qu'ils enseignent dans de « petites écoles de musique », qu'ils n'ont pas réussi à avoir « au bon moment » les diplômes requis...) n'ont absolument pas conscience de la qualité de leur enseignement, de leur grande implication professionnelle, de la créativité de leur pédagogie ; alors que d'autres, auréolé de « leur niveau musical exceptionnel » se croient d'office pédagogues hors pairs...

Grille d'évaluation : dans un 1^{er} temps, j'étais méfiant de la grille d'évaluation mais vu l'hétérogénéité des candidats, des parcours et des disciplines, la grille d'évaluation me paraît être un fil rouge précis et ouvert qui permet

- de conduire les entretiens sans négliger les nombreux domaines de compétences à « vérifier »

- de permettre au jury d'avoir une vision claire et globale de là où en est le candidat : un candidat peut être très compétent dans tel domaine mais complètement « à la masse » dans tel autre domaine ; en cas de désaccord ou de doute entre membres du jury, le fait de se reporter à la grille permet de sortir de « l'émotionnel » et de décider, point par point, ce qui peut être validé complètement, partiellement, ou pas du tout...

D. Bouchaud 27.10.2017

QUESTIONS

Voulez-vous être évalué ?

Évaluation: soumis ?
Évaluation: tout p... ?

Évaluation: soumis:

Évaluation : notation "tarte à la crème" ?

Évaluer quoi ?

Evaluer qui?

L'evaluation: une ideologie?

Methodologie ?
L'évaluation,
 $\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n q_i$
 $\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n q_i$
 $\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n q_i$

132

15/3/20

L'évaluation au 21^{ème} siècle: Avance ou Imposture?

Denis Chancerel

Formateur

Module jazz

Octobre 2017

J'interviens au CEFEDM, au sein d'un dispositif de trois formateurs, pour aborder avec les étudiant.e.s, les langages liés au Jazz.

Le constat établi après la mise en place du premier dispositif que nous avons mis en place jusqu'en 2015 s'avère assez mitigé, autant sur le plan de la motivation que sur l'implication des étudiant.e.s dans les différents aspects du module, même si les travaux proposés lors de la journée d'évaluation sous forme d'un « workshop » restent de bonne qualité et relativement créatifs. Au début de la session 2016 j'ai proposé un nouveau dispositif à partir duquel nous avons pu élaborer, avec l'équipe, un fonctionnement pour permettre aux étudiant.e.s de préparer un répertoire, qui sera présenté à l'issue de la formation, construit à partir de standards de jazz et d'arrangements de thèmes issus d'esthétiques variées (folk, rock, variétés, classique, traditionnel..) en partant de leurs propositions, de leurs recherches et de nos suggestions.

À partir de ce socle les étudiants peuvent aborder et expérimenter, avec l'aide des formateurs ainsi qu'au cours de séances en autonomie, les différents éléments que constitue le langage du jazz. Nous avons ainsi constitué des groupes fixes de cinq personnes environ sur la totalité de la formation.

À l'issue de la première année de ce dispositif, les choix arrêtés semblent concluants même si la réorientation proposée a quelque peu perturbé l'organisation des cours de la dernière promotion. Cependant, il nous a semblé nécessaire de consolider les contenus de nos différentes interventions et d'établir un programme qui décline plus précisément, les différentes étapes de la construction du répertoire, l'élaboration des arrangements, le travail en atelier, l'utilisation des outils proposés ainsi que les incidences de ce module jazz dans les pratiques pédagogiques et musicales de chacune et de chacun.

Les trois formateurs, qui interviennent, apportent par la diversité de leurs parcours et leurs spécificités, une complémentarité bénéfique à ce module.

Je souligne également l'importance de ce module Jazz dans la formation, étant donné qu'une

grande majorité des étudiant.e.s a peu, voire pas du tout abordé ce domaine durant son parcours antérieur. Ce module, au vu du volume d'heures (une soixantaine, ce qui est loin d'être négligeable puisque correspondant quasiment à un premier cycle instrumental de l'enseignement initial), reste une première approche qui pourra, bien sûr, être exploitée et approfondie par les étudiant.e.s à l'issue de leur formation.

Pourquoi du jazz ?

Au-delà de l'aspect multiculturel, l'approche de l'esthétique « jazz » permet « d'utiliser » son instrument d'une manière différente. Apprivoiser des idées pour les mettre en forme de manière instantanée, penser l'instant, en fonction du contexte musical, humain et des contraintes harmoniques.

Acquérir une connaissance du matériel harmonique pour se l'approprier et parfois s'en défaire. Prendre de la distance avec la partition, l'écriture et favoriser l'oralité. Se positionner différemment dans la pulsation et maîtriser un tempo.

Toutes ces compétences peuvent bien sûr être développées dans d'autres pratiques de la musique. Alors, le jazz, parce qu'il est une approche structurée différente ; le jazz, parce qu'il est un monde à lui seul. Le jazz, par ce qu'il n'est pas le seul monde. Il y aurait eu un grand nombre d'autres musique possibles.

Michel CUKIER

Président de jurys de fin de formation au DE au titre du Ministère de la Culture
Président de jurys de VAE pour la délivrance du Diplôme d'Etat au titre du CEFEDM de Normandie

Membre du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Périodes :

2013 : 5 journées

2014 : 3 journées

2015 : 2 journées

2016 et 2017 : participation au Conseil scientifique

**Évaluation de la formation et des dispositifs d'évaluation
du CEFEDM de Normandie**

A – Jury de délivrance du DE par le biais de la VAE

I – Contexte personnel :

Ces dernières années, j'ai participé, au CEFEDM de Normandie en tant que Président à des jurys de VAE pour la délivrance du diplôme d'État en musique. La fonction proposée était en rapport avec mon parcours d'activité professionnelle en tant qu'Inspecteur Général de la Création et des Enseignements Artistiques auprès du Ministère de la Culture, domaine « musique », mais aussi en tant que formateur en divers stages ayant trait à l'enseignement artistique, musical en particulier. On saura que, par ailleurs, je me suis activement investi dans la rédaction et la réflexion concomitante des textes-cadres qui ont successivement donné naissance à la création des CEFEDM, de certains DE, du DNSPM, des référentiels de formation initiale, supérieure et professionnel. Aussi, mon regard sur l'évaluation des formations tel que le CEFEDM de Normandie les a conçues dans sa partie VAE, est à mettre nécessairement en perspective avec mon parcours passé. Je me centrerai ici, bien évidemment, sur la dimension d'observation du dispositif VAE.

II – Dossier documentaire :

Le CEFEDM fournit un large panel d'information sur les textes réglementaires existants. Tout candidat y a accès par recherche documentaire personnelle sur une liste conseillée. Le référentiel de formation spécifique au CEFEDM de Normandie est adjoint.

Nota : la spécificité de ce CEFEDM comme ceux de Rhône-Alpes est leur autonomie juridique. Ils fonctionnent par promotion d'étudiants avec des formations étalées sur 2 ou 3 ans. L'autonomie a favorisée la possibilité pour les CEFEDM de cadrer leurs contenus de formation sur le référentiel national en construisant des cursus complets

remplissant la totalité des objectifs fixés par le texte réglementaire. Ce n'est pas le cas dans les pôles supérieurs, sauf exception. Les contraintes financières comme la nécessité effective ou ressentie d'obligation de gérer avec les personnels en place dans la formation initiale ou à l'université, ont poussé à réduire et les volumes horaires consacrés *stricto sensu* à la formation pédagogique et à dissoudre les interconnexions entre les formations dès qu'elles nécessitaient un engagement financier ou de personnel « extérieur ».

Conséquence pour les candidats et les membres de jurys, ils ont à leur disposition, pour ceux qui ont la perspicacité d'analyse et le temps de les étudier, des référentiels de formation qui sont tellement divergents qu'ils en faussent la mise en perspective de leur propre bilan de compétences (qui vont constituer la validation de cette expérience) au regard des fondamentaux et priorités de maîtrise liées au diplôme dans les pôles. Pour être précis : dans certains cursus proposés, la formation pédagogique peut être considérée comme un « supplément d'âme » que bien des tâtonnements de terrain remplacent aisément et de manière plus constructive. Ou encore : l'aura d'un artiste peut remplacer les diplômes. Ou encore : des enseignants procédant à partir de fausses approches du SOP (ou aucune connaissance) peuvent être de formateurs habilités puisque les centres les habilitent...

L'autre document spécifique à ce CEFEDM est le dossier d'orientation remis aux candidats afin qu'ils réalisent leur livret 2.

III – à propos du livret 2 et de l'accompagnement :

Chaque CEFEDM a établi ses modalités propres pour « accompagner » les candidats au DE par VAE dans la rédaction de leur livret 2.

Notons que pour les jurys organisés par le CEFEDM de Normandie auxquels j'ai participé, aucune erreur administrative dans la validation des livrets 1 acceptés. En revanche, constat : les conditions à remplir, même si elles s'inscrivent dans la logique d'ensemble de la Loi, manquent d'exigence au niveau de l'expérience pédagogique. Le texte est fondé sur la durée d'exercice et la nature des activités. Certains candidats peuvent se présenter « trop jeunes » tout étant de « vieux briscards » dans la rédaction et la connaissance des textes afin d'écrire un livret 2 « ad hoc ». Le Livret 2 ainsi rédigé peut être un paravent théorique non acté par une mise en œuvre réelle sur le terrain dans la durée. Comment donc éviter le détournement de l'esprit de la loi alors que, de fait, ces candidats procéderaient d'une inscription en formation initiale supérieure ?

C'est là que la stratégie du CEFEDM de Normandie devient intéressante.

On constate que l'accompagnement (cf. *infra*) est conçu sur les bases de sa vocation, à savoir une aide à la conception et non une formation. La tentation est forte de justifier l'investissement financier des candidats ou de leur employeur en facilitant la réussite par un dépassement du trait entre guide et formateur. Cela étant, l'aide fournie en respectant la règle favorise deux aspects bien plus formatifs que des recettes en ersatz, car le temps de l'accompagnement ne permet pas une vraie formation :

- le candidat fait un vrai travail d'autoanalyse sur son parcours,

- il structure une pensée sous une forme cohérente et complète (au moins, l'espère-t-on ...) qu'il a peu l'occasion de faire dans la plupart des cas en son (ses) établissement(s) d'enseignement.

L'autre aspect, celui-ci unique dans sa conception y compris dans la plupart des VAE délivrant un diplôme, est la proposition de plan que le CEFEDem fait aux candidats qui suivent l'accompagnement, pour rédiger leur livret 2. Il est fondé sur une suite de questions à aborder dans un esprit du global allant vers le « particulier » (qui peut se révéler très global dans la liste des 3 questions à traiter parmi les dizaines de propositions). Objectivement, je me suis interrogé sur le fondement juridique de cette exception dans le paysage. La DGCA n'a pas souhaité que ce dispositif soit prorogé. Le CEFEDem l'a donc retiré de son document public. Il n'est aujourd'hui que proposé de manière complètement non directive pour les candidats suivant l'accompagnement au simple titre d'une suggestion parmi d'autres. Cette question a été étudiée lors d'un recours au tribunal administratif par le juge qui l'a pourtant validé. L'une des questions était le caractère directif dans la mesure où l'impeccable logique affichée rendait obligatoire le type de construction du livret à rendre. Les candidats pour un grand nombre s'inscrivent en positionnement d'infériorité face à l'institution et en hâte de reconnaissance pour la plupart. Ils pensent « rendre une copie » comme un lycéen le ferait (sans lecture péjorative du mot) plus qu'à concevoir un mémoire personnel de type Bac+2 au minimum (positionnement du DE dans le répertoire national de certification au moment des jurys que j'ai présidés).

J'ai pu personnellement constater en d'autres centres, que cette vision scolaire peut être renforcée par des plans « clés en main » qui s'efforcent de tout traiter en n'omettant aucun angle d'approche. Ce qui pousse le livret réalisé à multiplier les redondances, effet que l'on peut largement limiter en proposant un plan fondé sur des questions ayant leur propre logique interne sans toutefois pouvoir éviter les redites. C'est la seule remarque que je m'autoriserais au sujet de la proposition du CEFEDem de Normandie : les grands chapitres I et II (cf. le document-type en annexe) peuvent favoriser la répétition d'idées identiques sur sa conception du métier liée aux 3 priorités que l'on se donne. Pour le reste, il est aisé de suivre le raisonnement qui a prélué dans la proposition de questions et le soin attentif pour ouvrir largement les possibilités d'expression et de communication de ses convictions et de son expérience. Le CEFEDem a cherché obtenir que le candidat dépasse une normalisation figée par des diplômes, des récits pauvres en déductions et au contraire débouchant sur une problématisation des situations ou des banales copies revisitées des projets d'établissement aux règlements désuets comme il en existe encore beaucoup.

On verra que le CEFEDem a pêché par optimisme : les contextes d'exercice et la formation initiale « imprimée dans les gènes » empêchent les autos-lectures critiques sur son parcours. Ainsi, bien qu'ayant reçu une vaste bibliographie où puiser des références, les textes d'orientation fondamentaux du Ministère et les maints argumentaires d'explication existant n'ont très souvent pas été étudiés. Se pose ainsi la question devant laquelle les jurys peuvent apporter une réponse différente : le livret 2 est-il un document de recherche critique active ou un simple document destiné à la validation en l'état ? La profession connaît les antiennes : « il suffit de bien jouer pour bien enseigner », « j'ai des résultats par-delà tous les règlements car je suis performant dans « ma » classe ». Il faut savoir que dans les jurys auxquels j'ai participé, les antiennes ont eu la vie dure ! Curieusement, les seuls deux livrets que j'ai lus qui n'ont pas

du tout suivi le plan-type du CEFEDM, - ce qui était possible mais peu « risqué », ont été pour l'un, exactement dans l'esprit d'une autoréflexion approfondie et, pour l'autre, un surlignement de l'incompétence.

IV – Territoire ou territoires

L'ensemble des CEFEDM est habilité à délivrer le DE selon toutes les voies dont la VAE. Pour ce qui est de la VAE, les candidats choisissent leur centre pour s'inscrire. Dans l'absolu, ils ont les mêmes chances de réussite quel que soit le lieu. Dans la réalité, l'implantation territoriale de leur domicile, de leurs lieux et conditions d'emploi sans compter leur situation sociale et économique vont peser inégalement sur leurs chances de réussite.

La situation du CEFEDM de Normandie est emblématique à ce titre. Le territoire de rayonnement se répartit d'une manière équilibrée entre zones urbaines et rurales, zones industrielles et agricoles, zones de populations pauvres ou aisées, avec un « habitat vertical » très présent abritant des concentrations humaines fortement touchées par le chômage. La présence d'établissements d'enseignements artistiques épouse ce maillage d'une manière assez proche avec ce qui existe en France : associatif en ruralité, en régie publique dès que se densifie la population. Les choix des politiques et l'histoire des conservatoires vont impacter la nature de ce réseau. Certains départements ou régions (compétentes en ce domaine) n'ont pas accordé de crédits et encore moins de priorité à la formation professionnelle et initiale. D'autres sont très impliqués à travers l'existence d'associations de type ADDMDT, ARDMDT ou de services départementaux ou régionaux de la culture privilégiant l'enseignement¹. Lorsque l'implication des collectivités territoriales est faible ou excessivement prudente dans ses critères d'attribution de crédits à la formation professionnelle, cela peut expliquer le conservatisme installé et le peu de possibilités (ou de volonté) pour les directeurs de faire bouger les lignes. Il y a des havres d'innovation et de vastes zones de conformisme, y compris quand a été mise en œuvre les examens départementaux ou le DEM Régional.

Conséquence, l'implication régionale étant inexistante, les ADDMDT absentes, maints conservatoires restant attachés à la convention, les inscriptions à la VAE venue de la zone de rayonnement naturelle du CEFEDM de Normandie se font par des enseignants en recherche de reconnaissance de leur travail sans avoir exercé dans des lieux mettant en œuvre les orientations du Ministère de la Culture. Et cela est aussi vrai pour les étudiants en formation initiale et professionnelle supérieures. Au regard d'autres régions de France dotées depuis de longues années de plans de formation et de lieux d'application du SOP, les « normands » sont défavorisés.

Mais l'autre caractéristique territoriale des inscriptions au CEFEDM de Normandie procède de candidatures venant de l'Ile-de-France proche, en particulier en 2014 puisque ce CEFEDM est le seul qui avait organisé une session de VAE². La situation est très différente et intéressante.

¹ Le cas de la Région « parisienne » reste à part : beaucoup de moyens offerts par les collectivités territoriales et un conservatisme latent favorisé par une demande au-delà des potentiels d'accueil ... selon les critères « classiques » de règlement intérieur et des études.

² Il faut d'ailleurs s'interroger à ce propos sur certains types de cursus diplômants pour le DE organisés par les pôles supérieurs. Avec 200 heures de formation pouvant être grêlées par des ECTS voire des UE acquis par validation (VAA, VAE, ...), il est moins pesant pour les étudiants en filière formation professionnelle de passer

D'un côté, via l'ancienne Association Régionale, depuis 30 ans, des plans de formation très solides et diversifiés existent, y compris des préparations aux examens (renforçant ainsi les avantages d'habiter l'Ile-de-France) ; d'un autre côté, sans aucune pression face à la nécessité de trouver des élèves et utilisant des stratégies de sélection, la plupart des conservatoires « parisiens » utilisent des faux-semblants de logique SOP considérées comme performantes pour quelques élèves dans la filière classique ou en formation préprofessionnelle, voire professionnelle hors des pôles supérieurs. Cette situation « privilégiée » explique la difficulté de l'ex-CEDEFEM d'Ile-de-France de trouver des lieux d'application et les tuteurs mettant en œuvre des conceptions pédagogiques en accord avec la formation dispensée, malgré le nombre impressionnant de conservatoires dans la couronne parisienne. Conséquence, le SOP et la Charte sont connus mais sous forme théorique. Cette forme dématérialisée facilite l'inscription du Livret 2 dans les orientations professionnelles du Ministère de la Culture ; elle permet aux candidats à la VAE en cette région comme en Rhône-Alpes de construire leur livret 2 et de répondre aux questions du jury avec efficacité et conviction lors qu'ils exercent sur d'autres bases, voire d'autres convictions. Les « parisiens » qui ont suivi des formations au plan des associations régionales et départementales sont performants pour réussir la VAE ; les autres surlignent la pauvreté de la recherche pédagogique dans les établissements où ils enseignent.

V – l'accompagnement au sens large : du candidat aux membres de jury

La période antécédente au déroulement des épreuves est animée à deux niveaux par le CEFEDM, en dehors du suivi administratif. D'une part, la partie légale du processus, à savoir l'accompagnement sous condition de contribution financière des candidats, complémentaire à celle de l'inscription, d'autre part, l'homogénéisation des principes et attitudes des membres de jury (constitution qui comporte des aléas, réduits ici au minimum par les choix de la direction selon l'analyse que j'en ai faite).

Le CEFEDM essaye d'au mieux gommer les aspérités du système. De ce que j'ai pu en connaître à la lecture des dossiers et suite aux entretiens, guère de candidats sur les quelques qui en parlaient, ont été « cocoonés » par leur accompagnateur. Mais guère de candidats sont préparés au concept d'accompagnement. Ils ont des parcours où ils ont été éduqués (au sens littéral restreint) dans l'unilatéralité du rapport enseignant-élève, exerçant professionnellement au sein d'établissements où ils imposent des contenus techniques plus qu'ils ne développent la créativité et manquant de toute façon de moyens et « d'accompagnement » pédagogique pour le faire. En fait, ils voient l'accompagnateur comme un maître plus que comme un conseil. Au bilan, la plupart n'a pas su exploiter la bibliographie et les textes de référence dans le livret 2, orphelins d'indications précises à mettre au niveau conceptuel dans la partie principale ; en revanche, ils sont attentifs à adjoindre des annexes.

Se pose alors la question du « résultat » du travail des accompagnateurs. C'est, de fait, un nouveau métier. L'habitude dialectique d'un enseignant est de donner des pistes, d'observer

quelques dizaines d'heures en pôles supérieurs /département pédagogie que de s'astreindre à rédiger des dossiers prouvant son métier. Il faut simplement le temps et/ou la proximité territoriale pour venir. Pas sûr que le vernis superficiellement travaillé s'avérera aussi probant que des réussites à l'accès au diplôme par VAE parce que le retour au conservatisme dominant, dès la fin de formation, s'imposera comme une facilité face à la sensation d'être démunie en outils performants pour mener des enseignements à bien à hauteur des actuels enjeux.

leur traitement, contradictoire si possible, et d'adopter des conclusions. Cette 3^{ème} phase peut donner lieu à divergence de vue. Soit une acceptation sans commentaire, ce qui est la position du CEFEDM de Normandie et correspond à l'esprit du texte, soit une relance du chantier de rédaction, là où il défaille, ce qui appartient à la vision scolaire dont je parlais précédemment mais nullement à une vision-validation professionnelle. Or, par la différence d'expérience dans le domaine spéculatif entre l'accompagnateur et le candidat, le premier accepte une recherche par étape s'inscrivant dans un processus à long terme quand la plupart des seconds cherche à figer une réussite définitive de leur passé. On voit bien à ce niveau la différence entre les deux types d'accompagnement : celui dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure qui habitue au débat (cf. le référentiel de formation des CEFEDM), celui de la constitution des livrets 2 dans le cadre d'une VAE où seul le résultat compte, avec les perceptions divergentes que j'ai signalées.

L'intérêt de laisser ouvert l'affichage de ses convictions par le candidat favorise l'équité du jugement comme l'équité en matière d'accompagnement. À l'analyse, doit-on considérer que les candidats qui ne choisissent pas (tant pour des raisons personnelles qu'économiques) d'être accompagnés sont a priori défavorisés ? La réponse est clairement oui. Ce type de dispositif est en conséquence inégalitaire au départ. Les établissements n'en peuvent mais puisqu'ils ne font que mettre en place un dispositifs prescrit par le cadre réglementaire qu'ils respectent – c'est en tout cas le cas du CEFEDM de Normandie. Reste au jury le soin de faire la part des choses entre le « non-sincère » acquis par des lectures théoriques accompagnées et le solitaire « malhabile » sachant mal exposer et se défendre avant de déterminer le curseur de validation de la compétence concernée. D'où il est fondamental que le jury soit à son tour accompagné. Cela paraît évident pour les élus territoriaux, rarement formés dans nos domaines pédagogiques, s'ils le sont plus sur les dimensions administratives, budgétaires et territoriales. C'est tout aussi nécessaire pour les experts en pédagogie que sont les enseignants et les profils de personnalités invitées.

Le CEFEDM de Normandie a décidé de réunions d'information et d'échange avec les membres de jury, avec suffisamment de dates pour que l'ensemble des membres de jury soit en égalité d'information/orientation. Tous les textes officiels sont fournis et explicités. À l'expérience, ce temps consacré à la mise à niveau collective du processus et des modalités opérationnelles est plus que nécessaire. D'une part, parce que les arrêtés évoluent. D'autre part, le dispositif n'a que 10 ans, a évolué et a besoin d'encore s'adapter. Enfin, parce que tout simplement, nombre des membres de jury n'ont pas l'expérience d'évaluation de leurs collègues, fors les directeurs. En situation, le président du jury peut compléter mais le « dur » des convictions est forgé à travers son passé et la lecture du Livret 2. Le délai entre le temps d'information et le moment du jury, permet à chacun de faire un point, de préparer son attitude, d'intégrer les finalités. Il faut se rappeler que ce DE est équivalent aux autres et qu'en conséquence, que l'expérience a fourni des outils, savoirs et compétences du même type que ceux qui obtiennent un DE sur formation initiale ou continue. Or, insuffisamment accompagnés dans la phase préalable, il est assez fréquent de constater que des membres de jury considèrent que ce DE peut être moins pertinent que celui sur formation, se limitant à la reconnaissance d'un passé *a priori* validé par l'expérience reconnue par les employeurs ou par une carrière artistique référente. On soulignera à nouveau que le Livret 1 est agréé sur du quantitatif et que toute artiste reconnu n'est pas dans l'absolu un enseignant adapté aux actuelles et complexes

exigences pédagogiques telles que les décrivent fort bien les SOP et la Charte. Et ceci, en particulier, pour résorber grâce à l'enseignement et autant se faire que peut, la fracture culturelle.

VI – Bilan personnel sur les épreuves :

Au niveau du déroulement : excellente organisation. Au niveau des candidats, en de nombreuses journées, j'ai eu un large panel de disciplines comme un large éventail d'âges et de contextes d'expérience. Aucun profil-type ne se dégage entre réussite, validation partielle, mise en situation ou échec. Globalement, je n'ai pas eu du tout une majorité de candidats en réussite directe. Cette proportion a été plus ou moins importante dans d'autres jurys. Globalement, dans le tableau national 2013, le CEFEDM de Normandie a un taux de réussite plus faible que certains autres centres. Ceci est habituel en tout jury ne jugeant que sur épreuve et non sur formation, renforcé par les très grandes différences de profil des candidats à la VAE.

Un autre facteur a pesé pour les centres qui est celui du financement des formations accessibles aux candidats ayant réussi une validation partielle et en droit de solliciter une formation leur permettant de répondre avec de meilleures compétences aux critères de réussite de l'examen dans les domaines non validés. Pour répondre à ce défi du financement, une consigne peut être de recommander d'éviter les validations partielles et les mises en situation. Car, de fait, la compétence I, liée à la pratique professionnelle et/ou aux diplômes acquis est presque automatiquement acquise dans nombre de cas. La plupart des échecs procède de la non obtention de la compétence 2, liée à la pédagogie qui, dans un parcours de formation au DE, va être celle qui s'acquiert avec le plus grand nombre d'ECTS. Donc, la plus onéreuse des formations complémentaires (n'assurant pas pour autant la réussite de la VAE en fin de parcours) pour les Centres et pôles supérieurs.

Par ailleurs, objectivement, le processus national qui s'est conclu par la conception du tableau des compétences, divisé en 4 domaines, valable pour l'ensemble des diplômes acquis via la VAE et permettant de critériser les acquis, est mal adapté au DE comme au CA. Il eût été largement plus simple et plus parlant pour tous, de se limiter à 2 grandes compétences, les compétences III et IV étant incluses dans la compétence II.

V – Ce qui est ressorti des entretiens :

On peut résumer ainsi les points les plus saillants. Il n'y a pas vraiment un ordre spécifique dans cette liste :

- D'une façon schématique et simplificatrice : les candidats se préparent en surévaluant le rôle de l'entretien au regard du mémoire lorsque dans la phase d'écriture, ce fut l'inverse. Ils sont surpris d'être tellement interrogés sur le mémoire alors qu'à leurs yeux l'entretien est la principale clé de réussite. Les « classiques » le comparent à un examen de fin d'étude, autonome de leur parcours formatif comme en maints conservatoires ; les « non classiques », pour beaucoup, peu habiles à finaliser le Livret 2 (les rewritings sont fréquents) dans une logique institutionnelle, souhaitent par l'entretien corriger l'image au fur et à mesure.

- Les Livrets sont souvent, à l’oral, comme « oubliés » dans leurs contenus. Ce n’est pas qu’une question de réécriture externe ou de copié-collé. C’est d’abord le manque de fond. Le vocabulaire pédagogique n’est pas mis en perspective avec les concepts parce qu’il n’a jamais été vraiment questionné. La quasi absence de référence au SOP – ou illustré de manière maladroite – met en lumière la priorité donnée au pragmatisme immédiat, à la maïeutique mécanique dans le rapport professeur/élève, au manque d’habitude à la recherche. Dès les premières questions en pédagogie fondamentale, la rhétorique se fige. On finit par ne plus poser de question.
- L’autre explication sur les oublis de son propre livret, procède d’une absence de culture au sens large. L’habitude est d’organiser des événements en ponctualité et rarement dans une vision transversale inscrite dans la durée, terme « durée » pris au sens temporel dans un cycle, au sens du déroulement historique, au sens des phases d’interconnexion des projets dans une pluriculturalité permanente. Conséquence, les candidats ne savent pas rebondir sur une question, se figeant sur l’acte, sur l’œuvre, sur la finalité immédiate (par exemple : situation d’examen qui ne présente ou ne propose aucune projection au-delà de celui-ci).
- Le troisième constat est lié au concept de « difficulté ». Les candidats le conçoivent soit, pour les « classiques », à travers des successions de problèmes techniques à vaincre, soit, pour les « non-classiques », s’efforcent, pour certains, de « copier » la hiérarchisation « classique » ou, pour d’autres, de gommer tout dans un flou artistique au sein d’une majorité de pratiques collectives sans cursus. En fait, la pédagogie par objectifs est globalement peu connue.
- Dans le prolongement de ce qui vient d’être dit, l’évaluation sur la base de grilles énonçant des compétences à atteindre est rare. Le « morceau imposé », système majoritaire d’évaluation dans la plupart des conservatoires, ou les listes d’œuvres par année et par niveau, sont le reflet désolant de l’absence de réflexion sur les atouts et la richesse de la pratique artistique comme sur le rôle et les fonctions de la pédagogie différenciée. La « béquille » des méthodes à tout étreindre progressivement, est trop souvent la seule façon d’envisager une progression.
- La confusion entre pédagogie de groupe et pratique collective procède de ce manque d’analyse sur la dimension globale de la formation, fondée sur des interactions entre compétences. Toutefois, une problématique semble globalement correctement abordée : la nécessité d’une médiation adaptée. À ce niveau, il y a un progrès depuis 20 ans.
- La lecture des quelques projets d’établissement mis en annexe éclaire une « pauvreté » : pour certains, une simple liste de « projets », pour d’autres, plus complets, une simple liste d’intentions non directives (les enseignants lisent les préconisations/conseils et perdurent dans une mise en œuvre selon leur vision des démarches à entreprendre). Ils se sécurisent souvent en affirmant que les moyens mis à disposition annihilent leurs ambitions.
- Justement, le contexte d’exercice, de plus en plus marqué par les restrictions, impose, pour beaucoup, le besoin de protéger son emploi en n’innovant pas, en ne contestant pas, en ne cherchant pas la mobilité. Deux conséquences :
 - les candidats se positionnent sur leur expérience en cours ou passée sans proposer ce que serait leur projet si les conditions « idéales » se présentaient,

- l'autoévaluation sur son parcours professionnel est soit négative, soit auréolée de quelques réussites « malgré les obstacles ». L'autoévaluation ne fonctionne pas sur des principes dialectiques : elle est bipolaire.
- La question du CEFEDDEM sur la résolution d'un problème « clinique » telle qu'elle a été lue et comprise par nombre de candidats lorsque le Livret 2 avec les questions était proposé (ce qu'il n'est plus depuis 2 sessions) met en évidence une constante : d'abord, l'enseignant gère les problèmes de l'élève avant de s'interroger sur ses propres compétences ; s'opère le classique retournement : l'enseignant valide ses aptitudes à partir des « résultats » apparents de l'élève. Souvent, il se positionne comme un thérapeute ayant des réponses par médicaments successives partant de l'observation d'une faiblesse technique, recherchant la raison psy ou sociale, considérant qu'il n'a pas d'influence à ces niveaux et « guérissant » malgré tout. Cette vision diachronique et occlusive est pratique ; sa méthodologie est basée sur la seule observation des comportements (cf. Dewey) et considère les savoirs comme propriété du maître ; même le maintenant banal triangle de Houssaye n'est pas connu pour structurer les rapports au savoir.
- La culture territoriale est acquise grâce à la réalisation de projets et connaît à peu près l'organisation hiérarchique directe. De là à faire des rédacteurs de ces enseignants diplômés via la VAE, il y a une large marge. Pourtant si le DE était bac + 2 (aujourd'hui bac + 3), la rémunération titulaire à temps plein est équivalente à celle d'un rédacteur. Le constat est que les membres de jury valident pour ce DE et pour quelques candidats, des lacunes considérées comme annexes. Les étudiants, admis sur concours ayant suivi un cursus CEFEDDEM sont, *a priori*, mieux informés parce que leur formation est transversale, incluant la culture professionnelle parmi les UV. Ils pourront envisager un transfert de compétences vers une filière administrative ou une fonction de direction. Cela étant, en secteur privé associatif, il est bon qu'il y ait des enseignants titulaires du DE, notamment acquis par VAE, même si leur connaissance des organisations territoriales n'est pas suffisante. En secteur public, il serait bon que ces questions-là soient connues. Parmi les candidats qui se sont présentés, exerçant dans un conservatoire, trop de candidats ignorent les conditions d'émergence et d'existence d'un service.

CONCLUSIONS et PROPOSITIONS

Ce qui peut frapper à la lecture du précédent chapitre, c'est la dimension critique au sens négatif. Cela explique le pourcentage de réussite en dessous de la moyenne dans notre cas. Les insuffisances, on l'a lu, ne devraient pas concerner les titulaires du DE sur formation. Les deux diplômes sont différents. Cette forme VAE du DE est totalement inégalitaire et ceci sur tous les plans. Pour des raisons économiques et sociales, l'idée principale, plus que justifiée au demeurant, a réduit la formation complémentaire nécessaire à cette formule d'accompagnement banalisée pour tous. Or, les profils qui correspondent aux critères de validation de la demande sont extrêmement dissemblables. Le poids des situations économiques et géographiques pèse très lourd lorsque le contexte n'est pas favorable. L'inégalité régionale est patente accentuée par la richesse relative que les CEFEDDEM peuvent mobiliser pour étoffer plus ou moins

l'accompagnement. S'ajoute l'inégalité sociale et culturelle selon la durée et la qualité de la formation initiale reçue et l'ancienneté de celle-ci, selon la nature et le lieu des emplois, selon les moyens financiers mis à disposition pour enseigner et pour continuer à se former en cours d'emploi.

La manière dont le CEFEDM de Normandie a abordé le dispositif est à mon sens cohérente. D'une part, parce que l'accompagnement n'est pas une formation déguisée par le conditionnement. D'autre part, en proposant un plan ouvert – non obligatoire, mais il faudrait insister sur cet aspect (cf. infra) –, il aiguille le candidat vers une recherche personnelle de développement des problématiques fondamentales à questionner pour valider sa fonction d'enseignant, ici spécialisé en musique.

Donc le dispositif génère une réflexion et devait, en principe, faciliter le bilan personnel, l'une des dimensions premières du livret 2. Simultanément, il facilitait la recherche prospective. Pourtant, la lecture des livrets et l'entretien associé ont souvent surligné que la manière de réfléchir à partir du plan « ouvert » a été très inégalement efficace. Il n'y a pas eu de « rattrapage » grâce à lui (dans mes jurys) mais plutôt des confirmations ou non d'aptitudes (avec l'avantage pour les jurys de faciliter la décision, ... mais cela n'était pas le but !). Faut-il tomber dans la solution des plan-types où, à travers le traitement de chaque compétence avec sous-chapitres à « remplir », on flèche pas à pas la réflexion au niveau de l'écrit (ce type de plan existe, fourni par Internet mais pas seulement) ? Pour les jurys que j'ai effectués avec des candidats ayant ainsi été pilotés de l'extérieur, le résultat est triste parce que les incompétences sont mises à nues dès la lecture du livret, accrues par l'obligation d'être redondant.

Je me range donc derrière l'idée du livret par grands domaines et non par tableaux ou listes de compétences illustrées par des exemples. Il comporterait des questions auxquelles on apporterait réponse, un exposé sur son parcours, l'énoncé de ses compétences. On voit donc à la lecture de ce que je viens d'écrire que le livret 2 dans sa précédente version avait simplement 3 grandes parties apparemment, mais en fait 2, les dernières. La première serait une liste transversale, plus courte que les dizaines de questions, au sein de laquelle le candidat choisirait quelques axes prioritaires pour lui qui influeraient sur les 2 grandes parties. Le premier avantage déjà serait que les livrets seraient plus courts, les actuels formats sans limite et donc trop longs, étant pratiquement toujours fastidieux à écrire (!), à parcourir et à analyser pour les membres de jury. Le second avantage est de faciliter les rapports entre la partie 1 (ou 2) descriptive et la partie 2 analytique sur les démarches et propositions. Le troisième avantage est de rendre moins abrupt l'écart (conceptuel, culturel, sociologique, démographique, ...) entre les histoires respectives des candidats parce que le concret piloterait l'abstrait sans démultiplier les angles d'analyse. Clairement, je facilite la réussite mais pas par défaut de choix (réussite ou échec, la proposition intermédiaire est trop lourde à gérer et accompagnons en indiquant la manière de réussir – rendant l'échec d'autant plus douloureux !) mais par aide à faire ressortir les points constructifs de son parcours.

Toutefois, pour aller jusqu'au bout de mon raisonnement, destiné à soutenir ce dispositif de VAE vers une plus grande accessibilité aux enseignants expérimentés, je suggérerais, tout en conservant l'esprit de la loi :

- a- d'une part, un choix rédactionnel du livret 2 que les CEFEDM pourraient retenir : une mise en perspective obligatoire de son livret avec les textes fondamentaux d'orientation que sont les SOP et la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé

- b- d'autre part, modifiant l'arrêté : une accessibilité au diplôme avec au minimum « 3 années » d'expérience à temps complet effectuées au-delà de l'âge de 25 ans (26 ans étant l'âge où les aides à l'emploi et à la formation changent de statut, où peuvent débiter les contrats de professionnalisation par exemple).
- c- Enfin, *assumant l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur*, d'augmenter les frais d'inscription au dispositif de VAE de sorte que soient rendu possibles financièrement pour l'établissement organisateur *des mises en situation systématiques sur site, dans le contexte d'exercice réel* (et non « reconstitué ») des candidats, comme cela se pratique pour la plupart des diplômes attestant d'une expertise dans une pratique.

Le dispositif d'accès au DE par la voie de la VAE doit être absolument maintenu. Il y aura certes une poussée des pôles supérieurs pour multiplier les cursus avec validation de certains parcours (VAA, VAE, ...) mais à 40 ans, on ne se sent plus concerné pour reprendre des études supérieures, sauf exception. Et selon l'adage, l'exception ne peut être la règle ! ...

B – Président de jury de fin de formation au DE (juin 2012) :

Préambule :

Il n'est pas lieu dans cette note de porter évaluation sur la maquette générale du DE, telle qu'adoptée par le CEFEDM de Normandie et validée par le Ministère de la Culture lors de la première habilitation (2011) du Centre à délivrer le DE. On considérera donc que cette maquette et son dispositif de formation tel que précisément décrit, permettent une mise en œuvre cohérente et efficace des objectifs de la formation tels qu'exposés dans le référentiel national.

I – Mise en perspective entre les DE par VAE et par formation :

a – éléments communs :

- Diplôme national obtenu par centre habilité, en l'occurrence : CEFEDM de Normandie. Sous le sceau du directeur, pour la Ministre
- Expérience artistique, spécialité : « musique », comportant des pratiques individuelles et collectives
- entretien avec jury lors d'une épreuve terminale

b – éléments objectivement communs :

- expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement
- investissement financier pour préparer le diplôme (inscription, accompagnement, frais de transport, acquisition de matériel, ...)
- pratique pédagogique encadrée et/ou personnelle
- culture générale

c – éléments différents : *induits par le chapitre précédent concernant la VAE et le référentiel de formation du CEFEDM*

DE sur formation	DE par la voie de la VAE
- admissibilité sur concours, statut d'étudiant ou en formation professionnelle	- admissibilité sur dossier, tout type de statut professionnel
- expérience et formation artistique évaluées à l'entrée et au cours de la formation	- expérience et formation évalués par l'employeur
- formation globale sur référentiel de formation	- formation à la carte, conduite dans la période initiale et supérieure mais sur choix et expérience des candidats pour la formation professionnelle
- Connaissance de l'ensemble des textes d'orientation liés à l'enseignement artistique et impactant le contenu de la formation	- Connaissance plus ou moins pertinente des (plutôt moins) textes d'orientation du MCC
- formation équivalente entre les étudiants et simultanément adaptée aux profils respectifs	- formations hétérogènes entre les candidats
- période de formation longue (2-3ans)	- période(s) de formation professionnelle assurée par des stages sans possibilité de vision d'ensemble
- information/formation sur la pédagogie fondamentale : théorique et pratique	- grandes lacunes, voire ignorance des modes d'approche et de recherche de la pédagogie fondamentale
- compétences observées et évaluées en pédagogie de groupe et enseignement individualisé en divers contextes, le plus fréquemment, hors de son lieu professionnel d'enseignement quand il existe mais pouvant se faire dans le cadre de son établissement de formation initiale	- enseignement pragmatique fondé sur la formation initiale reçue, privilégiant le face à face pédagogique, confondant la pédagogie de groupe et les pratiques collectives ou l'utilisant par « intuition », sauf rares exceptions. Le lieu d'exercice de l'enseignement se situe souvent dans un espace géographique proche de son lieu de formation ou dans le lieu même

DE sur formation	DE par la voie de la VAE
- connaissances évaluées dans les domaines de la physiologie, du chant, de la technique du son, de l'informatique, de la culture associée à sa pratique ou transférée dans un autre domaine	- connaissances empiriques dans les domaines de la physiologie, du chant, de la technique du son, de la culture associée à sa pratique. Il y a des compétences, parfois poussées (cf. technique du son et de l'informatique pour les enseignants en MAA) mais insuffisamment questionnées dans leur mode de mise en œuvre
- la pédagogie par objectif est la base de la conception des cursus et de leurs contenus ; elle détermine les modalités de l'évaluation et les grilles associées	- la pédagogie par objectif est parcellaire, non hiérarchisée sinon par le poids d'une progression par étapes constituées de difficultés techniques à maîtriser, fondant l'évaluation par niveaux conçus par l'enseignant ou par l'équipe enseignante et/ou des examens annuels
- expérience dans le domaine de l'évaluation, pratique et pratique de l'autoévaluation. L'évaluation est formative sans pression à la performance à court terme, celle-ci étant inscrite dans une démarche d'ensemble avec vision à long terme	- système d'évaluation fondé sur l'immédiateté du résultat, des règlements des études conventionnels ou absents, une pression économique qui fausse une vision pertinente dès le moyen terme
- situations d'expression artistique diversifiée au niveau des esthétiques	- situations d'expression artistique diversifiée au niveau des esthétiques, très inégale ou absente
- réalisation de projets personnels en divers contextes	- réalisations de projets personnels sur le lieu de travail, parfois (rarement) dans le cadre d'un projet d'établissement ou sur initiative personnelle
- rédaction de plusieurs documents en cours de formation et d'un mémoire avec soutenance en fin de formation	- Rédaction du livret 2 décrivant son expérience professionnelle, guidé par un questionnaire dont l'utilisation n'est pas obligatoire
- connaissance du milieu professionnel, en particulier des contextes d'emploi	- expérience rédactionnelle et de structuration de pensée pour ce type de document peu probante pour beaucoup
- aptitude à construire sa communication	- connaissance du milieu professionnel centré sur son propre vécu

DE sur formation	DE par la voie de la VAE
- situations de concerts organisées par le centre et/ou les étudiants	- carrières très inégales, parfois marquées par une identité forte et ceci en diverses formations ; la discontinuité est pratiquement toujours la règle
- préparation encadrée pour les différentes épreuves d'évaluation	- accompagnement pour le Livret 2 ou constitution personnelle des livrets 1 et 2 sans préparation spécifique à l'entretien, sinon par stages plus ou moins labellisés
- prise en compte de la situation d'implantation géographique personnelle	- difficulté à s'extraire de son territoire sans implication financière lourde
- bourses d'études sur critères	- peut donner lieu à une aide de l'employeur
- jurys spécialisés en toute situation d'évaluation prévue par la maquette des formations du CEFEDM	- Appréciation et décision de validation portée par des jurys constitués sur la base d'une composition légale
- moyenne générale notée (obtention du DE à partir de 10/20) constituée par des épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal	- Validation de 4 compétences sur des approches documentaires différentes entre les centres et des consignes au jury qui sont spécifiques

Le chapitre A a mis en exergue les grandes inégalités entre les candidats, liés à nombre de critères objectifs qui illustrent cette inégalité (cf. supra). Le tableau qui précède flèche, par le biais des situations respectives et l'observation des contenus de formation, ce qui diffère entre un diplôme obtenu via la VAE et un diplôme d'établissement supérieur professionnel. Ceci est connu. La conception très pointue de la formation par le CEFEDM de Normandie accentue la différence. Pour autant, il serait hasardeux de considérer a priori qu'un DE sur formation a plus de valeur qu'un DE obtenu via la VAE. Ce qui est toutefois observé est que tant les employeurs que les jurys pour l'inscription d'ASEA sur la liste d'aptitude de la FPT font la différence. Globalement le DE sur formation est privilégié. Mais la capacité à être performant et maître de soi dans un entretien peut changer les *a priori*.

II – Éclairage sur l'adéquation entre le cursus et les épreuves terminales du DE (jury validant ou non la délivrance du DE)

À partir du moment où le CEFEDM décrit avec soin les différents parcours possibles entre UE (8), modules (nombre variable par UE), tâches et charges, le tout débouchant sur des compétences, connaissances et attitudes donnant lieu à évaluation (la liste des compétences évaluées reprennent celles de l'Annexe I de l'Arrêté du 5 mai 2011), il est clair que les 900 heures de formation (avant le passage à bac + 3) auxquelles s'ajoutent les heures de travail

personnel (préparation des projets, des concerts, pratiques instrumentales associées, recherches directement liées aux tâches en cours, ...) sont densément remplies.

Associés, les ECTS éclairent les priorités ; pourtant, cette charge relative ne pèse plus au moment de la rédaction des mémoires. Pour l'essentiel, les étudiants ont fait leur tri dans les lignes de force qui les caractérisent. Ainsi, malgré la compétence de l'équipe pédagogique en pédagogie fondamentale (pertinence des avis des formateurs et aptitude à relativiser entre leurs attentes et les potentiels des étudiants), celle-ci est immédiatement exploitée dans sa translation pratique. Ceci confirme trois points :

- il n'y a pas de dogmatisme au « pédagogisme » ici (selon une antienne qui a la vie dure),
- les compétences et connaissances sont globalement celles d'un « Licencié » dans une filière technique,
- le DE est conçu comme une fin en soi. On pourrait avoir un regret à ce propos mais cette « fin »-là est déjà une catégorie plus que remarquable dans le chant des diplômes supérieurs professionnels, dans la mesure où cette formation pédagogique est bien en équivalence avec les compétences purement artistiques.

Ce dernier point est confirmé lors des concerts donnés dans le cadre des épreuves terminales. On voudra toutefois noter qu'au moment de ce jury (2012), l'absence d'un lieu de répétition permanent pour les étudiants du CEFEDM (basé à Rouen : la ville n'a pas souhaité trouver une solution pour louer des locaux à un prix raisonnable), pénalisait la préparation des concerts ; celle-ci s'est parfois faite dans l'inconfort et des fenêtres temporelles peu pratiques.

Au moment de la présentation des programmes de concert, si l'on continue à constater une grande difficulté à l'expression orale publique, parce que cette forme est extrêmement peu pratiquée en formation initiale amateur et préprofessionnelle (où sous des formes élémentaires), en revanche les contenus de programme ont démontré une volonté de recherche de sortie des sentiers battus et un souci de maîtrise sans se lancer dans l'illusoire interprétation d'œuvres dites du « grand répertoire » (travers constaté ailleurs). Cette prudence est à mettre en perspective avec une réalité : en fin de formation, les étudiants ont cumulé des temps considérables d'étude et de réalisations de projets (y compris ceux finalisés dans les lieux d'enseignement où certains poursuivent leurs études et, pour d'autres, dans les conservatoires où ils professent) et il est considéré qu'il vaut mieux s'aérer en des formes souples et créatives qu'en des exploits pour concours. Cela étant, chez la plupart, le stress continue de jouer des mauvais tours, largement parce que le format « classique » de la perfection et de l'excellence en tout (évaluée à 16/20 ...) n'accepte pas l'erreur. Et pourtant, les étudiants ont bien abordé en cours les différents statuts et les côtés positifs de l'erreur !

Cette même attitude marque le moment de la soutenance et de l'entretien. Nombre d'étudiants venant s'inscrire et ayant été admis partent avec des handicaps, plus marqués pour ceux qui venaient des anciennes deux Normandie. Il ne s'agit pas de dévaluer ce qui s'y fait en matière d'enseignement artistique mais de l'évaluer. Pour avoir été inspecteur en ces deux régions, on soulignera le grand conformisme qui a longtemps perduré, préparant d'abord l'instrumentiste et peu l'artiste, hachant la scolarité en examens, marginalisant les dimensions culturelles et ne privilégiant pas, certes le concept est vague, la prise d'autonomie. Ces phénomènes sont encore plus marqués en Haute-Normandie où le repli sur soi et sur les « locaux » est très fort. Quand les cursus et objectifs de formation du CEFEDM sont lus par les candidats, pourtant tous bacheliers, ils découvrent un langage qu'ils n'ont pas connu. Certains sont justement attirés par

cette différence pour répondre à des interrogations qu'ils se posent sur leur passé ; globalement, ils n'ont pas les outils pour se projeter dans leur futur enseignant sur les bases des orientations du CEFEDM. Peu d'étudiants viennent avec leurs certitudes. Or, il est plus aisé de problématiser sur un socle solide, quitte à gérer le conflit au sens constructif que d'assister une personnalité encore en état scolaire à la recherche de modèles. Il est clair que deux années sont trop courtes pour tout rebâtir.

Lors des entretiens en conséquence, la stratégie choisie par le CEFEDM pour positionner les étudiants vers une clarification de leurs objectifs et de leurs convictions, apparaît limpide. D'abord, il faut questionner, essayer, créer des situations nouvelles, laisser des interrogations en cours avec les aptitudes, par le biais de l'expérience, de solidifier sa méthodologie et d'adapter ses concepts au contexte local. Ce ne sont pas des étudiants « finis » mais ouverts. Et il est clair qu'ils ont été formatés par l'enseignement ou la pratique professionnelle pour ce qui concerne les MAA, à s'arc-bouter sur les acquis. Notons que cette force dans les certitudes, objectivement factice en matière de pédagogie, devient un atout face à un jury sur épreuve unique que sont les concours de la FPT ou les entretiens d'embauche. En cas de réussite de ce type de profils professionnels, il est extrêmement difficile pour les chefs de service de faire craquer le vernis quand l'adéquation entre le projet personnel et le projet d'établissement est en conflit de conception. Ceci peut expliquer l'immobilisme des équipes pédagogiques normandes, souvent diplômées du CA sur épreuve au temps où les SOP et leurs conceptions/préconisations n'étaient pas appliquées.

Ce qui vient d'être écrit illustre un phénomène normal dans le contexte actuel où l'étudiant au CEFEDM ne pourra que constater que maints conservatoires et la grande majorité des écoles de musique associatives restent peu pertinents dans leur application du SOP, voire l'ignorent : il se positionne sur la défense. Il va chercher la manière de contourner les obstacles pour arriver à mettre en œuvre un projet pédagogique en adéquation avec ses (nouvelles) convictions. Le combat est difficile et, en sortie de formation, toutes les armes pour le gagner ne sont pas encore en possession des étudiants. Autant ils sont pertinents pour la plupart dans l'écrit dans l'exposé des idées dans le cadre très souple du mémoire, autant certains n'arrivent pas à celer leurs craintes à l'oral, à éviter les hésitations dans les réponses, à argumenter dans la durée. Le contraste est saisissant entre ces étudiants encore en recherche et ceux qui se projettent déjà vers de nouvelles recherches, indéniablement plus matures.

Je voudrais ici ajouter une analyse plus personnelle sur 4 points :

- la recherche de tuteurs aptes à s'inscrire dans les démarches et contenus préconisés par le Centre est un dur labeur. Et l'on a pu constater des étudiants qui ont été obligatoirement en observation critique au sens négatif de leur tuteur mais s'étant efforcé de s'adapter au contexte.
- la recherche de membres de jury est tout aussi complexe. Aussi étonnant que cela puisse paraître, peu d'enseignants ont vraiment travaillé les textes d'orientation du MCC et sont allés au bout de leur logique. Aussi, évaluent-ils avec un certain respect l'effort que les étudiants, eux, ont fait. La tentation des notes surévaluées au regard de la moyenne fut forte. Au point qu'une règle insistante avait été instaurée : celle de ne pas dépasser la note 14 afin de ne pas déséquilibrer avec 1 seule note l'ensemble de la moyenne. Ce qui évidemment n'est pas juste. Il était judicieux à ce niveau de réfléchir à une notation

par ECTS, sans moyenne générale, avec des jurys ayant mission de délivrer des crédits dans l'ensemble des épreuves qui les concerne. C'est une logique universitaire que je soutiens. Et ma logique est d'autant facile à exprimer que c'est l'esprit même de la formation, telle que conçue ici.

- ce qui m'amène au troisième commentaire : ce CEFEDM fait confiance et partage avec les jurys plus qu'il impose. Il peut le faire parce que les règles sont claires, les documents d'accompagnement explicites, le principe de relativité prégnant. Chaque membre de jury peut ainsi avoir le sentiment de juger et de débattre en argumentant sans contrainte de la part de la direction. Si j'ajoute ceci, c'est que ce n'est pas toujours le cas ; l'imagerie : à partir du moment où l'on est accepté en formation, la délivrance du diplôme va de soi, sauf exception. Cette façon ici de prendre de la distance procède d'un point de vue à mon sens juste : l'étudiant se confronte au réel et non au mirage de l'ombre bienveillante portée par de multiples parapluies « pour protéger ces petits au sein du cocon du centre »
- on comprendra alors la position que j'adopte dans l'ensemble des épreuves auxquelles j'ai assisté comme évaluateur. Je me positionne après la formation et je pose un regard de professionnel évaluant des collègues en période d'insertion et non plus des étudiants seulement. On peut alors me considérer comme sévère dans le questionnement. Ce n'est pas inexact. J'arrive en bout de course et l'essentiel est déjà acquis. Je peux donc être exigeant dans mon écoute et dans mes questionnements afin de vérifier la solidité des compétences et des acquis comme si j'étais en contexte professionnel. Ma présence dans un jury au titre du MCC doit être vue comme un barreau solide, souple dans la progression et la finalisation d'une formation. Sur ces principes, les épreuves terminales auxquelles je participe sont à considérer comme des tremplins qui ne brisent pas aux sens propre et figuré.

CONCLUSION

Ce document a été rédigé à la demande du CEFEDM, demande concernant tous les partenaires formateurs et membres de jurys associés à la structure. Ce type de sollicitation pour un bilan est peu fréquent. A tort. Le regard extérieur, avec les limites de sa personnalisation, est un outil nécessaire dans un service public et d'autant, lorsque l'on a des responsabilités en matière de formation.

Les envois reçus devraient servir à étoffer la réflexion du centre dans le cadre de sa nouvelle demande d'habilitation à délivrer le DE. Cette note est comme un bilan d'étape qui, comme on a pu le lire, généralise souvent la réflexion au-delà de la situation même du CEFEDM de Normandie et de son évaluation. Le moment est difficile. La participation financière des collectivités territoriales est très inégale et va vers un repli. L'État voit les moyens de sa politique se réduire. La tentation de laisser au terrain le soin de se diriger, renforçant les inégalités, est d'actualité. La perception qu'un conservatoire est un outil d'interconnexion entre les savoirs et les cultures est brouillée par l'image sélective attachée à maints passés. Pour éviter ce travers, pour impliquer le conservatoire dans la vie d'un ensemble de territoires, la seule solution est d'avoir des porteurs de projet(s) performant. Donc du personnel formé. Nous vivons

une période où l'immédiateté détourne de la pérennité. Les étudiants diplômés du CEFEDM sont des relais, vecteurs du retour à la pertinence pour combattre les désagréments en cours. Ils ne sont pas parfaits. Tant mieux !

Le 16 oct. 2017 à 16:47, Françoise Ducos <ducosebesson@free.fr> a écrit :

Cher Monsieur Lefort,

Nous avons eu un échange téléphonique ce jour et je me suis rendue compte à quel point je préférerais l'écrit à la parole directe et la musique à l'écrit et à la parole. Donc au moment où vous m'appeliez je tentais de résoudre des problèmes musicaux sur ma flûte basse avec une création que je dois offrir bientôt pour les 80 ans d'un éminent organiste qui a beaucoup marqué mon cheminement musical puisque j'ai créé une dizaine d'œuvres de cet auteur.

Voilà, et du coup vous me parlez des universitaires qui savent écrire sur l'évaluation ! Il y aurait beaucoup à dire et notamment sur les DEM et la diversité de leur niveau, les raisons qui font que nos conservatoires ne forment plus de professionnels et que nous accueillons de plus en plus d'étrangers qui sont les plus susceptibles d'exercer encore notre belle et noble profession. Lorsque j'ai choisi ce destin, certains de mes professeurs ont réagi en disant que je pouvais faire mieux que d'être musicienne. Les professeurs et musiciens que je rencontrais alors me disaient que c'était le plus beau métier du monde. Il y avait déjà une grande diversité de point de vue ! Au CEFEDM, vous avez accueilli M... une étudiante japonaise, sérieuse intelligente et réfléchie avec un niveau d'expression tout à fait bon. À mon sens, au départ, elle n'avait pas forcément le niveau requis pour être diplômé d'État. Elle y est parvenue et j'ai trouvé que l'accompagnement qu'elle avait reçu lui avait donné le goût de se perfectionner et c'est sans doute cela la vraie, unique et seule formation intéressante

A la deuxième évaluation, elle n'a pas reçu son diplôme et nous avons estimé de concert qu'il serait bien qu'elle se perfectionne encore ce qui a été le cas au CRR d'Aubervilliers-La Courneuve dans la classe de Sophie DESHAYES.

Je continue aujourd'hui d'être en contact avec M... et nous essayons de faire un groupe de formation qui s'appelle *fluteconcept*. Vous pardonnerez l'anglicisme mais ce groupe accueille des flûtistes d'horizons différents qu'ils veulent échanger sur leur métier et les spécificités des musiques différentes qu'ils pratiquent (jazz, musiques actuelles, orchestre, musique contemporaine, jeux sur les différentes flûtes y compris traditionnelles). Ils veulent rompre l'isolement de l'enseignant et la fracture entre les styles de musique, vaste sujet n'est-ce pas ?

Comme vous n'attendiez pas une réponse je ne sais si cela en est une.... Ce qui a beaucoup manqué dans le conseil que j'ai donné à votre étudiante c'est une rémunération correcte à ce travail (préparation et organisation des évaluations cours et réponses aux nombreuses questions, tutorat coaching d'un projet filmé) qui présentait des contraintes très intéressantes mais aussi très contraignantes et chronophages.

L'intérêt que je porte à mon métier et à sa transmission a néanmoins prévalu. S'il m'était donné de continuer à travailler avec vous, je souhaiterais aborder les questions de la transmission et tenter de répondre à la seule vraie question pourquoi sommes-nous musiciens et comment le rester ?

Je retourne de ce pas à la pièce que je travaillais et qui ne peut se réduire à quelques mots mêmes encourageants pour votre formation et votre engagement.

Cordialement

Françoise Ducos
06 71 78 26 45

Madeleine LIANDIER, nov. 2017

Contribution à l'évaluation du projet de formation et de certification du CEFEDM de Normandie

1/ Accompagnement à la VAE (relecture des dossiers)

Je regrette la première formule du livret 2 qui permettait d'apprécier plus finement l'expérience des candidats, garantissant ainsi une meilleure égalité des chances (pour peu qu'ils respectent les consignes proposées ce n'était pas leur capacité à donner à voir leur expérience qui était évaluée mais leur expérience elle-même que ces consignes les amenaient à présenter). J'ai d'ailleurs utilisé des éléments de l'ancien livret 2 pour orienter certains candidats dans leur rédaction. Si ce n'est pas déjà le cas, je suggère que les consignes de l'ancien livret soient utilisées comme pistes pour entrer dans l'écriture, comme outils de métacognition (pour ne pas dire de formation... ce qu'elles sont en fait) lors des séances collectives.

La formation des accompagnateurs en amont est exemplaire en ce qu'elle laisse peu de place à l'équivoque ou au doute : nous savons très précisément ce qu'il faut faire et le parcours est très balisé. C'est important car cela garantit une forme d'égalité de traitement entre tous les candidats.

2/ UE 1 (Visite du stage de pratique pédagogique de Maria del Mar Jurado Bautista)

Le stage de l'étudiante que j'accompagne n'est pas encore terminé : je n'ai pour l'instant effectué que la première visite, tout ce qui suit constitue donc une critique *a priori* d'un dispositif qui n'a pas encore été mené à son terme... Lors de l'entretien qui a suivi mon observation j'ai essayé de mettre en œuvre les techniques d'explicitation sur lesquelles nous avons travaillé mais par rapport à la manière dont Maria del Mar décrivait et analysait spontanément son action, lui demander d'aller plus loin dans l'explicitation confinait à l'absurde. Je me suis heurtée à une autre difficulté : comment passer de l'explicitation à la formulation conjointe de préconisations en vue de la deuxième séance. Nous avons échangé sur les difficultés rencontrées, j'ai suggéré des pistes ou des éléments de réflexion et je lui ai demandé de m'envoyer par écrit ce qu'elle avait retenu de cet entretien (pour l'obliger à le reconstruire pour et par elle-même), mais nous sommes restées dans une logique « descendante ».

Le fait que tous les formateurs impliqués dans un même dispositif aient une référence commune me paraît présenter un grand intérêt et l'étude collective du texte de Pierre Vermersch a donné lieu à des échanges nourris, mais le rôle de cette référence et sa relation avec les finalités du dispositif sont restés un peu ambigus pour moi, bien qu'il m'apparaisse clairement que pour agir sur sa propre action il est nécessaire d'en avoir conscience, ce à quoi peut effectivement contribuer l'explicitation.

Le dispositif reprend la forme de ce qui sera en L3 un dispositif d'évaluation pour en faire un dispositif de formation. Le risque est qu'il s'apparente plus à une épreuve blanche qu'à un dispositif de formation. Cela pourrait se défendre mais il faudrait alors qu'il soit répliqué de nombreuses fois au cours des deux années pour constituer un réel entraînement.

Dans tout ce qui suit je ne parlerai pas de la réalité de ce que nous mettons en œuvre, mais de la manière dont j'imagine que l'étudiant la vit.

En l'état, le dispositif a un côté inquisiteur. Même si nous sommes pleins de bienveillance envers l'étudiant nous représentons le support idéal à la projection de son Surmoi et il ne pourra dès lors pas être dans une confiance suffisante pour expérimenter. Pourtant l'exacerbation de son regard critique sur lui-même est un point de départ important pour amorcer une évolution. Dès lors, comment faire pour que les étudiants soient contraints d'expérimenter et d'entrer dans la métacognition mais se sentent suffisamment en confiance pour le faire ?

Il me semble que le seul fait de se sentir observé par un regard extérieur (ce que ne constitue pas forcément le regard du conseiller pédagogique mais que peut constituer un enregistrement vidéo qu'il faudrait analyser ensuite selon une grille) suffit pour se remettre en question et amorcer une démarche métacognitive. Je ne suis donc pas sûre qu'il soit nécessaire de parler avec un étudiant d'un cours où nous l'avons observé ou de venir l'observer. Peut-être serait-il d'ailleurs plus facile de le faire entrer dans l'explicitation à propos d'une situation que nous n'avons pas observée. Sinon cela ressemble au

contrat didactique le plus conventionnel : je te pose des questions dont je connais les réponses...

D'autre part ce n'est pas en faisant cours à plein d'élèves différents qu'ils feront évoluer leurs pratiques, surtout s'ils en ont déjà une, mais en essayant de faire mieux avec quelques élèves en particulier.

Nous pourrions donc demander aux conseillers pédagogiques de leur confier réellement deux élèves ou groupes d'élèves pendant un certain laps de temps et demander aux étudiants de formuler pour ces élèves des objectifs pédagogiques, de définir les moyens qu'ils mettront en œuvre, de filmer chacune des séances et de tenir un journal de ces cours, notamment basé sur un visionnage et une analyse critique des vidéos qui pourraient se réaliser seul ou avec le conseiller pédagogique. Nous n'aurions accès qu'à la partie écrite qui, si le cahier des charges a été respecté, rendrait compte des difficultés rencontrées, des réussites, des erreurs, des progressions, des blocages, de ce qui était envisagé, des remédiations, *etc.* Sur un point qui paraîtrait particulièrement problématique à l'étudiant nous pourrions effectuer un entretien d'explicitation « à l'aveugle » puis visionner ensemble la vidéo du moment en question pour avancer dans l'élucidation. Éventuellement le formateur pourrait effectuer une visite au début du processus pour aider à identifier et formuler l'objectif-obstacle et construire le dispositif (ce qui change complètement l'enjeu puisque c'est alors l'élève qu'il vient voir et non l'étudiant). Tout cela peut sembler représenter un travail important mais il peut se réaliser pendant les moments d'entretien avec le conseiller pédagogique (cela donne un cadre à ces moments...) au départ d'une grille d'observation. Faire une vidéo avec un smartphone et la visionner sitôt après est devenu quelque-chose d'ordinaire. Cependant cette proposition recoupe peut-être trop ce qui se fait à la fois dans les projets pédagogiques et dans les séances d'analyse de pratique.

3/ UE 2 (Accompagnement des projets ABC d'Adélie Lourdeaux)

J'ai été très favorablement impressionnée par la séance d'analyse collective des projets artistiques des L3. D'abord par la richesse des remarques formulées, ensuite par la nette différence de compréhension des enjeux entre les L2 et les L3 qui témoigne de l'efficacité de la formation dans ce domaine et enfin, mais c'est plus subjectif, par l'aisance et la confiance des L3 dans la présentation de leurs projets qui me semble révéler qu'ils sont habitués à être écoutés avec bienveillance au sein de la formation. Le fait de réunir les deux promotions pour ce travail permet de faire saisir rapidement aux L2 les enjeux du dispositif et les rend plus perméable à l'amendement de leurs propositions initiales. C'est en tout cas ce que j'ai constaté dans mon premier entretien avec Adélie.

4/ UE 4 (Accompagnement du mémoire de Clara Lesinski)

Les ressources fournies sont cohérentes et d'une grande qualité. La logique pratico-théorico-pratique s'incarne brillamment dans l'idée de confier à Michel Develay un cours de méthodologie à la suite de sa participation au jury de soutenance et la teneur de ce cours porte bien au-delà du niveau Licence du DE. Dommage que la qualité sonore de la vidéo ne soit pas idéale.

5/ Remarques diverses

Le glossaire des termes utilisés au CEFEDM est un outil formidable pour que le rapport au savoir, la culture professionnelle véhiculés par le centre soient bien *la communication de tous et non la complicité de quelques-uns...* En donnant des mots pour dire les choses il permet de les penser et de partager une manière de les penser.

Dans la même logique, tous les dispositifs font l'objet d'un document de cadrage en précisant les objectifs, les critères d'évaluation, *etc.* ce qui, même en Sciences de l'Éducation, n'arrive que très rarement à l'Université... (« → Les méthodes d'évaluation sont clairement définies... »)

« → Les membres du personnel enseignant sont qualifiés pour leur rôle et sont actifs en tant qu'artistes/pédagogues/chercheurs » et cela fait de chaque rencontre au CEFEDM un moment d'échange d'une grande richesse.

« → Le programme dispose d'un personnel support (administratif et technique) qualifié suffisant. » : Le CEFEDM de Normandie est réputé pour sa loyauté envers les personnes qu'il emploie.

« → L'institution dispose de ressources appropriées pour contribuer efficacement aux apprentissages et à la qualification des étudiants tout au long des programmes de formation et de qualification. » : La nouvelle situation sur le campus de Mont-Saint-Aignan est idéale pour la qualité de vie et de travail des étudiants et promet des échanges fructueux avec l'Université.

Professeuse de culture musicale, je suis intervenue à trois reprises au CEFEDM de Normandie, deux fois dans le cadre du concours d'entrée dans la formation et une fois lors de l'évaluation des mémoires de fin d'études. Ces visites au CEFEDM m'ont à chaque fois vivement intéressée, et je suis repartie avec un certain optimisme quant à l'avenir de nos professions, en dépit d'un contexte économique et politique *a priori* peu favorable à l'enseignement de la musique.

En effet, ce que l'on devine de la formation à travers les prestations des élèves en fin de cursus (une soutenance de mémoire, en l'occurrence), suggère un travail largement axé sur la formalisation des enjeux du métier d'enseignant, enjeux pédagogiques, didactiques et professionnels. Cette formalisation m'est apparue évidente dans la manière dont chacun des mémoires de recherche, du plus maladroit au plus remarquable, était problématisé, structuré par des concepts énoncés clairement et s'appuyait – avec plus ou moins de bonheur – sur une bibliographie relevant autant des disciplines musicales que des sciences de l'éducation, de la philosophie, etc.

J'ai apprécié le fait que ce travail soit avant tout écrit, puis défendu à l'oral dans un second temps. Sans être original, cet exercice de rédaction m'apparaît très important dans la formation des étudiants, tant dans le fond – prise de recul vis-à-vis de leur métier, réflexion sur ce qui anime leur enseignement, formalisation des gestes qui structurent leur quotidien professionnel, etc. – que dans la forme, souvent négligée mais pourtant indispensable pour un artiste-enseignant amené tout au long de sa vie professionnelle à rédiger projets pédagogiques, dossiers de demandes de subventions et autres programmes de concerts.

Dans un climat bienveillant mais sans complaisance, la soutenance de ce mémoire constituait une sorte de rite de passage sanctionnant l'entrée de l'étudiant dans le monde professionnel – le directeur du CEFEDM m'a paru particulièrement attentif à ce point –, épreuve un peu formelle mais à mon sens nécessaire.

D'une nature différente, les épreuves d'entrée en formation m'ont semblé tout aussi intéressantes.

J'ai d'abord trouvé très pertinent le travail de réflexion proposé *à la maison* : la nature variée des documents à disposition, l'ouverture des pistes de réflexion proposées m'ont paru riches de possibilités pour les candidats, et nous permettaient donc, en tant que membres du jury, d'appréhender les qualités réflexives des élèves beaucoup plus finement qu'à travers leur simple réactivité dans le cadre d'une épreuve en tant limité. De plus, la possibilité qui leur était offerte de se faire aider comme ils l'entendaient nous offrait paradoxalement d'évaluer vraiment leurs ressources propres, par leur capacité à frapper aux bonnes portes, à trouver des sources documentaires adaptées à leurs situations, etc.

Le reste des épreuves, mêlant pratique musicale et entretien avec le jury, était simple et efficace.

J'ai particulièrement apprécié le déroulement des délibérations : par une manière judicieuse d'organiser la distribution de la parole d'une part et par la précision des grilles d'évaluation des candidats d'autre part, elles se sont déroulées de manière très fluide et ont souvent été l'occasion de digressions passionnantes sur la nature même du métier d'enseignant, de sorte que ces évaluations ont elles-mêmes été formatrices pour les membres du jury, de même que l'entretien avec le candidat s'est souvent avéré formateur pour ce dernier.

Lorsque j'ai participé à ces jurys, certains étudiants en cours de formation se sont présentés aux épreuves d'entrée afin de suivre des formations partielles, et de prétendre ainsi à des DE dans d'autres disciplines ; cela a pour nous été l'occasion de mesurer la différence de réflexion existant entre les candidats vierges de toute formation pédagogique et les étudiants en fin de cursus, et donc de mesurer en creux les apports du CEFEDM.

Cette dernière observation, ainsi que le jury de fin d'études auquel j'ai participé, m'ont confortée dans l'idée qu'il existe une belle adéquation entre le projet défendu par le CEFEDM de Normandie et les enseignements qui y sont réellement reçus, ainsi que les modes d'évaluation de ces enseignements. Ayant moi-même été profondément déçue par une formation pédagogique – formation au CA en l'occurrence – dont la nature effective était bien différente de la présentation qui m'avait d'abord séduite, j'ai été réellement heureuse de pouvoir constater qu'il existait des formations à l'enseignement de qualité, et suis désormais plus optimiste sur la valeur des artistes-enseignants de demain.

Coline Miallier

Jean-Marc QUILLET, directeur adjoint du CRR d'Amiens

Quelques bribes qui ne concernent que l'évaluation des étudiants :

L'évaluation que j'ai pu rencontrer au Cefedem de Normandie m'a régulièrement semblé une évaluation clairement informée des paramètres institutionnels et chaque fois riche, également, des dimensions humaines qui forment l'environnement professionnel de la pédagogie artistique musicale, et chorégraphique.

En synthèse, l'évaluation exprimée par le Cefedem garantit des compétences professionnelles tout en créditant la dimension socio-psychologique de l'exercice de l'enseignement artistique de la musique et de la danse.

Nathalie SCHULMANN

Formatrice en AFCMD

Paris, le 15 octobre 2017

La place du corps dans le geste musical : entre jeu et interprétation, transmission et pédagogie.

Les cours qui se sont déroulés au Cefedem ont permis de placer le questionnement du corps au cœur de la pratique musicale. Au delà d'une maîtrise de l'instrument en tant que tel, j'ai proposé des ateliers visant à mieux comprendre le rôle de la posture dynamique dans sa globalité.

Souvent les musiciens voient le corps comme un outil, un frein, une contrainte qu'il faut gérer en plus. Les positions debout (contrebasse), assise (violoncelle), la place du pupitre (marimba) + l'accommodation du regard en fonction de la tenue de l'instrument (flute traversière), le tabouret de pied (guitare) la distance entre soi et l'instrument (harpe)...

J'ai été étonnée par les difficultés posturales des chanteurs, le manque de connaissance concernant la physiologie et la mécanique de la respiration.

De façon moins catastrophique, certains ont une véritable préoccupation de bien être, pratiquent des méthodes améliorant la tenue du corps et cherchent à transposer dans leur pédagogie.

Beaucoup ont des troubles musculo-squelettiques plus ou moins sévères qu'ils vivent comme une fatalité dus à la pratique intensive de gestes répétitifs, les heures d'entraînement et de répétition, la fatigue, la pression des auditions. La plupart ne consultent pas, ne se soignent pas. Ces ateliers leur ont donné la conscience qu'ils peuvent « faire quelque chose » et ont constaté un mieux être, voire entamé un processus de soin.

Ils ont aussi des doutes sur la reproduction de ce qui leur a été enseigné... (un exemple : la question des gauchers avec la guitare – faut il « retourner » la guitare et les cordes ?) Entre tradition et innovation, le choix n'est pas évident. Certains cherchent, mais ils ont besoin de tester en toute confiance et d'avoir un avis expert.

J'ai ressenti une certaine gêne à montrer ses fragilités au groupe, parfois une attitude de repli ; le travail au sol (quand on pense qu'on est « pas vu ») a donné de la confiance et libérer des tensions inutiles. Le travail par partenaire a été bien compris dans l'ensemble et correctement mené, dans le respect d'autrui et des consignes.

J'ai souvent eu la sensation que dans le groupe chacun était « catalogué » et il a fallu un temps d'expérience ensemble pour faire bouger les lignes (le clown de service, le timide, l'extravertie, la « pénible »...) Dans ce travail, nous avons besoin de générosité et de bienveillance.

C'est pour cela que j'ai décidé de faire des entretiens individuels, pour permettre de dire simplement et sans « pathos » ce que le travail avait ou non amené à la pratique et quelles perspectives étaient envisageables.

Un devoir écrit sur les contenus de cours a été aussi demandé pour vérifier que le travail avait été compris. Dans l'ensemble, c'est très satisfaisant.

Le passage à l'instrument concret était une demande forte. J'ai « résisté » et garder pour la fin l'observation et l'analyse car je craignais une interprétation hâtive entre ce qui est juste ou faux, bien ou mal, la peur du regard de l'autre. Le dérapage sur les jugements de valeur et facile donc il faut beaucoup baliser.

Concernant les « incontournables du programme sur 24 Heures.

Introduction théorique sur les principes, à la croisée des champs scientifiques et artistiques.

La posture dynamique entre stabilité et mobilité. Les systèmes d'équilibration, la place du regard, la proprioception comme outillage sensible.

Comprendre les interactions entre une vision de la posture biomécanique et symbolique (le reflet psychique de la posture, réflexivité)

La colonne vertébrale axe interne autour duquel s'organise les mouvements périphériques des ceintures et des membres.

Manque de connaissances des étages et des articulations vertébrales, pour accéder à une représentation correcte des courbures et de la biomécanique.

Les ceintures : le « placement » du bassin (rétroversion , antéversion, ajustements), la ceinture scapulaire (notion d'appui sur la cage thoracique , relation à la respiration)

La ceinture scapulaire ++ : la mobilité et la stabilité de l'omoplate. La relation au bras, coude poignet doigts. L'influence réciproque des tensions distales et proximales. Ils manquent de connaissances anatomiques de base sur l'épaule, ce qui produit des distorsions de représentations des mouvements physiologiques.

Intégration des différentes parties du corps entre la posture du musicien et le geste musical : applications au jeu musical. Exploration ludique d'autres possibles de mouvement.

Programme ambitieux dans lequel nous voyageons en fonction de la qualité du groupe, de son investissement.

Paris, mercredi 15 novembre 2017

Objet : Auto-évaluation du CEFEDM

Cher Yanik,

Je t'écris à la suite de ta demande d'auto-évaluation.

Deux rendez-vous que j'ai eus récemment avec le CEFEDM de Normandie et me permettent de témoigner ainsi sous cette forme épistolaire. Le premier était la réunion du Conseil scientifique, le second, la formation que j'anime et animerai sur les textes réglementaires et les projets d'établissement dans le cadre de l'enseignement artistique spécialisé.

J'appréhende aujourd'hui différemment mon rôle dans et pour notre secteur et je souhaitais partager quelques réflexions.

Il me semble que nous nous trouvons à un carrefour pour l'enseignement et la médiation des pratiques artistiques dites spécialisées. Je me demande donc pourquoi, comment et où (dans quels lieux institués) il serait possible d'accompagner des changements de pratique. Tout en réfléchissant à la finalité de ces transformations m'apparaît la nécessité de disposer ou d'inventer un lieu-ressource, modélisant et instituant des alternatives, afin de structurer une formation qui permette un vécu qui pourrait servir de point d'appui cognitif et affectif pour les acteurs. Finalement, il s'agirait d'ouvrir la réflexion pour notre secteur à quatre questions vives structurantes et incontournables : le travail collaboratif, la création partagée point d'accroche pour une définition vraiment démocratique des droits culturels, les enjeux du numérique et ce sur quoi pourrait ou devrait porter les enjeux et les modalités de l'évaluation.

1. Un « tournant » dans le paradigme de l'enseignement et de la médiation des pratiques artistiques dites spécialisées ?

J'ai le ressenti de quelque chose qui évolue ou pourrait évoluer, malgré le constat d'une grande pérennité des fonctionnements les plus académiques.

En effet, quand je suis en contact avec un établissement, on se rend compte que ça n'a pas beaucoup bougé. Certaines choses oui, mais le cœur d'activité lui-même, n'a pas, ou si peu, bougé. Mais quand je sors de ces établissements, je me dis que les choses se transforment, parfois assez radicalement.

Pourquoi avancé-je cela ?

Quand je suis dans un établissement pour un projet artistique où les gens n'ont parfois aucune pratique artistique et où on peut aller assez loin en termes musicaux, y compris d'ordre vraiment artistique. J'ai à ce sujet l'exemple récent de journées avec des animateurs culturels dans l'Ariège : une journée en 2015, 1 journée en 2017). Sur ces deux journées (formation paysage sonore, impro, composition, etc.), je suis allé beaucoup plus loin que le même programme avec... des experts ! On est allé assez loin en termes de réflexion sur la musique et ses techniques : des notions de base, un questionnement sur le rapport à la codification, la relation geste-son, etc. En forçant à peine le trait, je dirais en bref que quand je suis en résidence, c'est un « calvaire », alors que pour le reste de mes interventions — dont la nature et les publics sont extrêmement variés — c'est tout bonnement passionnant, tout à la fois en termes d'ouverture artistique ou politique, que d'invention de formes artistiques à co-concevoir, etc., etc.

C'est ce qui me fait dire que nous sommes à un « tournant ». On pourrait peut-être basculer assez rapidement, et des établissements privés précipiteraient un peu les choses s'ils développaient des alternatives étayées, ou bien des projets ne répondant pas du tout aux missions de service public, obligeant les

conservatoires à se positionner un peu autrement. Des changements sur les contenus adviendraient de ce contexte-là.

2. Pourquoi, comment et où (dans quels lieux institués) accompagner des changements de pratique ?

Par quoi tout cela se traduirait ici et maintenant dans des contenus et des dispositifs de formation, comme nécessité de réflexion urgente, comme points nodaux de la réflexion, comme principes à rendre plus essentiels.

L'impression fréquente que j'ai en formation réside en ce que les mécanismes de pensée correspondent toujours à une « logique du "prof" » — c'est-à-dire à l'idée que le prof serait un acteur isolé dans un système — et non pas à celle d'une équipe (pédagogique), qui ne serait pas seulement une addition d'individualités (même si les enseignants avec lesquels j'échange la plupart du temps n'en sont plus à définir des listes d'examens). Mais l'impression générale est tout de même d'un logiciel posant d'une part le prof comme entité et d'autre part le prof avec ses élèves. Le prof créateur de situations-problèmes, le prof comme créateur de *conditions*, le prof comme source et ressource, comme inventeur de dispositifs d'enseignement-apprentissage n'est pas du tout le modèle majoritaire.

Aujourd'hui, ma sensation est conditionnée par ces formations et ces échanges avec le secteur professionnel, mais également par mon positionnement d'*intermédiaire* entre les instances que sont les DAC, les DRH, les musiciens, les directions d'établissements... en particulier dans le cadre du développement du projet CANOPEEA et de par mes choix de positionnement de mes missions lorsque, par exemple, je suis invité comme « compositeur en résidence ». Cette sensation est qu'il est urgent qu'un changement assez révolutionnaire ait lieu dans ces écoles. Le fait de croiser des élus, des DAC, des représentants de collectivités a renforcé encore cette perception. Il y a des années, on pouvait déplorer ou bien être fier de ce qui se passait. Après, on a tenté de faire évoluer les établissements, de les rendre plus adaptés à une politique territoriale, d'en faire des établissements territoriaux. Mais en s'y intéressant, ces chefs de service et ces élus se sont trouvés confrontés à l'inertie à faire évoluer la totalité d'une équipe. Le CRD d'Évry en est un exemple. Le CRR de Brest en est un autre, à rebours, où il est là question d'une coupe budgétaire de 20 %, drastique et sans projet politique alternatif clair.

3. Des transformations, mais pour quel (nouveau) paradigme des pratiques ? – la nécessité d'un lieu ressource modélisant et instituant des alternatives

Ma réflexion porte donc sur la nécessité du *changement de paradigme*. Mais encore faudrait-il définir lequel. J'ai l'impression que cela tournerait autour du rôle du prof, à la fois seul et prof dans l'établissement, bref, le rôle du prof en collectif.

Il serait urgent qu'il apparaisse dans le sillage des écoles « pilotes » qui ne soient pas ce qu'ont été les écoles pilotes d'avant, des initiatives magnifiques pour certaines, mais en vase clos, et donc mortes de leur belle mort pour certaines, même en ayant fait des choses formidables. À l'époque dont je parle, il y a eu par exemple Chalon et Villeurbanne (Villeurbanne continue d'ailleurs sur des options réellement pensées). Aujourd'hui, il y a Internet, il y a les réseaux sociaux, il y a la révolution numérique. Aujourd'hui, l'école pourrait être créée, car une révolution ne permettrait sans doute pas de revoir les contenus et les modes d'organisation.

Il faudrait que cette école soit soutenue conjointement par le département, par la DRAC et que dans cette école, travaillent des enseignants volontaires, qui seraient venus pour travailler pour ce projet-là. Je trouve à cet égard que le département serait une échelle réaliste par rapport à ces ambitions.

Puis, il s'agirait que les autres enseignants d'autres écoles puissent venir ponctuellement, tant pour réaliser un stage que pour acquérir un vécu alternatif, ce qui est le problème principal de la difficulté à transformer les choses. En somme, il conviendrait de structurer une formation qui permette un vécu « potentialisable » (c'est-à-dire qui puisse servir d'étai).

La réflexion qui s'ensuit :

4. Comment structurer une formation qui permette un vécu « potentialisable » ? – sans doute en faisant naître des lieux permettant aux acteurs de vivre pleinement une alternative

Aux dernières rencontres nationales des départements, j'ai été volontairement provocateur par rapport au groupe : il peut y avoir pendant des années des ateliers, sans que rien ne change. Il faut donc passer de l'expérimentation à la généralisation. Il y a eu et il y a toujours tant de dispositifs expérimentaux. Ils donnent bonne conscience à l'institution et, en un certain sens, garantissent finalement aussi que rien ne change. Or, pour toute transformation des pratiques, on doit s'appuyer sur des bonnes volontés, mais aussi sur les compétences en présence. Tout le temps, on se heurtera à cette question, qui a sans doute l'âge de l'humanité. Cela ne peut donc qu'être très long et sans doute pas uniforme. Mais pour que quelque chose change, il me paraît falloir impérativement que les gens aient la possibilité d'un autre vécu.

Quels sont ces endroits ? – Des CEFEDEM ? Ce n'est pas certain. Des Pôles d'enseignement supérieur ? — c'est encore moins certain, tant un certain modèle de l'interprète est redevenu prégnant dans ces établissements.

Une autre question se pose : où peut-on faire exister concrètement des endroits de ce type, où l'on expérimente, où l'on communique, où l'on interagit avec le reste du paysage et en même temps où l'on prend le temps de la réflexion ?

5. Pour ne pas conclure : ouvrir quatre chantiers prioritaires

Au total, ne pouvant conclure à ce stade, je souhaitais retenir un certain nombre de points-clés, qui me paraîtraient pouvoir être positionnés comme autant d'axes de travail, de chantiers à ouvrir ou au sein desquels continuer à œuvrer avec opiniâtreté.

5.1. Le travail en équipe

J'entends là le travail d'équipe comme mode d'action principal. Il peut bien sûr y avoir parfois un prof qui intervient devant un groupe d'élève, mais sinon, il s'agirait de concevoir la gestion pédagogique et artistique du ou des groupes d'élèves par le groupe des enseignants.

Avec cette entrée-là comme nœud de la formation, on ne serait plus limité par la seule compétence de la relation « maître-élève » et l'on ferait du même coup sauter un certain nombre de solides verrous.

5.2. La création partagée et les droits culturels

Il s'agirait de réfléchir au comment construire des séances à partir des élèves, à partir de leur culture, de leur environnement, de leur bagage culturel. Comment créer collectivement quelque chose et comment ne pas être le compositeur transcendant le vécu de ces « êtres ordinaires ». Les corollaires à l'initiation de cette réflexion :

- → quelles compétences nouvelles cela suppose-t-il chez le pédagogue ?
- → comment définir la notion de création partagée, de création collective et celle de droits culturels, puis combiner les deux ?

5.3. La question du numérique.

Tout ce qui existe aujourd'hui en matière de numérique (MOOC, etc., etc.) est balbutiant et très avancé à la fois. Mais si l'on se met à réfléchir vraiment, si l'on se sert d'outils, si l'on se sert de ce qu'utilisent des gens d'une autre génération que la nôtre, jusqu'où cela pourrait-il aller ? Des transformations fondamentales pourraient avoir lieu. Je ne donne qu'un seul exemple : on pourrait voir un élève 5 minutes, puis des visioconférences 3 fois dans la semaine, etc.

Il se trouve que j'ai suivi un MOOC pour apprendre une langue. C'était très bien fait : nous étions 12 000 (!) à suivre le cours en même temps. J'ignore l'architecture informatique nécessaire, ni les techniques et les équipements déployés, mais pour chacun, il existe une sorte de suivi individuel. C'est l'INALCO qui porte cette formation. Il n'y a pourtant que 4 personnes qui ont produit des contenus pour le MOOC. Nous (les inscrits) avons une semaine pour visionner et suivre le MOOC : ils ont donc fait exister un certain « rythme pédagogique », matérialisé par exemple par un contenu pour chaque semaine, etc.

Bref, à l'heure où pour un spectacle, il m'a été possible de commencer à apprendre à jouer du ukulélé en cherchant des rudiments sur Internet, la relation ne se décline pas et plus seulement dans « le temps où l'on se voit ».

J'ai un point de vigilance à ce sujet : si quelqu'un s'empare intelligemment de ces techniques, il balaiera tout postulat de l'éducabilité qu'un projet pensé, démocratique et réflexif pourrait ériger. Ainsi, un marchand pourrait demander 5000 € à une collectivité et proposer... que cela remplace rien moins que l'école de musique. Cela ne manquera pas d'advenir.

5.4. Les dispositifs d'évaluation.

C'est un point qui me paraît tout aussi déterminant : quand sera-t-il possible de se libérer des standards historiques à ce sujet ? Probablement jamais si la professionnalisation ne gagne pas aussi ce champ-là. On comprend bien pourtant l'attachement tellement fort et symbolique à certains dispositifs qui ne sont plus rien d'autre que des rituels de l'institution qui s'y reproduit en s'y reconnaissant, par ce que c'est l'endroit de la reconnaissance personnelle et professionnelle de l'enseignant au nom d'un certain fonctionnement. Il faudrait détailler ces rituels. Ce n'est pas ici le propos. Mais il y a une urgence à les transformer. Car il conviendrait que l'on évalue les choses non plus pour elles-mêmes et en ce qu'elles permettent une réitération d'un fonctionnement, mais plutôt pour les savoirs en jeu et pour connaître mieux à quoi l'on doit remédier du côté du dispositif pédagogique et des étayages possibles pour les apprenants, et aussi, autant que faire se pourrait, plus du tout pour faire valoir des logiques servant à asseoir la reconnaissance de l'enseignant en tant que réplicateur d'un fonctionnement indiscutable.

Finalement, à quoi pourraient servir les institutions ? Sans aucun doute à garantir mieux encore un lieu à l'imagination. Je citerai pour finir la phrase que tu mets en exergue au CEFEDM :

« L'utopie n'est pas un point d'arrivée, mais un point de départ. On imagine et on veut réaliser un lieu qui n'existe pas » (Erri DE LUCA, écrivain, poète et traducteur italien).

Jean-Pierre SEYVOS

TAMBY Jean-Luc

Depuis plusieurs années, j'interviens au CEDEFEM de Normandie. La formation que j'y mets en œuvre concerne l'improvisation, d'un point de vue pratique, théorique et pédagogique. Je constate chaque année, le bon niveau disciplinaire des étudiants et surtout leur motivation, c'est à dire leur conscience des enjeux et de la nécessité de la formation au-delà de l'obtention du diplôme.

L'équilibre des spécialités au sein des promotions, les dispositifs « ABC » favorisent la transmission « horizontale » et la transversalité des savoirs. La conception et la structuration de la formation du CEFEDM de Normandie me paraît remarquable par la synergie qu'elle crée entre pratique et théorie, pratique artistique et pratique pédagogique.

Une place plus grande accordée à la formation continue, la possibilité d'espace de recherche et de débat au sein du CEFEDM pour les anciens étudiants, et les liens avec l'Université pourraient constituer selon moi les chantiers à venir pour cette institution.

Mon travail quotidien au sein d'une collectivité locale (la ville de Rennes) me permet de constater à quel point la formation dispensée par le CEFEDM correspond aux nécessités du service public et de l'enseignement de la musique dans notre monde actuel. Les étudiants auront les outils pratiques et réflexifs pour s'adapter à un monde, un public et un contexte en perpétuelle évolution. Ils pourront s'adapter non-pas avec la passivité que ce terme peut sous-entendre mais avec la créativité que l'on attend d'artistes enseignants dans un monde en crise.



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Rouen



2 rue du Tronquet
76821 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex

Mont Saint Aignan, 24 octobre
2017

Richard Wittorski, Professeur,
Directeur de l'ESPE

Je suis intervenu à 2 reprises auprès des étudiants du CEFEDM et j'ai eu l'occasion d'engager des discussions approfondies et régulières avec Y Lefort depuis presque quatre années sur des questions relatives à la formation et son ingénierie. Ces échanges ont permis de constater que nous partageons des préoccupations communes entre celles liées à la formation des enseignants et celles liées à la formation des professeurs de musique (notamment en ce qui concerne les enjeux de l'alternance et de la professionnalisation, la place de la recherche).

Cette proximité de vues m'a rapidement conduit à proposer à Y Lefort de présider le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'Espé dont il était déjà membre. Depuis 2 années, il préside donc ce conseil qui a une place stratégique pour le développement des missions de l'Espé, en impulsant des réflexions qui intéressent nos 2 institutions sur les démarches de formation supérieures professionnelles, la place de la recherche ainsi que ses formes à l'heure où l'enseignement supérieur se pose la question de la professionnalisation accrue de son offre de formation.

En lien avec la mise au travail des enjeux précédemment mentionnés, et de manière à ce qu'une culture commune de formation se construise à ce sujet, je pense qu'il serait souhaitable que le personnel enseignant du CEFEDM soit constitué de permanents comme à l'ESPE ou à l'Université.

Par ailleurs, l'Espé a considéré que la proximité des publics et des métiers respectifs rendait naturel l'accueil dans ses locaux du CEFEDM qui s'est donc installé à l'Espé au cours de l'été 2017.

Mont Saint Aignan, le 24 octobre 2017



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le CEFEDM de Normandie

Représentée par sa Présidente, Geneviève YAVCHITZ
27 rue Pierre Corneille
76800 Saint-Étienne-du-Rouvray

d'une part,

et

La Ville de Rouen

représentée par Madame Christine ARGELES première adjointe chargée à la culture, de la jeunesse et de la vie étudiante, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution d'un arrêté du Maire en date du 13 mai 2014 et en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017.

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 — Objet

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen propose un parcours de "Licence interprète", formation post BAC et post DEM portée en partenariat avec l'Université de Rouen - Département de musicologie. Le CEFEDM de Normandie propose quant à lui une formation supérieure menant au Diplôme d'Etat de professeur de musique.

Au regard des évolutions en cours concernant l'organisation de ces deux parcours, le Conservatoire de Rouen et le CEFEDM de Normandie ont pris la décision de se rapprocher afin d'ouvrir pour leurs étudiants de nouvelles perspectives d'orientation et de formation. Pour cela, est proposée une organisation visant à dynamiser, diversifier et rendre complémentaire l'offre pédagogique actuelle, dans l'objectif de favoriser à l'issue de chaque parcours une double validation (Licence et Diplôme d'Etat).

La présente convention fixe les règles et les modalités de fonctionnement du partenariat entre Le CEFEDem de Normandie et le Conservatoire à rayonnement régional de Rouen concernant :

- 1 — la mise en place d'un partenariat visant à développer des passerelles entre les parcours de formation supérieure portés par chaque établissement.
- 2 — la structuration d'un schéma d'études entre les deux établissements.

Article 2 – Le partenariat

Le partenariat pédagogique entre le Conservatoire de Rouen et le CEFEDem de Normandie est mis en place afin d'ouvrir des perspectives d'orientation aux étudiants intégrant à la fois la Licence « interprète » portée par le Conservatoire et la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de musique portée par le CEFEDem de Normandie.

Les conditions d'accès sont définies dans l'article 4

Article 3 – L'articulation des parcours

Il est défini un schéma des études au Conservatoire de Rouen et au CEFEDem de Normandie afin d'améliorer les parcours de formation des étudiants et leur suivi par les deux établissements.

Article 4 – La mise en place du partenariat

a – Conditions et modalités d'admission

- **un étudiant se présente en Licence « interprète » :**
 - il doit satisfaire aux conditions et modalités d'admission définies par le Conservatoire
 - à l'issue de la première ou de la seconde année, il pourra :
 - poursuivre son parcours de Licence « interprète » ;
 - manifester le désir d'intégrer la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de musique portée par le CEFEDem. Dans ce cas, il devra passer des épreuves complémentaires consistant en un écrit et un entretien ;
 - poursuivre le parcours de Licence « interprète » et manifester le désir de suivre un certain nombre d'enseignements proposés par le CEFEDem afin d'alléger son parcours d'études ultérieures au CEFEDem. Dans ce cas, il devra passer des épreuves complémentaires consistant en un écrit et un entretien.
 - À l'issue de la troisième année,
 - l'étudiant qui aura anticipé des parties de la formation du CEFEDem bénéficiera d'un allègement correspondant jusqu'au parachèvement de sa formation ;
 - l'étudiant primo-accédant au CEFEDem devra passer des épreuves complémentaires consistant en un écrit et un entretien.

- **un étudiant se présente au CEFEDM de Normandie**

- s'il ne peut pas justifier d'une 1^{re} année dans l'enseignement supérieur, il lui est donné la possibilité d'intégrer la Licence « interprète » du Conservatoire, en satisfaisant aux conditions et modalités d'admission définies par ce dernier. Ces modalités peuvent être définies et organisées conjointement par les deux établissements.

b – Inscription

Les candidats admis doivent confirmer leur inscription au Conservatoire et procéder à l'inscription administrative et pédagogique au CEFEDM de Normandie ainsi qu'à l'Université de Rouen.

c – Règlement intérieur et règlement des études

Durant sa formation, l'élève est soumis au règlement intérieur et au règlement des études des établissements concernés.

d – Dispositions financières

Les étudiants se libéreront de leurs frais d'inscription auprès de chaque établissement, CEFEDM, Conservatoire de Rouen et Université de Rouen, aux conditions fixées par chacun.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée d'un an, sauf résiliation prévue à l'article 7. Elle pourra être reconduite chaque année de façon expresse, par un échange de courriers entre les deux parties, pour une durée maximale de trois ans. A l'expiration de cette période, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation du Conseil Municipal.

Article 6 : Litiges

En cas de difficulté concernant l'application de la présente convention, les deux parties s'engagent à se réunir pour analyser leurs contraintes réciproques et tenter de dégager un terrain d'entente. Si le litige persiste après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Rouen.

Article 7 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.



Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Fait en deux exemplaires à Rouen, le 1^{er} décembre 2017.

La Présidente

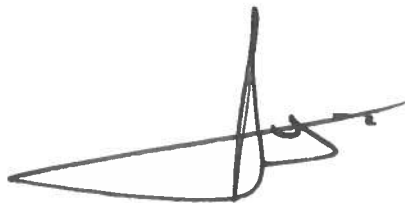
du CEFEDM de Normandie



Geneviève YAVCHITZ

Pour le Maire

par délégation,



Christine ARGELES



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

ORIENTATIONS ARTISTIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture
CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90
Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z
Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



Sommaire

En introduction.....	3
• Les attendus de la formation.....	3
• La professionnalité visée, référée à un référentiel de compétences consensuel.	3
1. Grandes orientations.....	5
1.1. Une double expertise à développer chez des étudiants, avec une expérience antérieure et futurs professionnels dans le monde de la musique.....	5
1.2. L'enjeu de l'idée de compétences dans le premier cycle de l'enseignement supérieur	5
1.3. Un projet de formation orienté par l'interculturalité, la créativité et la démarche critique.....	7
2. Objectifs de la formation	8
2.1. Finalités de la formation.....	8
2.2. Des exigences liées à l'évolution de l'idée de création musicale ainsi qu'à l'évolution du métier et à ses déclinaisons.....	9
3. Curriculum de formation	11
3.1. Principes (princeps, ce qui est premier) et modèle de la formation : une formation pratico-théorico-pratique	11
3.2. Principes de la logique curriculaire employée	13
3.3. Structure curriculaire de la formation	15
3.4. Évaluations nodales de la formation	16
Glossaire.....	21

I 2

En introduction

Une formation est structurée par un ensemble de dispositifs renvoyant à des situations formatives au centre de formation et en stages, et par les évaluations leur correspondant.

Une formation s'inscrit dans un contexte environnemental et culturel, si bien que les mêmes intentions de dispositifs peuvent prendre une coloration spécifique d'un lieu déterminé à un autre.

Nous pensons dès lors nécessaire de distinguer dans ce dossier d'habilitation :

- ***Les attendus de la formation.***

Les étudiants s'intégreront à une profession d'artiste-enseignant dont les principales singularités seront de trois ordres :

- gérer l'incertitude des contextes de leur exercice professionnel au sein de structures institutionnelles publiques, associatives... nécessitant des partenariats divers et des initiatives variées ;
- se confronter à la complexité d'évolutions technologiques et techniques affectant l'exercice de leur art, ainsi qu'à l'enseignement à des publics hétérogènes dans des lieux d'éducation formelle et non formelle ;
- participer à un effort de démocratisation culturelle vigilant aux discriminations culturelles affectant les plus défavorisés.

I 3

- ***La professionnalité visée, référée à un référentiel de compétences consensuel.***

Pensant possible de développer les compétences à former en regard de quelques grandes familles d'activités en jeu dans l'exercice professionnel d'un professeur de musique : la création, l'interprétation, l'enseignement, la technique entre autres, nous nous conformons au référentiel de compétences du Ministère de la Culture et de la Communication : la professionnalité visée consiste à former un artiste pédagogue exerçant dans un établissement sur un territoire. Les notions d'établissements et de territoires étant sans doute plus bigarrées sur la grande Normandie, regroupant des de grandes agglomérations, zone très urbanisées et à forte activité industrielles, des territoires très ruraux et plus désertés, et les établissements d'enseignement artistique spécialisé en conséquence.

- La professionnalisation (l'ensemble des procédures à installer pour faire exister la professionnalité précédente) renvoie à des processus favorisant des temps de déconstruction-reconstruction de représentations préexistantes, à une alternance intégrative entre stages en établissements et formations au CEFEDM afin que formateurs au centre et « formateurs de terrain » adhèrent aux mêmes conceptions de l'enseignement-apprentissage, à l'existence de projets collectifs à dimension artistique, à la prise en compte des conflits de loyautés émergeant des différences de conception du métier au sein de la profession, à la présence de temps de réflexivité à propos des situations diverses rencontrées ; le tout favorisant l'existence d'identités professionnelles (artistes sur scène, professeur de violon traditionnel en association ou diplômé d'État dans un département constitué au sein d'un conservatoire...).

• L'évaluation à dimension formative se matérialise par l'attention portée aux processus suivants, en particulier, l'explicitation des attentes, l'inscription dans une complexité, l'attention portée aux processus en formation tout autant qu'aux produits, et l'installation de procédures de remédiation.

Le projet de formation de cette demande d'habilitation renferme des évaluations sommatives de diverses natures. En leur sein, quatre évaluations sont considérées comme nodales et ont une importance significative en termes de coefficient, car elles impliquent une transversalité d'usage des acquis. Il s'agit de :

- la réalisation de projets artistiques (musicaux) aboutissant à une performance supposant un perfectionnement artistique personnel important (UE 2) ;
- d'une épreuve d'enseignement-apprentissage qui sera préparée et mise en actes en tenant compte de notions inscrites dans un contexte de Culture musicale, puis d'une analyse de son déroulement faisant montre d'une lucidité pédagogico-didactique (UE 1) ;
- de la production d'un portfolio élaboré au long des deux années de formation et de sa soutenance devant un jury qui n'aura pas à juger de son contenu, mais du regard distancié qui en surgit à partir des contenus de la formation (UE 7) ;
- de la production et de la soutenance d'un mémoire professionnel (UE 4).

Une intention forte traverse toute cette formation : permettre aux étudiants de mieux appréhender le rapport aux savoirs musicaux des élèves dont ils ont la responsabilité. Nous utilisons la notion de rapport au savoir avec la signification qu'elle a dans le champ des sciences sociales et humaines qui l'investit à travers l'épistémologie (le rapport au savoir musical renvoyant à la structure de ce savoir), la sociologie et la psychologie (la dimension socio-familiale de ce rapport), l'anthropologie (réfractant l'idée d'universalité) et à travers la psychanalyse (attentive au concept de relation d'objet).

I 4

Conséquemment, non seulement les futurs professeurs de musique devraient être des spécialistes de la musique dont ils ont la responsabilité et des généralistes de la diversité des musiques, des spécialistes de l'enseignement-apprentissage de leur musique, mais davantage encore des spécialistes attentifs aux rapports aux savoirs musicaux de leurs élèves.



1. Grandes orientations

1.1. Une double expertise à développer chez des étudiants, avec une expérience antérieure et futurs professionnels dans le monde de la musique

Aujourd'hui, nombre de musiciens exercent à la fois une activité d'interprète et de pédagogue. Ces deux activités, loin d'être antagonistes, se nourrissent l'une de l'autre. En conséquence la formation permettra :

- aux étudiants de mener des projets personnels artistiques en leur accordant une résonance pédagogique ;
- que les apports pédagogiques ne soient pas déconnectés d'un ancrage dans le domaine musical

Nombre d'étudiants entrants en formation ont une expérience antérieure de musicien ou d'enseignant. La formation prendra en compte le cursus et l'expérience de chaque candidat, permettant tout à la fois la reconnaissance de son expérience et de sa formation.

La formation conçue en référence aux compétences visées au regard du référentiel de l'Annexe I de l'Arrêté du 5 mai 2011 s'inscrira dans des logiques transversales, garantissant des cours communs aux différentes esthétiques et disciplines favorisant l'interdisciplinarité et l'ouverture culturelle.

De surcroît, la formation proposée pourra s'articuler d'une part avec la formation au DNSPM ou au DUMI, d'autre part avec les logiques de formation professionnelle continue soutenues par les partenaires afin de professionnaliser davantage encore.

| 5

La formation pédagogique proposera en conséquence aux étudiants de réenvisager au sein d'une même démarche les différents rôles d'artiste, de médiateur et d'enseignant. Elle s'inscrira fortement dans des logiques partenariales, en relation étroite avec les conservatoires et écoles de musique de la nouvelle grande Région Normandie.

1.2. L'enjeu de l'idée de compétences dans le premier cycle de l'enseignement supérieur

Maints étudiants sortants de formation avec le Diplôme d'État de professeur de musique, diplôme de niveau III, assument de fait dans les structures qui les emploient des missions larges et souvent voisines de celles des professeurs certifiés.

L'approche par compétences constitue à cet égard une entrée adaptée à la formation de professionnels devant maîtriser des savoirs et des savoirs-agir appartenant à des domaines très hétérogènes et à faire valoir dans des contextes très variés. On parle à cet égard de « Learning Outcomes », ou résultats d'apprentissage. Et « tout l'espace européen de l'enseignement supérieur scellé par la réforme de Bologne est [à présent] structuré par cette idée. Elle est le signe d'un changement de paradigme, du passage d'une logique de l'investissement à une logique des prestations. Cette nouvelle manière d'appréhender l'enseignement et l'apprentissage n'est plus centrée sur l'enseignant, mais sur l'étudiant. Les Learning Outcomes incarnent cette approche d'un genre nouveau. [...] Le point de mire de l'éducation est passé d'un processus d'enseignement

à un processus d'apprentissage. Avant cette mutation, l'éducation était perçue comme un processus strictement basé sur les moyens mis en œuvre, exprimés en charge de travail et en durée des études.¹ »

Au départ du processus de Bologne, les pays ont cherché à se mettre d'accord sur une définition des compétences par cycle visées par l'enseignement supérieur, suffisamment large et suffisamment précise. Elles ont été définies en 2003 par un groupe de travail universitaire à Dublin, cosigné par les ministres un peu plus tard. Ce référentiel est connu sous le nom de « descripteur de Dublin ». L'Association Européenne des Conservatoires a travaillé pour l'enseignement supérieur de la musique, à une transposition de ce référentiel de compétences.

L'association des établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant en a à son tour élaboré une proposition. Ces trois approches sont synthétisées ci-dessous. Elles constituent un point d'accroche particulièrement structurant pour la réflexion.

Texte original du Descripteur Commun de Dublin pour le 1 ^{er} cycle	Descripteur Polifonia/Dublin pour les diplômes du 1 ^{er} cycle l'enseignement supérieur musical	Descripteur Association des Centres
Les diplômes de Licence (bachelor) sont décernés aux étudiants qui :	Les diplômes de Licence (bachelor) sanctionnant un premier cycle d'enseignement supérieur de formation musicale professionnelle, sont délivrés aux étudiants qui :	Les diplômes de Licence (bachelor) sanctionnant un premier cycle d'enseignement supérieur de formation musicale professionnelle, sont délivrés aux étudiants qui :
1. ont acquis des connaissances et un niveau de maîtrise dans un domaine d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation du degré secondaire II. Ce champ d'études se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des ouvrages scientifiques et des savoirs issus de la recherche ;	1. ont acquis des savoir-faire, connaissances et un niveau de maîtrise artistique dans le domaine musical qui fait suite à et se fonde sur une formation reçue au sein de ou parallèlement à l'enseignement général du second degré. Ce domaine d'études se situe à un haut niveau de formation basé, pour le champ principal, sur l'expérience de ceux à la pointe de leur domaine ;	1. Un musicien expert : a. est capable d'assurer une expertise au départ de ses compétences tant musicales qu'instrumentales (sa discipline, ou son « domaine », sa « maison ») afin qu'il soit à même de développer des expériences musicales et artistiques en ayant une vision et une maîtrise professionnelle dans un cadre individuel ou collectif dans son domaine artistique de référence. b. est à même de s'associer à la mise en œuvre de productions musicales avec d'autres musiciens de son esthétique et d'esthétiques et/ou de pratiques différentes ;
2. sont capables d'utiliser de façon professionnelle leurs connaissances et compétences dans le cadre d'un emploi ou d'une activité et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des arguments et des solutions à des problématiques ;	2. sont capables d'utiliser de façon professionnelle dans le domaine musical, leurs compétences, connaissances et maîtrise artistique dans le cadre d'un emploi ou d'une activité et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des arguments et des solutions à des problématiques ;	2. Un musicien inventeur et adaptateur de dispositif : a. est capable d'enseigner, b. est capable d'accompagner des pratiques ; c. est capable de proposer des d'initiations musicales (des « entrées en musique » à concevoir et à mettre en œuvre dans divers lieux et auprès de diverses populations) ;
3. sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes – généralement dans leur domaine d'études – en vue de formuler des opinions fondées sur des réflexions concernant des thèmes significatifs d'ordre social, scientifique, et éthique ;	3. sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes – généralement dans le domaine musical – en vue de formuler des opinions au sein de ou par leur activité pratique et/ou créatrice, fondées sur des réflexions concernant des thèmes significatifs d'ordre artistique et, quand pertinent, social, scientifique, et éthique ;	3. Un musicien praticien réfléchi : a. est capable d'une réflexivité professionnelle sur les plans artistique, pédagogique, didactique ; b. est capable de formaliser (par écrit et par oral) et de communiquer les problématiques de l'exercice professionnel du métier et de son évolution ;
4. sont capables de communiquer à des spécialistes comme à des profanes des informations, des idées, des problématiques et solutions ;	4. sont capables de communiquer à des spécialistes comme à des profanes des informations, des idées, des problématiques et solutions ;	4. Un musicien capable de travailler en équipe interdisciplinaire a. est capable de travailler en équipe interdisciplinaire au sein d'un établissement ; b. est capable de travailler en équipe interdisciplinaire sur un territoire ;
5. ont développé des capacités d'apprentissage nécessaire à la poursuite plus autonome de leur formation.	5. ont développé des savoir-faire pratiques et/ou créatifs et des capacités d'apprentissage nécessaire à la poursuite plus autonome de leur formation.	5. Autonomie et auto-formation est capable de développer de façon autonome ses compétences artistiques tout au long de la vie et d'être en mesure de s'adapter à un contexte artistique et professionnel en mutation.

6

¹ In *Harmonisation des descripteurs des résultats de l'apprentissage dans les cadres nationaux et les métacadres de certifications : quels enseignements tirer de l'expérience irlandaise ?* Bryan Maguire, Directeur des questions universitaires, Higher Education and Training Awards Council of Ireland, Edwin Mernagh, Responsable du développement, National Qualifications Authority of Ireland (aujourd'hui consultant indépendant en systèmes internationaux de certifications), Jim Murray, Chef de projet de développement, National Qualifications Authority of Ireland. Publié sur le site Internet du Centre européen pour la formation professionnelle http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/491/42_fr_maguire.pdf (consulté le 15/10/2017).

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture

CEFEDEM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90

Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Aujourd'hui, ces référentiels sont déclinés d'une manière voisine dans les référentiels dit « AOF » des universités françaises.

Aussi, les grandes familles de compétences à développer dans un premier cycle de formation à l'enseignement de la musique sont déclinées au CEFEDM de Normandie en :

- compétences à articuler étroitement :
 - dans le domaine musical ;
 - dans le domaine pédagogique et didactique ;
- compétences réflexives (la capacité à rechercher, à analyser et à synthétiser, à utiliser efficacement ses connaissances, son savoir-faire et ses méthodes de travail, la capacité à développer des idées et des propositions de façon critique ;
- compétences à travailler en équipes et prenant en compte l'identité d'un territoire d'exercice, c'est-à-dire des contextes géographiques, culturels sociologiques, structurels ;
- compétences à approfondir des questions liées à l'exercice du métier dans le cadre de la formation tout au long de sa vie professionnelle.

L'ensemble étant bien entendu indexé sur le référentiel du Ministère de la Culture et de la Communication publié au B.O. n°261.

1.3. Un projet de formation orienté par l'interculturalité, la créativité et la démarche critique

« Comme il y a eu des frontières qui séparent et distinguent, il y aura des frontières qui distinguent et relient, et qui ne distinguent que pour relier.² »

| 7

Depuis plus d'un siècle, le monde et la culture se conjuguent au pluriel. Multiculturalisme, questions sur l'identité, définition de développement durable au sens large, mondialisation et mondialité sont autant d'enjeux majeurs pour la communauté humaine. L'artiste musicien, son parcours et ses missions au cœur de ce que Glissant nomme la Cité-Monde est et sera un acteur du tout-monde marqué par les déplacements de population à grande échelle, l'instantanéité des échanges que les nouvelles techniques mettent en œuvre, les changements de représentation du monde, de soi et de l'autre, et enfin par la métamorphose de pratiques artistiques qu'annonce la nouvelle renaissance.

L'interculturalité pour l'artiste musicien et l'artiste enseignant d'aujourd'hui et de demain est et sera à la fois une préoccupation majeure et l'objet d'une formation, d'une recherche personnelle, puis de compétences et de tâches concrètes à réaliser et transmettre dans les lieux de relations entre les hommes.

Dans la mesure où au moins cinq esthétiques sont enseignées au sein de l'établissement (musiques anciennes, musique classique à contemporaine, jazz, musiques actuelles amplifiées et musiques traditionnelles), chaque étudiant pourra se former à son esthétique dominante et à des esthétiques complémentaires qu'il déterminera au cours de sa première année en fonction de ses appétences et de ses acquis personnels. Une telle proposition est faite de manière à rendre l'étudiant concepteur de son propre

² *L'intraversable beauté du monde*, Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau, Galaade éditions, 2009, page 56.

parcours, tout en lui apportant la possibilité d'aborder un répertoire plus vaste pour son instrument (ou sa voix) que celui auquel il a pu avoir l'habitude de se confronter dans ses années de formation initiale.

Toujours dans la perspective de développer l'autonomie des étudiants face aux différents moyens d'expression de la musique, une large part des enseignements sera consacrée au développement de leur créativité. Ainsi, des apports conséquents en écriture et arrangement ou en improvisation sont prévus. Là encore, les compétences développées serviront la polyvalence du musicien et pourront aussi bien être mises au service du musicien-interprète que du musicien-enseignant.

Chaque étudiant sera donc porteur et créateur autant que faire se peut de son propre projet de développement artistique qu'il déclinera à travers une esthétique dominante et des esthétiques complémentaires. Ainsi, chaque parcours sera construit en partie sur mesure, en fonction du projet personnel de l'étudiant et des cahiers des charges qui lui seront proposés par l'établissement.

L'ensemble du parcours sera bien sûr inscrit dans le cadre réglementaire des orientations du référentiel national.

2. Objectifs de la formation

2.1. Finalités de la formation

Le cœur de l'enseignement est le savoir. On enseigne pour que des apprenants s'approprient des savoirs de diverses natures (cognitif, comportemental, émotionnel...). Avec l'importance conférée à la métacognition (pour apprendre — et pas seulement faire du psittacisme —, il est nécessaire de comprendre comment on apprend pour être à même de le transférer dans un nouveau contexte), le cœur de l'enseignement devient la pratique du savoir. Enseigner doit permettre à des apprenants de comprendre comment ils pratiquent le savoir.

Le cœur de la formation est la pratique. On forme pour que des personnes s'approprient des pratiques de diverses natures (parfois nommées savoirs d'action : savoirs stratégiques, savoirs pratiques, procédures, schèmes d'action...). L'importance conférée à la réflexivité (pour comprendre comment agir, il est nécessaire de déchiffrer la dialectique entre le faire, le penser et le dire), le cœur de la formation est de déchiffrer les savoirs de sa pratique. On forme afin que les personnes concernées construisent des savoirs sur leurs pratiques.

Ainsi, aider les étudiants du CEFEDM à construire des savoirs de leur pratique constitue le cœur de notre formation.

Dans ce chapitre, plus qu'à décrire l'ensemble des cours, nous cherchons à dégager un ensemble de problématiques desquelles découlent autant de « principes » (*princeps*, ce qui est premier) qui, dans l'ingénierie de formation, engagent l'ensemble des *manières de faire* au départ des structures choisies : des thématiques de formation aux compétences, des dispositifs à la maquette.

Partant de constats sur le champ artistique, nous donnons ensuite quelques axes quant à la manière d'organiser, par-delà les enseignements, une structure de formation qui mette les étudiants aux prises tout à la fois avec une pratique artistique exigeante et une permanente réflexivité. Nous proposons entre autres un dispositif permettant des échanges fructueux avec les apports les plus cruciaux de l'Université : les savoirs, la démarche de recherche et la théorisation.

2.2. Des exigences liées à l'évolution de l'idée de création musicale ainsi qu'à l'évolution du métier et à ses déclinaisons

D'un projet jusque-là avant-gardiste supposant le dépassement de l'œuvre créée, les cinquante dernières années ont façonné une idée nouvelle qualifiée parfois de « postmoderne » à propos des processus artistiques, invitant à ce que le philosophe Lyotard nomme un procès en ana-³ et qui a déterminé la fin des mythes de la modernité : fin des avant-gardes, fin de l'Histoire, et fin des métarécits. Cette transformation a aussi constitué le terreau d'une autre acception des processus de création musicale ou chorégraphique. Des machines électroniques ont surgi dans les pratiques d'élaboration de matériaux artistiques, de l'IRCAM à celles des « rocks garage », des studios d'enregistrement aux pratiques mixtes telles que celle de Cunningham/Cage... Des métissages complexes, multiculturels, transculturels, ont façonné d'autres manières de faire et d'autres manières de dire le propos artistique. D'autres approches démontrent qu'au contraire d'un dépassement, « nous n'avons jamais été modernes » (Bruno LATOUR, 1991), car la modernité se départie de la dimension hybride, complexe, mêlant l'humain et le non-humain dans de subtils et enchevêtrés réseaux d'acteurs.

Le *distinguo* très prégnant de l'interprète et du créateur, issu des pratiques d'enseignement hérité de la Révolution, bien que modélisant encore les institutions, a été fondamentalement métamorphosé par le changement de nature et la multiplication des espaces et des moyens de la création.

Fort de ce constat, le questionnement sur la transmission et l'apprentissage ne peut se départir de l'enchevêtrement ainsi tissé entre des pratiques artistiques en évolution, des nécessités de rapport à un patrimoine et des logiques « intermédiaires » allant de la création à toutes les formes de la médiation⁴.

Ce questionnement trouve ses prolongements dans toutes les actions de transmission, mais aussi dans les pratiques artistiques elles-mêmes. Il nous paraît nécessaire de l'induire tant que possible chez les étudiants, afin de leur permettre une prise de distance sur toutes les formes de pratiques artistiques et leurs médiations possibles. Dans ces moments de « médiation », cette réflexion incontournable constitue performative ment le geste artistique lui-même et le champ d'intelligibilité esthétique consubstantiellement créé.

La manière dont les pratiques artistiques de diverses natures se sont constituées, se mouvant entre toutes les strates des espaces formels et non-formels, professionnels et profanes, média et immédia(t) (du spectacle frontal auquel répond le face à face pédagogique, aux diffusions interactives auxquels répondent toutes les démarches qui pensent l'appropriation au départ de l'itinéraire que suivront profane et professionnel), montrent clairement que c'est bien à ce cœur de métier que les structurations de formations doivent réfléchir.

Plusieurs modalités de formation nous paraissent à réenvisager conjointement :

- les démarches de catégorisation issues des référencements nécessaires à la définition d'un métier de facto toujours postérieure aux émergences artistiques (un métier d'interprète de la scène d'un côté,

³ « [...] ainsi compris, le « post- » de « postmoderne » ne signifie pas un mouvement de come back de flash back de feed back, c'est-à-dire de répétition, mais un procès en « ana- », un procès d'analyse, d'anamnèse, d'analogie³, et anamorphose, qui a élaboré un « oubli initial³ LYOTARD Jean-François, *Le Postmoderne expliqué aux enfants*, Paris, Galilée, 1988, p. 113.

⁴ « Parler de médiation, [...] c'est toujours refuser une vision instrumentale des dispositifs intermédiaires qu'on doit traverser pour atteindre une réalité : supports, espaces, signes, interprètes, médias, représentants, institutions, instruments... Pour reprendre les termes de la pragmatique de l'énonciation, c'est insister sur le caractère « performatif » et non purement « constatif » de ces moyens : les lieux, les humains et les choses à travers lesquels il faut passer ne sont pas des canaux transparents, qui nous permettent de voir à travers eux une réalité indépendante de leur prestation [...] Parler de médiation (du politicien, du journaliste, du marchand...) au lieu de parler comme tout le monde de ce que la médiation fait apparaître (l'opinion publique, les événements, l'œuvre d'art...), c'est dénoncer l'illusionnisme du présentateur ». Antoine HENNION in *La médiation ou le retour du refoulé*.

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture

CEFEDEM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90

Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

- un métier d'enseignant de l'autre, pour des métiers utilisant aujourd'hui autant les chemins de traverse que les axes historiquement façonnés) ;
- les logiques fortement patrimoniales que les institutions de transmission proposent au sein de leur cursus de par leur mode d'organisation ;
 - les conceptions du métier considéré selon un axe exclusif tantôt artistique, tantôt de médiation ou encore d'enseignement.

Ainsi, la démarche visant à la fois la transmission et l'appropriation d'une pratique artistique ne saurait se départir d'une interrogation simultanée sur ses objets et ses médiations.

Ces constats nous semblent induire plusieurs approches quant aux choix de formation :

La notion d'emploi ou d'employabilité, bien qu'essentielle, est pourtant insuffisante pour décrire l'activité par nature polymorphe d'un artiste-enseignant dont la finalité d'emploi nécessite de développer des approches multidisciplinaires, pluriesthétiques et de surcroît d'en garantir la formation pour les étudiants.

À la question de la pluralité des pratiques répond, dans le champ de la formation, celle d'un nécessaire polymorphisme des dispositifs de formation.

À ce titre quatre premiers grands principes nous semblent pouvoir orienter la structuration d'une formation :

1. Une approche visant et s'appuyant sur la *multi-culturalité*, l'*interdisciplinarité* et la *transdisciplinarité*. Cette approche a été particulièrement réfléchie dans l'UE 2 dans ses liens avec les autres UE, qui s'ancrent dans ces problématiques par des voies alliant une pluralité d'esthétiques et de « langages ». Cette entrée amène les étudiants à travailler avec leurs pairs et par là même à rencontrer l'altérité.
2. Une *approche par projet*. Tout artiste devant, pour sa formation et pour son exercice professionnel, intégrer des compétences multiples appartenant à des champs très divers, ne saurait les acquérir réellement par des seuls enseignements. La démarche par projet rend possible par l'étudiant d'intégrer les compétences et connaissances en jeu par une très grande homologie entre la démarche réelle et la démarche scolaire. La démarche par projet peut être collective.
3. Une *individualisation* et une *personnalisation* des parcours par la *contractualisation*. Les étudiants intégrant une formation appartiennent souvent à des univers artistiques et pédagogiques très différents, parfois hétérogènes. En outre, leurs profils et leur rapport aux parcours formels de formation sont extrêmement divers. La personnalisation du parcours est facilitée par une approche contractualisée sur un certain nombre d'enjeux liés au développement de compétences singulières. Ainsi, les étudiants sont-ils notamment appelés à envisager leurs travaux artistiques et leurs stages de pratique pédagogique en s'appuyant sur cette démarche.
4. Une dimension *réflexive*, critique et heuristique s'appuyant sur les méthodes de la recherche. Les parcours de praticiens sont souvent inscrits dans des modes de fonctionnement, des codes, des « conventions », qui préexistent et ne sont pas interrogés. Ces « conventions » (au sens d'Howard BECKER) relèvent tout à la fois du domaine de l'artistique et du pédagogique. Insister sur la dimension prospective rend possible d'envisager usages, limites, dérives, et alternatives par des moments d'investigation et de structuration. Cette approche insistant sur la réflexivité est particulièrement développée dans les allers-retours pratico-théorico-pratique des séminaires, l'UE 4.1. d'initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche ou encore tous les modules relatifs à la pédagogie, la didactique, les recherches sur les pratiques artistiques,

I 10

l'analyse de pratique... Elle est largement favorisée par un groupe en formation, en *isomorphie* avec un groupe de collègues dans la profession.

Tous ces principes issus d'une réflexion sur le champ artistique s'articulent aux *processus* et aux *modes* de la formation décrits par ailleurs.

3. Curriculum de formation

3.1. Principes (princeps, ce qui est premier) et modèle de la formation : une formation pratico-théorico-pratique

La manière la plus simple de penser la formation est de nature *applicatinniste*. La pratique succède à la théorie. Les stages de pratique (accompagnée ou non) sont de cette nature.

Il est plus fréquent de penser la formation de manière théorico-pratico-théorique. Au couple précédent succèdent des moments lors desquels, partant de l'expérience du stage on met en place un temps d'analyse (par le biais de groupes d'analyse de la pratique, par le détour d'un journal de bord relatant les moments qui ont fait problème que l'on discute avec un formateur sans souci d'évaluation, juste de compréhension...).

Nous optons pour une formation de nature pratico-théorico-pratique. Partant de l'expérience antérieure des étudiants, elle leur permet de conduire des séminaires ou des projets avec leurs pairs. Elle se poursuit par des éclairages théoriques advenant d'un intervenant extérieur universitaire, avec pour terminer un réinvestissement de ce qui a été abordé dans une pratique. Ces séminaires sont de deux types :

- séminaires de type 1 : "pratiques et cultures musicales" pour questionner la pratique des étudiants de musiciens et de professeurs dans des structures autour de trois enjeux en interaction. Les enjeux d'une pratique musicale en ensemble, des enjeux didactiques questionnant les dispositifs et les postures et des enjeux liés à la constitution d'équipe professionnelle.
- séminaires de type 2 : conduisant, à partir de questions liées à la pratique et en référence à des ouvrages, à des exposés d'étudiants en groupes.

Nous justifions ce choix d'une formation pratico-théorico-pratique par la valeur accordée à **l'expérience** en formation professionnelle d'adultes, la sagesse populaire invitant à « tirer les leçons de l'expérience », la validation d'acquis d'expérience en illustrant institutionnellement l'importance. L'expérience est singulière et appartient à la personne. Elle s'inscrit dans un processus d'auto-formation dès lors qu'elle oblige à une mise en mots par la parole, l'écriture ou, ce que nous choisissons, la mise en place de dispositifs qui concernent d'autres étudiants, des pairs. L'expérience invite à sortir de la dichotomie traditionnelle entre théorie et pratique. Elle est théorie car les dispositifs de formation qu'elle installe sont traversés par des repères notionnels que

les étudiants ont à pointer. Elle est pratique car elle conduit à des mises en situation (cf. les deux exemples précédents).

À côté de formations construites autour des séminaires (qui ne représentent qu'une partie du temps total de formation incluant préparation, mise en actes, approfondissement théorique et réinvestissement pratique) existent des formations du type analyse de pratiques (sous la forme de séquences d'apprentissage-enseignement enregistrées par les étudiants eux-mêmes et analysées sous la conduite d'intervenants extérieurs formés à cette pratique).

La troisième modalité de formation illustrant le choix d'une formation pratico-théorique-pratique s'accomplit par des spectacles ou des performances de tous ordres, autant d'occasions d'envisager la dimension sociologique, artistique, instrumentale du métier de professeur de musique qui aura à développer de telles activités avec ses élèves entre autres (une part importante du temps total de formation). Ces prestations sont autant d'occasions de travailler la pratique instrumentale de manière différente du cours particulier, sous la responsabilité d'intervenants extérieurs.

Notons encore que ce choix d'une formation pratico-théorique-pratique découlant des séminaires, des temps d'analyse de pratique et des spectacles n'exclut pas des cours à enjeux spéculatifs, déconnectés de l'expérience des étudiants (du temps total de formation).

Exemples des cours, du type : analyse ethnographique de la classe de musique, les théories de l'apprentissage, les valeurs en formation, l'ethnomusicologie, l'histoire du jazz et ses évolutions contemporaines...

I 12

L'expérience antérieure des étudiants en tant que musicien prise en compte dans leur cursus de formation au CEFEDM inclut une **dimension éthique** qu'ils développeront, par identification, dans leurs pratiques d'enseignement et de formation ultérieurs auprès de leurs élèves. C'est un pari, comme il en existe dans toute formation, que nous érigeons à la base de nos principes de formation. A tous ces titres, nous ambitionnons donc de proposer une formation qui soit en **isomorphie** avec l'exercice professionnel : ce que l'on vit en formation est ce que l'on pourrait vivre dans son activité d'artiste-enseignant dans un établissement d'enseignement artistique spécialisé.

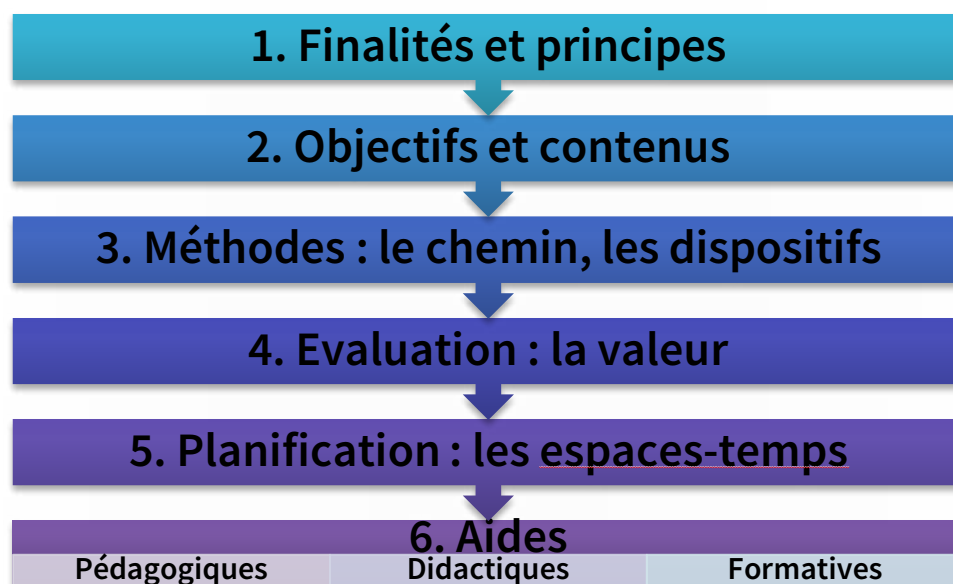
Les principes de formation qui prévalent dans les cursus de formation, au nombre de cinq, sont ci-après résumés :

1. Partir le plus possible de *l'expérience des étudiants* musiciens pour les aider dans la construction de leur identité professionnelle de professeur d'éducation musicale ;
2. Faire exister une *variété de dispositifs articulés* : préparation et conduite de séminaires, analyse de pratiques, préparation et conduite de productions artistiques, cours ;
3. Développer la *dimension artistique* de la formation en s'appuyant sur des pratiques collectives ;
4. Développer une *posture réflexive* sur les actions conduites ;
5. Favoriser *l'évaluation continue* sous forme de réinvestissement ou de *transfert* des notions théoriques ou des procédures abordées.

3.2. Principes de la logique curriculaire employée

L'organisation de la formation procède de la démarche d'ingénierie des curricula, à savoir :

1. Une réflexion sur les finalités et les principes de formation ;
2. La définition d'objectifs et de contenus de la formation ;
3. La description des méthodes de la formation ;
4. L'élaboration de modalités d'évaluation des apprentissages et du curriculum lui-même
5. La planification, organisant les différentes temporalités de la formation ainsi que l'attribution des crédits de formation (ECTS) ;
6. Et enfin, la description des aides pédagogiques, didactiques et formatives
 - a. Pédagogiques : un travail sur les représentations
 - b. Didactiques : un éclairage théorique de pratiques observées ou racontées,
 - c. Formatives : la création de pratiques alternatives pour montrer des possibles



I 13

Les finalités du projet nous paraissent induites par :

- des exigences institutionnelles et législatives (SOP, Art. class établissement) ;
- un cadre juridique (Décret du 28 avril 2011, arrêté du 5 mai 2011) ;
- les acceptions multiples que revêtent des activités professionnelles de l'artiste enseignant et l'évolution des pratiques, c'est-à-dire des exigences artistiques, pédagogiques, et des exigences liées au cadre d'emploi dans lequel évolueront les futurs diplômés.

Par ailleurs, les objectifs et les contenus doivent tenir compte du référentiel d'activité de connaissances et de compétences de l'Annexe de l'Arrêté du 5 mai 2011.

En conséquence, les éléments suivants nous ont semblés particulièrement importants à considérer quant à l'élaboration du programme d'études, d'évaluation et de certification :

- Garantir la formation, l'évaluation et la certification des connaissances et compétences listées dans le référentiel (Annexe I de l'Arrêté du 5 mai 2011) par des dispositifs « impliquants » ;
- Permettre une multiplicité des voies d'accès au diplôme :
 - o formation initiale diplômante (FID) ;
 - o formation continue diplômante (FCD) ;

- validation des acquis antérieurs (dispenses de formation, ou VAA) ;
- validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Rendre possible la mobilité des étudiants par l'acquisition d'ECTS selon un calendrier qui leur incombe le plus possible.

Ces exigences ont notamment pour conséquence de rendre possible différentes temporalités de formation et des évaluations potentiellement indépendantes.

- Arrimer plus solidement le Centre aux autres structures partenaires par le moyen de conventionnements spécifiques ce qui garantira potentiellement son développement futur.
Cette exigence rend notamment possible de nouvelles structures de formation mettant plus pertinemment en synergie les actions d'enseignement ou de formation existants, dans une démarche de rationalisation de la dépense publique.
- Suivre l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Expliciter et améliorer les modalités mises en œuvre à toutes ces fins dans un processus de type « démarche qualité » tel que notamment recommandé par le parlement européen⁵ et mis en œuvre au travers de la démarche du DataDock.

Dans le même sens, les problématiques auxquelles nous avons tenté d'être particulièrement attentifs sont :

- celle liée aux compétences ;
- celle liée à la cohérence des cursus ;
- celle liée aux évaluations.

La proposition du CEFEDM de Normandie rend possible de détacher les évaluations tout en inscrivant celles-ci dans des logiques complexes qui font suite à la formation pour ceux qui l'auraient suivie, et tente parallèlement de concilier les exigences multiples liées aux parcours singuliers.

I 14

Nous proposons donc l'idée d'une maquette à double entrée :

- celle d'un cursus pensé au départ des contenus à apprendre ;
- celle d'un cursus pensé au départ des tâches, c'est-à-dire ce que l'on fait faire aux étudiants pour qu'ils développent les connaissances et les compétences attendues. En d'autres termes, il convient de préciser ce que l'on fait faire aux étudiants pour qu'ils apprennent et, dans le même temps, ce qu'on leur fait faire pour permettre de vérifier les connaissances et les compétences ainsi développées.
- À cet égard, il est donc possible dans la maquette proposée par le CEFEDM normand :

1° de définir des objectifs de formation et de les atteindre pour une part sous la forme de cours, où cours = contenu = objectif (et où il y a un lien direct entre le descriptif d'une maquette et ce qui se passe réellement en cours)

Exemple : un cours sur les statuts et les cadres d'emploi, dans le domaine de l'environnement professionnel donne lieu à une étude de cas en lien direct.

2° de définir des objectifs de formation et de les atteindre pour une autre part sous la forme de « tâches » (projets, dossiers, recherche), où cours = temps d'apport théoriques nécessaires, de réalisation et

⁵ Cf. RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (présentée par la Commission) {SEC(2006) 1093} et {SEC(2006) 1094}, Bruxelles, le 5.9.2006, COM(2006) 479 final, 2006/0163 (COD).

d'investigation, avec des consignes telles que l'on s'assure que les apprentissages visés seront nécessaires pour réaliser la tâche.

S'inscrivent donc ici pleinement les démarches du projet (que l'on retrouve tant dans une approche de pédagogie de la matière de l'étudiant que comme vecteur d'une dynamique d'établissement) ou encore de personnalisation du parcours par des éléments contractualisés.

Exemple : les étudiants ont à réaliser un relevé puis un arrangement dans un style donné pour un effectif donné sur le logiciel de gravure musicale Finale, à distribuer les partitions... Ils devront prévoir un moment d'improvisation pour chacun dans le style donné. Le formateur met à disposition ses compétences informatique à la demande, des fiches d'aide sur des manipulations du logiciel, des arrangements semblables déjà réalisés, organise des cours d'improvisation, etc.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous proposons la structure curriculaire décrite ci-après.

3.3. structure curriculaire de la formation

Les *Unités d'Enseignement* constituent des ensembles cohérents articulant différents modules.

Ces *modules* procèdent de plusieurs modalités différentes qui proposent une formation collective (des cours magistraux, des travaux dirigés, des ateliers), différenciée (des ateliers spécifiques à certaines matières), individualisée (des stages de pratique pédagogique, des itinéraires de formation adaptés) et personnalisée (les enjeux de formation sont référés à la personne, à son identité artistique et personnelle. Ainsi, par exemple, les « projets de réalisations artistiques » s'adressent aux personnes, individuellement, et leur permet, par l'action artistique de définir, développer et structurer des compétences et une identité artistique propre).

L'ensemble des modules de chaque unité d'enseignement, conduits selon plusieurs dispositifs de formation différents, à l'acquisition de compétences, indexées sur le référentiel de compétence de l'Annexe I de l'Arrêté du 5 mai 2011.

Toutes ces compétences sont évaluées par des procédures d'évaluation complexes, s'inscrivant tout à la fois dans le droit-fil de la formation pour les étudiants qui l'auraient suivie, et dans une logique de seule certification pour ceux qui choisiraient ce processus.

L'ensemble de cette structure curriculaire est résumé par le schéma suivant (qui ne présente ici, afin de le rendre plus lisible, que 3 *Unités d'Enseignement*, quelques *Modules* dans l'une d'entre elle, une figuration des multiples dispositifs –« contenus et tâches »-, aboutissant à quelques domaines de compétences seulement et donnant lieu à seulement deux sphères d'évaluation).

L'apparence quantitative ne doit pas être lue comme une accumulation de tâches, de temps d'évaluation, de compétences en de très larges champs. Le sens de cette réflexion est de favoriser les liens entre les savoirs sur la base d'une mobilisation transversale des compétences.

En effet, nous pensons avec Edgar MORIN* que les principes d'une connaissance pertinente s'arriment à la nécessité :

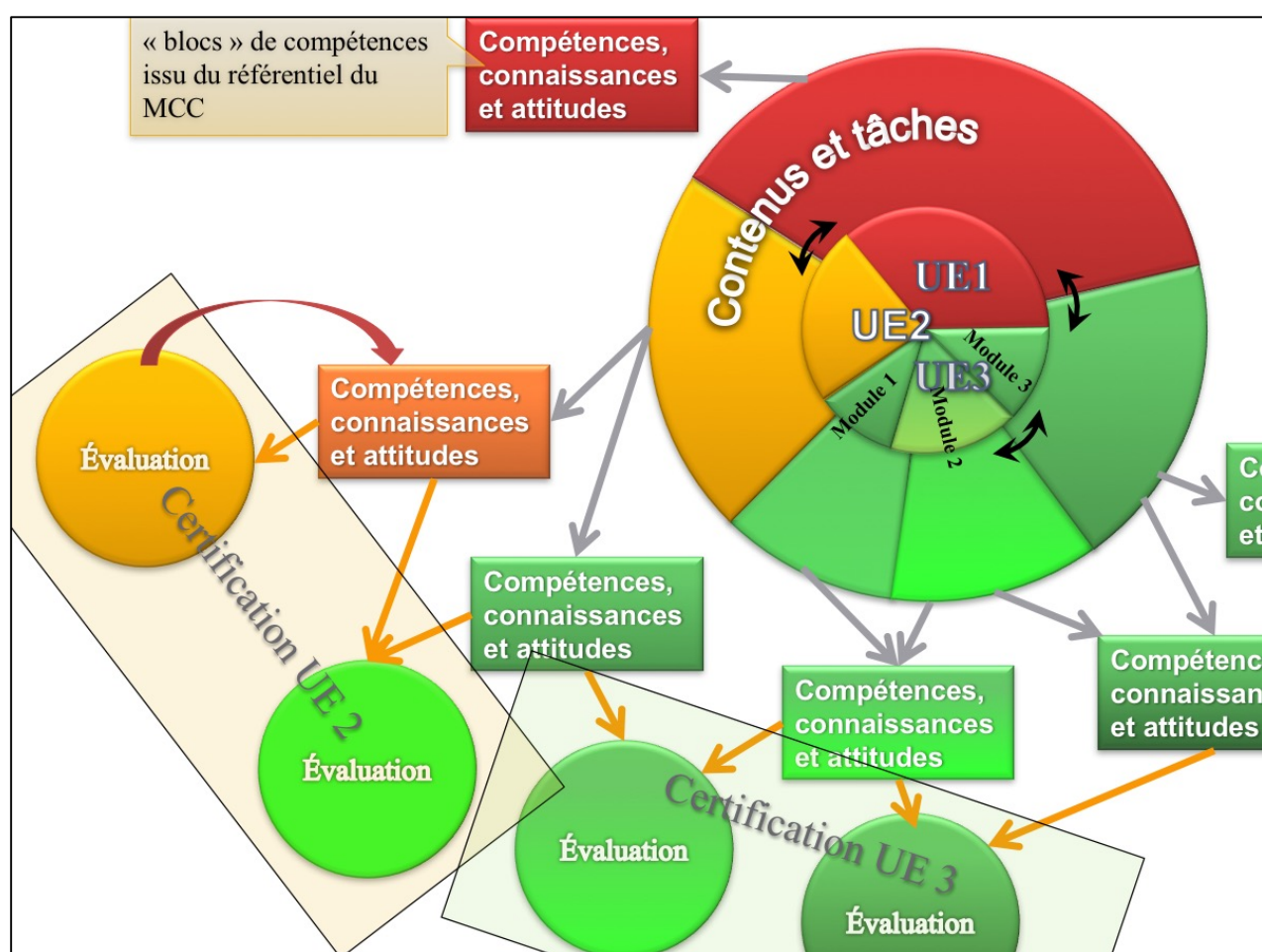
- de promouvoir une connaissance capable de saisir les problèmes globaux et fondamentaux pour y inscrire les connaissances partielles et locales.

- d'opérer le lien entre les parties et les totalités et doit faire place à un mode de connaissance capable de saisir ses objets dans leurs contextes, leurs complexes, leurs ensembles.

- de développer l'aptitude naturelle de l'esprit humain à situer toutes ses informations dans un contexte et un ensemble. Il est donc nécessaire d'enseigner les méthodes qui permettent de saisir les relations mutuelles et influences réciproques entre parties et tout dans un monde complexe.

Ainsi, l'étudiant, le professionnel en formation continue, seront dotés d'un ensemble de compétences et d'outils pour leur mise en œuvre afin d'agir sur leurs enseignements et leurs missions de manière consciente par la connaissance et le raisonnement.

*Edgar MORIN, *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Chapitre II – Les principes d'une connaissance pertinente



I 16

3.4. Évaluations nodales de la formation

3.4.1. Conception générale des évaluations

La structuration de la formation diplômante proposée telle qu'elle a été décrite, de modèle pratico-théorico-pratique, est fondée sur une logique d'investigation-structuration. En référence à la pensée d'Edgar Morin, l'évaluation s'effectue par des tâches globales complexes, pour lesquelles les enseignements sont autant de

ressources pour les accomplir. C'est la raison pour laquelle il nous a paru important de joindre en annexe les dispositifs-clés de ces évaluations nodales.

Les évaluations sont, selon nous, aussi importantes que la formation elle-même, pour plusieurs raisons, dont nous listons ci-après quelques-unes qui ont déjà été abordées d'une autre manière jusqu'ici :

- les évaluations, même normatives, ont des conséquences formatives : à ce titre elles ont un effet rétroactif sur la formation ; il convient donc d'en prendre acte et d'en faire un levier supplémentaire pour la formation ;
- les évaluations, qui sont en l'occurrence certificatives, déterminent l'obtention d'un diplôme national : elles doivent donc garantir l'acquisition de compétences ; il convient en conséquence de les expliciter ;
- enfin, les évaluations sont déterminantes (ou prescriptives) des compétences : en effet, toute évaluation n'évalue réellement bien que la manière dont les évalués répondent au dispositif. Ainsi, une pratique jugée sur des écrits n'évaluera pas réellement les mêmes compétences qu'une épreuve liant déclaratif et procédural. Nous pensons, en accord avec la majorité de la littérature relative aux questions d'évaluation, que celle-ci, en explicitant qui elle concerne et comment elle est structurée, explicite le projet de certification. Expliciter les évaluations, c'est perdre du pouvoir discrétionnaire et c'est expliciter le projet réel de formation.

La plupart des évaluations nodales que nous présentons sont bâties comme des « invariants ». Néanmoins, certaines d'entre elles sont des « invariants-variables » en ce qu'elles sont structurellement semblables d'une année sur l'autre, mais thématiquement différents. C'est le cas par exemple de l'évaluation en écriture/arrangement ou de celle qui concerne le projet audionumérique, ou encore des séminaires.

Nature des évaluations :

I 17

UE 1.1 - Approches didactiques	Observation, analyse de différents cours modélisés dans un dossier et élaboration d'un projet d'enseignement fondé sur la didactique spécifique Observation en cours de formation par jury externe de deux cours donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations Deux cours à donner procédant de deux modalités définies en pédagogie générale Élaboration d'un projet pédagogique en lien avec les textes cadrant l'enseignement artistique spécialisé, visant à instituer des pratiques didactiques variées et à penser les curricula dans un souci de démocratisation culturelle et de transversalité entre disciplines
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles	Animation de séminaires relatifs à la recherche en didactique ou en sciences de l'éducation en lien avec l'enseignement artistique spécialisé et la pédagogie
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	Epreuves écrites de musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale) Travaux d'écriture et d'arrangement Accompagnement au clavier
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante	Pratique instrumentale en cours uniquement. Puis S3-S6 : réaliser 3 projets artistiques mettant en œuvre des esthétiques différentes. La réalisation est publique, en fonction d'un cahier des charges axé sur les questions de médiation et donne lieu à des heures de cours dans la discipline. Pratiques collectives
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques	Initiation autre pratique (d'esthétique différente). Présentiel et participation à un projet Initiation autre pratique (d'esthétique différente). Présentiel et participation à un projet Improvisation au départ de procédés de la musique ancienne transféré dans un contexte musical semblable ou différent Animation d'un workshop de jazz Ecrits sur l'histoire des MAA (S1). Réalisation publique en groupe d'une reprise ou d'une création en MAA ou en musique traditionnelle (S6)

UE 2.4 - Le corps et la scène	Travail scénique
	Lecture de l'attitude posturale et du geste instrumental d'un élève au cours d'une séance et préconisations fonctionnelles
UE 3.1 - Environnement institutionnel	Étude de cas juridique/administratifs sous la forme d'un exposé assorti d'un éventuel dossier documentaire.
	Élaboration en groupe d'un projet d'établissement
	Participation à des colloques
UE 3.2 - Culture professionnelle	Rapport d'enquête ethnographique dans des conservatoires
	Préparation et soutenance d'un portfolio
	Projets d'éducation artistique et culturelle
	Récit de vie, analyse professionnelle autobiographique problématisée en lien avec l'analyse de pratique à référence clinique (un texte + un entretien)
	Epreuve de langue
UE 4.1 - Production d'écrits	Écriture d'un texte de type article de vulgarisation sur un sujet professionnel
	Production d'un dossier documentaire critique en lien avec l'une ou plusieurs des autres UE et propédeutique au mémoire (recension d'ouvrage + problématique)
	Écriture d'un mémoire dont le sujet et les contenus portent sur un élément de culture professionnelle
UE 4.2 - Techniques et technologies	Arrangement à rendre formalisé avec un logiciel de gravure musicale et à jouer
	Préparation et soutenance d'un portfolio
	Techniques de la scène en situation professionnelle

3.4.2. « Principes » relatifs aux évaluations et aux modalités de validation du diplôme

Les principes (au sens de *princeps*, ce qui est premier) ci-après visent à faire de quelque évaluation que ce soit une activité d'application ou de transfert.

À ce titre, et notamment afin de garantir la pluralité des voies d'accès au diplôme, les évaluations ont été pensées comme des logiques pouvant ou non être détachées du processus de formation. Ces évaluations visent à intégrer une dimension formative et formatrice. Il existe donc une rétroaction des évaluations sur les apprentissages visés eux-mêmes.

| 18

1. Viser la complexité des Évaluations

Aucune tâche de musicien ou de musicien-enseignant ne saurait se résumer à une simple application dès lors qu'elle sert un projet artistique et/ou artistico-pédagogique. À ce titre, la tâche à évaluer cherchera une logique globale, ne s'affranchissant pas d'une certaine complexité, intégrant différents apports et nécessitant dans le même temps de développer les compétences attendues par un ensemble de modules. Ainsi l'UE 2 – Pratiques et Cultures musicales propose notamment aux étudiants de réaliser trois projets accompagnés par des formateurs référents sur l'ensemble de leur parcours de formation. Ces projets nécessitent la mise en œuvre d'un grand nombre de connaissances et de compétences à mobiliser sur des temporalités différentes.

2. Expliciter les attentes

Un cahier des charges doit être donné à l'avance, annoncé et explicité, informant des attendus du travail et de son niveau d'exigence.

La tâche pourra éventuellement s'inscrire dans une logique contractualisée. Les parcours des étudiants étant très hétérogènes, le principe du contrat permettra de rendre explicite et personnalisée la carte du voyage à réaliser.

3. Distinguer processus et produit

La tâche doit distinguer « processus » et « produit », c'est-à-dire d'une part ce que l'étudiant a à faire pour réaliser ce qu'on lui demande et d'autre part la réalisation elle-même au terme de la mise en œuvre. Autrement dit : que les étudiants aient à réaliser par cette tâche un voyage leur permettant de découvrir du pays sans que celui-ci rende impossible d'arriver à destination et que ce voyage favorise les interactions avec l'environnement et l'altérité. En ce sens, l'accompagnement des projets des étudiants ou de la réalisation d'une tâche qui leur est donnée et servant à l'évaluation s'attachera toujours à garantir une « altération » des conceptions initiales de l'étudiant au sens d'une épistémologie constructiviste.

L'évaluation doit donc permettre aux étudiants de n'emprunter ni des trains directs, ni à l'inverse de décider de voyager par des chemins d'errance. Elle devra donc leur permettre de se situer tout à la fois sur leurs capacités de capitaine à programmer un itinéraire et d'aventurier qui ose changer son cap pour découvrir de nouvelles contrées. À cet égard, l'exemple des projets artistiques réalisés dans l'UE 2 rend possible une telle hypothèse.

4. Développer de la réflexivité sur les évaluations

Pour apprendre, il est nécessaire de comprendre comment on apprend et comment on a appris, pour être à même de transférer le nouvel apprentissage dans un contexte différent. La tâche doit donc permettre aux étudiants de prendre un pas de recul rendant possible de répondre à la question « comment m'y suis-je pris pour réaliser cette tâche ? ».

5. Remédier

Le principe d'une formation étant de rendre possible la sécurisation des erreurs pour qu'elles ne se transforment pas en fautes, mais en accumulation d'expériences pour le formé, des « remédiations » sont toujours à garantir et à encourager, en particulier si processus et/ou réalisation sont insuffisamment maîtrisés et/ou traités. Le formateur pourra, par exemple, dire à l'étudiant qu'« au regard du cahier des charges, il manque telle et telle chose, le travail ne peut pas être validé. Le but étant que vous vous formiez et que vous acquériez les compétences, nous vous proposons donc de refaire tel ou tel aspect avec telles ou telles exigences qui vous permettront de garantir les apprentissages visés ». Une fois le travail ainsi amélioré, le travail pourra alors éventuellement être validé en fonction.

L'ensemble des modalités d'évaluations des différentes connaissances et compétences ainsi que la composition des jurys figure dans la maquette globale. Mais ces principes s'appliquent à toute hypothèse d'évaluation et visent à en faire autant des moments de formation en isomorphie avec l'activité professionnelle.

4.3.3. Évaluation des compétences pour la certification

Toutes les compétences visées par la formation et décrites par le référentiel de compétences annexé à l'Arrêté du 29 juillet 2016 sont évaluées par des procédures d'évaluation complexes, s'inscrivant tout à la fois dans le droit-fil de la formation pour les étudiants qui l'auraient suivie, et dans une logique de seule certification pour ceux qui choisiraient ce processus.

Une évaluation peut nécessiter, pour les étudiants ayant un cursus d'étude spécifique, un parcours dans plusieurs modules de plusieurs unités d'enseignement.

Les procédures d'évaluation peuvent être distinguées de celles de la formation.

Cependant, l'évaluation des compétences nécessite parfois plusieurs dispositifs qui doivent tous être validés. La validité d'un travail est prononcée selon un mode d'évaluation propre à chacun des travaux.

Dans le cas d'une non-validation, une procédure de remédiation peut être proposée à l'étudiant.

4.3.4. Attribution des ECTS

Les ECTS sont obtenus pour toute évaluation validée.

En cas d'interruption de la formation, les ECTS obtenus restent au bénéfice de l'étudiant.

En cas de mobilité des étudiants, un échange avec l'établissement d'accueil précisera la nature et le nombre des ECTS à valider.

4.3.5. Certification

Le directeur de l'établissement, au vu des résultats des différentes évaluations, arrête la liste des candidats reçus. Il délivre le diplôme d'État de professeur de musique.

Le diplôme d'État de professeur de musique est attribué par le directeur de l'établissement à :

- tout étudiant qui a validé l'ensemble des Unités d'Enseignement ;
- tout candidat dispensé de formation ayant validé les évaluations fixées par les dispositifs de certification de l'établissement, après étude du dossier du candidat et avis du Conseil des études.

Le directeur de l'établissement remet aux candidats qui n'ont pas validé le diplôme une attestation précisant les Unités d'Enseignements acquises ainsi que les crédits correspondants.

Glossaire

Un grand nombre de mots utilisés sont issus de notre culture de la formation et nous paraissent nécessiter qu'ils soient référés à une acception définie. Ce glossaire ne prétend ni constituer un véritable lexique spécialisé, ni viser l'exhaustivité, ni même prétendre à la clôture. Mais il tente d'éclairer et d'étayer davantage sur un plan théorique quelques propositions pragmatiques déclinées dans la formation.

On observera donc la présence de termes appartenant à des registres différents : registre de la formation en termes de processus (activité, compétence, conventions, rapport au savoir...), registre de la formation en termes de structure ou d'institution (conseiller pédagogique, référent, séminaire...).

Il est volontairement orienté vers une théorisation de la formation et non vers les objets plus habituels de l'enseignement artistique. Il nous paraît réfracter un certain nombre de facettes de ce qui tente d'être mise en œuvre au travers des formations proposées. Raison pour laquelle il figure au sein d'un dossier précisant les orientations pédagogiques et artistiques.

Activité	L'analyse du travail se fonde largement sur les recherches en psychologie et ergonomie. Elle opère, une distinction entre tâche et activité ou, pour reprendre l'expression de J. Leplat, entre « ce qu'il y a à faire » et « ce que l'on fait ». C'est pourquoi le « travail réel » ne correspond jamais exactement à ce que la prescription en dit. Les étudiants sont confrontés à des tâches. En les réalisant, ils développent des activités - motrices, émotionnelles, cognitives - que la formation, lors de moments de réflexivité, peut les aider à distinguer. Autrement dit, est qualifié d'activité l'ensemble des phénomènes internes psychiques correspondant aux actes de celui qui réalise une tâche. On parle d'activité lorsque l'élève doit mettre en œuvre une opération mentale qui lui permet d'apprendre quelque chose. On ne parle pas d'activité pour des opérations routinières ou de répétition. Activité peut être mentale, motrice, sensitive... Elle est à distinguer à la fois de la tâche (l'élève ou l'étudiant peut réaliser une tâche sans être en activité, donc sans apprendre) et de l'action ou de l'acte (ce qui est visible dans ce que la tâche donnée impose de réaliser). On parle souvent de « méthodes actives » en musique alors que la littérature de la psychologie de l'apprentissage n'y voit que des méthodes d'enseignement utilisant différemment la participation et la motricité de l'élève et non forcément son activité au sens cognitif.
Aide-mémoire(s)	Autre nom pour le formateur en charge de l'accompagnement du mémoire à réaliser dans l'UE Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche. Ce formateur est nommé « directeur de mémoire »
Alternance (alternance intégrative)	L'alternance se caractérise par la recherche d'un équilibre entre la formation dispensée dans les établissements de formation et celle acquise dans l'exercice professionnel lors des stages. Le lieu d'accueil du stagiaire devient un « site qualifiant », et le professionnel assurant l'accompagnement d'un stagiaire est un « formateur en site qualifiant ». Il n'y a pas un lieu de théorie et un lieu de pratique. Les deux lieux assurent en les mettant en synergie ces deux fonctions. Dans le développement récent des théories sur la professionnalisation, on parle souvent d'alternance intégrative (tout à la fois permettant l'intégration à la profession et intégrée à la logique de formation)

I 21

Apprentissage	L'apprentissage est l'ensemble de mécanismes intellectuels, moteurs, émotionnels menant à l'acquisition de savoirs-faire, de savoirs ou de compétences d'un apprenant. L'enseignement est l'ensemble des procédures qui facilitent un apprentissage. On peut être enseigné sans rien apprendre. On peut apprendre sans être enseigné (par exemple par autodidaxie, par imprégnation, par acculturation). Il n'y a qu'une petite partie des apprentissages qui est réalisée dans des systèmes d'enseignement, bien qu'il existe une grande diversité des systèmes permettant des appropriations et des transmissions. Les pratiques musicales en sont un exemple vivant.
Compétence	Terme est souvent qualifié de « concept pragmatique », car il n'est pas véritablement un « concept » au sens scientifique ou philosophique, mais son usage aide à penser notamment les situations professionnelles. Capacité d'action efficace face à une famille de situations [existantes dans des contextes], qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de la mobiliser à bon escient, en temps opportun, pour identifier et résoudre de vrais problèmes. » (Philippe Perrenoud). « Une compétence s'actualise face à une situation qui fait problème (affectif, moral, cognitif) pour laquelle on recherche une solution. La compétence prend la forme d'un savoir-agir réfléchi qui met en synergie, consciente et inconsciente, des affects, des savoirs et des opérations mentales. S'assurer de son existence implique des activités de transfert facilitées par des temps métaréflexifs. » (Michel Develay) Ainsi la compétence se distingue-t-elle d'un savoir (on peut savoir et ne pas savoir agir) et d'un savoir-faire (qui peut ne pas avoir été réfléchi et être routinier sinon automatique)
Connaissances (Information, Savoir)	Ensemble des choses connues. On distingue (hors le sens courant) une connaissance d'un savoir en ce que la connaissance est personnelle, incessible, fruit de l'expérience et de la mémoire individuelle, tandis que les savoirs sont validés par une communauté. Trois termes sont à distinguer souvent confondus : information, connaissance, savoir. L'information est ce que je dis. La connaissance est ce que chacun fait de ce que je dis en fonction de son histoire, de ses intérêts du moment présent... La même information (une donnée objective puisque stockable, quantifiable, marchandise que l'on peut vendre placée donc sous le primat de l'objectivité) en chacun de nous devient une connaissance particulière (forcément subjective). Cette connaissance, pourra devenir un savoir si elle s'inclut dans une élaboration théorique qui permet alors de poser de nouvelles questions, de faire émerger de nouvelles réponses. Le savoir est sous le primat de l'objectivation. Ainsi nous sommes davantage dans une société de l'information que dans une société du savoir. Nous échangeons le plus souvent des informations.
Conseiller pédagogique	Professeur (enseignant artistique spécialisé) d'un établissement dans la classe duquel peut se rendre un étudiant afin d'y effectuer un stage de pratique pédagogique. Avec ce formateur de terrain, l'étudiant établit un contrat de stage fondé sur des objectifs définis après un certain nombre de séances d'observations réciproques. Il est nommé « conseiller » et non « tuteur » en raison de sa vocation d'association à un dispositif de formation. Il est encore « formateur en site qualifiant ».

Contemporain(e)	Le terme est peu employé sans être associé à des explications. La réunion au sein d'une formation d'artistes-musiciens de pratiques très diverses (musiques actuelles amplifiées, jazz, musiques traditionnelles, musiques anciennes, musiques dites classiques...) impose que ce terme usuellement employé dans le secteur dit classique (on parle de « musique contemporaine ») soit contextualisé.
Contrepoint improvisé	Technique d'improvisation vocale polyphonique autour d'une mélodie écrite (« chant sur le livre ») de l'époque de la Renaissance (principalement 15 ^e et 16 ^e siècle)
Conventions	Terme utilisé par Howard BECKER, sociologue de l'art américain de l'école de Chicago dans ses travaux (notamment Les mondes de l'art) pour exprimer l'idée que les pratiques artistiques ne sont pas seulement soumises à des critères du beau (des esthétiques), mais qu'elles obéissent à des procédures, des manières d'être, des regroupements de personnes qui, conjointement, déterminent ce qu'est cette pratique. Les activités artistiques sont constituées comme des systèmes de négociation permanente, dénués a priori de règles normatives univoques. Ces systèmes nous montrent que la dimension collective de la création et de sa diffusion naît de la mise en partage de valeurs et de conventions historiquement changeantes, de l'appartenance à des communautés d'activité, à des « mondes » à la fois concurrentiels et coordonnés où interviennent une multitude d'acteurs. Cette coopération nécessaire structure ainsi concrètement les actions des différents participants à la création : depuis le public jusqu'au technicien sans omettre les financeurs. Ces interactions définissent des styles de création dont certains se pérennisent autour de conventions esthétiques, organisationnelles et économiques ; elles font place à différentes formes d'intermédiation ; elles questionnent enfin très directement les limites des formes artistiques acceptables ou légitimes, qu'il s'agisse de pratiques amateurs, d'expérimentations avant-gardistes voire de déviances.⁶ Il nous semble plus précis d'utiliser ce terme (plutôt qu'« esthétique »), pour caractériser l'ensemble des implicites et des explicites des pratiques musicales, et notamment afin de parler de la même manière de celles n'appartenant pas au monde académique (c'est-à-dire la majorité des musiques)
Critère et indicateur	Dans une opération d'évaluation, le critère permet de décrire à l'avance sur quoi est fondé le jugement ; l'indicateur décrit le ou les éléments renseignant le ou les critères. Il y a souvent plusieurs indicateurs pour un même critère. Exemple : l'évaluation d'un cours d'instrument peut être effectuée selon le critère de l'usage d'outils de la Culture musicale. Les indicateurs pourront être le nombre et la nature des ressources sur lesquelles s'appuie l'enseignant.

⁶ Définition issue du Colloque de Cerisy consacré à Howard BECKER, 2010.

Curriculum	Terme provenant du monde anglo-saxon d'une signification plus large que les seuls programmes. Dans le domaine de la formation, une ingénierie des curriculums (ou curricula) sera en effet attentive tout à la fois à 1. Une réflexion sur les finalités et les principes de formation ; 2. La définition d'objectifs et de contenus de la formation ; 3. La description des méthodes de la formation ; 4. L'élaboration de modalités d'évaluation ; 5. La planification, organisant les différentes temporalités de la formation ainsi que l'attribution des crédits de formation (ECTS) ; 6. L'explicitation des aides pédagogiques et didactiques et des aides formatives. La sociologie des curriculums s'intéresse en particulier à la distinction entre le curriculum formel (celui que l'Établissement affiche), le curriculum réel (celui que vivent réellement els étudiants) et le curriculum caché (les dimensions masquées des cursus et de leurs mises en œuvre qui sont pourtant déterminantes de la réussite des études).
Démocratie République	Aucune question d'éducation, d'enseignement, de transmission d'un patrimoine quelconque, de politique éducative ou culturelle ne se pose valablement si elle n'est pas référée aux valeurs de la République et de la Démocratie. Ce principe fonde l'ensemble de la démarche du CEFEDM de Normandie. Un développement impossible ici nécessiterait de mettre en perspective à l'aune de ces valeurs l'implication des étudiants dans les processus, dans évaluation, etc. et ce que peut être un fonctionnement d'établissement qui s'apparente aux valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. En d'autres termes, il conviendrait d'en préciser la portée au regard de la formation : à quelles conditions un lieu de formation (qui décerne des diplômes et donc qui met en place des procédures d'évaluation) peut-il être démocratique et républicain ?
DE	Diplôme d'État ; au Ministère de la Culture et de la Communication : diplôme d'État de professeur de musique. Diplôme de premier niveau de l'enseignement supérieur équivalent à un bac + 3 (et emportant l'acquisition de 180 crédits européens) permettant d'enseigner dans des conservatoires et écoles de musique.
Didactique	Terme utilisé par Comenius au XVII^e siècle pour désigner l'effort rationnel de transmission des connaissances à tous les hommes. Aujourd'hui, on parle plutôt « des didactiques » des différentes disciplines qui travaillent sur les conditions de leur enseignement. La didactique est constituée par l'ensemble des procédés, méthodes et techniques qui ont pour but l'enseignement de connaissances déterminées. La didactique s'intéresse d'abord aux savoirs et à leur épistémologie. Elle s'intéresse ensuite aux conditions d'apprentissage de ces savoirs et à ce qui peut y faire obstacle. Elle s'intéresse enfin aux dispositifs d'enseignement garantissant les apprentissages visés. La didactique est donc l'étude des procédés d'acquisition et de transmission des connaissances au sein d'une discipline donnée qui se centre sur les savoirs et leur épistémologie, sur les procédures d'apprentissage de ces savoirs en s'appuyant sur les obstacles que ces dernières mettent au jour et donc sur les procédures d'enseignement facilitatrices.
Directeur de mémoire (dit aide-mémoire supra)	Formateur en charge de l'accompagnement du mémoire à réaliser dans l'UE d'initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche. Il est parfois appelé « aide-mémoire ».
Dispositifs	Modalités didactico-pédagogiques spatiales, temporelles, contractuelles, prescriptives, envisagées pour une situation d'enseignement-apprentissage donnée. En psychanalyse, on parle de dispositif du divan. En pédagogie on parle du dispositif de la situation-problème. L'organisation de la classe et la fabrication d'un contexte pour favoriser les apprentissages scolaires procèdent d'une ingénierie des dispositifs.

DNSPM	Diplôme National Supérieur Professionnel du Musicien
Docimologie Notes (évaluation par)	Science de l'évaluation notamment par la notation. Une note est censée traduire le niveau de maîtrise d'une acquisition. Les travaux d'André ANTIBI en particulier (La constante macabre), ont largement démontré les problématiques qu'une évaluation par note induisait dans les systèmes éducatifs. C'est l'une des raisons pour lesquelles le CEFEDM de Normandie n'utilise plus de notes pour évaluer les étudiants, mais, se référant aux compétences du référentiel du Ministère de la Culture et de la Communication, valide (ou ne valide pas), indique plutôt que sanctionne, en veillant à ce que l'explicitation permette une appréciation fine des problèmes rencontrés ou restants à résoudre par l'étudiant.
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant ; diplôme co-porté par le ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et par le Ministère de la Culture et de la Communication. Diplôme de premier niveau permettant d'intervenir dans des écoles, éventuellement en lien avec des conservatoires ou écoles de musique.
Enseignement	Voir « apprentissage » supra.
Épistémologie	Étude critique des principes, des méthodes et des conclusions d'une science (le mot science étant entendu comme corps de savoirs structuré – la sociologie ou la psychologie sont des sciences- et non comme relevant des disciplines scientifiques comme les mathématiques, la biologie...). Les psychologues parlent d'épistémologie constructiviste en ce que le sujet apprenant est confronté à des obstacles qui font écho à ceux que l'humanité a dû surmonter pour accéder aux mêmes savoirs. Bachelard évoque une « psychanalyse de la connaissance ». Toute didactique se fonde sur une épistémologie, puisqu'il ne peut y avoir de didactique sans contenus à enseigner. Un des enjeux de la formation consiste à aider les étudiants à entrer dans une démarche de nature épistémologique en prenant en compte simultanément des questions artistiques, musicales, esthétiques, historiques, notionnelles et pratiques.
Esthétique	Ce terme de philosophie relatif à la question du beau et du jugement est souvent employé par facilité de langage dans le secteur de l'enseignement artistique spécialisé pour parler de « domaines » ou de modes d'expression, ou encore de conventions implicites régissant des manières de faire de la musique : « je suis d'esthétique jazz ». Nous avons précédemment préféré le terme de convention.
Évaluation diagnostique Évaluation formative Évaluation sommative	Toute évaluation cherche simultanément à mesurer pour – étymologiquement – donner de la valeur. Mais tout dépend à qui et pour quoi cette mesure est effectuée. Les formes d'évaluation dépendent de la fonction qu'elle occupe, du moment où elle a lieu, du rôle qu'on lui donne, du destinataire et des moyens utilisés. L'évaluation diagnostique se place en début de séquence d'apprentissage, l'évaluation formative en cours d'apprentissage et l'évaluation sommative en fin de parcours. Au CEFEDM de Normandie, c'est la forme « formative » qui est privilégiée. Notons que celle-ci est encore insuffisamment pratiquée dans le contexte actuel de l'enseignement artistique. Ce dernier est encore largement marqué par la période où l'évaluation se limitait à une « norme » se déclinant par une note.
Formateur	Toute personne intervenant pour la formation des étudiants. Ce terme est plus particulièrement utilisé pour parler des intervenants dans les cours en grands groupes. En stage, nous parlons de « conseiller pédagogique » ou de « formateur qualifiant ».

Frontières	Lien. « Comme il y a eu des frontières qui séparent et distinguent, il y aura des frontières qui distinguent et relient, et qui ne distinguent que pour relier ». Édouard Glissant et Patrick Chamoiseau, <i>L'introuvable beauté du monde</i> , 2009, Galaade éditions, page 56.
Groupe	En psychologie sociale on parle de groupe entre quatre et une quinzaine de personnes, en raison de la nature des interactions possibles et des modes d'organisation. Au-dessus de ce nombre, on parle de masse ou de foule. C'est une des raisons pour lesquelles il est important que les dispositifs de formation jouent sur ce paramètre en garantissant des temps de formation en groupe. Dans le domaine pédagogique, les « pédagogies de groupe » sont apparues dans la mouvance de l'Éducation nouvelle pour promouvoir, à la fois, l'activité et le collectif censés s'opposer à la « méthode traditionnelle » impositive et à la segmentation de la classe en individus concurrents. Leur pratique en pédagogie permet de gérer avec pertinence de nombreux problèmes de fond tant au niveau méthodologique que pratique (voire à ce titre « Pédagogie de groupe » et « Groupe d'apprentissage »).
Groupe Balint	Au départ issu de groupes de réflexion dans le milieu médical (Michael Balint était médecin) et transposé dans le milieu de l'enseignement et des travailleurs sociaux, puis élargi encore, aujourd'hui dans le champ de l'enseignement spécialisé de la musique. C'est un groupe de professionnels réuni régulièrement durant un laps de temps conséquent (au moins deux heures) qui, en général, ne dépasse pas quinze participants. Il est animé par un superviseur ayant acquis une bonne expérience du dispositif. L'accent est mis principalement sur la question de la relation et des associations qu'elle suggère. Il s'agira d'en comprendre la signification et l'interaction dans le contexte du milieu familial, social et professionnel. La dynamique de groupe y joue également un rôle important : on peut très rapidement retrouver un parallélisme entre la relation que l'enseignant a avec son patient et celle qu'il a avec le groupe en analyse de pratique, ce qui fait de ces discussions des moments de réflexivité professionnelle interrogeant le rapport au savoir musical des membres du groupe.
Groupe d'apprentissage	Constituer un groupe pour que chacun ait une action qui fasse avancer le groupe. Le dispositif organisant un groupe d'apprentissage structure le travail à plusieurs par une réflexion sur la nature de la tâche, des consignes, des contraintes, des ressources, de la temporalité et des espaces, faisant en sorte que chaque apprenant participant se confronte à ses propres conceptions en se confrontant à celles des autres.
Information	Voir « Connaissance » et « Savoir »
Investigation-structuration	Modèle d'apprentissage valorisant tout autant des phases d'investigation (de recherche) et des phases de structuration de ces recherches afin de créer des mises en relation de savoirs. Le modèle de l'investigation-structuration est issu de nombreuses recherches conduites par les équipes de l'INRP dans les années 1980-1990, et notamment celle qui était dirigée par Jean-Pierre Astolfi, qui se sont appuyées, afin d'étudier les situations d'enseignement et d'apprentissage des sciences, sur un modèle impliquant la mise en œuvre d'activités de découverte, de résolution de problèmes et de structuration des connaissances. En référence aux apports historiques de John Dewey (Logique, théorie de l'enquête), se préoccupant d'une « mise en enquête » des apprenants, ce modèle cherche à mettre en œuvre didactiquement une conception constructiviste des apprentissages.

Isomorphie	iso : même ; morphê : forme. En référence à la définition issue de la chimie (état, condition des corps qui, ayant une composition chimique différente, affectent la même forme cristalline), il s'agit d'un concept développé dans les sciences de l'éducation pour décrire des situations de formation qui, sans être semblables, sont de même structure que les situations professionnelles. L'isomorphie désigne des situations de formation avec les étudiants de même forme que celles que l'on souhaite qu'ils fassent exister avec leurs élèves.
Maquette	Tableau utilisé notamment dans l'enseignement supérieur synthétisant les grandes thématiques d'une formation (sous la forme d'unités enseignement) ses contenus, ses quotités horaires, leur répartition et le nombre de crédits européens (ECTS) qui leur sont attribués.
Notes (évaluation par) Docimologie	Voir « docimologie »
Objectif	Enjeu d'apprentissage ou de formation qui implique un éclairage de la méthode à suivre pour le réaliser, décliné de manière partagée avec les apprenants, défini de manière univoque, décrivant un comportement ou une activité observables, inscrit dans un contexte précisant les conditions, et assorti d'une explicitation du niveau d'exigence attendu et des critères d'évaluation.
Observation	Situation de formation externe au Centre plaçant l'étudiant en position d'observateur dans une structure, un établissement d'accueil. Plusieurs situations d'observation sont proposées aux étudiants et font l'objet de rapports circonstanciés : des observations dans la discipline pour appréhender, modéliser et s'inspirer de différentes manières de faire (UE 1 – Didactiques et pédagogies de l'enseignement musical) ; des observations pendant les stages de pratique pédagogique (on regarde faire, on est regardé faire) ; des observations ethnographiques (UE 5 – Ethnographie de la classe).
Pédagogie	Une « théorie de la pratique » (Durkheim). Effort pour penser et agir en même temps l'activité éducative. Si la didactique s'intéresse d'abord aux savoirs, la pédagogie s'intéresse davantage à la relation, à l'organisation de la classe et au rapport à la loi.
Pédagogie de groupe	Une théorie d'une pratique d'apprentissage en groupe. Il ne s'agit pas seulement d'une pédagogie qui concerne plusieurs élèves en même temps. Dans l'enseignement artistique spécialisé, une confusion est souvent faite parce que les pratiques musicales en groupes (un orchestre, un quartette, etc.) sont supposées intrinsèquement garantir de la pédagogie de groupe. Voir « Groupe » et « Groupe d'apprentissage ».
Personne-ressource	Formateur externe au Centre, rémunéré par le centre afin qu'il effectue des heures de cours de perfectionnement artistique dont l'enjeu, le nombre et le contenu, stipulés dans un contrat pédagogique, sont définis conjointement par l'étudiant et le référent puis validés par l'Établissement.
Poiétique	L'origine du terme chez Aristote le conduit à distinguer la poiésis et la praxis. La praxis consiste à faire sans que celui qui fait soit modifié par son œuvre (le potier qui machinalement produit des pots). La praxis conduit en faisant à se trouver modifié par son œuvre (le cas de l'enseignant). La poiétique est donc d'étude de la création et du rapport de l'auteur à l'œuvre. Ce terme est également utilisé dans la théorie (très discutée en formation et entre formateurs) de sémiologie de la musique dite de la tripartition de Jean Molino qui distingue trois niveaux de rapport à l'œuvre : le niveau poiétique, le niveau neutre et le niveau esthétique.

Portfolio	Dossier constitué par un professionnel en vue de présenter son travail. Il peut comprendre des recherches, des travaux divers, des commentaires, des documents audionumériques, des réflexions, colligés pour l'occasion et déterminant selon lui tout à la fois de sa formation, de son évolution récente et définissant en quelque sorte sa « carte d'identité professionnelle »
Pratico-théorico-pratique	Le modèle de la formation défendu par le CEFEDM de Normandie. S'oppose au modèle applicationniste et au modèle théorico-pratique ou pratico-théorique. La manière la plus simple de penser la formation est de nature applicationniste. La pratique succède à la théorie. Les stages de pratique (accompagnée ou non) sont de cette nature. Il est plus fréquent de penser la formation de manière théorico-pratico-théorique. Au couple précédent succèdent des moments lors desquels, partant de l'expérience du stage on met en place un temps d'analyse (par le biais de groupes d'analyse de la pratique, par le détour d'un journal de bord relatant les moments qui ont fait problème que l'on discute avec un formateur sans souci d'évaluation, juste de compréhension...). Nous optons pour une formation de nature pratico-théorico-pratique. Partant de l'expérience antérieure des étudiants, elle leur permet de conduire des séminaires ou des projets avec leurs pairs. Elle se poursuit par des éclairages théoriques advenant d'un intervenant extérieur universitaire, avec pour terminer un réinvestissement de ce qui a été abordé dans une pratique. Nous justifions ce choix d'une formation pratico-théorico-pratique par la valeur accordée à l'expérience en formation professionnelle d'adultes, la sagesse populaire invitant à « tirer les leçons de l'expérience », la validation d'acquis d'expérience en illustrant institutionnellement l'importance. L'expérience est singulière et appartient à la personne. Elle s'inscrit dans un processus d'auto-formation dès lors qu'elle oblige à une mise en mots par la parole, l'écriture ou, ce que nous choisissons, la mise en place de dispositifs qui concernent d'autres étudiants, des pairs. L'expérience invite à sortir de la dichotomie traditionnelle entre théorie et pratique. Elle est théorie car les dispositifs de formation qu'elle installe sont traversés par des repères notionnels que les étudiants ont à pointer. Elle est pratique car elle conduit à des mises en situation.
Pratique musicale de référence (pratique sociale de référence ; PMR ou PSR)	Une « pratique sociale » désigne en sociologie une façon de faire, une action (individuelle ou collective) socialement transmise ou envisagée dans un contexte social. Le terme fait l'objet de conceptualisations différentes, en fonction des diverses approches théoriques qui analysent ce phénomène. La notion de « pratique sociale de référence » a été proposée par Jean-Louis MARTINAND ; il désigne ainsi toutes les situations sociales, vécues, connues ou imaginées, auxquelles peut se référer un élève pour donner du sens à ce qu'il apprend. Une pratique sociale de référence prescrit — souvent implicitement — la nature et les méthodes des enseignements et le fonctionnement des établissements. Exemple : un conservatoire qui a 2 pleins temps d'enseignement en violon, 1 en alto, 1 en violoncelle et ½ en contrebasse est modélisé par la pratique musicale de référence qu'est l'orchestre symphonique. Ses enseignements seront probablement organisés autour de cette pratique. Une diversité de pratiques musicales appartenant à des mondes de la musique très distincts, proposée aux étudiants dans le cadre d'une formation, est un des moyens efficaces de leur faire vivre un enjeu artistique en isomorphie*.

Pratique pédagogique	Ce que fait l'enseignant qui enseigne : il a une pratique. C'est en effet « en actes » que la pédagogie se forme. Elle est attribuable à tout recul théorique qui vise à enseigner quelque chose. Explicitation du pourquoi et du comment de l'action.
Programme	Objectifs et contenu d'une formation
Recherche-action	Cette alliance de mots en forme d'oxymore est un processus dans lequel les acteurs sociaux ne sont plus considérés comme de simples objets passifs d'investigation, mais deviennent de plus en plus des sujets conduisant une recherche avec la collaboration de chercheurs professionnels. Une recherche-action concerne donc un groupe social ou une personne qui, ayant identifié un problème, conduit à son endroit une activité de recherche en vue de comprendre et d'agir. ⁷
Rapport au savoir	La notion de rapport au savoir sert, dans les différents travaux, à développer une théorisation qui prend en charge le sujet. À travers le rapport au savoir, c'est toute la problématique du sujet dans son rapport à la connaissance, à l'autre, au monde qui est revisitée. Deux principaux courants sont généralement distingués : un courant sociologique (les travaux de Bernard CHARLOT, en particulier) et un autre clinique d'orientation psychanalytique (les travaux de Jacky BEILLEROT et Claudine BLANCHARD-LAVILLE, notamment). Un des paradigmes forts que ce concept induit : les enseignants ne transmettent pas tant des savoirs qu'un certain rapport au savoir, raison pour laquelle il convient d'en faire un objet de formation.
Référent	Formateur dont la mission est d'aider à la définition et à la structuration des projets artistiques des étudiants. Il est également en charge de l'évaluation de ces projets.
Référentiel	Liste d'éléments formant un système de référence. Souvent, il s'agit d'une taxinomie. On parle de « référentiel de compétences » pour une liste raisonnée de savoirs agir réfléchis décrits et abstraits de leur contexte d'origine.
Remédiation	Néologisme construit à partir de la métaphore médicale du « remède » qui vient soigner un mal identifié à partir d'un diagnostic. Très utilisé aujourd'hui en pédagogie, il porte en lui l'idée d'éviter le danger d'un traitement systématiquement a posteriori de la difficulté ou de l'échec, bien que ce danger existe. Une logique de remédiation dans un dispositif de formation permet de conférer à tout acte d'évaluation, même sommative, une composante formative ou formatrice. La remédiation est donc la mise en œuvre des moyens permettant de solutionner des difficultés d'apprentissage repérées au cours d'une évaluation formative.
Savoirs	Ensemble de connaissances plus ou moins systématisées, explicitées et formalisées, acquises par une activité mentale suivie, reconnues comme référentes et validées par une communauté donnée. On ne distingue pas entre savoir, savoir-faire et savoir-être dans la mesure où tout savoir est toujours construction du monde amenant à le transformer et à se transformer. Voir supra « connaissance » et « information ».

⁷ Guy LE BOTERF, La recherche-action : une nouvelle relation entre les experts et les acteurs sociaux ?, Pour n° 90, 1983, p. 44, cité sur <http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/recherche-et-formation/RR003-09.pdf>

Séminaire	Séance de travail dirigée par un formateur au cours duquel les étudiants et un ou des formateurs s'emparent d'une question critique pour l'éclaircir en la problématisant, la conceptualisant et en argumentant. Différentes formes peuvent s'ensuivre. Un séminaire de didactique : les étudiants réalisent des projets d'enseignement avec des élèves en respectant des directives préalablement données et relatent leur expérience en la problématisant devant leurs pairs.
Situation d'enseignement-apprentissage	D'une part, les apprentissages pouvant être réalisés sans un maître ou quiconque pour les prescrire et les accompagner et, d'autre part, les enseignements pouvant être dispensés sans pour autant donner lieu à des apprentissages, l'un des enjeux d'une formation à l'enseignement réside en ce que les formés soient à même de favoriser les situations dans lesquelles ils enseignent en pouvant garantir que les élèves apprennent. Pour ce faire, il convient d'amener les étudiants à se rendre attentifs conjointement à la dialectique entre ces deux termes. Les notions de représentation, d'obstacle, de prise en compte des erreurs, de trame notionnelle, de registre de conceptualisation... sont le plus souvent convoquées. On parle ainsi de situation d'enseignement-apprentissage pour tout dispositif ritualisé impliquant un enseignant et un apprenant.
Situation-problème	À ne pas confondre avec situation problème ou situation problématique. La situation-problème diffère des exercices qui visent à utiliser des connaissances supposées acquises antérieurement. Dans une situation-problème, (donc une situation qui fait problème, car sa résolution n'est pas immédiate) l'élève est placé en situation de découvrir de nouvelles connaissances par une démarche d'enquête et de les intégrer à celles qu'il possède de par l'activité qu'il conduit. La situation-problème est une situation d'apprentissage, un moyen d'apprentissage, une stratégie d'enseignement qui favorise l'engagement des élèves. La situation-problème ne fonctionne pas en priorisant le résultat, mais la démarche, pour atteindre un objectif d'apprentissage. Elle permet la construction des savoirs par une tâche globale, complexe et signifiante. La structuration d'un tel dispositif nécessite de maîtriser quelques concepts de la didactique et de réaliser préalablement une analyse de type épistémologique des contenus en jeu. Un tel dispositif est en accord avec les épistémologies constructivistes. Le « projet pédagogique » de l'UE 3 est une situation-problème à élaborer avec des élèves dans un cadre institutionnel.
Stage (Stage massé Stage filé)	Situation de formation externe à l'Établissement, plaçant l'étudiant en position d'implication dans une structure, un établissement d'accueil (à l'inverse de la situation habituelle de formation où l'étudiant est mis en situation d'explication). Les stages les plus déterminants en formation conduisant au diplôme d'État de professeur de musique sont les stages de pratique pédagogique. Un stage est dit « massé » lorsque l'ensemble des heures de stage est concentré sur une brève période (par exemple lorsqu'un étudiant est en stage sur le plein temps d'un enseignant une semaine donnée). Un stage est dit « filé » lorsque les heures du stage sont réparties sur une période plus longue (par exemple lorsqu'un étudiant est en stage dans la classe d'un conseiller pédagogique chaque jeudi après-midi).
Tâche	Toute chose, tout travail déterminé, que l'étudiant (ou l'élève) doit réaliser en fonction de consignes et de contraintes données. La tâche n'est pas l'activité au sens cognitif. Voir « activité » supra.

Territoire	Terme utilisé en géographie physique puis étendu à maintes disciplines allant de l'éthologie à l'ethnologie ou l'ethnomusicologie en prenant une acception plus conceptuelle (un territoire culturel pouvant être un mode de relation entre des personnes géographiquement éloignées. cf. pensée archipelique d'Édouard Glissant).
Théorie (vs pratique) voir aussi praxis et Pratico-théorico-pratique	« À partir de Platon, "contemplation, considération". Le mot est dérivé de theôros "spectateur", mais d'abord et surtout "consultant d'un oracle" et "assistant à une fête religieuse" » ⁸ , puis est devenu « construction intellectuelle méthodique et organisée, de caractère hypothétique (au moins en certaines de ses parties) et synthétique ». En musique et dans le monde occidental, elle est souvent opposée à la pratique. Pourtant, « rien n'est plus pratique qu'une bonne théorie » (Kurt LEWIN). Un spécialiste du contrepoint improvisé, un jazzman grand harmoniste, un joueur de sitar... manipulent pour faire de la musique des concepts très théoriques, de même qu'une fusée envoyée dans l'espace est une chose au plus haut degré pratique, car convoquant des théories très abouti... Un des enjeux de nature anthropologique et épistémologique de la formation est de réfléchir à une dialectique quant à ces partitions catégorielles habituelles. Voir aussi : modèle de formation « prático-théorico-pratique »
Tuteur	Terme peu utilisé sans commentaire en formation à cause de sa connotation juridique (personne chargée de veiller sur un mineur ou un incapable majeur) ou horticole (le piquet qui permet à la plante de pousser droite), et en raison de la logique normative et prescriptive qu'il véhicule. Voir « conseiller pédagogique » ou « formateur en site qualifiant ».
Valeur	Issue de la philosophie morale, le terme désigne l'importance éthique, esthétique ou scientifique accordée à ce à quoi on s'intéresse. Il convient de retenir simplement pour un projet de formation qu'une valeur est ce sur quoi se fonde toute action éducative ou tout choix sociétal, ou encore, tout choix artistique.

⁸ Alain REY, Dictionnaire historique de la langue française, version numérique 2014.

CONVENTION

En vue de l'organisation du stage 2 de pratique pédagogique sur le terrain de
Madame Prénom NOM
 ci-après dénommée « l'étudiant-stagiaire », dans la discipline **Flûte traversière**
 au sein du **Conservatoire à Rayonnement Départemental de Grand-Couronne**
 ci-après dénommé « l'établissement d'accueil »

auprès de **Monsieur Prénom NOM**, professeur
 ci-après dénommé le « conseiller pédagogique »



dans le cadre de la formation diplômante pour l'obtention du D.E. de professeur de musique

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
 représenté par Monsieur Prénom NOM, Président

pour l'établissement

Conservatoire à Rayonnement Départemental – 7 rue Georges Clémenceau – 76530 GRAND-COURONNE
 représenté par Madame Prénom NOM, Directrice
 ci-après dénommé « l'établissement d'accueil »
 d'une part,

ET

Le Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique/CEFEDM de Normandie
 ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN
 représenté par Monsieur Yanik LEFORT, Directeur
 d'autre part,

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

Dans le cadre de la formation diplômante au D.E. de professeur de musique organisée par le CEFEDM de Normandie, les étudiants se voient proposer, dans leur spécialité, un stage de « pratique pédagogique sur le terrain » auprès d'un conseiller pédagogique et dans un établissement d'enseignement artistique.

La présente convention, conclue pour la durée du stage, a pour objet d'organiser, de favoriser et de contrôler la coopération du CEFEDM de Normandie et de l'établissement d'accueil pour la mise en œuvre de ce stage de « pratique pédagogique sur le terrain ».

ARTICLE 2 – CONTENU DU STAGE DE PRATIQUE PÉDAGOGIQUE SUR LE TERRAIN ET DE L'ÉVALUATION

Le stage de « pratique pédagogique sur le terrain » s'organise comme suit :

- 22 heures d'observation et de mise en situation ponctuelle dans la classe et en présence du conseiller pédagogique. Cette prestation ne donne pas lieu à rémunération ;

- Stage de pratique pédagogique 2 -

- 22 heures de prise en charge en responsabilité d'une classe, en présence du conseiller pédagogique. Cette prestation ne donne pas lieu à rémunération ;
- 12 heures d'entretiens réalisés par le conseiller pédagogique en dehors de son temps de cours (mission de conseil, de formation et d'évaluation).

La charge du conseiller pédagogique implique :

- la rédaction avec l'étudiant d'un « contrat de formation » qui doit servir à l'évaluation de fin de stage ;
- la rédaction d'un rapport d'évaluation d'une page au moins sur le stage effectué, rédigé au départ du cahier des charges du CEFEDM et du « contrat de formation » élaboré et signé avec l'étudiant ;
- l'accueil d'une évaluation par un jury extérieur de l'étudiant en situation de responsabilité pédagogique effective organisé en deux rendez-vous distincts de 3 semaines environ ;
- la participation en tant que membre du jury à l'évaluation pédagogique.

L'évaluation de l'étudiant est définie comme suit :

- un jury spécialisé assiste à deux cours de 30 minutes au moins donnés par l'étudiant stagiaire dans le cadre de son « stage de pratique pédagogique » et procédant de modalités pédagogiques différentes. Le jury évalue l'étudiant au regard des modalités, des contenus et des critères d'évaluation qui auront préalablement été définis entre l'étudiant-stagiaire et le conseiller pédagogique ;
- le directeur de l'établissement d'accueil peut être éventuellement invité à faire partie du jury spécialisé ;
- l'établissement s'engage à mettre en œuvre les dispositions matérielles relatives au bon déroulement des épreuves.

ARTICLE 3 – EFFECTIF DE LA CLASSE DE PRATIQUE PÉDAGOGIQUE SUR LE TERRAIN

L'établissement confie à l'étudiant stagiaire la prise en charge d'élèves de niveaux différents (du 1er au 3ème cycle).

Le conseiller pédagogique veille à ce que les cours revêtent des formes d'enseignement différentes (cours individuel, groupe d'apprentissage, cours de musique d'ensemble...).

2

Le nombre d'élèves habituellement présents au cours pourra éventuellement être modifié par l'établissement sur décision du conseiller et du directeur et pour les besoins des épreuves.

ARTICLE 4 – DURÉE DU STAGE DE PRATIQUE PÉDAGOGIQUE

La présente convention prend effet à la date de la signature des deux parties et s'achève le vendredi 23 février 2018 inclus.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

En contrepartie de ses prestations, et bien qu'il reste placé sous l'autorité du chef d'établissement, le conseiller pédagogique reçoit du CEFEDM une rémunération faisant l'objet d'un contrat. Aux termes dudit contrat, donnent lieu à rémunération les prestations suivantes :

- pour une durée totale de 12 heures, des entretiens réguliers avec l'étudiant stagiaire, **en dehors du temps de cours du conseiller pédagogique** :
 - rédaction d'un « contrat de formation » qui permettra l'évaluation du stagiaire. Etabli conjointement avec l'étudiant stagiaire, ce document fera apparaître les points clefs qui seront abordés durant le stage, les grands objectifs de celui-ci ainsi que les moyens qui seront utilisés pour en vérifier le respect. Ce « contrat de formation » sera cosigné par l'étudiant et le conseiller puis validé par le directeur du CEFEDM ;
 - discussions / bilans en fin de séance et en fin de stage.

La rémunération brute horaire est de 25 € (vingt-cinq euros), à laquelle s'ajoutent l'indemnité compensatrice de congés payés de 10% de cette rémunération, et l'indemnité d'usage de 6% de cette rémunération ;

- Stage de pratique pédagogique 2 -

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture

CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90

Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00068 - NAF : 8542 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

- La participation au jury spécialisé : rémunération brute forfaitaire de 54,90 € (cinquante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes) par évaluation, à laquelle s'ajoutent l'indemnité compensatrice de congés payés de 10% de cette rémunération et l'indemnité d'usage de 6% de cette rémunération ;

Les cours dispensés par l'étudiant stagiaire en situation de formation ne peuvent faire l'objet d'une quelconque rémunération.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS DIVERSES

Le CEFEDM de Normandie déclare avoir assuré l'étudiant stagiaire pour la durée du stage.

L'étudiant stagiaire se conformera au sein de l'établissement d'accueil aux directives en vigueur pour ce qui concerne la sécurité et la police des locaux.

L'établissement d'accueil s'engage à faire connaître au CEFEDM de Normandie tout incident qui pourrait affecter l'étudiant stagiaire durant ses activités. Toute interruption, momentanée ou définitive, de ces activités doit immédiatement faire l'objet d'une communication entre l'établissement d'accueil et le CEFEDM.

Sous réserve de l'accord préalable du directeur de l'établissement d'accueil et du conseiller pédagogique, les cours dispensés par l'étudiant stagiaire dans le cadre de la classe de « pratique pédagogique sur le terrain » peuvent être accessibles au directeur du CEFEDM de Normandie ou à son représentant.

Fait en deux exemplaires à Mont-Saint-Aignan, le

3

Le représentant de l'établissement d'accueil
Prénom NOM, Président du SIVU
pour le CRD de Grand-Couronne et Petit-Couronne

Le représentant du CEFEDM de Normandie
Yanik LEFORT, Directeur

La signature doit être précédée de la mention « Lu et approuvé »

UE 1 — Approches et pratiques de l'enseignement

UE 1.1. - Approches didactiques : stages de pratique pédagogique

LES STAGES DE PRATIQUE PÉDAGOGIQUE : EN BREF.....	6
1. STAGE de pratique pédagogique : enjeux, modalités, évaluation	7
1.1. Cadre général.....	7
1.2. Déroulement d'un stage	8
1.3. Le contrat de formation et l'évaluation du stage	9
2. Procédure d'ÉVALUATION du stagiaire dans le domaine de la pratique pédagogique 13	
2.1. Déroulement de l'Évaluation n° 1 (1 ECTS)	13
2.2. Déroulement de l'Évaluation n° 2 (2x3 = 6 ECTS)	13
2.3. Déroulement de l'Évaluation n° 2 (2x4 = 8 ECTS)	14
2.3. Critères des Évaluations de pédagogie	15
3. Pour information : Rappels des principes généraux relatifs à la structuration des évaluations et des modalités de validation du diplôme	17
3.1. Principes relatifs à l'évaluation.....	17
3.2. Évaluation des compétences pour la certification.....	18
3.3. Attribution des ECTS.....	18
3.4. Certification	19

UE 1 — Approches et pratiques de l'enseignement

UE 1.1. - Approches didactiques

Évaluations :

Évaluation n° 1 : Bilan rédigé par le conseiller pédagogique.

1 ECTS

Évaluation n° 1 : Observation de cours par un évaluateur extérieur donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations

+ Bilan rédigé par le conseiller pédagogique

6 ECTS

Évaluation n° 3 : Cours procédant de deux modalités définies en pédagogie générale dont un cours au moins impliquant le rapport à la Culture musicale et un cours au moins avec un groupe (musique d'ensemble hétérogène de préférence)

+ Bilan rédigé par le conseiller pédagogique

8 ECTS

LES STAGES DE PRATIQUE PÉDAGOGIQUE : EN BREF

Par où commencer ?

L'étudiant-stagiaire effectue des recherches et formule une demande de stage dûment argumentée sur le formulaire du CEFEDM prévu à cet effet (pourquoi ce stage chez ce conseiller ? combien de temps ? ai-je l'autorisation du directeur de l'établissement ? etc., etc.). Cette demande doit impérativement être visée par le directeur de l'établissement d'accueil puis le responsable des études du CEFEDM. Elle conditionne

1° la convention-cadre établie entre le CEFEDM et l'établissement d'accueil et signée par les deux parties AVANT le début du stage, et

2° les contrats de travail du conseiller pédagogique.

Combien est-ce payé ?

- Le conseiller pédagogique est rémunéré sur la base de 6 heures d'entretien en DE 1, 8 heures en DE 2 et 10 heures en DE 3 (en dehors de ses heures de cours) à 25 € brut + indemnité compensatrice de congés payés + indemnité de précarité, soit 29,15 €.
- Les jurés sont rémunérés pour chaque évaluation sur la base d'une vacation (4 heures maximum) à 54,90 € + indemnité compensatrice de congés payés + indemnité de précarité, soit 64,01 €.

Un stage concerne...

Qui ?

- un étudiant
- un conseiller pédagogique
- un établissement
- des membres de jury

Combien de temps et comment ?**En DE 1**

- 20 heures d'observation et d'initiation

En DE 2 et DE 3

- 20 heures d'observation
- 20 heures (en DE 2) ou 30 heures (en DE 3) en responsabilité
- dont au moins 12 heures d'entretien hors de la présence des élèves
- 2 évaluations d'une ou deux heures

Quoi ?

- Des contenus et des pratiques définis et fixés par un « contrat de stage » (rédigé conjointement par le conseiller et l'étudiant-stagiaire).
- Des contenus et des pratiques devant être maîtrisés au niveau du DE et figurant sur le référentiel de compétence publié par le ministère chargé de la Culture.

Qui évalue ?**Évaluation 1 :**

- o À l'issue du stage : le conseiller pédagogique qui rédige un bilan envoyé au CEFEDM au départ des enjeux fixés par contrat avec l'étudiant

Évaluation 2 :

- o Vers la fin du stage n°2 : 1 évaluateur extérieur (2 rendez-vous distants de 3 semaines environ)
- o À l'issue du stage : le conseiller pédagogique qui rédige un bilan envoyé au CEFEDM au départ des enjeux fixés par contrat avec l'étudiant

Évaluation 3

- o Vers la fin du stage n°3 : 4 membres de jury (2 rendez-vous distants de 3 semaines environ), c'est-à-dire un représentant du CEFEDM, un directeur d'établissement, le conseiller et un enseignant de la discipline
- o À l'issue du stage : le conseiller pédagogique qui rédige un bilan envoyé au CEFEDM au départ des enjeux fixés par contrat avec l'étudiant

Quel est le « poids » des évaluations (le diplôme complet emporte l'acquisition de 180 ECTS)

- Évaluation 1 : 1 ECTS
- Évaluation 2 : 6 ECTS
- Évaluation 3 : 8 ECTS

Pourquoi tant de contraintes (des rendez-vous d'évaluation multiples, un contrat, différents jurys, etc.) ?

- Parce que la pédagogie n'est pas une performance scénique où il convient d'être bon ici et maintenant, mais un exercice de longue haleine dont l'apprentissage et l'évaluation nécessitent des modalités en correspondance.
- Parce que l'enseignement est un métier qui s'apprend, ce qui induit que les conseils fréquents, structurés et structurants sont toujours plus intéressants que les états des lieux sommaires trop vite expédiés.
- Parce que l'évaluation formative et formatrice a de meilleures chances de contribuer à l'amélioration des compétences que la seule évaluation sommative.

1. STAGES DE PRATIQUE PÉDAGOGIQUE : ENJEUX, MODALITÉS, ÉVALUATION**1.1. CADRE GÉNÉRAL**

Suivant pour partie une logique de formation en alternance, le cursus comporte au moins 3 stages de pratique pédagogique différents, des observations, des parcours d'enquête dans des établissements de formation, des structures de création ou de diffusion, etc. Une partie au moins de ces moments de stage donne la possibilité aux étudiants d'être placés en situation d'enseignement. L'organisation, le

suivi pédagogique et l'évaluation de ces stages de pratique de pédagogie sont placés sous la responsabilité du CEFEDM. Ils font l'objet d'une convention qui précise les conditions d'accueil ainsi que la durée, le calendrier et le descriptif des activités confiées. **Les deux stages de pratique pédagogique doivent être suivis dans des établissements de taille, de projet, de mission et d'organisation différents** (CRR, CRC, associations, par exemple).

La forme et les attendus des stages font l'objet d'amendements particuliers pour les étudiants en Formation Musicale, en direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux et en accompagnement. Dans le même sens, un parcours singulier ou un projet de formation singulier entraînera, sur proposition du CEFEDM qui en garantira la pertinence et l'adéquation avec les compétences visées, des modalités de stage et d'évaluation spécifique.

1.2. DEROULEMENT D'UN STAGE

Toute l'organisation évoquée ci-après part du principe qu'un étudiant réalise 3 stages distincts. Mais il est à noter que l'ensemble des heures des stages peuvent être organisées de différentes manières en les fragmentant ou en les regroupant, ce qui rend par exemple possible qu'un étudiant réalise 4 stages comportant moins d'heures pour chacun, et répartissant au prorata les heures d'entretien avec les conseillers pédagogiques. Les évaluations sont alors envisagées « sur mesure », en fonction des contextes, ***en particulier dans le cadre d'une formation continue diplômante.***

3.1.1. ACCUEIL DES STAGIAIRES SUR 20 HEURES (DE 1) / 40 HEURES MINIMUM (DE 2 ET DE 3), DONT RESPECTIVEMENT 10 H / 20 H MINIMUM DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES (HEURES NON RÉMUNÉRÉES POUR LE CONSEILLER)

Le conseiller accueille le stagiaire durant 20 (DE 1)/40 heures minimum (DE 2 et DE 3), dont la moitié d'heures d'observation et le reste de prise en charge progressive des élèves.

Le stage peut être « filé » (par exemple une fois par semaine une fin d'après-midi durant 1 trimestre) ou « massé » (par exemple deux semaines complètes au sein d'un établissement à un moment où les vacances scolaires sont décalées de la zone au sein de laquelle se trouvent être les académies de Normandie, ou encore durant un stage d'été).

En cas de stage filé, le stage est souvent réparti sur environ deux trimestres scolaires. Le conseiller pédagogique peut négocier avec le stagiaire les modalités d'organisation de ces heures qui peuvent se décliner de différentes manières dont ils conviendront de concert.

Il convient de prendre en compte le fait que ce stage est un moment de pratique pédagogique effective. À cette fin, **l'étudiant devra se trouver en situation de responsabilité pédagogique effective durant au minimum une vingtaine d'heures**. Une telle contrainte pouvant avoir des incidences significatives sur une classe, il est important de les mesurer avant que le stage ne commence réellement.

Les temps du stage prévoiront le suivi d'élèves sur plusieurs séances et dans diverses modalités pédagogiques (cours de groupe, cours individuels, duos...). Le conseiller pédagogique peut, en accord avec l'étudiant, prolonger la durée du stage de manière à lui proposer davantage de situations de responsabilité et/ou de prolonger son observation ou leurs échanges.

3.1.2. TEMPS DE DISCUSSION : UNE DIZAINE HEURES EN DEHORS DE LA PRESENCE DES ELEVES

En dehors des heures de pédagogies avec les élèves, le conseiller devra s'engager à consacrer une douzaine d'heures tout à la fois à l'élaboration d'un contrat de formation, à des discussions ainsi qu'au bilan. Ces discussions peuvent avoir lieu à différents moments du stage et porter sur différents sujets : élaboration du « contrat » de formation, discussions/bilans en fin des

séances et en fin de stage, modification éventuelle des objectifs et donc du contrat, bilan global, point sur les compétences, etc.

3.1.3. RECHERCHE D'OBJECTIFS DE FORMATION

Lors d'un stage, on ne peut se former à tout. C'est ce qui conduit à devoir choisir un certain nombre de points qui seront traités et qui pourront être améliorés grâce au stage. Il est également possible de choisir aussi un certain nombre d'autres points qui seront seulement à travailler durant le stage, mais dont il sera convenu qu'ils ne pourront être totalement maîtrisés.

Les points que l'on choisit d'aborder durant le stage et qui pourront faire l'objet d'une évaluation (c'est-à-dire d'un avant et d'un après différent observable, même de manière informelle), feront l'objet du contrat de stage. C'est donc parce qu'un stage ne peut former à tout et parce qu'une pédagogie n'est jamais un modèle, mais une source de partage d'expérience qu'un « contrat » peut en faire état de manière simple et explicite.

1.3. LE CONTRAT DE FORMATION ET L'EVALUATION DU STAGE

Le « contrat de stage » est le document qui permettra l'évaluation du stagiaire¹⁴ par le conseiller. Il contiendra :

- les types de cours qui seront proposés pour le déroulement du stage ;
- les grands objectifs du stage qui constituent les éléments de formation (points à améliorer chez le stagiaire, points que le stagiaire souhaiterait perfectionner en utilisant les compétences du conseiller comme ressources, etc.) ;
- les moyens et les contextes qui seront utilisés pour en vérifier le respect, donc permettre l'évaluation du stagiaire.

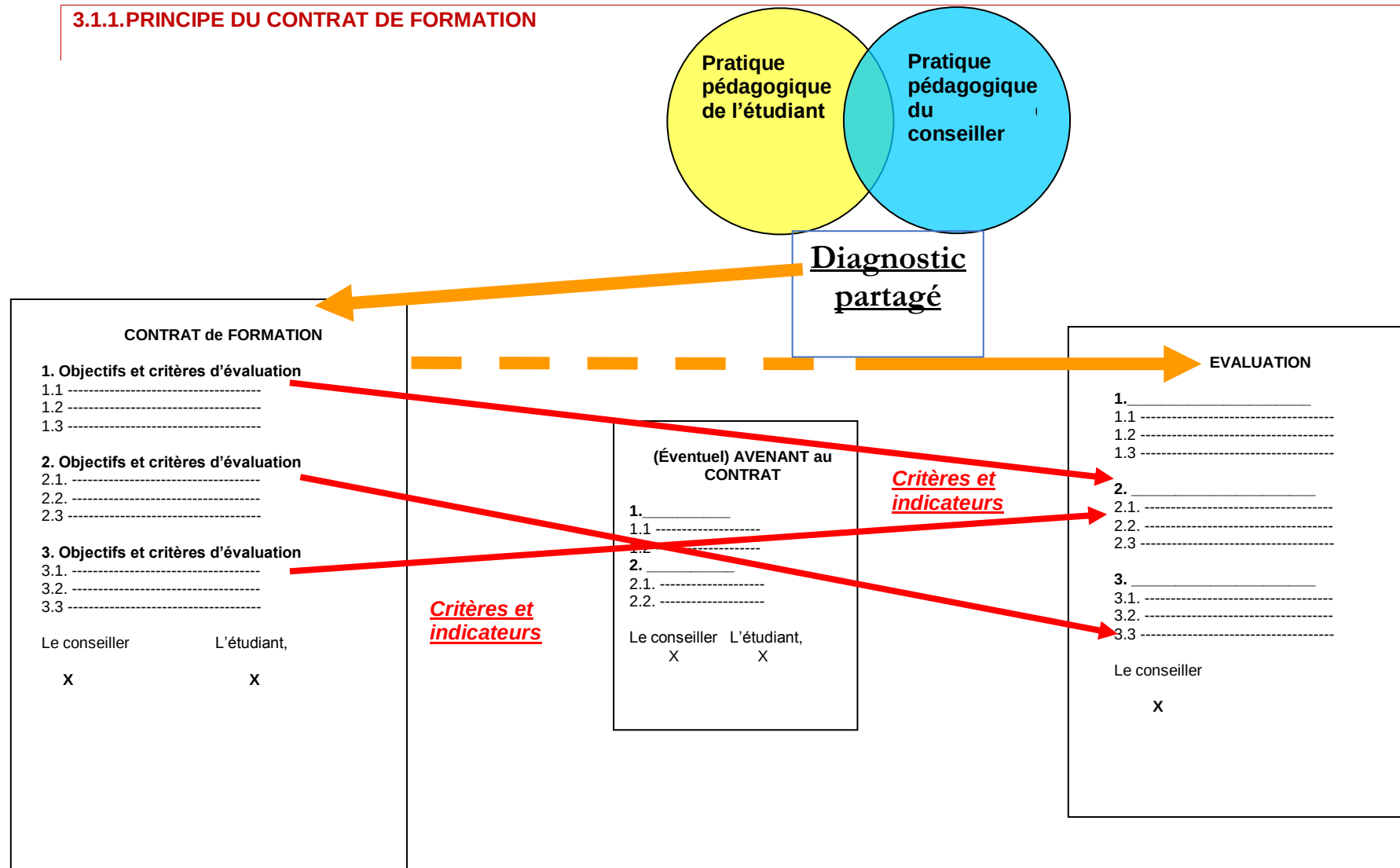
Ce contrat pédagogique de formation devra être cosigné par le conseiller et le stagiaire et validé par le CEFEDM durant la première partie du stage. Quelques pistes pour sa rédaction figurent en annexe.

Une copie de ce document devra être envoyée ou remise au CEFEDM. C'est bien en fonction de ce contrat que sera effectuée par la suite l'appréciation du stagiaire par le conseiller.

Cette appréciation sera consignée dans un rapport de stage envoyé au CEFEDM.

¹⁴ Exemple : si les entretiens et les échanges préalables révèlent que l'un des points de formation à développer est la connaissance du répertoire pour le 2e cycle, il faudra dire, lors du bilan, bien sûr en quoi la méconnaissance initiale est comblée, mais aussi, et surtout, quels actes permettent de le mettre à jour. Ainsi, on pourra proposer que le stagiaire ait à définir un programme avec un élève de 2e cycle et qu'il ait par ailleurs à se constituer par écrit un répertoire pédagogique pour ce cycle. À la fin du stage, si le stagiaire est capable de proposer à l'élève une œuvre qu'il aura puisée dans ce répertoire constitué, on pourra dire que l'objectif est atteint. Mais s'il manque plusieurs pièces essentielles dans la liste, on pourra dire que l'objectif est atteint seulement partiellement. Cet exemple est volontairement très simple. Mais les difficultés surgissent bien sûr dans la formalisation d'objectifs plus généraux et dans l'invention de dispositifs permettant de les mettre en lumière en choisissant des indicateurs suffisamment pertinents.

3.1.1. PRINCIPE DU CONTRAT DE FORMATION



3.1.2. LISTE DE POINTS POSSIBLES POUR L'ELABORATION DU CONTRAT ET L'ÉVALUATION DU STAGE PAR LE CONSEILLER PEDAGOGIQUE

À titre d'exemple, voici une liste de points (procédant volontairement de l'inventaire) autour desquels peut s'articuler le contrat et par conséquent le rapport de stage et l'évaluation globale du stagiaire :

A. Interactions professeur-savoir :

1. Quelle est la manière dont on peut percevoir comment le stagiaire connaît ce qu'il a à enseigner ? Quelle est la manière dont il le formule (en expliquant, en faisant...) ?
2. Le stagiaire est-il attentif à l'écart entre ce qu'il enseigne réellement et ce qu'il a à enseigner ?
3. Quelle conception a le stagiaire de la discipline qu'il a à enseigner ?
4. Le stagiaire a-t-il recours aux outils de la culture musicale (analyse, histoire, esthétique) de façon pertinente ?
5. Peut-il varier les approches musicales (improvisation, écriture...) ?

B. Interactions élèves-savoir :

1. Le savoir peut-il prendre sens pour l'élève (notamment via un contexte d'apprentissage...)
 - a. Le stagiaire a-t-il facilité l'émergence des conceptions des élèves sur les connaissances en jeu ?
 - b. Le stagiaire utilise-t-il les conceptions des élèves et s'y appuie-t-il pour faire cours ?
 - c. Le stagiaire est-il capable de construire un diagnostic approfondi à propos des élèves ?
 - d. Le cours comporte-t-il des moments d'évaluation pour l'élève par le stagiaire ou pour l'élève par lui-même.
 - i. Sous la forme de bilan pour l'élève par le stagiaire ou pour l'élève par lui-même
 - ii. Sous la forme de dispositifs
2. Le cours met-il l'élève aux prises avec un réel savoir (éléments de culture musicale, procédures d'écritures, compétences musicales...) ?
3. Le stagiaire s'est-il rendu attentif aux obstacles que son enseignement d'aujourd'hui pouvait installer pour la suite ?

C. Interaction professeur-élève :

1. Quel est le profil général des élèves que l'étudiant a pu faire travailler ?
2. La séance a-t-elle été balisée de manière explicite (plan de séance, contrat d'objectifs...) ? Le stagiaire est-il capable de déterminer des objectifs à court ou à moyen terme ? Sait-il orienter les élèves dans le répertoire à partir de ces objectifs ? Construit-il avec l'élève les repères techniques ou méthodologiques qui lui permettront de travailler seul ?
3. Le professeur utilise-t-il des stratégies de remédiations ? (que fait-il lorsque les difficultés paraissent insurmontables ?)
4. L'attitude du stagiaire encourage-t-elle le dialogue avec les élèves ? Sait-il rebondir sur leurs points de vue ? Formule-t-il des consignes claires ? Est-il capable de varier le niveau de son discours ?

D. Interactions professeur-institution et institution-élève :

1. Le stagiaire fait-il montre d'une bonne connaissance du contexte professionnel (projet d'établissement et implication éventuelle de celui-ci sur l'enseignement ; existence d'une classe parallèle ; etc.)
2. Le stagiaire est-il capable de relier la pratique de l'élève avec le fonctionnement de la structure (le diriger vers les pratiques d'ensembles, vers des projets qui lui correspondent, etc.) ?
3. Le stagiaire peut-il travailler en équipe ?

E. Le rapport au groupe :

1. Équilibre autorité vs démocratie ?
2. Équilibre autorité de position vs autorité de compétence ?
3. Les techniques d'enseignement avec un groupe sont-elles développées et mobilisées ? Le stagiaire peut-il faire travailler les élèves en équipe.

F. L'utilisation des moyens techniques

1. Le stagiaire développe-t-il une relation aisée avec les outils technologiques ?
2. Le stagiaire développe-t-il sa pédagogie en se servant de supports technologiques sans être pour autant « technolâtre » ?
3. Le stagiaire aide-t-il les élèves à mobiliser des ressources technologiques pour mieux apprendre ?
4. Globalement et plus généralement, est-il attentif aux aspects de la maîtrise des ressources matérielles

G. La prise en compte des aspects physiologiques et ergonomiques :

1. Le stagiaire est-il attentif aux postures corporelles des élèves (et à la sienne) et à l'ergonomie de la situation d'enseignement-apprentissage ?
2. La prise en compte des aspects physiologiques et ergonomiques est-elle positionnée comme une ressource pour la pratique ?
3. L'étudiant/stagiaire est-il attentif aux relations ergonomiques qu'entretiennent les êtres et les objets, dans toutes les formes d'hybridation.

2. PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU STAGIAIRE DANS LE DOMAINE DE LA PRATIQUE PÉDAGOGIQUE

Vers la fin de chacun des deux stages de pratique pédagogique, l'étudiant passe une évaluation comme suit définie :

2.1. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION N° 1 (1 ECTS)

→ **rédaction d'un bilan par le conseiller pédagogique**

Au départ du contrat rédigé conjointement, le conseiller pédagogique rédige un bilan mettant le stage en perspective et invitant l'étudiant à poursuivre quelques axes prioritaires. Ce bilan est transmis à l'étudiant et au CEFEDM.

2.2. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION N° 2 (2X3 = 6 ECTS)

→ **observation de cours par un évaluateur extérieur donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations.**

1° Deux rendez-vous distants de 3 semaines environ sont définis entre le conseiller pédagogique, l'étudiant et le CEFEDM. Le CEFEDM envoie un évaluateur extérieur dont le rôle consiste à :

- observer deux cours différents ;
- discuter avec l'étudiant-stagiaire à la fois des enjeux et des objectifs des cours ainsi que de ses méthodes pédagogiques ;
- suggérer des pistes de réflexion et préconiser des améliorations possibles ;
- lors du second rendez-vous, établir un bref bilan écrit et valider ou non moyennant l'attribution de 2 ECTS. Le cas échéant, proposer une remédiation et en définir les contours.

2° Au départ du contrat rédigé conjointement, le conseiller pédagogique rédige un bilan mettant le stage en perspective et invitant l'étudiant à poursuivre quelques axes prioritaires. Ce bilan est transmis à l'étudiant et au CEFEDM.

2.3. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION N° 2 (2X4 = 8 ECTS)

→ **cours procédant de deux modalités définies en pédagogie générale dont un cours au moins impliquant le rapport à la Culture musicale (« en acte ») et un cours au moins avec un groupe (musique d'ensemble hétérogène de préférence).**

Deux rendez-vous distants, sur deux semestres différents, sont définis entre le conseiller pédagogique, l'étudiant et le CEFEDM. Le CEFEDM envoie un jury composé des membres suivants :

- un représentant du CEFEDM, président
- un directeur d'établissement
- le conseiller pédagogique
- un professeur de la discipline de l'étudiant

Leur rôle consiste à :

- observer deux cours différents ;
- discuter avec l'étudiant-stagiaire à la fois des enjeux et des objectifs des cours ainsi que de ses méthodes pédagogiques ;
- suggérer des pistes de réflexion et préconiser des améliorations possibles ;
- lors du second rendez-vous : établir un bref bilan et valider ou non moyennant l'attribution de 8 ECTS. Le cas échéant, proposer une remédiation et en définir les contours.

Les évaluations se dérouleront de la manière suivante. La durée globale de l'arrivée du jury à la fin de la délibération doit éviter d'excéder 3 heures.

- Accueil du ou des évaluateurs, le cas échéant, présentation du CEFEDM, de ses missions, du DE sur formation diplômante, du cadre de l'épreuve et explication des critères par le directeur du CEFEDM ou son représentant ;
- Présentation par l'étudiant (5 à 10 minutes) :
 - des élèves, de leur cursus ;
 - des objectifs que se donne l'étudiant pour le(s) cours avec eux (si l'étudiant a prévu un dispositif didactique très élaboré, un temps de présentation plus important est prévu et l'ensemble des documents afférents est fourni aux jurés).
- L'étudiant donne 2 cours (2x30 minutes, ou 30 min puis 1 h, etc.¹⁵), dont au moins l'un doit être un cours de musique d'ensemble et un au moins doit permettre de mobiliser des ressources de Culture musicale (même si le conseiller n'a que des élèves de 1er cycle) ;
- Quelques minutes de pause pendant lesquelles l'étudiant prépare un bilan succinct de ses épreuves (mise en rapport des objectifs avec le cours réel) ;
- Présentation au jury du bilan du cours ou du bilan des deux cours par l'étudiant ;
- Questions du jury suivi d'un débat avec l'étudiant aboutissant à un avis et des préconisations lors du premier rendez-vous, une délibération du jury et une validation (ou non) lors du second rendez-vous, permettant l'attribution des ECTS.

¹⁵ Les cours peuvent être plus longs si le contexte le nécessite (ex : cours de FM, cours d'ensemble, atelier...). Il convient alors de prévoir les objectifs en conséquence.

2.3. CRITÈRES DES ÉVALUATIONS DE PÉDAGOGIE

Les critères sont ceux du référentiel du Ministère de la Culture et de la Communication publié au Bulletin officiel n° 261 (août 2016), pages 52 à 60¹⁶, en particulier ceux de l'Activité 2 : Mettre en œuvre un projet pédagogique :

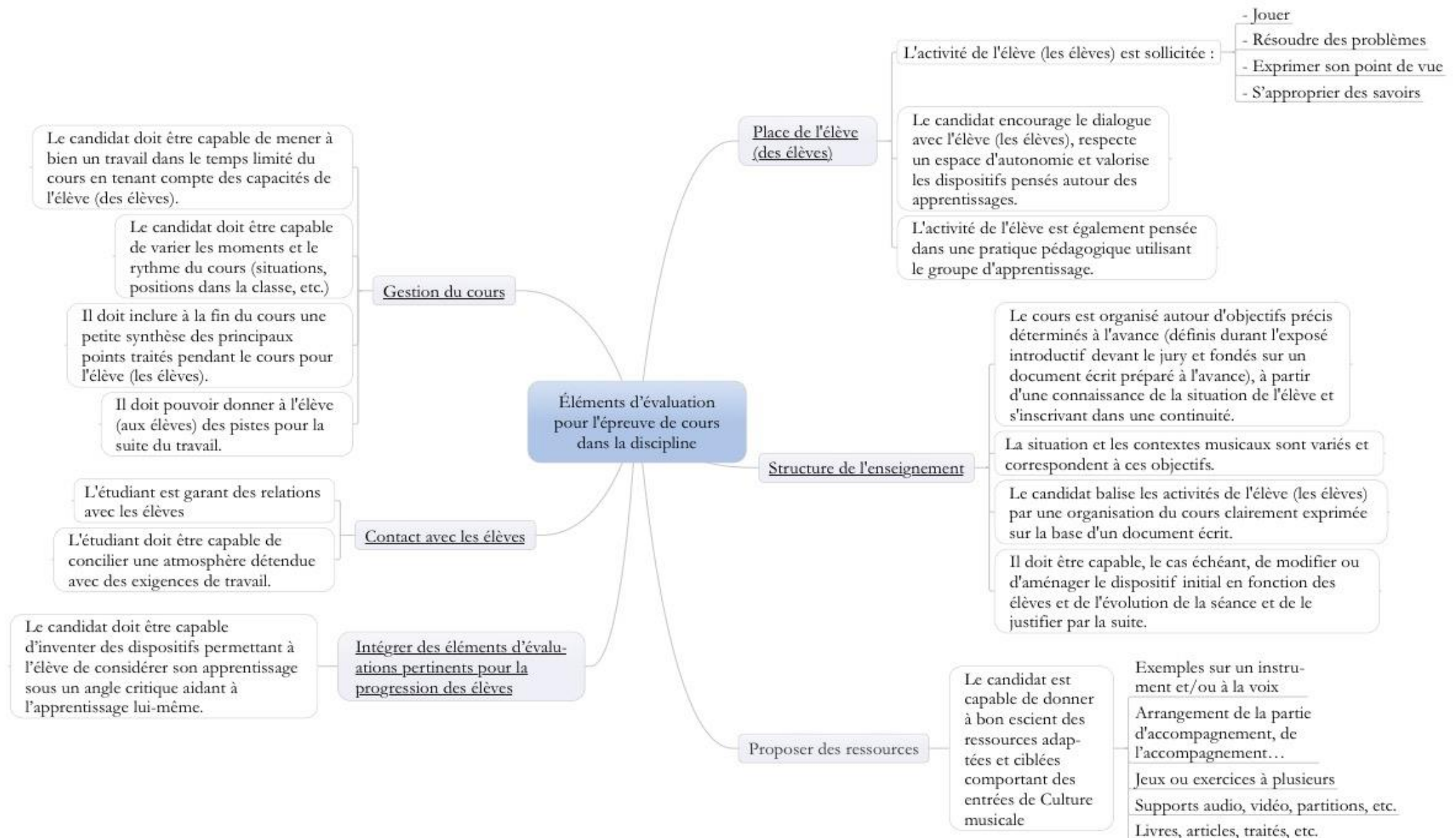
- A. Construire et organiser sa réflexion pédagogique
- B. Accueillir, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves
- C. Mener des séances d'apprentissage
- D. Donner les moyens aux élèves de s'approprier une pratique artistique exigeante
- E. Évaluer et orienter dans le cadre du cursus

Toutefois, afin de relier la réalité du stage à la logique de l'épreuve, des critères ou indicateurs d'évaluation complémentaires peuvent être proposés par l'étudiant au départ des enjeux pédagogiques et didactiques proposés pour ces épreuves.

Par ailleurs, un certain nombre de pistes sont proposées dans le schéma qui suit. Cette « grille » de critères présente une mise en page peu habituelle. Pour la lire, il faut partir à chaque fois du thème central vers la périphérie. Chaque progression dans un élément de l'arborescence représente une approche plus fine des critères généraux. Cette présentation n'entraîne, de surcroît, aucune hiérarchisation de principe : aucune branche n'est plus importante qu'une autre, tous les éléments étant étroitement intriqués et pouvant apparaître aussi comme autant d'indicateurs de ce qu'il y aurait à mesurer.

¹⁶

[http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/147428/1582976/version/1/file/BO%20n°%20261%20\(août%202016\).pdf](http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/147428/1582976/version/1/file/BO%20n°%20261%20(août%202016).pdf)



3. POUR INFORMATION : RAPPELS DES PRINCIPES GÉNÉRAUX RELATIFS À LA STRUCTURATION DES ÉVALUATIONS ET DES MODALITÉS DE VALIDATION DU DIPLÔME

3.1. PRINCIPES RELATIFS A L'EVALUATION

Les principes ci-après visent à faire de quelque évaluation que ce soit une activité d'application ou de transfert.

À ce titre, et notamment afin de garantir la pluralité des voies d'accès au diplôme prescrites par les arrêtés du 5 mai 2011 et du 29 juillet 2016, les évaluations ont été pensées comme des logiques pouvant ou non être détachées du processus de formation. Ces évaluations visent à intégrer une dimension formative et formatrice. Il existe donc une rétroaction des évaluations sur les apprentissages visés eux-mêmes.

3.1.1. VISER LA COMPLEXITE DES ÉVALUATIONS

Aucune tâche de musicien ou de musicien-enseignant ne saurait se résumer à une simple application dès lors qu'elle sert un projet artistique et/ou artistico-pédagogique. À ce titre, la tâche à évaluer cherchera une logique globale, ne s'affranchissant pas d'une certaine complexité, intégrant différents apports et nécessitant dans le même temps de développer les compétences attendues par un ensemble de modules. Ainsi l'UE 2 – Pratiques et Cultures musicales propose notamment aux étudiants de réaliser trois projets accompagnés par des formateurs référents sur l'ensemble de leur parcours de formation. Ces projets nécessitent la mise en œuvre d'un grand nombre de connaissances et de compétences à mobiliser sur des temporalités différentes.

3.1.2. EXPLICITER LES ATTENTES

Un cahier des charges doit être donné à l'avance, annoncé et explicité, informant des attendus du travail et de son niveau d'exigence.

La tâche pourra éventuellement s'inscrire dans une logique contractualisée. Les parcours des étudiants étant très hétérogènes, le principe du contrat permettra de rendre explicite et personnalisée la carte du voyage à réaliser.

3.1.3. DISTINGUER PROCESSUS ET PRODUIT

La tâche doit distinguer « processus » et « produit », c'est-à-dire ce que l'étudiant a à faire pour réaliser ce qu'on lui demande et la réalisation elle-même au terme de la mise en œuvre. Autrement dit : que les étudiants aient à réaliser par cette tâche un voyage leur permettant de découvrir du pays sans que celui-ci rende impossible d'arriver à destination et que ce voyage favorise les interactions avec l'environnement et l'altérité. En ce sens, l'accompagnement des projets des étudiants ou de la réalisation d'une tâche qui leur est donnée et servant à l'évaluation s'attachera toujours à garantir une « altération » des conceptions initiales de l'étudiant au sens d'une épistémologie constructiviste.

L'évaluation doit donc permettre aux étudiants de n'emprunter ni des trains directs, ni à l'inverse de décider de voyager par des chemins d'errance. Elle devra donc leur permettre de se situer tout à la fois sur leurs capacités de capitaine à programmer un itinéraire et d'aventurier qui ose changer son cap pour découvrir de nouvelles contrées. À cet égard, l'exemple des projets réalisés dans l'UE 2 – Pratiques et Cultures musicales rend possible une telle hypothèse.

3.1.4.3.1.4. DEVELOPPER DE LA REFLEXIVITE SUR LES EVALUATIONS

Pour apprendre, il est nécessaire de comprendre comment on apprend et comment on a appris, pour être à même de transférer le nouvel apprentissage dans un contexte différent. La tâche doit donc permettre aux étudiants de prendre un pas de recul rendant possible de répondre à la question « comment m'y suis-je pris pour réaliser cette tâche ? ».

3.1.5.3.1.5. REMEDIER

Le principe d'une formation étant de rendre possible la sécurisation des erreurs pour qu'elles ne se transforment pas en fautes, mais en accumulation d'expériences pour le formé, des « remédiations » sont toujours à garantir et à encourager, en particulier si processus et/ou réalisation sont insuffisamment maîtrisés et/ou traités. Le formateur pourra, par exemple, dire à l'étudiant : « au regard du cahier des charges, il manque telle et telle chose, la note est donc de XX. Le but étant que vous vous formiez et que vous acquériez les compétences, nous vous proposons donc de refaire tel ou tel aspect avec telles ou telles exigences qui vous permettront de garantir les apprentissages visés ». Une fois le travail ainsi amélioré, la note changera alors en fonction.

L'ensemble des modalités d'évaluations des différentes connaissances et compétences ainsi que la composition des jurys figure dans la maquette globale. Mais ces principes s'appliquent à toute hypothèse d'évaluation et visent à en faire autant des moments de formation en isomorphie avec l'activité professionnelle.

3.2. ÉVALUATION DES COMPETENCES POUR LA CERTIFICATION

Toutes les compétences visées par la formation et décrites par le référentiel de compétences annexé à l'Arrêté du 29 juillet 2016 sont évaluées par des procédures d'évaluation complexes, s'inscrivant tout à la fois dans le droit-fil de la formation pour les étudiants qui l'auraient suivie, et dans une logique de seule certification pour ceux qui choisiraient ce processus.

Une évaluation peut nécessiter, pour les étudiants ayant un cursus d'étude spécifique, un parcours dans plusieurs Modules de plusieurs Unités d'Enseignement.

Les procédures d'évaluation peuvent être distinguées de celles de la formation.

Cependant, l'évaluation des compétences nécessite parfois plusieurs dispositifs qui doivent tous être validés. La validité d'un travail est prononcée selon un mode d'évaluation propre à chacun des travaux.

Le résumé des contenus et modalités des évaluations est joint en annexe.

Dans le cas d'une non-validation, une procédure de remédiation peut être proposée à l'étudiant.

3.3. ATTRIBUTION DES ECTS

Les ECTS sont obtenus pour toute évaluation validée.

En cas d'interruption de la formation, les ECTS obtenus restent au bénéfice de l'étudiant.

En cas de mobilité des étudiants, un échange avec l'établissement d'accueil précisera la nature et le nombre des ECTS à valider.

3.4. CERTIFICATION

Le directeur de l'établissement, au vu des résultats des différentes évaluations, arrête la liste des candidats reçus. Il délivre le diplôme d'État de professeur de musique.

Le diplôme d'État de professeur de musique est attribué par le directeur de l'établissement à :

- tout étudiant qui a validé l'ensemble des Unités d'Enseignement ;
- tout candidat dispensé de formation, ayant validé les évaluations fixées par les dispositifs de certification de l'établissement, après étude du dossier du candidat et avis de la Commission des Études.

Le directeur de l'établissement remet aux candidats qui n'ont pas validé le diplôme une attestation précisant les Unités d'Enseignements acquises ainsi que les crédits correspondants.

*Liste des établissements partenaires - Accueil de stagiaires - Conventions établies de 2011 à 2017***Auvergne-Rhône-Alpes**

- 1 Conservatoire à Rayonnement Communal de Saint-Priest

Bourgogne-Franche-Comté

- 2 Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon

Bretagne

- 3 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Lorient
- 4 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Quimper
- 5 Conservatoire à Rayonnement Régional de Nantes

Centre-Val de Loire

- 6 Conservatoire à Rayonnement Communal de Joué-les-Tours
- 7 Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Orléans
- 8 Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Dreux
- 9 Conservatoire à Rayonnement Régional de Tours

Grand Est

- 10 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Mulhouse
- 11 Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims

Hauts-de-France

- 12 Académie de musique de Saint-Pol-sur-Mer
- 13 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Calais
- 14 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Cambrai
- 15 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint-Omer
- 16 Conservatoire à Rayonnement Régional d'Amiens Métropole
- 17 Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai
- 18 Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille
- 19 École municipale de musique d'Hazebrouck

Ile-de-France

- 20 Conservatoire à Rayonnement Communal de Bondy
- 21 Conservatoire à Rayonnement Communal de Champs-sur-Marne
- 22 Conservatoire à Rayonnement Communal de Colombes
- 23 Conservatoire à Rayonnement Communal de Rosny-sous-Bois
- 24 Conservatoire à Rayonnement Communal de Saint-Denis
- 25 Conservatoire à Rayonnement Communal de Sèvres
- 26 Conservatoire à Rayonnement Communal de Villeneuve-le-Roi
- 27 Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Évry
- 28 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bobigny
- 29 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux
- 30 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Créteil
- 31 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Fresnes
- 32 Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Haÿ-les-Roses
- 33 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Mantes en Yvelines
- 34 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Meudon
- 35 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Montreuil
- 36 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Pantin
- 37 Conservatoire à Rayonnement Départemental du Blanc-Mesnil
- 38 Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Charenton-le-Pont
- 39 Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve
- 40 Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt
- 41 Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise
- 42 Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison
- 43 Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles
- 44 Conservatoire de musique Marne et Chantier à Chelles
- 45 Conservatoire municipal "Maurice Ravel" du Perreux-sur-Marne
- 46 Conservatoire municipal de musique de Courbevoie
- 47 Conservatoire municipal de musique et de danse d'Ivry-sur-Seine
- 48 Conservatoire municipal de Paris 1 "W.A. Mozart"
- 49 Conservatoire municipal de Paris 10 "Hector Berlioz"
- 50 Conservatoire municipal de Paris 11 "Charles Münch"

Liste des établissements partenaires - Accueil de stagiaires - Conventions établies de 2011 à 2017

- 51 Conservatoire municipal de Paris 12 "Paul Dukas"
- 52 Conservatoire municipal de Paris 13 "Maurice Ravel"
- 53 Conservatoire municipal de Paris 14 "Darius Milhaud"
- 54 Conservatoire municipal de Paris 15 "Frédéric Chopin"
- 55 Conservatoire municipal de Paris 19 "Jacques Ibert"
- 56 Conservatoire municipal de Paris 6 "Jean-Philippe Rameau"
- 57 Conservatoire municipal de Paris 8 "Camille Saint-Saëns"
- 58 École municipale des musiques et de danse de Montmagny
- 59 EDIM de Cachan

Normandie

- 60 CEM du Havre
- 61 Conservatoire à Rayonnement Communal de Saint-Étienne-du-Rouvray
- 62 Conservatoire à Rayonnement Communal de Saint-Étienne-du-Rouvray
- 63 Conservatoire à Rayonnement Communal de Sotteville-lès-Rouen
- 64 Conservatoire à Rayonnement Départemental Caux-Vallée de Seine
- 65 Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Alençon
- 66 Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Évreux
- 67 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dieppe
- 68 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Lisieux-Pays d'Auge
- 69 Conservatoire à Rayonnement Départemental de Petit et Grand-Couronne
- 70 Conservatoire à Rayonnement Départemental du Havre
- 71 Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de la CCBE à Bernay
- 72 Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Pays d'Argentan
- 73 Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Val-de-Seine
- 74 Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Eure-Madrie-Seine
- 75 Conservatoire à Rayonnement Régional de Caen
- 76 Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen
- 77 École de musique associative de Grand-Quevilly
- 78 École de musique de Bois-Guillaume-Bihorel-Isneauville
- 79 École de Musique de Rouen
- 80 École Intercommunale de musique et de danse de Barentin/Pavilly
- 81 École Intercommunale de musique et de danse de Val-de-Reuil
- 82 École municipale de musique de Bayeux
- 83 École municipale de musique de Louviers
- 84 École municipale de musique de Maromme
- 85 École municipale de musique et de danse de Canteleu
- 86 École municipale de musique et de danse de Oissel-sur-Seine
- 87 GALAOR - MJC Rive Gauche à Rouen

Nouvelle-Aquitaine

- 88 École municipale de musique de Gradignan
- 89 École municipale de musique de Villenave d'Ornon

PACA

- 90 CRAP de Lyon
- 91 École Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne

Pays de la Loire

- 92 Conservatoire à Rayonnement Départemental du Mans

Liste des conseillers pédagogiques ayant accueilli un ou plusieurs étudiants de 2011 à 2017

Conseiller pédagogique	Option	Conseiller pédagogique	Option
AGUERA Luc-Marie	Violon	GALEB Leïla	Formation musicale
ANDREWS David	Musiques Actuelles Amplifiées	GANDIT Jean-Philippe	Alto
ARODAKY Racha	Piano	GARCIA Jean-Christophe	Accompagnement musique
BAILLIA Cécile	Percussion	GARNIER Frédérique	Harpe
BASSEVILLE-SAMSONOVA Svetlana	Piano	GARNIER Jean-Christophe	Percussion
BAUD Delphine	Formation musicale	GÉLÉBART Clément	Piano
BAUMBERGER Grégoire	Piano	GENET Philippe	Formation musicale
BEAUSSIER Daniel	Musiques Actuelles Amplifiées	GHIRARDI Marie-Thérèse	Guitare
BEAUSSIER Marie-Hélène	Violoncelle	GHIRARDI Marie-Thérèse	Guitare
BÉCUE Catherine	Formation musicale	GIBAUD Philippe	Musique traditionnelle
BELLENGER Romain	Trombone	GIRARD Mayeul	Alto
BENKEMOUN Gilles	Accompagnement musique	GITTEAU Fabien	Percussion
BERNARD Danielle	Formation musicale	GOSSELIN Luc	Jazz
BESSIERE Marie	Violon	GOSSELIN Luc	Musiques Actuelles Amplifiées
BEYRIS Carlos	Violoncelle	GRABOWSKI Elsa	Formation musicale
BIZJAK Lidija	Piano	GRANDSERRE Vincent	Musiques Actuelles Amplifiées
BOUCHAUD Dominig	Harpe	GUILLAUME Sébastien	Musiques Actuelles Amplifiées
BOUKHITINE Arnaud	Tuba	HEULIN Bernard	Percussion
BOURDON Florence	Harpe	HEURTEVENT Émilie	Saxophone
BRARD Frédéric	Flûte traversière	HEUZÉ Sophie	Formation musicale
BRESCHAND Hélène	Harpe	HIRON Estelle	Violon
BRUNARD Françoise	Formation musicale	HODEAU Guillaume	Accordéon
CADORET Marie-Violaine	Violon	HOLLEVILLE Christelle	Piano
CAILLETEAU Fabien	Piano	IGOSHINA Valentina	Piano
CANESSE Philippe	Piano	JACQZ Vincent	Jazz
CAQUET Chantal	Piano	JOSSA Andrew	Violon
CARTEL Anne	Flûte traversière	JOUBERT Cosima	Piano
CHARRUYER François	Harpe	JOUSSEMET Emmanuel	Violoncelle
CHEFSON Sabine	Harpe	KOLB Sylvie	Formation musicale
CHIMOTO-ROTFUS Haluka	Violoncelle	LALOGUE Alain	Clarinette
CIESLA Alexis	Clarinette	LAMY Pascal	Musiques Actuelles Amplifiées
COMBETTE Stéphanie	Formation musicale	LANGLOIS Anne-Claire	Flûte traversière
COUTURIER Jean-Baptiste	Percussion	LAVAL Gilles	Musiques Actuelles Amplifiées
COZIEN Mickaël	Musique traditionnelle - Cornemuse	LE GOUSSE-TEMBREMANDE Christine	Flûte traversière
DAMIEN Alexis	Musiques Actuelles Amplifiées	LE ROUX Hélène	Alto
DANET Jean-Charles	Accordéon	LEFEBVRE Anne	Violon
DAUDIN Gilles	Basson	LEFRANÇOIS Carmen	Saxophone
DEFOSSEZ Frédéric	Violoncelle	LEROI Jonathan	Trombone
DELEFORGE Jean-Christophe	Contrebasse	LESAGE Virginie	Formation musicale
DELLACHERIE Delphine	Violoncelle	LOUBARESSE Patrick	Saxophone
DENIS Michel	Musiques Actuelles Amplifiées	LOUIS Hélène	Formation musicale
DEROO Yannick	Percussions	MAGHENZANI Stefano	Jazz
DESHAYES Sophie	Flûte traversière	MAILLARD Sylvain	Trompette
DOOGHE Gautier	Violon	MALEZIEUX Sylvain	Saxophone
DUCHON Cécile	Flûte traversière	MALLARTE Nicolas	Piano
DUCOS-BESSON Françoise	Flûte traversière	MARCHAIS-SIEFFERT Christine	Piano
DUPONT Franck	Percussion	MARCHAL Claire	Flûte traversière
EHLACHER Elisabeth	Guitare	MARTIN-BAUMGARTEN Bénédicte	Formation musicale
ERTZSCHEID Michaël	Piano	MASSET-LECOQ Roselyne	Formation musicale
FABRE Adeline	Contrebasse	MAURICE Vincent	Guitare
FAVRE Catherine	Percussions	MENANTEAU Rafaël	Violon
FLEAU Catherine	Violoncelle	MERCIER Emmanuel	Piano
FOLSCHWEILER Éric	Musiques Actuelles Amplifiées	MERCIER Thierry	Guitare
FOUREL Jeanne-Marie	Piano	MESSLER Guy	Trompette
FOURNIER Guillaume	Piano	MONTURY Philippe	Clarinette
GAILLAND Julie	Formation musicale	MOQUET Anne-Claude	Violoncelle

Liste des conseillers pédagogiques ayant accueilli un ou plusieurs étudiants de 2011 à 2017

Conseiller pédagogique	Option	Conseiller pédagogique	Option
MOREAU Marc	Piano	SEVENE-VISSE Dona	Piano
MORVAN Pascal	Musique ancienne - Hautbois	SHAHROUDI Aimé Kouchyar	Flûte traversière
NAGLE Patricia	Flûte traversière	SISCA Frédéric	Clarinette
NIQUET Hervé	Musiques Actuelles Amplifiées	SPICA Giacomo	Musiques Actuelles Amplifiées
OPHELE Emmanuelle	Flûte traversière	STAHL Renaud	Alto
ORY Isabelle	Flûte traversière	STANESE Liviu	Alto
PÂQUE Franck	Trompette	TAILLANDIER Fabienne	Clarinette
PASCAL Yonéc	Saxophone	TALBOT Marie-Pascale	Piano
PAYAN Julien	Guitare	TASHDJIAN François	Flûte traversière
PELTÉKIAN Claire	Piano	THÉBAUD Patrick	Flûte traversière
PENITZKA Sophie	Formation musicale	THUILLIER François	Tuba
PÉRIER Emmanuel	Formation musicale	TOUCHARD Astrid	Accordéon
PERILLAT-BOTTONET Anne	Flûte traversière	TOURNADRE Yasmine	Formation musicale
PIAT Sophie	Formation musicale	TOURNADRE Yasmine	Formation musicale
POIRIER Aline	Flûte traversière	TOUTAIN Guillaume	Clarinette
QUELEN Ronan	Percussions	TROUVÉ Patricia	Violoncelle
RIHOIT-KRUCKER Anne	Alto	VEILHAN François	Flûte traversière
RIO Jennifer	Violon	VELLOSO Braz	Piano
RIOLLOT Ingrid	Guitare	VENTURI Gérald	Formation musicale
RIVIERE Marianne	Violon	VESTERMAN Sylvie	Alto
SALMONA Axel	Violoncelle	VILLARD Claude	Formation musicale
SANCHEZ Pierre	Guitare	VIOT Cécile	Flûte traversière
SCHAETTEL Thomas	Piano	VOREUX Olivier	Formation musicale
SEGOND-GENOVESI	Violoncelle	WARNIER Pauline	Musique ancienne - Violoncelle baroque
SEPIETER Laura	Flûte traversière	YASUI Hiroe	Saxophone



PROTOCOLE DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE NORMANDIE

Pratiques artistiques en Normandie



SOMMAIRE

Désignation des parties et Préambule

I Objet

II Publics visés

III Mise en œuvre d'un itinéraire

IV. Conditions financières

V Coordination et suivi des opérations

VI Durée, évaluation, extension et reconduction

VII Litiges



Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et notamment son article 8 :

Vu la délibération du conseil d'administration du CNFPT 04/11 du 11 février 2004 fixant les règles tarifaires applicables aux interventions payantes du CNFPT

Entre d'une part,

LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE désigné ci-après par le sigle **CNFPT**, domicilié 80, rue de Reuilly – CS41232 - 75578 PARIS cedex 12, représenté par Jean Marc VASSE, Délégué Régional Haute-Normandie, agissant en vertu de l'arrêté n°97889 du 24 octobre 2014 portant délégation de signature du Président du CNFPT au Délégué Régional de Haute-Normandie, représenté par Michel MARESCOT, Délégué Régional Basse-Normandie, agissant en vertu l'arrêté n°97899 du 24 octobre 2014 portant délégation de signature du Président du CNFPT au Délégué Régional de Basse-Normandie,

Et d'autre part,

- **Le CEFEDM de Normandie**, en qualité d'établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la formation supérieure des enseignants artistiques musique et danse, et représenté par **Yanik Lefort**, Directeur, par délégation pour la Présidente
27 rue Pierre Corneille
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
- **LE FAR** ; en qualité d'Agence Musicale régionale, à Caen, et représenté par **Jean Claude Lemenuel**, Directeur, par délégation pour le Président
25 rue de Geôle
14000 CAEN
- **Le CEM** ; Centre d'expression musicale, en qualité d'école de Musiques Actuelles au Havre, et représenté par **Sandrine Mandeville**, Directrice, par délégation pour le Président
10, rue Franklin
76600 LE HAVRE

Les partenaires s'appuieront sur les relais que constituent les acteurs de l'enseignement artistique que sont les Conseils Départementaux et les associations locales de réseaux, notamment les ADCEM, qui participeront aux Comités de Pilotage.

D'autres structures peuvent être mobilisées pour des conventions temporaires selon les statuts des stagiaires.



Préambule

- ❖ Les personnels de l'enseignement artistique œuvrent sous différents statuts du secteur privé ou public.
- ❖ Les besoins de formation professionnelle sont souvent identiques mais les organismes de formation dont dépendent les personnels sont différents.
- ❖ L'origine différente des financements ajoute une contrainte supplémentaire à l'organisation d'actions qui pourraient être ouvertes à tous.
- ❖ Il a souvent été remarqué que la masse critique pour organiser des actions de formation est difficile à atteindre et peut constituer une entrave à l'organisation d'actions régulières et progressives.
- ❖ Conscients de ces réalités, les structures ont décidé de mettre en œuvre un protocole de partenariat.
- ❖ L'objectif principal qu'elles se sont fixé est de faciliter l'accès à la formation pour les professionnels de l'enseignement artistique de Normandie indépendamment de leurs statuts.



ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE

Le présent protocole a pour objet de favoriser l'accès à la formation continue des professionnels de l'enseignement artistique, sur les territoires de la Normandie sans distinction de statut pourvu qu'ils soient reconnus comme pouvant accéder aux actions relevant du domaine de compétence de l'un des signataires du protocole.

Il permettra également de promouvoir les programmes proposés et de mettre en valeur les actions entreprises par chacun des partenaires à l'aide d'outils de **communication** réalisés en commun.

En outre, il donnera l'occasion aux partenaires d'apporter leur contribution à l'analyse de l'évolution des métiers, des emplois et des compétences dans les **établissements** et les collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : PUBLIC VISE

Les personnes concernées sont en priorité : les professionnels de l'enseignement artistique, de statut public, associatif ou privé.

D'autres publics pourront également bénéficier de ce dispositif, après accord des partenaires, en fonction des places disponibles et sous réserve d'un financement par un organisme agréé.

Les partenaires se réservent la possibilité de réserver quelques places à des personnes ne bénéficiant pas de dispositif de financement de formation continue

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE D'UN ITINERAIRE

Le partenariat prévoit la mise en œuvre et la **communication** d'un itinéraire de formations en direction des publics visés. Cet itinéraire est intitulé « la formation de l'enseignant artistique ». Il fait l'objet d'une analyse annuelle des besoins, portée en annexe.

Les thématiques abordées complètent l'offre nationale du CNFPT

Les lieux de formation seront adaptés à l'origine territoriale des stagiaires

Les partenaires valideront les objectifs et les contenus précis des formations programmées ainsi que la liste des intervenants qui devront satisfaire aux obligations **règlementaires** dans le domaine de la formation au moment de leur intervention.

Les partenaires pourront mettre à disposition la liste des formateurs qui sont reconnus sur les thématiques abordées.



Les formations peuvent également être proposées en « intra » ou en union de collectivités à partir du moment où celles-ci figureront dans le plan de formation déposés par la collectivité auprès du CNFPT.

A. La communication

L'itinéraire de formation figurera dans l'offre catalogue du CNFPT.

Elle sera complétée par une plaquette de présentation en format numérique imprimable par chacun des partenaires. Les partenaires s'accordent sur la mise en œuvre opérationnelle et la réalisation de cet outil.

Les partenaires pourront participer par tout moyen à la promotion de ce dispositif. Dans ce cas, ils en assureront individuellement la prise en charge.

B. Les inscriptions

Le CNFPT est chargé de centraliser l'ensemble des inscriptions et de les présenter au comité de suivi pour validation conjointe.

Les collectivités devront procéder à l'inscription en ligne sur le site du CNFPT.

Les non-territoriaux contacteront le CNFPT organisateur pour procéder à leur inscription, après validation du devis par l'organisme financeur.

C. Réalisation

Le CNFPT est désigné pour organiser et réaliser les modules définis dans l'itinéraire et s'assurera du respect de la réglementation de la formation.

Il est convenu que les formations seront organisées selon les modalités habituelles du CNFPT, en liaison avec les partenaires et pour des groupes constitués de 8 à 25 personnes suivant les thèmes et les méthodes.

Lorsque le nombre d'inscriptions sur un module sera inférieur à 8 personnes, il ne sera pas donné suite à la programmation et les inscrits en seront informés par le CNFPT.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

La présente convention concerne les actions de formation indiquées dans les annexes annuelles.

Le CNFPT prendra en charge les frais de déplacement des stagiaires sous condition de statut et selon les règles en vigueur au sein de l'établissement sur la durée d'exécution du protocole.



Le tarif appliqué sera celui voté par le Conseil d'Administration du CNFPT en vigueur au moment de la réalisation de l'action.

ARTICLE 5 : COORDINATION

Il est prévu la mise en place d'un comité de pilotage constitué de représentants des partenaires dont la mission est de valider les différentes phases des actions avant leur mise en œuvre et de s'assurer de leur réalisation conformément aux décisions prises. Il se réunit en tant que de besoin.

Il est prévu également la mise en place d'un comité de suivi qui déterminera les contenus des formations, le choix des formateurs ainsi que les modalités organisationnelles. Il sera notamment composé de représentants du CNFPT, du FAR, du CEM et du CEFEDM.

ARTICLE 6 : DUREE, EVALUATION, EXTENSION ET RECONDUCTION

Le présent protocole est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la fin de la mandature des Conseils Régionaux d'Orientation du CNFPT, soit, jusqu'en 2020.

Une annexe annuelle présentera l'évaluation des formations et leur actualisation (thèmes, durées, lieux d'organisation, etc.).

Par voie d'avenant, cet accord pourra être ouvert à d'autres structures qui accepteraient l'ensemble des conditions du présent protocole et après accord unanime des signataires d'origine.

A l'échéance du protocole, les partenaires en présence procéderont à l'établissement d'une évaluation générale et se détermineront sur sa poursuite éventuelle.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Les intervenants et les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité de l'établissement dans lequel se déroule l'action.

Une assurance souscrite par le CNFPT couvre les seuls dommages corporels causés ou subis par les stagiaires et les intervenants participants à l'action sur son (ses) lieu(x) de déroulement.

Les véhicules des stagiaires ne sont pas couverts par le CNFPT.

Dans le cas où l'action se déroule dans les locaux dépendant du cocontractant, celui-ci doit avoir souscrit une assurance couvrant les risques encourus au titre de l'action à réaliser.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les litiges qui pourraient résulter de l'application de la présente convention, il est convenu et après épuisement des voies amiables, relèvent du Tribunal Administratif de Rouen ou de Caen selon la structure organisatrice.



Fait à ROUEN, le
Ont signé conjointement le présent accord

Le CEFEDEM
Normandie

Le CNFPT
Haute Normandie

Le CEM

Le FAR

Basse Normandie

Michel MARESCOT



ANNEXE : Les formations programmées en 2016 – premier semestre 2017 :

- Formation de formateurs sur l'utilisation de technologies dans la pédagogie musicale, durée : 1j
- Journée « grand public » sur l'utilisation des technologies dans la pédagogie musicale, durée : 1j
- Improvisations et écritures : différentes approches ; durée : 6j
- Enseigner dans plusieurs lieux : durée : 2j
- Journées rencontre des professeurs de danse autour d'une thématique pédagogique : durée : 2j





CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

Convention-cadre de partenariat entre l'Université de Rouen-Normandie et le CEFEDM de Normandie



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

Convention-cadre de partenariat

entre

l'Université de Rouen-Normandie et le CEFEDM de Normandie

TITRE I : TEXTES DE RÉFÉRENCE

Références :

- LOI n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
- Décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Musique :

- Décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements
- Arrêté du 1er février 2008 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme
- Décret n° 2016-956 du 11 juillet 2016 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique
- Arrêté du 29 juillet 2016 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme
- Décret n° 2016-932 du 6 juillet 2016 relatif au diplôme d'État de professeur de musique
- Arrêté du 29 juillet 2016 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme
- Annexes de l'arrêté du 29 juillet 2016 (NOR : MCCD1619960A) relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme (arrêté publié au JO du 25 août 2016).
-

Danse :

- Code de l'éducation, Articles L361 à L362.



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

TITRE II : SIGNATAIRES, CONTEXTE ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Entre les soussignés,

L'Université de Rouen,
représentée par son Président, Monsieur Joël ALEXANDRE,
ci-après dénommée « l'Université »,

d'une part,

et

Le Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique de Normandie
(CEFEDM),
ci-après dénommé « le CEFEDM »,
représenté par sa Présidente, Madame Geneviève YAVCHITZ,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Depuis le début de son existence, le CEFEDM a développé divers partenariats formels et informels avec l'Université de Rouen, notamment via l'intégration d'étudiants dans les L3 « éducation et motricité » et « sciences de l'éducation » à la sortie du CEFEDM, l'intervention d'enseignants-chercheurs de l'Université » dans les UE enseignées par le CEFEDM.

L'Université et le CEFEDM partagent la volonté de développer ces partenariats dans le contexte actuel marqué en particulier par :

- les évolutions récentes des diplômes d'État du Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que l'élargissement à venir des missions du CEFEDM
- le développement des formations modulaires et de la semestrialisation selon le système européen de crédits de transfert (ECTS) permettant la reconnaissance mutuelle des enseignements tant à l'Université qu'au CEFEDM ;
- le développement de méthodologies d'évaluation fondée sur l'approche par compétences ;
- la mobilité des étudiants et des enseignants, au niveau européen et international ;
- la collaboration et le partenariat dans le domaine de la recherche ;
- l'intégration de la formation tout au long de la vie ;
- la diversification souhaitable des cursus des étudiants de SHS, STAPS, LSH et ESPE ;
- la mission d'insertion professionnelle de l'Université et du CEFEDM vis-à-vis de ses étudiants.



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

Objectifs généraux

Les parties soussignées veulent affirmer et mettre en acte une volonté commune de coordination et de partenariat au bénéfice de leurs étudiants respectifs ainsi que de renforcement de l'intégration du CEFEDM dans l'enseignement supérieur.

Ces objectifs communs couvrent :

- le développement des offres de formation ;
- la recherche ;
- la vie étudiante, notamment l'accès aux services offerts aux étudiants.



CEFEDem DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

TITRE III : LOCATION DE LOCAUX

ARTICLE 1^{er} : OBJET

La présente convention a pour but d'organiser la mise à disposition au CEFEDem, par l'Université de Rouen Normandie, de bureaux et de salles de cours de sa composante ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'Académie de Rouen), située 2 rue du Tronquet à Mont Saint Aignan.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'EXÉCUTION ET DE RÉALISATION

La présente mise à disposition de locaux est acceptée par les deux parties aux conditions suivantes :

ARTICLE 2-1 : BUREAUX

- Le CEFEDem occupera à son seul usage les salles G45, G47 avec réserve, G46 ter, G48 bis, G50.
- L'occupation de ces locaux inclus :
 - o L'accès par les personnels du CEFEDem au service de restauration universitaire de l'ESPE ;
 - o L'accès aux parkings et bâtiments durant les heures ouvrées ;
 - o Les interventions de maintenance des bâtiments et installations ;
 - o La conservation du courrier et l'accueil du public reçu par le CEFEDem.
- L'occupation de ces locaux n'inclut pas :
 - o Leur nettoyage par le prestataire du marché passé par l'Université pour un montant annuel supplémentaire de 2547 €.
 - o La mise à disposition des infrastructures informatiques et de télécommunication, pour un montant défini selon l'annexe « Tarif des communications téléphoniques à l'UR » joint à la présente convention

ARTICLE 2-2 : SALLES DE COURS

- Les réservations de locaux seront effectuées « au fil de l'eau » par les services du CEFEDem auprès de l'ESPE. À cette fin, le CEFEDem et l'ESPE désigneront les interlocuteurs qui dans leurs services respectifs seront autorisés à effectuer ces réservations.
- Un courriel confirmation de réservation sera adressé par les services de l'ESPE au CEFEDem.
- Les locaux sont situés sur le domaine de l'Université et donc soumis à ses règlements. Le CEFEDem s'engage à observer le règlement intérieur de



CEFEDem DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

l'établissement et devra restituer ces locaux ainsi que leurs équipements dans l'état dans lesquels ils lui sont mis à disposition.

- L'ESPE s'engage à fournir des salles et équipements dans un état de fonctionnement optimal et à assurer le meilleur accueil possible. Au cours de la période de la convention, le CEFEDem et l'Université étudieront les possibilités d'aménagement de certains locaux du bâtiment G à des fins d'hébergement des cours de musique (insonorisation et mise en sécurité).

ARTICLE 3 : **DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

Pour les étudiants du CEFEDem, l'accès aux services universitaires, notamment de bibliothèque et de médecine préventive, se fera selon 2 modalités : soit par l'inscription à un parcours diplômant universitaire, soit par le paiement d'un droit spécifique de 40,60 €.

En ce qui concerne la location des bureaux et salles de formation, la redevance de mise à disposition convenue entre les parties est fixée à 13 000 € par an.

La refacturation de l'entretien des locaux au 4^e étage du bâtiment G est fixée à 2547 €.

L'accès par les personnels du CEFEDem à la restauration de l'ESPE se fera sur la base des tarifs en vigueur.

L'utilisation éventuelle du service de reprographie de l'ESPE donnera lieu à une refacturation annuelle correspondant aux copies effectuées, sur la base du tarif de 2 centimes d'euro par copie noir et blanc et 5 centimes d'euro par copie couleur.

L'utilisation du téléphone est soumise à facturation au prorata des communications selon la tarification mise à disposition du CEFEDem par la DSI et mise à jour autant que nécessaire.

Les sommes dues par le CEFEDem pour les différentes prestations seront facturées semestriellement par l'Université de Rouen Normandie. Ces factures présenteront le détail des réservations effectuées (objet de la réservation, salle(s), date(s) et durée(s), tarif(s) appliqué(s). Elles seront réglées par virement du CEFEDem sur le compte de l'Agent Comptable de l'Université de Rouen Normandie (n° 10071 76000 00001000118 52 Trésorerie Générale de la Seine-Maritime).

ARTICLE 4 : **RESPONSABILITÉ**

L'État étant son propre assureur, le CEFEDem n'est pas tenu de fournir une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile du fait de son activité et de l'occupation des locaux.

ARTICLE 5 : **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le CEFEDem est tenu de respecter le règlement intérieur de l'Université, et notamment son règlement intérieur hygiène et sécurité.



S'il est constaté une négligence grave ou répétée de la part du locataire concernant l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'Université se réserve le droit de prendre une ou plusieurs des dispositions suivantes :

- Suspension à titre conservatoire de l'exécution de la convention.
- Facturation au CEFEDM, le cas échéant, du coût de la remise en état.

Le constat de dégradation est notifié immédiatement par courriel au loueur, et dans les deux jours ouvrés par lettre recommandée avec accusé de réception.



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

TITRE IV : PASSERELLES PÉDAGOGIQUES

ARTICLE 6 : CONVENTION-CADRE ET CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Les partenariats relevant du champ de la présente convention-cadre sont détaillés par des conventions particulières rattachées à la convention-cadre. Les conventions particulières sont rédigées par le CEFEDM et la ou les composante(s) universitaire(s) concernée(s).

CHAPITRE I — DÉVELOPPEMENT DES OFFRES DE FORMATION

ARTICLE 7 : OBJECTIFS EN TERMES DE FORMATION

La présente convention vise à :

- donner un même cadre institutionnel aux partenariats du CEFEDM avec, notamment, l'UFR LSH (départements de musicologie et des métiers de la culture), l'UFR SHS (département des sciences de l'éducation) et l'ESPE,
- ouvrir un champ à de nouveaux partenariats de formation,
- adosser les évolutions des formations mises en œuvre par le CEFEDM aux travaux de recherches réalisés au sein de l'Université de Rouen Normandie,
- mutualiser les ressources matérielles et humaines des deux établissements pour leurs formations.

ARTICLE 8 : CURSUS DE FORMATION CONCERNÉS

Les deux établissements conviennent notamment de développer des passerelles pour les étudiants des deux établissements entre les formations du CEFEDM et des licences et à moyen terme les masters de l'Université de Rouen.

À l'issue du concours d'entrée en 1^{re} année de la formation conduisant au DE, les étudiants du CEFEDM n'obtenant pas de reconnaissance d'une équivalence de L1 devront suivre un cursus de Licence 1^{re} année dans l'une des deux mentions suivantes :

- Musicologie (parcours général ou parcours interprète, en lien avec le CRR de Rouen, déclinés en annexe) ;
- Sciences de l'éducation (parcours décliné en annexe).

Les maquettes et les contenus précis des 3 cursus possibles figurent en annexes.

À l'entrée en 2^e année de la formation conduisant au DE, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire dans l'une des deux mentions suivantes :

- La mention de Licence Sciences de l'éducation
- La mention de licence professionnelle Métiers de la culture

pour y suivre 20 crédits européens (ECTS) présentés en annexe de la présente convention pour chacune des mentions.



Un étudiant qui s'inscrit en DE 2 et qui finalise ses 20 ECTS dans l'année ne pourra se voir attribuer la licence que lors de l'obtention du DE complet.

La commission des études CEFEDM inclura la présence de représentants des 3 mentions de l'Université concernées.

ARTICLE 9 : **LA COMMISSION DES ÉTUDES**

Les deux établissements conviennent de développer des passerelles pour les étudiants des deux établissements entre les formations du CEFEDM et des licences et masters de l'Université de Rouen. Une commission des études validera les équivalences et les acquis des étudiants demandant à bénéficier des passerelles. Cette commission comprend au moins un représentant par UFR de l'Université concernée et fonctionne sur un principe de parité entre l'Université et le CEFEDM.

À l'Université, les décisions de cette commission des études doivent être approuvées par la commission de validation de chaque diplôme, constituée conformément aux dispositions réglementaires fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

ARTICLE 10 : **CRÉATIONS POSSIBLES DE CURSUS**

Les deux établissements conviennent de développer des partenariats autour de cursus dans les domaines de la musique, le cas échéant de la danse et, plus largement, de la culture, à coût constant pour l'Université.

ARTICLE 11 : **INTERVENTION D'ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ AU CEFEDM**

Les interventions des enseignants de l'Université au CEFEDM sont effectuées en dehors de leur service statutaire, rémunérées par le CEFEDM après obtention d'une autorisation de cumul.

CHAPITRE II — LA RECHERCHE

ARTICLE 12 : **DOMAINES POSSIBLES DE RECHERCHES COMMUNES**

L'Université de Rouen et le CEFEDM s'engagent à mener en commun des travaux de recherche relatifs :

- au domaine de la didactique des contenus artistiques, notamment sur la conceptualisation dans les processus de construction des savoirs ;
- aux pratiques artistiques, qu'elles soient amateurs ou professionnelles, leur intégration dans l'espace public, leurs dimensions socio-politiques, le rapport au genre, les « bricolages socio-économiques » de l'artiste enseignant.

Les collaborations pourront s'exercer en particulier dans les disciplines suivantes : sociologie, musicologie, épistémologie, anthropologie, sciences de l'éducation, et concerner la recherche fondamentale, la recherche-action et la création artistique.



CEFEDem DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

CHAPITRE III — LA VIE ÉTUDIANTE

ARTICLE 13 : **DROITS D'INSCRIPTION ET SERVICES DE L'UNIVERSITÉ SUSCEPTIBLES D'ÊTRE OUVERTS AUX ÉTUDIANTS DU CEFEDem.**

Les cursus communs à l'Université et au CEFEDem nécessiteront une double inscription dans chacun des établissements.

Chaque étudiant du CEFEDem qui souhaite suivre le double cursus devra s'inscrire en DE2 et en DE3 dans la 3^e année de son choix, parmi les précités Article 3. Il paiera alors les droits d'inscription correspondants.

Chaque étudiant du CEFEDem pourra s'inscrire en qualité d'Auditeur libre à l'Université et paiera alors les droits d'inscription correspondants.

Le CEFEDem communiquera à chaque rentrée à l'Université la liste des étudiants à inscrire.

Chaque étudiant du CEFEDem inscrit en qualité d'auditeur libre bénéficiera automatiquement de l'accès à l'espace numérique de travail (ENT), à la Mission Information Orientation (MIO) ainsi qu'aux activités culturelles universitaires dans les mêmes conditions que les étudiants de l'Université de Rouen.

Il pourra par ailleurs sur la base d'une cotisation personnelle accéder aux activités physiques et sportives (SUAPS) mises en place dans l'Université selon les mêmes tarifs que ceux appliqués à ses étudiants.

CHAPITRE IV — DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE 14 : **FINANCEMENTS DES PRESTATIONS UNIVERSITAIRES**

Le CEFEDem rémunère directement les universitaires qui interviennent dans ses formations.



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

TITRE V : CADRE GÉNÉRAL

ARTICLE 15 : DURÉE DE LA CONVENTION.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années universitaires à compter de la rentrée de l'année universitaire 2017-2018, soit du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2021.

ARTICLE 16 : MODALITÉS DE MODIFICATION ET DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est prolongeable par reconduction expresse. Elle peut être modifiée par voie d'avenant, sur proposition de l'une des parties signataires et après approbation du comité de pilotage et de suivi.

La présente convention pourra être dénoncée avant son terme par accord des deux parties.

Elle pourra également l'être à l'initiative d'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de deux mois, sous réserve que les actions engagées pour l'année universitaire en cours soient conduites à leur terme.

ARTICLE 17 : DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

Le comité de pilotage et de suivi est composé a minima :

- d'un représentant du CEFEDM,
- de représentants de l'Université (président et directeurs des composantes engagées dans le présent partenariat ou leurs représentants),
- ainsi que de toute personne qualifiée invitée.

Il est réuni chaque année, par le Président de l'Université de Rouen, entre mars et mai.

Il est présidé par le Président de l'Université ou son représentant.

Le comité de pilotage et de suivi assure l'exécution de la présente convention, il analyse sa mise en œuvre pour l'année en cours et précise les principaux traits de sa mise en œuvre pour l'année universitaire à venir.

ARTICLE 18 : LITIGE

En cas de litige sur l'application de la présente convention et ses éventuels avenants, les signataires s'efforceront de régler leur différend à l'amiable et conviendront de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Rouen, et ce, après épuisement des voies amiables.



CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

Le *date*,

Le président de l'Université de Rouen

La présidente du CEFEDM de Normandie

Joël ALEXANDRE

Geneviève YAVCHITZ

Collecte de données pour la campagne d’habilitation :

2017 - 2018

BUDGET FONCTIONNEMENT ANALYTIQUE	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2017	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020
DÉPENSES							
	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2017	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020
- 64 Masse salariale permanents :(ne pas remplir cette ligne)							
- 641 Salaires bruts	280 763,69 €	249 140,29 €		201 320,00 €	282 157,00 €	252 142,00 €	252 142,00 €
- 645 & 631 Cotisations patronales & taxes salaires & part formation pro	145 440,95 €	132 393,67 €		128 303,00 €	161 762,00 €	150 784,00 €	150 784,00 €
- valorisation mises à disposition (fait le total du détail ci-dessous)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ville :							
Métropole :							
Autre intercommunalité :							
Conseil départemental :							
Conseil régional :							
Université :							
Autres :							
S/Total complet	426 204,64 €	381 533,96 €	0,00 €	329 623,00 €	443 919,00 €	402 926,00 €	402 926,00 €
S/Total hors valorisation	426 204,64 €	381 533,96 €	0,00 €	329 623,00 €	443 919,00 €	402 926,00 €	402 926,00 €
S/Total valorisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- 64 Masse salariale pédagogique : (ne pas remplir cette ligne)							
- 641 Salaires bruts	165 846,94 €	131 499,08 €		119 912,00 €	128 697,00 €	145 973,00 €	147 477,00 €
- 645 & 631 Cotisations patronales & taxes salaires & part formation pro	85 507,34 €	58 773,66 €		57 629,00 €	58 373,00 €	66 205,00 €	66 991,00 €
- Autres (détailler)							
- Salaires pédagogiques financés par la taxe d'apprentissage							
- 604 & 611 : Achat prestations ou sous-traitance pédagogiques	16 698,88 €	17 900,42 €		13 762,00 €	17 010,00 €	17 200,00 €	17 400,00 €
- valorisations mises à disposition (fait le total du détail ci-dessous)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Ville : xxxxx							
Métropole :							
Autre intercommunalité :							
Conseil départemental :							
Conseil régional :							
Université :					35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Autres :							
S/Total complet	268 053,16 €	208 173,16 €	0,00 €	191 303,00 €	239 080,00 €	264 378,00 €	266 868,00 €
S/Total hors valorisation	268 053,16 €	208 173,16 €	0,00 €	191 303,00 €	204 080,00 €	229 378,00 €	231 868,00 €
S/Total valorisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Autres charges : (ne pas remplir cette ligne)							
- 60 Achats : (ne pas remplir cette ligne)							
601-602 Achats stockés							
603 Variations stocks							
604 Achat prestations							
605 Achats matériels, équipements et travaux							
606 achats fluides	2 968,72 €	2 178,38 €		1 575,00 €	144,00 €	144,00 €	150,00 €
606 autres achats	10 496,21 €	6 682,14 €		6 482,00 €	6 250,00 €	6 522,00 €	6 613,00 €
606 achats pédagogiques (partitions, mat pédag non immobilisé...)	751,80 €	990,84 €		1 400,00 €	2 200,00 €	1 300,00 €	1 310,00 €
606 achats pédagogiques financés par la taxe d'apprentissage							
- autres achats	159,52 €	14,33 €		100,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
- 61-62 Services extérieurs & autres services ext. : (ne pas remplir cette ligne)							
611- 612 sous générale, crédit bail ...	1 800,00 €			500,00 €			
613 locations (hors loyers)	18 503,64 €	12 557,20 €		14 680,00 €	11 530,00 €	11 968,00 €	12 593,00 €
613- 614 Loyers et charges locatives	13 092,03 €	13 190,44 €		13 500,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
615-616-617	27 814,72 €	19 124,37 €		21 870,00 €	17 080,00 €	14 742,00 €	15 800,00 €
618 frais colloques et documentation	7 474,73 €	1 089,42 €		884,00 €	1 714,00 €	1 600,00 €	1 620,00 €
- valorisations mises à disposition locaux (fait le total du détail ci-dessous)	31 840,00 €	30 485,00 €	0,00 €	31 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ville :	31 840,00 €	320,00 €		31 320,00 €			
Métropole :		29 200,00 €					
Autre intercommunalité :							
Conseil départemental :							
Conseil régional :							
Université :							
Autres :		965,00 €					
621 Personnel détaché, intérimaire ou prêt							
622 honoraires	21 275,68 €	22 138,62 €		19 000,00 €	19 730,00 €	19 927,00 €	20 866,00 €
623 Communication (annonces, catalogues...)	4 855,44 €	2 105,74 €		3 700,00 €	2 794,00 €	2 800,00 €	2 828,00 €
624 transports							
625 Déplacements permanents	15 972,83 €	12 328,81 €		10 450,00 €	16 900,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
625 Déplacements formateurs et étudiants	134 053,81 €	47 069,03 €		47 243,00 €	39 366,00 €	48 441,00 €	50 120,00 €
625 Déplacements étudiants							
628 droits d'entrée, adhésion... (comue, ASSOCIATION...)	350,00 €	450,00 €		350,00 €	1 750,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
626 628 autres services extérieurs	25 697,09 €	18 296,17 €		18 370,00 €	15 828,00 €	10 612,00 €	10 718,00 €
- Autres valorisations : (préciser)	0,00 €	835,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Salaire		835,00 €					
xxx							
xxx							
62-65 ERASMUS (mobilité enseignants et étudiants)							
635 Impôts & taxes (hors salaires)							
-651 droits d'auteurs, droits voisins	34,38 €	80,60 €		460,00 €	100,00 €	200,00 €	200,00 €
63 & 65 autres charges diverses et partenariats	46,26 €	905,00 €		50,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
66 charges financières	581,02 €	12,30 €		50,00 €	515,00 €	515,00 €	515,00 €
67 charges exceptionnelles	1 684,06 €	7 813,35 €		1 570,00 €	1 085,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
- utilisation taxe apprentissage							
- 68 Dotations aux amortissements et provisions (ne pas remplir cette ligne)							
681 Dotations amortissements	36 436,82 €	24 563,78 €		17 000,00 €	18 820,00 €	7 065,00 €	6 093,00 €
689 Dotations fonds dédiés							
68 autres (préciser)							
- 695 Impôts sur les sociétés (sur les placements,...)	257,00 €	194,00 €		260,00 €	250,00 €	350,00 €	370,00 €
S/Total complet	356 145,76 €	223 104,52 €	0,00 €	210 814,00 €	169 236,00 €	159 266,00 €	162 876,00 €
S/Total hors valorisation	324 305,76 €	191 784,52 €	0,00 €	179 494,00 €	169 236,00 €	159 266,00 €	162 876,00 €
S/Total valorisations	31 840,00 €	31 320,00 €	0,00 €	31 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
S/Total complet général	1 050 403,56 €	812 811,64 €	0,00 €	731 740,00 €	852 235,00 €	826 570,00 €	832 670,00 €
Total général hors valorisation	1 018 563,56 €	781 491,64 €	0,00 €	700 420,00 €	817 235,00 €	791 570,00 €	797 670,00 €
Total général valorisations	31 840,00 €	31 320,00 €	0,00 €	31 320,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	1 050 403,56 €	812 811,64 €	0,00 €	731 740,00 €	852 235,00 €	826 570,00 €	832 670,00 €

RECETTES							
	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Prévisionnel 2017	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020
- 70 Recettes pédagogiques : frais d'inscription (concours et examens)	1 600,00 €	2 700,00 €		2 000,00 €	2 500,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €
- 70 Recettes pédagogiques : frais de scolarité	246 143,50 €	17 994,00 €		24 700,00 €	28 500,00 €	28 500,00 €	28 500,00 €
- 70 Recettes pédagogiques : autres (dont form. continue, vae...)		77 861,36 €		26 080,00 €	48 595,00 €	69 600,00 €	75 800,00 €
- 709 Remises accordées (étudiants boursiers, remise VAE...)							
- Autres 70 et 756 (adhésion ...)							
- 74 taxe apprentissage reçue affectée aux charges pédagogiques							
S/Total	247 743,50 €	98 555,36 €	0,00 €	52 780,00 €	79 595,00 €	100 350,00 €	106 550,00 €
- 74 Subventions d'exploitation ou contributions (formule total)	620 000,00 €	620 000,00 €	0,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €
- DRAC - DGCA préciser (subvention de base)	620 000,00 €	620 000,00 €		620 000,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €
- DRAC - DGCA préciser (réserve de précaution – subvention de base)							
- DRAC - DGCA préciser (EAT)							
- DRAC - DGCA préciser (réserve de précaution – EAT)							
- Autres Ministères préciser							
- Ville de							
- Métropole de							
- Autres intercommunalité							
- Conseil départemental							
- Conseil régional							
- Université							
- Autres (préciser)							
- 74 Autres subventions liées aux projets	12 318,34 €	15 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	110 488,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
- DRAC ou DGCA (préciser) partenariat recherche							
- DRAC ou DGCA (préciser) Autre projet							
- Autres ministères, préciser							
- Ville :							
- Métropole :							
- Autre intercommunalité :							
- Conseil départemental :							
- Conseil régional :	12 318,34 €	15 000,00 €		20 000,00 €	110 488,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
- Université :							
- Fonds européens							
- Autre, préciser							
- 74 ERASMUS							
Total valorisations locaux, personnel, autres	31 840,00 €	31 320,00 €	0,00 €	31 320,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
- Ville :	31 840,00 €	31 320,00 €		31 320,00 €			
- Métropole :							
- Autre intercommunalité :							
- Conseil départemental :							
- Conseil régional :							
- Université :					35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
- Autres :							
S/Total complet	664 158,34 €	666 320,00 €	0,00 €	671 320,00 €	765 488,00 €	720 000,00 €	720 000,00 €
S/Total hors valorisation & contributions	632 318,34 €	635 000,00 €	0,00 €	640 000,00 €	730 488,00 €	685 000,00 €	685 000,00 €
S/Total valorisation	31 840,00 €	31 320,00 €	0,00 €	31 320,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
- 755 Quote part opérations faites en commun							
- 75711 - QP taxe apprentissage affectée investissement							
- 758 Produits divers de gestion courante	60,31 €	65,68 €		60,00 €	30,00 €	20,00 €	20,00 €
- 761 à 768 Produits financiers	1 002,45 €	1 210,23 €		900,00 €	1 405,00 €	1 700,00 €	1 600,00 €
- 77 produits exceptionnels	1 867,28 €	20 359,25 €		1 680,00 €	2 717,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
- 789 Reprise fonds dédiés							
- 791 transfert charges emplois aidés							
- 791 transfert de charges sur éléments de salaires	7 733,05 €	2 564,00 €		5 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
- 77 à 79 autres	5 200,00 €	26 075,00 €					
S/Total	15 863,09 €	50 274,16 €	0,00 €	7 640,00 €	7 152,00 €	6 220,00 €	6 120,00 €
TOTAL DES RECETTES	927 764,93 €	815 149,52 €	0,00 €	731 740,00 €	852 235,00 €	826 570,00 €	832 670,00 €
Total hors valorisation & contributions	895 924,93 €	783 829,52 €	0,00 €	700 420,00 €	817 235,00 €	791 570,00 €	797 670,00 €
Total valorisation	31 840,00 €	31 320,00 €	0,00 €	31 320,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €

BUDGET DETAILLE DU CURSUS SOUMIS A LA DEMANDE D HABILITATION

DIPLOME D ETAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

CHARGES**POSTE 1 : MASSE SALARIALE PERSONNEL PERMANENT**

641-salaires bruts
645 et 631-cotis patronales, taxe/salaires, part form pro

POSTE 2 : MASSE SALARIALE PEDAGOGIQUE

641-salaires bruts
645 et 631-cotis patronales, taxe/salaires, part form pro

POSTE 3 : AUTRES CHARGES

606-achats fluides
606-autres achats
606-achats pédagogiques
autres achats
611-612-autres
613-locations
613-614-loyers et ch locatives
valorisation locaux
615-616-617
618-frais colloques et docs
622-honoraires
623-communication
625-déplacés permanents
625-déplacés formateurs-étudiants
628-dts entrée-adhésion
626-628-autres s extérieurs
651-dts auteurs, dts voisins
63-65-autres charges diverses
66-ch financières
67-charges exceptionnelles
681-dotations amortis
68-autres
695-impôts/stés

PREVISIONNEL 2018		PREVISIONNEL 2019		PREVISIONNEL 2020	
FORMATION INITIALE	FORMATION CONTINUE	FORMATION INITIALE	FORMATION CONTINUE	FORMATION INITIALE	FORMATION CONTINUE
159630	15203	142 649 €	13 586 €	142 649 €	13 586 €
91517	8716	85 306 €	8 124 €	85 306 €	8 124 €
0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
68758	6548	68 758 €	6 548 €	68 758 €	6 548 €
56256	5358	56 256 €	5 358 €	56 256 €	5 358 €
0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
81	8	0 €	0 €	0 €	0 €
3441	328	3 577 €	341 €	3 609 €	344 €
1096	104	1 187 €	113 €	1 196 €	114 €
17	2	17 €	2 €	17 €	2 €
0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
6267	597	6 267 €	597 €	6 267 €	597 €
7355	700	7 355 €	700 €	7 355 €	700 €
31957	3043	31 957 €	3 043 €	31 957 €	3 043 €
9596	914	8 259 €	787 €	8 879 €	846 €
1883	179	1 252 €	119 €	1 264 €	120 €
10823	1031	10 873 €	1 035 €	11 501 €	1 095 €
1928	184	1 931 €	184 €	1 947 €	185 €
9561	911	9 618 €	916 €	9 618 €	916 €
22826	2174	22 826 €	2 174 €	22 826 €	2 174 €
990	94	1 075 €	102 €	1 075 €	102 €
14591	1390	12 578 €	1 198 €	12 638 €	1 204 €
91	9	183 €	17 €	183 €	17 €
120	11	120 €	11 €	120 €	11 €
291	28	291 €	28 €	291 €	28 €
614	58	566 €	54 €	566 €	54 €
13078	1246	5 470 €	521 €	4 717 €	449 €
0	0	0 €	0 €	0 €	0 €
141	13	198 €	19 €	209 €	20 €

TOTAL CHARGES **512 908 €** **48 848 €** **478 567 €** **45 578 €** **479 202 €** **45 638 €**

nbre moyen étudiants
Nbre h enseign dispensées rémunérées et valorisées totales
nbre d heures enseign dispensées rémunérées et valorisées cursus
CALCUL COUT ETUDIANT

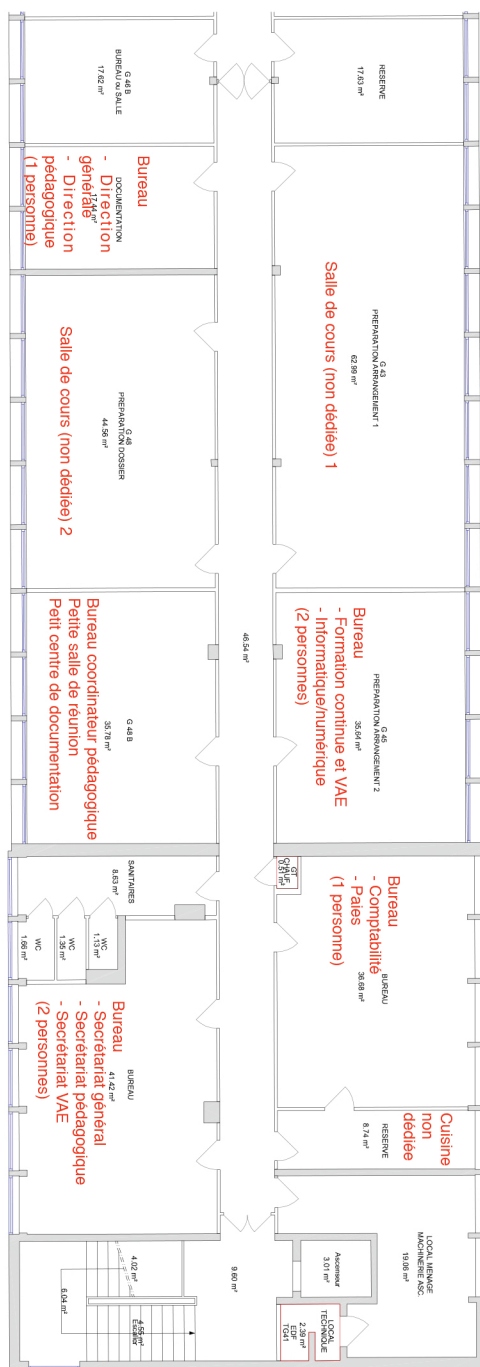
42 4 42 4 42 4
4 004
2 481
12 212 € 12 212 € 11 394 € 11 394 € 11 410 € 11 410 €

PRODUITS

70-FRAIS INSCRIPTION
70-FRAIS SCOLARITE
74-SUBVENTION DRAC
74-SUBVENTION REGION (développement)
Valorisation locaux
758-FRAIS DIVERS GESTION COURANTE
761 à 768-PRODUITS FINANCIERS
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS
791-TRANSFERT CHARGES/ELEMENTS SALAIRES

2 300 €	200 €	2 300 €	200 €	2 300 €	200 €
15 300 €	13 200 €	15 300 €	13 200 €	15 300 €	13 200 €
397 252 €	26 109 €	394 465 €	25 844 €	395 156 €	25 910 €
62 053 €	5 910 €	31 027 €	2 955 €	31 027 €	2 955 €
31 957 €	3 043 €	31 957 €	3 043 €	31 957 €	3 043 €
17 €	2 €	11 €	1 €	11 €	1 €
795 €	76 €	962 €	92 €	905 €	86 €
1 537 €	146 €	849 €	81 €	849 €	81 €
1 697 €	162 €	1 697 €	162 €	1 697 €	162 €

TOTAL PRODUITS **512 908 €** **48 848 €** **478 567 €** **45 578 €** **479 202 €** **45 638 €**





CEFEDM DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer

COMPARATIF DES MAQUETTES PÉDAGOGIQUES

2015/2017

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture
CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90
Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z
Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



UNIVERSITÉ
DE ROUEN

espe
Ecole supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Rouen



CONSERVATOIRE DE ROUEN
ÉTABLISSEMENT À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Sommaire

1.	Principe de structuration de la maquette actuelle	3
	S'agissant du nombre d'UE et leur construction :	4
	S'agissant des maquettes de formation visant les nouveaux diplômes demandés (Création/Composition, Écriture et Culture musicale)	4
2.	Tableaux :	6
2.1.	<i>Nouvelle maquette générale</i>	6
2.1.1.	Formation	6
	UE 1	6
	UE 2	6
	UE 3	7
	UE 4	7
2.1.2.	Évaluations	8
	UE 1	8
	UE 2	8
	UE 3	9
	UE 4	9
2.2.	<i>Maquettes spécifiques DE de Culture, d'Écriture et de Composition/création</i>	10
2.2.1.	DE de Culture musicale	10
2.2.2.	DE d'Écriture	11
2.2.3.	DE de Création (Composition électroacoustique et temps réel)	12
2.2.4.	DE de Création (composition de musique mixte)	13
3.	<i>Ancienne maquette</i>	14

1. Principe de structuration de la maquette actuelle

Nous invitons à une lecture parallèle du document consacré aux « grandes orientations pédagogiques » du cursus, qui se trouvent précisées dans un document annexe. Ne sont étudiés ici que les principaux axes.

Le passage du diplôme d'État de professeur de musique de Bac + 2 à Bac + 3 a eu pour conséquence une complète refonte des maquettes pédagogiques. Si, bien sûr, les valeurs de l'établissement et ses orientations pédagogiques générales ont été conservées, des matières maintenues, le principe des évaluations par travaux repris, la nouvelle maquette des études du CEFEDM de Normandie conduisant au diplôme d'État de professeur de musique (DE) validée par son Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (les 13 décembre 2016 et amendé par celui du 26 novembre 2017), propose désormais un cursus sur 3 ans emportant l'acquisition de 180 ECTS et réarticulant l'ensemble des contenus et des dispositifs.

Par la signature d'une nouvelle convention-cadre avec l'Université de Rouen, son principe général consiste à prévoir des dispositions pédagogiques permettant aux étudiants de déterminer un parcours conduisant ou bien au DE seul ou bien au DE couplé à une Licence au choix (*Sciences de l'éducation* ou *Métiers de la culture*), moyennant l'équivalent de seulement 20 crédits européens (ECTS) d'enseignements complémentaires dispensés par l'Université. Celle-ci reconnaît ainsi *a priori* une très grande partie de la formation délivrée par le CEFEDM qui inclue depuis de nombreuses années la participation d'enseignants-chercheurs.

La première année a été bâtie en concertation, ces dispositions sont complétées par la possibilité de suivre une 1^{re} année de Licence (L1) à l'Université, soit en *Sciences de l'éducation*, soit en *Musicologie — parcours interprète*¹, cursus constituant le socle de la première année du DE du CEFEDM.

| 3

	L1	L2	L3	L3 comp.	Diplôme délivré
CEFEDM de Normandie	60 ECTS *	60 ECTS	60 ECTS		DE
Musicologie (Université de Rouen-Normandie) + Conservatoire de Rouen, parcours « interprète »	60 ECTS				Licence « interprète »**
Métiers de la Culture (Université de Rouen-Normandie)				+20 ECTS	Licence de Métiers de la Culture
Sciences de l'éducation (Université de Rouen-Normandie)				+20 ECTS	Licence de Sciences de l'éducation

* complément de formation porté par le CEFEDM si la discipline et le parcours antérieur de l'étudiant le nécessite (ex. notamment jazz, musiques actuelles, musiques traditionnelles, écriture, composition électroacoustique...) + préprofessionnalisation (stages de pratique pédagogique)

** La Licence « interprète » ne peut être délivrée que si l'étudiant a suivi un parcours complet.

Ces nouvelles modalités, outre leur indéniable intérêt de présenter pour les étudiants une maquette originale sur 3 ans, par leurs caractéristiques « à options », s'inscrivent en acte dans le droit-fil du principe de mobilité et d'individualisation des parcours et participeront très probablement de l'attractivité de notre établissement.

¹ Il n'existe pas de L1 pour la Licence « Métiers de la Culture », celle-ci étant dite suspendue du fait de son cursus professionnalisant.

Elles sont par ailleurs assorties d'une implantation durable au sein du campus de l'Université à Mont-Saint-Aignan (le site principal de l'Université de Rouen) qui figure dans la convention-cadre avec l'Université de Rouen-Normandie. Plus globalement, une inscription des activités du CEFEDM à proximité, incluant une convention nouvelle avec la ville de Bois-Guillaume et, dans un proche avenir, avec la collectivité de Mont-Saint-Aignan, permet l'accueil adapté des activités de pratiques musicales et offre tout à la fois meilleure articulation et complémentarité accrue des cursus entre notre établissement et l'Université.

S'agissant du nombre d'UE et leur construction :

Il en existait 8 auparavant, dont deux très importantes et les autres de taille moindre. Nous avons rassemblé et thématiqué autrement l'ensemble en poursuivant plusieurs buts :

- mieux équilibrer l'ensemble
- bien articuler les contenus avec ceux de l'Université, en particulier en L1,
- être attentif à la « progressivité pédagogique », amenant peu à peu d'une logique d'enseignement à une logique de formation, en particulier dans le domaine de la pratique pédagogique dont l'organisation propose justement un parcours allant de la sensibilisation à la responsabilité effective ;
- être toujours aussi attentif à la question du perfectionnement artistique ;
- conserver la logique des évaluations « nodales » mais en les articulant aux logiques plus académiques portées par l'Université ;
- permettre une meilleure correspondance avec le référentiel de compétences, connaissances et attitudes du Ministère de la Culture et de la Communication, non pas terme à terme, mais grandes sections par grandes sections
- ne pas départir le contenu des études des domaines cardinaux qui avaient justement permis une excellente reconnaissance par l'Université de Rouen-Normandie, rendant possible l'allègement très significatif et exceptionnel des études permettant l'obtention d'une Licence complémentaire (*Sciences de l'éducation* ou *Métiers de la Culture*), en particulier tout le travail réalisé dans la mise en regard du référentiel formation du CEFEDM précédent et les fiches AOF ainsi que les maquettes desdites Licences.

| 4

S'agissant des maquettes de formation visant les nouveaux diplômes demandés (Création/Composition, Écriture et Culture musicale)

Compte tenu tout à la fois de la nature du diplôme, du faible nombre de candidats potentiels et de la spécificité de leur parcours qui les amènera au DE porté par le CEFEDM de Normandie, engageant très vraisemblablement des VAA, une part du cursus sera de fait structuré « à la carte » en Conseil des études.

Le principe de structuration a consisté à matérialiser les particularités de la formation conduisant à chacun des diplômes. Ces diplômes sont donc présentés sur des fiches séparées qui se réfèrent à la maquette principale, en tant que déclinaisons tout à fait spécifiques de la maquette générale.

L'ensemble de celle-ci étant émaillé de contenus abordés sous la forme d'une pédagogie du projet, de logiques contractualisées avec les étudiants et d'une part importante de la formation étant individualisée (notamment les stages et la formation la plus « disciplinaire »), il va sans dire que la maquette générale permettra une adaptation fine au profil et à la formation antérieure de chacun.

La logique des évaluations que nous avons retenue, à savoir des évaluations par « chantiers », par « tâches globales » impliquant la considération des enseignements comme des ressources à mettre à profit pour la réussite de dispositifs d'évaluation complexes, a été conservée. Elle est décrite plus avant dans le document relatif aux grandes orientations pédagogiques. Les cahiers de charges sont et seront encore amendés avec les formateurs et l'articulation entre la logique très singulière des évaluations du CEFEDM a à s'articuler à celle plus académique de l'Université.

2. Tableaux :

2.1. Nouvelle maquette générale

2.1.1. Formation

UE 1

UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux/étudiant	% / UE	Total CM	Total TD	Total SI
UE 1.1. - Approches didactiques	Didactique générale et instrumentale	0:00	0:00	12:00	0:00	6:00	12:00	30:00	9%	18:00	24:00	0:00
	Initiation aux neurosciences de l'apprentissage	0:00	0:00	0:00	0:00	6:00	0:00	6:00	2%	6:00	0:00	0:00
	Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale	0:00	0:00	12:00	15:00	0:00	0:00	27:00	8%	27:00	0:00	0:00
	Pratique pédagogique (stages)	10:00	10:00	20:00	20:00	20:00	30:00	110:00	34%	0:00	0:00	110:00
	Mise en place de projets pédagogiques	0:00	2:00	0:00	0:00	3:00	0:00	5:00	2%	3:00	4:00	0:00
UE 1.2. - Approches historiques et sociologiques et multiréférentielle	Sociologie de l'éducation musicale	0:00	0:00	0:00	6:00	0:00	6:00	12:00	4%	12:00	0:00	0:00
	Musique et handicap : sensibilisation	0:00	0:00	0:00	6:00	0:00	6:00	12:00	4%	12:00	0:00	0:00
	Sciences de l'éducation	0:00	0:00	20:00	26:30	24:00	24:00	94:30	29%	106:00	0:00	0:00
	Philosophie de l'éducation	0:00	0:00	12:00	0:00	6:00	5:30	23:30	7%	12:00	0:00	0:00
	Histoire des courants pédagogiques	0:00	0:00	6:00	0:00	0:00	0:00	6:00	2%	6:00	0:00	0:00
		10:00	12:00	82:00	73:30	65:00	83:30	326:00	24%	202:00	28:00	110:00

UE 2

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques		S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux	% / UE	Total CM	Total TD	Total SI
UE 2.1. - Culture artistique et transversale	Musico-logie générale (histoire, analyse, culture musicale)	44:00	44:00	20:00	24:00	22:00	15:00	169:00	23%	163:00	12:00	0:00
	Ethnomusico-logie générale	0:00	0:00	0:00	6:00	6:00	0:00	12:00	2%	12:00	0:00	0:00
	Esthétique (initiation)	0:00	0:00	6:00	0:00	0:00	0:00	6:00	1%	6:00	0:00	0:00
	Accompagnement au clavier	12:00	12:00	0:00	0:00	0:00	0:00	24:00	3%	0:00	48:00	0:00
	Écriture et arrangement	12:00	12:00	48:00	0:00	0:00	0:00	72:00	10%	48:00	48:00	0:00
UE 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante	Pratique instrumentale	18:00	18:00	15:00	15:00	15:00	15:00	96:00	13%	0:00	0:00	96:00
	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	48:00	48:00	10:00	10:00	12:00	15:00	143:00	19%	96:00	94:00	0:00
UE 2.3. - Ouverture sur d'autres pratiques	Initiation autre pratique (d'esthétique différente)	6:00	6:00	0:00	0:00	0:00	0:00	12:00	2%	0:00	0:00	12:00
	Musiques traditionnelles et musique du monde	0:00	0:00	0:00	7:30	10:00	0:00	17:30	2%	0:00	35:00	0:00
	Musiques anciennes	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	12:00	12:00	2%	0:00	24:00	0:00
	Jazz	0:00	0:00	0:00	9:00	0:00	15:00	24:00	3%	0:00	48:00	0:00
	Musiques actuelles amplifiées	0:00	0:00	0:00	10:00	10:00	0:00	20:00	3%	0:00	40:00	0:00
	Improvisation non idiomatique	18:00	18:00	0:00	0:00	0:00	0:00	36:00	5%	0:00	72:00	0:00
UE 2.4. - Le corps et la scène	Transversalité musique-danse	0:00	0:00	0:00	12:00	0:00	12:00	24:00	3%	24:00	0:00	0:00
	Travail scénique	18:00	18:00	0:00	0:00	0:00	0:00	36:00	5%	0:00	72:00	0:00
	Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration	0:00	0:00	0:00	18:00	6:00	6:00	30:00	4%	18:00	24:00	0:00
		176:00	176:00	99:00	111:30	81:00	90:00	733:30	54%	367:00	517:00	108:00

UE 3

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle		S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux	% / UE	Total CM	Total TD	Total SI
UE 3.1. - Environnement institutionnel	Textes cadres et insertion professionnelle	18:00	0:00	0:00	12:00	0:00	0:00	30:00	16%	30:00	0:00	0:00
	Méthodologie du projet d'établissement	0:00	0:00	0:00	0:00	18:00	0:00	18:00	10%	15:00	6:00	0:00
	Participation à des colloques	0:00	0:00	6:00	0:00	6:00	0:00	12:00	7%	12:00	0:00	0:00
UE 3.2. - Culture professionnelle	Ethnographie de la classe	0:00	0:00	12:00	3:00	0:00	0:00	15:00	8%	15:00	0:00	0:00
	Anthropologie du corps et identité de genre	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	21:00	21:00	11%	21:00	0:00	0:00
	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle	0:00	0:00	3:00	0:00	17:00	3:00	23:00	12%	23:00	0:00	0:00
	Analyse de pratique à orientation Balint	0:00	0:00	0:00	10:30	7:30	4:30	22:30	12%	0:00	45:00	0:00
	Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)	0:00	0:00	1:30	0:00	1:30	0:00	3:00	2%	0:00	6:00	0:00
	Langue étrangère (1 choix parmi 4)	20:00	20:00	0:00	0:00	0:00	0:00	40:00	22%	0:00	80:00	0:00
		38:00	20:00	22:30	25:30	50:00	28:30	184:30	14%	116:00	137:00	0:00

UE 4

UE 4 - Recherche et innovation		S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux	% / UE	Total CM	Total TD	Total SI
UE 4.1. - Production d'écrits	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)	0:00	0:00	6:00	6:00	12:00	6:00	30:00	28%	30:00	0:00	0:00
UE 4.2. - Techniques et technologies	MAO scène et live	0:00	0:00	0:00	0:00	12:00	0:00	12:00	11%	0:00	24:00	0:00
	Gravure musicale	0:00	0:00	0:00	12:00	0:00	0:00	12:00	11%	0:00	24:00	0:00
	Techniques et technologies de la scène	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00	12:00	12:00	11%	0:00	24:00	0:00
	Culture numérique - Approches physiques et technologiques	18:00	0:00	0:00	12:00	10:00	0:00	40:00	38%	28:00	24:00	0:00
		18:00	0:00	6:00	30:00	34:00	18:00	106:00	8%	58:00	96:00	0:00

TOTAUX	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux2	% / UE	Total CM	Total TD	Total SI
Totaux par semestre	242:00	208:00	209:30	240:30	230:00	220:00	1350:00	100%	878:00	806:00	332:00
Totaux par année	450:00		450:00		450:00		1350:00				

2.1.2. Évaluations

UE 1

UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement	Nature et modalités des évaluations	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total	% / UE
UE 1.1. - Approches didactiques	Observation, analyse de différents cours modélisés dans un dossier et élaboration d'un projet d'enseignement fondé sur la didactique spécifique				4,0			4,0	10%
	Observation en cours de formation par jury externe de deux cours donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations		1,0	3,0	3,0			7,0	18%
	Deux cours à donner procédant de deux modalités définies en pédagogie générale					4,0	4,0	8,0	21%
	Élaboration d'un projet pédagogique en lien avec les textes cadrant l'enseignement artistique spécialisé, visant à instituer des pratiques didactiques variées et à penser les curricula dans un souci de démocratisation culturelle et de transversalité entre disciplines					4,0	4,0	8,0	21%
UE 1.2. - Approches historiques et sociologiques et multiréférentielle	Animation de séminaires relatifs à la recherche en didactique ou en sciences de l'éducation en lien avec l'enseignement artistique spécialisé et la pédagogie			3,0	3,0	3,0	3,0	12,0	31%
		0,0	1,0	6,0	10,0	11,0	11,0	39,0	22%

UE 2

| 8

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	Nature et modalités des évaluations	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux	% / UE
UE 2.1. - Culture artistique et transversale	Epreuves écrites de musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	6,0	7,0					13,0	16%
	Travaux d'écriture et d'arrangement	2,0	2,0	2,0	5,0			11,0	14%
	Accompagnement au clavier	2,0	2,0					4,0	5%
UE 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante	Pratique instrumentale en cours uniquement. Puis S3-S6 : réaliser 3 projets artistiques mettant en oeuvre des esthétiques différentes. La réalisation	4,0	4,0	2,0	3,0	3,0	3,0	19,0	24%
	Pratiques collectives	6,0	6,0					12,0	15%
UE 2.3. - Ouverture sur d'autres pratiques	Initiation autre pratique (d'esthétique différente). Présentiel et participation à un projet	2,0	2,0					4,0	5%
	Improvisation non idiomatique. Présentiel et prestation publique	2,0	2,0					4,0	5%
	Improvisation au départ de procédés de la musique ancienne transféré dans un contexte musical semblable ou différent						0,5	0,5	1%
	Animation d'un workshop de jazz						2,0	2,0	3%
	Ecrits sur l'histoire des MAA (S1). Réalisation public en groupe d'une reprise ou d'une création en MAA ou en musique traditionnelle (S6)		1,0					1,0	1%
UE 2.4. - Le corps et la scène	Travail scénique	2,0	1,0					3,0	0%
	Lecture de l'attitude posturale et du geste instrumental d'un élève au cours d'une séance et préconisations fonctionnelles			6,0				6,0	8%
		26,0	27,0	10,0	8,0	3,0	5,5	79,5	44%

UE 3

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle		Nature et modalités des évaluations	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux % / UE	
UE 3.1. - Environnement institutionnel	Étude de cas juridique/administratifs sous la forme d'un exposé assorti d'un éventuel dossier documentaire.	1,0						2,0	3,0	10%
	Élaboration en groupe d'un projet d'établissement						4,0		4,0	14%
	Participation à des colloques			0,5				0,5	1,0	3%
UE 3.2. - Culture professionnelle	Rapport d'enquête ethnographique dans des conservatoires			2,0	3,0				5,0	17%
	Préparation et soutenance d'un <i>portfolio</i>						5,0	5,0	10,0	34%
	Projets d'éducation artistique et culturelle			0,5	2,0				2,5	8%
	Récit de vie, analyse professionnelle autobiographique problématisée en lien avec l'analyse de pratique à référence clinique (un texte + un entretien)								0,0	0%
	Epreuve de langue	2,0	2,0						4,0	14%
		3,0	2,0	3,0	5,0	9,0	7,5	29,5	16%	

UE 4

UE 4 - Recherche et innovation		Nature et modalités des évaluations	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux % / UE	
UE 4.1. - Production d'écrits	Écriture d'un texte de type article de vulgarisation sur un sujet professionnel				3,0				3,0	9%
	Production d'un dossier documentaire critique en lien avec l'une ou plusieurs des autres UE et propédeutique au mémoire (recension d'ouvrage + problématique)			2,0	4,0	5,0	6,0		17,0	53%
	Écriture d'un mémoire dont le sujet et les contenus portent sur un élément de culture professionnelle									
UE 4.2. - Techniques et technologies	Arrangement à rendre formalisé avec un logiciel de gravure musicale et à jouer				3,0				3,0	9%
	Techniques de la scène en situation professionnelle				1,0				1,0	13%
	Projet de création utilisant les outils de l'audio-numériques	1,0		2,0	3,0	2,0			8,0	25%
		1,0	0,0	11,0	7,0	7,0	6,0	32,0	18%	

TOTAUX	S1	S2	S3	S4	S5	S6	taux EC % / UE	
Totaux par semestre	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	180,0	100%
Totaux par année	60,0		60,0		60,0		180,0	180,0

2.2. Maquettes spécifiques DE de Culture, d'Écriture et de Composition/création

2.2.1. DE de Culture musicale

CEFEDEM de Normandie
ESPE de l'Académie de Rouen
2 rue du Tronquet
76130 Mont-Saint-Aignan

D.E. Culture musicale

Domaine spécifique	Exemples de matières	Dispositifs, enseignants	Modules et UE de validation des ECTS (1)	Heures prévues (maquette générale et maquette spécifique)*
--------------------	----------------------	--------------------------	--	--

* compte tenu tout à la fois de la nature du diplôme, du faible nombre de candidats potentiels et de la spécificité de leur parcours qui les amènera au DE porté par le CEFEDEM de Normandie, engageant très vraisemblablement des VAA, une part du cursus sera de fait structuré "à la carte" en Conseil des études

« La Culture Musicale est un ensemble de disciplines et de pratiques qui stimulent et nourrissent l'activité du musicien. Elle fait l'objet d'enseignements variés, mi-théoriques mi-pratiques, au sein des établissements d'enseignement artistique spécialisé. Il s'agit tout autant de cours d'analyse, d'histoire de la musique et d'esthétique, que d'ateliers de commentaires d'écoutes, de projets transdisciplinaires, etc. Ces enseignements se situent dans la continuité des cursus de Formation Musicale et sont en connexion avec ceux de l'Écriture ou de la Composition ». Ainsi, « c'est dans la capacité même que l'enseignant a d'accroître, de transformer et de questionner son propre savoir que se trouvent en partie les savoir-faire et les méthodes enseignées ». De fait, la Culture musicale articule les savoirs théoriques de la musicologie avec des savoir-faire pratiques liés à ce qui relève de la « médiation culturelle » (rédaction de programmes, conférences-ateliers, émissions radiophoniques, programmation...). Nous renvoyons, parmi un très grand nombre d'autres, aux ouvrages-clés de Corinne SCHNEIDER, *L'enseignement de la culture musicale dans les conservatoires*, Paris : Cité de la musique, département pédagogie et documentations musicales, 2000 et *L'enseignement de la culture musicale - Pratiques et innovations*, Textes réunis et introduits par Jean-Philippe Guye, Édition Delatour 2014. Ce DE peut être un deuxième DE pour un musicien qui pourra proposer une pratique pédagogique large, coordonner des actions engageant une équipe pédagogique, prendre en charge des logiques de médiation au sein d'un établissement...

Culture musicale générale	Analyse d'œuvres du répertoire musical général	Jean-Yves HAYMOZ (Haute École de Musique de Genève-Neuchâtel)	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.1. - Culture artistique et transversale	Heures maquette (169 h) + volet d'heures défini en conseil des études selon profil de l'étudiant
	Approfondissement des connaissances liées aux langages musicaux	Mathilde CATZ (CRR de Rouen) Francis FABER (Fabrique Nomade) Cédric GRANELLE (CRR de Lyon) Département de musicologie de Rouen		
Didactique	Didactique de la Culture musicale dans les cours dédiés et dans les cours qui peuvent lui être reliés		UE 1. - Approches et pratiques de l'enseignement → Aspect pratique vu dans stage pratique péda. et projet pédagogique	Heures maquettes (110) + volet spécifique
Écriture	Pratique de l'Écriture	Sous forme de projets artistiques (personnes ressources définies avec l'étudiant) Cours d'écriture et d'arrangement dans le cadre de la maquette (Cédric GRANELLE, CRR Lyon) Pratiques collectives	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.1. Culture artistique et transversale 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante	Heures maquettes
		Sous forme de projets encadrés (notes de programmes, présentations, communications...) en lien avec des partenaires du spectacle vivant + Définition en Conseil des études (4) Définition en conseil des études + formateurs du CEFEDEM		
Perfectionnement artistique	Stage d'initiation ou de perfectionnement aux différentes déclinaisons possibles de la profession articulant les savoirs théoriques de la musicologie avec des savoir-faire pratiques liés à ce qui relève de la « médiation culturelle » (rédaction de programmes, conférences-ateliers, émissions radiophoniques, programmation...).			Heures maquettes (volet perfectionnement artistique - 96h)
	Séminaires pratiques			Heures maquettes UE 4 avec volet de 18 h spécifiques
Pédagogie et médiation	Le volet médiation est approfondi pour les étudiants en Culture musicale		UE 3.2. - Culture professionnelle En particulier le programme de la maquette « Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle » nécessite de la part des étudiants en Culture musicale de décliner la réalisation du projet d'EAC avec une exigence adaptée au domaine qui est le leur.	Heures maquettes UE 4 + Heures maquettes pratique pédagogique UE 1

(1) Les dispositifs d'évaluation sont adaptés aux spécificités du diplôme chaque fois qu'il s'agit d'un axe le nécessitant. Ex : perfectionnement artistique

Partenaires : Opéra de Rouen-Normandie ; CRR de Rouen ; CRR de Caen ; Académie Bach ; Université de Rouen-Normandie

Modalités de sélection spécifiques :

- Épreuves écrites
- Mise en situation musicale collective adaptée au profil du candidat et défini par les professeurs référents (Cédric GRANELLE et Pierre-Albert CASTANET)
- Présentation d'un programme d'articles personnels ou de communication ou de projet de médiation de 20 minutes
- Entretien avec le jury à propos des projets présentés, de l'analyse du parcours artistique et pédagogique et des motivations du candidat

2.2.2. DE d'Écriture

CEFEDEM de Normandie
ESPE de l'Académie de Rouen
2 rue du Tronquet
76130 Mont-Saint-Aignan

D.E. Écriture

Domaine spécifique	Exemples de matières	Dispositifs, enseignants	Modules et UE de validation des ECTS (1)	Heures prévues (maquette générale et maquette spécifique)*
--------------------	----------------------	--------------------------	--	--

* compte tenu tout à la fois de la nature du diplôme, du faible nombre de candidats potentiels et de la spécificité de leur parcours qui les amènera au DE porté par le CEFEDEM de Normandie, engageant très vraisemblablement des VAA, une part du cursus sera de fait structuré "à la carte" en Conseil des études

« La mise en place d'un DE d'écriture répond à un besoin désormais manifeste de croiser les pratiques instrumentales avec celles de la création. Dès lors se pose la question de sa dénomination. En effet, l'écriture permet une manipulation des divers langages musicaux mais se prolonge dans des activités de création aussi bien liées la composition (rapport à l'écrit ou à des outils informatiques) qu'à l'improvisation (création "spontanée"...). De nombreuses structures d'enseignement spécialisé de la musique ont déjà mis en place des ateliers de création ou d'improvisation ayant pour objectif d'accompagner des élèves dans des projets ponctuels de création (projets personnels, musiques de scènes, etc...) ou plus largement, d'envisager la Formation musicale au travers d'une pédagogie basée sur l'Écriture au sens plus classique du terme.

En s'engageant dans une pratique d'Écriture musicale, les élèves sont amenés à acquérir ou consolider de nombreuses compétences (lire, entendre, comprendre, construire...). De plus, comme c'est le cas dans la plupart des situations observées, cette pratique est envisagée en lien direct avec la pratique instrumentale, ce qui en augmente l'efficacité (sens, contexte, etc...)

Ce DE peut être un deuxième DE pour un musicien qui pourra proposer une pratique pédagogique large, coordonner des actions engageant une équipe pédagogique, prendre en charge des ateliers d'écriture ou de création. Parmi les diverses pratiques à envisager, nous pouvons envisager plusieurs orientations : écriture, composition, arrangement, instrumentation, improvisation à partir d'un langage/code donné, projets transversaux (danse, arts plastiques...) MAO (l'outil informatique peut intervenir dans l'une ou l'autre des orientations envisagées).

En plus des orientations communes à tous les musiciens proposées dans la formation, il apparaît qu'une réflexion puisse être utile sur la diversité des pratiques de d'écriture et de création. Plutôt que d'envisager l'écriture seulement comme l'exploration d'un langage au travers de situations précises induisant des procédures répertoriées, il s'agirait d'en élargir le champ d'application, notamment par l'improvisation dans diverses esthétiques et par la création dans le domaine plus contemporain. De plus, il sera nécessaire d'interroger la relation que cette pratique peut engager avec la formation générale du musicien (rapport à l'interprétation, à la composition, etc...) et sa place dans un conservatoire.

Culture musicale générale	Analyse d'œuvres du répertoire musical général	Jean-Yves HAYMOZ (Haute École de Musique de Genève-Neuchâtel) Mathilde CATZ (CRR de Rouen) Francis FABER (Fabrique Nomade) Cédric GRANELLE (CRR de Lyon) Département de musicologie de Rouen	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.1. - Culture artistique et transversale	Heures maquette (169 h) + volet d'heures défini en conseil des études selon profil de l'étudiant
	Approfondissement des connaissances liées aux langages musicaux			
Didactique	Didactique de la Culture musicale dans les cours dédiés et dans les cours qui peuvent lui être reliés. Observation de terrain autour des dispositifs incluant l'écriture comme outil d'apprentissage dès le premier cycle, ainsi que des divers cursus (musique à l'image, arrangement).		UE 1. - Approches et pratiques de l'enseignement → Aspect pratique vu dans stage pratique pèdo. et projet pédagogique	Heures maquettes (110)
Écriture	Pratique de l'Écriture	Sous forme de projets artistiques (personnes ressources définies avec l'étudiant) incluant un parcours historique des pratiques de l'écriture et des enseignements de la discipline	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.1. Culture artistique et transversale 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante	Heures maquettes
		Cours d'écriture et d'arrangement dans le cadre de la maquette (Cédric GRANELLE, CRR Lyon)		
		Pratiques collectives et écriture au départ des pratiques d'improvisation		
Perfectionnement artistique	Stage d'initiation ou de perfectionnement aux différentes déclinaisons possibles de la profession articulant les savoirs théoriques et pratiques de l'écriture (compositions à partir d'un style donné, arrangement, improvisation(s), illustration sonore...)	Sous forme de projets artistique + Définition en Conseil des études (4)	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.1. Culture artistique et transversale 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante	Heures maquettes (volet perfectionnement artistique - 96h)
	Approfondissement ou découverte des outils informatiques Cubase, Logic audio) initiation à la prise de son. Musique à l'image.	Définition en conseil des études + formateurs du CEFEDEM		Heures maquettes UE 4 avec volet de 18 h spécifiques
	Séminaires pratiques			
Pédagogie et médiation	Le volet médiation est approfondi pour les étudiants en Culture musicale		UE 3.2. - Culture professionnelle En particulier le programme de la maquette « Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle » nécessite de la part des étudiants en Écriture de décliner la réalisation du projet d'EAC avec une exigence adaptée au domaine qui est le leur.	Heures maquettes UE 4 + Heures maquettes pratique pédagogique UE 1

(1) Les dispositifs d'évaluation sont adaptés aux spécificités du diplôme chaque fois qu'il s'agit d'un axe le nécessitant. Ex : perfectionnement artistique

Partenaires : Opéra de Rouen-Normandie ; CRR de Rouen ; CRR de Caen ; Académie Bach ; Université de Rouen-Normandie

Modalités de sélection spécifiques :

- Épreuves écrites
- Mise en situation musicale collective adaptée au profil du candidat et défini par les professeurs référents (Cédric GRANELLE et Pierre-Albert CASTANET)
- Présentation d'un programme de pièces personnelles ou de projet de médiation de 20 minutes
- Entretien avec le jury à propos des projets présentés, de l'analyse du parcours artistique et pédagogique et des motivations du candidat

2.2.3. DE de Création (Composition électroacoustique et temps réel)

CEFEDEM de Normandie
ESPE de l'Académie de Rouen
2 rue du Tronquet
76130 Mont-Saint-Aignan

D.E. création (Composition électroacoustique et temps réel)

Domaine spécifique	Exemples de matières	Dispositifs, enseignants	Modules et UE de validation des ECTS (1)	Heures prévues (maquette générale et maquette spécifique)*
Culture électroacoustique générale	Analyse d'œuvres du répertoire musical électroacoustique Connaissance du répertoire contemporain XXe et XXIe siècles, incluant les musiques électroacoustiques Pédagogie du solfège expérimental (Solfège des Objets Sonores) Connaissance des musiques actuelles en particulier électroniques	Hubert MICHEL, acousmaticien Thomas COLLIN, PEA composition Francis FABER, PEA composition Pierre-Albert CASTANET, PU Musicologie Julien JUGAND, Docteur ethnologie musicale Cyrille DELHAYE, Docteur musicologie	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.1. - Culture artistique et transversale	Heures maquette (169 h) + volet d'heures défini en Conseil des études selon profil de l'étudiant
Didactique	Didactique de la pratique collective dans les disciplines de création Découverte des pratiques collectives amateurs et spécialisées en 1er cycle notamment (2) et Initiation aux dispositifs électroniques		UE 1. - Approches et pratiques de l'enseignement → Aspect pratique vu dans stage pratique péda. et projet pédagogique	Heures maquettes (110) 3
Composition	Pratique de la composition électroacoustique sur support et temps réel, performance, improvisation avec dispositifs de transformation en temps réel	Sous forme de projets artistiques (personnes ressources définies avec l'étudiant) Séminaires Alexandra MARKEAS (CNSMDP) ou Daniel D'ADAMO (CRR Strasbourg et HEAR) Stage d'improvisation libre (3), avec ou sans dispositifs, + un "technicien" Pratiques collectives	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.1. Culture artistique et transversale 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante	Heures maquettes
Perfectionnement artistique	Stage d'initiation ou de perfectionnement aux techniques de spatialisation (interprétation acousmatique, multiphonie, programmation...) Perfectionnement aux techniques électroacoustiques avancées du studio (4), aux techniques de la scène et aux techniques modernes de la sonorisation Séminaires pratiques	Définition en Conseil des études (4) Définition en conseil des études + formateurs du CEFEDEM	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante	Heures maquettes (volet perfectionnement artistique - 96h) Heures maquettes UE 4 avec volet de 50 h spécifiques
Pédagogie et multimédia	Introduction aux outils de création multimédia (vidéo, interaction,...) à la conception de contenus artistiques et pédagogiques pour Internet (notamment au service de l'enseignement)	Nicolas NOUET Francis FABER	UE 4 - Recherche et innovation UE 4.2. - Techniques et technologies	Heures maquettes UE 4 + Heures maquettes pratique pédagogique UE 1

- (1) Les dispositifs d'évaluation sont adaptés aux spécificités du diplôme chaque fois qu'il s'agit d'un axe le nécessitant. Ex : perfectionnement artistique
(2) Les outils numériques évoluant chaque année, une veille technologique est nécessaire pour les professeurs
(3) improvisation non idiomatique (généraliste, concrète, ...), en plus des cours proposés en S1 et S2
(4) Vu la multiplicité des spécificités (musique sur support, live électronique, un cours spécialisé sera mis en place en fonction du profil des étudiants)

Partenaires : Association « Module étrange » - Maison De l'Université, Ensemble Fabrique Nomade - Dieppe, Festival Normand Plage Sonore - CEM-SONIC Le Havre, Thomas COLLIN PEA CRI de Vernon, Journées Électroacoustiques Nationales de l'AECME

Modalités de sélection spécifiques :

- Épreuves écrites
- Mise en situation musicale collective adaptée au profil du candidat et défini par les professeurs référents (Francis FABER et Pierre-Albert CASTANET)
- Présentation d'un programme de compositions personnelles de 20 minutes avec des œuvres sur support et en temps réel
- Entretien avec le jury à propos des compositions présentées, de l'analyse du parcours artistique et pédagogique et des motivations du candidat

2.2.4. DE de Création (composition de musique mixte)

CEFEDEM de Normandie
ESPE de l'Académie de Rouen
2 rue du Tronquet
76130 Mont-Saint-Aignan

D.E. création (Composition de musique mixte)

Domaine spécifique	Exemples de matières	Dispositifs, enseignants	Modules et UE de validation des ECTS (1)	Heures prévues (maquette générale et maquette spécifique)*
--------------------	----------------------	--------------------------	--	--

* compte tenu tout à la fois de la nature du diplôme, du faible nombre de candidats potentiels et de la spécificité de leur parcours qui les amènera au DE porté par le CEFEDEM de Normandie, engageant très vraisemblablement des VAA, une part du cursus sera de fait structuré "à la carte" en Conseil des études

Culture électroacoustique générale	Analyse d'œuvres du répertoire musical électroacoustique	Hubert MICHEL, acousmaticien Thomas COLLIN, PEA composition Francis FABER, PEA composition Pierre-Albert CASTANET, PU Musicologie Julien JUGAND, Docteur ethnologie musicale Cyrille DELHAYE, Docteur musicologie	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.1. - Culture artistique et transversale	Heures maquette (169 h) + volet d'heures défini en Conseil des études selon profil de l'étudiant
	Connaissance du répertoire contemporain XXe et XXIe siècles, incluant les musiques électroacoustiques et mixtes			
	Pédagogie du solfège expérimental (Solfège des Objets Sonores)			
	Connaissance des musiques actuelles en particulier électroniques			
Didactique	Didactique de la pratique collective dans les disciplines de création		UE 1. - Approches et pratiques de l'enseignement → Aspect pratique vu dans stage pratique péda. et projet pédagogique	Heures maquettes (110)
	Découverte des pratiques collectives amateurs et spécialisées en 1er cycle notamment (2) et Initiation aux dispositifs électroniques			3
Composition	Pratique de la composition, du jeu instrumental avec support enregistré, improvisation avec dispositifs de transformation en temps réel	Sous forme de projets artistiques (personnes ressources définies avec l'étudiant) Séminaires Alexandra MARKEAS (CNSMDP) ou Daniel D'ADAMO (CRR Strasbourg et HEAR) Stage d'improvisation libre (3), avec ou sans dispositifs, +un "technicien" Pratiques collectives	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.1. Culture artistique et transversale 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante	Heures maquettes
Perfectionnement artistique	Stage d'initiation ou de perfectionnement aux techniques de spatialisation (interprétation acousmatique, multiphonie, programmation...)	Définition en Conseil des études (4)	UE 2. - Culture et perfectionnement artistiques 2.2. - Perfectionnement de la pratique dominante	Heures maquettes (volet perfectionnement artistique - 96h)
	Perfectionnement des techniques de composition liées aux spécificités de la musique mixte (4), aux techniques de la scène et aux techniques modernes de la sonorisation	Définition en conseil des études + formateurs du CEFEDEM		Heures maquettes UE 4 avec volet de 50 h spécifiques
	Séminaires pratiques			
Pédagogie et multimédia	Introduction aux outils de création multimédia (vidéo, interaction,...) à la conception de contenus artistiques et pédagogiques pour Internet (notamment au service de l'enseignement)	Nicolas NOUET Francis FABER	UE 4 - Recherche et innovation UE 4.2. - Techniques et technologies	Heures maquettes UE 4 + Heures maquettes pratique pédagogique UE 1

- (1) Les dispositifs d'évaluation sont adaptés aux spécificités du diplôme chaque fois qu'il s'agit d'un axe le nécessitant. Ex : perfectionnement artistique
 (2) Les outils numériques évoluant chaque année, une veille technologique est nécessaire pour les professeurs
 (3) Improvisation non idiomatique (généraliste, concrète, ...), en plus des cours proposés en S1 et S2
 (4) Vu la multiplicité des spécificités (musique sur support, live électronique, un cours spécialisé sera mis en place en fonction du profil des étudiants recrutés. Ces cours seront définis en liaison avec le Conseil des études.

Partenaires : Association « *Module étrange* » - Maison De l'Université, *Ensemble Fabrique Nomade* Dieppe, Festival Normand *Plage Sonore* - CEM-SONIC Le Havre, Thomas COLLIN PEA CRI de Vernon, Journées Électroacoustiques Nationales de l'AECME

Modalités de sélection spécifiques :

- Épreuves écrites
- Mise en situation musicale collective adaptée au profil du candidat et définie par les professeurs référents (Francis FABER et Pierre-Albert CASTANET)
- Présentation d'un programme de compositions personnelles de 20 minutes avec des œuvres sur support et en temps réel
- Entretien avec le jury à propos des compositions présentées, de l'analyse du parcours artistique et pédagogique et des motivations du candidat

3. Ancienne maquette

UE		Titres des modules		H d'ensei- gnement	Contenu et modalités	Groupe	Répartition des heures dans les semestres						Proportions			ECTS
						CM TD Ind	Semestres concernés	Semestr e 1	Semestr e 2	Semestre 3	Semestr e 4	Total h ens.	% / UE	% / Tot form°	% / Tot forma°	
UE1	Didactique et pédagogies de l'enseignement musical	Psychologie de l'apprentissage et pédagogies alternatives		12	L'évolution des conceptions concernant l'apprentissage	CM	1	12	0	0	0	12	5,22%	1,27%	24,34%	21
				12	Développement et maturation de l'élève											
		Le didactique		60	Les concepts du didactique : Styles cognitifs ; Savoirs scolaires ; Représentations ; Contrat didactique ; Évaluation ; Métacognition ; Situation-problème ; Groupe d'apprentissage...et leur application	CM	1 , 2 , 3	20	20	20	0	60	26,09%	6,35%		
		Pédagogie et didactique de l'enseignement musical		110	Stages de pratique pédagogique	Ind	1, 2, 3, 4	20	30	30	30	110	47,83%	11,64%		
				18	Ecritures, graphies, lectures, inventions et pratiques en Formation Musicale	TD pour tous	1, 2	6	6	6	18	7,83%	1,90%			
				12		TD FM			3	3	6	2,61%	0,63%			
				6		Musique et handicap : sensibilisation	TD spécifiques FM	1, 2, 3, 4	6	6	6	6	24	10,43%		
		Total UE 1		230	TOTAL / sem / UE						64	65	65	36		

UE		Titres des modules	H d'enseignement	Contenu et modalités	Groupe CM TD Ind	Répartition des heures dans les semestres						Proportions			ECTS	
						Semestres concernés	Semestr e 1	Semestr e 2	Semestre 3	Semestr e 4	Total h ens.	% / UE	% / Tot form*	% / Tot forma*		
UE 2	Des pratiques à la culture musicale	Contextes	Projet artistique personnel	60	Réalisation de trois projets artistiques selon un cahier des charges précis ; un dans la pratique dominante de l'étudiant ; un autre dans une pratique voisine ; un troisième dans une pratique éloignée.	Ind	1, 2, 3, 4	15	15	15	15	60	19,05%	6,35%	33,33%	26
			Ecriture et arrangement	48	Ecriture musicale au départ d'une esthétique et d'un contexte donnés. Analyse. Arrangement.	TD	1, 2	24	24		48	15,24%	5,08%			
			Semaine de musique d'ensemble	18	Travaux de mise en perspective des pratiques musicales de références.	TD	2	18			18	5,71%	1,90%			
			Pratique, poétique et didactique de l'improvisation	21	Pratique, poétique et didactique de l'improvisation en musique ancienne. Regard croisé de la musicologie, de la littérature et des sciences humaines. Initiation au contrepont improvisé.	CM et TD	1, 3		12	9	21	6,67%	2,22%			
		Conventions	Pratiques comparées	12	Travaux portant des pratiques des étudiants, empruntant leurs outils à la musicologie et à la littérature, pour théoriser et transférer les "conventions" d'une pratique à l'autre.	TD	3	12			12	3,81%	1,27%			
			Ethnomusicologie	18	Initiation à l'ethnomusicologie	CM		9	9		18	5,71%	1,90%			
			Jazz : origines et histoire, principes structurants et pratiques	60	Improvisation, écriture, arrangement, pratiques musicales issues des principes du blues et envisagées dans une pluralité de domaines et de cultures.	TD	1, 2, 3, 4	15	15	15	15	60	19,05%	6,35%		
			Musiques actuelles amplifiées	42	Approches pratiques et travaux en lien avec le Centre d'Expression Musicale du Havre.	TD	1, 2		21	21		42	13,33%	4,44%		
			Musiques anciennes (et/ou contemporaines)	36		TD				18	18	36	11,43%	3,81%		
			Musiques traditionnelles et musique du monde													
Total UE 2		315	TOTAL / sem / UE						81	96	81	57	315			

UE	Titres des modules	H d'enseignement	Contenu et modalités	Groupe CM TD Ind	Répartition des heures dans les semestres						Proportions			ECTS
					Semestres concernés	Semestr e 1	Semestr e 2	Semestre 3	Semestr e 4	Total h ens.	% / UE	% / Tot form*	% / Tot forma*	
UE 3	Statuts et cadres d'emploi	12	Éléments de droit. Connaissance des textes juridiques réglementaires, des statuts et des cadres d'emplois ainsi que de la législation les concernant.			6		6		12	20,00%	1,27%	6,35%	14
	Textes cadres et pratiques professionnelles	12	Connaissance des structures, des institutions et des textes et règlements cadrant l'enseignement artistique spécialisé.	CM		6	6			12	20,00%	1,27%		
	Méthodologie du projet d'établissement	18	Analyses de projets d'établissements, de plaquettes de présentation, de règlement des études dans un établissement... Méthodologie de la démarche par projet appliquée au domaine.	CM et TD				12	6	18	30,00%	1,90%		
	L'environnement socio-professionnel : du spectacle vivant à la vie de l'enseignant.	18	Histoire du spectacle vivant, droit du spectacle, environnement juridique.	CM			9		9	18	30,00%	1,90%		
Total UE 3		60				12	15	18	15	60				

UE	Titres des modules	H d'enseignement	Contenu et modalités	Groupe CM TD Ind	Répartition des heures dans les semestres						Proportions			ECTS
					Semestres concernés	Semestr e 1	Semestr e 2	Semestre 3	Semestr e 4	Total h ens.	% / UE	% / Tot form*	% / Tot forma*	
UE 4	Méthodologie de la recherche	18	Recherche documentaire critique, travail critique sur les sources. Élaboration d'une problématique, rédaction, formalisation.	CM et TD	3 (1, 2, 3, 4)		6	6	6	18	36,00%	1,90%	5,29%	25
	Ecriture d'un article et d'un dossier documentaire	18	Mise en oeuvre pratique de la méthodologie de la recherche en lien avec exigences des publications à statut universitaire	Ind	3	6	12			18	36,00%	1,90%		
	Mémoire	14	Accompagnement méthodologique pour l'élaboration et la rédaction du mémoire (8h) Soutenances blanches (6h)	Ind	4			4	10	14	28,00%	1,48%		
Total UE 4		50				6	6	22	16	50				

UE	Titres des modules	H d'enseignement	Contenu et modalités	Groupe CM TD Ind	Répartition des heures dans les semestres						Proportions			ECTS
					Semestres concernés	Semestr e 1	Semestr e 2	Semestre 3	Semestr e 4	Total h ens.	% / UE	% / Tot form*	% / Tot forma*	
UE 5	Philosophie de l'éducation et histoire des doctrines pédagogiques	24	Philosophie de l'éducation Critique de la faculté de juger Histoire des doctrines et des courants pédagogiques		1		12	12		24	47,06%	2,54%	5,40%	5
	Ethnographie de la classe	15	Nature et Culture. Outillage méthodologique adapté à une ethnographie de la classe.		1, 2	15				15	29,41%	1,59%		
	Epistémologie	12	Epistémologie des savoirs scolaires de la musique		4			12		12	23,53%	1,27%		
Total UE 5		51				15	12	12	12	51				

UE	Titres des modules	H d'enseignement	Contenu et modalités	Groupe CM TD Ind	Répartition des heures dans les semestres						Proportions			ECTS
					Semestres concernés	Semestr e 1	Semestr e 2	Semestre 3	Semestr e 4	Total h ens.	% / UE	% / Tot form*	% / Tot forma*	
UE 6	Anthropologie du corps et identité de genre	21	L'anthropologie pour penser l'un et le multiple. Anthropologie et cultures somatiques.	CM	3			6	15	21	27,27%	2,22%	8,15%	6
	Philosophie politique du corps et de la normalité	20	Le corps institué	CM	3		10	10		20	25,97%	2,12%		
	Anatomie fonctionnelle et Analyse du mouvement	24	Mises en situation esthétique et fonctionnelle des mouvements évitant les attitudes pathogènes.	TD	1, 3	12		12		24	31,17%	2,54%		
	Relaxation, respiration. Le corps musicien	12		TD	2, 4		6		6	12	15,58%	1,27%		
Total UE 6		77				12	16	28	21	77				

UE	Titres des modules	H d'enseignement	Contenu et modalités	Groupe CM TD Ind	Répartition des heures dans les semestres						Proportions			ECTS
					Semestres concernés	Semestr e 1	Semestr e 2	Semestre 3	Semestr e 4	Total h ens.	% / UE	% / Tot form*	% / Tot forma*	
UE 7	Analyse de pratique avec les outils de la métapsychologie	48	Groupe d'analyse de pratique d'inspiration Balint Entretiens d'explicitation. Didactique professionnelle en lien avec l'UE 1.	TD	1, 2, 3, 4		6	21	21	48	60,00%	5,08%	8,47%	15
	Analyse de pratiques avec les outils de la didactique	18		TD	2, 3		8	10		18	22,50%	1,90%		
	Lieux, espaces, territoires	14	La géographie culturelle comme source d'analyse et de déconstruction des « territoires culturels » (8h) Aide méthodologique à la réalisation du projet d'enquête sur un territoire, visant à la conception et réalisation d'un projet d'accompagnement de pratiques musicales amateurs (6h)	TD	3, 4		6	4	4	14	17,50%	1,48%		
Total UE 7		80				0	20	35	25	80				

UE	Titres des modules	H d'enseignement	Contenu et modalités	Groupe CM TD Ind	Répartition des heures dans les semestres						Proportions			ECTS
					Semestres concernés	Semestr e 1	Semestr e 2	Semestre 3	Semestr e 4	Total h ens.	% / UE	% / Tot form*	% / Tot forma*	
UE 8	Le son amplifié. Sonorisation d'une répétition mode d'emploi	24	Elements techniques. Mise en pratique de la sonorisation et de la préparation technique d'une scène ou d'une répétition.	CM et TD	3, 4	6	6	6	6	24	29,27%	2,54%	8,68%	8
	Initiation aux techniques de la scène	12	Sonorisation de salle, technique lumières, éléments de réglementation Partenariat avec le 106	TD			12				0,00%	0,00%		
	MAO Gravure musicale	12	Initiation et/ou perfectionnement à un logiciel de live	TD		12					0,00%	0,00%		
	L'environnement de informatique musicale en live	12		TD				12			0,00%	0,00%		
	Approches scientifiques et artistiques des technologies nouvelles 1	12	Initiation informatique audio, Notions d'acoustique, Design sonore et culture de l'écoute	CM et TD	2		12			12	14,63%	1,27%		
	Approches scientifiques et artistiques des technologies nouvelles 2	10	Initiation informatique audio (niveau 2), multimédia, spectacle vivant, enseignement/nouvelle technologie, Culture musicale électronique, Improvisations collectives et création contemporaine	CM et TD					10	10	12,20%	1,06%		
Total UE 8		82				18	30	6	28	82				

TOTAUX

TOTAL / sem	208	260	267	210
TOTAL / année scolaire	468		477	
	945			

TOTAL GENERAL : 945 h

Total ECTS : 120

UE		Nature des travaux permettant l'évaluation	ECTS délivrée par semestre				Total ECTS de l'UE	
			Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4		Total ECTS
UE 1	Didactique et pédagogies de l'enseignement musical	Animation de trois séminaires relatifs à la recherche en didactique ou en sciences de l'éducation en lien avec l'enseignement artistique spécialisé et la pédagogie	3	3	3		9	21
		Analyse de différents cours décrites et modélisées dans un dossier et constituant un parcours d'observation concernant l'enseignement de la discipline	2				2	
		Observation en cours de formation par évaluateur externe de cours donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations			2		2	
		Cours procédant de deux modalités définies en pédagogie générale dont un cours au moins impliquant le rapport à la Culture musicale et un cours au moins avec un groupe (musique d'ensemble hétérogène de préférence)				8	8	
			5	3	5	8		
UE 2	Des pratiques à la culture musicale	Réaliser 3 projets artistiques dans 3 domaines esthétiques différents dont la réalisation est publique, en fonction d'un cahier des charges précis (5 ECTS par projet)	2	3	5	5	15	26
		Arrangement à rendre formalisé avec un logiciel de gravure musicale et à jouer.	3				3	
		Improvisation au départ de procédés de la musique ancienne transféré dans un contexte musical semblable ou différent.				1	1	
		Travail d'écriture musicale au départ d'une esthétique et d'un contexte donnés	2	5			7	
			7	8	5	6		
UE 3	Cadres institutionnels de l'exercice professionnel	Étude de cas juridique/administratifs sous la forme d'un exposé assorti d'un éventuel dossier documentaire.				2	2	14
		Élaboration d'un projet pédagogique dont les modalités didactiques sont en lien avec l'UE 1 et les textes cadrant l'enseignement artistique spécialisé	2	2	4		8	
		Élaboration en groupe d'un projet d'établissement			4		4	
			2	2	8	2		
UE 4	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche	Écriture d'un texte professionnel (de type article)	3				3	25
		Production d'un dossier documentaire critique en lien avec l'une ou plusieurs des autres UE et propédeutique au mémoire (recension d'ouvrage + problématique)		2	5		7	
		Rédaction d'un mémoire dont le sujet et les contenus portent sur un élément de culture professionnelle.		5	3	7	15	
			3	7	8	7		
UE 5	Ethnologie et philosophie liés à l'enseignement	Rapport d'enquête ethnographique dans des conservatoires	2	3			5	5
			2	3	0	0		
UE 6	Le corps et la pratique musicale : usages et langages	Lecture de l'attitude posturale et du geste instrumental d'un élève au cours d'une séance et préconisations fonctionnelles	6				6	6
			6	0	0	0		
UE 7	Analyses de pratique	Récit de vie, analyse professionnelle autobiographique problématisée en lien avec l'analyse de pratique à référence clinique (un texte + un entretien)			2	3	5	15
		Enquête sur un territoire visant à la conception et à la réalisation d'un projet d'accompagnement de pratiques musicaux amateurs (par 3 étudiants)	2	3			5	
		Soutenance d'un portfolio		1		4	5	
			2	4	2	7		
UE 8	Le son, l'image : approches physiques et technologiques	Arrangement à rendre formalisé avec un logiciel de gravure musicale	1				1	8
		Projet de création utilisant les outils de l'audionumériques	2	3	2		7	
			3	3	2	0		
			30	30	30	30	120	
			60		60			



Version en vigueur au 06 janvier 2018

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture
 CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90
 Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z
 Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



Sommaire

Préambule	4
<i>Le Diplôme d'État dans le champ de l'enseignement supérieur.....</i>	<i>4</i>
<i>Textes de référence.....</i>	<i>4</i>
<i>Voies d'accès au diplôme</i>	<i>4</i>
<i>Formations et diplômes.....</i>	<i>5</i>
<i>Insertion professionnelle.....</i>	<i>5</i>
<i>Mobilité des étudiants.....</i>	<i>5</i>
<i>Organisation générale des études au CEFEDM de Normandie.....</i>	<i>5</i>
Musique.....	5
Danse.....	6
Formation professionnelle tout au long de la vie	6
Validation des acquis de l'expérience	6
Titre I – Les études artistiques et pédagogiques musique et la certification au Diplôme d'État de professeur de musique.....	7
<i>Chapitre I – Coursus d'études en formation initiale et en formation continue</i>	<i>7</i>
A. Modalités d'admission.....	7
Article 1 – Principes d'organisation des études et des voies d'accès au diplôme.....	7
Article 2 – Publicité de la mise en place des formations.....	8
Article 3 – Orientation des candidats.....	9
Article 4 – Conditions d'accès en Formation Initiale Diplômante (FID)	9
Article 5 – Conditions d'accès en Formation Continue Diplômante (FCD)	9
Article 6 – Autres conditions d'accès	10
Article 6.1. – Conditions d'accès en formation par Unité d'Enseignement	10
Article 6.2. – Dispense de formation et accès direct aux évaluations certificatives	10
Article 7 – Épreuves d'admission	10
Nature des épreuves écrites (exemples)	11
Nature des épreuves orales (exemples)	11
Exemples d'éléments d'évaluation utilisés par les jurys pour les principales épreuves d'admission	12
Article 8 – Composition des jurys des épreuves d'admission	14
Article 9 – Dispositions particulières concernant les étudiants étrangers :	14
Article 10 – Nombre d'étudiants en formation	15
Article 11 – Frais d'inscription.....	15
B. Organisation des études	15
Article 12 – Définition des cycles d'études.....	15
Article 13 – Validation des acquis antérieurs et réduction de la scolarité.....	15
Article 14 – Contenus de la formation	15
Article 15 – Organisation des cours	16
Article 16 – Stages pratiques sur le terrain.....	16
Article 17 – Assiduité.....	16
C. Évaluations.....	16
Article 18 – Évaluation des compétences pour la certification garantissant la mobilité des étudiants	16
Article 19 – Attribution des ECTS et temps de travail personnel des étudiants	17
Article 20 – Certification	17
Article 21 – Frais de scolarité	18

Chapitre II — Validation des Acquis de l'Expérience	18
Article 22 — Publicité de la mise en place d'une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE)	18
Article 23 — Conditions d'accès au Diplôme par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience	18
Article 24 — Mise en place d'une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience	18
Article 25 — Modalités de délivrance du Diplôme au terme d'une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience	19
Article 26 — Modalités d'accueil en formation pour les compétences non validées lors de la procédure de validation des acquis de l'expérience	19
Titre II — Fonctionnement et structures pédagogiques	19
Chapitre III — Instances pédagogiques	19
Article 27 — Départements pédagogiques	19
Article 28 — Département musique	19
Article 29 — Direction des études	20
Article 30 — Les instances relatives à la pédagogie	20
Article 30.1. – Le Conseil des études	20
Article 30.2. – Le Conseil de perfectionnement	21
Chapitre IV — Instances scientifiques	21
Article 31 — Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)	21
Titre III — Fonctionnement et structures disciplinaires	22
Chapitre V — Autres règlements et applications	22
Article 32 — Règlement intérieur	22
Article 33 — Composition et mission du conseil de discipline	22
Article 33.1. - Missions du conseil de discipline :	22
Article 33.2. - Mesures à titre conservatoire :	22
Titre IV — Publicité du Règlement des études	23
Article 34 — Modalités de publication du Règlement des études	23

Préambule

Le CEFEDM de Normandie est un établissement d'enseignement supérieur de la musique et de la danse créé en 1997.

Il prépare aux métiers de professeur de musique ou de danse. Il forme les étudiants autant comme musiciens ou danseurs, enseignants d'un art inscrits sur un territoire. Il favorise le travail de groupe et les activités de diffusion à travers des démarches artistiques permettant des métissages et favorisant l'accès à une culture musicale ouverte.

Les disciplines relevant des sciences humaines, de la culture et des cadres institutionnels facilitent l'insertion professionnelle des étudiants par la maîtrise de l'environnement social et culturel de la profession.

Le Diplôme d'État dans le champ de l'enseignement supérieur

L'enseignement artistique supérieur français s'inscrit dans le schéma dit de Bologne indexant les diplômes professionnels à un référentiel métier et soumettant les établissements certificateurs à une demande d'habilitation.

Textes de référence

Les textes principaux relatifs aux études et voies menant aux Diplômes d'État de professeur de musique et de danse, et sur lesquels est appuyé le présent *Règlement des études*, sont les suivants :

Musique :

- Décret n° 2011-475 du 28 avril 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique
- Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme.
- Arrêté du 29 juillet 2016 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme

Danse :

Code de l'éducation, Partie législative, Deuxième partie : Les enseignements scolaires, Livre III : L'organisation des enseignements scolaires, Titre VI : Les enseignements préparant aux professions artistiques et sportives. Chapitre II : L'enseignement de la danse. Article L362-1 à Article L362-5.

Voies d'accès au diplôme

Les études conduisant au Diplôme d'État de professeur de musique s'organisent selon une structure curriculaire permettant d'accéder au diplôme en empruntant quatre voies : celle de la formation initiale, celle de la formation continue, celle de la validation des acquis antérieurs ou encore celle de la validation des acquis de l'expérience.

Formations et diplômes

Les études dans le Département Musique, d'une durée de référence de 1350 heures, débouchent sur l'obtention du Diplôme d'État de professeur de musique

Ces études correspondent au premier cycle de l'enseignement supérieur dans le domaine considéré. Leur durée est réductible en fonction des acquis précédents de l'étudiant par le principe des validations d'acquis antérieurs (VAA). Elles constituent le moment de la consolidation des savoirs fondamentaux (notamment, selon le cadre européen défini par le référentiel de Dublin, d'utiliser de façon professionnelle les connaissances et compétences dans le cadre d'un emploi, d'interpréter des données pertinentes — généralement dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions fondées, communiquer...) mais également le temps de la découverte et de l'ouverture afin de garantir des possibilités de développement des capacités d'apprentissage nécessaires à la poursuite plus autonome d'une formation dans d'autres cadres.

Insertion professionnelle

L'objectif premier de ce cursus diplômant est de permettre aux étudiants de devenir des artistes-pédagogues complets et professionnels afin de favoriser leur insertion professionnelle. Les formations diplômantes au D.E. de professeur de musique au CEFEDM de Normandie présentent une très bonne insertion professionnelle au sortir des études. Un suivi est réalisé par le Centre jusqu'à 3 années après la certification.

Grâce à un partenariat avec l'université de Rouen, les étudiants du CEFEDM de Normandie titulaires du DE peuvent notamment obtenir, moyennant un complément de formation équivalent à 20 ECTS, une licence ès sciences de l'éducation ou bien une Licence ès Métiers de la Culture.

I 5

Mobilité des étudiants

Obtenu à l'issue des études, le diplôme emporte l'acquisition de 180 ECTS. Il est validé et est utilisable pour faire reconnaître tout ou partie de la formation dans d'autres institutions françaises ou européennes, ce qui garantit ainsi la mobilité des étudiants. Par ailleurs, le cursus *modularisé* rend possible l'intégration d'étudiants en provenance d'autres parcours s'ils remplissent les conditions requises d'accès aux formations. Enfin, des programmes d'études en partenariat avec d'autres institutions internationales peuvent le cas échéant faciliter encore ce type de démarche.

Organisation générale des études au CEFEDM de Normandie

Musique

En formation diplômante initiale ou continue, les études s'organisent autour de quatre unités d'enseignement (UE) regroupant plusieurs modules. L'ensemble des Unités d'Enseignement aboutit à des dispositifs d'évaluation complexes qui permettent de vérifier l'acquisition et la maîtrise des connaissances et compétences inscrites dans le référentiel de l'Annexe I de l'Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme Annexes de l'arrêté du 29 juillet 2016 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme (arrêté publié au JO du 25 août 2016) et figurant dans le B.O. n° 261 du Ministère de la Culture et de la Communication. Les quatre unités d'enseignement (UE) sont les suivantes :

- UE 1 — Approches et pratiques de l'enseignement

- UE 2 —Cultures et perfectionnements artistiques
- UE 3 —Environnement institutionnel et culture professionnelle
- UE 4 —Recherche et innovation

Les évaluations s’organisent par semestres. Les « principes d’évaluation » sont distribués aux étudiants et aux formateurs en début de formation.

Danse

Le CEFEDM de Normandie organise des actions de formation continue dans le domaine de la danse. Actuellement (2018), la formation conduisant au diplôme Danse n’est pas organisée.

Formation professionnelle tout au long de la vie

Le CEFEDM de Normandie organise des actions de formation continue en danse, en musique et dans tous les domaines contribuant à la professionnalisation du secteur du spectacle vivant en danse et en musique et particulièrement visant l’enseignement artistique spécialisé de ces disciplines. Ses actions peuvent recouvrir des domaines complémentaires ou transversaux (projet d’établissement, schéma des enseignements artistiques, démarche par projet, pédagogie fondamentale, apprentissages de technologies ou de techniques, didactique, etc.).

Validation des acquis de l’expérience

Le CEFEDM de Normandie organise des sessions de validation des acquis de l’expérience pour tous les diplômés qu’il porte, dans la mesure des possibilités offertes par le cadre réglementaire et selon une procédure qu’il détaille et rend explicite.

Dans ce cadre, il peut organiser des sessions d’accompagnement, afin d’aider à la structuration et à l’écriture du dossier de présentation des expériences et des acquis et au passage de l’entretien devant le jury de validation.

I 6

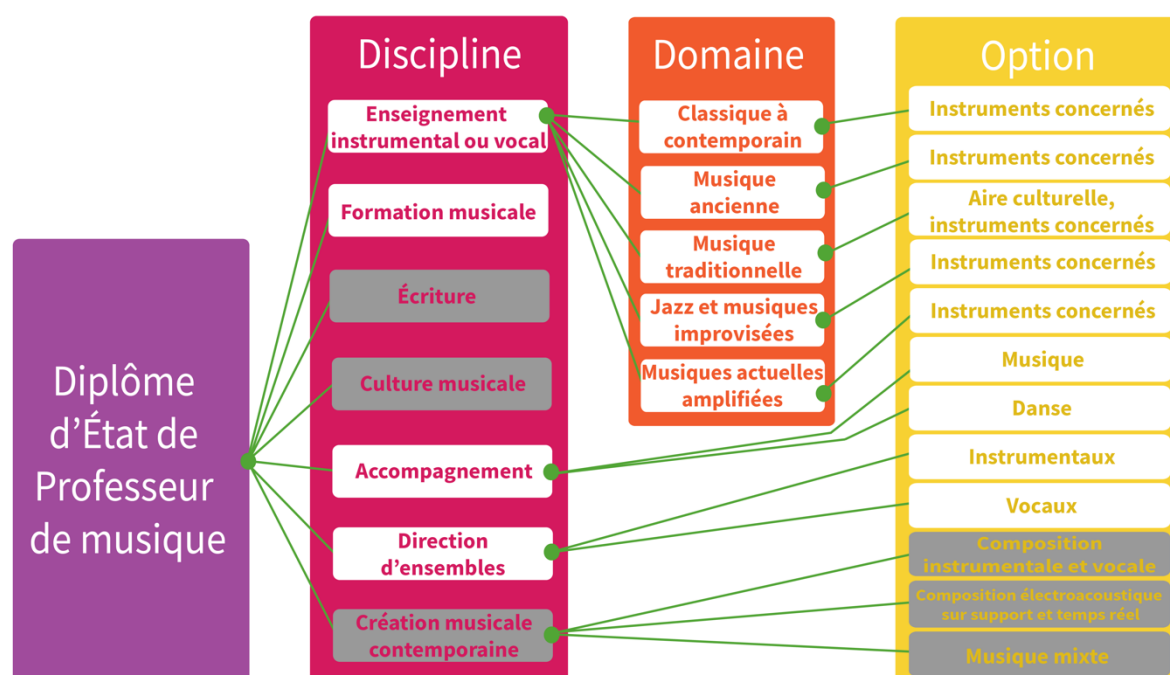
Titre I – Les études artistiques et pédagogiques musique et la certification au Diplôme d'État de professeur de musique

Chapitre I – Coursus d'études en formation initiale et en formation continue

A. Modalités d'admission

Article 1 – Principes d'organisation des études et des voies d'accès au diplôme

Le Diplôme d'État de professeur de musique est défini par le référentiel d'activités professionnelles et de certification figurant à l'Annexe I de l'Arrêté du 29 juillet 2016 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme publié au B.O. n° 261 du Ministère de la Culture et de la Communication d'août 2016. Il est délivré par le CEFEDEM de Normandie au titre des disciplines, domaines et options définis dans cette même annexe et pour lesquelles il a été habilité.

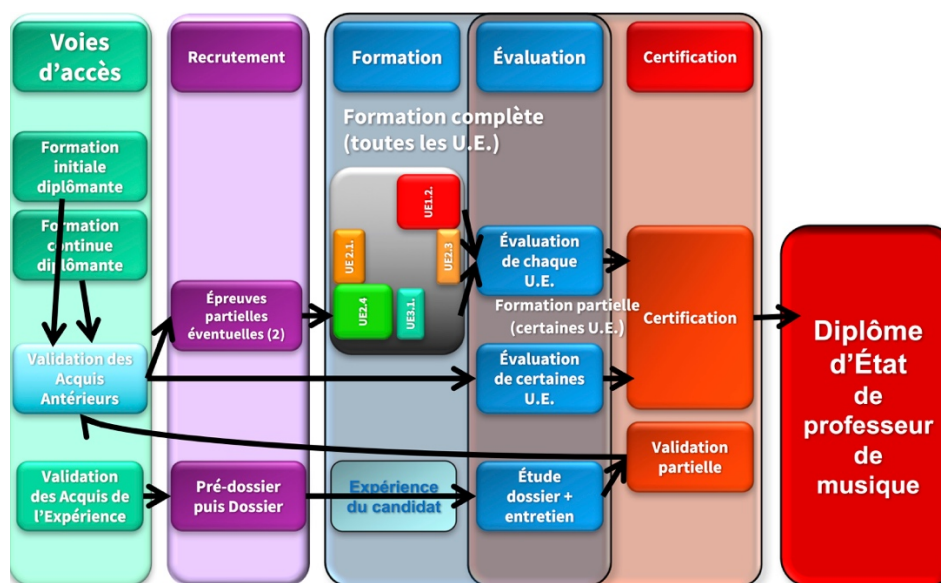
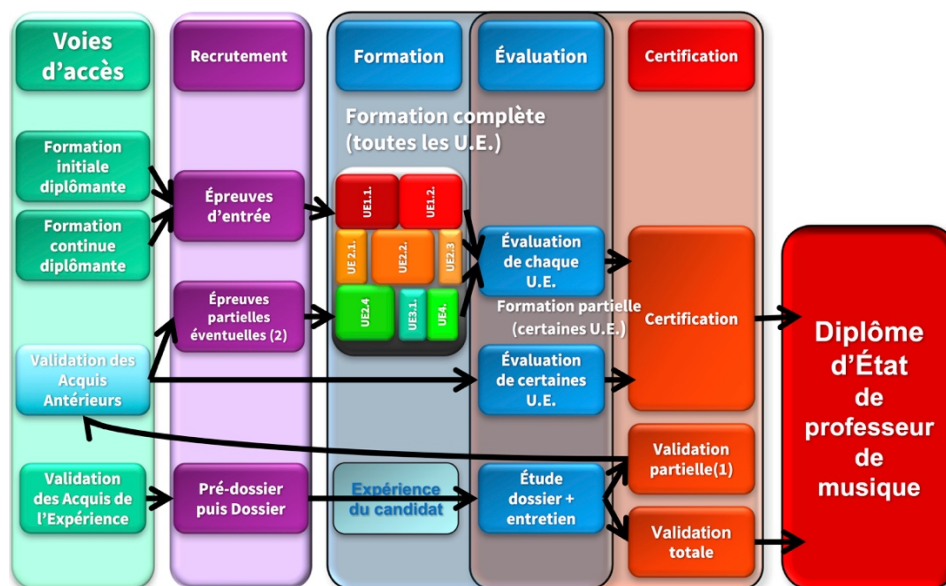


Le Diplôme d'État de professeur de musique est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de certification.

Le Diplôme d'État de professeur de musique s'inscrit dans le dispositif européen d'enseignement supérieur par la mise en œuvre du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables. L'obtention du diplôme emporte l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS)

La formation, modularisée (organisée en Unités d'Enseignement et en modules), permet dans sa structure même de répondre aux exigences d'une quadruple voie d'accès : Formation Initiale Diplômante (FID), Formation Continue Diplômante (FCD), formation à l'issue d'une Validation des Acquis Antérieurs (VAA) ou formation complémentaire à l'issue d'une validation partielle au terme d'une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ainsi, une validation partielle peut être obtenue par le biais de la VAA (à savoir une formation diplômante partielle dans un centre habilité à délivrer le DNSPM, le DE, un Master... en France comme à l'étranger, finalisé par l'obtention d'ECTS ou pouvant donner droit à équivalence dans certains modules) sur avis de la commission des études. Certaines formations en cursus initial ou une expérience professionnelle peut aussi, éventuellement, se traduire par la délivrance d'ECTS.



| 8

Article 2 – Publicité de la mise en place des formations

Pour l'information des candidats, l'établissement publie sur son site Internet la liste des disciplines, domaines et options pour lesquels chaque il est habilité et organise des recrutements selon un calendrier au moins annuel.

Le calendrier des épreuves est disponible sur le site Internet du CEFEDM de Normandie, assortie de précisions concernant la nature des épreuves, les critères d'évaluation, ainsi que tous les autres renseignements nécessaires.

Article 3 — Orientation des candidats

L'établissement accorde un entretien aux candidats qui en font la demande, en amont de leur inscription aux épreuves d'entrée ou de toute procédure pouvant conduire au diplôme, pour les orienter et les conseiller sur les voies d'obtention du diplôme, dont celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE), sur les formations répondant à leurs besoins et, s'agissant des candidats relevant de la formation continue ou de la VAE, sur les modalités de prises en charge de la formation qui leur sont ouvertes.

Article 4 — Conditions d'accès en Formation Initiale Diplômante (FID)

I. – L'accès à la formation initiale au Diplôme d'État de professeur de musique est subordonné à la réussite aux épreuves d'entrée, ouvertes aux candidats justifiant des deux conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien ou d'un diplôme d'études musicales ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence ;

Les candidats fournissent un *curriculum vitae* et une lettre de motivation.

Le directeur de l'établissement peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidats qui ne répondent pas aux conditions fixées au premier alinéa, après avis du *Conseil des études*. Il établit la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves de sélection et en détermine le cas échéant des modalités spécifiques, en particulier en cas de cursus antérieur riche et complet.

II — Les étudiants en cours de cursus en formation initiale conduisant au diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) dans un autre établissement, ou venant d'achever ce cursus, peuvent accéder à la formation initiale au diplôme d'État de professeur de musique du CEFEDM de Normandie moyennant après un entretien, éventuellement complété par une évaluation. Leur cursus est aménagé selon les préconisations du Conseil des études en lien avec l'établissement dont ils proviennent.

III — Les étudiants en cours de cursus en formation initiale conduisant au diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) dans un autre établissement, ou venant d'achever ce cursus, peuvent accéder à la formation initiale au Diplôme d'État du CEFEDM de Normandie moyennant la réussite aux épreuves d'entrée. Leur cursus est aménagé selon les préconisations du Conseil des Études en lien avec l'établissement dont ils proviennent.

Article 5 — Conditions d'accès en Formation Continue Diplômante (FCD)

L'accès à la formation continue au diplôme d'État de professeur de musique est conditionné à la réussite à un examen d'entrée, ouvert aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel ;
- justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans ;

— être titulaire du diplôme d'études musicales ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique, et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.

Article 6 — Autres conditions d'accès

Article 6.1. — Conditions d'accès en formation par Unité d'Enseignement

Les candidats ayant obtenu une partie du diplôme par la voie de la formation initiale diplômante ou continue diplômante depuis moins de cinq années peuvent être admis en formation pour les Unités d'Enseignement et modules correspondant au développement des compétences non validées¹, après avoir passé les épreuves d'entrée telles que définies dans l'Article 7 - II du présent règlement et avoir présenté un dossier retraçant leur parcours de formation et leur expérience professionnelle comportant CV et lettre de motivation, en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement fixées par le Conseil d'Administration.

Les candidats ayant obtenu une partie du diplôme par la validation des acquis de l'expérience dans les conditions prévues au chapitre III de l'Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme passent les épreuves d'entrée telles que définies dans l'Article 7 - I du présent règlement et peuvent être admis en formation pour les Unités d'Enseignement et modules correspondant au développement des compétences non validées², après avoir passé les évaluations et présenté un dossier retraçant leur parcours de formation et leur expérience professionnelle, comportant CV et lettre de motivation, en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement.

Article 6.2. – Dispense de formation et accès direct aux évaluations certificatives

I 10

Le directeur de l'établissement valide après l'entrée en formation initiale ou continue, au vu du dossier et des résultats de l'examen ou du concours d'entrée et, le cas échéant, en cours de cursus, les compétences et connaissances acquises dans un autre cadre. Il fixe la durée et l'organisation de la formation en conséquence pour chaque candidat.

Le directeur se prononce après avis du Conseil des études, composé conformément aux dispositions de l'Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme. Les candidats sont alors inscrits dans l'établissement et passent les épreuves aux différents moments de l'année où elles sont organisées.

L'inscription est soumise à une tarification spécifique votée en Conseil d'administration.

Article 7 — Épreuves d'admission

¹ Compétences et connaissances listées dans l'Annexe I de l'Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme. Les compétences et les connaissances ne correspondent pas aux enseignements, mais aux éléments à développer.

² *Idem*

I. Pour les candidats souhaitant rentrer en formation initiale diplômante ou en formation continue diplômante complète :

Les candidats doivent participer à l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Nature des épreuves écrites (exemples)

- une épreuve relative à la culture musicale du candidat. Les candidats disposent de documents écrits et sonores qui peuvent éventuellement être donnés à l'avance. Le dispositif d'évaluation peut nécessiter un prolongement oral ;
- une épreuve relative à la culture générale et aux capacités réflexives du candidat. Les candidats disposent de documents écrits et sonores qui peuvent éventuellement être donnés à l'avance. Le dispositif d'évaluation peut nécessiter un prolongement oral.

Ces deux épreuves peuvent être reliées, selon la nature du travail à effectuer.

Leur évaluation est structurée par des critères précis. Ces critères sont communiqués aux candidats.

Nature des épreuves orales (exemples)

a. pour les candidats instrumentistes :

- une épreuve relative à la réactivité musicale de l'instrumentiste ou du chanteur composée d'une présentation musicale (instrumentale ou vocale) en petit groupe d'un bref extrait musical en lien avec l'esthétique du candidat, et préparé en loge à l'avance ;
- une épreuve relative à l'expertise de la pratique artistique instrumentale et/ou vocale du candidat composée d'une prestation instrumentale ou vocale de 20 minutes au maximum présentant la personnalité musicale du candidat et sa capacité à maîtriser différents contextes musicaux (esthétiques, styles et effectifs différents...). L'une des œuvres présentées par les candidats au diplôme d'État de formation musicale doit être une mélodie qu'ils interprètent en s'accompagnant sur un instrument polyphonique ;
Le programme présenté par les candidats au diplôme d'État d'accompagnement doit être représentatif de la discipline présentée ;
- un entretien individuel avec le jury de 15 à 30 minutes environ.

b. Pour les candidats non-instrumentistes :

Création et musique mixte :

- une mise en situation musicale collective adaptée au profil du candidat et définie par les professeurs référents ;
- la présentation d'un programme de compositions personnelles de 20 minutes avec des œuvres sur support et en temps réel ;
- un entretien avec le jury à propos des compositions présentées, de l'analyse du parcours artistique et pédagogique et des motivations du candidat de 15 à 30 minutes environ.

Écriture :

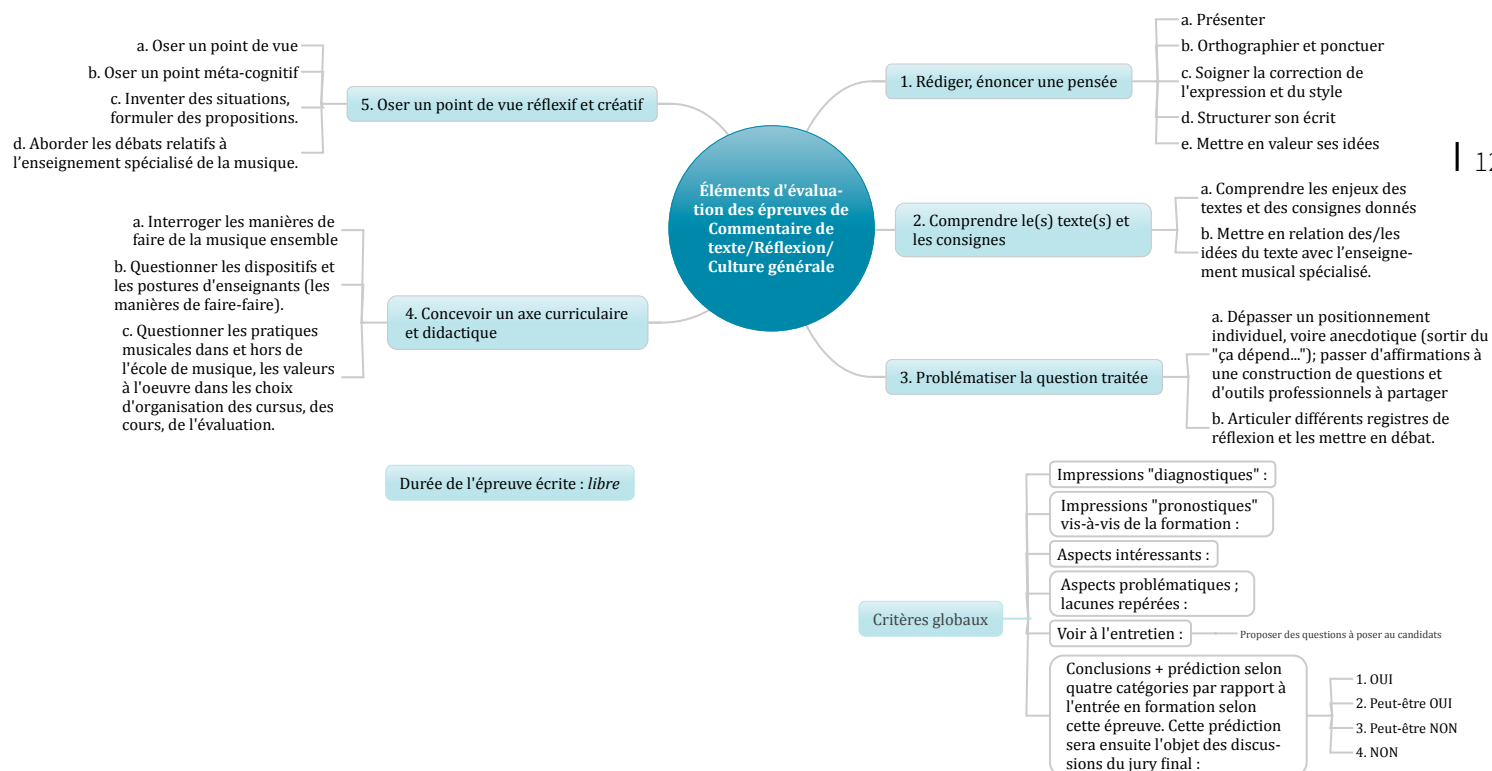
- une mise en situation musicale collective adaptée au profil du candidat et définie par les professeurs référents ;
- la présentation d'un programme de pièces personnelles et d'éventuels projets interdisciplinaires ou de médiation, de 20 minutes ;
- un entretien avec le jury à propos des projets présentés, de l'analyse du parcours artistique et pédagogique et des motivations du candidat de 15 à 30 minutes environ.

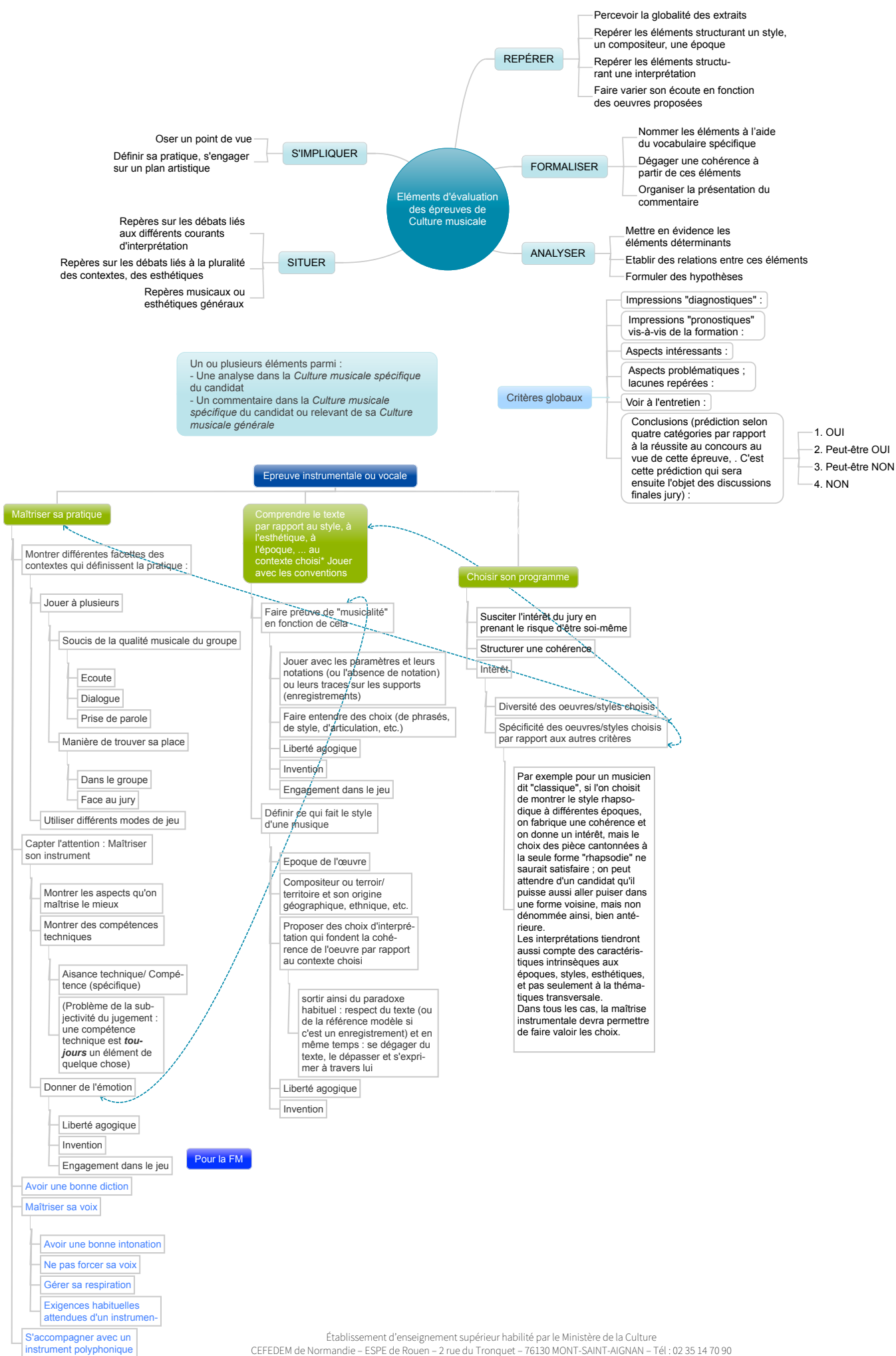
Culture musicale :

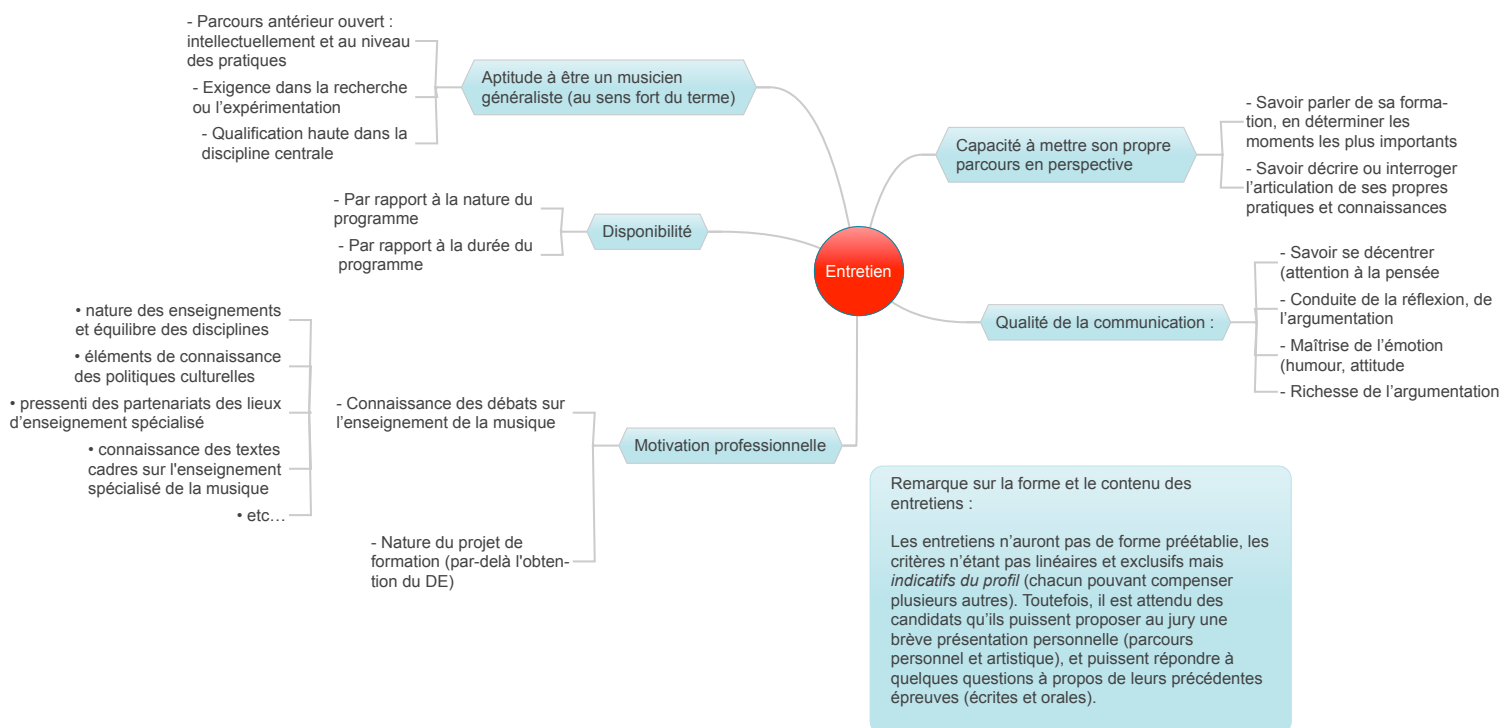
- une mise en situation musicale collective adaptée au profil du candidat et définie par les professeurs référents ;
- la présentation d'un programme d'articles personnels ou de communications publiques ou de projets interdisciplinaires ou de médiations, de 20 minutes ;
- un entretien avec le jury à propos des projets présentés, de l'analyse du parcours artistique et pédagogique et des motivations du candidat, de 15 à 30 minutes environ.

II. Les candidats qui souhaitent intégrer une partie de l'ensemble des unités d'enseignement passent des épreuves complémentaires. Celles-ci sont obligatoires. Orales ou écrites, elles constituent une évaluation diagnostique des besoins de formation afférents aux unités d'enseignement dans lesquelles les candidats souhaitent s'inscrire. Ces épreuves sont organisées au cas par cas, en fonction des candidats ou groupes de candidats. Les résultats de ces épreuves complémentaires sont discutés en Conseil des études, lequel détermine et statue sur les éléments d'évaluation et le parcours effectif de formation.

Exemples d'éléments d'évaluation utilisés par les jurys pour les principales épreuves d'admission







Article 8 — Composition des jurys des épreuves d'admission

Les jurys chargés d'évaluer les épreuves du concours ou de l'examen d'entrée sont présidés par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique ou son représentant. Outre son président, ils comprennent au moins :

- un professeur enseignant dans l'établissement ;
- une personnalité du monde musical.

Le jury peut s'adjoindre un examinateur spécialisé de la discipline et du domaine du candidat. Cet examinateur a une voix consultative.

Les membres des jurys et les examinateurs sont nommés par le directeur de l'établissement habilité à délivrer le diplôme d'État de professeur de musique.

Des jurys communs à plusieurs établissements peuvent être organisés, à l'initiative de ceux-ci.

Le jury spécifique pour les candidats souhaitant rentrer en formation initiale diplômante partielle ou en formation continue diplômante partielle faisant notamment suite à une procédure de VAE est composé de la même manière.

Article 9 — Dispositions particulières concernant les étudiants étrangers :

Compte tenu des enseignements de nature théorique dispensés au CEFEDM de Normandie et la visée du diplôme qui ambitionne une insertion professionnelle entre autres dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale, le jury des épreuves d'entrée vérifie que les candidats non francophones maîtrisent suffisamment la langue française pour suivre l'ensemble des cours.

Article 10 — Nombre d'étudiants en formation

Compte tenu des modalités pratiques de fonctionnement de l'établissement au jour de l'approbation du présent règlement, et sauf changement intervenu, le jury des épreuves d'admission veillera à ce que le nombre d'étudiants présent dans chaque module n'excède pas 30, dont 20 en formation initiale diplômante et 10 en formation continue diplômante. Ces proportions sont éventuellement ajustables sur proposition de la direction soumise à l'avis du Conseil d'administration ou du Bureau en fonction des modalités de financement des différentes formations.

Article 11 — Frais d'inscription

Sur proposition du directeur de l'établissement, le Conseil d'Administration fixe chaque année les montants des frais d'inscription aux épreuves générales et complémentaires ainsi qu'aux évaluations de certification.

Ces frais sont disponibles sur le site Internet de l'établissement.

Aucune exonération n'est possible. Ces frais ne sont pas remboursables.

B. Organisation des études

Article 12 — Définition des cycles d'études

La durée de référence de la formation est de mille trois cent cinquante heures (1350 h) sur trois ans.

Il est par ailleurs communément admis que le temps de travail personnel d'un étudiant en Licence est d'environ 25 à 30 h par ECTS, soit 4500 à 5400 h pour 180 ECTS.

Les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement (UE) qui constituent des ensembles cohérents articulant différents modules.

Ces modules d'enseignement procèdent de plusieurs modalités différentes qui proposent une formation collective (des cours magistraux, des travaux dirigés, des ateliers), différenciée (des ateliers spécifiques à certaines matières), individualisée (des stages de pratique pédagogique, des itinéraires de formation adaptés) et personnalisée (les enjeux de formation sont référés à la personne, à son identité artistique et personnelle).

L'ensemble des modules de chaque unité d'enseignement, conduit, selon plusieurs dispositifs de formation différents, à l'acquisition de compétences indexées sur le référentiel de compétence de l'Annexe I de l'Arrêté de référence (publié au B.O du Ministère de la Culture et de la Communication n° 261 d'août 2016).

Article 13 — Validation des acquis antérieurs et réduction de la scolarité

La validation des acquis antérieurs est effectuée par le Conseil des études défini dans l'Article 30-1 du présent règlement.

Le volume horaire correspondant aux enseignements afférents aux compétences validées à l'entrée en formation est alors déduit du cursus de l'étudiant.

Article 14 — Contenus de la formation

La formation porte sur la pratique musicale et pédagogique, la culture artistique et pédagogique, la réalisation de projets, l'environnement territorial et professionnel, la formalisation de la réflexion pédagogique.

Les Unités d'Enseignement sont les suivantes :

- UE 1 —Approches et pratiques de l'enseignement
- UE 2 —Cultures et perfectionnements artistiques
- UE 3 —Environnement institutionnel et culture professionnelle
- UE 4 —Recherche et innovation

L'ensemble du cursus est synthétisé dans la maquette publiée sur le site Internet de l'établissement.

Article 15 — Organisation des cours

La formation est organisée sous forme de cours réguliers, séminaires et travaux d'étudiants. L'essentiel de ces dispositifs se déroule dans l'établissement, mais certains peuvent être mis en place dans un établissement partenaire ou avec sa participation.

Des enseignements, formations, pratiques complémentaires ou suivis individuels peuvent se dérouler dans un des établissements partenaires de l'établissement. Dans le cadre du partenariat défini, les étudiants concernés participent à ces activités pédagogiques en respectant les règlements des établissements qu'ils fréquentent. Ils demeurent sous l'autorité du CEFEDEM de Normandie.

Article 16 — Stages pratiques sur le terrain

Le cursus comporte des stages pratiques de pédagogie dans des établissements de formation, des structures de création ou de diffusion, dont une partie au moins doit donner la possibilité d'être placée en situation d'enseignement. Ces stages, d'une durée minimale cumulée de 80 heures, font l'objet d'une attribution de crédits ECTS. L'organisation, le suivi pédagogique et l'évaluation des stages sont placés sous la responsabilité de l'établissement d'enseignement supérieur. Ils font l'objet d'une convention qui précise les conditions d'accueil ainsi que la durée, le calendrier et le descriptif des activités confiées. Le dispositif prévu aux articles 7 et 8 de l'Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme ainsi qu'à l'article 6.2. du présent Règlement des études peut donner lieu à une dispense partielle de ces stages.

En formation continue, les stages pratiques de pédagogie peuvent se dérouler pour partie dans le cadre de l'exercice de l'activité d'enseignement du candidat. Un tutorat externe à l'établissement d'exercice est alors mis en place.

Article 17 — Assiduité

Sauf dispositions particulières, tout étudiant est tenu d'assister à l'ensemble des enseignements et dispositifs pédagogiques proposés dans le cadre de son cursus. Tout manquement peut aboutir à empêcher la certification. Des absences répétées peuvent amener le directeur à prendre des sanctions disciplinaires conformément aux dispositions décrites dans le Règlement intérieur de l'établissement.

C. Évaluations

Article 18 — Évaluation des compétences pour la certification garantissant la mobilité des étudiants

Toutes les compétences visées par la formation et décrites par le référentiel de compétences annexé à l'Arrêté du 5 mai 2011 sont évaluées par des procédures d'évaluation complexes, s'inscrivant tout à la fois dans le droit-

fil de la formation pour les étudiants qui l'auraient suivie, et dans une logique de seule certification pour ceux qui choisiraient ce processus.

Une évaluation peut nécessiter, pour les étudiants ayant un cursus d'étude spécifique, un parcours dans plusieurs modules de plusieurs unités d'enseignement.

Les procédures d'évaluation peuvent être distinguées de celles de la formation. Cela garantit la mobilité des étudiants qui peuvent ainsi valider les ECTS qu'ils souhaitent dans une temporalité qui leur incombe.

Cependant, l'évaluation des compétences nécessite parfois plusieurs dispositifs qui doivent tous être validés. La validité d'un travail est prononcée selon un mode d'évaluation propre à chacun des travaux.

Le résumé des contenus et modalités des évaluations est porté formellement à la connaissance des étudiants.

Dans le cas d'une non-validation à l'issue d'une évaluation, une procédure de « remédiation » peut être proposée à l'étudiant.

Article 19 — Attribution des ECTS et temps de travail personnel des étudiants

Les ECTS sont répartis conformément à la maquette de la formation. Un crédit correspond au volume de travail que l'étudiant est supposé fournir (environ 25 à 30 heures selon les références européennes généralement admises). À chaque fois qu'un étudiant réussit les évaluations d'un module ou d'une UE, il comptabilise un certain nombre de crédits ECTS. L'obtention de 30 crédits à l'intérieur d'un semestre permet de le valider.

À titre d'exemple pour 180 ECTS cela représente 25 à 30 fois 180, soit 4500 à 5400 heures de travail par étudiant. Ainsi, pour un cours de 48 h qui emporte l'acquisition de 7 ECTS, cela correspond en tout à 7 fois 25 à 30 heures par étudiants, c'est-à-dire au minimum 7 ECTS x 25 h desquelles sont retirées les 48 heures de cours, soit un total d'environ 127 heures de travail personnel restantes en plus des heures de cours.

I 17

Les ECTS sont obtenus pour toute évaluation validée.

L'ensemble de la formation emporte l'acquisition de 180 crédits européens. Ces crédits européens sont attribués à l'issue de la formation. Mais ils peuvent être attribués à tout étudiant qui interrompt sa formation au CEFEDEM de Normandie, en fonction des unités d'enseignement obtenues.

En cas de défaut de validation dans le temps de la formation d'un des dispositifs permettant l'obtention d'une UE, le Conseil des études est saisi. Il peut prononcer un arrêt des études au sein de l'établissement.

Article 20 — Certification

Le directeur de l'établissement, au vu des résultats des différentes évaluations, arrête la liste des candidats reçus. Il délivre le diplôme d'État de professeur de musique.

Le diplôme d'État de professeur de musique est attribué par le directeur de l'établissement à :

- tout étudiant qui a validé l'ensemble des unités d'enseignement ;
- tout candidat dispensé de formation au titre de l'article 7 de l'Arrêté du 5 mai 2011, ayant validé les évaluations fixées par les dispositifs de certification de l'établissement, après étude du dossier du candidat et avis du Conseil des études.

Le directeur de l'établissement remet aux candidats qui n'ont pas validé le diplôme une attestation précisant les unités d'enseignements acquises ainsi que les crédits correspondants.

Article 21 — Frais de scolarité

Sur proposition du directeur de l'établissement, le Conseil d'administration fixe chaque année les montants des frais de formation et de certification applicables dans le cadre du parcours conduisant au diplôme d'État de professeur de musique par la voie choisie par l'étudiant et validée par le Conseil des études au terme des épreuves d'entrée (générale et éventuellement complémentaires). Chaque voie d'accès au diplôme est spécifiée et donne lieu à des frais d'inscription spécifiques (formation initiale diplômante, formation professionnelle continue diplômante, formation partielle, certification seule, etc.).

Ces frais sont disponibles sur le site Internet de l'établissement.

Toute éventuelle exonération de frais de scolarité demandée au titre d'une situation personnelle particulière est étudiée par le Conseil des études qui soumet une proposition au Conseil d'administration, lequel peut alors la valider ou non.

Aucune exonération n'est possible pour les étudiants ne suivant pas un cursus complet.

Chapitre II — Validation des Acquis de l'Expérience

Article 22 — Publicité de la mise en place d'une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE)

| 18

L'établissement publie sur son site Internet, pour l'information des candidats, la liste des disciplines, domaines et options concernés par la mise en place d'une session de VAE, et les calendriers d'inscription correspondants.

Le calendrier des mises en place de procédures de VAE est mis en ligne sur le site Internet du CEFEDM de Normandie, ainsi que la nature des épreuves, les critères d'évaluation et tous les autres renseignements nécessaires.

Article 23 — Conditions d'accès au Diplôme par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience

Le diplôme d'État de professeur de musique peut être délivré par la validation des acquis de l'expérience aux candidats qui justifient de compétences acquises dans l'exercice d'activités salariées, non-salariées ou bénévoles, de façon continue ou non, en rapport direct avec les activités et compétences définies par le référentiel, d'une durée cumulée d'au moins une année, correspondant à un enseignement d'une durée de vingt heures par semaine sur trente semaines par année.

Article 24 — Mise en place d'une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience

Sur proposition du Conseil d'administration et en fonction des besoins repérés sur le territoire et des demandes affluant au CEFEDM de Normandie, l'établissement peut organiser des sessions d'obtention de ce diplôme par la validation des acquis de l'expérience, dans tout ou partie des disciplines, domaines et options au titre desquels il est habilité.

Le calendrier de l'éventuelle mise en place d'une procédure de VAE est mis en ligne sur le site Internet de l'établissement.

Article 25 — Modalités de délivrance du Diplôme au terme d'une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience

L'obtention du diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience est définie par les articles 16 à 19 de l'Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme, ainsi que par son Annexe 3. Le présent article y renvoie.

Article 26 — Modalités d'accueil en formation pour les compétences non validées lors de la procédure de validation des acquis de l'expérience

Les candidats ayant obtenu une partie du diplôme par la validation des acquis de l'expérience dans les conditions prévues au Chapitre III de l'Arrêté du 5 mai 2011 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme peuvent être admis en formation pour les compétences et connaissances non validées, selon les modalités décrites dans le présent règlement concernant l'accès en formation partielle, et en fonction des possibilités d'accueil de l'établissement.

Titre II — Fonctionnement et structures pédagogiques

Chapitre III — Instances pédagogiques

| 19

Article 27 — Départements pédagogiques

Le Centre de formation comporte deux départements pédagogiques dont l'objet principal est d'une part la délivrance spécifique du diplôme d'État de professeur de musique et d'autre part l'organisation de la formation tout au long de la vie. Un grand nombre de décisions institutionnelles et pédagogiques concernent toutefois fréquemment les deux départements.

Article 28 — Département musique

Le département musique est composé au moins d'un responsable des études (directeur pédagogique musique ou coordinateur pédagogique) et au moins d'une assistante administrative coordonnant les actions d'un grand nombre de formateurs. Collaborateur du directeur pour toutes les questions liées à la scolarité des étudiants musiciens, le responsable des études est l'interlocuteur privilégié des étudiants et des formateurs, notamment pour tout ce qui concerne le conseil, la gestion des cursus, et les évaluations. Il peut s'entourer de formateurs référents assurant le rôle de directeur de départements pour les matières les plus importantes du cursus.

Le responsable des études musique prépare, aux côtés du directeur, Le Conseil des études, les Conseils d'orientation scientifique et pédagogique, et les différentes instances auxquelles il participe.

Le CEFEDM de Normandie délivre le diplôme d'État pour les disciplines, domaines et options pour lesquels il est habilité. La liste de ces disciplines, domaines et options est publiée sur le site Internet du CEFEDM de Normandie.

Dans l'organisation du parcours de formation, les étudiants sont regroupés en 7 secteurs principaux :

1. Musiques classiques, contemporaines, anciennes ;
2. Musiques traditionnelles et musiques du monde
3. Jazz
4. Musiques actuelles amplifiées ;
5. Direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux
6. Formation musicale
7. Disciplines dites d'érudition (Création, Écriture et Culture musicale)

Chacun de ces secteurs est placé sous la responsabilité du responsable des études qui peut s'adjoindre une personne référente.

Article 29 — Direction des études

La direction des études relève de la responsabilité du Directeur de l'établissement, assisté des différents responsables des études, coordinateurs pédagogiques musique et formation professionnelle.

Article 30 — Les instances relatives à la pédagogie

Article 30.1. – Le Conseil des études

Il est une instance de conseil qui émet un avis sur tous les problèmes liés au déroulement de la scolarité des étudiants, dont notamment :

- l'élaboration et la mise à jour du *Règlement des études* soumis au Conseil d'administration ;
- accès aux études notamment pour les candidats ne remplissant pas les conditions requises ;
- équivalences et dispenses ;
- validation d'acquis antérieurs ;
- aménagements de scolarité ;
- modification de cursus ;
- prolongations et réductions de scolarité ;
- congés, arrêts de scolarité.

Il est composé au moins :

- du/de la directeur.trice, président, avec voix prépondérante, ou de son représentant ;
- de trois enseignants ;
- de deux représentant.e.s des étudiants ;
- d'un représentant de l'Université.

Le directeur peut faire appel à toute personne *ès qualités*.

Il a aussi pour mission d'émettre un avis sur toutes les questions liées à la mise en œuvre des programmes de formation et au déroulement de la scolarité des étudiants. Son fonctionnement est régi par le *Règlement intérieur* de l'établissement.

Il peut être réuni en tant que Conseil de perfectionnement, s'adjoignant alors toute personne qualifiée et deux représentants d'étudiants supplémentaires.

Article 30.2. – Le Conseil de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement est une émanation du Conseil des études. Il se réunit en s'adjoignant alors toute personne qualifiée et deux représentants d'étudiants supplémentaires.

Il a pour mission de porter à la connaissance de la direction et du Conseil d'administration un avis relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement, notamment sur :

- 1° Les perspectives d'ouverture ou de fermeture de sections ;
- 2° Les conditions générales d'admission ;
- 3° L'organisation et le déroulement de la formation, incluant les dispositifs d'évaluation ;
- 4° Les modalités des relations entre les établissements partenaires et le CEFEDM de Normandie ;
- 5° Le contenu des conventions conclues ;
- 6° Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs.

Chapitre IV — Instances scientifiques

Article 31 — Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique du CEFEDM de Normandie est une instance de conseil qui intervient en matière de politique générale, de structure, de personnel de l'établissement, de recherche, de prospective d'avenir et de grandes orientations pédagogiques.

Il constitue une instance de réflexion sur les orientations fondamentales du CEFEDM.

I 21

Il conseille le directeur sur les programmes de formation, assure un suivi de leur mise en application et peut procéder à un bilan pédagogique des actions de formation.

Il veille à la cohérence de la politique générale de l'établissement en liaison avec l'ensemble des autres instances (Conseil d'administration, Conseil des études, notamment).

Il donne notamment un avis transmis aux autres instances sur les grandes orientations de la politique scientifique du centre, la répartition des moyens financiers et humains entre les départements, les programmes.

Le directeur lui rend compte annuellement de la mise en œuvre de ses recommandations.

Outre son président, il est composé au moins :

- du directeur du CEFEDM ou de son représentant ;
- deux personnalités de la recherche en éducation, dont une présidant le COSP ;
- de représentants de l'Université ;
- d'un ou plusieurs représentants d'enseignants artistiques spécialisés ;
- d'un ou plusieurs représentants de directeur d'établissement d'enseignement artistique spécialisé
- de formateurs du CEFEDM
- de toute personne qualifiée invitée.

Titre III — Fonctionnement et structures disciplinaires

Chapitre V — Autres règlements et applications

Article 32 — Règlement intérieur

Les droits et devoirs des différents membres et usagers du CEFEDM sont précisés dans le *Règlement intérieur*. Les problèmes liés au respect du parcours d'études et au comportement des étudiants sont réglés par un Conseil de discipline.

L'activité du CEFEDM de Normandie étant accueillie au sein des établissements de différents partenaires, les étudiants et le personnel du CEFEDM sont tenus de respecter les règlements intérieurs afférents, en particulier ceux de l'Université de Rouen-Normandie, de l'ESPE de l'Académie de Rouen, de l'École de musique de Bois-Guillaume-Bihorel-Isneauville, du Conservatoire à rayonnement régional de Rouen.

Article 33 — Composition et mission du conseil de discipline

Le Conseil de discipline est une émanation du *Conseil d'administration* du CEFEDM qui est réuni en comité plus restreint, à l'invitation de la présidente ou du président, en une réunion comportant au moins les membres du Bureau, un représentant de la direction, les deux représentants d'étudiants du Conseil d'administration sauf si l'un d'entre eux ou les deux sont concernés par la discussion, auxquels s'adjoignent au moins trois représentants non étudiants du *Conseil des études* et deux autres représentants des étudiants.

Il formule la proposition au directeur de l'application d'éventuelles sanctions disciplinaires à l'encontre d'étudiants.

Article 33.1. - Missions du conseil de discipline :

Le Conseil de discipline donne un avis au directeur sur tout manquement au règlement des études ou au règlement intérieur dont le directeur le saisit. N'importe quel membre ou usager du CEFEDM peut demander à ce que le directeur saisisse le Conseil de discipline si le manquement ne lui était pas apparu comme le nécessitant.

L'avis du Conseil de discipline est requis pour toute mesure d'exclusion temporaire ou définitive, sauf mesure à titre conservatoire.

Le Conseil de discipline peut entendre toute personne dont il souhaite connaître les observations.

L'étudiant ou l'étudiante traduit devant le Conseil de discipline est tenu de se présenter au jour et à l'heure notifiés par l'établissement. Il peut se faire assister d'une personne de son choix.

Le procès-verbal est signé par la présidente ou le président ou son représentant. Une copie du registre des procès-verbaux est conservée par le service des études.

Article 33.2. - Mesures à titre conservatoire :

Lorsque les circonstances l'y obligent, le directeur peut être amené à prononcer, à titre conservatoire, l'exclusion ou toute sanction d'un étudiant sans recueillir l'avis préalable du Conseil de discipline, dans l'attente de la réunion dudit Conseil qui statue définitivement alors sur ladite mesure.

Titre IV — Publicité du Règlement des études

Article 34 — Modalités de publication du Règlement des études

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque étudiant en début de formation. Il est par ailleurs publié sur le site Internet de l'établissement.

Habilitation 2018 - ANNEXE - Synthèse des éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie dévolus à la prévention des risques professionnels



ANNEXE

Synthèse des éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie dévolus à la prévention des risques professionnels

I. Remarques liminaires

Le CEFEDM de Normandie, établissement habilité à la délivrance du DE de professeur de Musique, constitue, de par son bassin de recrutement, le seul établissement d'enseignement supérieur et de professionnalisation pour un certain nombre d'artistes et artistes-enseignant de la région.

En conséquence, la répartition des éléments de formation relatifs à la prévention des risques professionnels tient compte de plusieurs objectifs :

- **garantir une sensibilisation de tous les étudiants** (y compris et surtout ceux suivant une formation partielle faisant suite à une validation partielle de VAE ou à une poursuite d'étude) aux problématiques de la prévention des risques professionnels ;
- **transformer les pratiques** en ne se limitant pas à des enseignements, mais en s'inscrivant dans des approches *impliquantes* : des projets, des analyses de pratiques réelles en vidéo. À ce titre, les éléments de formation relatifs aux risques professionnels n'ont pas de module dédié mais sont volontairement placés dans différentes UE et/ou modules et sont inscrits dans des approches intégrant différentes entrées (exemples : la question des troubles musculo-squelettiques est traitée dans les modules d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement, mais aussi dans les modules de didactique ; la question des troubles auditifs est traitée dans l'UE 8 — Le son, l'image : approches physiques et technologiques) ;

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture
 CEFEDM de Normandie – ESPÉ de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90
 Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z
 Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

- se préoccuper d'une approche **tant artistique que pédagogique**. C'est la raison pour laquelle les troubles psychosociaux et juridiques sont également traités ;
- enfin, respecter *stricto sensu* tout en l'élargissant le référentiel de compétences du D.E. de professeur de musique, qui ne liste pas directement de compétences spécifiques attendues liées aux risques psychosociaux et aux troubles musculo-squelettiques, sauf dans le cadre des savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'État pour la discipline Formation Musicale, qui énumères quelques seules compétences portant sur la physiologie de la voix.

Pour chaque axe, sont évoquées la **nature des risques**, la **nature des troubles** et les **préventions possibles**, y compris les éléments **juridiques** éventuellement afférents.

II. Éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie relatifs à la prévention des risques professionnels

La maquette de formation comporte de nombreux éléments identifiables répondant aux exigences de la prévention des risques professionnels, qu'ils soient d'ordres acoustiques, psychologiques, physiques ou juridiques. Ces éléments apparaissent aussi bien dans les activités artistiques des étudiants que dans des séances de cours à visée plus théorique. Il nous paraît en effet primordial que les étudiants sortants de formation soient à même d'identifier les contextes à risque au sein de situations abordées par différentes entrées (tant artistiques que pédagogique), pour eux-mêmes comme pour leurs futurs élèves, afin qu'ils puissent, dans leur exercice professionnel, adopter une conduite et des démarches adaptées en toutes circonstances.

2

1. Risques professionnels liés à la pratique artistique

1.1. Risques auditifs

Un volet de la formation artistique de nos étudiants étant dévolu aux Musiques Actuelles Amplifiées, il nous est apparu nécessaire d'inclure dans ces modules une sensibilisation aux risques acoustiques liés à la sonorisation et à l'amplification. L'accent est mis dans ces dispositifs sur un usage raisonné des techniques du son, pour éviter tout inconfort physique et déperdition auditive.

→ UE 4.2. - Techniques et technologies

4.2.1. MAO scène et live (12 h)

4.2.3. Techniques et technologies de la scène (12h)

4.2.4. Culture numérique - Approches physiques et technologiques (40 h)

1.2. Troubles musculo-squelettiques

La pratique musicale, par la répétition quotidienne de gestes identiques, peut entraîner de graves troubles physiques, comme en témoignent de nombreux exemples, y compris chez de très grands interprètes. Il est donc essentiel d'initier de futurs professionnels, d'une part à l'anatomie, d'autre part à l'analyse fonctionnelle du mouvement. L'intervention de danseurs professionnels dans ce cadre nous semble d'autant plus pertinente que les réflexions menées

sur ce sujet, dans ce domaine artistique lié intrinsèquement au corps, sont riches et approfondies. Ces modules ne constituent pas seulement une sensibilisation, mais dotent les étudiants d'outils d'analyse et de lecture du geste qui sont transférables aussi bien dans des situations artistiques que pédagogiques.

→ UE 2.4. - Le corps et la scène

Module 2.4. : Le corps musicien — Anatomie fonctionnelle et analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement, issues des recherches en anatomie fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé déclinée pour les musiciens et musiciens-enseignants. Mise en situations musicales et fonctionnelles des mouvements évitant les attitudes pathogènes (24 h)

Module 2.4. : relaxation, respiration et sa gestion (12 h)

1.3. Risques juridiques

Traité dans le chapitre risques juridiques liés à la pratique pédagogique. Voir ci-dessous.

2. Risques professionnels liés à la pratique pédagogique

Les risques professionnels sont souvent pensés en termes de risques physiques liés, soit à l'audition, soit à des attitudes posturales potentiellement pathogènes. Or la pratique enseignante, qui induit un rapport à autrui et un ensemble de processus sociaux, comporte également des risques psychologiques. Il convient donc de doter les enseignants de grilles de lecture permettant d'analyser leur propre positionnement et celui de leurs interlocuteurs, ce qui est en jeu dans les modules correspondant à l'analyse de pratiques. Ces séances ont pour vocation d'une part de démêler les fils invisibles qui relient chacun des acteurs de la scène pédagogique à leur passé (d'élève, d'enfant, d'étudiant), et d'autre part de mieux cerner les potentielles dérives relationnelles inhérentes à la situation de face-à-face pédagogique.

2.1. Risques liés aux habitudes de transmissions délétères non déconstruites

Engager des étudiants dans la voie professionnelle sans leur avoir permis d'analyser les tenants et les aboutissants des modes d'apprentissage qu'ils emploient, en tant qu'apprenants ou en tant que professeurs, comporterait le risque de les voir se confronter à de grandes désillusions dans leur exercice professionnel. L'analyse et la déconstruction de séances pédagogiques filmées tend donc à leur faire approfondir les intentionnalités au départ de toute situation d'enseignement, et leur propre rapport au savoir. Il résulte de ces dispositifs une appréhension plus fine des attitudes et comportements adoptés par les apprenants, et une adaptabilité accrue aux différents profils pédagogiques. Ce module, outre son intérêt en termes de didactique, tend donc à écarter le risque de voir se perpétuer des procédures rigides ne prenant pas en compte la diversité des modes individuels d'apprentissage, procédures qui peuvent entraîner un traumatisme certain chez les élèves.

→ UE 3.2. - Culture professionnelle

Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive) : Entretiens d'explicitation. Didactique professionnelle. Ergonomie cognitive. (Exemple : analyses de vidéos, analyses critiques de mises en situation...). (3 h)

2.2. Risques psychosociaux

L'analyse de pratique comporte également un volet plus psychologique, avec un groupe d'inspiration Balint animé par Claudine Blanchard-Laville, qui amène les formés, par une introspection individuelle et collective, à percevoir les causes profondes de leur posture professionnelle en tant qu'enseignant. Ces séances permettent d'éclairer et de rationaliser des choix professionnels au départ inconscients, et de réaliser un « pas de côté », une mise à distance des pratiques habituelles et ancrées, liées au passé de chaque individu. Ce module complète donc le précédent, l'analyse concernant ici les pratiques enseignantes autant que les pratiques d'apprentissage. Il participe donc au même objectif, qui est d'éviter toute posture non réfléchie chez des enseignants, posture qui entraîne nécessairement un manque de souplesse dommageable aux apprenants. À l'inverse, la conscience des diversités et de ses propres motivations crée une faculté d'adaptation nécessaire à l'élaboration d'un projet pédagogique cohérent et démocratique.

→ UE 3.2. - Culture professionnelle

Analyse de pratique à orientation Balint : Analyse de pratique dans le cadre à référence clinique (groupe d'inspiration Balint). Exemple : À partir de l'exposé d'une situation professionnelle concrète vécue par l'un des participants, le groupe travaille collectivement à l'analyse de cette situation. Les animateurs veillent au maintien d'une écoute bienveillante, sans jugement, et d'une coopération authentique. L'objectif d'une séance est de comprendre en profondeur la situation professionnelle exposée, les émotions qu'elle suscite, ses liens avec l'histoire personnelle de l'exposant. (48 h).

4

2.3. Risques juridiques

L'exercice d'une profession ne pouvant se penser sans éléments de contexte et de droit, nos étudiants sont également formés au cadre juridique de leur exercice professionnel, par l'étude des textes réglementant d'une part la production artistique, d'autre part la fonction publique territoriale à laquelle une majorité d'entre eux seront rattachés. Les dangers d'une professionnalisation actée sans une sensibilisation au contexte juridique dans lequel elle s'exerce, artistiquement ou pédagogiquement, sont effectivement réels et cette approche tend à les diminuer.

→ UE 3.1. - Environnement institutionnel

UE 3.1. - Environnement institutionnel

- Les statuts et cadres d'emploi (12 h)

Éléments de droit. Connaissance des textes juridiques réglementaires, des statuts et des cadres d'emplois, ainsi que de la législation les concernant

- L'environnement professionnel : du spectacle vivant à la vie de l'enseignant (18 h)

Histoire du spectacle vivant, droit du spectacle, environnement juridique. Élément de droit du spectacle vivant.



Habilitation 2018 - ANNEXE - Synthèse des éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie dévolus aux enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle

ANNEXE

Synthèse des éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie dévolus aux enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle

I. Remarques liminaires

Le CEFEDM de Normandie, établissement habilité à la délivrance du DE de professeur de Musique, constitue, de par son bassin de recrutement, le seul établissement d'enseignement supérieur et de professionnalisation pour un certain nombre d'artistes et artistes-enseignants de la région.

En conséquence, la répartition des éléments de formation relatifs aux enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle tient compte de plusieurs objectifs :

- **garantir une sensibilisation de tous les étudiants**, y compris et surtout ceux suivant une formation partielle faisant suite à une validation partielle de VAE ou à une poursuite d'étude) aux problématiques de transmission et d'éducation artistique et culturelle (d'où des logiques visant à des sensibilisations hors module dédié, afin que les étudiants ou stagiaires en formation partielle y aient à s'y confronter) ;
- **transformer les pratiques** en ne se limitant pas à des enseignements, mais en s'inscrivant dans des approches *impliquantes* en particulier au travers des projets. À ce titre, les éléments de formation relatifs aux de transmission et d'éducation artistique et culturelle n'ont pas seulement de modules dédiés (*UE 3.2. – Culture professionnelle – Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle*), mais sont volontairement placés dans différentes UE ou modules, et sont inscrits dans des approches intégrant différentes entrées.

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture
 CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90
 Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z
 Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

- se préoccuper d'une **approche de démocratisation**. C'est une raison supplémentaire pour laquelle les enjeux sont traités à différents endroits de la formation ;
- enfin, respecter *stricto sensu* tout en l'élargissant le référentiel de compétences du D.E. de professeur de musique, qui ne liste pas directement de compétences spécifiques attendues liées aux questions de transmission et d'éducation artistique et culturelle.

II. Éléments de réflexion à propos de l'éducation artistique et culturelle

L'EAC permet tout à la fois une expérience de l'Art, une multiplicité de rapports à une pluralité des publics (plusieurs manières de penser, plusieurs contextes sociaux et culturels) et une attention sensible à ce que le meneur de l'action ne serve pas son propre projet artistique, à ce que ce ne soit pas l'artiste qui propose sa propre médiation, mais que la médiation soit art sans être œuvre.

Souvent encore aujourd'hui, l'EAC procède de l'injonction ou de l'incantation. Les acteurs n'échangent ni ne critiquent leurs actions. Il existe peu de discussion et de débat. Si l'idéologie spontanéiste du rapport à l'art que les politiques issus du premier ministère de Malraux pouvaient laisser entendre est bien sûr largement abandonnée, si l'idée du médiateur comme « tampon » entre art et public est battue en brèche, si une histoire critique de l'usage actuel du concept d'éducation et de culture, ainsi qu'une histoire critique de l'éducation artistique et culturelle restent à faire pour qu'elle ait une meilleure place dans les cursus de l'enseignement supérieur, il nous semble cependant que l'EAC doit :

1. permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
2. développer et renforcer leur pratique artistique
3. permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels

Il y a donc bien besoin d'un métier ou tout au moins d'une compétence explicitée et développée pour ce « chaînon manquant » de nos politiques culturelles. Sans l'artiste qui pense la médiation, rien ne se fera cependant.

La question du sens

A priori, rien n'a de sens. Ce texte n'a aucun sens, car c'est nous qui le construisons. Nous ne percevons pas le monde avec nos sens, mais avec nos cerveaux grâce à nos sens. Il est donc impérieux d'éviter les situations où l'on se trouve « Démenti-pour-autrui », c'est-à-dire en puissance de dire quel sens a une situation pour l'autre.

Ce que l'on peut dire cependant, c'est que le sens peut se construire à plusieurs et que le partage de pratiques est souvent garante de sens : pratique de lecture, pratique d'interprétation de rôle, pratique de dessin, pratique de musique, bref, pratique d'art et relation médiate à l'art et à ses œuvres...

Quelques ambitions relatives à la philosophie de la formation

Nous souhaitons donc au travers des projets spécifiquement déclinés comme appartenant à l'EAC au sein du CEFEDM, mais aussi plus largement au travers des projets artistiques montés par les étudiants (dont une partie du cahier des charges implique que les questions de médiation soient traitées), au travers des projets pédagogiques et au travers d'une réflexion plus institutionnelles sur

les projets d'établissement et notamment leurs missions et les manières de les décliner, que l'accent soit mis de manière transversale sur l'EAC comme nouveau paradigme de la définition de l'identité professionnelle de l'artiste-enseignant-médiateur.

Nous favorisons donc tant que possible au sein du cursus les expérimentations instituées dans l'enseignement supérieur du spectacle vivant qui, par exemple permettrait à plusieurs disciplines de coexister en ayant un socle d'enseignement et de projets en commun, et ce, bien que le cadre réglementaire ne le permette qu'à la marge. C'est pourtant une source d'insertion professionnelle et un vecteur de transformation puissant pour le secteur.

Nous ambitionnons de construire un cursus d'études sur des valeurs où la formation artistique ne serait pas départie (donc serait liée) des missions premières de médiation et donc d'éducation (future) artistique et culturelle.

Nous encourageons ainsi tous les projets d'étudiants inscrits dans des dispositifs scolaires, périscolaires ou extrascolaires proposant des alternatives au mimétisme d'une pratique professionnelle de référence et nous valorisons tout souhait de monter des projets artistiques pluridisciplinaires.

Ainsi nous n'envisageons la médiation bien comme une logique heuristique et prospective, qui ne porterait pas seulement sur les modalités d'« orchestre à l'école » ou de la mise en place d'une chorale (bien que ces axes ne soient pas à négliger), mais sur l'idée du projet artistique à l'école. L'artiste, même en herbe, même d'une heure, n'est pas celui qui simplement exécute. L'artiste est celui qui devient non plus agent ou acteur, mais auteur de quelque chose afin de développer ses expériences sensibles.

3

Enfin, nous souhaitons sans aucun doute ce que seul peut porter l'art et la Culture et auquel nul autre domaine ne peut rivaliser : le sens contre l'ab-sens.

III. Éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie relatifs aux enjeux de transmission et d'éducation artistique et culturelle

La maquette de formation comporte de nombreux éléments identifiables répondant aux exigences de l'éducation artistique et culturelle, en particulier :

UE 1 — Approches et pratiques de l'enseignement

UE 1.1. – Approches didactiques

- Mise en place de projets pédagogiques

Et notamment dans les modalités d'évaluation de l'UE 1.1. :

Élaboration d'un projet pédagogique en lien avec les textes cadrant l'enseignement artistique spécialisé, visant à instituer des pratiques didactiques variées et à penser les curricula dans un souci de démocratisation culturelle et de transversalité entre disciplines.

(8 ECTS)

UE 1.2. – Approches historiques et sociologiques et multiréférentielles

- Sociologie de l'éducation musicale
- Musique et handicap : sensibilisation

UE 2 —Cultures et perfectionnements artistiques

UE 2.2. – Perfectionnement de la pratique dominante

Et notamment dans les modalités d'évaluation de l'UE 2.2. :

S3-S6 : réaliser 3 projets artistiques mettant en œuvre des esthétiques différentes. La réalisation est publique, en fonction d'un cahier des charges axé sur les questions de médiation et donne lieu à des heures de cours dans la discipline.

(11 ECTS)

UE 2.4. – Le corps et la scène

Transversalité musique-danse

UE 3 —Environnement institutionnel et culture professionnelle

UE 3.2. – Culture professionnelle

– Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle

Et notamment dans les modalités d'évaluation :

Projets d'éducation artistique et culturelle

(2,5 ECTS)



Projet d'établissement

2015-2018

Sommaire

Introduction.....	3
1. Le contexte global actuel de l'enseignement supérieur Culture en Normandie et à proximité4	
1.1. <i>Quelques constats relatifs au contexte des établissements d'enseignement initial (chiffres DRAC Normandie)</i>	4
1.2. <i>Le CEFEDM de Normandie actuellement</i>	5
1.2. <i>Le contexte interrégional de l'enseignement supérieur par rapport à l'offre du CEFEDM de Normandie</i>	6
Cartographie des établissements d'enseignement supérieur Culture spectacle vivant délivrant DNSPM et/ou DE	7
2. Les grands objectifs portés par l'établissement en 2016-2018, dans le périmètre actuel de ses missions.....	8
2.1. <i>Pour la prochaine habilitation :</i>	8
2.2. <i>Les grands axes de réflexion pour les contenus du projet :</i>	8
Une localisation identifiable	9
Une possible évolution des formes juridiques à moyen terme	10
3. Précisions relatives au développement de la formation professionnelle continue diplômante à moyen et à long terme	10
3.1. <i>En musique, d'importantes nécessités de professionnalisation</i>	10
3.2. <i>En danse, une offre répondant actuellement pleinement à la demande, mais nullement aux besoins</i>	13
Conclusion provisoire	14
<i>À propos du paradigme de la structuration de l'enseignement supérieur Culture</i>	14
A. Une hypothèse locale.	14
B. Une hypothèse interrégionale.	15
C. Une hypothèse nationale.....	15
Coda en forme de modélisation.	15
<i>Les enjeux clés</i>	16

*The mind is like a parachute
It doesn't work if it's not open
Frank ZAPPA*

Introduction

Le projet de l'établissement se vit dans une diversité d'approches et d'attentes, conciliant utopies humanistes et exigence dans la recherche et l'innovation pédagogique, tentant de ne pas se soumettre aux classifications simplistes.

Vingt ans après sa création (1997-2017) les missions du CEFEDM ont évolué et s'inscrivent dorénavant dans une perspective plus vaste, entraîné par les politiques d'autonomisation des établissements Culture, dans une spirale de liaisons avec l'ensemble des institutions homologues et appartenant désormais au vaste réseau d'une offre européenne variée et complémentaire. Sa singularité ne s'est jamais omise, car il a pu faire exister un projet spécifique, fondé sur le contexte géopolitique et professionnel au sein duquel il fait vivre la formation d'un secteur artistique et sur des valeurs de la formation dont il tient à expliciter toujours le dessein.

Structuré en association Loi 1901 l'établissement porte une mission de service public de fait, étant donné son mode de financement et sa mission essentiellement régaliennne, faisant de lui par là même une école de la République.

Il prépare ou forme aux métiers de professeur de musique ou de danse. Il accompagne les étudiants autant comme musiciens ou danseurs, enseignants d'un art, inscrits sur un territoire. Il favorise le travail de groupe et les activités de diffusion à travers des démarches artistiques permettant des métissages et contribuant à l'accès à une culture artistique ouverte et démocratique. Les disciplines relevant des sciences humaines, de la culture et des cadres institutionnels facilitent l'insertion professionnelle des étudiants par la maîtrise de l'environnement social et culturel de la profession.

Le contexte de la grande Normandie tant sur le plan géographique que démographique, induit qu'elle doit être en mesure de répondre aux besoins en matière d'enseignements supérieurs toutes disciplines et secteurs d'activité confondus. Celui de l'art n'est pas encore le plus développé, alors même que les structures du spectacle vivant sont clairement identifiées et fondées dans la durée.

La Région dispose également de 2 CRR, 7 CRD, habilités à décerner les DEM, DEC, DET, diplômes requis pour intégrer un CEFEDM. La synergie de ces puissances institutionnelles contribue à l'attractivité de la Région et participe activement de la qualification du territoire au travers de l'action pérenne de notre établissement. C'est pourquoi il est pertinent à ce jour de s'appuyer sur les compétences et structures existantes pour développer notre établissement.

C'est à ce titre que le CEFEDM, établissement d'enseignement supérieur habilité à former les futurs diplômés d'État campe son action, épaulé par la tutelle de l'État et depuis peu par la Région Normandie.

C'est à tous ces titres qu'il tente d'innover et d'inscrire son projet dans une connaissance fine du contexte.

Le présent projet porte un regard prospectif sur son potentiel de développement sur les années 2015-2018 et place l'arrimage à l'Université comme une des clés de voûte de son évolution.

1. Le contexte global actuel de l'enseignement supérieur Culture en Normandie et à proximité

1.1. Quelques constats relatifs au contexte des établissements d'enseignement initial (chiffres DRAC Normandie¹)

Nom de l'établissement	Nbre d'élèves	Enseignants (+ équipe de direction)
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT RÉGIONAL		
ROUEN	1 238	91 ens + 18 adm dt 3 dir
CAEN	1 613	102 ens + 31 adm et tech
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL		
LE HAVRE	1 550	63 ens + 21 adm
CAUX VALLEE DE SEINE	1 090	75 ens + 14 adm
DIEPPE	1 037	72 ens + 17 adm
GD PT COURONNE	689	44 ens + 6 adm
EVREUX	753	51 +13
LISIEUX	760	37 ens + 5 adm
ALENCON	998	47 ens + 5 adm
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL		
COTE D'ALBÂTRE (ST Valéry - Cany-Barville)	505	37 ens + 6 logis + 5 adm
VAL DE RUEIL LERY POSES	650	27 ens + 2 adm
ARGENTAN	505	20 + 3 adm
EURE MADRIE SEINE	490	26 ens + 4 adm
Sivom des 3 vallées MONDEVILLE	492	29 ens + 3 adm
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT COMMUNAL		
ST ETIENNE DU ROUVRAY	480	33 ens + 3 adm
FÉCAMP	370	19 ens + 2 adm
Pont Audemer	415	19 ens + 3 adm
BERNAY devenu intercom	673	60 ens + 4 adm
HÉROUVILLE ST CLAIR	410	17 ens + 4 adm
VIRE	403	15 ens + 2 adm
CHERBOURG	726	24 ens + 3 adm

¹ chiffres mis à jour en 2017

CONSERVATOIRES	2015 DEM	2016 DEM	2017 DEM	DET 2015	DET 2016	DET 2017	DEC 2015	DEC 2016	DEC 2017
CRR ROUEN	13	30	24	5	5	6	12	9	9
CRR CAEN	13	6	13	2	1	3	2	2	3
CRD Alençon	2	1	0						
CRD Caux Vallée de Seine	4	8	6						
CRD Dieppe	8	8	3						
CRD Gd Couronne	10	14	8						
CRD Lisieux	6	5	7				2	1	0
CRD Evreux	0	2	0						
CRD Le Havre	3	4	3					1	
Total Région	59	78	64	7	6	9	16	13	12

Moyenne

67

7

14

Ces chiffres relaient les constats formulés par ailleurs concernant la bonne structuration du secteur de l'enseignement artistique spécialisé sur le seul territoire de la Normandie et montrent la manière dont peut exister une part du chaînage formation initiale → formation supérieure auquel a toujours été rattaché la mission du CEFEDM.

1.2. Le CEFEDM de Normandie actuellement

Le CEFEDM de Normandie est un établissement d'enseignement supérieur de structure juridique associative sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication.

Actuellement, ses missions concernent :

- La formation initiale et continue diplômante en musique conduisant au diplôme d'État de professeur de musique (Arrêté du 5 mai 2011), diplôme de niveau III (Bac + 2), qui passera très prochainement au niveau II (Bac + 3)
- L'organisation de session d'obtention du diplôme d'État de professeur de musique par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- La formation continue non-diplômante en musique et en danse en partenariat avec 4 structures normandes : le CNFPT, le FAR de Caen et le CEM
- la formation continue non-diplômante en danse

Il est habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la délivrance du diplôme d'État de professeur de musique.

1.2. Le contexte interrégional de l'enseignement supérieur par rapport à l'offre du CEFEDM de Normandie

Une rapide **cartographie** à ce jour montre, sur trois côtés :

– d'un côté **une offre parisienne très attractive** (130 km de Rouen, 250 km de Caen), avec deux Pôles d'enseignement supérieur « haut de gamme » plus le CNSMD, qui, s'ils étaient concurrencés sur le même terrain, nécessiteraient des moyens considérables compensateurs tout à la fois de l'attractivité parisienne et du regroupement d'enseignants très référents ;

– d'un autre côté le Pôle supérieur Bretagne-Pays-de-la-Loire (à Rennes, 180 km de Caen, 300 km de Rouen), offrant un cursus classique et une proposition de cursus en lien avec la forte présence des musiques traditionnelles de Bretagne et de culture celte.

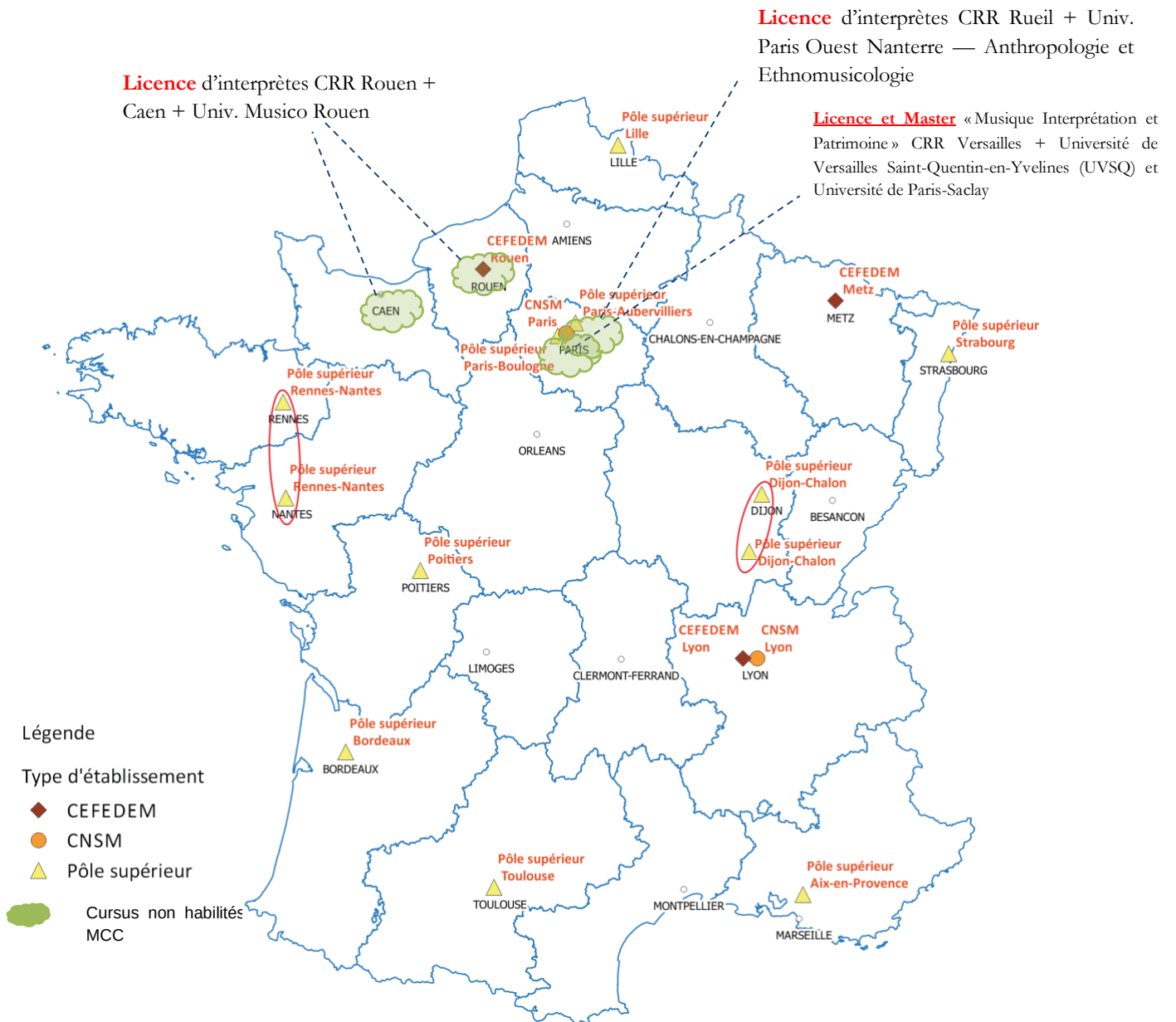
– du troisième côté, enfin, le Pôle supérieur Nord-Pas-de-Calais-Picardie (Lille : 250 km de Rouen, Amiens : 120 km), très lié au CRR de Lille et à ses enseignements.

Par ailleurs, et principalement en région parisienne (ce qui accroît encore l'attractivité de l'Île-de-France), une **offre importante de cursus dit « d'interprètes », non habilitée** et qui ne le sera pas à moyen terme, où des Licences, voire des Masters, en lien avec l'Université, a été développée : à Rueil-Malmaison, à Cergy, à Versailles, à Orsay...

Cette offre est intéressante en ce qu'elle complète l'offre habilitée Ministère de la Culture et de la Communication, mais elle **pose le problème de la filière, et notamment de l'accès au DE** (porté par les seuls CEFEDM et Pôles d'enseignement supérieur) **et au CA** (portés par les deux seuls CNSMD), les deux diplômes d'enseignement existant en France et qui demeurent en correspondance très étroite avec la réalité de l'emploi dans le secteur et aux possibilités réelles d'insertion professionnelle. En effet, la plupart des artistes ont une activité d'enseignant, souvent leur activité principale.

Les études relatives aux anciens diplômés du CEFEDM ainsi que la provenance géographique des candidats montre en outre à l'envi un **net bénéfice en faveur de l'établissement Normand, celui-ci répondant non seulement à des besoins locaux et d'autres non pourvus, notamment en Île-de-France.**

Cartographie des établissements d'enseignement supérieur Culture spectacle vivant délivrant DNSPM et/ou DE



1. PESM Bourgogne — Dijon — www.pesm-bourgogne.fr
2. PESMD Bordeaux Aquitaine — Bordeaux — www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com
3. POLE SUP 93 — Aubervilliers — www.polesup93.fr
4. PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ARTISTIQUE NORD PAS-DE-CALAIS — Lille — www.polesupnordpa.fr
5. PÔLE SUPÉRIEUR PARIS Boulogne-Billancourt — Paris — www.pspbb.fr
6. LE PONT SUPÉRIEUR — Nantes/Rennes — www.lepontsuperieur.eu
7. CNSMD — Lyon — www.cnsmd-lyon.fr
8. CNSMD — Paris — www.conservatoiredeparis.fr
9. Haute École des Arts du Rhin — Strasbourg — www.hear.fr (lié au CEFEDM de Metz)
10. ISDAT — Toulouse — www.isdat.eu
11. CESMD Poitou Charentes — Poitiers — www.cesmd-poitoucharentes.org
12. EPCC ESAL — CEFEDM — METZ — www.cefedem-lorraine.fr
13. CEFEDM Normandie — Rouen — www.cefedem-normandie.fr
14. CEFEDM Rhône-Alpes — Lyon — www.cefedem-rhonealpes.org
15. IESM — Aix-en-Provence — www.iesm.com

Par ailleurs, les aides des Régions aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication dans le domaine du spectacle vivant donnent une bonne idée de l'équilibre des territoires et de leur attractivité.

Tableau en ligne : [Comparatif dotations des Régions aux établissements d'enseignement supérieur Culture du spectacle vivant en 2015](#)

2. Les grands objectifs portés par l'établissement en 2016-2018, dans le périmètre actuel de ses missions

2.1. Pour la prochaine habilitation :

- La formation professionnelle artistique et pédagogique des musiciens :
 - o Une formation artistique renforcée, notamment compte tenu de l'absence de cursus conduisant au DNSPM
 - o Une formation pédagogique renforcée : le DE passera à bac + 3

Pour le développement potentiel avec l'appui de la Région :

- la formation professionnelle des enseignants en musique : une formation continue diplômante attractive et innovante utilisant les outils du numérique, socle d'une refonte de l'articulation ultérieure DNSPM/DE
- La formation continue non-diplômante en danse, voire, avec l'appui de la Région, la formation initiale supérieure en danse
- La formation supérieure en théâtre, au moins dans le domaine de la formation professionnelle continue non diplômante (à moyen terme)
- La réflexion sur des locaux adaptés à un établissement en développement : le rapprochement, voire l'arrimage à l'Université de Rouen (si possible à l'horizon 2017)

2.2. Les grands axes de réflexion pour les contenus du projet :

Un modèle alternatif aux offres limitrophes ou les intégrant partiellement nécessiterait probablement la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la définition du périmètre géographique et disciplinaire de structuration de l'établissement ainsi que son architecture. Une offre de développement de type « archipelique » serait très intéressante à réfléchir, garante du respect des richesses et des identités de chacun et inclinant à repenser les regroupements d'étudiants à des moments-clés de leur formation ;
- des liens à nouer avec les structures professionnelles locales dont le territoire est riche ;
- des liens étroits avec plusieurs structures d'enseignement qui pourraient mettre des heures à disposition. Cette entrée rendrait entre autres possible de penser une formation multipolaire (par exemple plusieurs CRR avec des mises à disposition, des établissements de création et de diffusion...) ;
- la structuration plus forte encore d'une offre de formation pluridisciplinaire ou tout au moins orientée par la pluridisciplinarité, la multi-culturalité et la créativité ;
- l'attachement aux questions de médiation dont aucune démarche artistique ne peut se départir aujourd'hui et qui feraient lien avec les propositions de formation visant la spécialisation à l'enseignement.

- Des relations très fortement nouées et architecturées avec l'Université de Rouen-Normandie, ce qui placerait véritablement le CEFEDM dans l'architecture de l'enseignement supérieur, avec ou sans DNSP.

Cette orientation serait ainsi prise afin que les étudiants puissent envisager un avenir professionnel :

- par l'exigence du cursus suivi, via la logique de la filière au niveau européen, en continuant leurs études ailleurs,
- mais aussi en s'inscrivant dans le tissu professionnel local, essentiellement d'artistes-enseignants, en participant de la qualification de l'emploi sur le territoire en lien avec les structures de création et de diffusion.

Quelques pôles ressources pourraient être davantage fédérés à moyen et long terme. On peut citer notamment, en musique : l'Orchestre régional de Normandie, l'Orchestre de Caen, l'Opéra de Rouen-Théâtre des Arts, Le poème harmonique, l'Académie Bach, Le Far... ; en théâtre : le Centre Dramatique National de Normandie — Rouen, la Comédie de Caen-Centre Dramatique National de Normandie ; en danse : le Centre chorégraphique national de Caen en Normandie, Le Phare-Centre chorégraphique national du Havre ; Le réseau Normand'Hip Hop, la Compagnie Beau Geste, la Compagnie MAD, la Compagnie AlleRetour ; et en Cirque : La Brèche, pôle national des arts du Cirque, Cherbourg et Le Cirque théâtre, Elbeuf (les deux CRAC étant aujourd'hui reliés).

Vers un établissement porteur dont les contours juridiques et le périmètre d'action devront évoluer

Une localisation identifiable

Un établissement n'est pas seulement une méta-structure, c'est une possibilité de rencontre.

Les phénomènes favorisant l'insertion professionnelle dans les secteurs de l'enseignement supérieur sont de l'ordre des rencontres et de la structuration du réseau professionnel pour l'étudiant. Ce réseau advient bien entendu des rencontres avec la profession, orchestrées par le cursus, tant par le biais des stages que des enseignements, mais aussi rendu possible par l'ensemble des moments informels qu'un établissement doit valoriser.

Par ailleurs, un établissement cristallise un projet de formation : ce projet existe à travers elle et en même temps le fait exister en lui donnant une couleur particulière.

Enfin, un établissement correspond à une mise au jour d'un projet politique. Porter une attention particulière au développement de la culture au travers du développement d'un établissement, c'est alors matérialiser ce projet politique et le rendre appréhendable.

L'ensemble de ces considérations plaide donc en faveur de la constitution d'un établissement fort existant dans un lieu identifié, avec des locaux en propre : locaux de cours, de répétition, de partage de projet, d'accueil de résidences, etc.

L'idée de « pôle » appelle celle d'attraction, de centralité. Fonder un « pôle ressources », consiste donc à ce titre à garantir l'attractivité d'un tel établissement. Elle adviendra bien entendu tant du projet de formation que de la qualité des enseignants et des enseignements, mais aussi des occasions de rencontres offertes aux praticiens et surtout aux capacités d'accueil d'un projet d'étude (pouvoir répéter, accéder à un centre de ressources documentaires critique...) et aux facilités d'accès, tant géographique (une ligne de bus bien desservie...) que pratique (des prêts de salle facilités par un système de cartes magnétiques par exemple). Or étudier les arts, c'est occuper des espaces et s'y retrouver.

Il se trouve que plusieurs institutions partenaires sont actuellement pauvres en locaux (CRR de Rouen, Opéra...).

C'est pourquoi la construction ou l'aménagement d'espaces dédiés au projet de cet établissement à co-construire apparaît comme une très grande nécessité. Une hypothèse à travailler consisterait à ce que l'Université puisse laisser un espace suffisant aux activités de l'établissement.

Enfin, si l'établissement à développer s'appuyait dans un premier temps sur la structure juridique actuelle du CEFEDM, il semblerait important que son nom évolue et qu'il soit réfléchi au sein du concert de partenaires. Une haute-école du spectacle vivant ou un établissement d'enseignement supérieur du spectacle vivant ou encore une école supérieure culture spectacle vivant pourraient constituer autant de propositions à débattre pour trouver une appellation juste témoignant au mieux du projet défendu.

Au total, une hypothèse plausible pourrait consister à un rapprochement fécond avec l'Université de Rouen-Normandie, dans le cadre d'une refonte complète de la convention-cadre de partenariat.

Une possible évolution des formes juridiques à moyen terme

Aujourd'hui, la forme juridique du CEFEDM de Normandie relève du statut associatif, ce qui lui confère une grande souplesse d'action, mais ancre moins son projet en relation avec une politique publique régionale de la formation professionnelle supérieure. Ainsi le statut d'établissement public de coopération culturelle (EPCC) rendrait probablement mieux compte de la construction d'un projet concerté par une forme juridique à la gouvernance plus équilibrée.

Une réflexion à l'échelon de la grande Région Normandie pourrait être conduite conjointement relativement à la structuration d'un grand établissement d'enseignement artistique initial et pré-supérieur rassemblant des structures existantes (par exemple deux CRR) en coordonnant mieux leurs actions et en structurant davantage l'enseignement artistique. Une telle hypothèse harmoniserait sans doute mieux les relais formation initiale → formation supérieure → formation professionnelle continue, tout en articulant les complémentarités.

3. Précisions relatives au développement de la formation professionnelle continue diplômante à moyen et à long terme

3.1. En musique, d'importantes nécessités de professionnalisation

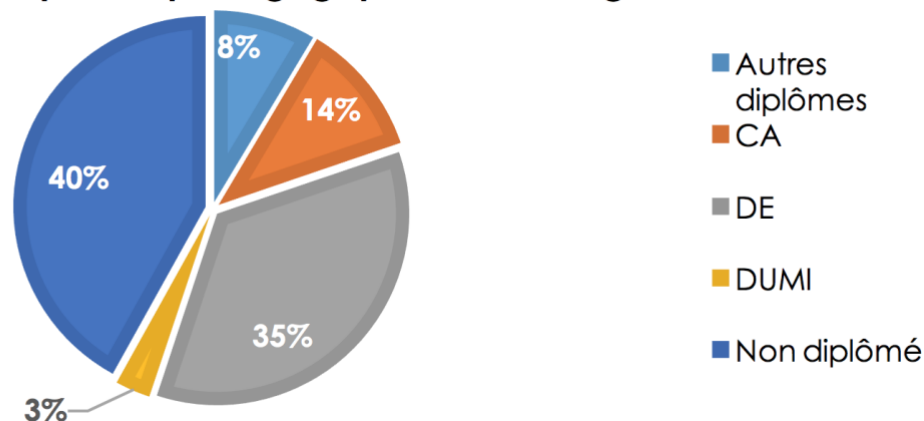
Constat de terrain en matière de vie culturelle en direction de tous les publics : les professeurs d'enseignement artistique sont souvent les seuls interlocuteurs en matière de diffusion et d'accompagnement de pratique sur un territoire. Il est donc vital d'offrir des formations à la pratique de haut niveau de la musique et à la transversalité culturelle au sein de l'établissement, afin de faire vivre les territoires. Les départements pourraient être des interlocuteurs sur ce volet dans le cadre de leur mission d'aménagement du territoire.

En 2015, le CEFEDM de Normandie a mené une vaste étude relative à l'emploi dans le secteur de l'enseignement artistique spécialisé dans les cinq départements de Normandie. Il ressort notamment de celle-ci les éléments suivants :

- Plus de 3 000 questionnaires « enseignants » et près de 200 questionnaires « directeurs » qui ont été distribués (2/3 en Haute-Normandie et 1/3 en Basse-Normandie) à partir de juin 2015.

- Un retour de près de 15 % des questionnaires ce qui est significatif d'une bonne représentativité. À noter que plus de 60 % des 400 questionnaires enseignants proviennent des établissements de Haute-Normandie et témoignent ainsi de la structuration du territoire.
- Le nombre d'enseignants ne disposant pas du moindre diplôme pédagogique en musique s'avère assez élevé (plus de 40 %), dont une majorité (70 %) exerce au sein de structures associatives et d'écoles de musique non agréées. Certains départements, notamment les plus ruraux, sont plus concernés que d'autres et cumulent, pour une part, avec une absence de diplôme finalisant une formation d'enseignement initiale telle qu'elle peut être dispensée par les CRR.

Diplôme pédagogique des enseignants



En musique, depuis la réforme de l'enseignement supérieur Culture de 2011, le CEFEDM garantit toutes les voies d'accès au diplôme. Le diplôme peut donc être obtenu au CEFEDM de Normandie par les voies :

- de la formation initiale diplômante,
- de la formation continue diplômante,
- de la validation des acquis antérieurs (VAA) et donc des formations partielles,
- de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dont la 4^e session organisée par le CEFEDM a lieu du 1^{er} septembre 2015 au 26 août 2016.

Les procédures de VAE conduisant au diplôme d'État que le CEFEDM a organisé, 3 sessions depuis 2012, ont abouti pour de nombreux candidats à une validation partielle de leurs compétences (59 personnes sur 327 candidats). Or il s'avère que ces enseignants, éloignés géographiquement et empêchés par les obligations liées à leur activité professionnelle, ne sont pas en mesure d'intégrer le parcours de formation initiale diplômante, qui leur permettrait de se doter des compétences manquantes et d'obtenir le diplôme.

→ Cet état des lieux montre donc la **grande nécessité de développer une offre originale proposant un accès possible et simultané à différents publics, fort d'un soutien régional appuyé** :

- ceux issus d'une procédure de VAE partielle demandant un complément de formation (18 % des candidats depuis 2012) ;
- ceux issus de la procédure de la VAE ayant passé ou non les épreuves, mais n'étant en possession d'aucun diplôme ou partie de diplôme : 34 % des candidats depuis 2012 s'étant présentés à la procédure du Livret 1 sortent du dispositif sans aucune validation (abandons et non-validations), mais poursuivent leur activité professionnelle sans certification ;

- les professionnels en cours d'emploi (non issus de la VAE) souhaitant bénéficier d'une formation diplômante ;
- les professionnels en cours d'emploi, diplômés ou non, souhaitant suivre des modules de formation qualifiante (par exemple ceux ayant déjà obtenu une licence ou un DNSPM).

→ Pour répondre tout à la fois à ces différentes demandes et à l'hétérogénéité des publics concernés **ainsi que pour constituer un levier pour repenser l'ensemble de la formation pédagogique**, le CEFEDM gagnerait à développer **une offre de formation originale de type « hybride », c'est-à-dire combinant des actions de formation à distance des temps des regroupements en « présentiel » et des stages sur le terrain (de type tutorats).**

Les enjeux principaux d'une formation en cours d'emploi en Normandie sont :

- de contribuer, dans le milieu de l'enseignement artistique, à l'émergence d'une culture professionnelle ;
- d'accompagner le changement des pratiques professionnelles des enseignants sur le terrain ;
- de participer à la professionnalisation du secteur, voire à une remise à niveau significative, parfois nécessaire.

Le métier de professeur de musique a beaucoup évolué. Le périmètre des missions des écoles de musique s'est étendu au-delà de leurs murs pour répondre aux attentes actuelles des politiques territoriales : travail en réseau des différents acteurs culturels sur un territoire, ouverture à de nouveaux publics et de nouvelles esthétiques, prise en compte des spécificités territoriales, etc. Aujourd'hui, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle transforment en profondeur le cadre professionnel, en plaçant en particulier les dynamiques partenariales au carrefour des compétences professionnelles. Un nouveau format du programme de formation en cours d'emploi devra être pensé au départ de ces questions afin de permettre aux enseignants de s'y confronter pleinement en lien et en collaboration avec leurs territoires.

- Sur la forme, il conviendra d'être attentif à la prise en compte du statut des enseignants, de leur situation professionnelle, pour concilier la formation avec leur emploi ;
- Sur les contenus, un travail de prise en considération des attentes des enseignants et des acteurs de leurs contextes professionnels pour élaborer les actions à mener ;
- Sur les publics cibles, un accent devra être mis sur les territoires ruraux, en particulier dans l'Eure, l'Orne et la Manche, où demeurent un grand nombre de non-diplômés.

Cette attention portée à plusieurs éléments contraignants pour les enseignants nécessitera le développement d'une partie de formation à distance, selon les formules hybrides désormais éprouvées (pas de tout MOOC, mais un environnement numérique personnel d'apprentissage et des moments de regroupements en présentiel). Cette option fondée sur les technologies du numérique s'appuiera sur l'expérience structurante que le partenariat du CEFEDM Normandie avec l'établissement caraïbéen a permis d'asseoir entre 2012 et 2015.

L'ensemble de ce programme pourrait être utilement mutualisé avec le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes qui développe actuellement et pour les mêmes raisons, un programme semblable. Il s'agirait d'une mutualisation tant technologique que de certains formateurs, ce qui présenterait un indéniable intérêt financier par la mise en commun de ressources diverses et la mutualisation d'équipements technologiques.

→ **Le coût d'un tel programme pourrait être estimé à environ 250 k€/an pour 30 étudiants-stagiaires, dont, potentiellement, une partie pourrait être prise en charge par les OPCA (sachant les difficultés très importantes du secteur pour financer la formation professionnelle) et 20 à 30 k€ par des mutualisations.**

3.2. En danse, une offre répondant actuellement pleinement à la demande, mais nullement aux besoins

Pour la danse, la formation professionnelle continue existe depuis 11 ans au CEFEDM, pilotée depuis la Basse-Normandie et drainant le milieu professionnel des enseignants de la danse de la région Normandie et au-delà, certains stagiaires provenant de régions plus ou moins éloignées (Bretagne, Centre, Paris, etc.).

Le ratio nombre d'inscrits, assiduité, fidélité des stagiaires est excellent. Ainsi, en 11 ans, 190 personnes (sachant le territoire compte un peu plus de 300 enseignants de la danse diplômés ou dispensés) ont participé en moyenne à 2,5 stages par an sur les 5 organisés, avec une participation moyenne de 13 stagiaires par thématique de formation (modules de 2 à 6 jours).

Jusqu'en 2015, la subvention du Conseil Régional de Basse-Normandie de 15 k€ (qui devrait être maintenue en 2016 et 2017), et l'absence de programme volontariste en faveur des non-diplômés et non-dispensés (qui représentent malheureusement environ 70 à 75 % des effectifs d'enseignants en Danse alors qu'il s'agit d'une profession réglementée) ainsi que la réorganisation de l'offre publique par l'État en 2012 repositionnant les formations sur le territoire national (les régions du grand quart nord-ouest étant dépourvues de formations initiales publiques, et les offres limitrophes proposées au public normand étant essentiellement privées et situées en région parisienne), nécessiteraient une consolidation du projet de qualification en Danse sur le territoire de la grande Normandie.

Cette consolidation passerait tant :

- par une offre concertée avec les services de l'État avec la mise en œuvre d'une **préparation au Diplôme d'État de professeur de danse**, qualification d'un public sinon écarté d'office faute de diplôme obligatoire ;
- ou encore par un **développement de l'offre de formation continue qualifiante existante, tant en nombre de propositions qu'en termes d'élargissement sur le territoire normand**, offre limitée jusqu'à aujourd'hui à 5 stages par an environ, et mise en œuvre uniquement sur le territoire de l'ex-Basse-Normandie
- que par un **renforcement du partenariat avec la création chorégraphique de Normandie**, et notamment avec les Centres chorégraphiques de Normandie de Caen et du Havre.

Pour l'heure, le projet de formation professionnelle qualifiante en danse proposé à partir de 2016 va rayonner plus largement en proposant des formations sur la grande région Normandie. Il est caractérisé par quatre axes que le CEFEDM développe depuis plusieurs années et qu'il souhaite conforter :

- **1^{er} axe** : collaborer avec les centres chorégraphiques nationaux autour de la création chorégraphique en Région, en renforçant le partenariat initié depuis plusieurs années avec le CCN de Caen en Basse-Normandie, et en se rapprochant du CCN Le Phare au Havre.

- 2e axe : pérenniser une offre de formation intégrant les dernières recherches universitaires, travaux et savoirs scientifiques pédagogiques actuels, notamment en ce qui concerne l'AFCMD et la pédagogie de l'enfant, deux disciplines d'études qui ne cessent d'évoluer et qui nécessitent une réflexion et des mises à jour des connaissances permanentes.
- 3e axe : développer des propositions transversales et interdisciplinaires, véritables espaces d'échanges et de rencontres entre praticiens et formateurs, intégrant l'ensemble des arts vivants (musique, danse, cirque, arts de rue, etc.) et répondant aux demandes des collectivités employeurs en adéquation avec les textes-cadres (référentiel de compétences du diplôme d'État de professeur de danse).
- 4e axe : renforcer la position d'expertise du CEFEDM en matière de formation à l'enseignement artistique et de formation des formateurs.

Conclusion provisoire

À propos du paradigme de la structuration de l'enseignement supérieur Culture

Pour finir, il nous semble intéressant de proposer une prospective sur la structuration de l'enseignement supérieur Culture dont dépend le CEFEDM de Normandie.

La structuration juridique actuelle du CEFEDM (Association Loi 1901) n'a pas vocation à être pérennisée. Dans le cadre de la réforme LMD du Ministère de la Culture et de la Communication initié depuis 2008, il a été envisagé que ses missions élargies en Pôle d'Enseignement Supérieur Musique participent d'une modification de sa forme juridique. Ce projet ne s'est pas réalisé. N'ayant pas été intégré récemment à un Pôle d'Enseignement Supérieur notamment en raison de l'absence de participation des Régions avoisinantes et particulièrement de la Région Haute-Normandie, l'État, ainsi que le Conseil d'Administration du CEFEDM, ont activement cherché à intégrer le Centre normand à un établissement public existant ou à favoriser toute coopération permettant des regroupements ouvrant des perspectives de développement pour l'ensemble des partenaires. Dans cette perspective, l'établissement public géographiquement le plus voisin des missions que porte le CEFEDM de Normandie s'est trouvé être l'école supérieure d'art et de design Le Havre-Rouen (ESADHaR). La DRAC de Haute-Normandie et le CEFEDM ont travaillé sur l'hypothèse d'une fusion des missions du CEFEDM au sein de l'école supérieure d'Art de Rouen et du Havre, ESADHaR, déjà structurée en EPCC. Cette hypothèse présentait plusieurs avantages : fonder une école aux missions plus larges, mettant en synergie un certain nombre de moyens tout en conférant une plus grande lisibilité nationale et internationale à l'établissement final. En outre, une telle hypothèse pouvait rendre possible une éventuelle participation ultérieure des Régions. Cette hypothèse locale de l'intégration à l'ESADHaR, tout comme d'ailleurs la structuration d'un pôle d'enseignement supérieur posait le principe que les établissements musique dépendant du Ministère de la Culture et de la Communication conduisant au niveau Licence (et non CNSMD) soient stabilisés sous la forme juridique d'un EPCC. Enfin, ces perspectives d'intégration du CEFEDM de Normandie à l'école supérieure d'Art et de Design Rouen-Le Havre (ESADHaR) facilitaient par ailleurs les perspectives d'intégration au PRES puis à la COMUE de Normandie.

D'autres hypothèses de travail pourraient être envisagées. Nous en proposons trois.

A. Une hypothèse locale.

Il existerait d'autres formes juridiques possibles. Des écoles supérieures d'architectures sont fondées en EPA. Le CEFEDM normand pourrait être fusionné avec l'ENSA Normandie (École supérieure d'architecture Normandie) étant donné que son financement provient directement de l'État, voire, dans le cadre d'une future accréditation, être intégré à l'Université.

B. Une hypothèse interrégionale.

B1. Quelques établissements, dont le CEFEDM Rhône-Alpes et le CEFEDM de Normandie, sont toujours fondés en associations Loi 1901. Une fusion sous la forme d'un vaste établissement pourrait présenter des mutualisations importantes pour des missions équivalentes et probablement élargies. Ainsi, plusieurs CEFEDM non encore transformés en établissements publics pourraient être fusionnés en une seule grande structure.

B2. Une fusion entre un Pôle d'enseignement supérieur existant et le CEFEDM de Normandie. Pour des missions complémentaires ou un élargissement du territoire d'action : ces scénarios furent déjà imaginés un temps par le Ministère de la Culture et de la Communication avant les réformes liées au DNSPM, à savoir la constitution d'un vaste établissement au rayonnement national au soit départ d'un CNSMD, soit par regroupement, à l'instar du projet qui avait été mis en œuvre pour Sciences Po, développant l'établissement en lui conférant une plus grande visibilité internationale par une structuration plurirégionale.

C. Une hypothèse nationale.

Le projet d'intégration du CEFEDM Rhône-Alpes au CNSMD de Lyon permettrait d'étudier la possibilité d'intégrer non pas un seul, mais deux CEFEDM (ou davantage d'établissements), dont celui de Normandie. Cette structuration se positionnerait comme le fut Sciences Po lors de son développement récent : avec des antennes régionales qui ont contribué à augmenter sa notoriété, rendu possible un recrutement sur un bassin plus vaste, mieux garanti le principe d'accès républicain, et développé un grand nombre de cursus en favorisant la logique des filières. Ce projet, pourtant non jacobin malgré son apparente logique verticale (les écoles de Sciences Po ont une large autonomie), peinerait sans doute à s'imposer dans un schéma d'organisation de l'enseignement supérieur français de la musique encore très pyramidal.

Coda en forme de modélisation.

Finalement, en prenant un peu de distance, et très schématiquement, il semble qu'en cette période de modification des structurations institutionnelles, deux modèles coexistent :

A. Le premier modèle est celui qui prend en considération les logiques locales, géographiques et politiques et qui vise le renforcement des institutions et leur lisibilité nationale et internationale au départ de fédérations, agglomérations ou consolidations locales géographiquement parlant. C'est celui qui a présidé au projet d'intégration du CEFEDM Normandie à l'EPCC des écoles d'art. C'est par ailleurs le modèle dominant pour les établissements conduisant au triple diplôme DNSPM/Licence/DE.

B. Le second modèle, moins courant, est celui qui s'émancipe du local et organise les institutions en pensant leur rayonnement par rapport aux logiques internationales, sur un mode plus « archipelique ». Il est pour l'instant quasi inexistant au Ministère de la Culture et de la Communication s'agissant des institutions de formation aux arts vivants. Il se développe cependant dans maints autres prestigieux établissements d'autres secteurs. Pensons à Sciences Po, déjà citée, mais aussi à l'ENS ou pour les musées et dans un autre registre, au Louvre Lens. Peu d'entre eux ont été développés par des créations ex nihilo, mais le plus fréquemment en s'appuyant sur des écoles, universités, ressources, etc. préexistantes.

Les enjeux clés

On l'aura compris, les formations à l'enseignement, de la sensibilisation jusqu'à aux expertises, inscrites dans un *continuum* allant de la formation initiale à la formation professionnelle tout au long de la vie, représentent un enjeu fondamental pour l'établissement.

Les chantiers ouverts par le CEFEDM de Normandie au titre de la transmission, de la formation des enseignants, de la médiation, et de l'Éducation artistique et culturelle relèvent de ces préoccupations urgentes où chacun des étudiants est aujourd'hui tant que possible auteur de sa formation pour penser et conduire demain sa profession avec un attachement citoyen.

Il demeure un chantier dont les enjeux sont considérables pour l'avenir : celui de la recherche. Il faut en effet fédérer et structurer plus avant les compétences scientifiques, et développer l'esprit même de la recherche vue et vécue par les praticiens de l'art et de sa médiation. Des journées de rencontre ou de recherche gagneraient à être organisées, les travaux des étudiants publiés et des recherches sur le secteur valorisées (un fond pourrait peu à peu être consacré chaque année dans le budget). À l'instar des ESPE, qui ont tout à la fois un budget de la composante ESPE et un budget de projet ESPE, il serait intéressant de réfléchir à une intégration du CEFEDM aux projets connexes auxquels il contribue de fait.

A l'orée de ce triennal, il reste donc une interrogation pour l'établissement — doté de maints atouts mais fortement contraint par le contexte politique et institutionnel au sein duquel il a évolué durant de nombreuses années — : quelles sont les modalités d'un arrimage solide au monde de l'enseignement supérieur ?

Habilitation 2018 - ANNEXE - Synthèse des éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie dévolus à la prévention des risques professionnels



ANNEXE

Synthèse des éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie dévolus à la prévention des risques professionnels

I. Remarques liminaires

Le CEFEDM de Normandie, établissement habilité à la délivrance du DE de professeur de Musique, constitue, de par son bassin de recrutement, le seul établissement d'enseignement supérieur et de professionnalisation pour un certain nombre d'artistes et artistes-enseignant de la région.

En conséquence, la répartition des éléments de formation relatifs à la prévention des risques professionnels tient compte de plusieurs objectifs :

- **garantir une sensibilisation de tous les étudiants** (y compris et surtout ceux suivant une formation partielle faisant suite à une validation partielle de VAE ou à une poursuite d'étude) aux problématiques de la prévention des risques professionnels ;
- **transformer les pratiques** en ne se limitant pas à des enseignements, mais en s'inscrivant dans des approches *impliquantes* : des projets, des analyses de pratiques réelles en vidéo. À ce titre, les éléments de formation relatifs aux risques professionnels n'ont pas de module dédié mais sont volontairement placés dans différentes UE et/ou modules et sont inscrits dans des approches intégrant différentes entrées (exemples : la question des troubles musculo-squelettiques est traitée dans les modules d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement, mais aussi dans les modules de didactique ; la question des troubles auditifs est traitée dans l'UE 8 — Le son, l'image : approches physiques et technologiques) ;

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture
 CEFEDM de Normandie – ESPÉ de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90
 Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z
 Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

- se préoccuper d'une approche **tant artistique que pédagogique**. C'est la raison pour laquelle les troubles psychosociaux et juridiques sont également traités ;
- enfin, respecter *stricto sensu* tout en l'élargissant le référentiel de compétences du D.E. de professeur de musique, qui ne liste pas directement de compétences spécifiques attendues liées aux risques psychosociaux et aux troubles musculo-squelettiques, sauf dans le cadre des savoirs associés et spécifiques du Diplôme d'État pour la discipline Formation Musicale, qui énumères quelques seules compétences portant sur la physiologie de la voix.

Pour chaque axe, sont évoquées la **nature des risques**, la **nature des troubles** et les **préventions possibles**, y compris les éléments **juridiques** éventuellement afférents.

II. Éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie relatifs à la prévention des risques professionnels

La maquette de formation comporte de nombreux éléments identifiables répondant aux exigences de la prévention des risques professionnels, qu'ils soient d'ordres acoustiques, psychologiques, physiques ou juridiques. Ces éléments apparaissent aussi bien dans les activités artistiques des étudiants que dans des séances de cours à visée plus théorique. Il nous paraît en effet primordial que les étudiants sortants de formation soient à même d'identifier les contextes à risque au sein de situations abordées par différentes entrées (tant artistiques que pédagogique), pour eux-mêmes comme pour leurs futurs élèves, afin qu'ils puissent, dans leur exercice professionnel, adopter une conduite et des démarches adaptées en toutes circonstances.

1. Risques professionnels liés à la pratique artistique

1.1. Risques auditifs

Un volet de la formation artistique de nos étudiants étant dévolu aux Musiques Actuelles Amplifiées, il nous est apparu nécessaire d'inclure dans ces modules une sensibilisation aux risques acoustiques liés à la sonorisation et à l'amplification. L'accent est mis dans ces dispositifs sur un usage raisonné des techniques du son, pour éviter tout inconfort physique et déperdition auditive.

→ UE 4.2. - Techniques et technologies

4.2.1. MAO scène et live (12 h)

4.2.3. Techniques et technologies de la scène (12h)

4.2.4. Culture numérique - Approches physiques et technologiques (40 h)

1.2. Troubles musculo-squelettiques

La pratique musicale, par la répétition quotidienne de gestes identiques, peut entraîner de graves troubles physiques, comme en témoignent de nombreux exemples, y compris chez de très grands interprètes. Il est donc essentiel d'initier de futurs professionnels, d'une part à l'anatomie, d'autre part à l'analyse fonctionnelle du mouvement. L'intervention de danseurs professionnels dans ce cadre nous semble d'autant plus pertinente que les réflexions menées

sur ce sujet, dans ce domaine artistique lié intrinsèquement au corps, sont riches et approfondies. Ces modules ne constituent pas seulement une sensibilisation, mais dotent les étudiants d'outils d'analyse et de lecture du geste qui sont transférables aussi bien dans des situations artistiques que pédagogiques.

→ UE 2.4. - Le corps et la scène

Module 2.4. : Le corps musicien — Anatomie fonctionnelle et analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement, issues des recherches en anatomie fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé déclinée pour les musiciens et musiciens-enseignants. Mise en situations musicales et fonctionnelles des mouvements évitant les attitudes pathogènes (24 h)

Module 2.4. : relaxation, respiration et sa gestion (12 h)

1.3. Risques juridiques

Traité dans le chapitre risques juridiques liés à la pratique pédagogique. Voir ci-dessous.

2. Risques professionnels liés à la pratique pédagogique

Les risques professionnels sont souvent pensés en termes de risques physiques liés, soit à l'audition, soit à des attitudes posturales potentiellement pathogènes. Or la pratique enseignante, qui induit un rapport à autrui et un ensemble de processus sociaux, comporte également des risques psychologiques. Il convient donc de doter les enseignants de grilles de lecture permettant d'analyser leur propre positionnement et celui de leurs interlocuteurs, ce qui est en jeu dans les modules correspondant à l'analyse de pratiques. Ces séances ont pour vocation d'une part de démêler les fils invisibles qui relient chacun des acteurs de la scène pédagogique à leur passé (d'élève, d'enfant, d'étudiant), et d'autre part de mieux cerner les potentielles dérives relationnelles inhérentes à la situation de face-à-face pédagogique.

2.1. Risques liés aux habitudes de transmissions délétères non déconstruites

Engager des étudiants dans la voie professionnelle sans leur avoir permis d'analyser les tenants et les aboutissants des modes d'apprentissage qu'ils emploient, en tant qu'apprenants ou en tant que professeurs, comporterait le risque de les voir se confronter à de grandes désillusions dans leur exercice professionnel. L'analyse et la déconstruction de séances pédagogiques filmées tend donc à leur faire approfondir les intentionnalités au départ de toute situation d'enseignement, et leur propre rapport au savoir. Il résulte de ces dispositifs une appréhension plus fine des attitudes et comportements adoptés par les apprenants, et une adaptabilité accrue aux différents profils pédagogiques. Ce module, outre son intérêt en termes de didactique, tend donc à écarter le risque de voir se perpétuer des procédures rigides ne prenant pas en compte la diversité des modes individuels d'apprentissage, procédures qui peuvent entraîner un traumatisme certain chez les élèves.

→ UE 3.2. - Culture professionnelle

Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive) : Entretiens d'explicitation. Didactique professionnelle. Ergonomie cognitive. (Exemple : analyses de vidéos, analyses critiques de mises en situation...). (3 h)

2.2. Risques psychosociaux

L'analyse de pratique comporte également un volet plus psychologique, avec un groupe d'inspiration Balint animé par Claudine Blanchard-Laville, qui amène les formés, par une introspection individuelle et collective, à percevoir les causes profondes de leur posture professionnelle en tant qu'enseignant. Ces séances permettent d'éclairer et de rationaliser des choix professionnels au départ inconscients, et de réaliser un « pas de côté », une mise à distance des pratiques habituelles et ancrées, liées au passé de chaque individu. Ce module complète donc le précédent, l'analyse concernant ici les pratiques enseignantes autant que les pratiques d'apprentissage. Il participe donc au même objectif, qui est d'éviter toute posture non réfléchie chez des enseignants, posture qui entraîne nécessairement un manque de souplesse dommageable aux apprenants. À l'inverse, la conscience des diversités et de ses propres motivations crée une faculté d'adaptation nécessaire à l'élaboration d'un projet pédagogique cohérent et démocratique.

→ UE 3.2. - Culture professionnelle

Analyse de pratique à orientation Balint : Analyse de pratique dans le cadre à référence clinique (groupe d'inspiration Balint). Exemple : À partir de l'exposé d'une situation professionnelle concrète vécue par l'un des participants, le groupe travaille collectivement à l'analyse de cette situation. Les animateurs veillent au maintien d'une écoute bienveillante, sans jugement, et d'une coopération authentique. L'objectif d'une séance est de comprendre en profondeur la situation professionnelle exposée, les émotions qu'elle suscite, ses liens avec l'histoire personnelle de l'exposant. (48 h).

4

2.3. Risques juridiques

L'exercice d'une profession ne pouvant se penser sans éléments de contexte et de droit, nos étudiants sont également formés au cadre juridique de leur exercice professionnel, par l'étude des textes réglementant d'une part la production artistique, d'autre part la fonction publique territoriale à laquelle une majorité d'entre eux seront rattachés. Les dangers d'une professionnalisation actée sans une sensibilisation au contexte juridique dans lequel elle s'exerce, artistiquement ou pédagogiquement, sont effectivement réels et cette approche tend à les diminuer.

→ UE 3.1. - Environnement institutionnel

UE 3.1. - Environnement institutionnel

- Les statuts et cadres d'emploi (12 h)

Éléments de droit. Connaissance des textes juridiques réglementaires, des statuts et des cadres d'emplois, ainsi que de la législation les concernant

- L'environnement professionnel : du spectacle vivant à la vie de l'enseignant (18 h)

Histoire du spectacle vivant, droit du spectacle, environnement juridique. Élément de droit du spectacle vivant.



Habilitation 2018 - ANNEXE - Synthèse des éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie dévolus aux enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle

ANNEXE

Synthèse des éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie dévolus aux enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle

I. Remarques liminaires

Le CEFEDM de Normandie, établissement habilité à la délivrance du DE de professeur de Musique, constitue, de par son bassin de recrutement, le seul établissement d'enseignement supérieur et de professionnalisation pour un certain nombre d'artistes et artistes-enseignants de la région.

En conséquence, la répartition des éléments de formation relatifs aux enjeux liés aux notions de transmission et d'éducation artistique et culturelle tient compte de plusieurs objectifs :

- **garantir une sensibilisation de tous les étudiants**, y compris et surtout ceux suivant une formation partielle faisant suite à une validation partielle de VAE ou à une poursuite d'étude) aux problématiques de transmission et d'éducation artistique et culturelle (d'où des logiques visant à des sensibilisations hors module dédié, afin que les étudiants ou stagiaires en formation partielle y aient à s'y confronter) ;
- **transformer les pratiques** en ne se limitant pas à des enseignements, mais en s'inscrivant dans des approches *impliquantes* en particulier au travers des projets. À ce titre, les éléments de formation relatifs aux de transmission et d'éducation artistique et culturelle n'ont pas seulement de modules dédiés (*UE 3.2. – Culture professionnelle – Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle*), mais sont volontairement placés dans différentes UE ou modules, et sont inscrits dans des approches intégrant différentes entrées.

Établissement d'enseignement supérieur habilité par le Ministère de la Culture
 CEFEDM de Normandie – ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN – Tél : 02 35 14 70 90
 Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z
 Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

- se préoccuper d'une **approche de démocratisation**. C'est une raison supplémentaire pour laquelle les enjeux sont traités à différents endroits de la formation ;
- enfin, respecter *stricto sensu* tout en l'élargissant le référentiel de compétences du D.E. de professeur de musique, qui ne liste pas directement de compétences spécifiques attendues liées aux questions de transmission et d'éducation artistique et culturelle.

II. Éléments de réflexion à propos de l'éducation artistique et culturelle

L'EAC permet tout à la fois une expérience de l'Art, une multiplicité de rapports à une pluralité des publics (plusieurs manières de penser, plusieurs contextes sociaux et culturels) et une attention sensible à ce que le meneur de l'action ne serve pas son propre projet artistique, à ce que ce ne soit pas l'artiste qui propose sa propre médiation, mais que la médiation soit art sans être œuvre.

Souvent encore aujourd'hui, l'EAC procède de l'injonction ou de l'incantation. Les acteurs n'échangent ni ne critiquent leurs actions. Il existe peu de discussion et de débat. Si l'idéologie spontanéiste du rapport à l'art que les politiques issus du premier ministère de Malraux pouvaient laisser entendre est bien sûr largement abandonnée, si l'idée du médiateur comme « tampon » entre art et public est battue en brèche, si une histoire critique de l'usage actuel du concept d'éducation et de culture, ainsi qu'une histoire critique de l'éducation artistique et culturelle restent à faire pour qu'elle ait une meilleure place dans les cursus de l'enseignement supérieur, il nous semble cependant que l'EAC doit :

1. permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
2. développer et renforcer leur pratique artistique
3. permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels

Il y a donc bien besoin d'un métier ou tout au moins d'une compétence explicitée et développée pour ce « chaînon manquant » de nos politiques culturelles. Sans l'artiste qui pense la médiation, rien ne se fera cependant.

La question du sens

A priori, rien n'a de sens. Ce texte n'a aucun sens, car c'est nous qui le construisons. Nous ne percevons pas le monde avec nos sens, mais avec nos cerveaux grâce à nos sens. Il est donc impérieux d'éviter les situations où l'on se trouve « Démenti-pour-autrui », c'est-à-dire en puissance de dire quel sens a une situation pour l'autre.

Ce que l'on peut dire cependant, c'est que le sens peut se construire à plusieurs et que le partage de pratiques est souvent garante de sens : pratique de lecture, pratique d'interprétation de rôle, pratique de dessin, pratique de musique, bref, pratique d'art et relation médiate à l'art et à ses œuvres...

Quelques ambitions relatives à la philosophie de la formation

Nous souhaitons donc au travers des projets spécifiquement déclinés comme appartenant à l'EAC au sein du CEFEDM, mais aussi plus largement au travers des projets artistiques montés par les étudiants (dont une partie du cahier des charges implique que les questions de médiation soient traitées), au travers des projets pédagogiques et au travers d'une réflexion plus institutionnelles sur

les projets d'établissement et notamment leurs missions et les manières de les décliner, que l'accent soit mis de manière transversale sur l'EAC comme nouveau paradigme de la définition de l'identité professionnelle de l'artiste-enseignant-médiateur.

Nous favorisons donc tant que possible au sein du cursus les expérimentations instituées dans l'enseignement supérieur du spectacle vivant qui, par exemple permettrait à plusieurs disciplines de coexister en ayant un socle d'enseignement et de projets en commun, et ce, bien que le cadre réglementaire ne le permette qu'à la marge. C'est pourtant une source d'insertion professionnelle et un vecteur de transformation puissant pour le secteur.

Nous ambitionnons de construire un cursus d'études sur des valeurs où la formation artistique ne serait pas départie (donc serait liée) des missions premières de médiation et donc d'éducation (future) artistique et culturelle.

Nous encourageons ainsi tous les projets d'étudiants inscrits dans des dispositifs scolaires, périscolaires ou extrascolaires proposant des alternatives au mimétisme d'une pratique professionnelle de référence et nous valorisons tout souhait de monter des projets artistiques pluridisciplinaires.

Ainsi nous n'envisageons la médiation bien comme une logique heuristique et prospective, qui ne porterait pas seulement sur les modalités d'« orchestre à l'école » ou de la mise en place d'une chorale (bien que ces axes ne soient pas à négliger), mais sur l'idée du projet artistique à l'école. L'artiste, même en herbe, même d'une heure, n'est pas celui qui simplement exécute. L'artiste est celui qui devient non plus agent ou acteur, mais auteur de quelque chose afin de développer ses expériences sensibles.

3

Enfin, nous souhaitons sans aucun doute ce que seul peut porter l'art et la Culture et auquel nul autre domaine ne peut rivaliser : le sens contre l'ab-sens.

III. Éléments de la maquette de formation du CEFEDM de Normandie relatifs aux enjeux de transmission et d'éducation artistique et culturelle

La maquette de formation comporte de nombreux éléments identifiables répondant aux exigences de l'éducation artistique et culturelle, en particulier :

UE 1 — Approches et pratiques de l'enseignement

UE 1.1. – Approches didactiques

- Mise en place de projets pédagogiques

Et notamment dans les modalités d'évaluation de l'UE 1.1. :

Élaboration d'un projet pédagogique en lien avec les textes cadrant l'enseignement artistique spécialisé, visant à instituer des pratiques didactiques variées et à penser les curricula dans un souci de démocratisation culturelle et de transversalité entre disciplines.

(8 ECTS)

UE 1.2. – Approches historiques et sociologiques et multiréférentielles

- Sociologie de l'éducation musicale
- Musique et handicap : sensibilisation

UE 2 —Cultures et perfectionnements artistiques

UE 2.2. – Perfectionnement de la pratique dominante

Et notamment dans les modalités d'évaluation de l'UE 2.2. :

S3-S6 : réaliser 3 projets artistiques mettant en œuvre des esthétiques différentes. La réalisation est publique, en fonction d'un cahier des charges axé sur les questions de médiation et donne lieu à des heures de cours dans la discipline.

(11 ECTS)

UE 2.4. – Le corps et la scène

Transversalité musique-danse

UE 3 —Environnement institutionnel et culture professionnelle

UE 3.2. – Culture professionnelle

– Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle

Et notamment dans les modalités d'évaluation :

Projets d'éducation artistique et culturelle

(2,5 ECTS)



Projet d'établissement

2015-2018

Sommaire

Introduction.....	3
1. Le contexte global actuel de l'enseignement supérieur Culture en Normandie et à proximité4	
1.1. <i>Quelques constats relatifs au contexte des établissements d'enseignement initial (chiffres DRAC Normandie)</i>	4
1.2. <i>Le CEFEDM de Normandie actuellement</i>	5
1.2. <i>Le contexte interrégional de l'enseignement supérieur par rapport à l'offre du CEFEDM de Normandie</i>	6
Cartographie des établissements d'enseignement supérieur Culture spectacle vivant délivrant DNSPM et/ou DE	7
2. Les grands objectifs portés par l'établissement en 2016-2018, dans le périmètre actuel de ses missions.....	8
2.1. <i>Pour la prochaine habilitation :</i>	8
2.2. <i>Les grands axes de réflexion pour les contenus du projet :</i>	8
Une localisation identifiable	9
Une possible évolution des formes juridiques à moyen terme	10
3. Précisions relatives au développement de la formation professionnelle continue diplômante à moyen et à long terme	10
3.1. <i>En musique, d'importantes nécessités de professionnalisation</i>	10
3.2. <i>En danse, une offre répondant actuellement pleinement à la demande, mais nullement aux besoins</i>	13
Conclusion provisoire	14
<i>À propos du paradigme de la structuration de l'enseignement supérieur Culture</i>	14
A. Une hypothèse locale.	14
B. Une hypothèse interrégionale.	15
C. Une hypothèse nationale.....	15
Coda en forme de modélisation.	15
<i>Les enjeux clés</i>	16

*The mind is like a parachute
It doesn't work if it's not open
Frank ZAPPA*

Introduction

Le projet de l'établissement se vit dans une diversité d'approches et d'attentes, conciliant utopies humanistes et exigence dans la recherche et l'innovation pédagogique, tentant de ne pas se soumettre aux classifications simplistes.

Vingt ans après sa création (1997-2017) les missions du CEFEDM ont évolué et s'inscrivent dorénavant dans une perspective plus vaste, entraîné par les politiques d'autonomisation des établissements Culture, dans une spirale de liaisons avec l'ensemble des institutions homologues et appartenant désormais au vaste réseau d'une offre européenne variée et complémentaire. Sa singularité ne s'est jamais omise, car il a pu faire exister un projet spécifique, fondé sur le contexte géopolitique et professionnel au sein duquel il fait vivre la formation d'un secteur artistique et sur des valeurs de la formation dont il tient à expliciter toujours le dessein.

Structuré en association Loi 1901 l'établissement porte une mission de service public de fait, étant donné son mode de financement et sa mission essentiellement régaliennne, faisant de lui par là même une école de la République.

Il prépare ou forme aux métiers de professeur de musique ou de danse. Il accompagne les étudiants autant comme musiciens ou danseurs, enseignants d'un art, inscrits sur un territoire. Il favorise le travail de groupe et les activités de diffusion à travers des démarches artistiques permettant des métissages et contribuant à l'accès à une culture artistique ouverte et démocratique. Les disciplines relevant des sciences humaines, de la culture et des cadres institutionnels facilitent l'insertion professionnelle des étudiants par la maîtrise de l'environnement social et culturel de la profession.

Le contexte de la grande Normandie tant sur le plan géographique que démographique, induit qu'elle doit être en mesure de répondre aux besoins en matière d'enseignements supérieurs toutes disciplines et secteurs d'activité confondus. Celui de l'art n'est pas encore le plus développé, alors même que les structures du spectacle vivant sont clairement identifiées et fondées dans la durée.

La Région dispose également de 2 CRR, 7 CRD, habilités à décerner les DEM, DEC, DET, diplômes requis pour intégrer un CEFEDM. La synergie de ces puissances institutionnelles contribue à l'attractivité de la Région et participe activement de la qualification du territoire au travers de l'action pérenne de notre établissement. C'est pourquoi il est pertinent à ce jour de s'appuyer sur les compétences et structures existantes pour développer notre établissement.

C'est à ce titre que le CEFEDM, établissement d'enseignement supérieur habilité à former les futurs diplômés d'État campe son action, épaulé par la tutelle de l'État et depuis peu par la Région Normandie.

C'est à tous ces titres qu'il tente d'innover et d'inscrire son projet dans une connaissance fine du contexte.

Le présent projet porte un regard prospectif sur son potentiel de développement sur les années 2015-2018 et place l'arrimage à l'Université comme une des clés de voûte de son évolution.

1. Le contexte global actuel de l'enseignement supérieur Culture en Normandie et à proximité

1.1. Quelques constats relatifs au contexte des établissements d'enseignement initial (chiffres DRAC Normandie¹)

Nom de l'établissement	Nbre d'élèves	Enseignants (+ équipe de direction)
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT RÉGIONAL		
ROUEN	1 238	91 ens + 18 adm dt 3 dir
CAEN	1 613	102 ens + 31 adm et tech
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL		
LE HAVRE	1 550	63 ens + 21 adm
CAUX VALLEE DE SEINE	1 090	75 ens + 14 adm
DIEPPE	1 037	72 ens + 17 adm
GD PT COURONNE	689	44 ens + 6 adm
EVREUX	753	51 +13
LISIEUX	760	37 ens + 5 adm
ALENCON	998	47 ens + 5 adm
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL		
COTE D'ALBÂTRE (ST Valéry - Cany-Barville)	505	37 ens + 6 logis + 5 adm
VAL DE RUEIL LERY POSES	650	27 ens + 2 adm
ARGENTAN	505	20 + 3 adm
EURE MADRIE SEINE	490	26 ens + 4 adm
Sivom des 3 vallées MONDEVILLE	492	29 ens + 3 adm
CONSERVATOIRES RAYONNEMENT COMMUNAL		
ST ETIENNE DU ROUVRAY	480	33 ens + 3 adm
FÉCAMP	370	19 ens + 2 adm
Pont Audemer	415	19 ens + 3 adm
BERNAY devenu intercom	673	60 ens + 4 adm
HÉROUVILLE ST CLAIR	410	17 ens + 4 adm
VIRE	403	15 ens + 2 adm
CHERBOURG	726	24 ens + 3 adm

¹ chiffres mis à jour en 2017

CONSERVATOIRES	2015 DEM	2016 DEM	2017 DEM	DET 2015	DET 2016	DET 2017	DEC 2015	DEC 2016	DEC 2017
CRR ROUEN	13	30	24	5	5	6	12	9	9
CRR CAEN	13	6	13	2	1	3	2	2	3
CRD Alençon	2	1	0						
CRD Caux Vallée de Seine	4	8	6						
CRD Dieppe	8	8	3						
CRD Gd Couronne	10	14	8						
CRD Lisieux	6	5	7				2	1	0
CRD Evreux	0	2	0						
CRD Le Havre	3	4	3					1	
Total Région	59	78	64	7	6	9	16	13	12

Moyenne

67

7

14

Ces chiffres relaient les constats formulés par ailleurs concernant la bonne structuration du secteur de l'enseignement artistique spécialisé sur le seul territoire de la Normandie et montrent la manière dont peut exister une part du chaînage formation initiale → formation supérieure auquel a toujours été rattaché la mission du CEFEDM.

1.2. Le CEFEDM de Normandie actuellement

Le CEFEDM de Normandie est un établissement d'enseignement supérieur de structure juridique associative sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication.

Actuellement, ses missions concernent :

- La formation initiale et continue diplômante en musique conduisant au diplôme d'État de professeur de musique (Arrêté du 5 mai 2011), diplôme de niveau III (Bac + 2), qui passera très prochainement au niveau II (Bac + 3)
- L'organisation de session d'obtention du diplôme d'État de professeur de musique par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- La formation continue non-diplômante en musique et en danse en partenariat avec 4 structures normandes : le CNFPT, le FAR de Caen et le CEM
- la formation continue non-diplômante en danse

Il est habilité par le Ministère de la Culture et de la Communication pour la délivrance du diplôme d'État de professeur de musique.

1.2. Le contexte interrégional de l'enseignement supérieur par rapport à l'offre du CEFEDM de Normandie

Une rapide **cartographie** à ce jour montre, sur trois côtés :

– d'un côté **une offre parisienne très attractive** (130 km de Rouen, 250 km de Caen), avec deux Pôles d'enseignement supérieur « haut de gamme » plus le CNSMD, qui, s'ils étaient concurrencés sur le même terrain, nécessiteraient des moyens considérables compensateurs tout à la fois de l'attractivité parisienne et du regroupement d'enseignants très référents ;

– d'un autre côté le Pôle supérieur Bretagne-Pays-de-la-Loire (à Rennes, 180 km de Caen, 300 km de Rouen), offrant un cursus classique et une proposition de cursus en lien avec la forte présence des musiques traditionnelles de Bretagne et de culture celte.

– du troisième côté, enfin, le Pôle supérieur Nord-Pas-de-Calais-Picardie (Lille : 250 km de Rouen, Amiens : 120 km), très lié au CRR de Lille et à ses enseignements.

Par ailleurs, et principalement en région parisienne (ce qui accroît encore l'attractivité de l'Île-de-France), une **offre importante de cursus dit « d'interprètes », non habilitée** et qui ne le sera pas à moyen terme, où des Licences, voire des Masters, en lien avec l'Université, a été développée : à Rueil-Malmaison, à Cergy, à Versailles, à Orsay...

Cette offre est intéressante en ce qu'elle complète l'offre habilitée Ministère de la Culture et de la Communication, mais elle **pose le problème de la filière, et notamment de l'accès au DE** (porté par les seuls CEFEDM et Pôles d'enseignement supérieur) **et au CA** (portés par les deux seuls CNSMD), les deux diplômes d'enseignement existant en France et qui demeurent en correspondance très étroite avec la réalité de l'emploi dans le secteur et aux possibilités réelles d'insertion professionnelle. En effet, la plupart des artistes ont une activité d'enseignant, souvent leur activité principale.

Les études relatives aux anciens diplômés du CEFEDM ainsi que la provenance géographique des candidats montre en outre à l'envi un **net bénéfice en faveur de l'établissement Normand, celui-ci répondant non seulement à des besoins locaux et d'autres non pourvus, notamment en Île-de-France.**

1. PESM Bourgogne — Dijon — www.pesm-bourgogne.fr
2. PESMD Bordeaux Aquitaine — Bordeaux — www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com
3. POLE SUP 93 — Aubervilliers — www.polesup93.fr
4. PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ARTISTIQUE NORD PAS-DE-CALAIS — Lille — www.polesupnorp.fr
5. PÔLE SUPÉRIEUR PARIS Boulogne-Billancourt — Paris — www.pspbb.fr
6. LE PONT SUPÉRIEUR — Nantes/Rennes — www.lepontsuperieur.eu
7. *CNSMD – Lyon — www.cnsmd-lyon.fr*
8. *CNSMD – Paris — www.conservatoiredeparis.fr*
9. Haute École des Arts du Rhin — Strasbourg — www.hear.fr (lié au CEFEDM de Metz)
10. ISDAT – Toulouse — www.isdat.eu
11. CESMD Poitou Charentes — Poitiers — www.cesmd-poitoucharentes.org
12. EPCC ESAL — CEFEDM — METZ — www.cefedem-lorraine.fr
13. CEFEDM Normandie — Rouen — www.cefedem-normandie.fr
14. CEFEDM Rhône-Alpes — Lyon — www.cefedem-rhonealpes.org
15. IESM — Aix-en-Provence — www.iesm.com

Par ailleurs, les aides des Régions aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication dans le domaine du spectacle vivant donnent une bonne idée de l'équilibre des territoires et de leur attractivité.

Tableau en ligne : [Comparatif dotations des Régions aux établissements d'enseignement supérieur Culture du spectacle vivant en 2015](#)

2. Les grands objectifs portés par l'établissement en 2016-2018, dans le périmètre actuel de ses missions

2.1. Pour la prochaine habilitation :

- La formation professionnelle artistique et pédagogique des musiciens :
 - o Une formation artistique renforcée, notamment compte tenu de l'absence de cursus conduisant au DNSPM
 - o Une formation pédagogique renforcée : le DE passera à bac + 3

Pour le développement potentiel avec l'appui de la Région :

- la formation professionnelle des enseignants en musique : une formation continue diplômante attractive et innovante utilisant les outils du numérique, socle d'une refonte de l'articulation ultérieure DNSPM/DE
- La formation continue non-diplômante en danse, voire, avec l'appui de la Région, la formation initiale supérieure en danse
- La formation supérieure en théâtre, au moins dans le domaine de la formation professionnelle continue non diplômante (à moyen terme)
- La réflexion sur des locaux adaptés à un établissement en développement : le rapprochement, voire l'arrimage à l'Université de Rouen (si possible à l'horizon 2017)

2.2. Les grands axes de réflexion pour les contenus du projet :

Un modèle alternatif aux offres limitrophes ou les intégrant partiellement nécessiterait probablement la conjugaison de plusieurs facteurs :

- la définition du périmètre géographique et disciplinaire de structuration de l'établissement ainsi que son architecture. Une offre de développement de type « archipelique » serait très intéressante à réfléchir, garante du respect des richesses et des identités de chacun et inclinant à repenser les regroupements d'étudiants à des moments-clés de leur formation ;
- des liens à nouer avec les structures professionnelles locales dont le territoire est riche ;
- des liens étroits avec plusieurs structures d'enseignement qui pourraient mettre des heures à disposition. Cette entrée rendrait entre autres possible de penser une formation multipolaire (par exemple plusieurs CRR avec des mises à disposition, des établissements de création et de diffusion...) ;
- la structuration plus forte encore d'une offre de formation pluridisciplinaire ou tout au moins orientée par la pluridisciplinarité, la multi-culturalité et la créativité ;
- l'attachement aux questions de médiation dont aucune démarche artistique ne peut se départir aujourd'hui et qui feraient lien avec les propositions de formation visant la spécialisation à l'enseignement.

- Des relations très fortement nouées et architecturées avec l'Université de Rouen-Normandie, ce qui placerait véritablement le CEFEDM dans l'architecture de l'enseignement supérieur, avec ou sans DNSP.

Cette orientation serait ainsi prise afin que les étudiants puissent envisager un avenir professionnel :

- par l'exigence du cursus suivi, via la logique de la filière au niveau européen, en continuant leurs études ailleurs,
- mais aussi en s'inscrivant dans le tissu professionnel local, essentiellement d'artistes-enseignants, en participant de la qualification de l'emploi sur le territoire en lien avec les structures de création et de diffusion.

Quelques pôles ressources pourraient être davantage fédérés à moyen et long terme. On peut citer notamment, en musique : l'Orchestre régional de Normandie, l'Orchestre de Caen, l'Opéra de Rouen-Théâtre des Arts, Le poème harmonique, l'Académie Bach, Le Far... ; en théâtre : le Centre Dramatique National de Normandie — Rouen, la Comédie de Caen-Centre Dramatique National de Normandie ; en danse : le Centre chorégraphique national de Caen en Normandie, Le Phare-Centre chorégraphique national du Havre ; Le réseau Normand'Hip Hop, la Compagnie Beau Geste, la Compagnie MAD, la Compagnie AlleRetour ; et en Cirque : La Brèche, pôle national des arts du Cirque, Cherbourg et Le Cirque théâtre, Elbeuf (les deux CRAC étant aujourd'hui reliés).

Vers un établissement porteur dont les contours juridiques et le périmètre d'action devront évoluer

Une localisation identifiable

Un établissement n'est pas seulement une méta-structure, c'est une possibilité de rencontre.

Les phénomènes favorisant l'insertion professionnelle dans les secteurs de l'enseignement supérieur sont de l'ordre des rencontres et de la structuration du réseau professionnel pour l'étudiant. Ce réseau advient bien entendu des rencontres avec la profession, orchestrées par le cursus, tant par le biais des stages que des enseignements, mais aussi rendu possible par l'ensemble des moments informels qu'un établissement doit valoriser.

Par ailleurs, un établissement cristallise un projet de formation : ce projet existe à travers elle et en même temps le fait exister en lui donnant une couleur particulière.

Enfin, un établissement correspond à une mise au jour d'un projet politique. Porter une attention particulière au développement de la culture au travers du développement d'un établissement, c'est alors matérialiser ce projet politique et le rendre appréhendable.

L'ensemble de ces considérations plaide donc en faveur de la constitution d'un établissement fort existant dans un lieu identifié, avec des locaux en propre : locaux de cours, de répétition, de partage de projet, d'accueil de résidences, etc.

L'idée de « pôle » appelle celle d'attraction, de centralité. Fonder un « pôle ressources », consiste donc à ce titre à garantir l'attractivité d'un tel établissement. Elle adviendra bien entendu tant du projet de formation que de la qualité des enseignants et des enseignements, mais aussi des occasions de rencontres offertes aux praticiens et surtout aux capacités d'accueil d'un projet d'étude (pouvoir répéter, accéder à un centre de ressources documentaires critique...) et aux facilités d'accès, tant géographique (une ligne de bus bien desservie...) que pratique (des prêts de salle facilités par un système de cartes magnétiques par exemple). Or étudier les arts, c'est occuper des espaces et s'y retrouver.

Il se trouve que plusieurs institutions partenaires sont actuellement pauvres en locaux (CRR de Rouen, Opéra...).

C'est pourquoi la construction ou l'aménagement d'espaces dédiés au projet de cet établissement à co-construire apparaît comme une très grande nécessité. Une hypothèse à travailler consisterait à ce que l'Université puisse laisser un espace suffisant aux activités de l'établissement.

Enfin, si l'établissement à développer s'appuyait dans un premier temps sur la structure juridique actuelle du CEFEDM, il semblerait important que son nom évolue et qu'il soit réfléchi au sein du concert de partenaires. Une haute-école du spectacle vivant ou un établissement d'enseignement supérieur du spectacle vivant ou encore une école supérieure culture spectacle vivant pourraient constituer autant de propositions à débattre pour trouver une appellation juste témoignant au mieux du projet défendu.

Au total, une hypothèse plausible pourrait consister à un rapprochement fécond avec l'Université de Rouen-Normandie, dans le cadre d'une refonte complète de la convention-cadre de partenariat.

Une possible évolution des formes juridiques à moyen terme

Aujourd'hui, la forme juridique du CEFEDM de Normandie relève du statut associatif, ce qui lui confère une grande souplesse d'action, mais ancre moins son projet en relation avec une politique publique régionale de la formation professionnelle supérieure. Ainsi le statut d'établissement public de coopération culturelle (EPCC) rendrait probablement mieux compte de la construction d'un projet concerté par une forme juridique à la gouvernance plus équilibrée.

Une réflexion à l'échelon de la grande Région Normandie pourrait être conduite conjointement relativement à la structuration d'un grand établissement d'enseignement artistique initial et pré-supérieur rassemblant des structures existantes (par exemple deux CRR) en coordonnant mieux leurs actions et en structurant davantage l'enseignement artistique. Une telle hypothèse harmoniserait sans doute mieux les relais formation initiale → formation supérieure → formation professionnelle continue, tout en articulant les complémentarités.

3. Précisions relatives au développement de la formation professionnelle continue diplômante à moyen et à long terme

3.1. En musique, d'importantes nécessités de professionnalisation

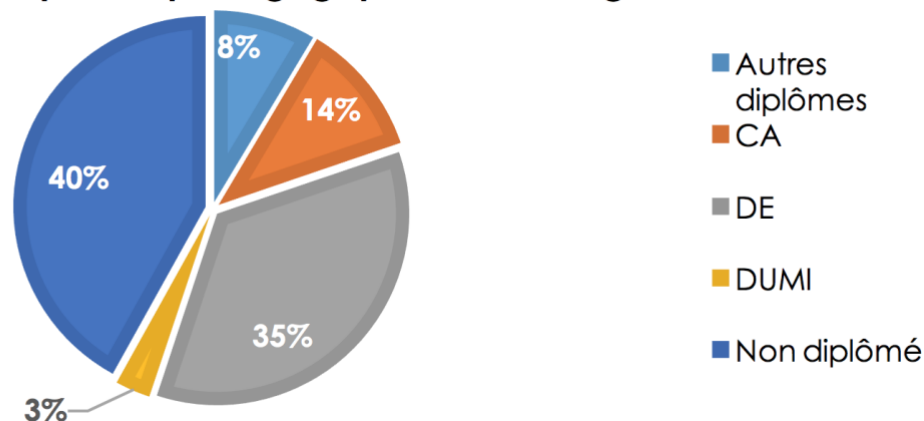
Constat de terrain en matière de vie culturelle en direction de tous les publics : les professeurs d'enseignement artistique sont souvent les seuls interlocuteurs en matière de diffusion et d'accompagnement de pratique sur un territoire. Il est donc vital d'offrir des formations à la pratique de haut niveau de la musique et à la transversalité culturelle au sein de l'établissement, afin de faire vivre les territoires. Les départements pourraient être des interlocuteurs sur ce volet dans le cadre de leur mission d'aménagement du territoire.

En 2015, le CEFEDM de Normandie a mené une vaste étude relative à l'emploi dans le secteur de l'enseignement artistique spécialisé dans les cinq départements de Normandie. Il ressort notamment de celle-ci les éléments suivants :

- Plus de 3 000 questionnaires « enseignants » et près de 200 questionnaires « directeurs » qui ont été distribués (2/3 en Haute-Normandie et 1/3 en Basse-Normandie) à partir de juin 2015.

- Un retour de près de 15 % des questionnaires ce qui est significatif d'une bonne représentativité. À noter que plus de 60 % des 400 questionnaires enseignants proviennent des établissements de Haute-Normandie et témoignent ainsi de la structuration du territoire.
- Le nombre d'enseignants ne disposant pas du moindre diplôme pédagogique en musique s'avère assez élevé (plus de 40 %), dont une majorité (70 %) exerce au sein de structures associatives et d'écoles de musique non agréées. Certains départements, notamment les plus ruraux, sont plus concernés que d'autres et cumulent, pour une part, avec une absence de diplôme finalisant une formation d'enseignement initiale telle qu'elle peut être dispensée par les CRR.

Diplôme pédagogique des enseignants



En musique, depuis la réforme de l'enseignement supérieur Culture de 2011, le CEFEDM garantit toutes les voies d'accès au diplôme. Le diplôme peut donc être obtenu au CEFEDM de Normandie par les voies :

- de la formation initiale diplômante,
- de la formation continue diplômante,
- de la validation des acquis antérieurs (VAA) et donc des formations partielles,
- de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dont la 4^e session organisée par le CEFEDM a lieu du 1^{er} septembre 2015 au 26 août 2016.

Les procédures de VAE conduisant au diplôme d'État que le CEFEDM a organisé, 3 sessions depuis 2012, ont abouti pour de nombreux candidats à une validation partielle de leurs compétences (59 personnes sur 327 candidats). Or il s'avère que ces enseignants, éloignés géographiquement et empêchés par les obligations liées à leur activité professionnelle, ne sont pas en mesure d'intégrer le parcours de formation initiale diplômante, qui leur permettrait de se doter des compétences manquantes et d'obtenir le diplôme.

→ Cet état des lieux montre donc la **grande nécessité de développer une offre originale proposant un accès possible et simultané à différents publics, fort d'un soutien régional appuyé** :

- ceux issus d'une procédure de VAE partielle demandant un complément de formation (18 % des candidats depuis 2012) ;
- ceux issus de la procédure de la VAE ayant passé ou non les épreuves, mais n'étant en possession d'aucun diplôme ou partie de diplôme : 34 % des candidats depuis 2012 s'étant présentés à la procédure du Livret 1 sortent du dispositif sans aucune validation (abandons et non-validations), mais poursuivent leur activité professionnelle sans certification ;

- les professionnels en cours d'emploi (non issus de la VAE) souhaitant bénéficier d'une formation diplômante ;
- les professionnels en cours d'emploi, diplômés ou non, souhaitant suivre des modules de formation qualifiante (par exemple ceux ayant déjà obtenu une licence ou un DNSPM).

→ Pour répondre tout à la fois à ces différentes demandes et à l'hétérogénéité des publics concernés **ainsi que pour constituer un levier pour repenser l'ensemble de la formation pédagogique**, le CEFEDM gagnerait à développer **une offre de formation originale de type « hybride », c'est-à-dire combinant des actions de formation à distance des temps des regroupements en « présentiel » et des stages sur le terrain (de type tutorats).**

Les enjeux principaux d'une formation en cours d'emploi en Normandie sont :

- de contribuer, dans le milieu de l'enseignement artistique, à l'émergence d'une culture professionnelle ;
- d'accompagner le changement des pratiques professionnelles des enseignants sur le terrain ;
- de participer à la professionnalisation du secteur, voire à une remise à niveau significative, parfois nécessaire.

Le métier de professeur de musique a beaucoup évolué. Le périmètre des missions des écoles de musique s'est étendu au-delà de leurs murs pour répondre aux attentes actuelles des politiques territoriales : travail en réseau des différents acteurs culturels sur un territoire, ouverture à de nouveaux publics et de nouvelles esthétiques, prise en compte des spécificités territoriales, etc. Aujourd'hui, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle transforment en profondeur le cadre professionnel, en plaçant en particulier les dynamiques partenariales au carrefour des compétences professionnelles. Un nouveau format du programme de formation en cours d'emploi devra être pensé au départ de ces questions afin de permettre aux enseignants de s'y confronter pleinement en lien et en collaboration avec leurs territoires.

- Sur la forme, il conviendra d'être attentif à la prise en compte du statut des enseignants, de leur situation professionnelle, pour concilier la formation avec leur emploi ;
- Sur les contenus, un travail de prise en considération des attentes des enseignants et des acteurs de leurs contextes professionnels pour élaborer les actions à mener ;
- Sur les publics cibles, un accent devra être mis sur les territoires ruraux, en particulier dans l'Eure, l'Orne et la Manche, où demeurent un grand nombre de non-diplômés.

Cette attention portée à plusieurs éléments contraignants pour les enseignants nécessitera le développement d'une partie de formation à distance, selon les formules hybrides désormais éprouvées (pas de tout MOOC, mais un environnement numérique personnel d'apprentissage et des moments de regroupements en présentiel). Cette option fondée sur les technologies du numérique s'appuiera sur l'expérience structurante que le partenariat du CEFEDM Normandie avec l'établissement caraïbéen a permis d'asseoir entre 2012 et 2015.

L'ensemble de ce programme pourrait être utilement mutualisé avec le CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes qui développe actuellement et pour les mêmes raisons, un programme semblable. Il s'agirait d'une mutualisation tant technologique que de certains formateurs, ce qui présenterait un indéniable intérêt financier par la mise en commun de ressources diverses et la mutualisation d'équipements technologiques.

→ **Le coût d'un tel programme pourrait être estimé à environ 250 k€/an pour 30 étudiants-stagiaires, dont, potentiellement, une partie pourrait être prise en charge par les OPCA (sachant les difficultés très importantes du secteur pour financer la formation professionnelle) et 20 à 30 k€ par des mutualisations.**

3.2. En danse, une offre répondant actuellement pleinement à la demande, mais nullement aux besoins

Pour la danse, la formation professionnelle continue existe depuis 11 ans au CEFEDM, pilotée depuis la Basse-Normandie et drainant le milieu professionnel des enseignants de la danse de la région Normandie et au-delà, certains stagiaires provenant de régions plus ou moins éloignées (Bretagne, Centre, Paris, etc.).

Le ratio nombre d'inscrits, assiduité, fidélité des stagiaires est excellent. Ainsi, en 11 ans, 190 personnes (sachant le territoire compte un peu plus de 300 enseignants de la danse diplômés ou dispensés) ont participé en moyenne à 2,5 stages par an sur les 5 organisés, avec une participation moyenne de 13 stagiaires par thématique de formation (modules de 2 à 6 jours).

Jusqu'en 2015, la subvention du Conseil Régional de Basse-Normandie de 15 k€ (qui devrait être maintenue en 2016 et 2017), et l'absence de programme volontariste en faveur des non-diplômés et non-dispensés (qui représentent malheureusement environ 70 à 75 % des effectifs d'enseignants en Danse alors qu'il s'agit d'une profession réglementée) ainsi que la réorganisation de l'offre publique par l'État en 2012 repositionnant les formations sur le territoire national (les régions du grand quart nord-ouest étant dépourvues de formations initiales publiques, et les offres limitrophes proposées au public normand étant essentiellement privées et situées en région parisienne), nécessiteraient une consolidation du projet de qualification en Danse sur le territoire de la grande Normandie.

Cette consolidation passerait tant :

- par une offre concertée avec les services de l'État avec la mise en œuvre d'une **préparation au Diplôme d'État de professeur de danse**, qualification d'un public sinon écarté d'office faute de diplôme obligatoire ;
- ou encore par un **développement de l'offre de formation continue qualifiante existante, tant en nombre de propositions qu'en termes d'élargissement sur le territoire normand**, offre limitée jusqu'à aujourd'hui à 5 stages par an environ, et mise en œuvre uniquement sur le territoire de l'ex-Basse-Normandie
- que par un **renforcement du partenariat avec la création chorégraphique de Normandie**, et notamment avec les Centres chorégraphiques de Normandie de Caen et du Havre.

Pour l'heure, le projet de formation professionnelle qualifiante en danse proposé à partir de 2016 va rayonner plus largement en proposant des formations sur la grande région Normandie. Il est caractérisé par quatre axes que le CEFEDM développe depuis plusieurs années et qu'il souhaite conforter :

- **1^{er} axe** : collaborer avec les centres chorégraphiques nationaux autour de la création chorégraphique en Région, en renforçant le partenariat initié depuis plusieurs années avec le CCN de Caen en Basse-Normandie, et en se rapprochant du CCN Le Phare au Havre.

- 2e axe : pérenniser une offre de formation intégrant les dernières recherches universitaires, travaux et savoirs scientifiques pédagogiques actuels, notamment en ce qui concerne l'AFCMD et la pédagogie de l'enfant, deux disciplines d'études qui ne cessent d'évoluer et qui nécessitent une réflexion et des mises à jour des connaissances permanentes.
- 3e axe : développer des propositions transversales et interdisciplinaires, véritables espaces d'échanges et de rencontres entre praticiens et formateurs, intégrant l'ensemble des arts vivants (musique, danse, cirque, arts de rue, etc.) et répondant aux demandes des collectivités employeurs en adéquation avec les textes-cadres (référentiel de compétences du diplôme d'État de professeur de danse).
- 4e axe : renforcer la position d'expertise du CEFEDM en matière de formation à l'enseignement artistique et de formation des formateurs.

Conclusion provisoire

À propos du paradigme de la structuration de l'enseignement supérieur Culture

Pour finir, il nous semble intéressant de proposer une prospective sur la structuration de l'enseignement supérieur Culture dont dépend le CEFEDM de Normandie.

La structuration juridique actuelle du CEFEDM (Association Loi 1901) n'a pas vocation à être pérennisée. Dans le cadre de la réforme LMD du Ministère de la Culture et de la Communication initié depuis 2008, il a été envisagé que ses missions élargies en Pôle d'Enseignement Supérieur Musique participent d'une modification de sa forme juridique. Ce projet ne s'est pas réalisé. N'ayant pas été intégré récemment à un Pôle d'Enseignement Supérieur notamment en raison de l'absence de participation des Régions avoisinantes et particulièrement de la Région Haute-Normandie, l'État, ainsi que le Conseil d'Administration du CEFEDM, ont activement cherché à intégrer le Centre normand à un établissement public existant ou à favoriser toute coopération permettant des regroupements ouvrant des perspectives de développement pour l'ensemble des partenaires. Dans cette perspective, l'établissement public géographiquement le plus voisin des missions que porte le CEFEDM de Normandie s'est trouvé être l'école supérieure d'art et de design Le Havre-Rouen (ESADHaR). La DRAC de Haute-Normandie et le CEFEDM ont travaillé sur l'hypothèse d'une fusion des missions du CEFEDM au sein de l'école supérieure d'Art de Rouen et du Havre, ESADHaR, déjà structurée en EPCC. Cette hypothèse présentait plusieurs avantages : fonder une école aux missions plus larges, mettant en synergie un certain nombre de moyens tout en conférant une plus grande lisibilité nationale et internationale à l'établissement final. En outre, une telle hypothèse pouvait rendre possible une éventuelle participation ultérieure des Régions. Cette hypothèse locale de l'intégration à l'ESADHaR, tout comme d'ailleurs la structuration d'un pôle d'enseignement supérieur posait le principe que les établissements musique dépendant du Ministère de la Culture et de la Communication conduisant au niveau Licence (et non CNSMD) soient stabilisés sous la forme juridique d'un EPCC. Enfin, ces perspectives d'intégration du CEFEDM de Normandie à l'école supérieure d'Art et de Design Rouen-Le Havre (ESADHaR) facilitaient par ailleurs les perspectives d'intégration au PRES puis à la COMUE de Normandie.

D'autres hypothèses de travail pourraient être envisagées. Nous en proposons trois.

A. Une hypothèse locale.

Il existerait d'autres formes juridiques possibles. Des écoles supérieures d'architectures sont fondées en EPA. Le CEFEDM normand pourrait être fusionné avec l'ENSA Normandie (École supérieure d'architecture Normandie) étant donné que son financement provient directement de l'État, voire, dans le cadre d'une future accréditation, être intégré à l'Université.

B. Une hypothèse interrégionale.

B1. Quelques établissements, dont le CEFEDM Rhône-Alpes et le CEFEDM de Normandie, sont toujours fondés en associations Loi 1901. Une fusion sous la forme d'un vaste établissement pourrait présenter des mutualisations importantes pour des missions équivalentes et probablement élargies. Ainsi, plusieurs CEFEDM non encore transformés en établissements publics pourraient être fusionnés en une seule grande structure.

B2. Une fusion entre un Pôle d'enseignement supérieur existant et le CEFEDM de Normandie. Pour des missions complémentaires ou un élargissement du territoire d'action : ces scénarios furent déjà imaginés un temps par le Ministère de la Culture et de la Communication avant les réformes liées au DNSPM, à savoir la constitution d'un vaste établissement au rayonnement national au soit départ d'un CNSMD, soit par regroupement, à l'instar du projet qui avait été mis en œuvre pour Sciences Po, développant l'établissement en lui conférant une plus grande visibilité internationale par une structuration plurirégionale.

C. Une hypothèse nationale.

Le projet d'intégration du CEFEDM Rhône-Alpes au CNSMD de Lyon permettrait d'étudier la possibilité d'intégrer non pas un seul, mais deux CEFEDM (ou davantage d'établissements), dont celui de Normandie. Cette structuration se positionnerait comme le fut Sciences Po lors de son développement récent : avec des antennes régionales qui ont contribué à augmenter sa notoriété, rendu possible un recrutement sur un bassin plus vaste, mieux garanti le principe d'accès républicain, et développé un grand nombre de cursus en favorisant la logique des filières. Ce projet, pourtant non jacobin malgré son apparente logique verticale (les écoles de Sciences Po ont une large autonomie), peinerait sans doute à s'imposer dans un schéma d'organisation de l'enseignement supérieur français de la musique encore très pyramidal.

Coda en forme de modélisation.

Finalement, en prenant un peu de distance, et très schématiquement, il semble qu'en cette période de modification des structurations institutionnelles, deux modèles coexistent :

A. Le premier modèle est celui qui prend en considération les logiques locales, géographiques et politiques et qui vise le renforcement des institutions et leur lisibilité nationale et internationale au départ de fédérations, agglomérations ou consolidations locales géographiquement parlant. C'est celui qui a présidé au projet d'intégration du CEFEDM Normandie à l'EPCC des écoles d'art. C'est par ailleurs le modèle dominant pour les établissements conduisant au triple diplôme DNSPM/Licence/DE.

B. Le second modèle, moins courant, est celui qui s'émancipe du local et organise les institutions en pensant leur rayonnement par rapport aux logiques internationales, sur un mode plus « archipelique ». Il est pour l'instant quasi inexistant au Ministère de la Culture et de la Communication s'agissant des institutions de formation aux arts vivants. Il se développe cependant dans maints autres prestigieux établissements d'autres secteurs. Pensons à Sciences Po, déjà citée, mais aussi à l'ENS ou pour les musées et dans un autre registre, au Louvre Lens. Peu d'entre eux ont été développés par des créations ex nihilo, mais le plus fréquemment en s'appuyant sur des écoles, universités, ressources, etc. préexistantes.

Les enjeux clés

On l'aura compris, les formations à l'enseignement, de la sensibilisation jusqu'à aux expertises, inscrites dans un *continuum* allant de la formation initiale à la formation professionnelle tout au long de la vie, représentent un enjeu fondamental pour l'établissement.

Les chantiers ouverts par le CEFEDM de Normandie au titre de la transmission, de la formation des enseignants, de la médiation, et de l'Éducation artistique et culturelle relèvent de ces préoccupations urgentes où chacun des étudiants est aujourd'hui tant que possible auteur de sa formation pour penser et conduire demain sa profession avec un attachement citoyen.

Il demeure un chantier dont les enjeux sont considérables pour l'avenir : celui de la recherche. Il faut en effet fédérer et structurer plus avant les compétences scientifiques, et développer l'esprit même de la recherche vue et vécue par les praticiens de l'art et de sa médiation. Des journées de rencontre ou de recherche gagneraient à être organisées, les travaux des étudiants publiés et des recherches sur le secteur valorisées (un fond pourrait peu à peu être consacré chaque année dans le budget). À l'instar des ESPE, qui ont tout à la fois un budget de la composante ESPE et un budget de projet ESPE, il serait intéressant de réfléchir à une intégration du CEFEDM aux projets connexes auxquels il contribue de fait.

A l'orée de ce triennal, il reste donc une interrogation pour l'établissement — doté de maints atouts mais fortement contraint par le contexte politique et institutionnel au sein duquel il a évolué durant de nombreuses années — : quelles sont les modalités d'un arrimage solide au monde de l'enseignement supérieur ?



CEFEDem DE NORMANDIE
pratiquer, enseigner, créer



Livret de l'étudiant

Diplôme d'État de professeur de musique

CEFEDem de Normandie
ESPE de Rouen
2 rue du Tronquet
76130 MONT-SAINT-AIGNAN
Tél : 02 35 14 70 90
Mail : contact@cefedem-normandie.fr

Édito

Cher.e.s étudiant.e.s, chers stagiaires,

Nous vous souhaitons la bienvenue au CEFEDM de Normandie.

Cet établissement appartient au réseau d'une quinzaine d'établissements supérieurs sous tutelle du ministère de la Culture dévolus à la formation dans les domaines du spectacle vivant et de l'enseignement des pratiques artistiques des arts de la scène.

Jeunes bachelier.e.s ou étudiant.e.s déjà titulaires d'un diplôme universitaire, le CEFEDM de Normandie vous propose une formation supérieure conduisant au diplôme d'État de professeur de musique, dispensée par des artistes, artistes-pédagogue et enseignants-chercheurs reconnus et parfois de renom.

Quatre objectifs, que nous partageons avec d'autres établissements homologues, nous semblent répondre aux défis de la formation que nous vous proposons :

- Devenir pleinement un professionnel, c'est-à-dire un praticien d'excellence réfléchi, autonome et capable d'engagement.
- S'initier à la recherche, en particulier aux spécificités d'une recherche en art et sur l'art, et développer des compétences à propos de la réflexion critique et du débat ; ceci supposant de développer des compétences de formalisation des enjeux et des pratiques, tant artistiques que d'enseignement.
- Développer une identité professionnelle affirmée, et ce de manière égale dans le domaine artistique et dans celui de l'enseignement de la pratique de l'art.
- Se rendre capable de rencontrer l'altérité, de la réfléchir, d'en enrichir ses propres pratiques.

Pour cela, vous serez accompagné.e.s tout au long de votre cursus par une équipe artistique, pédagogique, mais aussi administrative, sans laquelle rien ne serait possible, ainsi qu'un réseau de partenaires indispensables chez lesquels vous pourrez effectuer des stages ou bien aller vous enrichir des différentes ressources qu'ils recèlent, véritable tremplin pour votre avenir professionnel.

Je vous souhaite à tous d'excellentes études !

Yanik LEFORT,

Directeur du CEFEDM de Normandie

Table des matières

ÉDITO	2
TABLE DES MATIÈRES	3
PRÉSENTATION	5
	5
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
LE PROFESSEUR DE MUSIQUE	5
TYPES DE STRUCTURES CONCERNÉES PAR LE MÉTIER	6
EMPLOIS CONCERNÉS ET LEUR DÉFINITION	6
FORMATION	7
DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE	7
PARCOURS ET PROFESSIONNALISATION	7
DOUBLE DIPLÔMATION	7
CONDITIONS D'ADMISSION : FORMATION INITIALE ET CONTINUE	8
ORGANISATION DES ÉTUDES - ÉVALUATION	8
CALENDRIER	25
VIE ÉTUDIANTE	26
LE SITE DU CEFEDM DE NORMANDIE – ESPE DE ROUEN	26
RESTAURANT UNIVERSITAIRE ET CAFÉTÉRIA	26
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE (BU)	26
CARTE ÉTUDIANTE	26
SANTÉ	27
SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE	27
MUTUELLE ÉTUDIANTE	27
CONTACTS	28
DIRECTION	28
ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE	28

ADMINISTRATION	28
LIEUX DE COURS ET ACCÈS	29
RÈGLEMENT DES ÉTUDES	30
PRÉAMBULE	31
Le Diplôme d'État dans le champ de l'enseignement supérieur	31
TEXTES DE RÉFÉRENCE	31
VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME	31
FORMATIONS ET DIPLÔMES	31
INSERTION PROFESSIONNELLE	32
MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS	32
ORGANISATION GÉNÉRALE DES ÉTUDES AU CEFEDM DE NORMANDIE	32
MUSIQUE	32
DANSE	33
FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE	33
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	33
TITRE I – LES ÉTUDES ARTISTIQUES ET PÉDAGOGIQUES MUSIQUE ET LA CERTIFICATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE	34
CHAPITRE I — CURSUS D'ÉTUDES EN FORMATION INITIALE ET EN FORMATION CONTINUE	34
A. MODALITÉS D'ADMISSION	34
B. ORGANISATION DES ÉTUDES	42
C. ÉVALUATIONS	43
CHAPITRE II — VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	45
TITRE II — FONCTIONNEMENT ET STRUCTURES PÉDAGOGIQUES	46
CHAPITRE III — INSTANCES PÉDAGOGIQUES	46
CHAPITRE IV — INSTANCES SCIENTIFIQUES	47
TITRE III — FONCTIONNEMENT ET STRUCTURES DISCIPLINAIRES	48
CHAPITRE V — AUTRES RÈGLEMENTS ET APPLICATIONS	48
TITRE IV — PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES	49

Présentation

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique de Normandie (CEFEDM) est un établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministère de la Culture.

Il remplit plusieurs missions de service public, notamment :

- de formation au métier d'enseignant : il est habilité à délivrer le diplôme d'État qui permet d'enseigner dans les établissements d'enseignement artistique publics, associatifs et privés ;
- de formation professionnelle tout au long de la vie : ouvert aux nouvelles esthétiques, techniques, technologies et pratiques. Il propose ainsi pour les artistes et les professeurs d'enseignement artistique en danse et en musique des pistes de perfectionnement, d'approfondissement et d'innovation pédagogique ;
- de rencontre et de ressource : il organise chaque année une ou deux rencontres professionnelles sur des thématiques choisies avec ses partenaires, les Journées Arts et Langages (autodidaxie/hétérodidaxie, arts et neurosciences, philosophie de l'enseignement supérieur...). Il met aussi à disposition son fonds documentaire.



LE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Le professeur de musique diplômé d'État est chargé de l'enseignement des pratiques de la musique. Selon les cas, il assure l'enseignement des activités d'éveil, d'initiation, la conduite d'un apprentissage initial et est chargé des cursus conduisant au certificat d'études musicales. Dans ce cadre, il transmet les compétences, connaissances et attitudes fondamentales nécessaires à une pratique autonome des élèves.

Il accompagne les pratiques artistiques des amateurs notamment en tenant un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets. Il participe à la réalisation des actions portées par l'établissement, s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

Il peut être associé à la formation d'élèves en cycle à vocation d'orientation professionnelle. Il peut également siéger au sein de jurys d'évaluation des élèves.

Au long de sa vie professionnelle, il a la nécessité d'enrichir ses connaissances et compétences par des pratiques artistiques et par la formation continue.

Par ailleurs, il peut exercer des activités impliquant ses compétences artistiques et pédagogiques dans d'autres contextes professionnels : interprète, compositeur, arrangeur, directeur d'ensembles instrumentaux ou vocaux, musicologue, intervenant lors de stages ou d'ateliers, concepteur et opérateur d'actions de sensibilisation à la musique, acteur au sein de structures de diffusion et de création.

Le professeur de musique diplômé d'État peut travailler en collaboration avec des artistes et d'autres institutions des différents domaines artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, patrimoine) ; il peut apporter son expertise dans le cadre de projets conduits en partenariats avec des structures d'autres domaines.

TYPES DE STRUCTURES CONCERNÉES PAR LE MÉTIER

Le professeur de musique diplômé d'État enseigne principalement dans les établissements suivants :

- les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales ;
- les écoles associatives et structures culturelles publiques ou privées, en lien ou non avec des structures de création et de diffusion.

EMPLOIS CONCERNÉS ET LEUR DÉFINITION



Participant à la réalisation du projet de l'établissement, ou, à défaut, à la mise en œuvre des orientations de la structure, le professeur de musique diplômé d'État a la responsabilité de la conduite des activités pédagogiques et artistiques de ses élèves. Dans ce cadre, il est doté d'une autonomie qui lui est confiée par le directeur de l'établissement, le conduisant notamment à organiser les actions de diffusion des élèves et à initier et coordonner des projets au sein de l'établissement.

En accord avec le directeur de l'établissement, il peut assurer le traitement des questions liées à la mise en œuvre des représentations qu'il réalise (contact avec les techniciens du spectacle, logistique, gestion...).

Dans les établissements publics d'enseignement de la musique relevant des collectivités territoriales

Le professeur détenteur du diplôme d'État peut accéder au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux par voie statutaire (le DE de professeur est, avec le diplôme universitaire de musicien intervenant, l'un des deux diplômes requis pour l'accès au

concours externe du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de deuxième classe).

Le professeur détenteur du diplôme d'État exerce fréquemment ses fonctions dans les établissements relevant des collectivités territoriales et, en particulier, au sein des conservatoires classés par l'État.

L'organisation du travail est rythmée par le calendrier scolaire. Dans les établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique relevant des collectivités territoriales, le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique prévoit un temps d'enseignement hebdomadaire de vingt heures.

Le bon exercice du métier repose sur un travail de préparation indispensable dont l'organisation est déterminée par l'enseignant.

L'assistant territorial d'enseignement artistique a une mission de service public. Il enseigne et est susceptible d'animer une équipe d'enseignants, constituée ou non en département, pour un projet ou une mission spécifique. Une évolution de carrière dans la filière artistique territoriale peut le conduire au grade de professeur territorial d'enseignement artistique.

Dans les établissements et structures d'enseignement de la musique ne relevant pas des collectivités territoriales, le recrutement s'effectue de manière contractuelle au titre des diplômes, qualités, compétences et renommée présentés.

Formation

DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

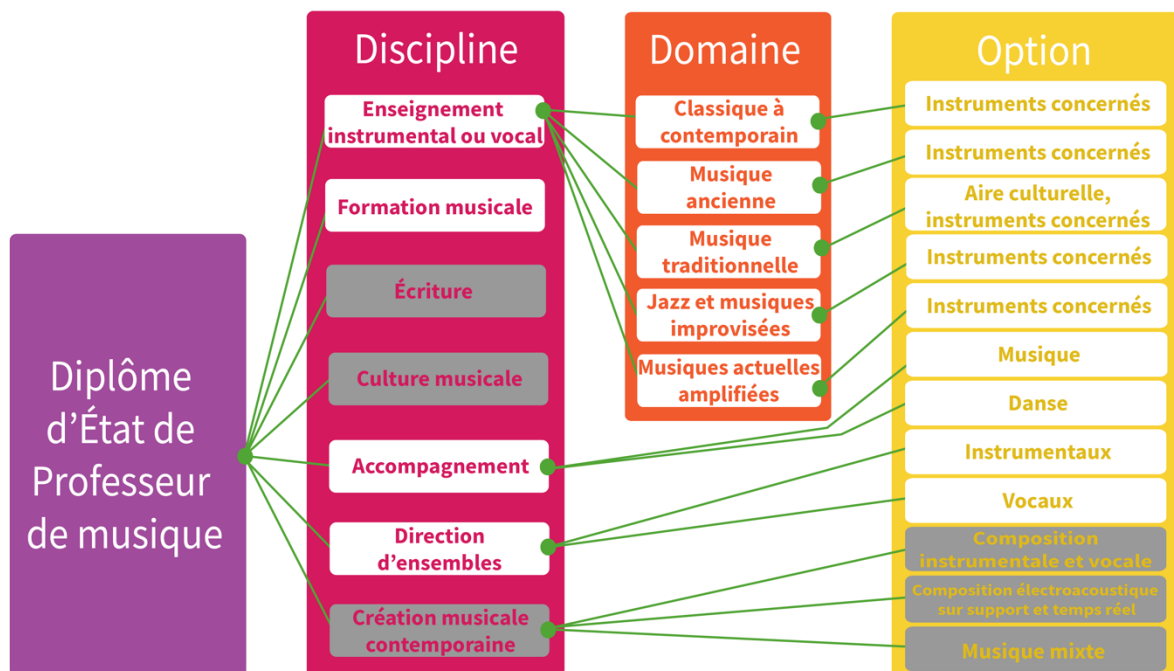
PARCOURS ET PROFESSIONNALISATION

Le diplôme d'état (DE) de professeur de musique est un diplôme professionnel qui permet d'enseigner dans les établissements publics, associatifs et privés. Depuis 2016, il est classé de niveau II du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Il emporte l'acquisition de 180 crédits européens, ce qui garantit la mobilité des étudiants dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

La formation conduisant au diplôme d'État est conçue sur 6 semestres :

- la 1^e année partie en lien avec le cursus de Licence d'interprète du Conservatoire de Rouen et le département de musicologie de Rouen,
- les 2^e et 3^e années sont plus spécifiquement consacrées aux enseignements pédagogiques.

Le Diplôme d'État précise la discipline et, le cas échéant, le domaine et l'option pour lesquels il est délivré.



DOUBLE DIPLÔMATION

La troisième année peut être complétée par un accès facilité en Licence de Sciences de l'éducation ou en Licence des métiers de la Culture de l'Université de Rouen-Normandie moyennant seulement l'équivalent d'enseignement de 20 crédits européens complémentaires à suivre.

Les procédures de validation à l'entrée en formation tiennent compte au mieux du passé artistique et de l'expérience de chaque étudiant et permettent le cas échéant une entrée directe en 2^e année de formation ou obtenir de larges équivalences témoignant des études ou parcours antérieurs.

CONDITIONS D'ADMISSION : FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Accès à la formation initiale

L'accès en formation initiale est ouvert sur concours aux candidats justifiant des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme national d'orientation professionnelle de musicien (DNOP) ou d'un diplôme d'études musicales (DEM)
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence

Dispense :

Le directeur de l'établissement dans lequel se déroule le DE peut autoriser à se présenter au concours d'entrée des candidats qui ne sont pas titulaires du DNOP ou du DEM, après avis d'une commission composée d'au moins trois enseignants de l'établissement.

Accès à la formation professionnelle continue

L'accès à la formation professionnelle continue au DE est conditionné à la réussite à un examen d'entrée et à l'une des conditions suivantes :

- justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel,
- justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans,
- être titulaire du diplôme d'études musicales (DEM) ou du diplôme national d'orientation professionnelle de musique (DNOP) et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins, ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle.

ORGANISATION DES ÉTUDES - ÉVALUATION

Les études

La formation porte sur la pratique musicale, la culture artistique, la pédagogie, la réalisation de projets, l'environnement territorial et professionnel, la formalisation de la réflexion pédagogique. Sa durée de référence est de 1 350 heures soit 3 ans.

Le cursus comporte des stages pratiques de pédagogie dans des établissements de formation, des structures de création ou de diffusion, dont une partie au moins doit donner la possibilité d'être placé en situation d'enseignement. Ces stages, d'une durée minimale cumulée de 80 heures, font l'objet d'une attribution de crédits ECTS.

Il est cependant communément admis que le temps de travail personnel d'un étudiant en Licence est d'environ 25 à 30 h par ECTS, soit 4500 à 5400 h pour 180 ECTS. Cette donnée est très importante pour l'organisation du travail de l'étudiant.

Les parcours de formation sont organisés en unités d'enseignement (UE) comprenant un ou plusieurs modules, articulées entre elles en fonction des compétences visées. Ces unités sont définies par le règlement des études de l'établissement.

L'évaluation

Les unités d'enseignement (UE) font l'objet d'évaluations qui peuvent être constituées d'épreuves pratiques, d'épreuves écrites et d'épreuves orales.

La définition et la durée des épreuves ainsi que les modalités d'acquisition de chacune des unités d'enseignement sont définies par le règlement des études de l'établissement. Les unités d'enseignement ne sont pas compensables entre elles.

Au CEFEDM de Normandie, celles-ci sont pour la plupart non directement reliées aux cours qui leur servent de ressources.

Au vu des résultats des évaluations continues et terminales, le directeur de l'établissement arrête la liste des candidats reçus et leur délivre le DE de professeur de musique. Il remet aux candidats non reçus une attestation précisant les unités d'enseignement (UE) et modules acquis ainsi que les crédits (ECTS) correspondants.

Organisation générale par Unité d'Enseignement (UE)

La formation conduisant au diplôme d'État est conçue sur 6 semestres (S1, S2, etc.)

Les enseignements peuvent être de différentes formes :

- CM : cours magistraux
- TD : travaux dirigés ou en sous-groupes
- SI : suivis individualisés

UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux/ étudiant	% / UE	Total CM	Total TD	Total SI
UE 1.1 - Approches didactiques	Didactique générale et instrumentale	0	0	12	0	6	12	30	9%	18	24	0
	Initiation aux neurosciences de l'apprentissage	0	0	0	0	6	0	6	2%	6	0	0
	Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale	0	0	12	15	0	0	27	8%	27	0	0
	Pratique pédagogique (stages)	10	10	20	20	20	30	110	34%	0	0	110
	Mise en place de projets pédagogiques	0	2	0	0	3	0	5	2%	3	4	0
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles	Sociologie de l'éducation musicale	0	0	0	6	0	6	12	4%	12	0	0
	Musique et handicap : sensibilisation	0	0	0	6	0	6	12	4%	12	0	0
	Sciences de l'éducation	0	0	20	26,5	24	24	106	33%	106	0	0
	Philosophie de l'éducation	0	0	12	0	6	5,5	12	4%	12	0	0
	Histoire des courants pédagogiques	0	0	6	0	0	0	6	2%	6	0	0
		10	12	82	73,5	65	83,5	326	24%	202	28	110

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux/ étudiant	% / UE	Total CM	Total TD	Total SI
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	44	44	20	24	22	15	169	23%	163	12	0
	Ethnomusicologie générale	0	0	0	6	6	0	12	2%	12	0	0
	Esthétique (initiation)	0	0	6	0	0	0	6	1%	6	0	0
	Écriture et arrangement	12	12	48	0	0	0	72	10%	48	48	0
	Accompagnement au clavier	12	12	0	0	0	0	24	3%	0	48	0
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante	Pratique instrumentale	18	18	15	15	15	15	96	13%	0	0	96
	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)	48	48	10	10	12	15	143	19%	96	94	0
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques	Initiation autre pratique (d'esthétique différente)	6	6	0	0	0	0	12	2%	0	0	12
	Musiques traditionnelles et musique du monde	0	0	0	7,5	10	0	17,5	2%	0	35	0
	Musiques anciennes	0	0	0	0	0	12	12	2%	0	24	0
	Jazz	0	0	0	9	0	15	24	3%	0	48	0
	Musiques actuelles amplifiées	0	0	0	10	10	0	20	3%	0	40	0
	Improvisation non idiomatique	18	18	0	0	0	0	36	5%	0	72	0
UE 2.4 - Le corps et la scène	Transversalité musique-danse	0	0	0	12	0	12	24	3%	24	0	0
	Travail scénique	18	18	0	0	0	0	36	5%	0	72	0
	Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration	0	0	0	18	6	6	30	4%	18	24	0
		176	176	99	111,5	81	90	733,5	54%	367	517	108

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux/ étudiant	% / UE	Total CM	Total TD	Total SI
UE 3.1 - Environnement institutionnel	Textes cadres et insertion professionnelle	18	0	0	12	0	0	30	16%	30	0	0
	Méthodologie du projet d'établissement	0	0	0	0	18	0	18	10%	15	6	0
	Participation à des colloques	0	0	6	0	6	0	12	7%	12	0	0
UE 3.2 - Culture professionnelle	Ethnographie de la classe	0	0	12	3	0	0	15	8%	15	0	0
	Anthropologie du corps et identité de genre	0	0	0	0	0	21	21	11%	21	0	0
	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle	0	0	3	0	17	3	23	12%	23	0	0
	Analyse de pratique à orientation Balint	0	0	0	10,5	7,5	4,5	22,5	12%	0	45	0
	Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)	0	0	1,5	0	1,5	0	3	2%	0	6	0
	Langue étrangère (1 choix parmi 4)	20	20	0	0	0	0	40	22%	0	80	0
		38	20	22,5	25,5	50	28,5	184,5	14%	116	137	0

UE 4 - Recherche et innovation	Contenus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux/ étudiant	% / UE	Total CM	Total TD	Total SI
UE 4.1 - Production d'écrits	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)	0	0	6	6	12	6	30	28%	30	0	0
UE 4.2 - Techniques et technologies	MAO scène et live	0	0	0	0	12	0	12	11%	0	24	0
	Gravure musicale	0	0	0	12	0	0	12	11%	0	24	0
	Techniques et technologies de la scène	0	0	0	0	0	12	12	11%	0	24	0
	Culture numérique - Approches physiques et technologiques	18	0	0	12	10	0	40	38%	28	24	0
		18	0	6	30	34	18	106	8%	58	96	0

Organisation générale par semestre

DE1

Semestre 1	Volume horaire total/ UE/Sem.	Volume horaire en détails	ECTS
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement			
UE 1.1 - Approches didactiques	10	10	0
Pratique pédagogique (stages)		10	

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques			
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	176	68	26
Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)		44	
Écriture et arrangement		12	
Accompagnement au clavier		12	
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante		66	
Pratique instrumentale		18	
Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)		48	
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques		36	
Initiation autre pratique (d'esthétique différente)		6	
Improvisation non idiomatique		18	
UE 2.4 - Le corps et la scène	18	18	2
Travail scénique		18	

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle			
UE 3.1 - Environnement institutionnel	38	18	3
Textes cadres et insertion professionnelle		18	
UE 3.2 - Culture professionnelle		20	
Langue étrangère (1 choix parmi 4)		20	

UE 4 - Recherche et innovation			
UE 4.2 - Techniques et technologies	18	18	1
Culture numérique - Approches physiques et technologiques		18	

Semestre 2	Volume horaire total/ UE/Sem.	Volume horaire en détails	ECTS
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement			
UE 1.1 - Approches didactiques	12	12	1
Pratique pédagogique (stages)		10	
Mise en place de projets pédagogiques		2	

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques			
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	176	68	27
Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)		44	
Écriture et arrangement		12	
Accompagnement au clavier		12	
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante		66	
Pratique instrumentale		18	
Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)		48	
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques		36	
Initiation autre pratique (d'esthétique différente)		6	
Improvisation non idiomatique		18	
UE 2.4 - Le corps et la scène	18	18	2
Travail scénique		18	

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle			
UE 3.2 - Culture professionnelle	20	20	2
Langue étrangère (1 choix parmi 4)		20	

DE2

Semestre 3	Volume horaire total/ UE/Sem.	Volume horaire en détails	ECTS
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement			
UE 1.1 - Approches didactiques	82	44	6
Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale		12	
Pratique pédagogique (stages)		20	
Didactique générale et instrumentale		12	
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles		38	
Sciences de l'éducation		20	
Philosophie de l'éducation		12	
Histoire des courants pédagogiques		6	

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques			
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	99	74	10
Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)		20	
Esthétique (initiation)		6	
Écriture et arrangement		48	
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante		25	
Pratique instrumentale		15	
Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)		10	

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle			
UE 3.1 - Environnement institutionnel	22,5	6	3
Participation à des colloques		6	
UE 3.2 - Culture professionnelle		16,5	
Ethnographie de la classe		12	
Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle		3	
Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)		1,5	

UE 4 - Recherche et innovation			
UE 4.1 - Production d'écrits	6	6	11
Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)		6	

Semestre 4	Volume horaire total/ UE/Sem.	Volume horaire en détails	ECTS
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement			
UE 1.1 - Approches didactiques	73,5	35	10
Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale		15	
Pratique pédagogique (stages)		20	
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles		38,5	
Sciences de l'éducation		26,5	
Musique et handicap : sensibilisation		6	
Sociologie de l'éducation musicale		6	

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques			
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	111,5	30	8
Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)		24	
Ethnomusicologie générale		6	
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante		25	
Pratique instrumentale		15	
Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)		10	
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques		26,5	
Musiques traditionnelles et musique du monde		7,5	
Jazz		9	
Musiques actuelles amplifiées		10	
UE 2.4 - Le corps et la scène		30	
Transversalité musique-danse		12	
Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration		18	

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle			
UE 3.1 - Environnement institutionnel	25,5	12	5
Textes cadres et insertion professionnelle		12	
UE 3.2 - Culture professionnelle		13,5	
Ethnographie de la classe		3	
Analyse de pratique à orientation Balint		10,5	

UE 4 - Recherche et innovation			
UE 4.1 - Production d'écrits	30	6	7
Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)		6	
UE 4.2 - Techniques et technologies		24	
Gravure musicale		12	
Culture numérique - Approches physiques et technologiques		12	

DE3

Semestre 5	Volume horaire total/ UE/Sem.	Volume horaire en détails	ECTS
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement			
UE 1.1 - Approches didactiques	65	35	11
Didactique générale et instrumentale		6	
Pratique pédagogique (stages)		20	
Initiation aux neurosciences de l'apprentissage		6	
Mise en place de projets pédagogiques		3	
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles		30	
Sciences de l'éducation		24	
Philosophie de l'éducation		6	

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques			
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	81	28	3
Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)		22	
Ethnomusicologie générale		6	
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante		27	
Pratique instrumentale		15	
Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)		12	
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques		20	
Musiques traditionnelles et musique du monde		10	
Musiques actuelles amplifiées		10	
UE 2.4 - Le corps et la scène		6	
Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration		6	

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle			
UE 3.1 - Environnement institutionnel	50	24	9
Méthodologie du projet d'établissement		18	
Participation à des colloques		6	
UE 3.2 - Culture professionnelle		26	
Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle		17	
Analyse de pratique à orientation Balint		7,5	
Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)		1,5	

UE 4 - Recherche et innovation			
UE 4.1 - Production d'écrits	34	12	7
Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)		12	
UE 4.2 - Techniques et technologies		22	
MAO scène et live		12	
Culture numérique - Approches physiques et technologiques		10	

Semestre 6	Volume horaire total/ UE/Sem.	Volume horaire en détails	ECTS
UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement			
UE 1.1 - Approches didactiques	83,5	42	11
Didactique générale et instrumentale		12	
Pratique pédagogique (stages)		30	
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles		41,5	
Sciences de l'éducation		24	
Philosophie de l'éducation		5,5	
Sociologie de l'éducation musicale		6	
Musique et handicap : sensibilisation		6	

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques			
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	90	15	5,5
Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)		15	
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante		30	
Pratique instrumentale		15	
Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)		15	
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques		27	
Musiques anciennes		12	
Jazz		15	
UE 2.4 - Le corps et la scène		18	
Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration		6	
Transversalité musique-danse		12	

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle			
UE 3.2 - Culture professionnelle	28,5	28,5	7,5
Anthropologie du corps et identité de genre		21	
Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle		3	
Analyse de pratique à orientation Balint		4,5	

UE 4 - Recherche et innovation			
UE 4.1 - Production d'écrits	18	6	6
Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)		6	
UE 4.2 - Techniques et technologies		12	
Techniques et technologies de la scène		12	

Descriptif des enseignements

UE 1 - Approches et pratiques de l'enseignement

UE 1.1 - Approches didactiques

Module	Didactique générale et instrumentale
Modalités	TD - Cours collectifs dialogués alternant avec des travaux en groupes
Enjeux	Permettre aux étudiants d'acquérir un bagage théorique didactique et pédagogique adossé à quelques concepts centraux en sciences de l'éducation.
Objectifs	
Contenus	Quelques concepts centraux en didactique (épistémologie, savoirs / connaissances / compétences, variable didactique, contrat didactique, etc.) - Didactique et pédagogie : le triangle de Houssaye - Quelques modèles théoriques de l'apprentissage - Les composantes cognitives et métacognitives de l'apprentissage - Les composantes affectives de l'apprentissage (émotions, motivation...) - Le travail en groupe - Les conceptions des élèves - Le statut de l'erreur - Postures d'enseignants et postures d'élèves
Enseignants	Pierre EMERY, Docteur en sciences de l'éducation, Professeur des écoles, maître-formateur à l'ESPE
Module	Initiation aux neurosciences de l'apprentissage
Modalités	
Enjeux et Objectifs	Sensibiliser aux mythes et réalités des neurosciences à propos des questions d'éducation.
Contenus	Brève anatomie fonctionnelle du système nerveux - La rencontre entre sciences cognitives et éducation : opportunités et « neuromythes » - Neurosciences et développement de la mémoire - Développement cognitif et performance scolaires - Affects et apprentissages - Troubles de l'apprentissages - Neurosciences et musique
Enseignants	À définir
Module	Écritures, graphies, lectures, inventions et pratiques pour la formation musicale
Modalités	Cours collectifs avec travaux individuels sous formes d'exposés oraux
Enjeux	Connaître les techniques de jeu, les modes d'écriture et les enjeux de composition de la "musique contemporaine".
Objectifs	Inclure l'histoire de la "musique contemporaine" dans la sphère des "musiques d'aujourd'hui".
Contenus	Les aspects techniques, historiques et analytiques du cours sont passés au prisme de la praxis. Pour les étudiants de "musiques actuelles" au sens général, le sujet d'exposé traite du "savant" dans le "populaire".
Enseignants	Pierre-Albert CASTANET, Directeur du département des métiers de la Culture à l'Université de Rouen-Normandie, PU Musicologie
Module	Pratique pédagogique (stages)
Modalités	Les stages de pratique pédagogiques correspondent à 110 h de formation sur l'ensemble des semestres. Ils sont individualisés en fonction de chaque étudiant et doivent se dérouler dans des conservatoires ou école de musique de taille et de projets différents.
Enjeux	Appréhender les responsabilités d'un artiste-enseignant dans un cadre institué. Développer son expérience pédagogique par des échanges nourris et structurants
Objectifs	Développer ou approfondir les compétences spécifiques
Contenus	Répertoires, cycles d'études, projets pédagogiques au sein du projet de l'établissement...
Enseignants	Les différents conseillers pédagogiques
Module	Mise en place de projets pédagogiques
Modalités	5 heures de cours collectifs puis des rendez-vous individuels à la carte après production par les étudiants de séquences filmées non scénarisées qui servent de support d'analyse de pratique.
Enjeux	Dans l'optique de l'élaboration de leur projet pédagogique, permettre aux étudiants de comprendre les enjeux et modalités de mise en œuvre de la pédagogie par situations-problèmes. Instituer des pratiques didactiques variées ; définir des enjeux de savoir ; interroger les modalités des pratiques et des évaluations au sein des établissements ; penser les curricula dans un souci de démocratisation culturelle et de transversalité entre disciplines.
Objectifs	Inventer et réaliser une situation d'enseignement-apprentissage de la structure d'une situation-problème pour des élèves pratiquant la musique en conservatoires ou écoles de musique
Contenus	Méthodologie d'une situation d'enseignement-apprentissage. Ce travail s'inscrit dans le droit-fil des « expériences didactiques » menées en 2e année. Il s'agit d'un approfondissement éclairé des notions clés de la didactique, comportant des exigences conceptuelles plus importantes qu'en S3 et S4. Il s'inscrit aussi dans la lignée travaillée en Pratiques et cultures musicales au sein des situations musicales vécues et inventées pour d'autres.

Les différents types de problèmes - Du problème ouvert à la situation-problème - La situation problème : une tâche complexe - Situation-problème et processus d'apprentissage - Le concept d'obstacle - Les conceptions des élèves - Le concept d'objectif-obstacle

Ressources Enseignants

https://docs.google.com/document/d/1Qg9GGuhCFQKZstYAA5dixVQkmx-6t9fmdvXWY_31Y7I/edit?usp=sharing
Pierre EMERY, Docteur en sciences de l'éducation, Professeur des écoles, maître-formateur à l'ESPE
Yanik LEFORT, directeur du CEFEDM de Normandie

Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 1.1 - Approches didactiques	Observation, analyse de différents cours modélisés dans un dossier et élaboration d'un projet d'enseignement fondé sur la didactique spécifique				4			4	10%
	Observation en cours de formation par jury externe de deux cours donnant lieu à évaluation sommative/diagnostique et préconisations		1	3	3			7	18%
	Deux cours à donner procédant de deux modalités définies en pédagogie générale					4	4	8	21%
	Élaboration d'un projet pédagogique en lien avec les textes cadrant l'enseignement artistique spécialisé, visant à instituer des pratiques didactiques variées et à penser les curricula dans un souci de démocratisation culturelle et de transversalité entre disciplines					4	4	8	21%

UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles

Module Sociologie de l'éducation musicale

Modalités Cours collectifs

Enjeux Sensibiliser les étudiants aux facteurs sociologiques pouvant impacter l'enseignement et l'apprentissage de la musique.

Objectifs Appréhender des textes faisant référence à la sociologie de l'éducation en les reliant à l'éducation musicale.

Avoir une connaissance de l'historique des politiques publiques dans l'enseignement spécialisé.

Contenus Ce cours présente les rouages de la (re)production des inégalités sociales dans et par l'école. Y sont ainsi abordés et discutés : la matérialité des inégalités sociales de scolarisation, les explications théoriques dominantes (Bourdieu/Boudon) et leurs prolongements (pratiques éducatives des familles, relations école/famille et réalités quotidiennes de la vie scolaire - du côté élève comme du côté enseignant). Ce cours est également l'occasion de saisir les liens de l'institution avec le territoire, notamment à travers l'analyse de politiques publiques.

Enseignants Éric BUHOT, Maître de conférence à l'Université de Rouen-Normandie

Module Musique et handicap : sensibilisation

Modalités 3h CM pour la présentation de contenus généraux sur l'inclusion en tronc commun et 3h TD pour travailler en petits groupes sur les pratiques différenciées menées à destination d'élèves présentant des besoins particuliers.

Enjeux Prise en compte de la diversité des apprenants dans le cadre d'une pratique musicale afin d'adapter sa pédagogie aux besoins.

Objectifs Informer et sensibiliser les futurs professeurs de musique aux enjeux de l'accueil d'élèves avec des profils et des besoins particuliers.

Contenus Présentation du concept d'inclusion (par opposition à exclusion, ségrégation et intégration) et de sa mise en œuvre dans le cadre d'une pratique musicale (adaptations pédagogiques nécessaires en fonction du type de handicap et de besoin identifiés)

Enseignants Diane BEDOIN, Maître de conférence à l'Université de Rouen-Normandie

Module Sciences de l'éducation

Modalités Cours collectifs par promotion ; travaux en sous-groupes donnant lieu à des séminaires présentés au sein de la promotion ou aux deux promotions, selon les cas.

L3 Cours collectifs avec travaux de recherche et exposés

Enjeux Former des enseignants musiciens qui soient des praticiens réflexifs

DE2 Comprendre les déterminants des situations d'enseignement à partir des théories de l'apprentissage

DE3 Approfondir des dimensions particulières des situations d'enseignement

Objectifs Susciter une réflexion distanciée sur les pratiques pédagogiques dans l'enseignement artistique spécialisé musique. Découvrir des théories et des recherches en sciences de l'éducation en vue d'entrer dans une dynamique de recherche (réflexivité critique professionnalisante et formation à la recherche).

Appréhender les phénomènes et processus en mouvement dans le champ de l'enseignement artistique.

Comprendre les ressorts de la relation éducative inhérente à cette situation pédagogique spécifique.

DE2 Analyser les situations d'apprentissage dans l'enseignement musical

DE3 Se construire des grilles d'analyse les pratiques d'enseignement dans l'éducation artistique et culturelle

Contenus Pédagogies de l'apprentissage/de l'enseignement, théories de l'apprentissage et dispositifs pédagogiques, histoire des grands pédagogues et de l'Éducation nouvelle, pédagogie de groupe, pédagogie de projet, gestion de l'hétérogénéité et différenciation, statut de l'erreur et évaluation, les gestes professionnels d'enseignement et d'étayage, la régulation des situations collectives et l'autorité dans les situations d'enseignement

Remarque Présentation orale d'ouvrages de référence en sciences de l'éducation, visant à inscrire une problématique générale dans le contexte de l'enseignement musical.

Enseignants	Conception d'une « expérience didactique » avec un groupe d'élèves sur plusieurs séances, donnant lieu à la rédaction d'un dossier et à une présentation orale suivie d'un débat.
	Valérie LOUIS-MOREAU, Professeur en Sciences de l'éducation au CNSMD de Lyon Laurent LESCOUARCH, Maître de conférences HDR à l'Université de Rouen- Normandie au département des Sciences de l'Education et membre du laboratoire CIRNEF
Module	Philosophie de l'éducation
Modalités	Cours collectif avec apport de documents alternant moments de CM et moments de TD
Enjeux	Amener les étudiants à réfléchir aux valeurs d'un projet éducatif, notamment en lien avec une visée de créativité.
Objectifs	1) Connaître les spécificités des valeurs en éducation ; 2) Identifier les caractéristiques d'une démarche créative ; 3) Pratiquer quelques activités de créativité ; 4) Repérer quelques modélisations de pratiques créatives dans l'enseignement musical
Contenus	Supports de cours : a) un diaporama comportant des éléments de réponse aux quatre objectifs énoncés ci-dessus ; b) quelques supports d'activité créative ; c) photocopies de chapitres d'ouvrage en lien avec les pratiques de créativité en enseignement musical
Enseignants	Martine JANNER-RAIMONDI, Professeur des Universités à l'ESPE de Rouen-Normandie
Module	Histoire des courants pédagogiques
Modalités	TD avec alternance de cours collectifs dialogués, travaux en groupes, et études de documents (écrits ou vidéos)
Enjeux	Par la connaissance de différents courants pédagogiques, doter les étudiants d'outils d'analyse des situations pédagogiques vécues ou observées. Porter un regard critique sur sa pratique pédagogique.
Objectifs	Permettre aux étudiants d'acquérir quelques bases sur les grandes doctrines et courants pédagogiques ainsi que sur leur évolution dans l'histoire.
Contenus	- Les modèles d'enseignements traditionnels (maïeutique, scolastique, enseignement mutuel / enseignement simultané) - L'éducation nouvelle - Quelques grandes figures et doctrines pédagogiques (Rousseau, Pestalozzi, Freinet, Oury, Montessori, Rogers...) - Les pédagogies coopératives
Enseignants	Pierre EMERY, Docteur en sciences de l'éducation, Professeur des écoles, maître-formateur à l'ESPE

Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 1.2 - Approches historiques et sociologiques et multi référentielles	Animation de séminaires relatifs à la recherche en didactique ou en sciences de l'éducation en lien avec l'enseignement artistique spécialisé et la pédagogie			3	3	3	3	12	31%

UE 2 - Cultures et perfectionnements artistiques

UE 2.1 - Culture artistique et transversale

Module	Musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)
Modalités	Cours collectifs
Enjeux	Perfectionnement artistique.
Objectifs	Acquérir les bases d'une Culture Musicale active : repères chronologiques et stylistiques. Appréhender l'évolution stylistique au sein d'une même période et entre deux périodes distinctes.
Contenus	Histoire de la Musique : approche des grands courants musicaux allant de la Musique médiévale à la première partie du XXe siècle. Commentaire d'écoute. Comparaison d'œuvres représentatives. Organologie. Ecriture. Musique et Littérature.
Enseignants	Parcours assuré par le CRR de Rouen et le département de musicologie de Rouen-Normandie
Module	Ethnomusicologie générale
Modalités	Cours collectifs et semi-collectifs
Enjeux	Développer une réflexion plus générale sur les notions de musique et de pratique musicale et sur leurs enjeux
Objectifs	Le cours propose une approche de l'ethnomusicologie au travers d'un historique et des définitions de cette matière, passant par une étude de la diversité des échelles musicales, des aires géographiques ainsi que de la classification des instruments de musique. Transmettre des outils intellectuels qui permettent de situer les pratiques musicales dans leur cadre social de production et de réception.
Contenus	Histoire de l'ethnomusicologie. Etude d'œuvres d'origines géographiques diverses. Outils d'analyse propres à l'ethnomusicologie.

	Cet enseignement permet aussi aux étudiants de découvrir d'autres formes d'apprentissage et de transmission de la musique, du chant et de la danse. Ils sont par ailleurs amenés à réfléchir à comment s'effectue la production et la représentation de la musique, qui la crée, qui la pratique, qui l'écoute et dans quel contexte. Ces entrées multiples visent à permettre à l'étudiant de s'interroger sur sa propre musique et sur la relation de celle-ci avec son environnement, et conséquemment sur la réception de leur enseignement par autrui. En un mouvement retour, cela rend possible un retour étayé et impliqué aux apports de l'ethnomusicologie sur la prise en compte de l'altérité musicale, de la parole sur la pratique et sa fonction formulée par tout praticien, ainsi que sur les discours sur la musique qui participent de son existence au sein d'une société.
Enseignants	Philippe GIBAUD, Directeur artistique du Festival Chant d'Elles et membre de l'association Galaor, musicien traditionnel, formateur, luthier

Module	Esthétique (initiation)
Modalités	Conférences/séminaires
Enjeux	La Musique dans le champ de la Philosophie. Questionner le postulat donné au Musical et au "Beau" dans différents contextes et à différentes époques.
Objectifs	Mieux cerner le phénomène musical dans son croisement avec d'autres formes artistiques. Apprécier une œuvre en la situant selon les critères du Beau à une époque donnée.
Contenus	"Étude de textes à caractère philosophique sur le thème du phénomène musical. Étude des différents courants artistiques, de leurs caractéristiques et des liens entre une esthétique musicale et un autre domaine artistique en termes de technique et d'enjeu."
Ressources	Références bibliographiques : Bessy, Chateauraynaud : Experts et Faussaires. Pour une Sociologie de la Perception, éd. Petra 2014 Jankelevitch : La Musique et l'Ineffable, Seuil 1983 Adorno : Théorie Esthétique, éd. Klincksiek, 2011 Kant, Critique de la faculté de juger, éd. Vrin 2000 Hanslick : Du Beau dans la Musique (essai de réforme de l'esthétique musicale), éd. Christian Bourgois 1986.
Enseignants	Sous la forme de conférence ou de séminaires.

Module	Accompagnement au clavier
Modalités	Suivi individualisé et cours semi-collectifs
Enjeux	Développer une oreille harmonique. S'initier aux principes de l'accompagnement. Comprendre, par la manipulation, le langage de la musique tonale.
Objectifs	Accompagner une mélodie/un Lied. Harmoniser une mélodie simple.
Contenus	Harmonie au Clavier. Arrangement. Transposition. Chiffage d'accords. Improvisation
Enseignants	Sylvain DAURIAC,

Module	Écriture et arrangement
Modalités	Cours collectifs conduisant à des travaux d'écriture individuels.
Enjeux	Approfondir la connaissance des langages musicaux. Envisager l'écriture comme outil pédagogique.
Objectifs	Composer des pièces musicales au départ d'une esthétique. Inventer des situations d'apprentissage reposant sur la création musicale (écriture, arrangement, improvisation...)
Contenus	Analyse de partitions, élaboration d'une procédure de construction musicale, réalisation d'une pièce et exécution en ensemble. Discussion avec le formateur à propos des choix envisagés, définition d'objectifs propres à chaque étudiant. Réflexion sur l'apport de l'écriture/composition sur la formation du musicien.
Enseignants	Cédric GRANELLE, PEA Ecriture au CRR de Lyon

Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 2.1 - Culture artistique et transversale	Épreuves écrites de musicologie générale (histoire, analyse, culture musicale)	6	7					13	16%
	Travaux d'écriture et d'arrangement	2	2	2	5			11	14%
	Accompagnement au clavier	2	2					4	5%

UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante

Module	Pratique instrumentale
Modalités	Suivi individualisé
Enjeux	Perfectionnement artistique et instrumental.
Objectifs	Se projeter dans une pratique artistique autonome de haut niveau. Acquérir une exigence artistique correspondant à une pratique professionnelle. Les cours de perfectionnement doivent aboutir à la conception d'un projet artistique prenant en compte le rapport au public et les activités de médiation associées. Organiser et planifier la restitution publique du projet. Se confronter à des procédures musicales propres à un style ou à une période.

Contenus	Apports théoriques et cours de pratique instrumentale. Rencontre avec des personnalités du monde musical. Sensibilisation aux outils de médiation et à l'organisation d'une prestation publique.
Enseignants	Les enseignants de la Licence portée par le CRR de Rouen et le département de musicologie de l'Université de Rouen-Normandie, en lien avec le CEFEDM de Normandie, en S1 et S2, puis différentes personnes ressources du CEFEDM de Normandie à partir du S3.

Module	Pratique collective (transversalités esthétiques possibles à partir de S3)
Modalités	
Enjeux	Développer ses compétences et son expertise musicale au sein d'ensemble de diverses tailles et permettant d'appréhender différents répertoires promouvant une variété de pratique musicale de référence.
Objectifs	Développer son expertise au sein d'un ensemble. Porter un regard réflexif sur ses pratiques collectives.
Contenus	
Enseignants	Les professeurs de musique de chambre du Conservatoire de Rouen, Claude BRENDEL, directeur du Conservatoire de Rouen (orchestre), Gérald VENTURI et Jean-Yves HAYMOZ

Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 2.2 - Perfectionnement de la pratique dominante	Pratique instrumentale en cours uniquement. Puis S3-S6 : réaliser 3 projets artistiques mettant en œuvre des esthétiques différentes. La réalisation est publique, en fonction d'un cahier des charges axé sur les questions de médiation et donne lieu à des heures de cours dans la discipline.	4	4	2	3	3	3	19	24%
	Pratiques collectives	6	6					12	15%

UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques

Module	Initiation autre pratique (d'esthétique différente)
Enseignants	CRR de Rouen

Module	Musiques traditionnelles et musique du monde
Contenus et Enseignants	Voir Ethnomusicologie générale.

Module	Musiques anciennes
Modalités	Cours collectif avec travaux en sous-groupes avec apports de documents, et pratique instrumentale Ce cours alterne des séquences pratiques et théoriques. Des objets musicaux dont les formes possèdent différents degrés d'ouvertures sont improvisés en cours par les étudiants : improvisation modale libre, modale avec des contraintes historiques, contrepoint improvisé, diminution rigoureuse et libre, partitions verbales, partitions graphiques, improvisation libre. A partir de ces séquences, les étudiants sont invités à une auto-observation inspirée par la phénoménologie. Des éléments théoriques d'analyse de l'improvisation, issus des esthétiques analytiques, des théories de la complexité ou du courant musicologique dit herméneutique sont l'objet de lectures, de discussion et de synthèses communes.
Enjeux	Il s'agira dans ce cours de comprendre les ressorts de l'improvisation et de ses implications dans la transmission. Une pratique collective de l'improvisation mènera vers une réflexion théorique appuyée sur des références en musicologie et en esthétique.
Objectifs	Ce cours aura notamment comme objectif de « désacraliser » l'acte improvisatoire, vécu par les musiciens qui ne le pratiquent pas comme un geste presque magique, par ceux qui la connaissent comme un privilège ou une distinction. Ce cours visera aussi à relativiser les notions d'écriture et de composition musicale, souvent conçues comme des essences, et comprises uniquement dans leur fixité. L'objectif sera aussi de séparer dans les représentations des étudiants, improvisation et jazz, tout en montrant l'importance du jazz et la puissance libératrice qu'il a exercée sur beaucoup d'esthétiques musicales. A partir de cette pratique et de cette réflexion, les étudiants pourront réfléchir à la place de l'improvisation dans leur pratique pédagogique, à la pédagogie de l'improvisation et par l'improvisation.
Contenus	Compétences du référentiel : 1A Porter un regard critique sur sa pratique artistique 2A Élaborer des outils pédagogiques 2C Proposer des situations favorisant la créativité et l'inventivité
Ressources	Bibliographie : Aristote. La Poétique, traduction et notes par Roselyne Dupont-Roc et Jean Lallot, Paris, Vrin, 1980. Cage, John. Silence: lectures and writings, Middletown, Conn, Wesleyan University Press Deleuze, Gilles. Le Pli, Leibniz et le Baroque, Paris Minuit, 1988. Genette, Gérard. L'œuvre de l'art, Paris, Le Seuil, 1994. Goodman, Nelson. Langages de l'art, trad. Fr. de J. Morizot, Nîmes, Jacqueline Chambon, 1990. Lacan, Jacques. Le Séminaire, Livre VII, Paris, Le Seuil, 1986. Lewis, George. Improvisation after 1950 in Daniel Fischlin and Ajay Heble, The other side of nowhere, Middletown, Wesleyan University Press, 2004

	Morin, Edgar. La Méthode, Vol. I, La vie de la vie, Paris, Le Seuil, 1980. Raymond, Jean-François. L'improvisation, Paris, Vrin, 1980. Ouvrages pratiques et partitions Boquet, Pascal et Rebours Gérard, 50 Standards de la Renaissance et baroque, Paris, Fuzeau, 2006. Bosseur, Jean-Yves, Le temps de le prendre, Paris, Kimé, 1998 Castanet, Pierre-Albert, Impro duo ludo, Rouen, Presse de l'Université de Rouen et du Havre, 1995. Hugues, Langston, Ask your mama, 12 moods for jazz, Knopf, 2009. Janin Banabé, Chanter sur le livre, Symétrie, 2014 Thomas Alban, Jouer et chanter sur le livre, Derbamont, Musique à la Renaissance 2011
Enseignants	Jean-Yves HAYMOZ, Professeur au CNSM de Lyon et à la Haute école de musique de Genève, spécialiste d'improvisation polyphonique, Fondateur et directeur de l'ensemble vocal Alternatim spécialisé dans l'interprétation du plain-chant Renaissance et baroque François LAZAREVITCH, Professeur au CRR de Rouen, Directeur artistique des Musiciens de Saint-Julien Jean-Luc TAMBY, ASEA CRR de Rennes : guitare et luth ; Docteur en musicologie ; qualifié Maître de conférences ; chargé de cours à l'Université de Rouen-Normandie

Module	Jazz
Modalités	Cours collectifs, petits groupes et "workshop" en grand groupe, travaux en autonomie en groupes restreints.
Enjeux	S'adapter à d'autres pratiques et esthétiques, croiser les méthodes et savoirs, interroger ses approches pédagogique et artistiques, enrichir le vocabulaire.
Objectifs	Transmettre les outils nécessaires, pour : improviser - maîtriser une carrure, un phrasé - aborder l'harmonie - élaborer un arrangement, avec les codes du Jazz. Enrichir le champ musical par la pratique d'une discipline mélangeant intuition et rigueur, oralité et conventions, liberté et contraintes choisies.
Contenus	Éléments constitutifs du Jazz : Contexte historico-musical / Harmonie /Blues / Phrasé / Articulations / Stylistique / Métissages / Les modes / L'altération / Inventer, construire, développer une phrase, une improvisation.
Enseignants	Rémi BIET, en charge de la Direction de la Classe de Jazz du CRR Rouen, titulaire d'un Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement artistique Denis CHANCEREL, Professeur coordonnateur MAA au C.R.C de Pont-Audemer

Module	Musiques actuelles amplifiées
Modalités	Des stages en résidentiel dans une structure partenaire (le CEM du Havre)
Enjeux	Initiation et/ou perfectionnement aux musiques actuelles amplifiées (MAA) et aux techniques qui lui sont liées.
Objectifs	
Contenus	Répertoire historique des MAA, techniques du son en situation.
Enseignants	Nicolas NOUET, Francis FABER, PEA Composition électroacoustique Pascal LAMY, Directeur pédagogique du CEM du Havre Yves LABBÉ, Formateur au CEM du Havre, musicien de musiques actuelles

Module	Improvisation non idiomatique
Modalités	TD
Enjeux	Appréhender le rapport au son et à la création hors les conventions ou en les considérant comme matériau en tant que tel et libérer le potentiel d'interprétation
Objectifs	Improviser en solo ou collectivement sans ou avec référence de langage spécifique (travail sur la forme, la texture. . .
Contenus	Expérimentation pratique avec ou sans contraintes créatives.
Enseignants	CRR de Rouen + CEFEDM

Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 2.3 - Ouverture sur d'autres pratiques	Initiation autre pratique (d'esthétique différente). Présentiel et participation à un projet	2	2					4	5%
	Initiation autre pratique (d'esthétique différente). Présentiel et participation à un projet	2	2					4	5%
	Improvisation au départ de procédés de la musique ancienne transféré dans un contexte musical semblable ou différent						0,5	0,5	1%
	Animation d'un workshop de jazz						2	2	3%
	Ecrits sur l'histoire des MAA (S1). Réalisation publique en groupe d'une reprise ou d'une création en MAA ou en musique traditionnelle (S6)		1					1	1%

UE 2.4 - Le corps et la scène

Module	Transversalité musique-danse
Modalités	Ateliers d'expérimentation corporelle
Enjeux	Explorer les rapports musique-danse à partir des contraintes d'écriture développées dans les pièces chorégraphiques d'Alban Richard.

Objectifs									
Contenus		Traverser des contraintes d'improvisation issues de l'observation de répertoires musicaux présents dans les pièces d'Alban Richard (ex : suites de danses composées pour le clavecin au 17^e siècle, compositions musicales d'œuvres des 13^e et 14^e siècles, Pléiades de Iannis Xenakis, etc.). Travailler des grilles d'improvisation à partir de l'écoute et l'analyse de la musique à l'œuvre, afin de produire une danse qui s'écrit à même le moment dans l'écoute musicale et qui incorpore les structures rythmiques musicales. Explorer corporellement l'homorythmie, l'isorythmie, la polyrythmie. Questionner les enjeux de composition dans les liens interdisciplinaires musique-danse.							
Enseignants		Alban RICHARD, Directeur du centre chorégraphique national de Caen en Normandie. En lien avec le monde musical, il collabore notamment avec l'IRCAM, les Talents Lyriques, les Percussions de Strasbourg, l'ensemble Cair et de nombreux compositeurs.							
Module		Travail scénique							
Modalités		En sous-groupe et en atelier							
Enjeux		Prise de conscience et maîtrise accrue du rôle scénique de l'artiste-interprète.							
Objectifs		Gagner en aisance scénique y compris sur et hors l'espace de la scène.							
Contenus		Mises en situation pratique au départ de démarches théâtrale							
Enseignants		Le professeur d'art dramatique du CRR de Rouen							
Module		Le corps musicien - AFCM, relaxation, respiration							
Modalités		Travail en groupe et en sous-groupes, sous forme d'une alternance entre travail pratique d'intégration et apports théoriques, en constante interaction.							
Enjeux		Susciter une réflexion sur la relation entre le corps et l'instrument dans l'espace et dans la dynamique : le corps en tant que seul instrument perfectible et l'objet en tant que miroir de ce que le musicien produit dans l'instant. Envisager un travail du corps au service de l'instrument (et/ou de la voix) qui ouvre vers la créativité du jeu musical et de la transmission.							
Objectifs		Appréhender et comprendre les facteurs mis en jeu dans l'exécution du geste musical. Proposer, par une première approche, des critères d'observation et d'analyse pour favoriser une relation à l'instrument (et à sa voix) et acquérir des coordinations harmonieuses et efficaces tant pour la performance que pour l'enseignement. Envisager la prévention à long terme et trouver ses propres solutions d'auto-soin.							
Contenus		Découverte perceptive et sensible de la posture globale liée à la tenue de l'instrument ou la position du corps en général. Permettre de construire des outils d'analyse et de lecture du geste musical, des outils d'observation et de lecture qui ouvrent vers la créativité pédagogique, - d'élaborer des applications avec les instruments permettant d'identifier les "routines" et les dysfonctionnements liés au geste dans sa dynamique, poser les bases d'une attitude adaptative. Exercices appropriés réalisés en petits groupes ; approfondissement des connaissances anatomiques (organes de la respiration, groupes musculaires relatifs au jeu instrumental). Prise de conscience des tensions corporelles inutiles et recherche d'un juste tonus ; organisation du corps dans les postures debout et assise ; accueil conscient de l'instrument pour qu'il devienne un prolongement du corps ; développement de la respiration et conduite du souffle ; vécu profond du rythme ; enrichissement du son par les résonateurs appropriés ; gestion de l'énergie au service du phrasé et de l'expression.							
Ressources		Georges LAMBERT est auteur de plusieurs ouvrages didactiques aux Éditions Lemoine et de « Le Corps-Instrument » aux Éditions Van de Velde							
Enseignants		Nathalie SCHULMANN, Formatrice dans le cadre de la formation au DE de professeur de danse (RIDC), au DE de professeur de musique (CEFEDM de Normandie), au CA de professeur de danse (CNSM de Lyon, CND) et au CA de professeur de musique (CNSM de Lyon). Coordinatrice, au CESMD de Poitou Charentes, de la formation continue longue en AFCMD et pour la formation de formateurs de formateurs en AFCMD. Georges LAMBERT, Flûte solo honoraire de l'Orchestre National des Pays de Loire et professeur honoraire de flûte et de musique de chambre au Conservatoire de St-Nazaire							
Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 2.4 - Le corps et la scène	Travail scénique	2	1					3	0%
	Lecture de l'attitude posturale et du geste instrumental d'un élève au cours d'une séance et préconisations fonctionnelles			6				6	8%

UE 3 - Environnement institutionnel et culture professionnelle

UE 3.1 - Environnement institutionnel

Module	Textes cadres et insertion professionnelle
Modalités	CM et TD
Enjeux	Appréhender le contexte général de l'emploi dans le secteur de l'enseignement artistique spécialisé (secteur public et secteur privé).
Objectifs	1/ Permettre aux étudiants une lecture critique et distanciée de leur environnement professionnel et cadre d'emplois ; 2/ Susciter les réflexes pour une bonne appropriation d'une matière technico-juridique abondante via Internet ; 3/ Donner des outils pour, le cas échéant, pouvoir affronter une situation de négociation avec son/ses employeur(s).
Contenus	Connaissances statutaires élémentaires ; Textes cadres de la FPT et de la CNA ; Environnement professionnel.
Remarques	Ce module visera avant tout à doter les étudiants d'une "trousse de survie" pour accompagner les premières expériences d'emploi dans un milieu professionnel qui peut parfois poser question en matière de respect des législations, secteur public et privé confondus.
Enseignants	Nicolas STROESSER, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Cécile RICHARD, Conseillère pour l'action culturelle au CRR de Lyon, Titulaire d'un Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement artistique et d'un Certificat d'Aptitude de directeur
Module	Méthodologie du projet d'établissement
Modalités	Cours collectifs
Enjeux	Appréhender la démarche du projet d'établissement dans une conception large et partagée.
Objectifs	Connaissance des textes structurant la profession, recherche documentaire, sensibilisation aux problématiques des établissements d'enseignement artistique.
Contenus	Appuyé par des travaux pratiques en équipe, d'analyse et de structuration de projets d'établissements réels ou reconstitués, le principe de la formation consiste à : • tester la validité, la faisabilité et la pertinence de questions de départ liées au projet d'établissement, • à mener les explorations nécessaires : - o lectures des textes réglementaires et leurs implications, - o prise de connaissance du schéma d'orientation pédagogique et des missions des établissements, - o entretiens, enquêtes avec les acteurs du terrain tant enseignants qu'usagers, etc. • à interroger les idées communes et à les mettre à l'épreuve des méthodes et recherches menées dans le domaine. Cette démarche répond au double objectif de garder une position critique par rapport à un projet et de pouvoir formuler en équipe une proposition pertinente, innovante et convaincante.
Enseignants	Cécile RICHARD, Conseillère pour l'action culturelle au CRR de Lyon, Titulaire d'un Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement artistique et d'un Certificat d'Aptitude de directeur Jean-Pierre SEWOS,
Module	Participation à des colloques
Modalités	Participation à des colloques, des journées-rencontres, des débats, liés à des problématiques de l'enseignement musical.
Enjeux	Confronter les étudiants à la complexité et à la diversité des courants de pensée et orientations présents au sein du milieu professionnel.
Objectifs	
Contenus	Définis selon le calendrier des manifestations.
Enseignants	Les différents intervenants.

Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 3.1 - Environnement institutionnel	Étude de cas juridique/administratifs sous la forme d'un exposé assorti d'un éventuel dossier documentaire.	1					2	3	10%
	Élaboration en groupe d'un projet d'établissement					4		4	14%
	Participation à des colloques			0,5			0,5	1	3%

UE 3.2 - Culture professionnelle

Module	Ethnographie de la classe
Modalités	Cours collectifs et semi-collectifs
Enjeux	Doter les étudiants d'outils d'analyse leur permettant d'appréhender plus exhaustivement une situation pédagogique.
Objectifs	Apprendre à observer et interpréter des éléments a priori extérieurs ou périphériques à la situation pédagogique.
Contenus	Nature et Culture. Outillage méthodologique adapté à une ethnographie de la classe. Approche phénoménologique de la situation pédagogique.
Enseignants	Betty LEFEVRE, Professeure émérite à l'université de Rouen, anthropologue des pratiques corporelles artistiques contemporaines
Module	Anthropologie du corps et identité de genre
Modalités	Cours collectifs
Enjeux et contenus	L'anthropologie : penser l'un et le multiple, penser l'altérité, penser la culture. Anthropologie et cultures somatiques.
Enseignants	Betty LEFEVRE, Professeure émérite à l'université de Rouen, anthropologue des pratiques corporelles artistiques contemporaines
Module	Espaces, lieux et territoires de la Culture. Projets d'éducation artistique et culturelle
Modalités	Cours collectifs et semi-collectifs
Enjeux	Le métier d'enseignant implique des compétences de musicien dans la cité, personne-ressource sur un territoire, capable de repérer, susciter et accompagner diverses formes de pratiques amateurs, existantes et à inventer sur un territoire spécifique. Apporter l'éclairage de la géographie culturelle et politique sur la dimension spatiale des institutions et pratiques culturelles et artistiques décrites comme "territorialisées" et déconstruire l'a priori d'un "espace support neutre" au profit de la relation société/espace. Se projeter en tant qu'agent territorial.
Objectifs	Clarifier des concepts mobilisés pour décrire l'espace des sociétés en lien avec les pratiques culturelles et analyse critique de la notion polysémique de culture. Donner des clés de méthodologie de projet : diagnostic, hypothèses et objectifs, plan d'action, évaluation. Sensibiliser aux outils d'enquête et d'analyse : données mobilisables, sources statistiques, questionnaires et entretien. Produire une note d'intention pour une intervention sur un territoire, à partir d'une hypothèse appuyée sur des observations variées.
Contenus	Présentation des postures et des objets de la géographie culturelle et politique au sein des sciences sociales. Analyse critique des conditions de construction et clarification des concepts "espace, territoire, lieu" (textes fondateurs en géographie sociale, culturelle et politique). Modalités de la mobilisation de ces concepts par divers acteurs dans l'évocation des faits culturels, des institutions et pratiques artistiques et culturelles. Quel(s) usage(s) dans la pratique professionnelle future des étudiants. Travail en groupe sur des textes de nature différente sur un thème défini chaque année (exemple : projets d'établissement, géo-musique...) Construction méthodologique d'un projet, de la grille de synthèse et explication des sources mobilisables et des possibilités de traitement des données collectées. Définition des termes et mise en débat des interprétations : territoires, pratiques, publics ? Interrogation des postures professionnelles du musicien dans la cité. Échanges de pratiques et analyses.
Remarques	Ce module répond aux enjeux des futurs enseignants-musiciens, qui seront amenés à intervenir non seulement dans un face-à-face pédagogique, mais aussi "hors les murs", à la rencontre des publics, ce qui nécessite un double travail de leur part : connaître un territoire, en identifier les pratiques, et adapter leurs propres connaissances et compétences à une nécessité liée à ce territoire.
Ressources	https://drive.google.com/open?id=1_1kxDA7oFw78SLMx4e0X4bY5HFU6WdwPpZfgcXAcNJZjqI9TFASvTD-3rs0zMkYtkzgdLLdu1Q_li9XK
Enseignants	Jérôme LALUNG-BONNAIRE, Attaché territorial Odette LOUISET, PU Géographie culturelle et politique à l'Université de Rouen-Normandie Clément GÉLÉBART, PTEA
Module	Analyse de pratique à orientation Balint
Modalités	Groupe d'analyse de la pratique enseignante
Enjeux	Construction de l'identité professionnelle du musicien enseignant
Objectifs	Développer la capacité d'analyse réflexive de sa pratique enseignante en y intégrant la dimension subjective.
Contenus	Travail élaboratif groupal à partir d'un récit d'une situation vécue dans le contexte professionnel.
Enseignants	Sophie LERNER-SEI, Maître de Conférence en Sciences de l'éducation à l'Université Paris Descartes Claudine BLANCHARD-LAVILLE

Module	Analyse de pratique à orientation didactique (ergonomie cognitive)
Modalités	Cours collectifs et semi-collectifs, suivi individualisé
Enjeux	Faire émerger une identité professionnelle en lien avec des compétences identifiées au travers d'une ou plusieurs expériences significatives de formation.
Objectifs	Faire un retour sur des moments-clés de formation, des prises de conscience, des étapes franchies. Formaliser un cheminement. Mettre en lien différents volets de la formation.
Contenus	L'enjeu du Portfolio en formation à travers différentes études. Croisements d'expériences vécues, mises en regard et en perspective au sein du groupe.
Enseignants	Clément GÉLÉBART, PTEA Yanik LEFORT, directeur du CEFEDM de Normandie

Module	Langue étrangère
Modalités	TD
Enjeux	Améliorer la prise de parole et la compréhension des textes professionnels et la communication de type universitaires
Objectifs	Comprendre des textes professionnels ; comprendre et communiquer oralement notamment dans une visée de communication scientifiques
Contenus	Études de textes littéraires ou de presse et de textes professionnels, prise de parole en public, conversation courante
Enseignants	Enseignants de l'université

Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 3.2 - Culture professionnelle	Rapport d'enquête ethnographique dans des conservatoires			2	3			5	17%
	Préparation et soutenance d'un portfolio					5	5	10	34%
	Projets d'éducation artistique et culturelle			0,5	2			2,5	8%
	Récit de vie, analyse professionnelle autobiographique problématisée en lien avec l'analyse de pratique à référence clinique (un texte + un entretien)							0	0%
	Épreuve de langue	2	2					4	14%

UE 4 - Recherche et innovation

UE 4.1 - Production d'écrits

Module	Initiation à l'étude et à l'écriture de la recherche (méthodologie)
Modalités	Cours collectifs
Enjeux	Changer de posture professionnelle : passer d'une posture de praticien à celle de chercheur, c'est-à-dire étayer une pratique empirique par une réflexion problématisée et référencée. Initier à la recherche : doter les étudiants d'outils de recherche bibliographique, d'enquête de terrain, d'entretien. Problématiser : à partir d'un questionnaire lié au domaine professionnel, tenter d'identifier les facteurs qui sont à l'origine d'une situation particulière, en empruntant aux champs disciplinaires convoqués (sociologie, histoire, anthropologie, musicologie...)
Objectifs	Aider les étudiants à appréhender les outils de la recherche scientifique pour produire un mémoire
Contenus	- qu'est-ce qu'une problématique ? - comment construire un cadre théorique ? - quels sont les outils de la recherche qualitative / quantitative ? - quel traitement de données ? - quelle interprétation ?
Remarques	Le mémoire est un des enjeux forts de la formation, symboliquement et concrètement. Il s'agit pour les étudiants de s'essayer à la rédaction d'un texte cohérent, de confronter les ressources, de problématiser un questionnaire souvent lié à leur propre parcours d'élève. Il s'agit souvent aussi, par le contact avec des ressources bibliographiques ou par des rencontres, de se confronter à ses propres représentations.
Enseignants	Cherre BELLENGER, Maître de Conférence à l'Université de Rouen-Normandie Émilie DUBOIS, Maître de Conférence en Sciences de l'Éducation à l'Université de Rouen-Normandie

Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 4.1 - Production d'écrits	Écriture d'un texte de type article de vulgarisation sur un sujet professionnel			3				3	9%
	Production d'un dossier documentaire critique en lien avec l'une ou plusieurs des autres UE et propédeutique au mémoire (recension d'ouvrage + problématique)								
	Écriture d'un mémoire dont le sujet et les contenus portent sur un élément de culture professionnelle			2	4	5	6	17	53%

UE 4.2 - Techniques et technologies

Module	MAO scène et live
Modalités	DE2 Cours collectifs en TD sur un projet individuel DE3 TD et travail en sous-groupes (2 séances de 6 heures en cours collectifs)
Enjeux	DE2 Maîtriser les bases de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) DE3 Intégrer les "nouvelles technologies" à ses cours
Objectifs	DE2 Cerner les différents utilisations possibles d'un ordinateur dans un contexte musical. Découvrir les techniques de base de la MAO. Utiliser un ordinateur dans sa pratique artistique et de pédagogue. Se questionner sur l'apport des nouvelles technologies dans la pédagogie musicale. DE3 Susciter l'envie d'utiliser de nouveaux outils. Choisir le bon outil en fonction de ses objectifs. Imaginer de nouvelles façons de faire. Analyser sa pratique et la pertinence d'y associer les nouvelles technologies.
Contenus	DE2 Techniques du "Home Studio". Jeu en "live", production, création. Notions de boucles, échantillons (sampling), séquenceur. Instruments MIDI, instruments virtuels. Calage rythmique et synchronisation. Jeu en "temps réel". Brainstorming : Comment utiliser la MAO, en tant qu'enseignant, pour nos élèves, par nos élèves, et/ou pour des projets artistiques personnels ? Monter des projets transversaux : conditions techniques, faisabilité, préparation, évaluation. DE3 Dans la continuité des cours de L2, dans lesquels les étudiants découvrent les bases de la Musique Assistée par Ordinateur et les fonctionnalités des différents logiciels : Reprise d'un brainstorming commencé en DE2 : quelle utilisation pour les outils numériques, pour la préparation des cours, en cours, pour l'enseignant, pour l'élève, en concert, sur des projets transversaux, dans un projet d'établissement, ou pour un projet artistique personnel. Projets en sous-groupes, choix de logiciels et/ou matériels adaptés. Conception et réalisation pratique d'une séquence. Mise en commun, puis synthèse.
Remarques	Quelques exemples de questions soulevées avec les étudiants : Faut-il s'adapter, ou ne pas s'adapter, aux demandes d'un nouveau public producteur de musique sur ordinateur ? - L'utilisation de l'ordinateur se fait-elle au détriment de la pratique instrumentale ? Quelle pourrait être la place de la MAO en formation musicale ? pour la danse, le théâtre, les arts plastiques ? Faut-il utiliser systématiquement le dernier "gadget" ? Comment stimuler la créativité des élèves ?
Enseignants	Luc GOSSELIN, DE Musiques Actuelles
Module	Gravure musicale
Modalités	Manipulation du code écrit, maîtrise d'un logiciel d'édition de partition (Finale). Penser les outils de l'édition musicale comme des moyens pédagogiques. Faire évoluer les pratiques pédagogiques en y intégrant les outils de l'édition.
Enjeux	
Objectifs	
Contenus	
Enseignants	Partenariat avec le département de musicologie
Module	Techniques et technologies de la scène
Modalités	Partenariat avec la Maison de l'Université de Rouen-Normandie ou le CEM du Havre
Enjeux	Manipulation du code écrit, maîtrise d'un logiciel d'édition de partition (Finale). Penser les outils de l'édition musicale comme des moyens pédagogiques. Faire évoluer les pratiques pédagogiques en y intégrant les outils de l'édition.
Objectifs	Retranscrire/saisir une pièce autographe ancienne. Élaborer des protocoles d'édition pour la production d'éditions scientifiques.
Contenus	Éditer un arrangement. Histoire des techniques de gravure musicale. Initiation aux techniques de gravure musicale assistée par ordinateur (Finale/LilyPond)
Enseignants	Département de musicologie
Module	Culture numérique - Approches physiques et technologiques
Modalités	Cours collectifs alternant CM et TD
Enjeux	Penser son enseignement à l'aune des nouvelles cultures et techniques numériques
Objectifs	Maîtriser à minima un outil audio-numérique de captation/édition de son Acquérir un vocabulaire musical moderne, découvrir les productions musicales avec électronique
Contenus	Initiation à l'acoustique, techniques du son, introduction aux esthétiques musicales classiques électroniques des XXe/XXIe siècles, réflexion sur les enjeux pédagogiques avec les outils audio-numériques. Corpus pratique autour du séquenceur audio-numérique avec rendu évalué.
Enseignants	Francis FABER, PEA Composition électroacoustique

Nature et modalités des évaluations		S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL ECTS	% / UE
UE 4.2 - Techniques et technologies	Arrangement à rendre formalisé avec un logiciel de gravure musicale et à jouer			3				3	9%
	Préparation et soutenance d'un portfolio			1				1	13%
	Techniques de la scène en situation professionnelle	1		2	3	2		8	25%

Parcours complémentaire conduisant à une Licence de Sciences de l'éducation (Université)

Semestre 6 ou 8	ECTS	Licence complémentaire de Sciences de l'éducation		ECTS licence uniquement
UE		Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel	
UE 2 - Questions vives en éducation et en formation	6		42	6
	3	Politiques éducatives	21	3
	3	Apprendre hors l'école	21	3
UE 4 - Parc. 1-Mineure métier Pré-professionnalisation	12		49	12
	1	Accompagnement étudiant (6 h présent en TD + 2 h forum)	7	1
	3	Stage filé (équivalent 5 semaines)	0	3
	2	Compléments disciplinaires (didactique) ESPE	42	2
TOTAL	18		91	18

Parcours complémentaire conduisant à une Licence de Métiers de la Culture (Université)

UE	ECTS	Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel	ECTS
UE 1 - Scènes contemporaines	2		18	2
	2	Les politiques culturelles	18	2
UE 2 - Administrations des organisations culturelles	8		72	8
	2	Administration de la production culturelle	18	2
	2	Communication de la culture	18	2
	2	Droit de la culture	18	2
	2	Gestion comptable des organisations culturelles	18	2
UE 3 - Les TIC au service de la culture	2		20	2
	1	Cyberculture (TD)	6	1
	1	Tableaux base de données, tableaux... (TD)	14	1
TOTAL	12		110	12

Semestre 6 ou 8	ECTS	Licence complémentaire de Métiers de la Culture		ECTS licence uniquement
UE		Contenus des enseignements	Volume horaire semestriel	
UE 1 – Le Spectacle vivant	2		18	2
	2	Esthétiques des arts	18	2
UE 2 - Médiation de l'organisation culturelle	6		72	6
	2	Administration de la diffusion	18	2
	1	Connaissance des publics	18	1
	2	Economie de l'entreprise culturelle	18	2
	1	Médiation en anglais	18	1
TOTAL	8		90	8
TOTAL	20		200	20

Calendrier

RÉUNION DE RENTRÉE ET DÉBUT DES ENSEIGNEMENTS

CONGÉS UNIVERSITAIRES

Toussaint
Noël
Hivers
Printemps
Congés d'été

DATES À RETENIR

Semaines de musique d'ensemble
Soutenances de mémoire
...
...
...

FIN DES COURS

Vie étudiante

LE SITE DU CEFEDM DE NORMANDIE – ESPE DE ROUEN

Entouré des 26 000 étudiant-e-s de l'université de Rouen, vous découvrirez une micro-société aux multiples facettes. Le centre ESPE de Mont-Saint-Aignan, siège académique se trouve à proximité du centre historique et administratif de l'université de Rouen Normandie. Situé sur l'un des plateaux de l'agglomération rouennaise, surplombant la ville de Rouen, sur une surface de près de 166 hectares, l'École Supérieure du Professorat de l'Éducation offre à ses étudiants un cadre privilégié, au cœur d'un espace boisé de 5 hectares, doté d'une infrastructure accueillante et animé par une vie culturelle intense. Il se situe à une heure de Paris et des côtes normandes, à 10 minutes du centre-ville, grâce à une très bonne desserte des transports en commun.

Notons la proximité immédiate de plusieurs bibliothèques universitaires, de la Maison de l'Université, lieu de vie et d'échanges qui offre la possibilité d'assister à une multitude de colloques et manifestations culturelles. Sur place, les étudiants ont accès à tous les services d'une composante universitaire : Le centre de Mont-Saint-Aignan dispose d'un self pour la restauration du midi, d'une cafétéria, de salles informatiques, d'un accès wifi, d'un fonds documentaire important marqué par une spécialisation dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, d'équipements sportifs, d'ateliers de pratiques artistiques et d'une galerie d'art La Passerelle.

RESTAURANT UNIVERSITAIRE ET CAFÉTÉRIA

Le service de restauration (bâtiment F) est ouvert du lundi au vendredi de 11 h 45 à 13 h 15.

Pour déjeuner au restaurant, il faut être muni d'un ticket repas (tarif Étudiant à 3,30 euros) qui sont à la vente tous les matins au service Gestion (bâtiment C au rez-de-chaussée), de 8h à 13h15, avec la possibilité de payer en espèces, chèque ou par CB.

Un ticket donne droit à une entrée chaude ou froide + un plat + un fromage ou une salade + un dessert (Pain, sauces et condiments sont en libre-service) Le menu de la semaine est affiché à l'entrée du réfectoire, sur la porte du service financier et sur le site web de l'ESPE, + d'informations.

La cafétéria est ouverte de 8h15 à 11h45 et de 12h30 à 14h45 et propose café, viennoiseries, boissons fraîches, salades et sandwichs du midi en quantité limitée, à des tarifs attractifs.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE (BU)

La Bibliothèque Universitaire (BU) propose une collection de 60 000 ouvrages en libre accès - livres, DVD, CD, CD-ROM, manuels scolaires, mallettes pédagogiques, affiches - ainsi que 90 abonnements de périodiques en cours - revues spécialisées, presse d'information. Le dernier numéro reçu est consultable sur place, les autres peuvent être empruntés.

CARTE ÉTUDIANTE

1. Carte "Étudiant" CEFEDM : vous permet de justifier de votre statut d'étudiant inscrit et de faire valoir vos droits prévus par la convention-cadre entre le CEFEDM et l'université de Rouen-Normandie.
2. Carte "Étudiant" de l'Université : cette carte étudiante multiservices vous permet de :
 - justifier votre statut d'étudiant inscrit si vous êtes inscrit dans un double cursus DE/Licence
 - emprunter des livres à la Bibliothèque Universitaire (BU)
 - accéder aux activités culturelles et sportives et aux infrastructures sportives
 - voter aux élections étudiantes si vous êtes inscrit dans un double cursus DE/Licence
 - bénéficier de réductions sur sa présentation

SANTÉ

Votre inscription au CEFEDM vous permet d'accéder au service de la médecine préventive.

SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

L'affiliation au régime de Sécurité Sociale Etudiant est obligatoire, sauf cas particulier de dispense d'affiliation (salarié, étudiant de plus de 28 ans, etc.).

MUTUELLE ÉTUDIANTE

L'adhésion à une mutuelle n'est pas obligatoire. Toutefois, les centres de paiement de la sécurité sociale étudiante ne remboursent pas la totalité des dépenses médicales et offrent en complément des prestations de mutuelle. Renseignez-vous auprès de la LMDE et de la MEP lors de votre inscription pour choisir la solution la mieux adaptée à votre situation.

Contacts

Direction

Directeur général et Directeur des études : **Yanik LEFORT**

Bureau (4e étage Bât. G)

Tél. : 02 35 14 70 90

yanik.lefort@cefedem-normandie.fr

Encadrement pédagogique

Coordinateur pédagogique : **Clément GÉLÉBART**

Bureau 45 (4e étage Bât. G)

clement.gelebart@cefedem-normandie.fr

Responsable Formation continue et VAE : **Bénédicte COUSIN**

Bureau 45 (4e étage Bât. G)

Tél. : 06 11 74 55 94

benedicte.cousin@cefedem-normandie.fr

Administration

En charge du numérique

Nicolas NOUET

Bureau 45 (4e étage Bât. G)

Tél. : 02 35 14 70 90

nicoloas.nouet@cefedem-normandie.fr

Assistante administrative Formation continue et VAE

Elise BIET

Bureau 47B (4e étage Bât. G)

Tél. : 02 35 14 70 91

elise.biet@cefedem-normandie.fr

vae@cefedem-normandie.fr

Responsable des paies et de la comptabilité

Delphine BLONDEL

Bureau 47 (4e étage Bât. G)

Tél. : 02 35 14 70 92

delphine.blondel@cefedem-normandie.fr

Assistante administrative Musique

Brigitte DAMAMME

Bureau 47B (4e étage Bât. G)

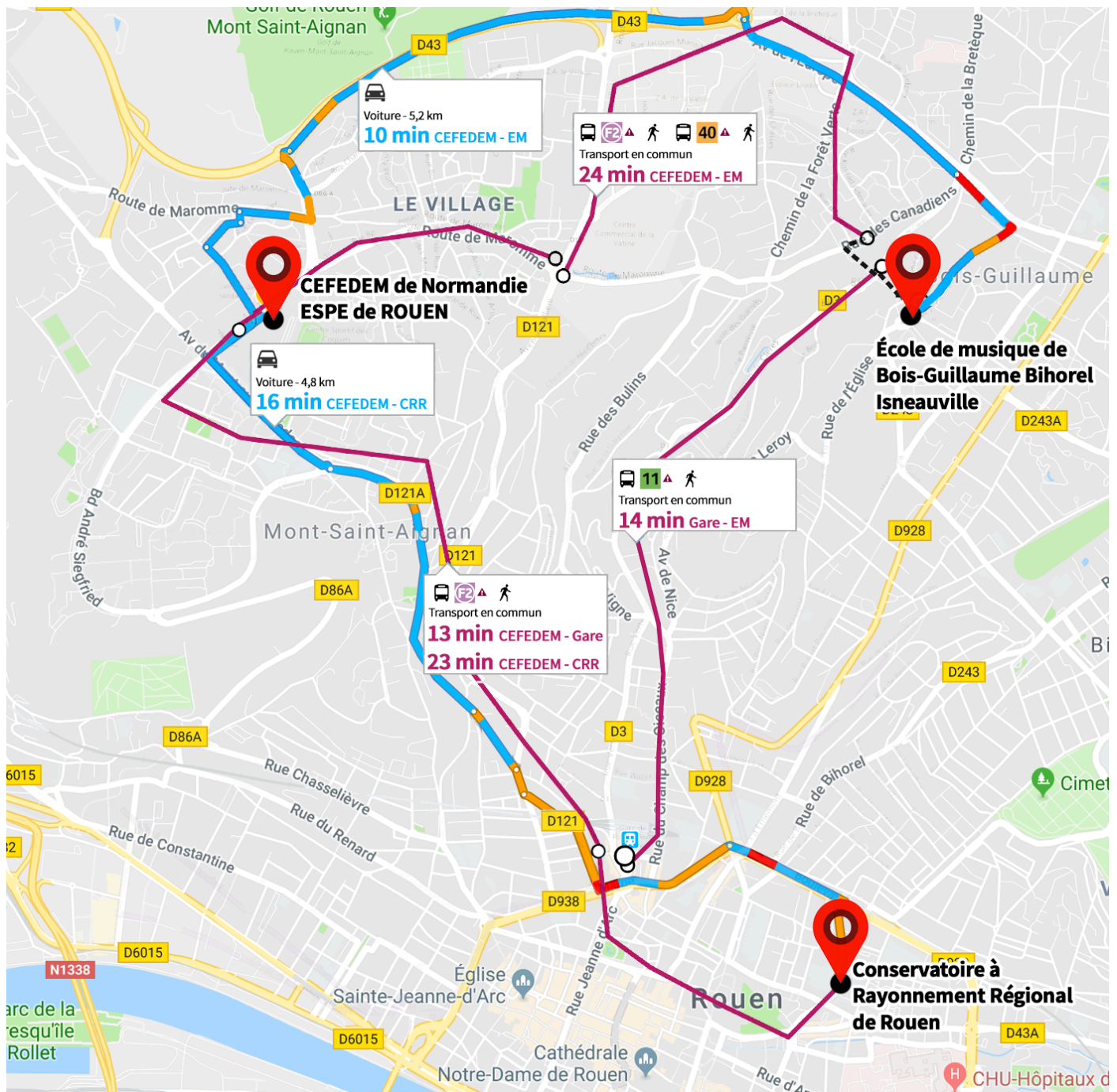
Tél. : 02 35 14 70 90

brigitte.damamme@cefedem-normandie.fr

contact@cefedem-normandie.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Lieux de cours et accès



Le CEFEDM de Normandie : cours et administration
ESPE de Rouen – 2 rue du Tronquet – 76130 MONT-SAINT-AIGNAN

L'École de musique de Bois-Guillaume : cours
31 rue Petite de l'école – 76230 BOIS-GUILLAUME

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rouen : cours
50 avenue de la Porte des Champs – 76000 ROUEN

Il existe différentes solutions pour faciliter votre transport : bus et métro. Des tarifs préférentiels sont accordés aux personnes de moins de 26 ans. www.reseau-astuce.fr

- Bus Ligne Fast 2 et ligne régulière 43 : arrêt ESPE-ESITPA
- TEOR T1 : Terminus Mont aux Malades

Il y a une possibilité de stationnement Vélo'R au terminus du TEOR. Des parkings à l'accès libre sont à disposition des étudiants : rue du Tronquet et rue d'Estaimbuc

Les parkings disposent d'un abri pour les deux-roues.